

ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL

BIBLIOTHÈQUE

NO _____

COTE _____

AGC

LA

SCIENCE SOCIALE

6029


~~~~~  
TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>. — PARIS.  
~~~~~

LA
SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

17^e Année. — Tome XXXIV



PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1902

QUESTIONS DU JOUR

L'AVENIR DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

LES MOTIFS DE FÉDÉRATION IMPÉRIALE

Les vingt années qui finissent le dix-neuvième siècle et commencent le vingtième, ont vu naître et grandir en Angleterre ce qu'on est convenu d'appeler « l'Impérialisme ». Cette même période est marquée, dans le reste du monde, par des alliances nouvelles, par des groupements plus nombreux, par des associations de toute nature. Qu'il s'agisse de maintenir la porte ouverte en Chine, ou de rendre plus fréquentes et plus rapides les traversées de l'Atlantique, les nations font des traités, les particuliers forment des trusts. Avec le prodigieux développement des communications, le monde s'est en quelque sorte resserré. Les peuples se touchent, se coudoient même sur un globe dont c'est devenu un jeu d'enfant que de faire le tour. Il y a cinquante ans seulement, le Japon était si loin qu'on n'entendait guère que le grondement de ses éruptions volcaniques, et que l'on ne savait rien de ses habitants, sinon qu'ils aimaient les fleurs et qu'ils honoraient les morts. Aujourd'hui, le Japon est l'allié d'une des plus puissantes nations de l'Occident, ses soldats viennent de coopérer en Chine à l'œuvre des Européens, et les nouvelles du parlement de Tokio sont imprimées le jour même dans les feuilles de Londres et de Paris.

Face au Japon, les Russes avancent en Extrême Orient. Ils occupent déjà une bonne moitié de l'Asie et, d'accord avec les Français, ils absorbent peu à peu de vastes territoires. Devant les pactes nouveaux que l'action russe provoque, les vieilles alliances purement européennes pâlissent; on découvre le but où tendent les efforts inlassables des sujets du tsar, on devine que, si rien ne leur barre la route, ils auront bientôt fait de s'approprier les provinces dont la possession leur semblera profitable.

Si des bords du Pacifique nous tournons nos regards vers l'Afrique du Sud, nous voyons la guerre du Transvaal, heureusement terminée aujourd'hui, soulever, dans un mirage de pitié chevaleresque, toutes les passions et toutes les rancunes de l'Europe. Nous assistons à cet étrange phénomène d'un peuple dont on ne sait pas grand'chose, qui vit avec ses troupeaux dans un pays reculé, soudainement grandi par une sorte de légende qui en fait une pléiade de héros, d'un peuple qui a failli mettre aux prises de grandes nations, parce que le continent européen avait incarné en lui ses propres jalousies et ses aspirations secrètes. Si les Boers cèdent, disait-on tout bas sur le continent, que fera le vieux monde en face de l'expansion continue des peuples anglo-saxons?

Le monde se resserre, et rien n'est plus, en aucun lieu de la terre, indifférent à personne. Les relations de voisinage entre peuples sont profondément modifiées; d'Allemagne ou d'Amérique en Extrême Orient, d'Angleterre au Japon, de la Hollande au Cap, du Danemark aux Antilles, les choses se tiennent de près, aucune partie n'est plus isolée du tout. S'imaginer qu'en présence de pareils faits, l'Angleterre puisse rester indifférente à ses colonies, et réciproquement, ce serait ignorer la force des choses. Tous les peuples, grands et petits, sont forcés aujourd'hui d'avoir une politique mondiale : ce régime-là n'est pas un système, une tendance, c'est une nécessité et un fait acquis. L'Impérialisme procède des mêmes causes, et c'est une réalité aussi invincible et aussi utile : c'est de la politique mondiale entre l'Angleterre et ses colonies. Moins que toute autre nation, l'An-

gleterre peut se désintéresser de la direction de l'univers; et pour affermir sa puissance, pour persévérer dans la voie du progrès et du développement incessants, un recours s'impose de la métropole aux colonies et des colonies à la métropole : il est manifeste qu'un élan nouveau serait donné au monde, si une fédération, analogue à celle que formèrent jadis les différents États de l'Union Américaine, venait à unir la Grande-Bretagne avec ses colonies d'outre-mer.

Ces idées nouvelles, touchant la marche du monde, viennent d'être exposées, dans un article de la *National Review* du mois de mai, par un Américain, critique des plus autorisés, le capitaine A. T. Mahan. Auteur d'un livre remarquable sur *Le Rôle de la Force navale dans l'Histoire*, sa compétence dans les questions internationales n'est plus à établir. Spectateur impartial des événements, il cherche à en démêler les conséquences futures, il décrit les faits tels qu'ils se présentent, pour s'efforcer ensuite d'en découvrir les rapports et de les classer à leur rang. Les solutions qu'il propose aux divers problèmes qui préoccupent les nations, sont celles qui paraissent découler naturellement de causes très réelles, dont nul ne peut contester l'existence. Aujourd'hui, il fait la genèse de l'Impérialisme, il montre les dangers qui ont menacé, ou qui menacent encore la Grande-Bretagne, il trace le tableau du mouvement de concentration qui s'accomplit dans l'empire anglo-saxon, et, s'appuyant sur l'exemple fécond de l'Amérique du Nord, il nous fait voir sur quelles bases pourra s'établir la fédération de l'Angleterre et de ses colonies, en même temps qu'il indique les obstacles qu'en rencontrera la formation, et qu'il faudra surmonter.

Tou d'abord, la situation réciproque de la Grande-Bretagne et de ses colonies d'outre-mer, au début du vingtième siècle, paraît au capitaine Mahan presque semblable à celle où se trouvaient les différents États de l'Amérique du Nord, pendant la période où se forma l'Union. De même que la lutte contre les empiéte-

ments de la métropole fit naître en Amérique le besoin de s'unir pour mieux lui résister, ainsi l'idée impériale se précisa pour la première fois en Angleterre sous la pression d'un double danger : l'Irlande et le Transvaal. En dépit des apparences trompeuses, le véritable problème soulevé par les questions irlandaises et sud-africaines est le suivant : « La Grande-Bretagne deviendra-t-elle un empire fédéral, ou se laissera-t-elle démembrer par des sécessions répétées, soit malgré elle, soit même de son plein gré? »

« L'élan donné à l'idée fédérative par la guerre sud-africaine a été prodigieux, dit le capitaine Mahan, mais l'instant critique où s'est décidée l'existence même de l'Empire, est celui où M. Parnell a obtenu l'appui de M. Gladstone dans sa campagne séparatiste. Ce fut le moment décisif, d'où sortit victorieux le concept nouveau, assez résistant déjà pour qu'on ne songeât pas à l'étrangler au berceau. »

La peur d'une Irlande s'armant librement à l'ombre d'un parlement autonome, voilà donc le point de départ de l'idée d'union impériale, dont les premiers effets se manifestent aujourd'hui. « Ce sera, dit le capitaine Mahan, l'éternel honneur de M. Chamberlain d'avoir su discerner immédiatement les conséquences de la politique du Home Rule... Il sortit du parti, où, de tout temps, il avait eu sa place, plutôt que d'abandonner les intérêts de l'Empire qu'il voyait en péril. »

Les Anglais ne traitent plus, à l'heure présente, ces intérêts « à la légère ». Il est visible que l'explosion récente de sentiments patriotiques et impériaux, en Grande-Bretagne et aux colonies, le magnifique enthousiasme en faveur de l'union qui anima l'Empire tout entier, surprit désagréablement l'univers. Il fallut bien reconnaître que la solidité des liens nationaux, la communauté d'origine et de sang, l'Impérialisme qui en découlait, pouvaient devenir les fondements d'une réelle unité politique. Si les faits répondaient aux paroles, si le succès suivait les efforts, « il serait prouvé qu'une force nouvelle était née ». Le désappointement fut grand sur le continent européen. Il n'y a que trente ans, un officier de marine étranger disait au

capitaine Mahan que l'Angleterre lui paraissait un colosse aux pieds d'argile. « C'était l'expression d'un vœu, aussi bien que d'une opinion, et il faut avouer que beaucoup de choses, à cette époque, justifiaient une semblable prophétie. Mais aujourd'hui, après le long règne d'une politique qui prenait pour unique guide le dollar et le cent et dont la deuxième moitié du dix-neuvième siècle vit à la fois l'aurore, l'apogée et le déclin, aujourd'hui, la raison humaine se sent comme rafraîchie, l'espérance anime les âmes d'une nouvelle ardeur : deux grands peuples, qui parlent la même langue et respirent les mêmes traditions, relèguent au second plan les considérations d'intérêt immédiat pour suivre les aspirations d'un idéal sublime. Les Américains ont donné les premiers l'exemple de ce sacrifice de quelques intérêts particuliers à la cause du progrès général que l'Union des États de l'Amérique du Nord devait si vigoureusement promouvoir. Et la persévérance fut courageuse, car, dès le début, les États américains eurent à lutter contre des méfiances réciproques qu'alimentaient de vieilles traditions, contre des divergences d'intérêts, plus profondes sans doute que celles qui pourraient diviser en ce moment les groupes de langue anglaise dans l'Empire Britannique. Et, malgré l'embarras de ces premiers obstacles, les treize États primitivement constitués, aidés par d'autres plus tard, résolurent ce problème de mener l'Union à bonne fin, à travers de longs troubles, des différends sans cesse renaissants, et d'interminables dissensions. »

Que les circonstances parmi lesquelles se pourra former de nos jours l'Empire Britannique, ne soient pas celles qui présidèrent au développement des États-Unis, cela n'est point douteux. Mais « dans les deux cas, il y a le même désir, le même but : assurer aux relations extérieures une forme unique, impériale, par le moyen d'un organe spécial, commun à tous les membres ; et sauvegarder en même temps l'indépendance de chaque membre, dans toutes ses affaires intérieures ».

Voilà le problème nettement posé.

Mais, pour en chercher la solution autrement que par de vaines discussions de cabinet, il faut y être forcé par les faits.

Il faut que la situation où se trouve un peuple ne corresponde plus à ses besoins nouveaux, que l'instrument de sa vie sociale soit devenu trop faible et plie entre ses mains robustes, pour qu'il cherche une nouvelle forme d'atelier, un instrument mieux adapté à ses forces grandissantes. « Les États-Unis n'eurent recours à l'Union que sous le coup d'un danger pressant, excités par la crainte d'étouffer au milieu d'embarras déjà sérieux et qui allaient rendre la vie sociale impossible. » Ils surent avoir raison des jalousies qui les séparaient, ils réduisirent leurs prétentions particulières et réussirent à animer la masse d'un même désir de concentration féconde.

« A une exception près, il n'existe entre les différents groupes qui composeront l'Empire fédéral de Grande-Bretagne, aucune trace de cette méfiance traditionnelle, qui fut la pierre d'achoppement au début du mouvement unioniste en Amérique. Cette exception unique est naturellement l'Irlande. Il est pratiquement impossible à un homme de guerre, ou à un homme d'État capable d'apprécier les choses militaires, de regarder la carte sans comprendre aussitôt que, si jamais se réalisait le rêve des séparatistes irlandais, la Grande-Bretagne serait menacée d'un danger pire que celui qui résulterait pour l'Union Américaine d'une séparation entre le Nord et le Sud. » Ce serait la mort des aspirations impériales. L'Irlande, par sa position géographique, commande les relations de la Grande-Bretagne avec le monde, sauf du côté de la mer du Nord. « Indépendante et hostile, elle garrotterait l'Angleterre, qui est aujourd'hui, par la force même des choses, et qui sera longtemps encore le membre le plus puissant de la fédération, si la fédération se forme. La question d'Irlande a donc une importance vitale, non seulement pour l'Angleterre, mais pour ses colonies. Les considérations qui dominèrent l'esprit de l'Union pendant la guerre de Sécession, s'imposent avec une force particulière dans le cas de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande. Et qu'on prenne bien garde que la position de l'Irlande, attachée aux flancs de l'Angleterre, rend inévitables, entre les deux îles « sœurs », des relations politiques qui, entre la Mère Patrie et les grandes

colonies lointaines, seraient fatales à tout projet de fédération. »

La suprématie législative du Parlement britannique, contre laquelle se soulevèrent les colons américains et que ne voudraient supporter ni le Canada, ni l'Australie, doit continuer à s'exercer sur une île dont un seul acte indépendant et hostile pourrait avoir de funestes conséquences pour le peuple voisin. L'instrument qui servirait à accomplir ces actes, en l'espèce un parlement autonome, c'est à peine si on l'oserait confier « à un ami déclaré ».

Toutefois, le péril irlandais n'aurait pas suffi à faire progresser à lui seul l'idée de fédération impériale. « C'est l'oppression d'un membre de la famille anglo-saxonne par un peuple de sang étranger qui vient donner la vie nécessaire à la conviction naissante. » Le sentiment de l'unité nationale fut réveillé par le péril où la guerre mit la métropole, et l'action commune dans l'Afrique du Sud fit éclater à tous les yeux les avantages de l'union.

Une fois de plus, l'exemple de l'Amérique se présente à notre esprit. N'est-ce pas, en effet, l'union commandée par un danger commun qui fit le mieux comprendre l'utilité de la fédération ? « Quand les colonies anglaises s'unirent à la Mère Patrie, il y a trois ans, pour défendre un frère, un enfant menacé, transportant ainsi dans le domaine des faits ce qui n'était qu'une idée bien imprécise, à laquelle il n'y avait dans les cœurs que de faibles racines, ne firent-elles pas le grand pas, le pas décisif vers l'unité, quelle qu'en doive être la forme future?... L'idée de cette unité existait auparavant, il y avait même quelques théories d'application, mais il fallait d'abord que le vague désir fût transformé en ferme vouloir par de brutales réalités. »

Les deux dangers successifs, l'Irlande d'abord, puis l'Afrique du Sud, ont ainsi donné le branle définitif à l'Impérialisme. « Ils ont indiqué le besoin nouveau, et fourni en même temps le moyen de le satisfaire. » Et, comme pour rendre plus concluante la dernière leçon donnée par les faits, il se trouve que c'est une colonie importante, aussi indépendante qu'elle pouvait l'être, qui s'est vue forcée d'appeler la métropole à son secours

pour éviter une catastrophe. Les avantages que trouveraient les colonies à l'union sont donc bien réels. « Des circonstances pareilles à celles où se sont débattus les colons du Cap, peuvent parfaitement se produire ailleurs et mettre une autre colonie en danger, si l'appui de la marine anglaise lui fait défaut. Sans doute le Canada, s'il perdait quelque chose à la séparation, garderait intact son territoire, grâce à la doctrine de Monroë que les États-Unis lui appliqueraient comme ils l'appliquent à l'Amérique du Sud; mais quelle gravité ne prendrait pas un conflit local entre le Sud-Afrique, l'Australie, ou la Nouvelle-Zélande, et une puissance navale européenne? Ces possibilités mettent bien en lumière cette vérité universelle : la suprématie navale, qui est la force matérielle d'un empire et qui en relie les membres séparés par des mille lieues d'Océan, n'est pas moins nécessaire à la sécurité de chacun des membres pris à part. »

« Dans l'état présent des choses, les colonies, tout en gardant des droits à l'appui de l'Empire, à la puissance duquel elles peuvent à leur tour grandement contribuer, contrôlent en fait toutes leurs affaires intérieures. Les impôts, la réglementation du commerce, le trésor et la force armée sont entre leurs mains. » L'indépendance, proclamée du jour au lendemain, ne changerait pas grand'chose à leurs gouvernements. De plus, « deux des trois grands groupements coloniaux, le Canada et l'Australie, constituent aujourd'hui des fédérations composées d'éléments politiquement séparés il y a peu d'années, et unis seulement naguère par leur commune fidélité à l'Angleterre ». Le troisième, le Sud-Afrique, formé encore de colonies juxtaposées, ne tardera pas, maintenant surtout que les Boers ont déposé les armes, à subir la même évolution que ses devanciers.

Que les colonies soient convaincues des avantages qu'offre à chacune d'elles la forme fédérative, cela semble acquis. Le Canada et l'Australie en sont une preuve magnifique. Et tout fait prévoir que ce n'est qu'un début, que bientôt, non contentes de former des unions limitées à telle ou telle région, elles s'uniront plus intimement entre elles et avec la Mère Patrie, ne faisant d'ailleurs en cela que se conformer à la loi des faits, qui

commande aujourd'hui la concentration à tous les peuples. « En paix comme en guerre, en paix pour éviter la guerre, ou pour s'opposer à des intrusions que seule la force peut empêcher, les colonies ont besoin du puissant soutien de la flotte anglaise. » Sans quoi, ne se verraient-elles pas sous peu dans l'obligation d'entretenir elles-mêmes, chacune pour sa propre défense, des flottes presque égales à celles des nations d'Europe? car, « ces nations sont présentes dans toutes les parties du monde par leurs colonies, et y rallument les mêmes conflits dont est remplie l'histoire d'Europe... De plus, dans les pays neufs, (l'Amérique du Nord en est la preuve), le vague même des situations réciproques et l'inquiétude qui en résulte, sont la source de rivalités entre colons, d'où sortent aisément de graves provocations... Le vaste continent connu sous le nom de *British South Africa* est en ce moment le théâtre d'une lutte dont l'origine est précisément une de ces rivalités coloniales. Et il a fallu l'intervention de toutes les forces de l'Empire pour que l'issue n'en fût pas malheureuse. Les conséquences fatales qu'aurait eues un échec pour l'Angleterre et ses colonies dans une contrée limitrophe des territoires allemands de l'Est et du Sud-Ouest Africains, montrent avec évidence quelles relations créera nécessairement l'avenir entre les différents membres de l'Empire Britannique. »

Les colonies ont un intérêt grandissant à s'appuyer sur la métropole, et à pouvoir, en cas de besoin, appeler à l'aide son armée et sa flotte. La réciproque n'est pas moins vraie, car, à leur tour, les nations d'Europe s'appuient sur leurs colonies pour développer leur propre existence. « Elles ne peuvent plus, en effet, s'étendre sur leur continent, ni trouver à leur porte les débouchés suffisants pour une production toujours en progrès... Il faut donc, pour qu'elles obtiennent ces marchés nécessaires, qu'elles soient d'abord assurées du soutien local dans les contrées où se déverse naturellement leur trop-plein d'énergies. » Les colonies sont devenues indispensables à la vie commerciale et sociale de la métropole. Elles en entretiennent l'activité, en temps de paix, par un échange constant d'hommes, de marchan-

dises et d'argent. « En temps de guerre, elles fournissent aux navires les bases de ravitaillement que la question du charbon a rendues nécessaires aux flottes européennes. Des places fortes isolées, comme Bermudes et Gibraltar, sont sans doute précieuses en ce cas, mais peut-on les comparer à d'autres positions soutenues par tout un continent loyal, socialement organisé, comme le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud? » Une nation qui peut compter sur de pareils refuges en cas de guerre, est assurée qu'on ne fermera pas malgré elle les routes du monde à ses bateaux de commerce. Et la question est vitale pour l'Angleterre. Elle ne saurait laisser couper ses relations avec ses colonies, ni les relations de ses colonies entre elles. Il est donc évident « qu'une fédération aurait pour premier et principal objet l'affermissement et le développement de ce système impérial, en même temps que sa défense contre les entreprises du dehors ». Ce ne pourra se faire, naturellement, sans que les parties contractantes consentent à sacrifier leurs petits intérêts, le jour où ils seront en conflit. Mais toute fédération ne rencontre-t-elle pas ces mêmes difficultés, qui paraissent s'opposer irrémédiablement à sa formation?

Métropole et colonies trouveraient à une fédération d'appréciables avantages. Elles le comprennent fort bien, du reste, et seraient heureuses de voir des liens plus fermes unir irrésistiblement le faisceau de leurs forces encore éparses. Mais quels seront ces liens nouveaux, quelle base soutiendra l'union désirée? Il ne suffit pas, en pareille matière, de former des vœux platoniques, il faut en étudier l'objet avec soin, et chercher par quel instrument on nouera les liens flottants, quand on les aura nettement démêlés. L'organisme à créer devra convenir à tous les membres de la nouvelle union, il devra protéger efficacement tous leurs intérêts communs et laisser une liberté complète dans toutes les affaires privées. Les États de l'Amérique du Nord étiquetèrent, pour ainsi dire, les intérêts qu'ils reconnurent communs, et instituèrent pour les défendre un gouvernement complet, avec pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

« C'est l'affaire des penseurs, des hommes d'État de découvrir la méthode applicable au cas particulier. » L'exemple de l'Aus-

tralie est topique à ce point de vue. Le désir de l'union prit naissance, se développa, mûrit. Puis les hommes de cabinet cherchèrent un moyen de le satisfaire. Aujourd'hui, nous avons sous les yeux le produit de leurs labeurs : le *Commonwealth* australien. « Sans doute, le problème de la fédération impériale présente des données fort différentes. Mais est-il pour cela plus désespéré? Des systèmes divers seront proposés par des hommes de valeur. On les discutera, et de la discussion de ces systèmes sortiront les mesures applicables à la situation présente. Encore une fois, l'intérêt d'une union est évident (et c'est le point capital); qu'on soit pour ou contre, peu importe, il faudra bien qu'elle se fasse. »

Quelle que soit la nature du pacte fédéral, l'Angleterre et ses colonies devront naturellement faire de légères concessions, « et abandonner une parcelle de l'indépendance, pratiquement complète, dont elles jouissent aujourd'hui... A l'heure actuelle, en l'absence de toute union, la métropole règle seule les relations diplomatiques de l'Empire. Elle se préoccupe certainement des intérêts de ses colonies, et s'applique à éviter le ressentiment que pourrait provoquer telle décision de son cabinet ». Mais, si les colonies ont ainsi une certaine influence, elles n'ont aucun droit, et, c'est en cela que consiste principalement leur dépendance. « Sir Henry Parkes, qui voyait l'indépendance australienne, non pas dans la séparation d'avec l'Empire, mais dans une participation légitime à son gouvernement, était convaincu que les Australiens ne tarderaient pas à se lasser de la dépendance où ils étaient vis-à-vis de la métropole. Écartant toute idée séparatiste, il déclarait que le vœu de l'Australie était : de prendre une part légitime à toutes les gloires de l'Empire. Remarquez la précision de ces mots. Il ne demande pas une part égale, mais une part légitime. C'est non seulement admettre, mais poser en principe, que le pouvoir exercé par chacun des membres de l'union sera proportionné à l'apport de forces qu'il lui fera. Sans quoi, il n'y aurait pas égalité. »

« L'Angleterre, quoi qu'il arrive, devra accorder le droit de vote dans les délibérations impériales à tous les membres de la

fédération. Les colonies, pesant désormais sur les déterminations de politique extérieure, devront supporter certaines charges, pour rendre possible l'application des décisions prises. Quant au pouvoir de fixer le chiffre de ces diverses contributions, on pourra le confier à un organisme central, établi par la constitution nouvelle. » Et il faudra, de toute nécessité, que les arrêts rendus par cette chambre haute aient force de loi dans toutes les colonies, sans quoi la fédération ne tarderait pas à se disloquer, et tout serait à refaire.

Le plus grand obstacle à l'accomplissement de l'œuvre impériale est certainement celui-là : Comment s'entendra-t-on sur la part légitime de pouvoir que réclameront fort justement des communautés de ressources et de peuplement très inégaux ? Nous supposons qu'avec le Royaume Uni ces communautés seront le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le groupe des Colonies Sud-Africaines que n'unit encore aucun lien. Voilà du moins les assises principales de l'Empire Fédératif. « Le Royaume Uni y a encore une importance tellement écrasante, qu'il aurait à lui seul plus de poids que tous les autres membres de l'Empire ensemble... Ne va-t-il pas porter ombrage aux colonies, qui craindront son influence prépondérante ? Par contre, l'Angleterre elle-même pourra-t-elle accepter un arrangement tel que celui de la première Confédération Américaine, où chaque État, petit ou grand, avait une voix unique dans le conseil ? Ou encore, réussira-t-on à amalgamer les deux systèmes, comme ont fait les États-Unis dans leur nouvelle législation nationale ? » La difficulté est grande, et il faut de sérieux motifs pour travailler à la surmonter. En temps de paix, on se contenterait bien de ce que l'on a. « Mais la fédération s'impose dans le cas de probables conflits ; elle est indispensable pour l'organisation de la défense armée, pour éviter la guerre en déployant la force, ou pour la faire avec succès si on y est contraint. » Et il faut bien, pour qu'une association fédérale remplisse la fonction pour laquelle elle est faite, qu'un corps constitué, placé au-dessus de tous les parlements locaux, « puisse lever des impôts sur tous les citoyens, par-dessus la tête de leurs gouvernements respectifs.

Pourquoi les colonies et la métropole n'accepteraient-elles pas l'autorité d'un organisme de ce genre, quand les États-Unis ont bien reconnu à un Congrès, où siègent des représentants de chaque État, un pouvoir qu'ils ont refusé jadis au parlement britannique? »

Peut-être le besoin de fédération ne se fait-il pas encore assez impérieusement sentir, « mais quand chaque membre de l'Empire aura une perception nette des dangers que ferait courir à la chose publique une Irlande indépendante et hostile, barrant la route du monde à la Grande-Bretagne, quand chacun sentira que l'affaiblissement du premier groupe de la famille anglo-saxonne peut devenir fatal à la famille tout entière, quand on se demandera ce qui serait advenu à l'Australie si elle s'était vue face à face avec un Sud-Afrique conquis et menaçant, quand on aura bien compris que la perte du prestige anglais en Chine mettrait en péril le Canada, alors l'union sera moralement faite, et les moyens de la constituer pratiquement se présenteront en foule aux hommes d'État, responsables des destinées de l'Empire ».

Le mouvement, dès maintenant, se dessine. La guerre sud-africaine a ouvert les yeux à ceux qui ne voulaient pas y voir clair. Nul désormais ne méprisera plus le secours des colonies. « Le Transvaal a fait courir un danger grave, non pas à l'Angleterre seule, mais à tous les groupes anglo-saxons. On s'y est vu tout à coup en présence d'une population en même temps hostile et parfaitement organisée, armée, équipée, grâce à sa complète indépendance. Et si l'on avait fait à l'Irlande les concessions proposées par M. Gladstone, ou si jamais elle arrivait à les obtenir, la marine anglaise serait si fort occupée à garantir les côtes de la métropole, qu'elle ne pourrait plus protéger les relations commerciales du pays, ni défendre les routes de ses colonies d'outre-mer. En réalité, l'Irlande est au Royaume Uni ce que le Transvaal était à l'Afrique du Sud. »

En même temps que leur force matérielle, les colonies, par la fédération, verront croître leur dignité, elles prendront réellement leur part à la gloire du Royaume Uni. Enfin, elles auront leur place au vrai parlement impérial. « Sir Henry Parkes voyait

là pour les Australiens plus de grandeur que l'indépendance même ne saurait leur en donner. Ce sera, disait-il, la participation à un gouvernement si glorieux que le monde n'en aura jamais vu de semblable. »

Tout paraît donc annoncer la formation prochaine d'un Empire Fédératif qui unira les peuples anglo-saxons dans les cinq parties du monde. Des périls récents ont donné corps à ce qui n'était qu'un rêve, en même temps que l'union australienne faisait naître chez tous les colons anglais le désir de réaliser une union plus vaste encore. Au fur et à mesure que les avantages commerciaux, militaires, politiques d'une fédération éclatent aux yeux de tous, le citoyen de la Nouvelle-Zélande, ou celui du Canada, imagine avec raison qu'il y aura plus d'élévation, plus de richesse, et partant plus de paix dans le monde, le jour où la confédération de l'Empire Britannique enfin constituée oubliera toutes les rivalités du passé et marchera, la main dans la main, avec la Confédération Américaine, sa devancière dans la voie de l'union.

Le capitaine Mahan nous a montré les causes immédiates du rapprochement entre l'Angleterre et ses colonies, d'où va sortir l'Empire Fédéral. *Mais, ces causes n'eussent-elles jamais existé, la concentration féconde à laquelle nous assistons en ce moment ne se serait pas moins opérée.* Le progrès inouï des moyens de communication, progrès dont le mouvement s'accélère chaque jour, ne permet plus d'élever de murailles entre les peuples; et il n'est que naturel que ceux qu'unissent déjà les liens du sang, soient les premiers à briser les légères palissades qui les séparaient encore les uns des autres. Nous sommes au début d'une période nouvelle d'évolution dans le monde, la période de concentration, et nous devons nous en réjouir, parce que les peuples tendront sans doute désormais à s'unir plutôt qu'à se diviser. Et ce progrès ira croissant, à mesure que s'accomplira l'œuvre de pénétration réciproque, qui s'annonce dès l'époque présente, et qui vraisemblablement ne s'arrêtera plus.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXIII

LE COMMERCE DES VILLES LIBRES AU MOYEN AGE (1)

Jusqu'ici nous avons vu ce que le développement de la Culture, sous le régime féodal, et la renaissance de l'Industrie, sous le régime communal ou bourgeois, avaient amené de changement à la formation particulariste introduite par les Francs dans la Gaule et dans l'Europe Centrale. Nous avons à étudier maintenant, au même point de vue, l'action du Commerce dans la même région.

Antérieurement à l'efflorescence de la Fabrication urbaine, le Commerce, dans les pays où prévalait la constitution franque du domaine, se faisait comme il se fait aujourd'hui encore dans les pays de pure campagne, puisque la production, même industrielle, était toute rurale : on tenait des foires.

Troyes, en Champagne, dans la haute vallée de la Seine, était le point avancé vers le sud jusqu'où les Francs, grâce au fleuve, pouvaient aisément apporter leurs productions, dès l'époque de leur première installation, dès le cinquième siècle ; et là fut d'abord leur grande foire. C'est bien là que confinaient alors le Nord, le Midi, et l'Est. Par l'Aquitaine venaient les produits de l'Espagne ; par la Bourgogne, ceux de la Provence, de la Lombardie et de l'Italie ; par l'Austrasie, ceux de la France

(1) Voir l'article précédent, juin 1902 ; *Science sociale*, t. XXXIII, p. 489.

Orientale. Dans le rayonnement de ces voies tracées par des cours d'eau, par des portages faciles de rivière à rivière, par des routes en pays plat, Troyes occupait le centre.

Si, à raison de la longueur du chemin et de la diversité des populations qu'il traversait, les difficultés étaient grandes pour venir, elles étaient compensées par les bénéfiques : car le commerce, avec un telle rareté des marchés, se faisait à grands prix. D'ailleurs, les pays avoisinants¹ avaient un intérêt si évident à cet extraordinaire concours de vendeurs et d'acheteurs que tous les efforts étaient faits pour le favoriser : tout aux alentours, on évitait de molester les voyageurs, et les seigneurs laissaient passer en franchise ou à taxe réduite les marchandises ; ils cherchaient même de proche en proche à obtenir pour les commerçants bon passage à travers toutes les terres par lesquelles ceux-ci arrivaient de loin.

Puisque, du Midi, et de l'Est, on venait bien jusqu'à Troyes, il n'y avait qu'à se laisser aller sur la Seine au fil de l'eau pour descendre jusqu'à Paris. Aussi, dès que l'importance des Francs et des Mérovingiens eut grandi, une foire rivale de celle de Troyes s'organisa-t-elle près de Paris, à Saint-Denis. On la trouve établie à l'époque de Dagobert, en 629.

Suivant les besoins et les facilités des temps, les foires se multiplièrent, mais surtout dans ces régions qui se font suite : la Champagne et le Parisis. Les foires restées célèbres étaient celles de Champagne et celles de Paris ou près de Paris.

Elles eurent un éclat particulier sous Charlemagne, à cause de l'extension que prirent les Francs et de la sécurité qu'assurait le grand homme.

Tel fut en somme le commerce dans le pays où dominait l'influence des Francs, avant la naissance de la fabrication urbaine ; son caractère tout rural tenait à l'organisation sociale particulariste : c'était le commerce sous le régime de la souveraineté du domaine agricole.

Quand survint la fabrication urbaine, les villes assurèrent à leur commerce la liberté et la sécurité, à l'intérieur de leurs

murs, en s'émancipant de la domination seigneuriale sous les formes diverses de communes, de municipalités ou de bourgeoisies. Mais, en dehors de leurs murs, que pouvaient-elles faire? Leur commerce se heurtait là à trois obstacles : 1° les *attaques* fortuites à main armée, soit de la part des seigneurs, soit de la part d'aventuriers ; 2° les *péages* perçus par les seigneurs pour le passage sur leurs domaines, comme sont aujourd'hui les douanes établies par les pouvoirs publics ; 3° le *mauvais état des chemins* : car il est clair que, sous le régime d'isolement des domaines, personne ne s'était préoccupé d'entretenir les routes.

En présence de ces trois obstacles, les villes n'avaient de ressources que celles-ci : 1° contre les *attaques*, user de représailles au moyen de leurs milices, que les chartes d'affranchissement autorisaient en pareil cas à sortir du territoire urbain ; 2° contre les droits de *péages*, régler les taxes en les affermant à titre de fief moyennant une redevance fixe annuellement payée aux seigneurs : c'est ce qui se pratiqua surtout sur le parcours des rivières ; ailleurs, sans prendre en fief les péages, les villes se firent concéder des franchises de passage par les seigneurs en leur versant de grosses sommes, une fois pour toutes ou à plusieurs reprises ; 3° contre le *mauvais état des chemins*, opérer les transports par eau : c'est, au surplus, la voie la plus économique du commerce ; le portage des marchandises par les terres se faisait au plus court, d'une rivière à l'autre : c'étaient là, avec quelques restes de voies romaines, les seuls chemins fréquentés.

En résumé, l'effet de la fabrication urbaine sur les modes de transport se borna à développer la batellerie.

Cette batellerie arriva dans la suite à une véritable célébrité sur le cours des grands fleuves et le long des rivages maritimes.

« Presque toutes les sociétés de commerce ou de transports qui, sous le nom de Ghildes, de Hanses, de Corps Marchands, devaient jouer un rôle si brillant au Moyen Age, s'organisèrent dans le courant du onzième et du douzième siècle. C'est alors que durent apparaître la *Hanse de Rouen* pour la navigation de la Basse-

Seine, la *Marchandise de l'Eau* de Paris, les *Compagnies de Marchands fréquentant la rivière de Loire*, et l'association privilégiée des *Négociants en Vins* de Bordeaux, pour la navigation respective de la Seine moyenne, de la Loire et de la Garonne. C'est alors aussi que se forma, sous le nom de *Hanse de Londres*, un corps de commerçants-navigateurs des villes flamandes pour transporter les laines d'Angleterre sur le continent.

« Toutes ces corporations ont le même but, le même caractère. Elles se composent de négociants en gros et d'armateurs, propriétaires de bateaux ou de navires, qui forment la haute bourgeoisie des principales cités commerçantes. A Paris, le Prévôt, c'est-à-dire, le président élu des *Marchands de l'Eau*, deviendra le chef de la municipalité, le fameux *Prévôt des Marchands*. Le *Parloir aux Bourgeois*, c'est-à-dire le siège de cette association, sera le premier hôtel de ville parisien. Et les armes de Paris ne sont autre chose que le sceau de la *Marchandise de l'Eau*, le navire déjà adopté au XII^e siècle comme emblème de cette hanse parisienne. A Rouen, la *Hanse de Rouen* deviendra le conseil de la Commune et lui fournira ses chefs électifs. A Bordeaux, c'est parmi les *Négociants en Vins*, qui sont en même temps les armateurs, qu'on choisira les *Jurats*, c'est-à-dire les autorités urbaines. Il en sera de même dans les grandes villes de Flandre et à Saint-Omer ». (Voir Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. 1, p. 112-115.)

Malgré la célébrité que ces corporations de négociants et de convoyeurs acquirent plus tard, leurs débuts furent petits, et longtemps encore le commerce demeura assez étroitement localisé, parce que l'action extérieure des villes, dont nous avons dit la difficulté, ne put d'abord s'exercer que dans un faible rayon. 1^o La milice urbaine, qui vengeait les *attaques* pratiquées contre les commerçants, était incapable de s'éloigner de la ville de plus d'une journée de chemin et ne savait tenir campagne que dans des expéditions menées par la royauté : elle était par là même impuissante à protéger le commerce habituel au delà d'un assez proche voisinage. 2^o Les *péages* étaient si multipliés par le besoin d'argent qu'éprouvaient les seigneurs en déca-

dance et par la séparation de plus en plus marquée des domaines féodaux à travers lesquels se faisait le transport des marchandises, que souvent il était très compliqué et très onéreux pour les villes d'affermir la perception des droits sur un long parcours : ainsi la faculté qu'elles pouvaient avoir de régulariser les charges du commerce se trouvait, la plupart du temps, passablement restreinte. 3° Enfin le *mauvais état des chemins* n'était pas suffisamment compensé par le développement des transports par eau, parce que les corporations de batellerie se partageaient par tronçons le cours des rivières, ce qui imposait au commerce des transbordements et des complications. La *Hanse de Rouen*, par exemple, coupait la navigation de la Basse-Seine aux *Marchands de l'Eau* parisiens, qui de leur côté lui coupaient, comme on disait alors, la « fréquentation » du cours moyen de la Seine.

Ainsi, sous l'action des villes renaissantes et affranchies, on vit s'ajouter aux grandes foires périodiques, de plus en plus considérables d'ailleurs grâce à la prospérité croissante, un bon nombre de marchés habituels dans les principaux centres urbains. Mais le cercle des opérations de ces marchés ne s'étendait que difficilement.

Avant que les villes aient eu le temps de vaincre par elles-mêmes les obstacles qui limitaient l'extension de leurs affaires, le commerce trouva une cause subite de développement lointain dans les entreprises de la chevalerie.

Les expéditions chevaleresques, croisades ou conquêtes ambitieuses, dirigées vers le Midi et l'Orient, poussées très au loin, couronnées d'abord d'un merveilleux succès, fournirent au commerce des Occidentaux la plus superbe occasion, en lui ouvrant des pays perdus pour lui depuis longtemps et qui ont été, à toutes les époques, les sources les plus fécondes de la fortune commerciale.

Mais, en France, ce ne furent pas les villes qui organisèrent par une libre action ce commerce lointain ; car, pendant que la chevalerie opérait ce coup de théâtre, la royauté réussissait à mettre la main d'une part sur la liberté des villes et d'autre

part sur les pouvoirs des seigneurs, de sorte que ce fut elle qui, en prenant sous sa gouverne les villes et sous sa direction, de gré ou de force, les seigneurs, fit son affaire d'intervenir : 1° pour assurer le commerce contre les *attaques* des seigneurs et des aventuriers; 2° pour limiter ou réduire le nombre et le taux des *péages*; 3° pour corriger même quelque peu le *mauvais état des chemins*, mais surtout faciliter le parcours des rivières en dépit de la rivalité des Hanses.

Il va sans dire que la royauté s'adjugea, avec cette charge, des bénéfices qui ne laissèrent pas que d'être encore très onéreux au commerce.

Le biais que prirent ainsi les choses en France nous jette en dehors du régime féodal et ne nous montre le commerce lointain que sous le régime monarchique. Il faut donc que nous revenions à l'Allemagne, où nous savons que l'évolution sociale a été de quelques siècles en retard sur la France : là, nous pourrions voir de quelle manière s'est développé, au milieu du régime féodal et dans les villes encore libres, le commerce lointain ouvert aux Occidentaux par les croisades et par les conquêtes des XI^e et XII^e siècles.

En abordant l'étude de ce commerce lointain, qui était à cette époque le type caractéristique du commerce, le commerce proprement dit, bien différent de la petite vente directe et locale que faisaient eux-mêmes les artisans, remarquons que nous nous trouvons en présence d'un moyen d'existence spécial, d'une condition de vie et d'un état social où le trafic l'emporte sur la fabrication, où le négociant et le transporteur priment l'industriel, jusque dans une même individualité si elle exerce à la fois ces diverses entreprises.

Le grand et incomparable objet du commerce, ce sont les productions des Tropiques et des régions analogues. Ceci a été dès les premiers âges du monde, n'a jamais cessé d'être, et est aujourd'hui autant que jamais. Par là s'explique l'intérêt, si étrange à première vue, que les peuples européens mettent, en

ce moment même, à se disputer un continent aussi peu praticable pour eux qu'est l'Afrique, et l'Afrique dans son centre, dans ses parties les moins abordables, les moins habitables, les plus barbares. Quiconque n'a pas bien mis dans son esprit ce rôle des Tropiques, grands générateurs du commerce, est hors d'état de comprendre les trois quarts de l'histoire du monde, tant ancien que moderne.

Les peuples qui reçoivent directement les productions venant des Tropiques et des régions analogues, sont les peuples du Midi et de l'Orient.

Le Midi et l'Orient sont donc les grands marchés.

Or, nous savons, par notre étude précédente sur l'Allemagne, à quel point nos Néo-Germains étaient séparés du Midi et de l'Orient et, par là même, forclos du commerce. Les Slaves et les Finnois patriarcaux occupaient toute l'Europe Centrale, du nord au sud, depuis la base du Jutland jusqu'à l'ancienne Grèce. La grande presqu'île hellénique, les autres rivages de la mer Égée et la région voisine de Constantinople étaient tout ce qu'ils n'avaient pas occupé à l'est de la ligne biaise qui descend du fond du golfe de Kiel au fond de l'Adriatique et du fond de l'Adriatique au fond de la Grandé Syrte africaine. On voit combien le groupe franc et saxon était coupé de l'Orient! Au Midi, il se heurtait aux populations néo-latines. (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes 22 et 25.)

Si l'on cherche sur la carte le point le plus proche par où l'Allemagne put atteindre la mer vers le Midi et vers l'Orient, on reconnaît que c'est la grande anse au nord de l'Adriatique. Mais ce point-là était en dehors de notre région particulariste. Lors donc que le monde néo-germain se jeta par les croisades d'Orient et les conquêtes du Midi vers les pays de produits naturels précieux, il se servit de l'intermédiaire de populations qui n'étaient pas néo-germaines et ce fut pour elles une merveilleuse occasion de développer leur commerce.

Disons rapidement l'histoire de ce commerce, puisqu'il fut si puissamment influencé par les particularistes, et qu'ils en éprouvèrent l'effet en retour.

La population qui, dans la grande anse du nord de l'Adriatique, prit en ces circonstances la tête du mouvement commercial, y était préparée. Il était né là une race de navigateurs par des causes qui rappellent les origines de Tyr et de Sidon. Au moment de l'invasion d'Attila, les habitants des terres qui contourment le nord de l'Adriatique avaient cherché un refuge dans les ilots épars au milieu des lagunes. Ces réfugiés vécurent des industries de la mer, la pêche et le sel, qu'ils échangeaient où ils pouvaient pour se procurer le reste. Ils trouvèrent du même coup l'occasion de faire des transports. Et c'est ainsi qu'ils devinrent commerçants. Ils étendirent peu à peu leurs courses le long des rivages, atteignirent la Grèce, entrèrent dans la mer Égée et touchèrent Constantinople. Ils trouvaient en effet immédiatement l'Orient sur leur gauche dès qu'ils sortaient seulement de l'Adriatique, et, une fois là, il leur était aisé de rayonner dans tous les parages orientaux. Ils pénétrèrent dans la mer Noire et réussirent même à s'établir dans la Caspienne où ils eurent des salines. Ils abordèrent à tous les rivages de l'Asie Mineure et de la Syrie; ils descendirent en Égypte.

C'est des Vénitiens qu'il s'agit : on l'a assez compris.

Quand les effroyables difficultés des croisades conduites à travers l'Europe continentale eurent persuadé aux chevaliers de prendre la mer, ce fut au port le plus prochain, à Venise, qu'ils demandèrent des vaisseaux. Et Venise alors s'éleva à un degré de prospérité inouï. Non seulement elle fit d'extraordinaires bénéfices par ces transports inaccoutumés, mais elle conçut cette haute politique marchande d'armer en guerre une flotte à ses frais, de prendre une part importante à la réduction des villes maritimes de Terre Sainte et de se faire reconnaître ou octroyer par les croisés la souveraineté de quelques-uns de ces ports, de certains quartiers de ces villes, de plusieurs îles de l'Archipel. En un mot, elle sut exploiter les croisades au profit de son commerce.

Nous avons déjà vu comment il se faisait que le commerce était resté le seul côté matériellement profitable des croisades (Voir *Science sociale*, avril 1902, t. XXXIII, p. 315 et 316) : il

le fut extrêmement. Les citoyens de Venise qui, à Venise même, n'avaient pas un pouce de terrain en dehors de leur maison, avaient des villas plus que royales dans les pays de l'Orient et du Midi qu'exploitait leur commerce. « Les villas, les jardins, les châteaux de nos concitoyens, dit un vieux chroniqueur vénitien, sont la Dalmatie, l'Albanie, la Roumanie, la Grèce, Trébizonde, la Syrie, l'Arménie, l'Égypte, Chypre, Candie, la Pouille, la Sicile et autres terres où ils trouvent le bonheur et la sûreté, et où ils demeurent des dizaines d'années avec leurs fils, leurs neveux et leur famille. Léonard Venieri, qui fut procureur de Saint-Marc, s'établit à Constantinople où il acheta un beau palais; plusieurs des Ca-Mosto demeurèrent en Syrie; Sébastien Ziani, qui fut ensuite doge, habita longtemps l'Arménie; quelques-uns des Bondumieri étaient établis à Acre; les Donado-Moro, à Négrepont... » (Voir l'*Histoire de Venise*, par Galibert, p. 171.)

Mais, malgré des avantages exceptionnels en sa faveur — nous les définirons mieux encore tout à l'heure — Venise n'avait pas été et n'était pas sans rivales.

Les trois principales étaient Amalfi, Pise et Gênes. Je les cite dans l'ordre croissant de leur importance.

Ces villes avaient acquis leur liberté dans le courant du ix^e siècle. Elles avaient, sous ce rapport, précédé de beaucoup nos Communes du Nord. Elles n'étaient pas passées, en effet, par le régime féodal; mais elles avaient tout simplement mis à profit la chute de la puissance des Lombards, conquérants vieux-germans de l'Italie, pour se déclarer indépendantes. On sait que les Lombards avaient été abattus par Charlemagne, qui n'eut pas le temps de réorganiser leurs possessions avant de laisser l'Empire à ses successeurs décadents.

Ces villes trouvèrent toutes trois un développement subit par le fait des croisades.

Ce développement eut un double effet. Les familles les plus enrichies par le commerce substituèrent, en leur faveur, le gouvernement d'un seul à celui de la Cité, comme autrefois l'Empire avait fait à Rome. Puis, ces villes cherchèrent à se détruire l'une l'autre, pour demeurer sans rivales.

Ce sont là les phases marquantes et identiques de leur histoire, avec des variantes auxquelles il est inutile de nous arrêter.

Amalfi, la plus faible, succomba avant les autres, sous la domination du premier prince normand qui échangea le titre de comte de Sicile contre celui de roi (1130) et sous les coups redoublés de Pise, sa rivale (1135-1137).

Pise, à son tour et de même manière, succomba dans les compétitions de pouvoir qu'a rendues fameuses les aventures d'Ugolin, et sous les coups des Génois, ses concurrents, au combat de la Mèloria, en 1284.

Gènes, restée seule en face de Venise, soutint plus vigoureusement la lutte. On peut dire qu'elle partagea presque également avec Venise le commerce de l'Orient. Elle eut particulièrement la région de Constantinople et tout le bassin de la mer Noire. Elle fut même sur le point d'anéantir la flotte de sa rivale dans le port de Chiogga, un peu au sud de Venise, en 1381.

Comment a-t-elle succombé cependant? Comme les précédentes : d'un côté par les cabales intérieures qui cherchaient à créer un pouvoir despotique, et d'un autre côté par la rivalité d'une puissance maritime qui surgit à la fin du moyen âge et que nous verrons plus tard, les Aragonais, les Espagnols du royaume d'Aragon, qui lui enlevèrent la Méditerranée occidentale.

Pourquoi Venise s'est-elle trouvée plus forte que ses trois émules, Amalfi, Pise et Gènes?

La supériorité de Venise lui est venue de deux causes : 1° l'*avance* considérable qu'elle avait sur les autres au triple point de vue du *lieu*, du *temps* et du *métier*; 2° la *sécurité* incomparable de sa position maritime dans les lagunes.

1° a) — *L'Avance au point de vue du lieu* : Nous avons déjà remarqué que le fond de l'Adriatique, où se trouve Venise, était le lieu d'embarquement le plus aisé à atteindre vers l'Orient pour la société nouvelle de l'Occident, notre société néo-germaine. D'autre part, on pouvait de ce lieu s'enfoncer rapidement dans l'intérieur des terres à l'Occident et au Nord pour y faire pénétrer les objets du commerce oriental. A l'Occident, on

s'avançait par la vaste plaine du Pô, à l'aide de son grand fleuve et de ses affluents, admirablement répartis à droite et à gauche dans toute la longueur de la plaine; on atteignait par là la Gaule transalpine, la France. Au Nord, on s'avançait par l'Adige qui va presque rejoindre l'Inn, l'affluent du Danube; c'est encore par là que se fait le principal passage d'Italie en Allemagne par le chemin de fer. « De toutes les républiques commerçantes de l'Italie, dit Reclus, Venise est celle qui, après bien des luttes soutenues avec le plus ardent patriotisme, devint la plus puissante et la plus riche : c'est d'ailleurs celle qui avait la meilleure position pour la facilité des échanges. La position qu'elle occupe à l'extrémité de l'Adriatique, non loin de la partie des Alpes où le seuil des monts s'abaisse entre les plateaux de l'Illyrie et les crêtes neigeuses de la Carinthie et du Tyrol, lui permettait de communiquer facilement avec tous les marchés de l'Allemagne, des Flandres, de la Scandinavie. (Reclus, t. I, p. 382.) Cet avantage se relève par le contraste : il est clair qu'Amalfi, Pise et Gênes n'ont pas de conditions comparables à celles-là.

b) — *L'Avance au point de vue du temps* : Nous avons déjà vu que Venise avait commencé au v^e siècle, au temps de l'invasion d'Attila. A partir de cette époque, les ravages successifs que subit la haute Italie ne firent qu'accroître la population vénitienne. Il se faisait de nouveaux arrivages, au fur et à mesure, dans les lagunes où se constituaient de nouveaux groupes sur les îlots encore inoccupés. Ainsi grandissait la Confédération des Vénètes. Chaque îlot était régi par l'assemblée délibérante de ses habitants, qui élisaient pour le gouvernement un ou plusieurs tribuns. Ces tribuns se réunissaient au besoin d'îlot à îlot pour traiter des intérêts communs, de même qu'il y avait parfois des assemblées générales des habitants de tous les îlots. Sous cette forme fédérative, on suit depuis le v^e siècle, à travers beaucoup de modifications, l'incessant accroissement de ce peuple des lagunes, renforcé souvent par des recrues soudaines et en masse. Les villes établies sur le continent, comme Amalfi, Pise et Gênes, suivaient pendant ce temps une autre destinée : par le

fait qu'elles n'étaient pas ainsi isolées, elles subissaient dans un sens très différent de celui-là le contre-coup des invasions successives, qui ne contribuaient pas toutes, tant s'en faut, à les développer. Leur croissance ne commence qu'au ix^e siècle, alors qu'elles échappent à la fois, comme nous l'avons dit, à la domination lombarde et carlovingienne.

D'une autre manière encore, Venise avait l'avance du temps. L'exarchat de Ravenne et la Pentapole, entre l'Apennin et l'Adriatique, étaient les derniers pays marquants de l'Italie qui fussent demeurés liés à l'Empire d'Orient. Il y avait là des traditions de vie romaine et orientale qui réclamaient de plus importantes, de plus abondantes et de plus intimes relations avec le monde byzantin : c'était pour Venise une clientèle tout à fait particulière et choisie, qui la mettait très en avance sur les villes séparées de l'Empire d'Orient, dans lesquelles le commerce ne s'est relevé que tard par les progrès faits dans le monde « barbare » à partir du ix^e siècle.

c) — *L'Avance au point de vue du métier* : Venise en pleine mer, sans terre cultivable, n'avait de ressources que celles de la mer : la pêche et la navigation commerciale. La population était donc toute maritime. Tous les intérêts, toutes les préoccupations, tous les efforts étaient exclusivement tournés vers la marine. On imagine ce que cette spécialité, si nettement, si absolument, si impérieusement déterminée, donnait d'avance dans le métier de la navigation aux Vénitiens sur les gens des villes continentales à qui s'offraient des moyens d'existence très diversifiés, des sources de richesse très différentes, et qui ne se « jetèrent à la mer », que sous une pression définitive des avantages grandissants du commerce.

2° — *La Sécurité* : Il s'agit de la sécurité matérielle assurée à Venise par son incomparable position maritime. Au temps où la sécurité procédait surtout des moyens de défense privés, c'est-à-dire dans tout le cours du moyen âge, l'avantage d'une situation naturelle telle que celle de Venise était de premier ordre. Cet avantage a disparu par le progrès des moyens de protection publics et politiques, nationaux et internationaux,

dont un territoire peut jouir aujourd'hui indépendamment d'une position forte par elle-même. Venise, enveloppée de tous côtés par ses lagunes, était aussi imprenable par terre que par mer avant les inventions militaires des temps modernes. C'est à ce privilège qu'elle dut son salut. Les Francs, quand ils firent la conquête de la Lombardie, se reconnurent radicalement impuissants à s'emparer de Venise par terre : sans cette impossibilité matérielle, ils détruiraient la ville, irrités qu'ils étaient de l'opposition de ses habitants à leur intervention dans les affaires lombardes. C'est en cette circonstance que les Vénitiens se séparèrent de la population du rivage qui jusqu'alors constituait avec celle des îlots une même fédération. Voilà donc Venise, à ses débuts, authentiquement sauvée par sa position imprenable. Les Génois, quand ils bloquèrent la flotte vénitienne tout entière dans les lagunes de Chioggia, en 1380, l'auraient complètement anéantie, s'ils avaient pu pénétrer dans le port de manière à y pratiquer une attaque. Mais l'entrée en était trop restreinte par les immenses dépôts de sables et de vases qui le protégeaient. Ainsi fut sauvée Venise, à l'apogée de sa puissance. On saisit assez, par ces deux faits, de quelle importance était cette position imprenable par terre et par mer; et l'on se rend compte qu'elle n'était pas moins décisive au temps de la plus grande force de la République que dans la misérable condition des commencements. Ce qui relève encore cette considération, c'est le souvenir de Tyr et de Sidon, établis aussi dans des îles; c'est le souvenir de la puissance de Carthage, qui ne périssait pas si seulement la ville était demeurée imprenable. Mais ni Tyr, ni Sidon, ni Carthage n'avaient une situation comparable à celle de Venise, isolée de la terre par des estuaires de fleuves aux espaces fangeux, et séparée de la mer par les *lidi*, ces longs bancs de sables et de vases coupés seulement d'étroites entrées.

De ces deux causes premières, *avance* et *sécurité*, Venise tira une troisième cause de supériorité.

L'avance et la sécurité lui avaient assuré un développement beaucoup plus considérable d'affaires commerciales qu'à ses

rivales : il était donc incomparablement plus difficile à un particulier de s'élever, chez elle, au-dessus de tous les autres. Son gouvernement, en dépit de toutes les tentatives des ambitieux, resta partagé entre plusieurs influences et échappa à l'autocratie proprement dite; il demeura républicain, mais il tourna à l'oligarchie après avoir été d'abord démocratique, comme nous l'avons vu, puis aristocratique avec le progrès des grandes fortunes. Toutefois cette oligarchie, qui offrait au gouvernement plus de surface et plus de consistance que l'autocratie pure, devint à la fin tout aussi absolue, pour le moins, et tout aussi tyrannique; de sorte que Venise, comme ses rivales, quoique plus tardivement et sous une forme plus résistante du pouvoir, aboutit à la compression et au despotisme. Nous verrons ailleurs par quelle extraordinaire évolution du monde elle perdit les avantages de son avance et de sa sécurité, et c'est là que fut l'irréremédiable cause de sa chute.

Tandis que la Méditerranée était ainsi exploitée au point de vue commercial par des peuples que les Néo-Germains n'avaient pas transformés, une autre région maritime devenait le champ de commerce direct des Néo-Germains : c'étaient les mers septentrionales et occidentales, la Baltique, la mer du Nord et l'Atlantique.

Là on n'avait plus le marché des produits tropicaux ou similaires. Quelle différence par conséquent!

Mais on avait les productions d'une race qui se développait énergiquement, la race néo-germaine et ceux qu'elle assimilait.

La mer du Nord occupait le centre de cette race : elle était comme une mer intérieure entre les Norvégiens, les Saxons, les Francs et les Anglo-Saxons, qui avaient rayonné tout à l'entour.

La position navale la plus avancée vers cette mer se trouvait précisément à l'autre extrémité de la ligne dont Venise marquait le sud : de cette ligne tirée de la base du Jutland au fond de l'Adriatique. Là surgirent les trois Villes Hanséatiques, Lu-

beck, Hambourg et Brême, en plein pays saxon : nous allons voir ce que cela a donné.

Les Saxons n'ont pas créé le commerce des mers septentrionales : il existait avant la formation de leur race. Les Goths, ces Vieux-Germains du versant oriental de la Scandinavie, pratiquaient, avec fort accompagnement de piraterie, le commerce de la Baltique. Ils exploitaient les produits naturels des côtes. Pour un de ces produits, l'ambre, que son caractère d'objet précieux, rare, spécial, assimile aux richesses des Tropiques, ils étaient même en relation avec les pays lointains. Moyennant de courts passages par terre, ils pénétraient, ou plutôt les étrangers venus d'Orient, pénétraient de l'ouest à l'est et du nord au sud, en suivant une ligne biaisée par les grands fleuves de Russie, dont les uns s'ouvrent sur la Baltique et les autres débouchent dans la mer Noire ou la Caspienne. Mais cette porte sur l'Orient est trop embarrassée d'obstacles aux transports pour que le commerce de la Baltique pût faire, dans cette direction, aucune concurrence sérieuse à celui de la Méditerranée. Aussi les deux zones commerciales étaient-elles nettement tranchées : commerce de la Méditerranée, commerce des mers du Nord. Venise, toute tournée vers l'Orient et déjà serrée de près à l'Occident par Amalfi, Pise et Gênes, ne sortait guère de la Méditerranée ; elle envoyait bien quelques navires à Bruges, en Flandre, mais elle n'avait aucun établissement de quelque importance sur la côte de l'Atlantique. Par contre, les Scandinaves n'entraient dans la Méditerranée qu'exceptionnellement, pour quelque aventure, et n'y comptaient pas à titre de commerçants. Quand les Saxons, que nous avons vus portés depuis leur origine à la conquête des terres, se retournèrent du côté du trafic de la mer, dans les circonstances que nous allons dire, ils primèrent vite les Vieux-Germains de la Scandinavie orientale, Goths, Danois et Suédois, qui pourtant avaient une belle avance sur eux. La rencontre des Danois et des Saxons en Grande-Bretagne a assez mis en relief, pour nous, combien les Danois étaient marins et combien les Saxons étaient agricoles ! Mais entre des races de formations différentes, l'une communautaire, l'autre particulariste, l'avance est loin d'avoir

tous ses effets : les Saxons regagnèrent et dépassèrent les Danois en peu de temps.

Ce ne furent pas les Saxons de Grande-Bretagne qui commencèrent : ils avaient assez de leurs terres fécondes ; mais ce furent les Saxons de la Plaine Saxonne : ceux-là, avec leur sol pauvre et sans une aristocratie foncièrement et puissamment agricole, avaient besoin de débouchés au dehors pour leur activité. Charlemagne, en leur imposant une aristocratie de gouvernement chargée de garder le pays par la force publique au dedans et au dehors, leur ouvrit le débouché des emplois et des expéditions militaires, qu'ils exploitèrent avec succès sous les Ducs saxons devenus Empereurs, et sous les Ducs saxons devenus opposants des Empereurs franconiens. Mais quand la Féodalité, poursuivant son mouvement d'émancipation, eut reproduit de nouveaux Empereurs saxons, les Saxons repoussèrent de nouveaux Ducs et retournèrent à la simplicité de leurs ressources locales et privées. C'est alors qu'ils cherchèrent à leur indépendance un débouché dans le commerce maritime.

Les circonstances étaient favorables : c'était au début du XII^e siècle, au moment où l'industrie renaissait dans les villes et où la chevalerie ouvrait l'espace. Et, en Allemagne, ce mouvement concordait avec l'abaissement de l'ingérence royale et impériale, tandis qu'en France, au contraire, la royauté reprenant vigueur, s'appropriait à mettre la main sur les Communes.

L'émancipation des villes, en Allemagne, fut très analogue à ce qu'elle était en France, mais avec cette énorme différence qu'elle put se maintenir et se développer, et ne fut pas arrêtée court par le pouvoir central.

Il y eut une autre différence encore, intéressante à noter. Les villes avaient été établies en Allemagne, depuis Charlemagne même, comme moyen de prise de possession du pays, comme établissements militaires, comme colonies administratives. Il fallait y attirer des habitants. On ne pouvait le faire qu'en leur donnant de larges concessions de terrains dans l'enceinte des villes ou à l'entour, de façon à ce qu'ils pussent y trouver pour le présent les ressources premières et pour l'avenir des chances

de plus-value capables de compenser et de dépasser ce qu'ils abandonnaient ailleurs. De là cette *bourgeoisie terrienne*, et non pas purement fabricante et commerçante, des villes allemandes.

Cette bourgeoisie garda soigneusement ses droits sur le sol urbain, où les survenants ne furent que des artisans de diverses professions, locataires à un titre quelconque, vassaux pour ainsi dire des bourgeois premiers arrivés et de leurs descendants. C'est ce qui donna à ces villes une sorte de *noblesse bourgeoise* qui gouvernait la cité en vertu de ses droits de propriétaire.

Mais les artisans, dans le pays saxon surtout, ne tardèrent pas à se faire ouvrir les portes de la bourgeoisie, et, un peu partout, ils réussirent dans le cours du *xiv^e* siècle à balancer l'influence des bourgeois. C'est que ces artisans se recrutaient perpétuellement parmi des populations agricoles particularistes ou assimilées, de sorte qu'on a ici un spectacle tout opposé à celui des cités commerçantes de la Méditerranée, Venise, Gênes, Pise et les autres, qui ont commencé par un gouvernement démocratique et libre, et qui ont fini par l'autoocratie, ou l'oligarchie, et la compression. Ici les villes s'établissent par une fondation autoritaire, royale ou impériale, se continuent par une aristocratie bourgeoise, et aboutissent à une démocratie d'artisans.

Nous avons vu que les trois villes les mieux placées, chez les Saxons, pour le commerce de la mer étaient Lubeck, Hambourg et Brême, qui ont respectivement leur port sur la Trave, l'Elbe et le Weser. Elles sont là un peu en arrière de la mer, ce qui les préservait d'un coup de main des pirates ou de quelque puissance maritime hostile. Mais elles étaient loin d'avoir la sécurité naturelle de Venise!

Comment ces villes, qui n'avaient ni la sécurité ni l'avance de Venise et qui tendaient au gouvernement démocratique et au progrès de la liberté, purent-elles primer leurs émules des mers du Nord, se défendre triomphalement de tout ennemi et acquérir une puissance politique égale à celle des princes souverains, comparable à celle des Vénitiens, capable de disposer parfois des couronnes?

Elles n'entreprirent pour cela sur la liberté de personne et ne

constituèrent aucune centralisation. C'est bien là qu'elles apparaissent avec le vrai génie des races particularistes. Elles s'entendirent entre elles librement, mais avec une initiative vigoureuse et un pratique bon sens, pour toutes les choses où leurs intérêts étaient vraiment communs. Ce mode d'union, comparable, quoique avec bien des différences, à l'Union des États de l'Amérique du Nord, finit par faire une confédération, je pourrais presque dire une nation de quatre-vingts villes unies. Ce fut la célèbre *Ligue Hanséatique* ou *Hanse Teutonique*.

La plupart de ces villes étaient purement saxonnes, en pays saxon, et dans les pays limitrophes, où la race saxonne et le nom saxon s'étaient étendus.

En dehors du pays saxon et de nom saxon, il s'est trouvé qu'un bon nombre de villes sur la côte méridionale de la Baltique ont adhéré à la Ligue ; mais elles avaient été en très grande partie fondées par des émigrants saxons.

Sur le cours du Rhin qui avoisine le pays saxon, depuis Nîmègue jusqu'à Cologne, les villes fluviales entrèrent également dans la Ligue : et elles étaient aussi de formation néo-germanique.

Une autre ligue se forma en Allemagne entre les villes du Rhin moyen : et une encore entre les villes des affluents du haut Danube : toutes villes de commerce et de navigation. Elles portèrent les noms de *Ligue Rhénane* et de *Ligue Souabe*. Mais elles demeurèrent très faibles et durèrent peu. Elles n'avaient pas la même importance naturelle que les villes du Nord placées dans le voisinage de la mer, mais il faut compter aussi qu'elles n'avaient pas pour elles cette race de formation particulariste qui trouva le moyen de développer des villes nombreuses dans tout le pourtour de la pauvre Plaine Saxonne. Toutes les villes aujourd'hui un peu connues du Hanovre, de la Westphalie et de la Saxe orientale étaient de la *Ligue Hanséatique*.

Les villes, en entrant dans la *Ligue Hanséatique*, gardaient leur parfaite autonomie, leur gouvernement dont la forme était indéfiniment variée. Elles étaient libres de sortir de la Ligue. Elles pouvaient même y rentrer, mais à la condition qu'il n'y eût

pas contre leur nouvelle admission des raisons péremptoires tirées de leur précédente retraite. Cette Ligue put donc s'accroître ou se restreindre selon le besoin des temps, sans commotion, sans perturbation au dedans ni au dehors.

Sa grande puissance s'exerça principalement sur deux points :

1° Elle se défendit contre la rivalité politique des Danois et des Suédois. Elle eut là à réprimer une force qui disposait de deux royaumes et qui les réunit même souvent ; elle en vint à bout, malgré l'incessante nécessité de recommencer la lutte. Elle fit surtout de suprêmes efforts pour empêcher la fameuse réunion de tous les États scandinaves, y compris la Norvège. Sans avoir pu y réussir, elle se fit assurer tous les droits dont son commerce avait besoin dans les terres scandinaves. C'est pendant ce rude débat que les Hanséates parvinrent à l'apogée de leur grandeur. Ils tinrent à Lubeck, en 1385, une diète à laquelle se trouvèrent plusieurs têtes couronnées et où d'autres souverains se firent représenter par ambassadeurs.

2° La Ligue obtint, en dehors des villes associées, quatre grands marchés où elle était toute-puissante par les privilèges qu'elle s'y fit accorder : Londres, Bruges, Bergen et Nowgorod. C'est assez dire l'étendue de son commerce.

Les Saxons de Grande-Bretagne, nous l'avons dit, étaient tout occupés à l'exploitation de leur sol fécond, au développement de leur culture, mais le temps arriva où ils purent et durent songer à quelque chose de plus. C'est d'eux que vint — il fallait s'y attendre — la nouvelle et la plus redoutable concurrence que rencontra la Ligue Hanséatique. En 1436, l'Angleterre retira aux Hanséates les droits qu'elle leur avait antérieurement concédés, et elle se mit elle-même à pratiquer la mer. Mais ceci touche aux temps modernes, auxquels nous devons nous arrêter pour le moment. Les Anglais cependant, en rivalisant et en se montrant supérieurs, ne détruisirent pas l'activité maritime des Saxons : nous le verrons.

Toujours est-il que la Ligue Hanséatique a poussé son développement jusqu'à la fin du Moyen Age, et cela sans altérer la liberté publique. Les villes les moins importantes, les moins vi-

vaces, se sont peu à peu détachées de l'union pour suivre des fortunes très diverses, qui leur furent ordinairement imposées par le pouvoir central renaissant, par l'Empire ou la Royauté de l'âge moderne. Mais la fameuse Ligue garde encore dans le port libre de Hambourg un glorieux témoignage du bienfait de ses institutions. Ceux qui voudront bien s'en rendre compte ne peuvent faire mieux que de recourir à l'ouvrage récent de M. Paul de Rousiers : *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*. (Voir notamment p. 202, 210 et suiv.)

La suite de notre histoire va nous faire assister à un événement qui a eu sur le développement actuel de la race particulariste la plus extraordinaire influence, et qui a ouvert les temps modernes : la découverte des Indes Orientales et Occidentales.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri de TOURVILLE.



LE DERNIER ROMAN

DE M. PAUL BOURGET : L'ÉTAPE



Je viens de lire l'*Étape*. C'est un livre très observé, d'une grande et vraie hauteur morale, avec un sentiment très vif et très profond du rôle social de la religion. Et pourtant, c'est un livre faux dans la thèse absolue qu'il défend. Cette thèse est d'autant plus dangereuse qu'elle sera facilement admise par la plupart de ceux qui sentiront le plus fortement et goûteront avec le plus de délices l'inspiration chrétienne qui éclate à chaque page.

En deux mots, M. Bourget soutient qu'il ne faut pas s'élever trop vite, que le fils d'un paysan ne peut pas, sans compromettre l'avenir de sa famille, devenir professeur, par exemple. A Jean Monneron, fils d'un père qui a franchi d'un coup cette étape, et qui souffre d'une crise de conscience, il tient le langage que voici : « Tout le malaise que vous me décrivez ne vient ni de lui (du père) ni de vous. Il vient de ce que votre famille ne s'est pas développée *d'après les règles naturelles*. Vous êtes des victimes, lui et vous, de la poussée démocratique telle que la comprend et la subit notre pays où l'on a pris pour unité sociale l'individu. C'est détruire à la fois la société et l'individu. La grande culture a été donnée trop vite à votre père et à vous aussi, la durée vous manque, et cette maturation antérieure de la race, sans laquelle le transfert de classe est trop dangereux. Vous avez brûlé une étape et vous payez la rançon de ce que j'appelle l'Erreur française et qui n'est tout au fond que cela : *une méconnaissance des lois essentielles de la famille.* »

Ainsi, d'une part, il y aurait des lois essentielles de développement de la famille, des règles naturelles et inviolables pour son ascension et, d'autre part, la poussée démocratique française actuelle ne serait pas, elle, un fait social inévitable, une condition de notre état actuel de société, mais le simple résultat d'une erreur d'aiguillage commise par des gens — des législateurs, j'imagine — qui se sont trompés d'unité sociale. Voilà des affirmations bien grosses et qu'il importe de vérifier.

Qu'il y ait des lois régissant la famille, nous n'y contredisons pas. Toute la science sociale n'est pas autre chose que l'ensemble des lois régissant les groupements humains, et la famille est le plus élémentaire et le plus constant de ces groupements, mais il y a des familles de types très différents, et sans vouloir entrer ici dans des détails et des divisions que nos lecteurs connaissent bien, il y a des familles d'un type souple, propres à former socialement leurs rejetons pour des positions très diverses, et des familles d'un type étroit, capables seulement d'élever leurs enfants pour faire exactement ce que font leurs parents. On sait très bien comment et pourquoi, en règle générale, un pasteur oriental n'est bon qu'à élever des pasteurs orientaux, un fonctionnaire français à élever des fonctionnaires français; mais on sait aussi qu'un paysan du Sleswig peut donner naissance à d'excellents colons du Far-West, un pauvre fermier irlandais à des journalistes ou, plus simplement, à des ouvriers américains très satisfaits, et à bon droit, de leur changement de situation; on sait encore, surtout lorsqu'on a écrit *Outre-Mer*, comment un Américain, non content de ne pas suivre la profession paternelle, peut normalement, avec avantage, changer dix fois de profession lui-même, être successivement domestique, médecin, industriel, journaliste, militaire même. On l'a bien vu pendant la guerre de Sécession et le commandant des *Rough Riders*, devenu aujourd'hui Président de la République, en donnait un curieux exemple pendant la guerre de Cuba.

Première constatation importante : Il existe une certaine organisation familiale, un certain mode d'éducation qui permet de franchir les étapes sans avoir à s'en repentir, sans surme-

nage social, sans que la famille qui monte soit épuisée et désorganisée par son élévation rapide.

Il y a plus. Les conditions sociales dans lesquelles nous vivons exigent impérieusement l'élévation rapide de beaucoup d'individus. Car cette poussée démocratique que réproouve M. Bourget n'est pas une condition politique imposée dans notre pays par un parti vainqueur, c'est une condition sociale universellement imposée par les faits. Elle est puissante dans la monarchique Angleterre; elle transforme l'Allemagne unifiée, fortement disciplinée, gouvernée par un souverain qui ne se contente pas de régner. Elle ébranle la Russie, la Turquie, la Chine, malgré les autocrates et les despotes. Elle est véritablement irrésistible. Et elle n'est pas mystérieuse, on l'analyse, on en distingue fort bien les deux éléments essentiels.

L'application des sciences aux méthodes de travail multiplie leur puissance productrice et diminue l'effort pénible de l'ouvrier. Il y a là deux conquêtes inestimables qui s'affirment de plus en plus et que l'humanité ne voudra pas abandonner. Mais cette application suppose un état-major intellectuel considérable et met la direction du travail entre les mains d'hommes spécialement préparés à cette tâche. A mesure que les procédés techniques deviennent plus compliqués, à mesure que les entreprises deviennent plus importantes, les qualités héréditaires sont de moins en moins suffisantes, les qualités individuelles de plus en plus nécessaires pour gouverner le travail auquel les hommes demandent leurs moyens d'existence. Par suite, c'est une nécessité vitale, au sens propre du mot, qu'une sélection soit pratiquée sur l'ensemble de la nation pour remplir la tâche à laquelle une classe héréditaire ne peut plus suffire.

Et comme l'application des sciences, non contente de transformer la culture, l'art des mines et la fabrication, a transformé aussi les transports; comme aujourd'hui le monde entier tend à s'unifier, à tel point que la politique *mondiale* qui passait hier encore pour un *bluff* et une sottise devient tous les jours une réalité plus évidente; comme les pays traditionnels sont envahis par les fils les plus audacieux des pays de progrès, bien décidés

à brusquer coûte que coûte leur évolution, le champ ouvert aux initiatives préparées, aux initiatives compétentes, est immense. Aussi convient-il d'être prêt non pas seulement à abandonner la profession paternelle, mais à exercer une ou plusieurs professions dans des pays très divers. C'est un second genre de souplesse aussi important à acquérir que le premier. Les nations auxquelles cette souplesse fera défaut compteront peu dans le monde d'ici à un siècle.

Voilà pourquoi je ressens une véritable irritation — toute scientifique, d'ailleurs — d'entendre prêcher à des Français, par un homme d'un si beau talent et d'une si belle âme que M. Bourget, une doctrine déprimante. Il nous faudrait des exercices d'assouplissement, et on nous ankylose ! Le monde réclame des énergies actives ; il offre un emploi à une foule de talents ; il permet plus largement l'élévation individuelle ; il en a un besoin urgent. Au lieu de nous aider à accomplir la tâche indiquée, on nous met en défiance : Faites bien attention, ne brûlez pas l'étape ! Vous êtes fils de paysan, mon brave, ou fils d'ouvrier, devenez tout au plus petit propriétaire, contre-maitre, mais n'essayez pas de monter plus haut ! Dans deux ou trois générations, si vous avez des enfants intelligents, vous pourrez donner naissance à un homme de situation relevée, qui fondera sa famille comme il convient.

Je me consolerais facilement que ces conseils fussent donnés — sachant bien qu'ils ne seront pas suivis et qu'ils ne peuvent pas l'être — s'ils ne se trouvaient pas associés dans le livre de M. Bourget aux plus hautes vérités religieuses. Une complicité voulue y règne constamment entre la tradition et la religion d'une part, entre la nouveauté et l'athéisme d'autre part. Les personnages fermes dans leurs croyances chrétiennes estiment que le monde va tout de travers, et ceux qui se déclarent satisfaits de vivre au xx^e siècle dénoncent la « Congrégation » avec les termes et l'esprit de M. Homais. Eh bien, il faut le crier sur les toits, cette complicité n'existe pas. Sans doute, la religion est liée à la tradition par tout le passé du Christianisme, mais

elle est liée à la nouveauté par le présent et par l'avenir. Ce n'est pas seulement une vieille histoire toute empreinte de poésie, d'héroïsme et de mysticisme pittoresques ; c'est la vérité et la vie aujourd'hui comme autrefois ; c'est la lumière directrice qui éclaire le chemin.

Ce que M. Bourget met en relief d'une façon saisissante dans son roman, c'est au fond ce qu'exposait dans cette revue, il y a quelques années, avec la vigueur et la clarté que l'on sait, notre confrère M. Bureau. C'est la Crise Morale des temps nouveaux. Des individus s'élèvent rapidement dans la société par leur travail, leur intelligence, leur endurance. Voilà un résultat nécessaire, bon en soi. Mais il se trouve que beaucoup ne sont pas préparés *moralement* aux nouvelles responsabilités et aux nouveaux devoirs que leur nouvelle situation exige. Voilà la Crise. Pour la conjurer, il ne s'agit pas d'empêcher les gens de franchir l'Étape ; il faut les préparer moralement à la bien franchir ; ce n'est pas seulement la meilleure chose à faire, c'est la seule possible.

Au surplus, M. Bourget, ayant posé sa thèse comme j'ai dit, a bien soin d'en faire la démonstration sur une famille dans laquelle l'éducation morale fait visiblement défaut. Joseph Monneron, fils d'un paysan d'Aubenas, boursier du lycée le plus voisin, puis successivement normalien et professeur de l'Université, a laissé dans la chaumière paternelle le peu qu'il avait reçu de religion. Cela lui semble faire partie de la défroque traditionnelle dont il lui a fallu se dépouiller pour se pousser dans la vie. En revanche, il a soigneusement récolté sur sa route tous les préjugés antireligieux, et cela avec une absence de discernement qui étonne chez un homme cultivé. Avec la même absence de discernement il a épousé la plus sotte femme qu'on puisse imaginer, fille d'un vague garibaldien, chez lequel un pur hasard lui a fait prendre pension, à Nice, dans le premier poste où il est envoyé. Il l'a épousée à l'église, parce qu'on était sous l'Empire et qu'un recteur d'Académie paternel lui a fait comprendre qu'il nuirait à sa carrière en refusant de se conformer à l'usage général. Mais le souvenir de cette faiblesse lui est insupportable.

table, et comme il l'a rachetée depuis ! Aucun de ses quatre enfants n'a été baptisé ; il faut qu'ils choisissent leur religion à vingt ans, eux-mêmes ; car il croit à Jean-Jacques, ce pauvre Monneron ! ce qui n'est pas très progressif, mais passons. A la différence de Jean-Jacques, il se donne un mal énorme pour sa famille, peine à donner des répétitions, ne fume que deux pipes par jour, tandis que sa femme gaspille ce qu'il gagne à tenir son ménage abominablement, à se couvrir d'ornements ridicules et de prétentieuses toilettes. Entre ce père foncièrement honnête et cette mère très médiocre, grandissent les enfants. Ils sont pliés au travail par leur père et paraissent tous suffisamment doués au point de vue intellectuel pour réussir. Mais tous ne sont pas aptes à suivre la voie austère où le brave Monneron s'est engagé, où il tire courageusement sa charrette conjugale et professorale. L'aîné, séduit par l'éternelle sirène qui guette les jeunes gens vers leur vingtième année, devient très vite un pur jouisseur et un mauvais drôle, voleur et faussaire. C'est le premier échec de l'éducation Monneron. Le pauvre garçon a succombé comme tant d'autres, et n'ayant pour se raccrocher à la vie droite que les citations grecques et latines de son père, a roulé plus vite jusqu'au fond. La fille se prépare aux examens de Sèvres ; c'est une nature élevée, tendre, qui souffre cruellement de l'étroitesse matérielle et morale de sa vie. Elle a des aspirations mal contenues et qu'elle sent irréalisables. Son père manifeste pour elle l'affection très sincère que mérite tout bon élève, et il la traite en bon élève, avec une grande chaleur de cœur, mais toute tournée vers l'opération cérébrale de l'examen à apprendre. Sa mère, sèche et sottre, vaniteuse et propre à rien, n'est pas un appui. Passe un scélérat élégant qui la trouve à son goût, le lui dit, l'entraîne à la chute irréparable ; second échec. Un fils de quinze ans, affreux gavroche, gâté par sa mère, annonce déjà le troisième échec. Enfin Jean Monneron, le héros du livre, nature haute et droite, a rencontré sur son chemin un professeur de philosophie qui lui a enseigné le sens de la vie, et éclairé par cette lumière, éclairé aussi par les malheurs qui fondent sur sa famille, il se fait catholique. C'est le quatrième

échec, échec plus sensible encore que tout le reste au sincère incrédule qu'est son père.

Voilà ce que c'est que de brûler l'étape! dit en substance M. Bourget, chaque fois qu'il arrive malheur à ces pauvres Monneron. Et c'est là que nous retrouvons le porte-à-faux sur lequel repose tout l'ouvrage. Supposons Joseph Monneron instituteur de village dans son département natal, au lieu d'être professeur de rhétorique à Paris; supposons-le aussi naïvement antireligieux, ce qui serait beaucoup plus dans la note; supposons-le marié à une pie-grièche locale, aussi lamentablement médiocre que la fille du garibaldien, ce qui dépend de la fantaisie créatrice de l'auteur; à coup sûr M. Bourget aurait pu, en baissant de plusieurs échelons le rang social de ses personnages secondaires, nous raconter une histoire toute pareille, nous faire assister aux mêmes drames, sans que la vraisemblance y perdît rien. Pourtant, on ne peut pas trouver mauvais qu'un fils de paysan se fasse instituteur! Il ne faut pas plusieurs générations pour franchir cette étape, sans doute!

Par contre, M. Bourget ne retrouverait-il pas dans ses souvenirs beaucoup de familles de professeurs, très humbles dans leur origine immédiate, exemplaires dans leur vie laborieuse, et qui n'ont pas fait souche de brigands ou de déséquilibrés? Où en serions-nous si la rhétorique et beaucoup d'autres choses devaient être enseignées exclusivement, je ne dis pas par des gentils-hommes, mais simplement par des fils de bourgeois authentiques? Laissez franchir l'étape, même la très longue étape, à ceux qui ont la force de le faire. Aidez-les à la franchir, vous leur rendrez service et vous rendrez service à la société tout entière.

Il y a plus encore à faire pour soulager le malaise que peint M. Bourget. Il ne suffirait pas d'assurer à ceux qui font l'étape la formation morale qui les garantirait contre les cataclysmes familiaux à la Monneron; il ne suffirait pas que la Religion, considérée, non plus comme une tradition ancienne, mais comme un élément capital de toute vie sociale, éclairât leur intelligence

et fortifiât leur cœur ; il faudrait déplacer la direction de l'étape.

En France, actuellement, et pour des raisons suffisamment connues, c'est vers les fonctions publiques que marchent la plupart de ceux qui montent. Ils n'en sont pas responsables, d'ailleurs. Ils ne peuvent guère faire autrement. Ceux qui sont arrivés sont fonctionnaires et désirent que leurs fils le soient. C'est là l'idéal proposé à la nation. Un paysan, dans celles de nos provinces qui restent profondément rurales, que le mouvement industriel n'a pas pénétrées, voit autour de lui des hobereaux désireux de pousser leur fils à Saint-Cyr, des notaires qui destinent le leur à la magistrature, de petits employés qui font souche d'employés plus relevés, puis çà et là, un petit médecin de campagne qui devient député, des enfants d'ouvriers et de paysans comme lui qui émergent dans l'enseignement officiel, qui entrent à Polytechnique. L'échelle le long de laquelle on s'élève à côté de lui, est celle du fonctionnarisme. Et voulant s'élever, il tâche de grimper à cette échelle, la seule qui soit à sa portée.

Le malheur, c'est que cet instrument d'élévation est très imparfait. Matériellement, d'abord, il est insuffisant. L'individu sans ressources personnelles qui est condamné à vivre d'un traitement maigre en portant une redingote râpée se heurte à un genre de misère très pénible. Parmi ses collègues, plusieurs sont des fils de bourgeois plus ou moins pourvus ; pour eux, le salaire professionnel est un complément de revenu ; pour lui il est l'unique ressource et, de suite, il se trouve inférieur par ce côté ; il souffre dans son amour-propre ; il ne trouve pas juste qu'en récompense de ses efforts on le condamne à une existence étroite ; il s'aperçoit, mais trop tard, que les fonctions publiques ont été établies sur un programme bourgeois, pour des bourgeois. C'est bien pire quand il veut se marier. Alors que les jeunes gens que leur profession met au même rang que lui épousent des héritières, lui, en raison de son origine, épouse une jeune fille peu fortunée, et le voilà accentuant encore l'infériorité matérielle de sa situation en voulant fonder une famille. S'il ne s'aigrit pas, s'il ne devient pas jaloux et mécontent, c'est une nature supérieure. Tel Monneron, qui se réfugie dans son rêve et soutient

l'existence des siens en besognant à force. Heureux Monneron ! il peut besogner, donner des répétitions aux cancren riches, et, grâce à cette tâche ingrate, grossir un peu son budget de recettes. Combien de magistrats, d'officiers sans fortune personnelle, accepteraient avec joie de travailler ainsi si la dignité de leur toge ou de leur uniforme ne le leur interdisait pas !

Autre imperfection plus grave encore. Les fonctions publiques ne mettent pas d'ordinaire ceux qui les exercent en contact avec la vie réelle. L'humanité se présente à eux sous un certain angle, toujours le même. Ils voient le criminel, le militaire, le contribuable, l'élève ; souvent même ils n'ont cure que d'espèces juridiques, de tactique ou de stratégie, de fiscalité, de pédagogie générale. C'est par la supériorité dans ces connaissances qu'ils parviennent à se faire « une belle carrière », plus que par la pratique des hommes. Ils peuvent devenir ainsi des spécialistes éminents, mais l'expérience de la vie leur échappe, et pour tout ce qui ne touche pas leur spécialité, ils restent peu ou mal informés, naïfs, très embarrassés par suite de diriger leur famille en dehors de la voie étroite qu'eux-mêmes ont parcourue. M. Bourget a tracé de main de maître le type du professeur-fonctionnaire dans son personnage de Monneron, apte à goûter les beautés littéraires d'un livre, aveugle devant la nature, aveugle en présence du spectacle de la vie, incapable d'être instruit par les plus cruelles leçons de l'expérience personnelle.

Pour ces deux raisons le fonctionnarisme n'est pas une bonne machine à élever les gens. Il n'a pas été créé pour cela, d'ailleurs. Mais il y a d'autres moyens plus efficaces de s'élever. Il y en a d'autant plus que l'esprit d'entreprise et l'activité spontanée se développent davantage dans un pays. Il y en a à profusion — M. Bourget ne me démentira sûrement pas — aux États-Unis ; il y en a beaucoup en Angleterre et dans le monde anglo-saxon en général ; il s'en trouve un nombre toujours croissant depuis quelques années en Allemagne ; enfin il en existe aussi dans plusieurs de nos provinces françaises. Je me tiendrai à ceux-là, ne voulant pas compliquer ma comparaison par des différences de races.

Quittons donc Aubenas et la chaumière paternelle de Monneron ; quittons aussi ce milieu très spécial dans lequel Monneron a grandi et a vieilli, ballotté aux quatre coins de la France, de Nice à Lille et de Nancy à Auch, mais toujours enfermé dans cette « colonie » universitaire qui campe dans nos chefs-lieux de département, avec l'espoir constamment caressé de revenir à Paris. Prenons un jeune homme du peuple, né dans la région lyonnaise, ou à Roubaix, ou dans le bassin de Meurthe-et-Moselle, ou dans une infinité d'autres endroits dont l'activité industrielle réclame des intelligences. Ce garçon n'est pas du tout condamné à rester ouvrier ou à devenir fonctionnaire. Il est même sollicité par tout ce qui l'entoure, par les écoles professionnelles et par l'atelier lui-même, par l'exemple de ses voisins, par le milieu social, à s'élever au moyen d'une autre échelle ; il peut être contremaître ; il peut être patron ; il peut être commerçant. Beaucoup de ses pareils ont transformé tel procédé de travail grâce à leur génie inventif, et non sans profit pour eux-mêmes. Quelques-uns sont devenus célèbres. Et ils n'ont pas eu à se plaindre, ni eux, ni leur famille, d'avoir brûlé l'étape.

Matériellement, d'abord, ils n'en ont pas souffert. Jamais les convenances de leur situation ne les ont contraints de vivre au-dessus de leurs ressources. Un contremaître est logé et s'habille comme un ouvrier ; sa femme n'est pas une « dame » ; elle n'a pas de « jour » ; elle ouvre sa porte elle-même ; elle est maîtresse d'employer comme elle l'entend le gain de son mari ; elle y ajoute même par son propre travail, quelquefois. Et un contremaître gagne généralement plus qu'un lieutenant ou qu'un juge. Un chef d'industrie n'a pas davantage l'obligation de « paraître ». Il fait là-dessus ce qui lui convient. Ceux qui s'élèvent le plus haut sont lents à changer la tenue de leur maison, prompts à transformer leur outillage, à perfectionner leurs moyens d'action industriels.

De plus, l'exercice même de leur profession les forme à la direction des hommes, les met en présence de problèmes très divers. L'industriel qui atteint une situation éminente a dû résoudre ces problèmes. Sans doute, il peut avoir été puissamment aidé

par la chance des occasions favorables; cela s'est rencontré surtout à l'époque où naissait la grande industrie, alors que ceux qui se trouvaient en possession d'une affaire l'ont vue tout à coup se développer au delà de leurs espérances, avant que d'autres ne soient venus profiter de la poussée générale. Aujourd'hui, la concurrence très vive établie dans toutes les branches du travail, non plus seulement sur l'ensemble de chaque territoire national, mais de plus en plus entre tous les pays du monde, rend ce genre de succès très rare. Ceux qui s'élèvent sont le produit d'une constante sélection. C'est pourquoi leur élévation justifiée, normale, est bienfaisante pour eux et pour tous.

Je reconnais que ces hommes « qui se sont faits eux-mêmes », manquent souvent de certains avantages assurés par la première éducation aux fils de famille. Ils sont généralement moins habiles aux tâches particulièrement délicates de la diplomatie; ils peuvent froisser sans le savoir des susceptibilités dont ils ne se rendent pas compte et se priver ainsi de certains concours. A ces traits, on reconnaît qu'ils ont brûlé l'étape. Mais combien sont-ils plus aptes à élever les autres autour d'eux, plus en contact avec cet élément populaire dont ils sortent et qui reste une énigme, si souvent une cruelle énigme, pour les autres, éloignés de ce point de départ par une série de générations!

Certainement, M. Bourget n'a pas voulu faire le procès des hommes qui s'élèvent ainsi, ni qualifier d'Erreur française la nécessité générale à laquelle ils répondent. Il a trop observé le monde moderne pour ne pas savoir que cette élite est précisément en France trop peu nombreuse, et que nous en souffrons. Aussi a-t-il eu bien soin de mettre en scène un fonctionnaire et un fonctionnaire convaincu, qui prêche à son fils les délices du fonctionnarisme et son excellence, qui voit surtout dans la spécialité de ses occupations et dans la maigre prébende qu'elles lui assurent un moyen d'échapper aux réalités de la vie. « Vous serez tous fonctionnaires, dit-il à ses enfants, et personne n'est heureux comme un fonctionnaire. Il passe régulièrement à la caisse à la fin du mois. Sa besogne est tracée : tant d'heures par jour. Jamais de hasards. Jamais d'à-coup.

Il n'a pas à penser à la vie matérielle. » Et le brave père Monneron entrevoit un avenir plein de charmes où, tous ses enfants étant *casés*, lui retraité et n'ayant plus de classe à faire, il relira tous les ans tous les poètes grecs d'un bout à l'autre. Cela est bien innocent, j'en conviens, mais cela est hors la vie. Cet homme a toujours vécu à côté de la vie; il ne la soupçonne pas, ou du moins ne veut pas la voir, et aspire au moment où il n'aura plus de commerce qu'avec des poètes très anciens.

Au surplus, il ne faut pas lui en vouloir. Il s'est élevé comme il a pu, à la force des poignets, et il n'a pas eu le choix des moyens. On lui a fait entrevoir au collègue qu'un bon élève, très laborieux et suffisamment doué, pouvait se créer une situation par son travail. Il a été ce bon élève avec effort, avec entêtement; l'habitude aidant, il est encore à soixante ans cet éternel bon élève, mais avec passion. Mis en face d'un autre programme de vie, il aurait bien pu se développer autrement, rester l'honnête homme qu'il était, et devenir un homme plus complet, un citoyen moins utopiste, un père plus avisé, un guide plus sûr pour son entourage. Il aurait eu l'expérience de la vie.

Ce n'est pas lui qui est responsable du malaise qu'il ressent au terme de l'étape, mais bien plutôt tous ceux qui y sont arrivés avant lui, s'y sont installés confortablement, et lui ont fait croire que le but était là. Oui, il y a une Erreur française qui nuit à l'élévation efficace des enfants du peuple. C'est la même dont sont victimes les enfants des familles riches. Elle consiste à voir le bonheur dans la possession d'une rente, à redouter les responsabilités, par conséquent les entreprises et leurs risques, à s'arranger une existence commode.

Avec cet idéal dans la tête et dans le cœur, le fils de famille dégringole matériellement d'un échelon à chaque génération, à moins qu'il n'hérite de beaucoup de parents morts sans enfants et qu'il ne soit fils unique, auquel cas il est guetté par le danger plus grave de la richesse oisive. Et quand il se fait l'illusion d'appartenir aux « classes dirigeantes de la société », le moindre gamin lui rit au nez, et à bon droit.

Cette fuite des responsabilités, cette coupable apathie arrêtent

en effet le recrutement des individualités dirigeantes dans les familles qui pourraient le plus aisément les fournir. Et, ce qui est pire encore, elles l'arrêtent ou le faussent dans le peuple, dans l'ensemble de la nation. Un homme riche qui travaille et qui entreprend, ouvre à une foule de gens autour de lui la voie qui mène à l'élévation normale. Matériellement, il crée des emplois qui sont autant d'occasions de succès pour des collaborateurs sans expérience et sans capital. Moralement il fait plus encore; il enseigne par son exemple le vrai sens de la vie. Il montre que le repos — *otium cum dignitate* — n'est pas au bout de l'étape, mais bien le travail et toujours le travail.

Cela explique comment ceux qui franchissent l'étape la plus longue avec la rapidité la plus foudroyante, mais qui ont su voir et comprendre le long de cette route si vite parcourue, ont une préoccupation, excessive à nos yeux de Français, de proclamer cette loi constante du travail en même temps que la constante nécessité de l'élévation générale. Pullmann mourant laisse à ses fils une mince rente viagère, ayant jugé qu'ils ne sont pas à même de soutenir les responsabilités d'une grande fortune. Carnegie, dans un ouvrage tout récent, loue cette manière d'agir et cherche à la justifier théoriquement. Et l'un et l'autre, comme tous leurs collègues multimillionnaires de là-bas, mettent une sorte de frénésie à fonder des écoles, des universités et des bibliothèques, des bains publics et des musées, à mettre à la portée de tous tout ce qui peut les aider à franchir l'étape. Ces encouragements se ressentent de la hâte avec laquelle ils ont été conçus, du but un peu indéterminé qu'ils poursuivent, de l'insuffisance du tout-puissant dollar à créer des œuvres d'éducation et de moralisation; cependant ils sont inspirés par une vue profondément juste. A coup sûr ils répondent mieux aux besoins de la société actuelle que la méfiance si fréquente dans nos milieux d'« arrivés » vis-à-vis de ceux qui montent. Il faut équiper les jeunes hommes en vue de l'étape à faire, non pas les en détourner.

LE VALAISAN ET SON RÔLE SOCIAL

XI

HISTOIRE DE LA RACE

I. — LE PEUPLEMENT DU VALAIS.

Le peu que nous savons du Valaisan préhistorique est qu'il habitait de préférence les pentes et les plateaux moyens. Ce n'est plus là une simple hypothèse, surtout depuis que les découvertes multiples de tombeaux et de menus objets d'ornement sont venues démontrer que ces tribus essentiellement pastorales trouvaient à cette demi-altitude de 800 à 1.700 mètres, entre les flancs inférieurs des vallées couvertes de pentes arides et la zone supérieure aux forêts, le moyen de faire évoluer leurs troupeaux tout à leur aise.

Car le fond de la vallée du Rhône n'était pas seulement exposé aux incursions, toujours redoutées, des hordes et des légions lointaines, mais les fréquents débordements du fleuve, les irruptions des torrents latéraux, l'éboulement, l'avalanche, fléaux divers à la marche desquels rien ne venait alors s'opposer, devaient le rendre inhabitable.

Dans les vallées latérales, ce travail destructeur de l'élément était bien plus redouté encore ; la plupart des légendes alpêtres rappellent le persistant duel entre l'homme et les forces inertes ; fréquemment elles se rapportent aux érosions entraînant les hauts plateaux herbeux et les bourgades qui les couronnent. La fée valaisanne séjourne presque toujours à une certaine altitude et même il n'est guère de vallée latérale importante

ou de tronçon de la vallée principale que le peuple, assez inhabile à démêler les diverses périodes des temps, n'affirme avoir été occupée par un lac et dont un rocher nu et inabordable ne montre de loin, fixée au granit, certaine grosse maille de fer rongée de rouille ayant servi à amarrer les embarcations.

A de si longs intervalles, il est sans grande portée, au moins pour un ouvrage de pure observation, de rechercher la voie par laquelle ces peuplades celtiques se seraient introduites dans le Valais. Élisée Reclus assigne cet événement à l'âge du bronze ou à l'époque du fer, moment auquel les lacustres, qui devaient être d'origine finnoise ou ibérique, se virent exterminer par les Celtes pourvus d'armes tranchantes. M. Albert Naville, professeur à Genève, a publié en 1869 (1) une relation d'après laquelle la vallée du Rhône aurait été explorée, en tout ou en partie, par les Grecs qui, venant de fonder Marseille à gauche de l'estuaire de ce fleuve, furent naturellement tentés d'en explorer le cours et les rives. Mais cette relation, sans autres points de repère que des descriptions imprécises comparables à celles qui ont été laissées plus tard sur le passage d'Annibal, ne renferme rien sur les premiers habitants du Valais actuel. Quoi qu'il en soit, les Celtes durent habiter ce pays depuis de longs siècles avant notre ère, puisque, selon Polybe, il y aurait environ vingt-deux siècles déjà que des Celtes descendus des Alpes et de la haute vallée du Rhône se vendaient aux Romains pour aller combattre d'autres Celtes dans la plaine du Pô. Les bons Valaisans qui montent encore la garde autour du trône du Vatican ne se doutent évidemment pas qu'ils sont les humbles continuateurs d'un instinct social antérieur au christianisme lui-même.

La première altération profonde infligée à la race autochtone serait ainsi l'œuvre de Jules César et de son lieutenant Galba. Longtemps, le fait que les monuments de la puissance romaine se sont conservés plus nombreux dans la partie occidentale de la grande vallée avait tendu à accrédi-ter l'idée que cette région

(1) *Écho des Alpes*, n° 4.

inférieure où l'on parle romand avait été seule à bénéficier de cette première civilisation et que, beaucoup plus tard seulement, la partie orientale, où est parlé l'idiome german, dut être colonisée par des immigrants du Nord échappés des hauts plateaux du Gothard.

C'est là une ancienne version que les découvertes faites dans la vallée de Binn par M. Bernoulli de Bâle et en divers autres endroits par M. Reber de Genève ont achevé de détruire en démontrant qu'il n'est pour ainsi dire pas de retraite alpestre où le Gallo-Romain n'ait fait souche. En sorte que si, plus tard, l'émigration allémanique a trouvé le moyen de s'infiltrer sans difficulté apparente parmi les peuplades primitives du Haut Valais, c'est vraisemblablement là une particularité applicable au bassin de Conches et à la vallée de Loetschen, contrées où, en raison du froid et de la pénurie des ressources, les indigènes étaient vraisemblablement clairsemés. Au reste, quoique beaucoup moins fréquenté que celui du Mont-Joux, le passage du Simplon — et sans doute avec lui ceux du Gries et du Nufenen — était déjà pratiqué par les Romains. Il est d'ailleurs parfaitement acquis que les relations entre le Haut Valais et l'Italie furent, durant presque tout le moyen âge, ce qu'elles étaient encore un siècle à peine avant nous, c'est-à-dire avant que l'ouverture de routes carrossables et l'accès des voies ferrées fussent venus couper court au trafic par les cols élevés.

Après la chute de la puissance romaine, ce pays devint un des théâtres les plus actifs des exploits des hordes dévastatrices accourues du Nord et de l'Orient. Outre les Allémans et les Burgondes, dont la pénétration fut manifeste et qui lui apportèrent quelque chose de leurs mœurs et coutumes, la race gallo-romaine subit encore, en un temps relativement court, différentes altérations. Car ces étroites vallées latérales, aux gorges profondes, alors enchevêtrées de forêts, devaient offrir d'impénétrables refuges aux hordes cernées ou débandées des Barbares. C'est ainsi que les Huns passent pour avoir défriché les hautes solitudes de Nendaz et d'Anniviers — ce qui engagerait à leur attribuer en plus la vallée d'Hérens, puisqu'elle sépare les

deux précédentes. Les Sarrasins, un moment maîtres des cols supérieurs du Valais, auraient, selon différentes traditions, colonisé les deux principaux embranchements latéraux : les vallées de la Viège, de la Dranse. Leur présence, à peine justifiée au pied du Mont-Rose par des étymologies discutables et d'ailleurs contestées (1), est historiquement démontrée dans le voisinage du Grand-Saint-Bernard dont, pendant plus de deux cents ans, ils occupèrent les défilés; Reinaud dit même que « non seulement ils épousèrent des femmes du pays, mais qu'ils commencèrent de s'adonner à la culture des terres (2) ».

En résumé, la plupart de ces vallées retirées se voient assigner des colons de provenances diverses dont les traits spéciaux n'auraient cessé de subir en plus l'influence continue des races qui peuplent les contrées limitrophes du centre de la Suisse, de la Savoie, du Piémont et de la Lombardie. Il n'y a par conséquent pas à s'étonner si les conjectures vont grand train sur la composition de cette race et si les savants ont tenté de lui appliquer, comme à tant d'autres, le classement plus ou moins approfondi en dolychocéphales, brachycéphales et dérivés. Mais cette différenciation entre crânes élargis ou allongés, que Metchnikoff dit être restée imprécise où qu'on ait voulu l'appliquer, n'offrirait pas en Valais de conditions plus spécialement frappantes qu'ailleurs. Il est bien vrai que M. Bedot, professeur à l'Université de Genève, a été induit, par une série d'expériences, à établir un système de répartition du peuple du Valais en cinq races, mais un savant observateur valaisan, M. Maurice Charvot, bien placé pour suivre et contrôler au jour le jour et étape par étape les différents facteurs qui ont pu servir de base à ce système, se montre moins affirmatif. Il relève, et selon nous avec raison, que les observations de M. Bedot ont été limitées en un trop court espace de temps et qu'elles ne sauraient comporter jusqu'ici qu'un seul fait bien établi, c'est-à-dire que « les loca-

(1) M. RICHTER, professeur à Salzbourg, contesté l'origine arabe de la plupart de ces noms propres géographiques, tels qu'Allmagell, Mischabel, Allalin, etc.

(2) REINAUD, *Invasions des Sarrasins*, p. 178-179. Elisée Reclus fait cette réserve : « Mais ils furent trop peu nombreux pour que leur influence ethnologique puisse avoir été considérable. »

lités de la vallée du Rhône qui ne sont pas alimentées par l'immigration des vallées latérales correspondantes sont habitées par une race à tête petite et allongée ». M. Charvot dégage aussi le fait que, dans la hâte de ses recherches, le savant genevois n'a pas tenu compte de la migration continuelle de la montagne dans la plaine (1).

En se livrant au caprice de tant de faits historiques, d'observations objectives, d'hypothèses basées ici sur les traditions et là sur des vraisemblances, on pourrait subdiviser à l'infini et disperser sans cesse de rameau en rameau le réseau des races et des « sous-races » qui sont entrées pour quelque chose dans la formation du type valaisan actuel. Mais nous tenons à rappeler que cette œuvre n'est point une entreprise historique chargée d'examiner les moindres faits et d'apporter la preuve de chaque point soulevé. Ce dernier article n'est qu'un anneau final nécessité par l'enchaînement naturel et logique des précédents. Son but consiste seulement à dégager, d'entre les faits de l'histoire, ceux par lesquels a été influencée la formation du type et de ses deux principales branches.

II. — UNITÉ PERSISTANTE DE LA RACE.

La vérité est que le Valaisan, produit d'une région parfaitement délimitée et de physionomie très particulière, unique, distincte, constitue dès l'origine un type social propre, c'est-à-dire un peuple. Nous allons voir de quelle manière, en dépit des incidents de l'histoire, cette unité tend sans cesse à se rétablir. Car il ne saurait en être différemment. D'une extrémité du pays à l'autre, la constitution générale du sol, son rapide étagement, son régime d'adaptation et de culture, la forme et l'agencement des demeures, leur ornementation et leur mobilier, le vêtement et jusqu'aux sculptures naïves conçues par l'imagination ou exécutées par l'art populaire, tout révèle une même

(1) *Le Valais Romand. — Causerie scientifique*, nos des 15 mai et 1^{er} juin 1896.

influence morale, un mode semblable d'existence, un ordre commun de préoccupations. Rien ne ressemble plus à un village élevé de l'Entremont que tel hameau des hautes vallées de Viège, de Lœtschen ou de Conches. Les chapelles elles-mêmes, avec leurs angles de tuf, leurs parvis voûtés, leurs portails à grand cintre barrés de colonnettes de bois ou croisillonnées de fer forgé, le grossier relief de leurs images, les tons crus de leurs peintures, les lourdes croix massives qui tantôt les escortent, tantôt vont monter la garde près des abîmes, tout interprète bien les soucis connexes d'une même âme. Je n'étendrai pas le rapprochement à l'architecture extérieure des églises, ordinairement édifiées par des maîtres exotiques d'origine et d'époque diverses.

Au reste, durant toute la première période de la féodalité, les destinées politiques des Valaisans de l'est et de l'ouest semblent confondues ; leurs mœurs ne diffèrent qu'en raison du contact et du voisinage respectif. L'évêché valaisan, destiné à grouper en faisceau ces peuplades fédérées par la communauté de position orographique, stratégique et économique, prend en effet naissance dans le monastère d'Agaune (Saint-Maurice) dont le chef réunit les deux titres et les deux fonctions. Bientôt les intérêts de l'épiscopat se séparent de ceux du monastère et l'évêque transfère son siège à Octodure, centre de l'administration romaine, laissant aux moines le soin de trouver une autre direction que la sienne.

Entre temps, l'éclat de la métropole s'est affaibli, l'étoile de l'Empire a pâli, les forces de la nature, abandonnées de nouveau à elles-mêmes, viennent submerger Octodure. Puis surgit l'horreur des guerres civiles. Sentant la sécurité de son siège et celle de sa propre vie menacées, l'évêque déserte Octodure pour s'éloigner davantage d'Agaune, et voilà l'évêché du Valais installé à Sion, où nous le retrouverons debout après quatorze siècles.

Cette rupture complète entre l'évêché et le grand monastère nous fait tenir la clé d'un fait historique qui va désormais dominer toute l'histoire du Valais. Durant plus de mille ans, ce cloître, jaloux de ses immunités et de son indépendance, luttera contre les

évêques dont il tentera même d'écarter la juridiction spirituelle sur ses sujets. Il reste à retenir de ce conflit que c'est d'une divergence d'intérêts, et non pas d'une différence de race, que naissent les divisions et défiances entre Valaisans orientaux et occidentaux (1). La langue n'est en tout ceci qu'un prétexte très apparent, mais d'autant plus négligeable que la plus grande partie du Haut Valais était, dans la première moitié du moyen âge, de langue romane. « A une époque qu'il est difficile de préciser, dit M. V. van Berchem appuyé sur d'autres savants, des émigrants de race allémanique avaient franchi la Furka ou les passages de l'Oberländ bernois et s'étaient établis dans le Haut Valais. A la longue, la population primitive de ces vallées, probablement assez clairsemée, avait été absorbée par ces nouveaux venus, si bien qu'au XII^e siècle toute la partie supérieure de la vallée du Rhône et les vallons latéraux qui en dépendent étaient entièrement germanisés. Au XIII^e et au XIV^e siècles, la limite des deux langues passait au-dessus de Loèche, où l'on parlait encore le roman. Pendant la plus grande partie de cette période, l'élément romand l'emporte par la supériorité du nombre et par la force que lui donne une situation acquise. Il domine dans l'Église et dans le gouvernement épiscopal. Les événements de la seconde moitié du XIV^e siècle prépareront la suprématie des communes allemandes. »

Le XV^e siècle fera le reste, grâce à l'évêque Supersaxo qui, parvenu à expulser définitivement la maison de Savoie de la vallée du Rhône, entendra la germanisation à la manière allemande, en précurseur de Bismarck et des Hohenzollern (2).

Toutefois, la fin du XVIII^e siècle marquera le retour du français et l'impulsion sera telle qu'en 1900 on comptera 85.000 Valaisans romands contre 30.000 germains.

(1) Telle est l'opinion de notre honorable collaborateur. Mais qui sait si, en définitive, cette divergence d'intérêts ne repose pas sur des différences plus profondes, dues à la constitution préalable de deux types un peu distincts? Nous ne faisons que poser la question, n'ayant pas observé par nous-même. (*Note de la Rédaction.*)

(2) « Originaire du dixain de Conches, Walter Supersaxo était né allemand; il affectait même de ne point faire usage de la langue française ou romande qui dominait alors à Sion. » — F. de Gingins.

L'influence prépondérante de telle ou telle langue dans cette étroite et longue vallée est par conséquent subordonnée à un mouvement de flux et de reflux déterminé par des causes très différentes dont la plus normale est assurément la dernière, puisqu'elle est le jeu d'un phénomène libre et naturel.

C'est une erreur bien plus manifeste encore de prétendre mettre en opposition un « Valais épiscopal » et un « Valais savoyard ». L'application de ce premier terme à la partie orientale du pays est aussi impropre que celle du second à la partie occidentale. « Episcopal? » Veut-on désigner par là la seigneurie de Moerell près des sources du Rhône, que les princes de Savoie détiennent en arrière-fief pendant que celle de Martigny, qui couvre une notable partie du Valais dit Savoyard, ne cesse d'être une terre épiscopale (1)? Au surplus, où fut le berceau de l'évêché?... Quelles en furent et en sont encore les limites? La conclusion à opposer aux partisans de cette classification est que tour à tour l'ensemble du pays a passé sous l'une et l'autre domination et que ce mot de « savoyard » n'a été inventé qu'à titre de prétexte enfantin pour justifier ou tenter d'excuser le tort qu'a eu le Haut Valais d'opprimer des compatriotes moins bien barricadés que lui contre les troupes des comtes. Il ne serait pas moins puéril de vouloir découper le patron de deux races au gré de divisions féodales, disloquées à l'infini et remaniées sans interruption.

En sorte que nous croyons avoir bien démontré — et d'ailleurs l'ardeur mise par les dixains à vouloir sans cesse ressaisir l'extrémité occidentale du pays l'aurait démontré sans nous — que l'unité de la race a de tout temps persisté, parce que la communauté de vie, de besoins et d'intérêts ne permettait pas qu'il en fût autrement. Lorsque, vers le milieu du XIX^e siècle, le Bas Valais, affranchi et vainqueur, se verra suggérer la pensée de scinder le canton et de se séparer de ses dominateurs, les chefs bas-valaisans, à leur tour, refuseront de démembler le territoire

(1) Dans tout le Valais et surtout dans le Bas Valais, les droits de l'église de Sion se heurtent aux droits des comtes de Savoie. Souvent les uns et les autres sont mal définis ou si intimement mêlés qu'il est presque impossible de les distinguer. — Van Berchem.

et le ménage national. Comme l'a fort bien dit Reclus, « la race n'est pas une cause, mais un effet ; la race est fille de la Terre, ce sont les milieux qui la forment ».

III. — LE RAMEAU ORIENTAL.

Cette affirmation de l'unité de la race ne saurait pourtant nous entraîner à prétendre que la division historique du pays du Valais en deux parties tiraillées pendant treize siècles par deux influences rivales ou ennemies, chacune préoccupée de se ménager un appui chez son propre voisin extérieur, l'évêque chez les Confédérés, l'abbaye de Saint-Maurice sur la maison de Savoie, ait pu rester sans effet. L'esprit des Valaisans orientaux et occidentaux eût-il été parfaitement commun et identique à son origine que les conditions du sol, légèrement plus favorables chez l'un que chez l'autre, la nature distincte des rapports, des affinités de voisinage, le courant inévitablement varié de la politique féodale n'en auraient pas moins eu certaines conséquences opposées.

Il est surtout à retenir que, des circonstances particulières étant venues permettre aux gens du Haut de s'affranchir avant leurs compatriotes du joug de la haute féodalité, une avance marquée en est résultée pour eux dans l'éducation politique. Ainsi libérés et organisés dès la fin du moyen âge en sept petites républiques autonomes constituées des débris de ces domaines seigneuriaux, ces Valaisans orientaux possèdent, en dépit de leurs allures peut-être un peu plus rustiques, une entente innée et très sûre des affaires publiques que l'on aurait quelque peine à rencontrer au même degré chez les occidentaux. Exercés à faire fléchir leurs chefs, ils sont accoutumés à exiger, partant à obtenir.

« Le Valais, dit M. Édouard Rod, a une histoire qui, par son intérêt dramatique, ne le cède en rien à celle des grands pays. Il s'était créé son organisation politique : une organisation étrange, compliquée, adaptée à ses besoins particuliers, qui ne ressemble à aucune autre, et dont il faut bien reconnaître que les résultats furent désastreux, car elle valut au pays dix

siècles de guerres incessantes dans lesquelles se disputaient, sous d'autres formes, les questions qui bouleversaient l'Europe. La querelle des Guelfes et des Gibelins, par exemple, eut son pendant sur les bords du Rhône : les luttes continuelles entre les comtes évêques de Sion, les barons des bourgs voisins et le peuple du Haut Valais rappellent par bien des traits les éclatants démêlés du Saint-Siège, du Saint-Empire et des communes italiennes. Les passions n'y furent pas moins violentes : il y eut du sang, des conjurations, des trahisons, des meurtres, de quoi suffire à l'imagination d'un Shakespeare. Ces paysans, ces montagnards furent, à l'occasion, de profonds politiques et de grands capitaines. Ils eurent de la ruse et de l'héroïsme, autant que les tyranneaux du xv^e siècle, ils furent aussi cruels, quelquefois aussi perfides.

« Et dans leur genre — pour autant que leur sol le permettait — ils furent aussi magnifiques..... »

Cependant ces conditions du sol, nous allons le voir, ne furent pas l'unique entrave à leur magnificence. Ce régime de petite fédération par dixains, c'est-à-dire par minces cellules régionales, avait imprimé à ce peuple pauvre tous les instincts d'étroitesse politique et de mesquine économie dont nos observations ont dégagé cent exemples. Mais d'autre part, c'est également lui qui, de tout temps, les affranchit de la dictature et des souverainetés absolues. Les démocraties montagnardes tiennent plus à l'égalité dans la pauvreté qu'à une liberté dans l'aisance qui leur serait octroyée par la grandeur d'un seul ou la munificence de quelques-uns.

Dès leur naissance, on voit la commune profiter de leurs dissensions. Ainsi, au xiv^e siècle, on la trouve faisant une opposition violente à l'évêque Guichard, Tavelli, protégé et serviteur des comtes de Savoie; pour s'en débarrasser, elle se sert de la Tour qui, en vue des intérêts de la haute féodalité, précipitent Guichard du haut des rochers que couronne son château de la Soie; puis, à la nouvelle de cet assassinat, sous prétexte de venger leur évêque, les communes se soulèvent et bannissent les de la Tour. Moins d'un demi-siècle plus tard, la maison

de Rarogne, dont le domaine franchit les grands glaciers des Alpes bernoises et va se dérouler au nord jusqu'aux portes de Zurich, est toute-puissante en Valais : le baron Guiscard de Rarogne est capitaine général du pays; son neveu Guillaume occupe le siège épiscopal, que la parenté lui a transmis et qu'il se réserve de faire passer après lui à quelque autre membre de la riche famille. Mais la politique insolente de Guiscard, ses rapports avec le comte de Savoie et le duc de Milan portent ombrage au peuple valaisan; en 1414, les « francs patriotes » inventent pour lui le plus singulier des modes d'ostracisme connus, la *Mazze* (de l'italien *mazza*, massue). La mazze consistait primitivement en une forte racine de bouleau dont les radicelles étaient enroulées autour du tronc sur lequel on avait préalablement sculpté d'une manière fort grossière, au moyen d'un couteau, une figure humaine souffrante, symbole de la justice outragée. Dans les moments d'effervescence publique, l'étrange statue était transportée de village en village ou disposée sur une place des grandes bourgades.

Lorsque le peuple, accouru en foule, faisait cercle autour de la statue, un homme hardi s'approchait en qualité de chef ou d'avocat de la mazze, chargé de prendre la parole pour elle. Beaucoup de gens du peuple, s'adressant à la massue, lui demandaient alors : « Mazze! pourquoi es-tu si triste? Mazze, pourquoi es-tu venue ici? » Quelquefois on ajoutait : « Mazze! nous voulons te porter secours, mais dis-nous contre qui!... Est-ce de la Tour?... Est-ce Asperling?... Est-ce Hennegarten? » Au nom du seigneur objet du mécontentement populaire, le chef de la mazze inclinait la sinistre image et tous ceux qui se disposaient à prendre sa défense enfonçaient un clou dans la massue en signe d'adhésion. Une nuit, la mazze fut déposée toute criblée de clous devant la demeure du capitaine général, lequel, comprenant le danger qui le menaçait, courut chercher du secours en Savoie et à Berne, déchaîna sur le Valais la grande noblesse de la Suisse centrale, saccagea la ville de Sion, mais finit par être défait avec les Bernois à Ulrichen après la confiscation de ses biens et la dévastation de ses châteaux. Peu

après, à la mort d'André de Gualdo (1437) les patriotes, jaloux de disputer le trône épiscopal à l'influence étrangère et féodale, obtinrent de participer à l'élection de l'évêque. En dépit des résistances réitérées du Saint-Siège, ils réussirent à perpétuer cet usage encore en vigueur et exercé pour la dernière fois en 1895.

Dès l'acquisition de cette prérogative, les patriotes se concertent naturellement pour ne plus porter au siège épiscopal que des enfants du peuple. Mais ces derniers eux-mêmes ne tardent pas à tomber en disgrâce dès qu'un peu de célébrité, de luxe ou de grandeur les entoure. Ainsi les dernières années du xv^e siècle portent à ce trône un enfant d'un des plus misérables hameaux du Haut Valais, Mathieu Schiner. Mais l'ancien étudiant, qui chantait pour vivre, étant devenu cardinal, la mazze le frappe, et le démagogue Georges Supersaxo, auquel cette proscription qui est son œuvre devrait profiter, ne jouit pas longtemps de son triomphe; il est bientôt tenu à son tour pour suspect à cause de ses richesses et de ses hautes relations. La grosse statue faite d'un tronc de bouleau se dresse devant lui et, malgré ses immenses richesses, il va mourir en exil laissant sa vigoureuse postérité de douze fils et de onze filles se disperser au vent de la destinée.

Cette méthode d'ostracisme ne fut abolie qu'en 1551, après que la plus grande partie de la noblesse eut été chassée et ses biens confisqués.

Ainsi subdivisés, morcelés et disloqués, les biens seigneuriaux tombaient en grande partie dans le domaine des communes, échappant par ce fait à toute police générale : chasse, fourrages, pâtures, forêts, devinrent ainsi le partage de ces populations qui, pastorales pour la plus grande part, pouvaient plus facilement exploiter en communauté ces acquisitions territoriales.

Pourtant, après la dispersion et la ruine de cette noblesse du moyen âge, le peuple, d'autant moins capable de se passer de chefs qu'il est plus disséminé et que les communications lui sont plus difficiles, fut bien obligé de se créer une classe dirigeante qu'il tira nécessairement de son propre sein. C'est ainsi que

chaque dixain se tailla un tout petit patriciat de magistrats qui ne tarda pas à inscrire sur ses parchemins un nom de haie, de hameau, de torrent, de forêt, de vignoble ou de pâturage.

Cette noblesse de seconde pousse, constituée après l'abolition de la mazze, semblait avoir médité à trois siècles de distance ces paroles que Taine écrirait plus tard : « Dans la démocratie pure, les hautes branches de l'arbre social, non pas seulement les vieilles, mais encore les jeunes, restent stériles. Sitôt qu'un rameau vigoureux dépasse les autres et atteint la cime, il cesse de porter fruit ! »

Cette maxime que les Rarogne, les de la Tour, les Supersaxo et les Schiner avaient ignorée, la nouvelle classe dirigeante la fit sienne en s'appliquant à détourner d'elle les dangers auxquels s'était exposée son aînée, en restreignant ses goûts de magnificence et de luxe et en s'interdisant le plus souvent tout rapport avec les grands d'autres contrées. De ce nouveau patriciat, un seul membre fait notoirement exception, mais il a le sens de la vie populaire ; il s'habille en paysan par ostentation, il attire les jésuites dans le pays pour se faire des alliés par un appui mutuel et, malgré tout cela, comme il connaît ses concitoyens et leur défiance, il adopte cette devise particulière : *Nihil solidum nisi solum...* « Rien de durable que ce qui est isolé ! »

Sorti comme un héros de légende de la vallée sauvage et déserte du Simplon, Gaspard Stockalper fut riche, grand, magnifique autant qu'audacieux, entreprenant et madré. En vertu même de cette maxime favorite, il plaça en biens fonds presque toute son immense fortune tirée des richesses naturelles de la vallée alpestre, particulièrement des défunes mines de Gondo qu'il exploita avec plus de succès que les derniers actionnaires, en même temps que la régie des sels du pays. Et encore cette façon de se vêtir en montagnard tout en habitant un somptueux château, d'établir le long des défilés du Simplon des tours de refuge ou de défense, d'attirer les jésuites par de grandes donations, tout cela joint au fait de se rendre fréquemment à la cour de Milan sans dire pourquoi, lui suscita de nombreuses difficultés. Une fois, il subit un exil de six ans durant lesquels on

confisque une partie de ses biens situés dans le pays; plus tard, sommé d'indiquer aux patriotes le montant de sa fortune, il s'ingénie à la faire paraître moins grande qu'elle ne l'est.

Ainsi instruite à l'école des faits, cette noblesse de second jet, dont, au xvii^e siècle, Gaspard Stockalper fut l'exception à peu près unique — une de celles qui confirment la règle — se garda-t-elle de soulever les défiances qui avaient perdu la précédente. Elle se prête aux exigences du peuple pour ce qui est de le diriger, mais à la condition de lui rendre le moins de services réels qu'il soit possible. Cela fait un de ces bons ménages de vieux célibataire où maître et valet vivent sur un pied à peu près identique, se tenant chacun pour le vrai chef du logis désert. Ainsi allégé de ses rameaux supérieurs, qu'agitaient les grands courants lointains, l'arbre de la démocratie s'immobilise à l'abri des hautes murailles alpestres; comprenant que la consigne est d'agir le moins possible pour ne pas être suspect d'intrigue, le magistrat s'attache de tout son pouvoir à conserver les positions acquises, à en acquérir de nouvelles et à en assurer la transmission dans sa propre famille. Or, comme dirait Taine, « sous une telle pression séculaire le caractère se fait, ce qui était habitude devient instinct, la forme acquise par le père devient héréditaire chez l'enfant ».

L'on pourrait ajouter que, plus l'enfant a reçu de cette forme acquise, plus il perd le souci de son acquit; du père il reçoit plus sûrement la succession des biens que celle des énergies, et c'est par quoi les dangers de l'immobilité vont se décuplant en proportion de sa durée; ce qui revient à dire que si, petit à petit, le peuple devient moins jaloux et moins soupçonneux à l'endroit des chefs, c'est que graduellement ceux-ci se sont façonnés au moule de sa volonté.

Cependant, au bout de quelques générations issues de mariages répétés entre ressortissants de ce réseau restreint et ténu de familles patriciennes, la noblesse déserte Rarogne, Viège, Conches et autres régions élevées ou écartées; les séductions de la petite ville et des importantes bourgades, leurs conditions d'existence plus douces, leurs ressources agricoles plus riches les attirent.

Ceux que les postes élevés de gouverneurs de Saint-Maurice ou de Monthey a éloignés dans le Bas Valais y trouvent un noyau de société chez les moines de l'Abbaye, de bonnes ressources financières dans les fermes agricoles et vigneronnes d'alentour et de bonnes dotations chez les petites bourgeoisies qu'une humble particule suffira à anoblir pour les rendre dignes d'eux. Ainsi, la fusion des deux corps dirigeants du pays se prépare. Les deux trônes abbatial et épiscopal se rapprochent comme s'ils sentaient venir le coup de vent révolutionnaire qui les réunira sous la même tente.

Mais c'est dans la capitale que viennent se grouper en plus grand nombre les hautes familles : c'est là que la noble société se tasse, prend consistance et sème ses rejetons sur toutes les avenues du pouvoir. Quelques événements traversent, il est vrai, cette longue période d'immobilité sociale ; les deux plus considérables sont l'introduction partielle de la Réforme, bientôt définitivement refoulée, puis l'invasion du pays par les troupes du Directoire, mais le patriciat valaisan sortira de ces troubles plus imperturbable qu'il y était entré, car désormais, loin d'entraîner le peuple, il se contentera, et peut-être pas toujours, de le suivre. Témoin cette campagne de résistance à l'invasion française qui donne une mesure sans précédent de l'opiniâtreté, de la confiance en soi et de l'héroïsme du peuple haut valaisan, mais qui le montre décapité et réduit à faire violence à ses chefs préférés pour les déterminer à accepter le commandement. C'est qu'il n'a plus d'autre cadre qu'un patriciat dont il a brisé le ressort par la suppression du luxe, de la célébrité, de la grandeur et de l'éclat.

Cette heure est significative, car elle est celle que le Valaisan occidental choisit, à la faveur des événements, pour le dessaisir des privilèges qu'il s'était impitoyablement octroyés.

IV. — LE RAMEAU OCCIDENTAL.

Toutes ces qualités d'énergie et de puissance collective particulières à la population du Haut Valais, résultat de l'infiltration allémanique qui se fit par les passages du Grimsel et de la Furka (1) et le secret de son indépendance politique fut dans l'action concertée des dixains, groupés selon le système fédératif propre à ces ressortissants des pays du Nord.

Pourquoi un semblable accord a-t-il toujours été et demeure-t-il impossible entre Bas Valaisans? C'est qu'ils n'avaient ni les exemples constants de voisins immédiats comme ceux de la Suisse primitive, ni l'immixtion d'immigrants septentrionaux issus de ce régime du faisceau fédératif.

En effet, les Celtes, descendants des nomades de l'Asie, ne connaissaient que la tribu qui les groupait, et non la patrie, qui était partout où ils plantaient leurs tentes. « Il y avait des peuplades, il n'y avait plus de nation celtique, déclare M. L. Will (2); c'était une dislocation lamentable; les différents peuples, dépourvus de tout sentiment de solidarité, étaient incapables d'un effort commun. Jaloux les uns des autres, ils formaient, il est vrai, de vastes confédérations s'étendant dans des régions entières, mais ces vastes associations n'étaient faites que dans le but de disputer la suprématie aux confédérations rivales. »

Or, les deux races qui vinrent se superposer aux Celtes dans le Bas Valais n'importaient pas de système politique aussi accentué que celui des Allémans; d'où il résulte que l'instinct celtique s'est si parfaitement conservé, que les Valaisans du Bas sont restés particulièrement jaloux et qu'ils ne s'unissent que pour abaisser ceux qui les gênent ou les ombragent, prêts à se diviser sitôt cette besogne accomplie.

(1) Les relations des Conchards avec les cantons de la Suisse primitive étaient anciennes. En 1368, une diète réunie à Lucerne décide de porter devant le Conseil de cette ville les différends, animosités, préventions et réclamations qu'ils ont vis-à-vis des juges, bourgeois et patriotes du Valais en dessus et en dessous du Deischberg.

(2) *La Grande Encyclopédie* (Celtes).

En effet, dit également M. Will, « tous les peuples gaulois se trouvèrent placés dans la clientèle de Rome sans que leur position politique eût été sensiblement modifiée... La politique des Romains était bien simple et très rationnelle : ils se contentaient de ruiner la patrie nationale et de faire prospérer la patrie municipale ».

Quant aux Burgondes, qui pénétrèrent cette branche de la race valaisanne par la région du Léman, ils ne cherchèrent point à exercer d'influence politique; ils se laissèrent gagner par la civilisation supérieure des Romains, adoptèrent leur langue et prirent leurs lois pour modèle; « au bout de peu de générations, dit M. van Muyden, leur romanisation fut complète ».

La politique bas valaisanne est restée, jusqu'à nos jours, toute empreinte de ces différents caractères. Ses hommes politiques sont issus d'un clan local ou de marchandages entre deux ou plusieurs de ces clans, lesquels tiennent rarement compte des supériorités. Lorsqu'on établit une liste, on veille à faire la part de chaque commune ou de chaque hameau, et, si ce dernier n'est pas représenté dans le corps politique par un des siens, il ne tarde pas à se désintéresser : à quoi bon la patrie si on le néglige, lui!

Il y a peut-être quelque à-propos à rappeler ici une observation faite plus haut, à savoir que le Haut Valaisan a érigé le moindre des hameaux en commune, ce qui a supprimé ces petites compétitions et renforcé en même temps le cadre du district. Dans la partie romande, le district est au contraire tenu pour une subdivision vague; l'on y est surtout préoccupé de la commune, et, si celle-ci a 100 habitants, elle se pose en égale de celle qui en compte de 4 à 5.000.

C'est la politique de clocher, la plus pure qui se rencontre au monde, une politique entêtée, jalouse et mesquine, qui ne tient aucun compte des circonstances extérieures. Les montagnards du Bas Valais qui se battent aux élections communales, s'intéressent très peu aux affaires générales du canton; s'ils votent pour la députation au grand Conseil, « c'est qu'il vaut autant

donner les places à leurs hommes que de les laisser aller à d'autres, à des inconnus ».

Les circonstances subséquentes n'ont fait que maintenir et compliquer la difficulté de toute action commune entre Bas Valaisans en vue d'arracher à leurs anciens dominateurs les vestiges de leur prépondérance. Quand l'heure arriva d'entrer dans la dernière étape de leur émancipation, le clergé, dont les Haut Valaisans avaient eu l'habileté de ne point se séparer, en dépit de divers précédents historiques, scinda net le mouvement et force fut aux partisans de l'émancipation politique, qui n'avaient pas la force de se passer de lui, de renoncer à la poursuite de leurs revendications.

En résumé, le Haut Valaisan est arrivé à concilier sa politique avec les vues du clergé devenues unitaires depuis la Révolution, tandis que le Bas, bien qu'il soit seul à alimenter l'opposition, en demeure bon gré mal gré le serviteur. C'est pourquoi la région allemande, en particulier, a toujours réussi à se garder plus d'influence dans le gouvernement, dans le clergé et dans la bureaucratie. C'est bien toujours ce même ressortissant du dixain qui, ayant partagé durant des siècles le pouvoir des princes-évêques dont les droits temporels et spirituels lui ont de tout temps paru un peu difficiles à démêler, a su abaisser leur puissance, mettre fin à leurs empiétements et résister à leurs efforts sans cesser de transiger avec l'Église. La résistance rencontrée par le cardinal Schiner prouve, en particulier, leur esprit d'indépendance.

Il est vrai que les représentants du Bas Valais ont su s'entendre depuis 1875 pour nommer des évêques ressortissants de leur région, mais le chapitre de la cathédrale veille encore avec le plus grand soin à occuper les avenues et du canonicat et de l'évêché. Et encore l'argument invoqué pour justifier cette préférence systématique est-il d'ordre purement matériel. Comme je l'ai dit déjà, il repose sur le désir d'assurer à des familles bas valaisannes la transmission des héritages épiscopaux.

V. — LA HAUTE MONTAGNE ET LA PLAINE DU RHÔNE.

Nous avons bien saisi maintenant les différences de caractère fournies par ces deux variétés principales de la race. L'inventaire des hommes remarquables que le pays du Valais a produits de tout temps et qui sont dignes de demeurer célèbres, soit par la part prise par eux aux événements politiques décisifs, soit par leurs œuvres réelles de pensée, de science ou d'art, va confirmer ces observations, car, en général, le Haut Valais a surtout fourni des hommes d'État, des guerriers, des administrateurs, le Bas Valais des observateurs, des chercheurs, des méditatifs.

Mais, cette distinction établie, il reste à en dégager une seconde : c'est que presque tous ces hommes, quel que soit leur mode de célébrité, sont nés à une altitude supérieure. Le cardinal Schiner était de Muhlibach, dans le dixain de Conches : la famille Supersaxo qui, en plus de l'agitateur Georges dont nous avons parlé, a fourni au Valais l'un des évêques les plus habiles dans le gouvernement et qui a définitivement arraché le pays à l'influence de la maison de Savoie, était aussi de Conches. Stockalper sortait de la vallée sauvage du Simplon. Thomas Platter, le berger de chèvres, devenu l'un des plus illustres professeurs de l'Université de Bâle, descendait des flancs de la vallée de Viège : son fils Félix, illustre naturaliste, maintint la gloire de ce nom. De la vallée de Viège est aussi sorti Simon Steiner, parent des précédents, qui, vers la même époque, était professeur à Strasbourg. Dans la même vallée est né l'ingénieur Venetz qui s'est spécialement occupé des glaciers dont Jean Pierre Perraudin, guide et chasseur de chamois du village le plus écarté de la vallée de Bagnes, venait de révéler au monde étonné l'œuvre lente et continue. Le capucin Furrer, auteur de la meilleure histoire du Valais, était du haut plateau d'Unterbâch. Sion s'attribue en vain les deux peintres Ritz et Blatter : ils sortent du district de Conches. De Conches également le plus célèbre fondateur de stations alpestres, Alexandre Seiler, à qui la

vallée de Zermatt doit sa célébrité universelle. Pour la magistrature, il y a quelques exceptions et ici il faut — nous le reconnaissons — faire une part au type de la plaine. Maurice Barman de Saillon fut un des plus actifs directeurs du mouvement libérateur du Bas-Valais; mais le chef militaire Alexis Joris descendait de la vallée du Grand-Saint-Bernard. La plaine a produit des magistrats poètes : Louis Gross, Henri Bioley, Charles-Louis de Bons, mais le premier était originaire de la vallée du Trient; le monastère de Saint-Maurice, dont les membres les plus actifs sont toujours les montagnards, doit au chanoine Bourban (de Nendaz) des recherches et des fouilles historiques sans lesquelles il fût indéfiniment demeuré ignorant de certains détails de sa propre histoire. Les vallées des abords du Grand-Saint-Bernard se signalent par une pléiade d'observateurs et de contemplatifs. Nous avons parlé de Perraudin, auteur des découvertes relatives au transport des blocs erratiques par les glaciers; la même vallée de Bagnes a produit le peintre Félix Corthey qui a fait ses premiers essais en Espagne où il était soldat; Louis Gard, chansonnier satirique, célèbre dans le pays : les poètes Besse de Larzes père et fils, dont le dernier obtint quelque temps une grande vogue en France comme improvisateur. Sembrancher a donné naissance à deux prêtres naturalistes savants, Murith, botaniste, et Favre, auteur de la *Faune des macro-lépidoptères*. Étienne Crompt, auteur d'ouvrages divers sur le droit cantonal, était originaire d'Orsières, et Numa Droz, de la Chaux-de-Fonds, autre montagnard qui fut plusieurs fois président de la Confédération, poste dont il était arrivé à se rendre digne vers ses trente ans, après avoir débuté pauvrement dans la vie en qualité d'apprenti graveur, expliquait son amour pour le Valais en rappelant que sa famille venait d'Orsières, commune alpestre habitée par une race dure et opiniâtre.

L'extrême Bas Valais a produit les savants annalistes Pierre et Joseph de Rivaz. Mais Saint-Gingolph, le village demi-valaisan et demi-savoyard, est, bien qu'assis au bord du Léman, une bourgade entièrement alpestre, tirant toute sa vie des forêts escarpées qui le dominent et du lac qui baise ses pieds. Ce

n'est plus la plaine, c'est le lac, dont les bûcherons constructeurs de bateaux de Saint-Gingolph approvisionnent et dirigent la flotte avec les gros bois tirés des pentes du Grammont. Ajoutons qu'à défaut d'autres savants ou de chefs distingués, le district de Monthey a un héros populaire, le Gros-Bellet, mais il descendait des hauteurs de la vallée d'Illiez.

VI. — RANG ET AVENIR DE LA RACE.

De cet exposé un peu plus complet peut-être que ne l'eût exigé la clarté de ma démonstration, il résulte que le Haut Valais doit à son passé historique des chefs et des meneurs politiques, et que le Bas Valais, réduit à laisser les individualités sans appui, a tourné son intelligence vers la contemplation, l'observation et la critique. Mais dans l'un comme dans l'autre, c'est la région supérieure qui est la source de tout effort.

Or, de nos jours, l'effort est-il suffisant pour qu'un homme parvienne à se révéler? Dans ces régions supérieures, le fait d'alimenter annuellement son propre grenier sans acheter rien et d'hiverner quatre vaches constitue une grosse fortune. Dès lors toutes les énergies sont absorbées par le souci de la vie matérielle et le plus fortuné dépense sa pensée à maintenir son équilibre, à blâmer celui qui introduit la moindre nouveauté dans le manger, dans le vêtement, dans l'habitation, dans les préoccupations de l'esprit. On ne sera pas seulement injuste à l'égard de l'innovateur, on sera féroce. Et comme toute la classe dirigeante recherche les faveurs du peuple, elle se garde de le contredire. De là une action routinière et immobile chez le peuple et une inaction invétérée chez les chefs. Il n'y aurait peut-être pas danger proprement dit à cela, si le pays ne se modifiait sans eux, ne se développait de mille manières en dehors d'eux et presque malgré eux.

Or, si après quarante années durant lesquelles la trouée du Simplon fut sans cesse prévue, la race n'a presque rien su prévoir, préparer, exécuter et modifier en vue de la transformation qui en

résulterait, c'est qu'elle ne peut venir à bout de son impuissance et qu'elle est toute résignée à laisser d'autres races se substituer à elle pour la direction des entreprises techniques qui semblent devoir se multiplier en Valais. Car il y a peu de chose à attendre de ce peuple bouclé dans l'étroite ceinture du clan, qui, en lutte continuelle avec l'avalanche, le torrent, l'éboulement, n'a su ni perfectionner ni simplifier ses moyens de résister aux caprices des lois de la nature. D'ailleurs, comment aurait-il pu le savoir, dirigé qu'il était par une classe supérieure de prêtres et de légistes peu soucieux de le voir grouper ses efforts et tout au plus capables de lui donner, les premiers un enseignement moral, les autres des avis captieux et tarifés? Une telle classe supérieure ne crée pas de moyens d'existence. Sans doute elle essaie de se ressaisir, mais la ruine de l'ancien patriciat, la pléthore et la dépréciation du juriste, la gêne qui en est résultée ont plus contribué à cette détermination que la sagesse et la préoccupation de l'avenir du pays. Au surplus, si l'espace d'une génération suffit pour mettre l'ingénieur à la place de l'avocat, le géomètre à celle du notaire, l'agronome à celle du spéculateur parasitaire, le même espace ne peut suffire à l'édification des fortunes sans lesquelles un patronat si subitement écloso est vite embarrassé, non plus qu'à la suppression des instincts ataviques formés par un milieu isolé des grandes affaires et imbu des usages et des préjugés d'un pays fermé.

Il est ainsi aisé de prévoir que le rôle de la race dans la direction de ses futures destinées sera très effacé. Ce qui se passe nous montre l'agriculture se développant sous l'initiative d'immigrants et à l'aide de capitaux étrangers au Valais. Les entreprises minières, de forces électriques et de chemins de fer régionaux ne sont pas davantage conçues par des Valaisans. Cependant les techniciens indigènes feront d'excellents lieutenants au service des mêmes entreprises et le peuple donnera une vaillante armée de manœuvres.

Telle est, exposée dans ses diverses manifestations, la vie de ce peuple jadis refoulé dans la plus profonde impasse de la

chaîne alpestre et que demain l'outil du mineur aura placé au bord d'une des principales routes du monde.

Il était temps, semble-t-il, de noter ce qu'il avait été, ce qu'il est resté jusqu'à ce jour et, dans une certaine mesure, ce qu'il saura devenir lorsque des rapports plus suivis avec d'autres races commenceront à le modifier plus profondément que n'est parvenue à le faire cette ère de cinquante années de chemins de fer. Sa part active sera-t-elle proportionnée au rang acquis dans le monde par les conditions générales et par le développement que son sol est appelé à prendre? Nous venons de voir qu'on n'est pas fondé à le présumer.

Sans doute le peuple du Valais, pris dans son ensemble, est actif, valeureux, endurant et tenace: son œuvre sociale est immense, mais malheureusement vieillote et suspendue. Les résultats de son effort commun ont pu être merveilleux en des temps où le niveau intellectuel de toutes les races était proportionné et stable, ou nul épi n'émergeait de la toison régulière du champ, où le jet qui surpassait le niveau général était tenu comme de famille supérieure, d'essence particulière et de provenance distincte. Aujourd'hui, un tel mode de classement serait d'autant plus compliqué que tout diffère, que de la poignée échappée de la main du semeur, il n'est pas deux grains de semblables et que deux jets, mêmes jumeaux, ne lèvent côte à côte que pour prendre des directions tout opposées.

Il reste tout au plus à savoir si le pays gagnera ou perdra à ce changement de patronage d'où surgira infailliblement un nouvel état-major politique.

C'est une question à laquelle il sera peut-être réservé à nos fils de répondre quelque jour.

L. COURTHION.



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES ENFANTS MARTYRS (1)

Rassurez-vous, mes chers collègues, ce n'est pas d'un de ces tragiques faits-divers dont les journaux nous offrent de temps à autre le sombre récit que je viens vous entretenir aujourd'hui !

Ce sont là des faits heureusement exceptionnels et qui relèvent plutôt du juge d'instruction que de l'hygiéniste ou du philanthrope.

Les victimes que je veux vous signaler sont malheureusement beaucoup moins rares, et cependant on ne songe guère à les plaindre ; vous les coudoyez journellement dans la rue, chez vos amis, à votre propre foyer. Ces enfants martyrs ne sont autres que les petits Français, toute cette sève bouillonnante d'où doit sortir la Race, et que le peuple qui se prétend le plus spirituel du monde s'obstine à emprisonner, à comprimer dans ce moule uniforme, suranné, rouillé qu'on appelle l'éducation française.

Semblables aux fées qui présidaient à la naissance des princesses, *le préjugé scolaire et le préjugé administratif*, ces deux tueurs d'énergie et d'initiative — accompagnés, hélas ! de beaucoup d'autres — s'abattent sur notre berceau pour nous combler de leurs dons :

« Tu apprendras le latin, » dit le premier ;

« Tu seras fonctionnaire, » proclame le deuxième ;

Un troisième, enfin, au milieu de l'enthousiasme de la famille assemblée, prédit à cet espoir de l'Enregistrement « qu'il épousera une grosse dot »...

Tu Marcellus eris !...

C'en est fait ; voilà un gaillard qui n'a qu'à se laisser vivre ; son existence est assurée, prévue, réglée.

Qui donc parle de luttes pour la vie ?

Par malheur, la méchante fée — celle qu'on oublie volontiers d'inviter à la fête — s'avance à son tour en ricanant : « Je n'ai pas le pouvoir de t'enlever les dons que t'ont fait mes sœurs ; oui, tu

(1) Communication à la Société d'Hygiène de l'Enfance.

épouseras une femme riche, oui, tu seras fonctionnaire; mais, tous ces biens précieux, tu ne les obtiendras qu'avec mon assentiment, qu'en me sacrifiant ta jeunesse et ta santé :

« *Je suis la Fée Baccalauréat!* »

Les parents haussent les épaules en souriant, sans se douter que l'horrible mégère ne pouvait inventer de pire vengeance.

Ces Bons Parents.

Qui ne se rappelle les pages exquises — et si poignantes — où le « Petit Chose » retrace les sombres années de son enfance, et les « Jacques, tu es un âne! » qui, tout le long du jour, tombaient à intervalles réguliers sur la tête sanglotante et tuméfiée de son malheureux frère?

Ce souvenir me remontait l'autre jour à la mémoire, alors que j'étais allé serrer la main à de bons amis. Je les trouvai soucieux, préoccupés; eux, d'ordinaire si expansifs et si confiants envers moi, semblaient gênés de ma présence. « Qu'y a-t-il, interrogeai-je? avez-vous donc quelque sujet de tristesse que vous ne puissiez partager avec un vieil ami comme moi? Votre fillette est-elle souffrante?

— Oh! nullement, Dieu merci! Nous en sommes très contents; *elle travaille très bien*; elle est gaie, bien portante..... c'est la joie de la maison!

Puis, de nouveau, un silence contraint nous enveloppe de son manteau de plomb.

Dans un coin de la pièce, un grand garçon d'une douzaine d'années — mais qui en paraît bien seize — s'absorbe dans la contemplation d'un livre de géométrie de l'air résigné d'un chien battu.

Comme un éclair, le « Jacques, tu es un âne! » me sillonne l'esprit.

— Et toi, Charles, lui dis-je, tu travailles bien aussi, j'imagine?

Mine consternée des parents qui échangent un rapide coup d'œil. J'avais mis le doigt sur la plaie.

— Eh bien! docteur, me dit la maman, puisqu'on ne peut rien cacher à votre affectueuse sollicitude, je dois vous avouer que c'est ce grand garçon qui cause tout notre tourment. Figurez-vous que ce vilain enfant ne fait plus rien au lycée; continuellement il se fait punir; il ne passe pas un jeudi ou un dimanche depuis quelques semaines sans se faire « coller ».

— Vous comprenez, reprend le grand-père en roulant des yeux de mystère, qu'il n'y a qu'à vous que nous puissions faire de pareilles confidences; c'est trop pénible pour des parents! A tous ceux qui

nous parlent de Charles, nous répondons *qu'il est un peu souffrant*.

— Eh! eh! hasardai-je, vous pourriez bien dire la vérité sans vous en douter!

— Lui? mais voyez donc comme il est bâti! il est plus grand que père et mère; il mange comme quatre et dort à poings fermés! On est obligé de le tirer de son lit tous les matins! Ah! gémit le pauvre homme, c'est un enfant qui a donné déjà bien du tourment à ses parents... on n'en fera jamais rien... jamais il n'arrivera à passer ses examens. Nous avons été, à notre grand regret, obligés de lui faire « abandonner le latin », et maintenant, s'il continue, me disait hier un de ses professeurs, *il ne pourra même pas passer son baccalauréat moderne!!* Que peut faire aujourd'hui un jeune homme qui n'a pas son baccalauréat? Je vous le demande... Quand je pense que le fils de notre menuisier est déjà bachelier et qu'il prépare les examens de la licence en droit! En voilà un qui fera honneur à ses parents!

Dieu me pardonne l'irrésistible envie de rire qui, maintenant encore, me chatouille les méninges au souvenir du brave cher homme prononçant ce mot magique : le *bac-ca-lau-réat*; des larmes trempaient sa voix! il fallait voir de quel air navré l'infortuné grand-père évoquait le spectre déshonorant d'un « retoquage »!

L'abomination de la désolation!!

Quant au pauvre Charles à qui cette diatribe n'était que trop familière, il continuait de fixer d'un œil vitreux l'attrayante description du « lieu géométrique », mais sa pensée était ailleurs: elle glissait silencieuse et morne le long des interminables cloîtres du lycée-prison. Quel immense découragement se peignait sur ses traits et dans tout son être affaissé! Des rides qui barraient son front, des lèvres crispées par les sanglots, des paupières gonflées de larmes, de tout son pauvre moi détendu émanait, jaillissait l'implacable sentence : Charles! tu es un âne!.....

— Mais enfin, dis-je, cet enfant n'est pas inintelligent?

— Pas le moins du monde: ses professeurs s'accordent à dire que les moyens ne lui font pas défaut, mais ils se plaignent tous de ne pouvoir fixer son attention que pendant très peu de temps; *c'est un élève léger et paresseux* : tous ses bulletins le disent...

« Ah! s'il ne s'agissait que de dessiner, ça irait tout seul! il y passe des heures à ses dessins, sans se lasser jamais. Aussitôt qu'il a une minute de liberté, en avant le crayon ou la plume! Voilà notre Charles absorbé dans son travail au point d'en oublier les heures des repas... et Dieu sait cependant s'il y fait honneur aux repas!...

Mais à quoi cela le mènera-t-il le dessin? Ce n'est pas cela qui lui fera passer ses examens! »

Et les litanies en l'honneur de la Fée Bac-ca-lau-réat, de recommencer de plus belle!

— Voyons, voyons, fis-je, je suis persuadé que Charles n'est pas si paresseux que vous le croyez, et qu'au fond de tout cela il y a un malentendu regrettable que, dans votre intérêt à tous, il importe de dissiper. Voulez-vous me permettre d'examiner l'enfant et de vous dire en toute conscience ce que je pense de son état?

J'eus tôt fait de me convaincre que mes soupçons n'étaient que trop fondés et que le prétendu paresseux n'était qu'un malade, plus justiciable d'un traitement hygiénique rationnel que des sermons de la famille et des punitions du lycée.

Restait à faire partager ma manière de voir aux parents et à plaider la cause de mon petit client d'occasion. Ce n'était pas chose facile, surtout auprès du grand-père dont l'esprit était — comme tous les esprits peu cultivés et peu ouverts — la proie de préjugés, de principes absolus d'autant plus difficiles à détruire qu'ils ne reposent que sur le sentiment, au lieu d'être basés sur des données rationnelles.

Le *préjugé universitaire* était fortement ancré dans cette cervelle de paysan qui, ayant « fait apprendre le latin » à son fils, n'admettait pas que son petit-fils pût « déchoir » en n'embrassant pas, lui aussi, une profession libérale, à défaut de la « carrière administrative ».

Le point de vue « santé » lui échappait complètement aussi. Cet homme qui entourait de cache-nez le cou de son enfant, l'abreuvait de tisanes à la moindre menace de rhume et n'hésitait pas à m'envoyer chercher la nuit à une distance de plusieurs lieues, trouvant que « son chéri » toussait d'une drôle de façon », ne pouvait comprendre qu'il est des maladies qu'il faut chercher pour les découvrir et que seule l'expérience du praticien peut arriver à dépister. « Il mange et dort bien, donc, il n'est pas malade! »

Il me fallut relever un à un et mettre en lumière tous les symptômes d'affaiblissement nerveux constatés chez l'enfant; insister sur la croissance rapide et exagérée, sur le peu de puissance d'attention dont sont capables les enfants issus de parents névropathes ou arthritiques; lui représenter que son propre fils, le père de l'enfant, atteint depuis de longues années d'une affection incurable du système nerveux, était lui-même victime d'un absurde système d'éducation, pour arriver — je ne dis pas à entraîner sa conviction — mais pour le forcer tout au moins à me laisser parler sans m'interrompre.

La maman, d'une intelligence plus ouverte, vint d'ailleurs à mon

secours. Elle avait conservé les bulletins des différentes pensions que son fils avait, en quelques années, successivement traversées sans pouvoir se maintenir nulle part. Nous les examinâmes ensemble et je n'eus pas de peine à lui prouver que la fatigue, l'épuisement nerveux était la seule cause de cette prétendue paresse.

La cause de mon ami Charles était gagnée. Je montrai à ces entichés du préjugé universitaire que, si le commerce des grands écrivains de l'antiquité devient, pour certains esprits privilégiés, une source d'incomparables jouissances, ces avantages ne peuvent en aucune façon entrer en balance avec ce bien si précieux qu'on appelle une bonne santé.

Je leur citai quelques-uns de ces exemples trop fréquents d'infortunés collégiens dont les années de séquestration aboutissent lamentablement, au lieu du diplôme convoité, à la méningite ou à quelque autre manifestation de la tuberculose, et j'obtins la promesse que mon petit protégé, soustrait à la geôle de l'internat, suivrait simplement les cours du lycée et que la distribution de ses heures de travail serait réglée sur mes indications. En même temps, je me portai garant du travail de Charles, affirmant qu'il ne serait plus « collé » désormais que très rarement.

C'était jouer gros jeu, je le savais ; l'eussé-je ignoré d'ailleurs, que le regard dont me foudroya le grand-père en me quittant eût suffi à me révéler toute la témérité de ma conduite.

L'événement, par bonheur, me donne raison.

Depuis qu'on lui demande *moins*, l'enfant *travaille davantage*, et surtout *avec plus de fruit* ; ses notes sont presque toujours bonnes et pas une fois depuis trois mois il n'a dû se rendre au lycée le dimanche ou le jeudi pour y copier des lignes pendant que les « bons élèves » vont se livrer aux douceurs de la promenade en rangs serrés et silencieux.

Alma Mater.

Un matin de l'année 18..., les dix élèves de philosophie du collège de X*** s'exerçaient gravement, sous la direction de leur professeur, à réfuter le système de Condillac, lorsque la porte de la classe s'ouvrit brusquement, livrant passage à deux personnages tout de noir vêtus.

Pourquoi certaines impressions d'événements, futiles en apparence, restent-elles gravées dans la mémoire en dépit de l'action du temps ? On m'embarrasserait certes bien aujourd'hui en me demandant de prouver que le système du fameux philosophe méconnaît l'activité de l'âme et l'innéité de ses facultés primitives ! En revanche, je me remémore aussi facilement que si elle datait d'hier la petite

scène dont nous fûmes témoins ce matin-là : je revois notre vieux principal avec son dos arrondi, les mains croisées sur sa poitrine et fourrées dans les manches de sa jaquette, nous présentant à monsieur l'Inspecteur général de l'Université. Petit, mince, l'œil vif et noir, les cheveux gris, crépus, rejetés en arrière, l'auguste visiteur fit quelques pas dans la classe, renifla l'air à deux ou trois reprises ; puis, avec une moue que je vois encore, laissa tomber ces simples mots : « Ça pue ici ! »

Ce fut court, mais « bien senti », je vous assure. Aussitôt le principal, se penchant à une ficelle qui tombait le long du mur, ouvrit un vasistas situé au-dessus de la chaire — la seule prise d'air dont fût pourvue notre souricière. Après quoi, sur l'invitation de monsieur l'Inspecteur, la classe « continua comme s'il n'eût pas été là ».

J'avais bien envie de lui dire, à monsieur l'Inspecteur, que s'il n'eût pas été là, nous eussions commencé par fermer la fenêtre, car il faisait bien froid, mais sa rosette rouge m'intimidait, et puis, je me rendais compte, à mesure que l'air pur nous arrivait, que la réflexion de ce haut fonctionnaire n'était que trop justifiée.

Et pourtant notre classe était une des moins encombrée, une des plus vastes de l'établissement. Si « ça puait » ainsi dans une salle où une douzaine de spiritualistes s'occupaient uniquement de l'âme et de son immatérialité, jugez de ce que ce devait être ailleurs — en huitième, par exemple !

Et, de fait, « ça puait » partout dans notre vieux collège, entre les murs de cet ancien couvent d'où suintaient des émanations séculaires. « Ça puait » dans les études, « ça puait » au réfectoire. « ça puait » au dortoir — oh ! au dortoir surtout !

Nous n'étions cependant « pas plus sales que d'autres » : une fois chaque trimestre, *ceux dont les parents en témoignaient le désir* étaient conduits au bain, et, tous les mois, nous pouvions nous offrir le luxe d'un bain de pieds — dans la salle des provisions. Je dois à la vérité de dire que ces sybarites étaient rares et se recrutaient principalement, j'imagine, parmi les « humanistes » ayant quelque peu vécu dans le commerce de Pétrone.

J'ajoute, à la louange de notre Économe, que, pour ne pas grever inutilement le budget municipal [le collège était alors en régie], il avait trouvé un moyen fort ingénieux d'utiliser ces récipients pendant leurs nombreux moments de loisir, en les faisant servir, au réfectoire, au lavage hebdomadaire de nos couverts de table !

Telles étaient les règles d'hygiène que l'*Alma Mater* appliquait, voilà quelque vingt ans, à l'éducation des enfants des « classes privilégiées ».

Nos fils sont-ils plus favorisés aujourd'hui sous ce rapport? On voudrait le croire, mais il est permis d'en douter si l'on songe que l'hygiène et la propreté ne sont pas matières cotées aux examens de Sorbonne.

Je connais nombre de collégiens qui n'entretiennent avec l'éponge et le savon que des rapports très espacés; pourvu qu'ils soient prêts, au roulement du tambour ou au son de la cloche, à descendre à l'étude, nul ne s'occupe de la façon dont ils emploient le temps — pourtant si court — que le règlement concède comme à regret aux soins de la toilette. Nul ne songe à leur inculquer le goût salutaire de la propreté physique qui, cependant, exerce une si puissante influence sur la propreté morale.

L'air, l'exercice, la nourriture, ces éléments si indispensables à tout être qui s'accroît, continuent d'être mesurés, dosés mathématiquement suivant *l'âge de l'enfant* sans égard aux nombreuses différences organiques, aux diversités de tempérament qui existent entre *les enfants*.

— Vous avez encore faim, mon ami? mais vous avez eu à manger comme votre petit camarade qui ne se plaint pas, lui?...

« Et vous, là-bas? que faites-vous à table alors que vos camarades sont déjà levés et que l'heure de la récréation a sonné? — Monsieur, je n'ai pas fini; j'ai de mauvaises dents, je ne puis manger vite.

— Tatata... qu'est-ce que vous me racontez là? Je ne veux voir personne à table après que l'heure a sonné; si vous êtes malade, il vous faut aller à l'infirmerie; il n'en faudrait pas beaucoup comme vous pour troubler l'ordre et la bonne harmonie de la maison. »

Et, dans tout établissement bien tenu, tout marche au son du tambour : ran plan plan pour la soupe... ran plan plan pour le bœuf... ran plan plan pour les haricots... Chargez... ett...! reposez... ett...!

Oh! les beaux petits soldats, espoir de la France!

Comprimé, étiolé au point de vue du développement physique, le malheureux collégien est également victime, sous le rapport des études, des mêmes errements.

A tel âge, correspondent tant de grammes de viande et tant de pages de texte à étudier : comme l'appareil masticateur, le cerveau peut se refuser à triturer, en un temps donné, tel plat de grec ou de latin. Tant pis pour les clampins!

Que d'*indigestions cérébrales*! que de *gastrites encéphaliques*, ainsi provoquées, passent à l'état chronique et font d'un malheureux en-

fant, coupable seulement *de ne pouvoir s'adapter aux programmes*, un misérable « cancre », opprobre de la classe et cauchemar du professeur !

C'est un fait d'expérience que les élèves les mieux doués n'arrivent généralement — au prix des pires fatigues — à abattre la besogne qui leur est tracée en dehors des heures de classe, qu'en ne consacrant à chaque devoir que la moitié, ou même le tiers du temps qui serait nécessaire pour que ces devoirs fussent faits consciencieusement. « Que voulez-vous, disent les professeurs, il faut, coûte que coûte, être prêts pour le baccalauréat ! »

Et, coûte que coûte, on s'efforce d'entasser dans ces délicates cervelles la macédoine indigeste des programmes.

De la formation du jugement, de l'intelligence, nul n'a cure ! Ce n'est pas pour cela qu'on nous confie les élèves ; c'est pour en faire des bacheliers... ce qui est bien différent !

Pédagogues et hygiénistes.

De tels procédés ne sont rien moins que criminels.

Parents et éducateurs se rendent également coupables de ce crime de lèse-enfance dont la répercussion se fait si fâcheusement sentir dans tout le corps social.

Ils peuvent, à la vérité, les uns et les autres, invoquer cette circonstance atténuante qu'ils ne savent pas ce qu'il font. Notre système pédagogique traite *l'enfant* comme une abstraction « sans tenir compte des grandes différences qui existent entre les aptitudes que donnent ou laissent à chacun l'hérédité, l'innéité, le tempérament, les anomalies de la croissance physiologique et les maladies accidentelles ou diathésiques » (1).

Le seul juge dont la compétence soit indiscutable en l'espèce, le médecin, n'est appelé qu'à titre exceptionnel à donner son avis sur ces questions d'éducation dont l'hygiène devrait former la base rationnelle.

Il est temps d'abandonner de semblables errements.

Dans une remarquable étude communiquée l'année dernière au Congrès de Nantes, le D^r Le Gendre, qui s'est acquis dans les questions de pédiatrie une légitime notoriété, a fixé de main de maître la part qui revient au médecin dans l'éducation et dans l'instruction.

Je vous engage, mes chers collègues, à lire ce substantiel travail qui ne saurait être résumé et qui établit d'une façon péremptoire

(1) D^r Le Gendre. Congrès de pédiatrie de Nantes.

que le médecin doit être consulté, non seulement pour la direction physique à donner à l'enfant, mais encore pour le choix des méthodes pédagogiques et l'élaboration des programmes.

C'est bien à tort que notre distingué confrère exprime la crainte qu'une telle prétention ne suscite contre lui un *tolle* des pédagogues de profession et qu'on ne lui oppose le classique « *ne sutor supra crepidam* ». Les faits parlent d'eux-mêmes et les pédagogues vraiment dignes de ce nom se trouvent depuis quelques années entraînés par un courant (1), qui, tôt ou tard, amènera fatalement une évolution qui s'impose.

Le moment était donc bien choisi pour porter la question devant l'opinion publique en essayant de grouper en un faisceau puissant tous les pères de famille qu'intéresse la question de l'éducation. Sous le nom de « Ligue des pères de famille et des médecins pour l'amélioration de l'Hygiène scolaire », le D^r Le Gendre et son collègue des hôpitaux le D^r Mathieu travaillent à établir une vaste fédération pour l'étude des réformes qu'il importe d'introduire à bref délai dans notre système d'éducation et d'instruction (2).

Il m'a semblé, mes chers collègues, que la Société d'hygiène de l'Enfance se devait à elle-même d'entrer dans ces vues généreuses et de donner son adhésion pleine et entière à une œuvre qui concorde si bien avec ses préoccupations habituelles.

Associions-nous donc à cette revendication des droits et surtout des *devoirs* des pères de famille en vue de cette œuvre capitale entre toutes : la culture physique et intellectuelle de l'enfance et de la jeunesse.

Parents et enfants ne peuvent que gagner à voir s'établir le règne de l'hygiène dans les familles et dans les pensionnats.

(1) Il est bon de rappeler que c'est à la *Science sociale* et à la création de l'École des Roches qu'est due la formation de ce courant.

(2) La Ligue des médecins et des pères de famille a pour but l'amélioration de l'hygiène physique et intellectuelle dans les écoles.

Elle se propose de faire une campagne active pour la vulgarisation et l'application des principes de l'hygiène scolaire.

Elle se compose, en nombre illimité et sans distinction de sexe, sous la seule condition qu'ils aient atteint leur majorité, et qu'ils jouissent de leurs droits civils :

1^o De membres actifs payant une cotisation annuelle minima de 2 francs ;
 2^o De membres fondateurs dont la cotisation annuelle minima est de 10 francs ;
 3^o De membres perpétuels effectuant un versement unique qui ne peut être inférieur à 100 francs.

Des maintenant les adhésions peuvent être envoyées au secrétaire général et les cotisations versées au trésorier.

Le bureau directeur a été provisoirement constitué :

Président : le D^r F. Le Gendre, 23, rue de Châteaudun.

Secrétaire général : le D^r Alb. Mathieu, 37, rue des Mathurins.

Trésorier : le D^r André Thomas, 64, rue de la Chaussée-d'Antin.

De l'air dans les classes; de l'air dans les programmes! Coupons les lisières, développons l'énergie et l'initiative : c'est le seul moyen de préparer cette forte race dont notre pays a tant besoin! Quand, suivant les enseignements de la *Science sociale*, nous aurons fait à nos enfants de bons muscles et une solide volonté, notre tâche sera accomplie, nous pourrons sans crainte comme sans regrets leur passer ce flambeau de la vie dont parle le poète.

Au lieu de nous préoccuper de « tracer la voie » à nos fils, efforçons-nous de leur donner une éducation telle qu'en présence des mille difficultés de l'existence, ils puissent toujours se tirer d'affaire.

Voilà trop longtemps que notre unique souci est de donner à la patrie des avocats, des médecins, des fonctionnaires ou des commerçants; faisons mieux désormais : donnons-lui des *hommes*.

D^r OUDAILLE.

II. — LA PROPAGANDE ANTIALCOOLIQUE AU CANADA

Nous recevons la lettre suivante :

Ottawa (Canada), 16 juin 1902.

Monsieur le rédacteur,

Dans le compte rendu d'une conférence du D^r Oudaille paru dans la *Science Sociale* de février dernier, je relève le passage suivant : « Au Canada..., la famille particulariste est encore trop mélangée à d'autres groupements. Ce sont les particularistes qui ont voté la prohibition de l'alcool. Partout où les Français prédominent, cette prohibition a été repoussée. » Et dans la livraison de mai dernier de la revue, le D^r Oudaille écrivait : « Rappelez-vous l'histoire de la prohibition au Canada, votée dans toutes les circonscriptions anglaises, et si veulement repoussée dans les districts où dominait l'élément français. »

Comme le D^r Oudaille, je me rends compte de l'importance capitale de la formation particulariste pour le succès de la propagande anti-alcoolique, ou de tout autre mouvement de réforme sociale; et comme lui, je voudrais pour mes compatriotes une plus large somme de cette faculté d'initiative individuelle qui distingue nos concurrents de langue anglaise. Mais faut-il voir, dans l'attitude des divers groupes de la population canadienne sur cette mesure, une simple question de formation particulariste ou communautaire? Je ne le pense pas.

En 1898, dans la circonstance dont parle le D^r Oudaille, la prohibition se présentait aux Canadiens sous la forme d'un projet de loi du gouvernement fédéral « en vue d'interdire l'importation, la fabrication et la vente des spiritueux, vins, bière, cidre et autres breuvages alcooliques ». Notez bien : un projet de loi du gouvernement fédéral; et rappelez-vous qu'au Canada, outre ce gouvernement fédéral ou central, il existe sept gouvernements autonomes de provinces, et dans chacune de ces provinces de nombreuses administrations locales : municipalités de villes, de comtés, de villages, de communes rurales. Jusqu'aujourd'hui ce sont ces divers gouvernements locaux (et plus particulièrement la commune rurale et la municipalité urbaine) qui ont été chargés de régler le débit des boissons dans leurs territoires respectifs. S'opposer à la loi de prohibition du pouvoir fédéral, ce n'était donc pas se porter en faveur de la liberté absolue du commerce des spiritueux; c'était simplement se déclarer favorable à la gestion locale de cet intérêt opposé à l'ingérence du pouvoir fédéral dans un domaine nouveau. Considération importante, on le conçoit, pour les groupes français, surtout, qui sont en minorité dans l'ensemble de la confédération canadienne, mais qui dominent dans la province de Québec ainsi que dans quelques comtés ou dans quelques paroisses des provinces adjacentes.

Observez, d'autre part, que les circonscriptions françaises n'ont pas été seules à repousser la prohibition. Par tout le Canada, les centres urbains, anglais aussi bien que français, ont, à fort peu d'exceptions, donné des majorités hostiles au nouveau projet de loi; et les circonscriptions anglaises qui se sont ainsi déclarées contre la prohibition, comme les villes de Hamilton, de London, de Toronto, et le comté voisin de York-Est, sont parmi celles où l'esprit anglo-saxon est le plus nettement accusé.

Une troisième constatation va finir de mettre les choses au point : c'est que, dans les provinces anglaises comme dans la province française, plus de la moitié des électeurs se sont abstenus de voter. Sur un total de 1.236.429 inscrits, 543.000 seulement se sont présentés au scrutin, et 278.830 seulement se sont déclarés favorables au projet de loi (*Annuaire statistique du Canada*, 1900). En somme, l'idée d'interdire l'importation et la vente des spiritueux au moyen d'une mesure législative émanant du pouvoir fédéral a pris naissance dans certains centres ruraux anglo-saxons, et elle s'est répandue grâce à la propagande de sectes protestantes. Dans les villes, cette propagande s'est heurtée au contre-mouvement mené par les débitants d'alcool et les grands distillateurs (ces derniers, remarquez-le, des Anglo-Saxons). Dans la campagne française, la pro-

pagande prohibitioniste a eu peu de succès, par suite, surtout, de la défiance, très explicable chez une minorité, pour une mesure émanant de la race concurrente et visant à remplacer la gestion locale par l'ingérence du pouvoir central. Enfin, fait capital, la masse de la population, tant anglaise que française, est restée simple spectatrice de la lutte. Elle s'est abstenue de voter : pourquoi? Un peu par indifférence, sans doute, et aussi peut-être parce qu'on était bien persuadé que la prohibition, même si elle était votée, ne serait jamais mise en vigueur. C'est, en effet, ce qui est arrivé. En dépit d'une majorité de 13.000 voix en faveur de la prohibition, le pouvoir fédéral ne s'est pas cru justifiable d'intervenir. L'interdiction absolue du commerce des spiritueux, praticable peut-être dans de petits centres ruraux fermés au reste du monde, ne le serait guère en un pays comme le Canada. Une société tant soit peu compliquée ne peut être mise au régime d'une communauté religieuse. C'est plutôt dans la réforme de l'éducation, comme le dit très bien le D^r Oudaille, qu'il faut chercher le remède au fléau de l'alcoolisme.

LÉON GÉRIN.

III. — MARSEILLE ITALIENNE

Nos yeux tombaient l'autre jour sur un journal de Marseille qui publie journellement la liste des naissances de cette ville.

C'était un numéro pris absolument au hasard, celui du 27 mai dernier. Or, dès le premier coup d'œil, nous avons été frappé d'un phénomène curieux, à savoir l'énorme proportion des noms italiens dans ce chapelet de noms propres.

La liste concernait l'état civil de deux journées, les 25 et 26 mai (le 25 étant un dimanche) et comptait en tout 84 noms. Voici quelques-uns de ceux-ci :

Facchinetti, Botturi, Mancini, Chiale, Basso, Buscarini, Ottunelli, Sappei, Fidanza, Rainaudi, Caretto, Bessoto, Garnero, Palombo, Sauza, Sparagua, Nicoli, Vatteoni, Belmessieri, Velardecchio, Nasi, Paglia, Purificato, Musso, Satta, Stefilongo, Rarita, Bottone, Cordara, Panavisini, Manella, Resecco, Crispo, Argenti, Magnetto, Bazzani, Cechini, Bracco, Bosia, Romano.

Total : 40 noms à physionomie italienne. Deux de plus, et ce serait la moitié. Or, nous négligeons trois noms terminés par des *y* légèrement suspects : Séguy, Blancardy, Audoly. Si nous défalquons encore deux noms notoirement espagnols et un nom anglais, il ne reste plus dans la liste que 38 noms qui rendent « un son français ».

Les 40 enfants dont nous avons cité les noms ne sont probablement pas tous italiens. Il se peut qu'on doive compter sur le nombre quelques Corses et quelques Espagnols. Sans doute aussi faut-il faire la part des « naturalisés ». Bien des familles marseillaises descendent de familles italiennes implantées dans notre grand port méditerranéen depuis plusieurs générations. Mais, le fait social que nous tenons ici à mettre en relief, indépendamment de toute question de nationalité, c'est l'infiltration de la race italienne dans la population de la seconde ville de France, infiltration qui, si l'on en juge par l'aspect extérieur des noms propres, commence à prendre les apparences d'une submersion.

Du reste, nous ne faisons pas ici du « chauvinisme », mais de la science. Et, en nous plaçant à ce point de vue scientifique, nous devons constater que le phénomène en question paraît fort ancien. Si l'on pouvait reconstituer l'étymologie de certains noms marseillais, on découvrirait que, parmi ceux-là même qui rendent un son français, un bon nombre ne sont que la modification d'un ancien nom italien. Sans recherche aucune, deux exemples nous viennent à l'idée. Une honorable famille de Marseille, la famille *Abeille*, tire son origine d'un ancêtre nommé *Abelha*, venu en Provence, croyons-nous, vers le XIII^e siècle. Une autre famille des plus distinguées, la famille de Barbarin, se rattache, paraît-il, aux célèbres *Berberini*. On sait qu'avant le XIX^e siècle les noms étrangers se francisaient assez facilement. *Mazarini* devenait tout de suite *Mazarin* (1). Aujourd'hui, avec les scrupuleuses formalités de l'état civil, notre langue a perdu cette souplesse. Les familles se francisent, mais les noms ne se francisent pas.

Ceux qui connaissent le mouvement de la population à Gènes savent qu'il n'y a pas réciprocité entre le grand port italien et le grand port français. Nos voisins viennent chez nous ; nous n'allons pas chez eux. Le courant n'a lieu que dans un sens, d'Italie en France, et résulte, à ce qu'il semble, de quatre causes combinées : la natalité supérieure de l'Italie comparée à la France, les salaires supérieurs de la France comparée à l'Italie, la sobriété supérieure de l'ouvrier italien comparé à l'ouvrier français, et enfin les exigences et l'indocilité de l'ouvrier français comparée à l'ouvrier italien. Voilà les faits, et, pour le moment, nous ne voulons pas en tirer des conclusions.

(1) A propos de Mazarin, notons cette amusante coïncidence que, dans la liste des naissances marseillaises dont nous parlons plus haut, figure une Marie Mancini.

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Le livre d'or des institutions patronales. — Le congrès de la décentralisation.

Dans les colonies. — L'avenir de la vallée du Niger. — La main-d'œuvre française en Nouvelle-Calédonie.

A l'étranger. — Les vues de l'Italie et de l'Autriche sur l'Albanie. — Le chemin de fer de Bagdad.

En France.

Un ami des patrons, M. Thierry, député de Marseille, a conçu l'idée d'une publication que certains jugent propre à dissiper certaines préventions des ouvriers à l'égard des capitalistes. Cette publication rassemblerait des renseignements sur toutes les œuvres de bienfaisance patronale qui existent de divers côtés. Ce serait, dit le *Journal des Débats*, une sorte de « livre d'or », où seraient catalogués et exposées toutes ces œuvres sociales dues à l'initiative privée des chefs d'établissements. « On pourrait ainsi se rendre compte des tentatives qui ont été faites, étudier le mécanisme des combinaisons de retraites, d'assurances, de participations aux bénéfices, qui ont le mieux réussi, ou chercher le point faible de celles qui ont donné de médiocres résultats. On aurait une base solide pour la discussion de ces questions ouvrières, où triomphent présentement les sophismes, les contre-vérités, les appels à la violence. On aurait des documents de première main et de la plus haute valeur. »

Il paraît que la Société marseillaise pour la défense du commerce a déjà invité ses adhérents à fournir à M. Thierry, sur cette question, toutes les indications dont ils disposent.

L'entreprise est certes de celles qu'on ne peut qualifier de mauvaises. Mais aura-t-elle de sensibles résultats? Il faut autre chose, par le temps qui court, pour amener l'ouvrier à regarder d'un bon œil son patron, et, dans certains milieux, un livre qui énumère les actes de bonté de celui-ci risque d'avoir un succès tout opposé à celui qu'en espéreraient les auteurs.

*
* *

Des gens d'opinions différentes arrivent pourtant à s'entendre sur certaines questions capitales. C'est ce qu'on a pu voir au troisième congrès de la Fédération régionaliste française, qui s'est tenu vers la fin de juin à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Beauquier, député du Doubs, assisté de M. Charles Brun, secrétaire général de la Fédération, de M. de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche, et de M. Chanal, député de l'Ain.

Le président a retracé l'historique de ce qui a été fait au Parlement dans la voie de la décentralisation. Pendant les deux journées qu'a duré le Congrès, toutes les questions d'ordre économique ont été traitées par les rapporteurs : MM. de la Renommière, Plantadis, Le Goffic, La Rochefoucault, Clapier, etc. Tous ces rapports ont conclu à l'adoption de vœux relatifs à l'organisation d'une autonomie régionale.

Précisant le but et les moyens d'actions de la Fédération, M. Charles Brun a montré que l'évolution économique moderne n'empêchait pas le retour — partiel tout au moins — au régionalisme.

Un groupe de députés venus de tous les points de l'horizon politique s'est constitué avec ce programme décentralisateur. La plupart des membres ont pris hier la parole pour y faire publiquement adhésion. Parmi eux, citons : MM. Beauquier, de Lanjuinais, de Gailhard-Bancel, Antide Boyer, l'abbé Lemire, de l'Estourbeillon, Jules Legrand, Chabrié, Le Cloarec, Locq, etc.

Le prochain Congrès régionaliste se tiendra l'an prochain à Caen.

Sans doute, dans l'ordre d'idées qui préoccupe les congressistes, aucun résultat tangible n'a encore été atteint; mais les promoteurs du mouvement ont raison de ne pas se décourager. Toutes leurs démarches, réunions, manifestations, etc., sont des gouttes d'eau qui peu à peu rongent la pierre. L'ère des résultats s'ouvrira bien quelque jour.

Dans les colonies.

On a beaucoup parlé, dans le monde colonial, de la mission du capitaine Lenfant dans la région du Niger et des résultats qu'elle paraît devoir produire.

La vallée du Niger est moins célèbre dans l'histoire que celle du Nil, et cependant elle n'est pas sans analogie avec cette dernière. Même périodicité des inondations fécondant chaque année ce sol; même climat très sec, avec des températures excessives l'été et agréables l'hiver; par conséquent, mêmes productions possibles. Déjà les indigènes cultivent le riz, le mil et le coton, et on y ajoutera quand on voudra, toutes les autres productions de l'Égypte : le sésame, la canne à sucre, l'arachide. Il n'est pas jusqu'aux populations qui ne présentent des ressemblances de caractère; les nègres du Niger ont les mêmes mœurs agricoles, laborieuses, douces et résignées des fellahs d'Égypte. Depuis bien des siècles, les uns et les autres n'ont cessé de vivre dans l'assujétissement.

« Seulement, dit le *Temps*, tandis que d'Assouan à la mer l'Égypte a à peine un millier de kilomètres de long, de Djenné à Saï, la vallée

du Niger en a plus de 2.000. Et tandis que les eaux du Nil ne s'épanchent jamais à plus d'une dizaine de kilomètres de ses bords, les inondations du Niger s'étendent jusqu'à une soixantaine de kilomètres aux environs du lac Debo, et le capitaine Lenfant a constaté entre Agouron et Zinder l'existence d'une autre région où elles vont encore jusqu'à une quarantaine de kilomètres. C'est-à-dire que, puisque les parties cultivables de l'Égypte couvrent 30 millions d'hectares, celles de la vallée du Niger en couvrent certainement le double, et très probablement bien davantage.

« De ces faits, désormais hors de doute, il résulte que, pour acquérir une réputation de fertilité égale à celle de l'Égypte et atteindre le même développement économique, il n'a manqué à la vallée du Niger que de pouvoir communiquer avec le reste du monde. Il en résulte aussi que nous avons reçu là dans notre lot un morceau qui peut devenir hors de comparaison avec tout le reste du Soudan. »

Le Soudan français possède donc une région agricole exceptionnelle et n'est pas le pays fermé qu'on imaginait.

Quant à la navigabilité du Niger, et à la possibilité de faire de ce fleuve une voie de communication aussi commode que le Nil, c'est ce que les hommes compétents discutent encore. Alors que le *Temps* admet la facile adaptation du Niger à ce rôle de voie fluviale, l'*Économiste Français* pense que cette voie sera toujours longue et coûteuse et que, pour vivifier cette vallée merveilleuse, il faut attendre le chemin de fer transsaharien.

* *

Nous trouvons dans la *Quinzaine Coloniale* le compte rendu des efforts tentés par le Conseil général de la Nouvelle-Calédonie pour introduire dans cette île des ouvriers français.

A cet effet, le Conseil a voté un crédit de 50.000 francs. Un premier convoi de 22 travailleurs est arrivé à Nouméa en février, bientôt suivi, en mars, d'un second convoi comprenant 28 ouvriers. Guidés à leur débarquement par un délégué de l'administration, hébergés gratuitement pendant plusieurs jours, ces immigrants ont tous trouvé sans peine du travail. Quelques-uns, possesseurs de métiers, tels que mécaniciens, maçons, selliers, charpentiers, n'ont pas eu à sortir pour cela de Nouméa et ont obtenu des salaires journaliers variant de 8 à 10 francs. D'autres sont partis sur les mines; le plus grand nombre a préféré s'embaucher sur les chantiers du chemin de fer où le salaire de début, pour huit heures de travail, est de cinq francs par jour.

D'autre part, un groupe d'hommes influents, parmi lesquels

MM. de Castries, de Bassano et de Noailles, ne sont appliqués depuis quelque temps à installer, au moyen d'avances généreusement consenties, des colons en Nouvelle-Calédonie. La Société d'aide et de protection aux colons, fondée au Havre depuis deux ans, a dirigé ses efforts dans le même sens.

A l'étranger.

Le bruit courait dernièrement, à Constantinople, qu'un arrangement était en voie d'être conclu entre l'Italie et l'Autriche au sujet de la détermination de leurs zones respectives d'influence en Albanie. L'Albanie appartient à la Turquie, mais, comme on le sait, les liens qui rattachent cette région à l'empire ottoman sont assez lâches, et, du reste, les diplomates possèdent admirablement l'art de soustraire à la Turquie ses provinces une à une, tout en proclamant dans leurs actes officiels l'intégrité de l'Empire ottoman. Ce que nous en disons là, du reste, n'est pas pour les blâmer, mais pour constater un procédé qui a son côté comique.

Dans l'arrangement en question, si ce que l'on dit est vrai, on donnerait à la Grèce la partie méridionale de l'Épire. Une sphère, dite d'influence italienne, comprendrait la côte de la mer Ionienne, du canal d'Otrante jusqu'à Butrinto et la partie de la côte de l'Adriatique qui va d'Otrante au cap Pali. Cette zone, qui correspond à la convexité de la péninsule des Balkans à l'endroit où elle se rapproche le plus du « talon de la botte » italienne, comprend les deux points importants d'Avlona et Durazzo qui, aux mains de l'Autriche, seraient considérées comme dangereuses pour l'Italie.

L'Autriche serait amplement dédommée de cette concession par le droit d'occuper Scutari, San Giovanni di Medua, l'embouchure du Drin et le promontoire de Rodoni, à 20 kilomètres du territoire monténégrin.

On ajoute que la Russie aurait intérêt à combattre ce partage, car le Monténégro, son allié, se trouverait emprisonné dans des territoires autrichiens. Mais, d'autre part, il est certain que les progrès de l'Autriche en Bosnie et en Herzégovine attestent l'existence d'un mouvement d'extension de la civilisation autrichienne vers le Midi. Le projet dont nous parlons n'est qu'à l'état de rumeur, rumeur qui peut d'un moment à l'autre se trouver démentie par les faits. Quoiqu'il en soit, la répartition des territoires, telle qu'elle est indiquée, paraît assez conforme à la nature des choses.

En attendant, la domination du sultan se maintient, par le simple effet des poussées en sens contraire qui s'exercent autour de l'Empire ottoman.

A l'autre extrémité de cet Empire, on s'occupe sérieusement des travaux d'étude qui doivent aboutir à la construction du chemin de fer dit de Bagdad.

Le chemin de fer est une entreprise allemande, bien que des capitaux français y soient aussi engagés. Elle s'est trouvée en conflit, dès l'origine, avec des projets anglais qui consistent à faire partir d'Alexandrette, ou d'un point voisin de la côte de Syrie, la voie ferrée aboutissant au golfe Persique, et avec les projets russes, qui consistent à relier ce même golfe Persique à la Transcaucasie. Pour des motifs stratégiques, le gouvernement turc préfère une voie qui, partant du Bosphore, en face de Constantinople, traverse dans toute sa longueur l'Asie Mineure et descend ensuite la vallée de l'Euphrate. C'est plus long et plus coûteux que le projet anglais, mais le sultan y gagnera de pouvoir, en cas de besoin, concentrer plus rapidement ses troupes. Il pourra aussi expédier plus facilement des fonctionnaires aux dernières limites de ses États.

La ville de Bagdad, qui paraît devoir donner son nom à la ligne future, se trouve sur le Tigre, à un endroit où cette rivière se rapproche très sensiblement de l'Euphrate et du point où fut jadis Babylone. Plus haut se trouve Mossoul, qui correspond à Ninive. C'est dire que l'on se propose de faire revivre une des régions du globe le plus anciennement fertilisées et civilisées. On connaît la prospérité merveilleuse de la vieille Assyrie, et la ville de Bagdad, elle-même, eut son heure de splendeur au temps des khalifes.

Tout l'éclat de Ninive et de Babylone tenait à ce que c'étaient jadis des *routes* de premier ordre. Grâce à la richesse qui en était résultée, on avait pu réaliser des chefs-d'œuvre d'irrigation et porter à un degré extraordinaire la puissance productive du pays. Ces merveilles se reverront. Mais la transformation est encore lointaine. Le chemin de fer ne se construira pas en un jour. Comme frais probables, on parle d'un milliard, et c'est une somme. En outre, la diplomatie de certains pays s'occupe à jeter des bâtons dans les roues des futures locomotives.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LA SCIENCE SOCIALE ET L'ÉRUDITION ALLEMANDE

LES

PÉRIODES ÉCONOMIQUES DE L'HUMANITÉ

D'APRÈS KARL BUCHER

Ceux qui aiment exclusivement les lectures récréatives feront bien de ne pas entreprendre celle des *Études d'histoire et d'économie politique*, de M. Karl Bücher. L'ouvrage est allemand, très allemand, c'est-à-dire très érudit et très nébuleux à la fois. On y trouve beaucoup de faits imparfaitement compris, et quelques théories dont l'échafaudage emprunte plus de matériaux à l'imagination qu'à l'observation. Malgré tout, le livre a obtenu ce que l'on appelle un succès d'estime dans le monde des économistes, surtout parmi ceux qui s'essayent, avec plus ou moins de bonheur, à rénover la vieille économie politique. Il s'est même rencontré un Belge pour le traduire en français. C'est ce qui nous a donné occasion de le lire, et nous permet d'en dire un mot dans cette revue.

On pourrait, si l'on entrait dans le détail, demander compte à M. Karl Bücher d'un certain nombre d'assertions surprenantes,

Comment sait-il, par exemple, que le matriarcat a toujours précédé le patriarcat? Qui lui a dit qu'aucun des travaux assignés à l'un des deux sexes n'a jamais, dans les temps anciens, été exécuté par l'autre sexe? Où a-t-il vu que le cumul des travaux par une même personne (l'auteur désigne ce cumul sous le terme bizarre d'« union du travail »), se trouve presque exclusivement dans les classes inférieures? Sur quoi se fonde-t-il pour affirmer que la différence des occupations entre l'homme et la femme procédait souvent, à l'origine, de croyances superstitieuses? D'où lui vient l'idée de comparer la nature des *latifundia* romains à celle des seigneuries féodales du Moyen Age? De quel droit assure-t-il que la première organisation sociale a consisté dans la recherche individuelle de la nourriture, qu'aucune relation économique n'unissait alors les hommes entre eux et que tous les « primitifs » étaient semblables les uns aux autres? La liste des questions pourrait s'allonger, mais notre dessein est de retenir seulement, du livre de M. Bücher, l'idée maîtresse, relative à l'établissement de trois phases — trois *stades*, pour emprunter son langage — dans l'histoire économique de l'humanité.

L'auteur relègue *hors stades*, pour ainsi dire, ces « primitifs » qu'il a vus en rêve, tous sauvages, tous semblables à la brute, et même un peu inférieurs, paraît-il, puisque M. Bücher refuse aux femmes « primitives » l'amour maternel, alors que les naturalistes ne le refusent ni aux lionnes, ni aux chattes, ni aux poules, ni à bien d'autres femelles d'animaux. La période où ces « primitifs » ont « recherché individuellement leur nourriture » est une période *pré-économique*, et l'historien économique n'a donc pas à s'en occuper. L'histoire économique s'ouvre lorsque apparaissent des « économies ». Qu'est-ce qu'une « économie »? Nous avons avoir lu avec une attention héroïquement soutenue l'ouvrage du docte Allemand sans l'avoir saisi avec une précision tout à fait satisfaisante. Ce n'est pas que l'auteur oublie de nous fournir là-dessus des explications. Il nous en donne au contraire. Seulement, elles portent en elles un défaut familier aux philosophes d'outre-Rhin. Elles sont laborieuses et diffuses, et rap-

pellent un peu les célèbres définitions de Kant : « Le rire est la subjectivité en contradiction avec elle-même... Le beau est ce qui plaît à l'imagination sans être en désaccord avec les lois de l'entendement... etc. » Voici, sur la nature de l'« économie », le passage le plus clair :

« Une « économie » est toujours une communauté humaine qui s'est formée en vue de produire des richesses : une « économie » suppose une administration de biens, le souci de l'avenir autant que du présent, une répartition du temps sagement appropriée ; « économie » signifie travail, évaluation des choses, réglementation de leur consommation, passage de génération à génération des conquêtes de la civilisation (1). »

Bref, si nous comprenons bien, une « économie » est un groupe de personnes formant une sorte de concert laborieux, une grande unité de travail qu'on peut isoler des autres unités semblables, et dont la structure donne à l'ensemble de la société son cachet spécial. Voilà pourquoi, évidemment, les « primitifs », adonnés à la « recherche individuelle » de la nourriture, sont en dehors de toute « économie », bien que, là encore, l'exemple des abeilles, des fourmis, des castors, types d'êtres antérieurs aux primitifs d'après la doctrine évolutionniste, représente un problème assez difficile à résoudre. Quoi qu'il en soit, le premier « stade » économique n'a pu commencer qu'avec l'apparition du premier groupement formé en vue de la production et constituant une sorte de « tout » ayant sa vie propre. Ceci dit — et nous craignons fort de ne pas nous être expliqué plus clairement que l'auteur — celui-ci distingue dans l'humanité trois grands stades : le stade de l'économie domestique fermée, le stade de l'économie urbaine et le stade de l'économie nationale.

Disons tout de suite que pratiquement, dans la pensée de l'auteur, cette division paraît correspondre à peu près à celle que les historiens purs établissent de la manière suivante : « histoire ancienne, histoire du Moyen Age, histoire moderne », sauf qu'il faudrait peut-être prolonger un peu le Moyen Age au delà de la

(1) P. 25.

date de convention à laquelle on le fait ordinairement mourir. Voici, en d'autres termes, la pensée de M. Bücher. Il n'y a pas eu, tout d'abord, de vie économique. Puis, quand cette vie a commencé, l'unité économique a été la *famille*. A la famille a succédé la *ville*. A la ville a succédé la *nation*. Cette trilogie a, paraît-il, beaucoup impressionné les économistes allemands, comme jadis celle de Victor Hugo, distinguant dans l'histoire de la poésie la période lyrique, la période épique et la période dramatique, impressionna beaucoup le public romantique. Dans la préface qu'il a écrite pour l'édition française des *Études d'histoire et d'économie politique*, M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, déclare même que cette façon de partager l'histoire a quelque chose d'infailible et de définitif : « On peut dire que la division établie par l'auteur entre les trois stades de la vie économique : période familiale, période urbaine, période nationale, a, dès maintenant, conquis *droit de cité* dans la science. »

La métaphore a ses ironies. Il nous plaît de voir cette expression « droit de cité » employée par un admirateur de M. Karl Bücher pour exprimer l'introduction des théories de ce dernier dans le domaine des acquisitions définitives de la science. Cette expression, d'où vient-elle? Du droit romain, c'est-à-dire de l'antiquité, c'est-à-dire d'une époque où, selon M. Karl Bücher, l'« économie urbaine » n'existait pas encore. Eh quoi! il a fallu attendre le Moyen Age, époque si rurale, si agricole, si propice à l'isolement des propriétaires, pour voir naître la *ville* comme unité économique, et ces Grecs, ces Romains qui aimaient tant à vivre à la ville, qui faisaient de chaque ville le centre d'un petit monde, d'une petite république indépendante ou subalterne, ne connaissaient encore, comme « unité économique », comme « économie », que la famille? Est-ce possible? et n'y a-t-il pas là, de prime abord, une singulière contradiction qui doit nous mettre en défiance contre le système de division préconisé par l'auteur? Comment croire, en un mot, que le groupement nommé *ville* était encore dépourvu de toute valeur économique à l'époque où s'affirmait avec le plus d'éclat

sa valeur sociale, et où prenait naissance cette expression juridique : « le droit de cité » ?

Certes, M. Karl Bücher n'ignore pas qu'il existait des villes dans l'antiquité. Seulement, il paraît que cela ne gêne pas sa thèse. Les habitants de ces villes, selon lui, restaient soumis au régime de l'économie familiale. Un fait qui frappe M. Bücher, en effet, c'est le grand nombre des industries qui, chez les anciens, demeurent domestiques et, plus spécialement encore, la façon dont les grandes familles romaines se suffisaient à elles-mêmes, moyennant un nombreux personnel d'esclaves où chacun avait sa spécialité. Un autre fait attire son attention dans la seconde période : c'est l'organisation du « métier » dans les petites villes au Moyen Age. Un troisième fait le captive dans la troisième période : c'est la faculté que l'on a désormais, grâce aux communications, d'acheter et de vendre au loin. C'est autour de ces trois faits que se cristallisent, pour ainsi dire, les idées de l'économiste d'outre-Rhin. Les liens économiques se nouent tout d'abord dans l'intérieur d'une famille ; puis ils se nouent entre plusieurs familles dans l'intérieur d'une petite région ayant pour centre une ville ; puis ils se nouent entre des individus fort éloignés les uns des autres, ne se connaissant pas, et généralement contenus dans les frontières d'une nation. (Les relations internationales ne paraissent pas assez importantes à M. Bücher pour empêcher la *nation* de former, à notre époque, la grande unité économique.)

Notons que l'économie politique n'est pas seule intéressée ici, car M. Bücher reconnaît que l'état social des populations dépend étroitement des conditions de travail où elles se trouvent. Les unités économiques dont il s'agit sont donc pour lui, forcément, des sortes d'unités sociales. « Chaque sac de froment, dit-il à propos de la circulation des richesses créée par l'état actuel, est rattaché par un fil solide au tissu vaste et ingénieux de la circulation économique. Et nous le sommes également par nos actes *et nos pensées* économiques (1). » L'auteur s'élève,

(1) P. 113.

comme on le voit, au-dessus des considérations purement matérielles.

Sa méthode sent d'ailleurs le philosophe. Écoutons ce qu'il dit à propos de la même circulation : « L'abstraction qui s'attache à isoler les éléments et la *déduction logique* sont les seules méthodes de recherche qui permettent de découvrir les causes compliquées des phénomènes de circulation (1). »

Abstraction, déduction logique : ces mots sonnent assez mal aux oreilles de ceux qui sont familiarisés avec la méthode de la science sociale. Voici maintenant, quelques pages plus loin, une autre déclaration qui achève de nous éclairer sur les procédés d'investigation scientifique de M. Karl Bücher : « Nous n'arriverons, dit-il, à la compréhension de périodes fort reculées de l'histoire économique que si nous observons les peuples primitifs et les peuples de civilisation inférieure de l'époque actuelle sous la face économique de leur existence, avec le soin que nous mettons aujourd'hui à observer les Anglais et les Américains du Nord (2). »

Il semble au premier abord que cette seconde déclaration corrige la première, puisque l'auteur y préconise l'*observation*. Mais, qu'on la relise avec soin, et l'on verra qu'elle enveloppe tout un *système préconçu* sur les populations primitives. L'auteur admet, comme un *postulatum* sans réplique, l'hypothèse d'après laquelle les peuples civilisés d'aujourd'hui ont passé fatalement par l'étape sociale où se trouvent les sauvages les plus dégradés. Les Anglais et les Allemands ont marché plus vite; les Fuégiens et les Papous ont marché plus lentement : voilà tout. Mais, en observant les Fuégiens et les Papous du vingtième siècle, nous sommes sûrs de savoir ce qu'étaient les ancêtres des Anglais et des Allemands il y a quelques dizaines de siècles.

Cela est-il scientifique? Nous concevons très bien que l'étude du présent nous renseigne sur celle du passé. C'est ainsi qu'en observant les Tartares actuels, on peut se représenter, avec

(1) P. 113.

(2) P. 118.

une exactitude assez approximative, ce que devaient être les Huns d'Attila et les Mongols de Tamerlan. C'est ainsi encore qu'en observant les Albanais modernes, on a quelque idée — quelque idée seulement — de ce que devaient être tant de héros grecs montagnards, embellis par la poésie et par la légende. Mais, si nous pouvons conclure ainsi du présent au passé, cela tient à ce que nous restons dans le même lieu et que nous nous occupons de populations dont les conditions sociales, depuis des siècles, ont peu varié. Mais l'observation des Papous et des Fuégiens ne nous renseigne aucunement sur l'organisation sociale qu'ont pu avoir les Francs ou les Saxons durant les temps préhistoriques. Elle nous renseigne uniquement sur les Fuégiens et les Papous, ou, si l'on aime mieux, sur les populations qui, en divers points du globe, ont pu, avec une formation sociale trop faible, se trouver dans des conditions de lieu analogues à celles où se trouvent les Fuégiens et les Papous. Mais, si l'on pratique l'observation à la manière de M. Karl Bücher, et si les « sujets observés » se trouvent précisément être des types anormaux, des types déformés, des types malades, le procédé ressemble sensiblement à celui d'un physiologiste qui, pour expliquer à un homme de quarante ans, vigoureusement constitué, comment fonctionnaient ses organes dans son enfance, le promènerait dans un hospice de vieillards infirmes et malades.

Il ne faut donc pas s'étonner que tout le chapitre consacré par M. Karl Bücher aux prétendus « primitifs » soit de la fantaisie pure, en raison même de ce *concept* systématique apporté par l'auteur à l'interprétation des faits — d'ailleurs mal classés et contradictoires — racontés sur les sauvages par les divers voyageurs. Mais laissons cette phase « pré-économique » et revenons à nos trois périodes économiques, telles qu'elles ont été définies plus haut.

En étudiant sa première période, M. Karl Bücher cite surtout des exemples empruntés aux Grecs et aux Romains. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque la plupart des documents que

nous possédons concernent ces deux peuples, lesquels constituaient, en définitive, une assez petite portion de l'humanité. Dans les faits dont il se sert pour échafauder sa thèse, il y a évidemment quelque chose de vrai. Les métiers étaient moins nombreux à Athènes et à Rome qu'ils ne l'étaient dans les villes de France ou d'Allemagne au Moyen Age. Cela tient, chez les peuples athénien et romain, non point à la modicité des besoins, comme chez les purs patriarcaux, mais au grand fait de l'esclavage, qui permettait aux hommes libres, riches ou aisés, de faire fabriquer chez eux certains objets que l'on acheta plus tard dans des boutiques, et de se faire rendre certains services par des gens obligés d'obéir, au lieu de payer pour cela des professionnels venus du dehors. Le pain, par exemple, se fabriquait à domicile; et voilà certes un phénomène qui s'est prolongé bien après le « premier stade », puisque de nombreuses familles de paysans se passent encore très bien du boulanger. Mais le système de l'économie domestique fermée, telle que l'entend M. Karl Bücher, ne comporte pas seulement la fabrication du pain chez soi. Il fallait que ce pain fût fait avec la farine d'un blé moulu chez soi, récolté chez soi, cultivé par les esclaves ou les membres de la famille, de façon que toute la série d'opérations demeurât cantonnée dans le cercle d'une seule « économie ». Or, il est bien clair que les choses ne pouvaient se passer ainsi que dans une minorité de familles. A Athènes, à Rome, dans toutes les villes antiques, une foule de gens mangeaient du pain sans avoir semé ni récolté, par eux-mêmes ou par leurs esclaves, le blé qui avait servi à le produire, et cela pour la bonne raison qu'ils n'avaient ni champs, ni esclaves. Aristophane et les auteurs comiques font souvent allusion aux vendeurs de sardines, aux marchandes d'herbes, aux achats du marché, à une foule de transactions relatives à la vie journalière. Les riches eux-mêmes, s'ils pouvaient faire confectionner à domicile leurs habits de laine ordinaires, ne se gênaient pas pour acheter au dehors leurs habits de soie, ou même leurs habits de laine teints de pourpre, brodés, historiés, etc. Des volumes entiers ont été faits sur les artisans de l'ancienne

Grèce (1). Aristophane reproche sans cesse à Cléon d'être corroyeur; il lui oppose un charcutier; il fait défiler, dans sa comédie de la *Paix*, tous ceux qui ont intérêt à la prolongation de la guerre : fabricants d'aigrettes, ajusteurs de cuirasses, fabricants de trompettes, fabricants de casques, polisseurs de lances; il oppose à leur déconvenue la joie des fabricants de faux et des fabricants de tonneaux. Platon, dans ses raisonnements, prend à chaque instant des professions industrielles pour exemples. M. Guiraud (2) énumère d'après des textes le meunier, le boulanger (il y en avait déjà!), le fabricant de lampes, le tanneur, le potier, le vendeur d'étoupes, le vannier, le fabricant de boucliers, le tailleur pour hommes, le forgeron, le luthier, l'ébéniste, le droguiste, le passementier, le foulon, le maçon, etc. En dehors des gens qui se font coiffer chez eux par leurs esclaves, beaucoup vont tout simplement chez le coiffeur, et l'on y babille comme aujourd'hui. Sur mer, les vaisseaux transportent partout des marchandises fabriquées pour la vente et destinées à être vendues. Ce commerce fait la prospérité des *villes*; il est leur raison d'être, influe puissamment sur leurs révolutions, et donne un éclat incomparable à la réputation de Tyr, de Sidon, de Carthage, de Milet, d'Éphèse, de Phocée, d'Athènes, de Corinthe, de Syracuse, de Crotone, de Tarente, de Sybaris. Il n'est pas téméraire de supposer qu'on vend et qu'on achète dans ces cités, à égalité de population, autant ou même plus que dans les villes du Moyen Age, enserrées dans une campagne où les communications sont rares et dangereuses. Est-il admissible, après tout cela, de tracer une si violente ligne de démarcation entre l'« économie domestique » des Grecs et l'« économie urbaine » du Moyen Age? » Cette ligne de démarcation est d'autant moins justifiée qu'il ne faut pas, au Moyen Age, tenir compte uniquement des villes et de la banlieue immédiate qui s'y fournit, et qu'une foule de gens, domiciliés à la cam-

(1) Voir notamment l'ouvrage de M. Paul Guiraud : *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*. Alcan, Paris.

(2) Ouvrage cité. « Les textes, dit M. Guiraud, nous signalent en Attique une multitude d'industriels de naissance libre, » p. 167.

pagne, se suffisent en grande partie à eux-mêmes — à commencer par bien des seigneurs féodaux — beaucoup plus complètement que tel riche Grec et tel riche Romain de l'antiquité.

La vérité, c'est ce que les Grecs et les Romains, dans leur organisation sociale, gardaient des traces profondes de la communauté primitive, communauté qui, comprenant plusieurs ménages réunis au même foyer, peut suffire à un plus grand nombre de besoins que la famille à un seul ménage. Dans ces sociétés, on compte volontiers sur les parents, et c'est à eux qu'on s'adresse pour bien des services qui, chez les peuples à formation particulariste ou instable, sont rendus par des étrangers. En ce sens, les gens de l'antiquité classique ont pu avoir une « économie » plus « familiale » que les petits citadins de l'Europe occidentale au moyen âge; mais c'est fermer les yeux à toute une grande partie de la réalité que de voir exclusivement ces sortes de phénomènes, et d'oublier le rôle immense que jouait l'agglomération urbaine dans l'existence économique de ces anciennes populations méditerranéennes. Celles-ci se rangent, à vrai dire, parmi les *communautaires de famille et de cité*, comme les articles de M. Demolins l'ont lumineusement établi, et c'est même la Cité qui, dans les documents anciens, nous apparaît tout d'abord, primant tout, dominant tout, avec une sorte de majesté despotique et terrible dont les œuvres littéraires ont conservé le reflet. Que l'on se rappelle les *Sept devant Thèbes*, d'Eschyle, où le rôle d'Étéocle, défenseur de la cité de Thèbes, se hausse à des proportions farouchement surhumaines, et cette légendaire « prosopopée des Lois » que Platon met dans la bouche de Socrate, martyr de son respect pour l'organisation sociale dont il est victime, malgré ses amis qui lui offrent les moyens de se sauver.

La seconde phase de l'histoire économique du monde a pour trait caractéristique, d'après M. Karl Bücher, l'épanouissement du *métier*, autrement dit de la fabrication en petit atelier par un artisan propriétaire de ses instruments de travail et de sa matière première, et vendant les produits de son travail à une

clientèle locale. Nous ne pouvons, dans les limites de cet article, donner une idée de la façon incroyablement minutieuse avec laquelle l'auteur dissèque la notion de division du travail, et divise cette division, si l'on nous passe le terme, en plusieurs catégories qui parfois se chevauchent et se compénètrent. Mentionnons seulement l'origine qu'il assigne à la diversité des métiers. Chez les esclaves qui travaillaient pour une même famille, les tâches étaient différentes, parce que, dit-il, le maître de l'« économie » « doit imposer à chaque ouvrier, s'il veut en tirer profit, une tâche déterminée dont celui-ci puisse être rendu responsable (1) ». Que ces esclaves deviennent libres, et chacun d'eux continuera à faire ce à quoi on l'avait accoutumé. « Au stade de l'économie domestique fermée, une sage organisation du travail non libre exige que des tâches particulières soient assignées aux individus : c'est là et dans la spécialisation qui en est la conséquence, qu'il faut chercher l'origine de la division du travail au stade de l'économie urbaine (2). » Et un peu plus loin : « C'est dans ces grands ménages (les familles riches à nombreux esclaves), que se prépare la division professionnelle du travail qui apparaît avec le stade économique qui a suivi l'économie domestique (3). » Au riche Romain qui possède de nombreux esclaves, M. Karl Bücher assimile le seigneur féodal qui possède de nombreux serfs, assimilation qui n'est pas sans nous dérouter un peu, car les seigneurs féodaux vivaient précisément dans un « stade » qui était, suivant M. Karl Bücher, le « stade de l'économie urbaine ». Il faut donc admettre que le premier stade se prolonge au travers du second, et que les seigneurs féodaux ne font que perpétuer la société antique, telle qu'elle était organisée chez les Grecs et les Romains. Quelles conséquences énormes entraînées par l'explication que nous venons de citer !

Pour nous, ce que M. Karl Bücher appelle « stade de l'économie urbaine » nous apparaît, au contraire, comme une période de l'histoire où les villes n'ont joué qu'un rôle des plus minimes

(1) P. 267.

(2) P. 267.

(3) P. 272.

dans l'ensemble des facteurs sociaux. C'est seulement vers la fin que leur importance se dessine et que l'institution corporative, grâce à la bourgeoisie qu'elle enfante, aux légistes et aux fonctionnaires qu'elle fournit, commence à imprimer son cachet sur l'évolution sociale. Quant aux faits constatés par M. Karl Bücher, à savoir la localisation des clientèles, la stabilité, l'indépendance, la perfection technique du métier, ils sont exacts et universellement reconnus, mais, à vrai dire, dans la seconde période du moyen âge. C'est le règne du petit magasin où l'on va de père en fils acheter des objets consciencieusement fabriqués de père en fils, conformément à des traditions ou à des règles soigneusement conservées de père en fils. Il y a bien les foires, et les épices, et les soieries, et les armes de choix, et un certain nombre d'autres marchandises de luxe qui brisent le cercle de la petite ville, et donnent lieu à des transactions plus ou moins lointaines. Mais l'ensemble des échanges s'opère dans un petit rayon, et cela pour une raison bien simple : c'est que les communications ne sont ni faciles ni sûres, moins faciles et moins sûres que jadis dans l'Empire romain ou peut-être que plus anciennement encore dans les empires babylonien, égyptien, chinois. Dans le petit coin qu'il envisage, tout se passe donc comme le dit M. Karl Bücher, mais ce petit coin, si intéressant qu'il soit, suffit-il pour caractériser un « stade » ? Et l'œuvre accomplie parallèlement par les grands propriétaires à formation particulariste ne devrait-elle pas entrer en ligne de compte ? Ce phénomène même de l'affranchissement des serfs dont M. Karl Bücher ne s'occupe que d'une manière incidente, n'est-il pas, au point de vue économique, un fait absolument capital, et digne d'être envisagé autrement qu'au point de vue de la *différenciation* des métiers ? La grande culture particulariste a été pour le serf, nous le savons, une école de liberté, et, même sans que ce dernier eût été plié, durant l'état de servage, à la fabrication de tel ou tel objet particulier, il devenait capable, à l'heure où il se sentait libre, d'imaginer un métier proportionné à ses ressources, en même temps que propre à répondre aux besoins des petites gens qui l'environnaient.

Le troisième « stade » — celui où nous sommes — est le stade de « l'économie nationale ». Cette « économie », M. Karl Bücher la définit « l'ensemble des institutions et des procédés que nécessite la satisfaction des besoins de tout un peuple (1) ». Ce qui la caractérise à ses yeux, c'est que les biens, au lieu d'être consommés là où ils ont été produits (économie domestique fermée), au lieu de passer immédiatement du producteur au consommateur (économie urbaine) « passent généralement par une série d'économies avant d'entrer dans la consommation (2) ». En d'autres termes, l'auteur constate que, dans les temps modernes, la circulation des richesses de mains en mains s'est extraordinairement développée, ce qui est exact; mais, là encore, nous ne voyons pas trop ce qui justifie la dénomination imposée à ce troisième « stade » de l'humanité. Bien qu'il existe des lois douanières ayant pour effet de gêner l'importation de certaines marchandises étrangères, nous ne voyons pas que les modifications apportées aux transactions humaines par les nouveaux moyens de transport s'arrêtent aux limites des États. Au contraire, les rapports commerciaux entre nations deviennent de plus en plus intenses. La France ne produit pas une once des tonnes de coton dont elle s'habille, et que de blé, que de laine, que de soie, que de charbon, que de planches, que de denrées même très courantes qui viennent de l'étranger! Certaines nations, comme le Portugal, sont absolument tributaires de l'industrie étrangère. Dès le Moyen Age, au moment de la guerre de Cent Ans, les Flandres souffraient de tout événement qui arrêtaient ou ralentissait l'importation des laines anglaises, nécessaires à la fabrication de leurs draps. Du reste, même dans des pays qui produisent un peu de tout, comme la France, voilà des siècles que les hommes d'État ont abandonné le concept de la nation se suffisant absolument à elle-même et intéressée à garder pour elle tout ce qu'elle produit. S'il y avait vraiment lieu d'établir un « stade », il serait plus logique de l'appeler : « stade des transactions lointaines et

(1) P. 43.

(2) P. 49.

des intermédiaires nombreux ». Cette désignation rendrait mieux, au fond, la pensée de M. Karl Bücher ; mais elle aurait toujours, selon nous, le tort de donner une idée peu exacte de l'origine de certains phénomènes économiques. Les plus anciens documents historiques nous montrent les Phéniciens allant chercher l'étain aux extrémités de la terre et servant d'intermédiaires commerciaux entre diverses nations. Nous savons d'ailleurs que de nombreuses caravanes faisaient sur terre ce que les Phéniciens faisaient sur mer. M. Karl Bücher pourrait donc tirer argument, tout au plus, du développement qu'a pris, à l'époque actuelle, un germe préexistant. Mais ce « germe » est si énorme, il tient vraiment tant de place dans l'histoire, qu'il ne semble pas permis de le considérer comme une quantité négligeable.

Si M. Karl Bücher, tenant essentiellement à établir une division, avait tenu à la baser sur un fait bien *spécial*, bien *caractéristique*, il aurait pu trouver autre chose que cet élargissement des transactions et cette multiplication des liens de solidarité qui unissent aujourd'hui une foule d'« économies » entre elles. L'emploi des *machines*, et des machines mues par la force que produit la chaleur de la *houille*, voilà le fait économique dominant, capital, qui a grossi, dans le « stade » moderne, des phénomènes beaucoup moins intenses jadis. De là dérivent, non seulement cet élargissement des transactions qui préoccupe avant tout M. Karl Bücher, mais encore bien d'autres phénomènes sociaux.

Le « stade » de « l'économie nationale » est marqué au point de vue industriel, selon notre auteur, par la décadence de l'*artisan* et le triomphe, soit du grand atelier, soit de la fabrique collective. L'artisan ne disparaît pas sans doute, et M. Karl Bücher constate judicieusement que l'usine n'a pas plus réussi à l'anéantir que le grand magasin n'est parvenu à rendre inutile le petit magasin. Seulement, ce n'est plus ce qui domine. En outre, dit-il, les ouvriers d'aujourd'hui ont moins de contentement que les ouvriers d'autrefois. « Ceux-ci ne comparaient pas leur sort au sort des classes supérieures (lignages urbains, noblesses) : dans un système de classes fixé par la naissance, chacun est con-

tent quand son revenu équivaut au revenu des membres de sa classe. Dans notre système social basé sur les classes professionnelles, chacun se compare à tous les autres, aucune barrière juridique ne séparant plus les individus (1). »

Il y a là une remarque psychologique assez juste. M. Tarde a émis, autant qu'il nous en souvient, des réflexions analogues et Descartes, il y a trois siècles, constatait déjà, dans le *Discours de la Méthode*, que le désir n'est pas éveillé par la vue des choses considérées comme inaccessibles, de sorte que nous ne songeons pas à nous affliger de ne pas être empereur de la Chine ou ne pas avoir des ailes comme les oiseaux (2). Aujourd'hui, tout le monde, ou peu s'en faut, peut prétendre à tout. C'est un progrès, et c'est en même temps une souffrance, car la simple possibilité de monter plus haut fait germer dans le cœur de l'ouvrier des ambitions, ou des envies, ou même des haines, qui n'auraient jamais pu y germer jadis. Si donc l'ensemble des ouvriers d'aujourd'hui a moins de « contentement » que l'ensemble des ouvriers d'une époque déterminée du Moyen Age, cela ne tient pas, sauf exceptions, à une diminution du bien-être, vu que ceux-ci étaient privés de bien des douceurs dont jouissent ceux-là et se trouvaient exposés à bien des malheurs, pestes, famines, pillages, etc., qu'on ne connaît presque plus aujourd'hui. Cette diminution du contentement tient à l'état mental créé lui-même par le nivellement des conditions; mais ce nivellement des conditions est lui-même un contre-coup des perturbations apportées depuis un peu plus d'un siècle dans l'organisation des classes sociales par le triomphe des biens mobiliers sur l'ancienne omnipotence territoriale.

Les « classes sociales » existent encore cependant, et M. Karl Bücher paraît en distinguer au moins deux, comprenant chacune une partie des professions. Ce sont des « classes professionnelles ». Expliquons-nous : il y a des professions que l'on embrasse parce qu'on a de l'argent pour s'y préparer, et d'autres auxquelles on se résigne parce qu'on n'a pas d'argent pour

(1) P. 182.

(2) 3^e partie.

se préparer aux premières. De là une influence troublante de la ploutocratie sur la démocratie, comme diraient les journalistes. Pourquoi exerce-t-on telle ou telle profession? se demande M. Karl Bücher. Parce qu'on y est plus apte? Non, c'est parce que l'on a été *élevé* dans une famille plus ou moins riche. « Les grands traits de notre organisation sociale professionnelle, dit-il, sont dérivés historiquement de la diversité dans la répartition de la richesse, et ils continuent à reposer sur cette base que notre organisation économique actuelle ne cesse d'affermir (1). »

Ce phénomène, on le sait, a été souvent dénoncé par les écrivains socialistes, qui prennent texte de cette inégalité pour réclamer « l'instruction intégrale » et la gratuité universelle de tous les ordres d'enseignement. Ce n'est pas ici le lieu de discuter une théorie dont l'application précipiterait vers les carrières intellectuelles encore plus d'amateurs qu'il n'en vient aujourd'hui. Disons seulement que M. Karl Bücher est peut-être un peu absolu dans son affirmation et que bien des aptitudes, grâce à l'esprit d'initiative de ceux qui les possèdent, grâce aussi à la protection intelligente de certaines personnes riches ou puissantes, arrivent à se faire jour. Ajoutons qu'il n'est pas dit que la multiplication de ces *cas* — obtenue, par exemple, au moyen de plus nombreuses « bourses » — engendrerait infailliblement une quantité de génie ou de talent proportionnelle à cet élargissement de l'instruction, vu que les raisonnements mathématiques conduisent à de graves erreurs lorsqu'on les applique aux phénomènes sociaux.

Chemin faisant, M. Karl Bücher énonce d'intéressantes vérités ou réfute des erreurs accréditées dans une partie du monde savant. Nous préférons ces « détails » de son œuvre à la thèse d'ensemble. Voici un passage sur l'influence du *Lieu* :

« Que chasseur, pêcheur, l'homme occupe les richesses que la nature lui offre d'elle-même; que, nomade, il promène ses

(1) P. 303.

troupeaux et parfois en même temps cultive la terre ; ou bien qu'il vive exclusivement de la culture de son champ, toujours ses travaux, ses occupations sont déterminées par le petit morceau de terre dont il s'est rendu maître (1). »

Dans une note, l'auteur reconnaît que « l'économie de l'antiquité, *avant* l'apparition de la grande exploitation par esclaves, assurait une très grande latitude au travail libre (2) ». C'est un fait que les socialistes oublient volontiers lorsqu'ils établissent leur fameuse trilogie chronologique : esclavage, servage, salariat. L'esclavage a été précédé par le travail libre (3). Ailleurs, M. Karl Bücher discute supérieurement la théorie de l'hérédité et démontre que l'habileté professionnelle ne vient pas de ce que l'on est *né* de parents ayant exercé la profession, mais de ce que l'on a été *élevé* en vue de cette profession. Il cite à l'appui de son argumentation un fait typique : « Les maîtrises de nos corporations de métier urbaines, j'excepte celles qui ont disparu, se sont transmises en fait de père en fils depuis le *xvi*^e jusqu'au *xviii*^e siècle, chaque métier étant étroitement fermé. Or, bien loin de s'y perfectionner, la technique y a subi un recul lamentable... Bien loin d'accroître les acquisitions techniques de leurs ancêtres, les descendants n'ont pu conserver le degré d'adaptation professionnelle auquel leurs ancêtres étaient parvenus (4).

Cueillons enfin au passage une formule qui caractérise admirablement le journal moderne : « Il vend des informations à ses lecteurs et il vend le cercle de ses lecteurs à tout intérêt privé qui est à même de le payer » (5).

Il y a donc à prendre, en même temps qu'à laisser, dans les *Études d'histoire et d'économie politique*. Comme les Chinois brillent dans les détails des ouvrages matériels, les Allemands

(1) P. 51.

(2) P. 57.

(3) M. Guiraud, dans la *Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, constate que la proportion du travail libre au travail esclave va en diminuant de l'époque homérique à l'époque classique, p. 22 et 93.

(4) P. 306.

(5) P. 210.

se distinguent dans ceux des travaux intellectuels. Il y a des provisions de faits, énormément de lecture, de la patience, de la persévérance; mais, outre la difficulté que le lecteur éprouve à se reconnaître, ces ouvrages présentent trop souvent l'un de ces deux défauts : ou pas de lien entre les faits, ou un lien systématique, emprunté à quelque « concept *a priori* ».

Pour en revenir, en effet, aux trois grandes divisions de l'histoire économique du monde, nous avons reconnu qu'elles n'étaient pas justifiées. Lesquelles, direz-vous, mettrons-nous donc à la place? Aucune; car nous avouons humblement que la besogne nous paraît par trop difficile. A toutes les époques de l'histoire, nous voyons coexister des populations dont l'organisation économique est très différente, et cela parce que le milieu où elles se trouvent, les routes qu'elles suivent, leur imposent des moyens d'existence fort différents, d'où résultent parfois des évolutions en des sens absolument opposés. Aujourd'hui encore, que d'immenses régions du globe qui ne connaissent ni les chemins de fer, ni les banques, ni le grand atelier, ni une foule d'autres organisations qui caractérisent, selon M. Karl Bücher, le « stade de l'économie nationale »! Et cette diversité paraît avoir existé dans le passé à des époques incommensurablement distantes de nous. Au lieu de « stades », nous préférerions donc des « régions », tout en appuyant fortement sur ce qu'une même région peut être habitée successivement par des races de formations tout à fait différentes, ou encore sur ce qu'une race installée dans une région peut se transformer sur place, soit par des progrès, soit par une décadence, tandis qu'une race installée dans la région voisine demeure dans une parfaite immobilité. Et tout cela nous démontre, une fois de plus, combien l'on risque d'être incomplet en se plaçant « au point de vue économique », même en relevant son économie politique par des considérations sociales, au lieu de se placer franchement et purement sur le terrain social. M. Karl Bücher a très bien vu que l'éducation joue un rôle très considérable dans l'élaboration des capacités professionnelles. Cette même éducation a, partout et toujours, joué un rôle des plus importants dans l'organisation des tribus, cités, peuplades,

nations grandes et petites, en même temps que dans l'apparition, la mise en valeur, la conservation, le perfectionnement ou la disparition des inventions qui modifient les conditions économiques de l'existence des peuples. Elle a influé prodigieusement sur les procédés du travail; elle a augmenté ou diminué la nécessité des échanges, isolé les « économies » ou établi des communications entre elles, encore qu'elle ait dû le faire selon les nécessités ou les convenances des milieux.

Jusqu'à nouvel ordre, nous considérons comme un peu trop ambitieuse la tâche qui consiste à placer des bornes, non seulement chronologiques, mais encore scientifiques, même flottantes et vagues, dans l'histoire *globale* de l'humanité. Il est plus prudent et plus sûr de s'attacher à un type déterminé, et de le suivre de siècle en siècle. C'est alors que les « stades » pourront apparaître clairement, selon les progrès, les reculs ou les haltes de ce type. C'est ce que nos collaborateurs se sont efforcés de faire, à maintes reprises, pour diverses populations intéressantes, sans ignorer d'ailleurs qu'une partie de leur besogne garde l'heureuse chance de trouver à se parfaire, et que des observations nouvelles peuvent à chaque instant venir jeter un jour nouveau sur des phénomènes étudiés pourtant de très près déjà et dans un champ soigneusement restreint.

G. D'AZAMBUJA.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXIV

LA DÉCOUVERTE DES INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES (1)

Nous avons poussé l'étude des populations agricoles, fabricantes et commerçantes particularistes jusqu'à la fin du Moyen Age, c'est-à-dire jusqu'à la fin du régime féodal et jusqu'à l'avènement des grandes monarchies européennes de l'Age Moderne.

Nous avons maintenant à voir ce que sont devenues ces populations sous ce régime nouveau.

Comme le *lieu* déjà ouvert à l'action particulariste va se trouver prodigieusement élargi, nous avons d'abord à nous rendre compte de cette condition première. Quelle est cette extension de lieu? Comment est-elle survenue?

Il s'agit de la découverte des Indes Orientales et Occidentales.

Ce fait vient d'ailleurs se lier de lui-même à notre étude comparative de Venise et de la Ligue Hanséatique.

Nous avons dit que les productions des Tropiques et des régions voisines étaient, à toutes les époques de l'histoire, le grand et incomparable objet du commerce. Nous avons compris,

(1) Voir l'article précédent, juillet 1902 : *Science sociale*, t. XXXIV, p. 19.

par là, les avantages de Venise. Par là aussi, nous avons apprécié la singulière énergie vitale que la Ligue Hanséatique a dû puiser dans la formation particulariste pour arriver à une si haute prospérité commerciale sans avoir eu l'accès des pays tropicaux. Mais nous nous rendrons mieux compte encore de l'importance de ce commerce des Tropiques, quand nous l'aurons vu se fermer pour Venise, que ce coup abattra, et s'ouvrir pour nos peuples du Nord, qui y trouveront l'origine de leur extraordinaire développement actuel.

Toutefois, comme nous ne faisons dans ce chapitre qu'une étude préliminaire à la phase moderne de la formation particulariste, nous nous arrêterons précisément au moment où s'ouvrira à la race saxonne le champ nouveau de son action. Nous verrons un peu plus tard ce qu'elle y a produit.

Pour bien comprendre les rapports de l'Europe avec les Tropiques, il faut examiner la carte du monde.

La région tropicale est comprise entre les vingt-trois premiers degrés et demi au nord et au sud de la ligne équatoriale. On peut considérer comme s'étendant communément jusqu'au trentième degré au nord et au sud de cette ligne la région similaire, caractérisée par une température de 20 degrés au-dessus de zéro en moyenne annuelle. Or, un simple coup d'œil jeté sur la carte fait immédiatement voir à quelle distance de cette zone l'Europe est rejetée vers le nord.

Mais, il y a plus. Si l'on regarde quelles sont les terres qui, directement au-dessous de l'Europe, se trouvent dans la zone tropicale ou quasi tropicale, on voit qu'elles présentent des conditions très défectueuses. C'est d'abord le désert du Sahara. Plus bas, c'est un centre continental d'une pénétration extrêmement difficile, le Soudan. Ensuite, viennent les forêts équatoriales. Au delà, c'est l'autre hémisphère, où se reproduisent en sens inverse les mêmes conditions, quoique atténuées. Il n'y a pas à tenir compte ici de l'Est central africain, auquel son altitude enlève en grande partie les facultés productives des Tropiques.

Si d'Europe on se transporte en Asie, on voit au contraire que les pays de nature tropicale, l'Inde, l'Indo-Chine, la Perse méridionale et l'Arabie, sont comme découpés dans la mer et d'un abord facile sur de longs rivages. Sauf le désert arabe, que d'ailleurs le commerce n'est pas contraint de traverser, toutes ces contrées sont convenablement arrosées pour donner les produits des Tropiques.

La conclusion de cet examen est très simple : c'est que les pays tropicaux ou quasi tropicaux praticables et productifs sont, par rapport à l'Europe, non pas au sud, mais à l'orient. De là vient que les produits des Tropiques sont désignés en Europe non pas sous le nom de productions du sud, mais de productions de l'orient, et telle est la raison de la célébrité du *Commerce de l'Orient*.

Je fais ici abstraction du Nouveau Monde, puisque nous n'avons pas encore parlé de sa découverte. Nous nous tenons dans le Monde connu au moyen âge.

Mais il faut pousser plus à fond notre examen.

Les peuples d'Europe ont, pour atteindre l'Orient, une voie des plus commodes, la Méditerranée, dont l'éloge n'est plus à faire. Cependant cette mer ne pénètre pas jusqu'aux pays asiatiques à productions tropicales. C'est pourquoi les Européens n'ont pu faire, par cette voie, le commerce des Tropiques, qu'en entrant en rapport avec les populations qui occupent l'intervalle entre la Méditerranée et ces contrées lointaines. Il importe donc essentiellement de se rendre compte de ce que sont, dans la région intermédiaire, les habitants et les routes.

Au moyen âge, toute cette région intermédiaire était sous la domination des Arabes, ou de peuples assimilés, comme les Seldjoucides, Tartares établis dans les terres centrales de l'Asie antérieure. En effet, pendant que l'invasion germanique prenait possession de la partie occidentale de l'Europe, et que l'invasion slave se développait dans la partie orientale, l'immense invasion arabe, commencée par Mahomet, s'étendait par le midi depuis le bassin de la Caspienne jusqu'aux Pyrénées; de

sorte que toute l'Europe et le pourtour asiatique et africain de la Méditerranée se trouvaient partagés entre trois grands groupes de populations : les Germains, les Slaves et les Arabes.

Dans ce cercle de « Barbares », restait enclavé le dernier débris de l'Empire Romain, sous le nom d'Empire Grec ou Byzantin. Il était réduit aux rivages de l'Asie Mineure et aux anciens pays de Thrace, de Macédoine, de Grèce et de Grande-Grèce.

On comprend aisément combien les Arabes, formés dans la presque île arabe au double métier de nomades transporteurs à travers le désert et de sédentaires commerçants sur la côte maritime, étaient aptes à jouer, pour le commerce européen, le rôle d'intermédiaires entre la Méditerranée et les pays tropicaux d'Orient.

La région intercalaire qu'ils occupaient est, dans sa généralité, une région de steppes pauvres. Elle est parsemée de véritables déserts, qui, comme des archipels et des promontoires, relie, ainsi que des continents, les deux grandes masses du désert saharien et du désert de Gobi, l'un au Sud, l'autre au Nord. Mais, à la différence du Sahara et du Gobi, la ligne de déserts fragmentés qui s'étend de l'un à l'autre, est coupée par des voies de pénétration entre l'Occident et l'Orient. Ces voies de pénétration consistent en de grands fleuves qui, non seulement se prêtent aux transports par eau, mais entretiennent sur leurs rives une fécondité de pâturages et, au besoin, une fécondité de cultures, qui peuvent amplement satisfaire à l'alimentation de caravanes considérables et multipliées, telles que les exige un commerce important et actif. C'est ce qui explique pourquoi le commerce arabe est autrement florissant en Orient que dans le Sahara, sans compter que les pays tropicaux de l'Asie sont beaucoup plus fertiles que ceux de l'Afrique, ainsi que nous l'avons vu.

Les trois grandes voies de pénétration, du bassin de la Méditerranée aux régions tropicales ou similaires asiatiques, sont les trois vallées de l'Euphrate, du Nil et de l'Oxus, aujourd'hui Amou-Daria.

De ces voies, la plus simple pour des peuples encore primitifs

est l'Euphrate. Aussi est-ce celle qui a été la plus suivie dans l'antiquité et au moyen âge.

C'est la plus simple, parce qu'en longeant le littoral européen de la Méditerranée et en allant d'île en île à travers l'Archipel grec, on atteint par le plus facile des cabotages l'extrémité orientale de la Méditerranée ; on trouve là des lieux d'atterrissage qui étaient, il faut le dire, plus praticables pour les petites embarcations d'autrefois que pour les grands vaisseaux d'aujourd'hui ; et, de là, on passe à la vallée de l'Euphrate par d'assez courts trajets à travers un désert qui n'a rien de bien redoutable. Le trajet le plus usité au moyen âge était par Alexandrette et Alep, ou par Beyrouth et Damas. Une fois arrivé à l'Euphrate, on n'a qu'à suivre le cours du fleuve pour atteindre l'Inde à gauche et l'Arabie à droite, en continuant sa route par l'un ou l'autre côté du Golfe Persique.

La seconde voie de pénétration s'ouvre au sud, par le Nil.

On remonte, ou du moins on remontait le Nil jusqu'à Memphis, remplacé maintenant par le Caire ; plus anciennement encore, on remontait jusqu'à Thèbes ; et, de là, par une courte traversée du désert, on gagnait la Mer Rouge qui conduit à la grande mer d'Orient, à l'Océan Indien. Ce chemin était moins direct que celui de l'Euphrate, et moins facile parce que la navigation dans la Mer Rouge et à travers l'Océan Indien était périlleuse et savante.

La troisième voie de pénétration est rejetée beaucoup au nord : c'est celle de l'Oxus ou Amou-Daria.

Pour la prendre, il faut pénétrer dans la Mer Noire, le Pont-Euxin, de mauvaise renommée ; puis, franchir l'espace entre cette mer et la Caspienne ; enfin, traverser la Caspienne. Là on trouve, non pas l'Oxus lui-même, qui, perdu dans les sables, a cessé de se déverser dans la Caspienne depuis un temps immémorial, mais l'ancien lit de l'Oxus inférieur. Ces fleuves, que le sol absorbe, entretiennent par infiltration une humidité féconde dans les terres basses au milieu desquelles ils coulaient, si bien que les Arabes désignent sous le même nom d'*Ouadi* la rivière courante et la vallée, encore humidifiée, de la rivière disparue.

De l'Oxus, on ne pouvait passer dans l'Inde qu'en contournant ou en traversant l'énorme massif des monts de l'Afghanistan.

Entre la Mer Noire et la Caspienne, il y avait à cette route des variantes. On passait par le Rion, l'ancien Phase, à l'embouchure duquel se trouve Poti, et par la Koura : c'est la ligne que suit aujourd'hui le chemin de fer. Ou bien, on entrait dans la Mer d'Azov, on remontait le Don jusqu'à l'endroit où il se rapproche le plus du Volga, et on descendait par le Volga jusqu'à la Caspienne.

Après les trois grandes voies de pénétration que j'ai indiquées, on en peut signaler une autre, qui est en quelque sorte « composite ». Elle monte de Trébizonde, port de la Mer Noire, à la vallée du Tigre, en franchissant les montagnes de l'Arménie, et de là elle descend à l'Euphrate.

Les Arabes, donc, tenaient à la fois l'Euphrate, le Nil et l'Oxus.

Mais il faut bien comprendre qu'ils n'auraient pas mieux demandé que de tenir la Méditerranée elle-même, car ce commerce de transit les avait faits navigateurs : c'étaient eux qui naviguaient dans la Mer Rouge et l'Océan Indien, et nous avons dit que ces mers exigeaient d'habiles marins.

Aussi, dans le temps de leur grande conquête, qui s'étendit du Turkestan à l'Espagne par le nord de l'Afrique, entreprirent-ils de se mettre en possession de la Méditerranée.

Ils eurent d'abord à lutter contre l'Empire grec, contre les Byzantins.

On sait que c'est à la marine grecque que les Romains, après la soumission de la Grèce, avaient dû leur puissance navale. Cette même marine continua à agir avec force à travers les invasions des Barbares, qui n'étaient guère navigateurs, si on excepte les Danois et les Normands venus tard et retenus dans les mers septentrionales. Le commerce de la Méditerranée fut ainsi fait, à l'origine du moyen âge, par les Byzantins.

Leur spécialité maritime nous explique comment les seuls succès que l'Empire d'Orient ait pu obtenir contre les Barbares, les seuls points sur lesquels il les ait fait reculer, se limitent

aux îles, aux presqu'îles et aux rivages de la Méditerranée : la Sicile, l'extrémité de l'Italie et de l'Espagne, la côte africaine.

Les Arabes, qu'on appelait alors Sarrasins, entamèrent donc la lutte sur mer avec les Byzantins. Ils firent si bien qu'ils leur enlevèrent toutes leurs possessions du midi et de l'orient de la Méditerranée : Chypre, Crète, Sicile, Sardaigne, Espagne, littoral africain, Égypte et Syrie. Les Byzantins furent cantonnés dans la mer Égée et le golfe de Tarente.

Mais les Arabes ne réussirent pas à faire agréer leur commerce maritime par le rivage nord de la Méditerranée, qu'occupait la race germanique, parce qu'ils se présentaient beaucoup plus en pirates, en conquérants, en ennemis du nom chrétien qu'en commerçants. Ceux même qui, par une rare exception, n'avaient pas cette allure, étaient peu goûtés à cause de leurs liens naturels avec leurs compatriotes redoutés.

C'est dans ces circonstances que Venise, protégée par ses lagunes, retirée dans le fond de l'Adriatique, se fit du monde germanique une clientèle. Elle put, sans trop de peine, barrer aux pirates arabes la mer qu'elle dominait et faire la police dans cette impasse maritime où il y a peu de refuges pour une flotte entre le versant des Alpes d'Illyrie et celui des Apennins. Ses vaisseaux couraient librement dans toute la longueur de l'Adriatique et, dès qu'ils débouchaient de cette mer, ils entraient dans les eaux byzantines où ils trafiquaient directement avec les Grecs.

Les Byzantins, les Arabes et les Vénitiens se partageaient ainsi la Méditerranée : les Byzantins en tenaient le nord oriental, les Arabes le sud, et les Vénitiens le nord occidental.

De ces trois puissances maritimes, Venise, simple république issue d'un marécage, fut évidemment longtemps la plus modeste.

Mais quel changement se fit, quel remue-ménage il y eut dans toute la Méditerranée quand la Chevalerie y descendit ! Les Normands de Robert Guiscard commencèrent par enlever la Grande-Grèce aux Byzantins et la Sicile aux Arabes. Puis, les Croisés conquièrent la Palestine, la Syrie et la plus grande

partie de l'Empire de Constantinople. Avec saint Louis, ils menacèrent le rivage égyptien et africain. Ce fut la ruine du commerce méditerranéen des Byzantins et des Arabes : le champ resta ouvert à Venise et à ses quelques émules de l'Occident. Amalfi, Pise et Gênes.

C'est donc bien à la Chevalerie, comme je l'ai précédemment indiqué, que fut dû le triomphe du commerce des Occidentaux sur celui des Arabes et des Grecs, dans la Méditerranée.

Mais ce rétablissement du commerce de l'Occident vers les Tropiques reposait en somme sur une base fragile : la Chevalerie ! Les conquêtes d'ailleurs très superficielles des chevaliers ne s'étendaient guère au delà des rivages. Les Arabes restèrent maîtres à l'intérieur de la région intermédiaire entre la Méditerranée et les pays tropicaux.

Et ce fut à tel point que les Occidentaux, tout en recevant les productions de l'Inde, de l'Arabie et de l'Éthiopie, n'avaient aucune connaissance directe et certaine de ces pays. C'étaient pour eux des terres inconnues, comme était encore il y a cent ans le centre de l'Afrique.

Au ^{vi}e siècle, un peu avant l'invasion arabe, un marchand d'Alexandrie qui avait trafiqué dans l'Inde et était devenu moine ensuite, avait mis par écrit ce que son voyage lui avait fait connaître. Il s'appelait Cosmas, et on le surnommait Indicopleustès, c'est-à-dire Navigateur aux Indes. Depuis lui jusqu'à la fin du ^{xv}e siècle, où l'on découvrit les Indes comme nous le dirons, aucun Européen capable de donner quelque information utile ne pénétra dans ces contrées ou du moins n'en revint.

On voit combien était précaire le commerce ouvert à nouveau du côté des Tropiques, puisque les Occidentaux ne tenaient la Méditerranée que par les succès éphémères de la Chevalerie et n'avaient pu s'établir dans l'intérieur du pays intermédiaire entre cette mer et les régions tropicales. Il suffisait pour tout mettre à néant que les Arabes reprissent possession des rivages et des îles du fond oriental de la Méditerranée. C'est ce qui ne tarda pas à arriver. La décadence de la Chevalerie fut prompte ; nous savons combien elle était inévitable. Dès 1187,

Jérusalem retomba au pouvoir des Sarrasins. Dès 1261, Constantinople fut réoccupée par les Grecs, qui avaient transporté leur Empire à Nicée.

Mais ce qui vint aggraver cette décadence spontanée, ce fut l'entrée définitive en scène des Turcs, c'est-à-dire de populations du Turkestan, qui, depuis longtemps déjà, tendaient à supplanter les Arabes dont elles étaient sujettes. Issues de la grande steppe centrale de l'Asie, elles n'étaient pas formées au commerce comme les Arabes; primitives et grossières, elles devenaient uniquement militaires et dominatrices, une fois qu'elles sortaient de l'isolement de leurs pâturages. En 1254, les Mamelouks, milice principalement composée de Turcs, s'emparaient du gouvernement de l'Égypte. En 1299, Othman, chef de la bande de Turcs dits Ottomans, établissait sa puissance au centre de l'Asie Mineure, à Koniéh, l'ancien Iconium.

On sait comment, sous l'effort des Mamelouks au midi et des Ottomans au nord, tout l'orient de la Méditerranée fut enlevé à la fois aux Latins et aux Grecs, aux chevaliers, laïques ou religieux, aux marchands de Venise et de Gênes. Cette histoire est célèbre, elle marque les débuts de ce qu'on a appelé l'Age Moderne.

C'est ainsi que le commerce de la Méditerranée orientale, ouvert à Venise et à ses émules de l'Occident par la Chevalerie, leur fut fermé par le fait même de la décadence de la Chevalerie et par la domination et les conquêtes des Turcs.

Cette invasion des Turcs a une portée plus étendue que les causes intérieures et intrinsèques de la déchéance de Venise, car si l'Orient était resté d'un libre accès aux Occidentaux, Venise, tombée par sa mauvaise constitution sociale, aurait pu être remplacée dans le commerce de la Méditerranée orientale par quelque autre ville maritime de l'Occident socialement mieux constituée. Mais ce qui périt dans l'événement que je viens de dire, ce ne fut pas seulement Venise, ce fut d'une manière générale le commerce par la Méditerranée avec les peuples intermédiaires entre elle et les Tropiques. Les Turcs ne conser-

vèrent pas ce commerce, parce que, beaucoup plus que les Arabes encore, ils jouaient avant tout le rôle de pirates et de conquérants.

Il reste à expliquer comment les Européens, qui ne pouvaient renoncer à tout jamais au commerce des Tropiques, ne firent pas, après les premiers succès des Turcs, un suprême effort pour s'ouvrir de nouveau l'Orient par la Méditerranée.

Il faut ici que nous revenions à l'examen de la carte.

Il y a, à l'extrémité occidentale de l'Europe, un pays, le Portugal, qui présente un singulier parallélisme avec la Syrie. De même que la Syrie étend sa ligne de rivages et de ports au fond de la Méditerranée, le Portugal étend, presque parallèlement, sa ligne de rivages et de ports avant l'entrée de la Méditerranée : il semble que ce soit une Syrie projetée à l'Occident en tête de la Méditerranée.

Ce qui accentue ce rapprochement, c'est que, comme le commerce intérieur de la Méditerranée trouvait le bout de sa course aux rivages de la Syrie, de même le commerce de la Mer du Nord et de l'Atlantique trouvait le bout de sa course aux rivages du Portugal. C'est là, nous l'avons dit, que venait réellement finir l'action de la Ligue Hanséatique, action qui s'étendait de Novogorod à Lisbonne. C'est à Lisbonne que la marine du Nord rencontrait l'Orient : à partir de là, Venise lui servait d'intermédiaire à travers la Méditerranée.

Et ce qui achève la similitude, c'est que, comme la Syrie, le Portugal était un pays arabe. Les Arabes avaient été projetés, eux aussi, du fond de la Méditerranée à son entrée, par la route directe de steppes et de rivages de l'Afrique septentrionale. On sait d'ailleurs que la péninsule hispanique appartient par sa constitution physique à la nature du continent africain. Elle est comme un bloc épais, faiblement détaché de la masse de l'Afrique, et faiblement relié à l'Europe par la soudure incommode des Pyrénées. Elle est en réalité une station avancée de l'Orient vers l'Ouest et le Nord.

Aussi est-il tout naturel que nous voyions se produire en Por-

tugal des faits analogues à ceux que nous avons vus tout à l'heure se produire en Orient.

Et d'abord, c'est la Chevalerie qui va ouvrir au commerce du Nord cette station maritime, comme c'est la Chevalerie qui a ouvert au commerce de l'Occident méditerranéen les stations maritimes du fond oriental de la Méditerranée. Ici comme là, les commerçants viendront avec les chevaliers et derrière eux.

Vers la fin du *x^e* siècle, au moment où la Chevalerie donnait sa première et sa plus vigoureuse poussée, un seigneur de la famille capétienne, de la branche à laquelle la Bourgogne appartenait, Henri de Bourgogne, arrière-petit-fils de Robert le Pieux, roi de France, vint offrir le service de sa vaillance, pour combattre les Arabes d'Espagne, au chef du petit État chrétien, dit royaume de Castille, qui depuis l'étroite chaîne des Asturies s'était étendu jusqu'à la vallée du Douro, grâce à un héroïque effort de près de quatre siècles.

En récompense de ses exploits, il obtint la main de la fille du roi de Castille et reçut en dot une partie des terres qu'il avait conquises, le rivage où vient finir la vallée du Douro et où se trouve le port antique de Porto, appelé aussi Porto-Callé. De là il prit le titre de comte de Portugal. Il lui fut octroyé en outre tout ce qu'il enlèverait de plus aux Arabes sur le prolongement du rivage jusqu'à l'extrémité sud.

Telle fut l'origine du Portugal. Et cela ressemble bien à l'établissement d'une principauté en Terre Sainte.

Mais le Portugal avait pour les conquérants un grand avantage sur la Syrie et la Palestine : c'est que le vieux fond de sa population était fait de races sédentarisées. Non seulement les chevaliers pouvaient, à cause de la proximité des peuples occidentaux, y entraîner des immigrants agricoles, mais le pays avait été originairement peuplé d'Ibères, de Celtes, de Suèves, de Visigoths, tous successivement réduits à la vie sédentaire. Quant aux Maures, qui étaient venus se superposer aux anciens habitants et que les chevaliers conquéraient mais n'expulsaient pas, ils avaient été conduits ou poussés par les Arabes, mais ils se composaient surtout de Berbères ou Marocains, sédentarisés

eux-mêmes dès longtemps dans le nord montagneux de l'Afrique. C'est là ce qui donna au comté puis au royaume de Portugal une consistance et une résistance que n'eurent pas les principautés de Terre Sainte. Il n'avait pas à ses trousses les nomades du Turkestan.

Les premiers successeurs de Henri de Bourgogne, fondateur du Portugal, eurent le naturel souci de perfectionner leur peuple dans la culture. On était encore à la première époque de la Chevalerie et les seigneurs n'avaient pas tous perdu la tradition agricole de leurs proches ancêtres. L'action des souverains du Portugal fut si marquée dans ce sens, que l'histoire en a consacré le souvenir. Elle atteste, par un témoignage unanime, qu'ils ont ainsi assuré l'avenir du Portugal. Un de ses rois, qui vivait à la fin du XIII^e siècle, a reçu le nom de Denis le Laboureur, et sa femme sainte Élisabeth, le titre de Patronne des Laboureurs.

Mais tout aptes que ces populations fussent à la culture, elles l'étaient peu à y apporter une bonne organisation. Elles appartenaient toutes au type patriarcal. Et les seigneurs aventuriers qui venaient aider le roi à faire la conquête de ses États, inclinaient de plus en plus avec le temps vers le type du pur chevalier, faiseur d'exploits. Tout ce monde n'était guère capable d'introduire dans le pays le vrai régime féodal, encore moins le régime saxon. Les mesures prises par les souverains pour développer la culture ressemblent beaucoup à celles que pourrait prendre un empereur de Russie. On y reconnaît un maître, presque un autocrate, qui essaie de conduire une bande, une troupe mal enrégimentée; on n'y voit rien d'un grand propriétaire comme Charlemagne, donnant par son exemple le branle à une classe de puissants chefs d'ateliers agricoles. Les ordonnances royales procèdent à la façon d'ukases; elles déterminent pour tout le pays ce qu'on devra semer, et quand et comment; elles fixent impérativement toute la série des travaux.

Dans de telles conditions, l'esprit de la Chevalerie ne tarda pas à prévaloir. Son triomphe fut définitif, complet, irrémédiable, quand arriva au trône Jean I^{er} dit le Grand. C'était un

fiis naturel auquel son père, le roi de Portugal, avait donné la Grande Maîtrise de l'Ordre des Chevaliers d'Aviz. Il n'est pas besoin de dire que les ordres militaires avaient pullulé en Portugal.

Nous connaissons les origines du Portugal, plus patriarcales que féodales, et faiblement agricoles; nous venons de voir l'avènement des chevaliers. Reste à voir l'influence de la Chevalerie sur le commerce.

J'ai dit que les rivages du Portugal étaient le terme naturel de la navigation du Nord. L'histoire va nous le montrer.

Dans le plus beau moment des Croisades de Terre Sainte, une armée formée dans le Nord s'embarqua en partie à Cologne et en partie à Brème. Elle longea les côtes de la Flandre, de l'Angleterre et de la France, s'augmentant le long du chemin. Elle arriva composée de cent quatre-vingts navires à Porto. Là, elle dut relâcher : les Landes françaises, les rivages des monts Cantabres, le golfe de Gascogne, avec les difficultés de sa navigation, présentent un long espace à franchir, et les marins sont contraints de se reposer et de se ravitailler en Portugal; le pays n'a pas perdu son importance à cet égard : on sait à quel point il sert d'étape à la marine anglaise. Quand donc l'armée des croisés du Nord fut descendue à Porto, elle fut vivement sollicitée par le roi de Portugal de l'aider à conquérir Lisbonne. Elle se remit en mer et alla bloquer la ville, en combinant ses opérations avec la petite armée portugaise. Après cinq mois de résistance, Lisbonne fut prise d'assaut, le 21 octobre 1147. Les croisés eurent pour eux le butin, et, se réembarquant, ils prirent le chemin, non pas de la Terre Sainte, mais du Nord.

Deux autres flottes du Nord, en 1189 et en 1217, destinées de même à la croisade d'Orient, vinrent relâcher au port de Lisbonne, désormais acquis aux chrétiens, et aidèrent les rois de Portugal à pousser jusqu'au sud leur conquête. Elles gagnèrent ensuite, mais bien péniblement, la Terre Sainte, où elles firent peu de chose.

Quand les rois de Portugal furent maîtres de Lisbonne et

qu'ils comprirent l'importance qu'avait leur pays au point de vue de la marine, ils entreprirent de favoriser la navigation et le commerce. Ce Denis le Laboureur, dont j'ai parlé tout à l'heure, fit venir un Gênois qu'il mit à la tête d'une flotte et qui perfectionna les Portugais dans l'art naval. Si bien que, sous l'impulsion de ces princes, qui activaient autant qu'ils le pouvaient la culture et la marine, le Portugal, fourni de productions à échanger au dehors, devint bientôt un pays florissant et renommé pour son commerce. Et quand la Chevalerie prévalut définitivement sur la culture, elle tourna le commerce vers les produits des Tropiques, et le Portugal devint la porte de l'Orient au lieu et place de la Syrie et de la Palestine.

Les fils du roi Jean I^{er} le Grand, de ce Maître de l'Ordre militaire d'Aviz qui était monté sur le trône de Portugal, vinrent un jour trouver leur père, lui déclarant qu'ils ne savaient que faire de leur vie, qu'ils brûlaient d'être armés chevaliers, mais qu'ils voulaient le mériter par quelque exploit extraordinaire. Ils avaient donc pensé à aller combattre les Maures jusqu'au delà du détroit et à s'emparer de Ceuta par un coup d'éclat; ils demandaient au roi de leur permettre d'équiper une flotte. Le roi y consentit. Ceuta emportée par surprise, le père fit ses fils chevaliers sur le champ de bataille.

Le meneur de cette entreprise audacieuse était Henri de Portugal, le dernier des quatre fils du roi Jean, qui tous étaient de l'expédition. Il avait alors vingt et un ans : c'était en 1415. La Providence l'avait fait homme de génie, quantité que ne néglige pas la science sociale dans les événements de l'histoire. Il s'intéressa à ce qu'il put apprendre des Maures et des Juifs du Maroc sur les pays d'Orient avec lesquels ils étaient demeurés en rapports, mais où ne pénétraient plus les Européens.

Voilà bien encore l'alliance de la Chevalerie et du commerce. Henri de Portugal s'éprit du désir de tourner les tendances de chevalerie et de commerce de son entourage princier et de ses compatriotes vers ces pays mystérieux et séduisants. Et ce fut si bien son programme que quand, au terme de cette longue en-

treprise, les Portugais abordèrent enfin aux Indes et qu'on leur demanda ce qu'ils y venaient chercher, ils répondirent en bons chevaliers et en bons commerçants : « Des chrétiens et des épices ! »

Henri mena l'exécution de son grand projet de la façon la plus sérieuse. Il ne sollicita ni lois, ni institutions officielles et publiques. Il s'établit solitairement en vue de la mer, à la pointe du Portugal la plus avancée vers la direction qu'il voulait donner à ses découvertes : ce fut à Sagres, au cap Saint-Vincent, l'ancien *Promontorium sacrum*, l'extrémité sud-ouest du Portugal. Là, par lui-même, il rechercha laborieusement ce que les informations des Arabes et la science d'alors pouvaient lui fournir de renseignements pour atteindre son but. Il contribua à l'invention de l'astrolabe et aux perfectionnements de la cartographie. Il fit une école nautique pour dresser ceux de qui il concevait des espérances. Bien souvent le jour renaissant le voyait appliqué aux travaux que la nuit n'avait pas interrompus.

Dès 1418, deux des jeunes hommes de sa maison, de noble race et qualifiés d'écuyers, c'est-à-dire d'aspirants chevaliers, par un vieil historien, s'offrirent pour accomplir quelque entreprise hasardeuse, où ils pussent, disaient-ils, « faire preuve d'un cœur honorable, faire action de leur corps, leur temps se trouvant mal employé s'ils le passaient dans le repos ». (Gomez Eannez de Azurara : *Chronique de Guinée*) Henri leur fit préparer une embarcation qui leur permit de guerroyer contre les Maures, mais en leur recommandant sur toutes choses de chercher à dépasser les terres connues au sud du Maroc. Ce fut le premier acte de cette circumnavigation de l'Afrique qu'il méditait. Les deux gentilshommes découvrirent Porto-Santo, une des Madères. L'élan était donné. On découvrit dans des expéditions successives le cap Bojador, qui semblait être l'extrémité du monde et qu'on redoutait étrangement de franchir, le cap Blanc et le cap Vert. C'est là que la côte africaine commence à revenir vers l'Orient. Henri mourut au milieu de ces espérances grandissantes.

Mais l'élan qu'il avait donné ne s'arrêta pas. Généralement,

ceux qui se présentaient pour ce nouveau genre d'exploits, étaient des gentilshommes. Ils partaient avec trois ou quatre vaisseaux. Dès qu'ils avaient fait quelque découverte qui pût compter, ils revenaient. On les faisait chevaliers, et ils se faisaient marchands. Ils trafiquaient des richesses naturelles du pays qu'ils avaient découvert : la poudre d'or et les épices; et il faut bien l'ajouter, les esclaves noirs.

Pendant que ces découvertes se poursuivaient, le Portugal avait pour roi Jean II, dont le personnage est caractéristique de l'état d'esprit du pays. D'une part, en bon chevalier, il imagina de développer la race chevaline au profit de sa puissance militaire; il interdit à ses sujets, de quelque condition ou qualité qu'ils fussent, d'aller à dos de mulet; il fallait aller pied ou à cheval. Et défense sous peine de mort — rien de moins — à tous les maréchaux ferrants du royaume de ferrer les mules! D'autre part, il envoya à la recherche des Indes simultanément par le tour de l'Afrique et par l'ancienne voie de la Méditerranée.

Dans la première direction, il envoya Barthélemy Diaz, gentilhomme de sa maison, et, dans la seconde, le chevalier de Covilham.

C'était en 1486.

Diaz atteignit le cap de Bonne-Espérance et constata qu'à partir de là la côte africaine remontait vers le nord. Mais c'est tout ce qu'il put faire. Son équipage refusa d'aller plus loin.

Covilham se rendit au Caire. En compagnie des Arabes dont il savait la langue, il traversa l'isthme de Suez, suivit les côtes de l'Arabie, s'embarqua à Aden et aborda dans l'Inde à Cananore. Il avait tenu sa mission secrète. Il est le premier Portugais qui ait touché ce rivage mystérieux. Il y était arrivé par une des anciennes voies commerciales que le triomphe des Turcs avait fermée aux Occidentaux. De là, repassant en Afrique, il descendit toute la côte orientale jusqu'à Sofala, toujours en société des Arabes. Avec un peu de chance, il eût fait sa jonction avec Diaz!

Mais, en somme, ni l'un ni l'autre n'avait clairement résolu

le problème d'aller aux Indes par le tour de l'Afrique. Covilham remonta au Caire comme Diaz était retourné au Portugal. Là, il eut au moins la bonne fortune de rencontrer deux envoyés nouveaux de Jean II qui reportèrent au roi le résultat de son voyage. Il s'en alla alors visiter l'Éthiopie, ou Abyssinie, autre pays tropical qu'on cherchait aussi. Mais, fait significatif s'il en fut, les Abyssins, tout en le traitant très bien, l'empêchèrent de jamais retourner en Europe : ils avaient soupçonné le but de son expédition.

Ainsi, d'une part, Diaz n'avait pas trouvé les fameux pays des Tropiques, et, d'autre part, Covilham, qui les avait trouvés tous, Arabie, Inde, Abyssinie, n'en était pas revenu.

Mais, dans ce même temps, un Génois, nommé Christophe Colomb, était venu se fixer à Lisbonne et s'y était marié. Sa belle-mère, veuve d'un des marins de l'école de Henri de Portugal, l'entretenait souvent du souvenir des premières découvertes qu'avait dirigées l'illustre prince et elle lui avait remis les notes de navigation de son mari. Colomb avait navigué sur toutes les mers européennes du sud et du nord. Une réflexion simple en elle-même, mais géniale en présence des idées d'alors, lui fit concevoir qu'on atteindrait aussi bien ou mieux les Indes en tournant le Globe par l'ouest qu'en contournant l'hémisphère du sud. Il alla, dans cette même année 1486, exposer sa pensée à Jean II. On sait l'insuccès de sa démarche.

Il alla alors trouver le roi d'Espagne, lui faisant valoir l'occasion de devancer le Portugal dans la découverte des Indes. Il n'eut pas un meilleur succès qu'auprès de Jean II. Mais, quelque temps après, comme il était sur le point de porter à un autre souverain son projet, la reine Isabelle s'en émut, le fit appeler et lui accorda deux vaisseaux, qu'elle paya de son propre trésor royal. Une troisième caravelle fut armée aux frais des frères Pinzon, qui voulurent prendre part de leur personne à l'expédition.

Dix jours après, le vendredi 3 août 1492, Christophe Colomb partait de Palos, petit port de l'Espagne, et se dirigeait sur l'ouest pour atteindre les Indes à rebours.

Le 12 octobre, il touchait terre en Amérique, pensant avoir trouvé le revers des Indes, ou du moins le Japon, qu'on appelait alors Cipango.

Le 6 mars 1493, il débarquait au port de Lisbonne.

Jean II, apprenant cette aventure, lui fit exprimer son désir de le voir. Colomb se rendit à cette invitation « non pas tant, dit un contemporain, pour le plaisir du roi que pour le chagriner par sa présence », parce que Jean II n'avait pas eu foi en lui. « Le monarque, continue l'historien, devint fort triste quand il vit que les gens du pays que Christoval Colomb ramenait, n'appartenaient point à la race noire, n'ayant ni les cheveux crépus, ni le visage semblable aux peuples du pays de Guinée (ce nom s'étendait alors à presque toute la côte occidentale d'Afrique au-dessous de la Guinée proprement dite) et se montrant au contraire semblables par l'aspect, la couleur et la disposition des cheveux à ce qu'on rapportait des peuples de l'Inde au sujet desquels il travaillait avec tant d'efforts. Or, comme Colomb rapportait de plus grandes choses touchant le pays qu'il n'y en avait, et cela avec une certaine liberté de paroles, accusant et reprenant le roi de ne pas avoir accepté ses offres, il y eut plusieurs gentilshommes que cette façon de parler indigna tellement que cela, joint à la haine dont on se sentait animé à cause de la liberté de ses discours, fit qu'on offrit au roi de le tuer. » (Barros.)

Le roi, par bonheur, eut assez de conscience pour se refuser à cette abomination, et, huit jours après, le 15 mars 1493, Christophe Colomb rentra en Espagne au port de Palos, d'où il était parti.

Jean II mourut le 25 octobre 1495, sans avoir découvert les Indes. Mais les renseignements qu'il avait reçus de Covilham, par les intermédiaires dont il a été question plus haut, lui avaient appris que les nègres existaient aussi sur la côte africaine rapprochée de l'Inde, et il s'était arrêté à la pensée que le point à éclaircir était décidément de savoir si on pouvait par mer contourner l'Afrique noire.

Il avait donc choisi, un gentilhomme encore, Vasco de Gama,

pour le mettre à la tête d'une expédition préparée avec le plus grand soin et chargée de remonter, s'il était possible, du cap de Bonne-Espérance aux Indes.

Vasco de Gama partit après la mort du roi, le 10 juillet 1497.

Quand il arriva dans les eaux de Mozambique, que rencontra-t-il? Les marchands arabes! Il prit quelques-uns d'eux à son bord pour lui servir de pilotes. Mais bientôt il s'aperçut qu'ils cherchaient à l'égarer et à anéantir l'expédition. Il les surveilla de près et les mena par la peur. A travers bien des périls et bien des aventures, il aborda le dimanche 20 mai 1498 à Calicut, sur la côte de l'Inde.

Ainsi, les Indes étaient découvertes quatre-vingt-trois ans après les recherches commencées par le glorieux Henri de Portugal!

Les premiers personnages que Vasco de Gama rencontra furent « deux Maures natifs de Tunis, en Barbarie, qui, étant venus en Calicut (par l'ancienne voie méditerranéenne et arabe) étaient là demeurant. L'un d'eux, nommé Bontaïbo, savait parler espagnol et connaissait fort bien les Portugais, ainsi qu'il dit, depuis qu'il les avait vus à Tunis au temps du roi Jean en un navire nommé *la Roïne*. Quand l'envoyé de Vasco de Gama, qui allait devant, vint à entrer en la maison de Bontaïbo, celui-ci connaissant qu'il était Portugais lui dit telles paroles : *Je te donne au diable! Qui t'a ici amené?* »

Nous nous arrêterons ici. Nous voyons assez ce que les Arabes pensaient de la découverte du chemin qui menait directement aux Indes les Européens sans les obliger à passer par la région arabe intermédiaire entre l'Occident et l'Orient.

C'était, pour le moment, la ruine du commerce méditerranéen et arabe. Est-il besoin de dire que beaucoup des difficultés des Portugais aux Indes leur vinrent des Arabes?

Nous verrons ce qui advint de cette découverte mémorable entre toutes, en reprenant avec cet horizon nouveau et prodigieusement étendu l'histoire de notre Europe occidentale particulariste.

(*La suite au prochain numéro.*)

HENRI DE TOURVILLE.

DU JAPON ANTIQUE AU JAPON MODERNE

I

L'ARRIVÉE DU BOUDDHISME. — SES CONSÉQUENCES

Les débuts de l'histoire japonaise offrent un tableau assez idyllique, et conforme à notre hypothèse (1). A la base de la société, un peuple de villageois à l'esprit léger, ouvert, facile, vivant sans trop de peine sur des terrains fertiles, qu'une culture ancienne n'avait pas encore épuisés, et ne créant aucune difficulté, aucun embarras notable à ses gouvernants; si bien que ceux-ci purent pendant longtemps se passer de divisions administratives. Au sommet, une caste politique habile et sage, vénérée à cause de son origine religieuse, répandant la doctrine de la pureté morale, et pratiquant, même vis-à-vis des « Idoles étrangères », la plus large tolérance.

L'empereur Sin-Mu, patriarche des âges primitifs, ouvre la série des *Mikaddos* inscrits aux annales. Il régna quatre-vingts

(1) Voir, dans la livraison de janvier 1901, l'article intitulé : « Par où les Japonais sont-ils arrivés au Japon? » (*Science sociale*, t. XXXI, p. 64.)

Sources du présent article :

E. RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VI, VII. Paris, Hachette.

D^r KEMPFER, *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon* : traduction française; Amsterdam, Uytwerf, 1732.

CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, Paris, Poussielgue-Ruzand, 1851.

ECOTTEAU, *Un Touriste dans l'Extrême-Orient*. Paris, Hachette, 1884.

COMTE DE DALMAS, *Les Japonais, leur pays et leurs mœurs*. Paris, Plon, 1885.

M. DE LA MAZELIÈRE, *Moines et ascètes indiens*. Paris, Plon, 1898.

MARCEL MONNIER, *Le tour d'Asie, l'empire du Milieu* (prélude). Plon, 1900.

FÉLIX MARTIN, *Le Japon vrai*. Paris, Fasquelle, 1898.

ans (660 à 580 av. J.-C.) et durant cette longue période un seul fait saillant est inscrit par l'annaliste : l'arrivée au Japon des « Idoles étrangères (1) ». Ces idoles étaient accompagnées de bonzes sachant écrire. C'est pourquoi les annales du Japon commencent avec Sin-Mu : mais ce règne, on le voit, peut encore être classé parmi les règnes heureux « qui n'ont pas d'histoire ».

Il en est de même des règnes suivants de Sui-Sei, An-néi, To-Ku — trois générations de mikaddos. Pendant deux siècles l'histoire du Japon raconte exclusivement des constructions de temples ou des changements de résidences de la cour. Ce n'est qu'après l'avènement de Kosio (475 av. J.-C.) que les choses semblent se compliquer légèrement ; une querelle s'élève entre les provinces de *Yets* et de *Go* ; les villageois en viennent aux mains : c'est la première guerre au Japon.

Cent ans après, la population ayant augmenté et les intérêts se compliquant, *Ko-hei*, petit-fils de Kosio, est amené à établir la division du territoire en 36 provinces, base des circonscriptions encore existantes (2). Pendant deux siècles encore, le développement de la société se continue pacifiquement. Enfin l'empereur *Siu-Sin*, fait construire des vaisseaux qui naviguent dans l'archipel et vont joindre les rivages du continent ; les rapports du Japon avec la Chine et la Corée deviennent plus fréquents. L'empire du Soleil Levant fait ainsi son entrée dans le monde, et c'est à ce moment qu'apparaît à la cour le titre de *Siogun* ou « général des armées », donné par Siu-Sin à l'un de ses fils (90 av. J.-C.).

Il serait oiseux de suivre pas à pas les annales japonaises pendant la période brillante de la dynastie des mikaddos, qui s'étend du 1^{er} au vi^e siècle de notre ère. Les guerres de Corée et quelques révolutions de palais constituent la trame de ces annales à cette époque. Passons donc rapidement, et arrivons à un tournant de l'histoire (3).

(1) C'est ainsi que les statues du Bouddha sont désignées dans les primitives annales du Japon.

(2) Kæmpfer, t. I, p. 253 (an 244 av. J.-C.).

(3) Pour toute la partie historique qui suit, voir Kæmpfer, t. I^{er}, p. 262 et suiv.

C'est au commencement du VI^e siècle (ap. J.-C.) que l'*Abi-Darma*, recueil bouddhiste comprenant les doctrines de *Darma*, fils du vingt-huitième patriarche bouddhique, fut introduit en Chine. *Darma* était lui-même venu, dit-on, en Chine, pour « faire tourner la roue de la loi ». Ce pays se trouvait alors divisé en deux empires, du midi et du nord. Repoussé par l'empereur du midi *Lyang-vu-li*, le missionnaire bouddhiste gagna l'empire du nord, où il fut très bien accueilli, et conquit une immense influence à cause de la profondeur de sa doctrine ; il l'approfondissait en effet chaque jour, étant resté neuf ans la face tournée vers un mur (1), afin d'atteindre « la plénitude de la pensée au milieu du vide et du silence ». De l'empire des Ouéi, dynastie du nord, l'école de *Darma* s'étendit rapidement chez les lamas de la Mongolie et de la Corée. Ce fut la Corée (2) qui transmit au Japon, avec le système lamaïque, la doctrine nouvellement approfondie.

Depuis le temps de *Sin-Mu* (nous l'avons déjà mentionné), les « idoles étrangères » et leurs bonzes existaient au Japon : elles n'y faisaient pas question, et le *Daïri* n'avait nullement éprouvé le besoin de mélanger une portion quelconque des doctrines bouddhiques à son culte de la Pureté. Au contraire, dès que les Lamas Coréens introduisirent dans l'archipel la doctrine de *Darma*, la Cour s'en occupa immédiatement : l'empereur *Kin-Méi* (540 à 572 ap. J.-C.) fit fondre en Chine plusieurs statues du Bouddha, et, pour les loger, construisit des temples.

Je ne puis exposer ici en détail les différences qui séparent la doctrine bouddhique de l'Inde, du midi, d'avec le système lamaïque du Thibet et du nord. Mais ces différences se montrent, au Japon, par les résultats qu'ont obtenus les prédicateurs des deux écoles. Sous le règne du mikaddo *Sin-Mu*, dans les premières années de notre ère, un personnage que les Annales nomment *Bupo* ou *Kobotz* vint des Indes « sur un cheval blanc (3) », apportant le livre *Kïo*, la doctrine de l'é-

(1) Lamairesse, p. 62.

(2) Cette origine de la prédication lamaïque au Japon est historique, et admise par tous les auteurs japonais et occidentaux.

(3) Kämpfer, p. 256.

cole hindoue. On lui éleva un temple, et on en resta là : aucun changement apparent ne se produisit dans les mœurs de la société japonaise et dans la constitution de l'Empire. Nous venons de dire, au contraire, l'empressement avec lequel, cinq siècles plus tard, les lamas de la Corée furent reçus par l'empereur Kin-Méi. C'est que leur doctrine ne se présentait plus sous la forme métaphysique, abstraite, d'une philosophie aboutissant à un nuageux et désolant Nirvâna. Le lamaïsme est un *culte*, beaucoup plus qu'une école; il est compréhensible pour les gens de la race jaune; il peut frapper la légèreté japonaise. Il est accepté comme un consolateur, apportant au peuple la dévotion envers *Avalokiteçvara* (que les Japonais ont féminisé et nomment *Kwounon*), le Bouddha de pitié et de miséricorde, qui est le patron du Thibet (1); et le culte d'*Amita*, « le Bouddha de pureté », qui n'abandonne pas ses fidèles à l'heure de la mort (2).

Avec son esprit très anciennement cultivé, le Daïri comprit parfaitement tout ce que le culte lamaïque venait ajouter aux notions vagues et primitives du Sinthoïsme. L'impression ressentie par cette caste d'origine religieuse fut profonde; et son chef le mikaddo se convertit ostensiblement au Bouddha de pitié et au Bouddha de pureté. La conversion fut sincère; mais, comme toutes les choses de grande conséquence, elle fit lentement son chemin, et rencontra une certaine opposition. Sous le règne de Fistazu, fils de Kin-Méi, un « perturbateur », nommé Moria, excita un soulèvement, brûla des temples et détruisit des statues bouddhiques. Ce sinthoïste intransigeant se montrait, par rapport au mikaddo, « plus royaliste que le roi »; il fut tué en l'an 582.

L'empereur Fistazu, entrant de plus en plus dans la voie

(1) Voir de la Mazelière, p. 197, 202 à 207, 281 et ss., 301, etc.

(2) On remarquera deux circonstances qui ont dû faciliter les succès du lamaïsme au Japon : 1° le culte spécial à *Avalokiteçvara* ou *Kwounon* comporte la cérémonie du *tuisol* qui s'exécute au moyen du miroir reflétant la statue de ce Bodhisattva; 2° le culte d'*Amita* consiste seulement à *rechercher la Pureté* et à désirer le paradis de pureté. Amita est le patron du Japon, comme le Bouddha de pitié est le patron du Thibet. Ce patron du Japon représente bien la partie de la doctrine qui se rapproche le plus du sinthoïsme et de l'état d'âme japonais.

nouvelle, voulut rendre un hommage public au Bouddha de Miséricorde; et, dans ce but, il décréta que les animaux domestiques seraient rendus pendant six jours par mois à leur entière liberté : ainsi le peuple japonais témoignerait sa bienveillance envers « tous les êtres vivants ». C'est sous le même règne que naquit, en 575, au sein de la famille impériale, un prince qui devait exercer une influence prépondérante sur le Japon, dans le sens bouddhique. La naissance de *Shoto-Ko-Taïsi* parut entourée de circonstances extra-naturelles; et l'attrait que ce personnage manifesta dès sa prime jeunesse pour le culte lamaïque donna l'éveil aux bonzes : on considéra Shoto-Ko-Taïsi comme étant l'incarnation d'un célèbre bodhisatva. Après avoir joui officieusement d'une grande autorité sous les règnes de *Fistazu* et de ses deux fils *Joo-Mei* et *Sin-Siun*, l'Incarné devint officiellement régent de l'empire au nom de l'impératrice *Sui-Ko*, veuve de *Fistazu*. Il multiplia les statues du Bouddha, et donna un nouvel essor aux opérations de commerce, de banque et de métallurgie entreprises par les lamas : c'est sous sa régence que l'or fut introduit au Japon.

Dès lors qu'un « Incarné » se trouvait placé à la tête de l'État, l'évolution dans le sens lamaïque était en bonne voie. Peu à peu le *Daïri* devenait une pépinière de bouddhas vivants. Le *Mikaddo*, dans cet ordre d'idées, occupa naturellement le premier rang; les grandes familles issues du *Daïri* fournirent les grands lamas spirituels et temporels des principales fondations lamaïques rayonnant chacune sur une province. Enfin, la noblesse bouddhique, semblable à celle que nous avons observée au Thibet, se constitua avec le temps et par la force des choses autour des lamaseries inférieures. Au milieu du VII^e siècle, le *mikaddo* *Koo-tuku* régla « les honneurs à rendre aux séculiers qui, n'étant pas du *Daïri*, exerçaient cependant des emplois et des commandements » : l'ordre guerrier et turbulent des *Samouraïs* était né, au-dessous de la puissante hiérarchie des grands *Daimios*.

L'avènement de la noblesse bouddhique au Japon est le fait

capital qui explique toute l'histoire de ce pays pendant le moyen âge : il importe d'en bien établir les causes, ce que nous ne pouvons faire que par l'observation comparée, en rapprochant la constitution sociale du Thibet, encore existante, de celle qui régissait le Japon du VII^e au XII^e siècle de notre ère.

Qu'avons-nous observé au Thibet (1)? Une aristocratie politique organisée par le jeu même des « incarnations » ; à la tête de cette aristocratie, sept ou huit familles qui ont le privilège de fournir le Dalaï-lama. C'est l'équivalent du Daïri japonais. Au-dessous de ces quelques familles princières, une quantité de familles nobles d'ordre inférieur, qui doivent leur situation à la coutume d'après laquelle renaissent chez elles les « incarnés » des lamaseries voisines, et à leur parenté avec les administrateurs ou Lamas temporels des couvents. Ces nobles jouissent d'une haute considération et d'une grande influence sur la masse des habitants ; leur parole est écoutée et obéie sans contestation dans les assemblées populaires. Les dissensions locales, fomentées souvent par les rivalités lamaïques, ont formé les nobles Thibétains au métier de la guerre : ils habitent des demeures fortifiées, entretiennent quelques serviteurs armés ; eux-mêmes portent le sabre, dont ils ne se séparent jamais. Cette classe turbulente et guerrière, protégée contre la déchéance morale et intellectuelle par le contact permanent avec les Lamas, imbuë de délicatesse et d'honneur, forme la base solide sur laquelle repose l'organisation politico-lamaïque du Thibet. Elle fait preuve du plus sincère attachement, du plus pur loyalisme envers « le vieux Bouddha », ses représentants incarnés, leur culte et leur gouvernement. — Si je ne me trompe, nous retrouvons trait pour trait, dans cette description du noble Thibétain, la ressemblance du Samouraï japonais. Je me crois autorisé à les présenter tous deux comme *frères jumeaux*. — On ne rencontra pas, en effet, dans la société japonaise, avant que le Daïri ne fût devenu bouddhiste, cette classe de « séculiers pourvus d'emplois et de commandements », auxquels le

(1) V. dans la Revue, t. XXVII, 3^e livraison (mars 1898) : *L'Influence politique du Lamaïsme*, p. 240 et suiv.

mikaddo Koo-tuku accorde des honneurs spéciaux. On ne devait rencontrer, entre le Daïri, caste fermée, et les villageois japonais, que des employés ou commis, exclus de l'influence par leur rôle peu populaire, et exclus des honneurs comme n'appartenant pas à la caste régnante.

Entre la Chine d'une part, le Thibet et le Japon d'autre part, il existe sur le point que nous envisageons en ce moment une divergence complète, dont la raison peut être trouvée dans la formation sociale originaire de ces diverses races. Les familles chinoises, emboîtées dès les commencements de la diffusion humaine dans la région des territoires irrigables le long des fleuves, et ne l'ayant jamais quittée, s'y sont groupées en raison des conditions de leur travail sous le régime remarquable de solidarité et d'indépendance *familiales* qui leur est propre ; elles ont conservé de la religion primitive un rite matériel de sacrifice : le sacrifice par effusion. De la conservation de ce rite, et de la corruption des doctrines métaphysiques et dogmatiques, fruit naturel de ce genre de société, est né le culte des ancêtres ; et de ce culte sort la conception du *Ciel* ancestral fermé, reliant fortement les uns aux autres, dans leur égalité démocratique, et dans leurs cadres purement familiaux, les membres de la nation céleste, sous l'autorité de leur empereur fils ou représentant du Ciel ancestral (1). Les Thibétains et les Japonais, au contraire, après un premier itinéraire commun avec les familles chinoises, ont subi la déformation *villageoise*, perdu la tradition du rite sacrificiel, avec la cohésion familiale, et par là même la raison d'être du culte ancestral ainsi que du lien national qui en résulte (2). En Chine, le bouddhisme reste une école philosophique, sans action bien notable sur l'ensemble de la société, qui est munie d'un cadre solide préexistant. Au Thibet, le Lamaïsme a trouvé à peu près table rase : il s'est placé à la tête de la société, lui fournissant une aristocratie dominante (3). Au Japon, la doctrine lamaïque a elle-même fait

(1) V. dans la Revue, t. XVII, p. 245 et suiv. (septembre 1894).

(2) V. *Ibid.* l'article précédent, t. XXXI, p. 64 (janvier 1901).

(3) V. *Ibid.*, t. XXVII, p. 229 et suiv. (mars 1899).

table rase en énervant l'ancien pouvoir social, et l'a ensuite remplacé par l'aristocratie à laquelle elle donnait naissance.

L'apparition des Samourais introduit un élément nouveau, inattendu, au sein de ce peuple jusque-là pacifique.

La noblesse japonaise, en effet, offre un caractère de fierté belliqueuse encore plus accentué que celui des nobles Thibétains. A peine l'ordre des Samourais avait-il été créé par le mikaddo Koo-tuku (mort en 655 ap. J.-C.) que nous trouvons dans les annales une confirmation de ce caractère.

Avant cette époque, il n'est point question de guerres civiles ayant quelque importance : mais dès que la noblesse japonaise a pris racine dans le sol, nous voyons s'ouvrir l'ère des troubles sanglants qui ont si longtemps désolé l'archipel du Soleil-Levant. *Tu-mu*, arrière-petit-fils de l'empereur *Fistazu* si dévot au Bouddha de miséricorde, vit son intronisation contestée par son propre frère *Oso-mo-no-oosi*. A la tête d'une nombreuse armée, — chose également nouvelle, — ce prétendant tint la campagne pendant cinq mois, au bout desquels, défait, il termina la tragédie en s'ouvrant le ventre, inaugurant ainsi le genre de mort violente et volontaire adopté depuis lors par les Samourais.

Je dois, puisque le sujet m'y ramène, insister encore sur l'origine lamaïque de l'ordre des Samourais. Pourquoi cette coutume, si répandue chez « les hommes à deux sabres », de mettre volontairement fin à ses jours pour la moindre offense reçue, en sommant l'adversaire, s'il est noble, d'en faire autant? Sur quel singulier point d'honneur est basé ce duel extraordinaire pour nous, coutumier pour eux, dans lequel chacun tourne ses armes contre lui-même?

Ce point d'honneur est le résultat des principes sur lesquels repose la noblesse lamaïque. Les familles classées dans l'ordre des Samourais, à l'imitation des grandes races des *Daimios* pourvoyant aux emplois supérieurs du culte lamaïque, sont celles au sein desquelles doivent renaître par l'incarnation bouddhique les petits incarnés présidant aux lamaserie inférieures, ou même les lamas réputés. Or ces incarnations ne peuvent se produire

que dans les familles où l'affinement moral, — la véritable éducation, — a atteint un certain degré, par la *diminution des désirs*. — L'offre ferme de sacrifier sa vie par point d'honneur est bien un signe apparent du *renoncement au désir de vivre*. Le défi porté à un adversaire de suivre l'offensé dans le trépas place cet adversaire dans l'alternative, ou de mourir de la même mort, ou de témoigner un attachement au *désir de vivre* qui le dépouille, lui et les siens, de la marque spéciale à laquelle doivent se reconnaître les familles aptes à fournir des *incarnés*. Ainsi, la facilité que l'on montre à s'ouvrir le ventre devient la base de la sélection nobiliaire lamaïque au Japon.

Par suite, l'éducation que reçoit dans sa famille, dans son milieu, le jeune Samouraï, est tournée vers l'abandon facile de la vie, vers le mépris de la mort. L'homme aux deux sabres est toujours prêt à mourir stoïquement. C'est pour ainsi dire sa profession. Nous trouvons ici la raison de cet esprit belliqueux, de cette bravoure téméraire qui ont toujours distingué les nobles japonais. En nous rappelant qu'aujourd'hui encore les anciens Samourais jouent un rôle prépondérant dans l'armée japonaise (1), nous nous rendons compte des qualités guerrières dont cette armée a fait preuve sur les différents champs de bataille où elle a paru, et tout récemment encore à la prise de Tien-Tsin, sous les yeux des contingents européens groupés pour l'expédition en Chine (2).

- Mais reprenons le fil des annales japonaises, à la mort du prétendant Oso-mo-no-oosi. Son exécution volontaire ne découragea pas totalement les ambitions. Quatorze ans plus tard, Dsïto, veuve et nièce de Ten-mu, pour prendre possession du trône, eut à lutter contre un compétiteur, Ootz-no-Oosi. Une autre révolte terrible, et qui dura sept ans, éclata encore au x^e siècle, du fait d'un prince de la famille impériale, le Daïmio Massa-Kaddo. Tous ces soulèvements sont les premières mani-

(1) Malgré la baisse de l'influence bouddhique au Japon depuis la révolution, il y a encore, dans l'armée, *un lama aumônier par compagnie*.

(2) 13 et 14 juillet 1900, assaut de la cité murée de Tien-Tsin, où les troupes japonaises ont combattu brillamment auprès des troupes françaises. (V. rapports du colonel de Pelacot, sur ce fait d'armes.)

festations de l'esprit de parti ou de clan politique, dont nous allons voir se développer l'influence.

Le Daïri, à cette époque, ne semble pas avoir ouvert les yeux sur les complications politiques engendrées par le lamaïsme : pendant le cours des ix^e, x^e et xi^e siècles, les annales officielles, rédigées par des membres de la Cour sacrée, sont presque totalement remplies par les récits de consécérations de temples et de couvents, d'apparitions d'Amida et autres Bodhisatva, et d'accidents arrivés par le feu, le tonnerre ou les tremblements de terre aux statues monumentales de Çakya-Mouni que faisaient ériger les mikaddos. La succession au trône paraît de plus en plus précipitée, embrouillée; nombre de femmes sont proclamées mikaddos, plusieurs empereurs abdiquent pour se retirer dans les lamaseries et y mener la vie de moine. On sent que le rôle d'idole vivante ou d'ascète plongé dans la recherche du Nirvâna s'impose de plus en plus à la personne impériale.

Le peuple japonais reste toujours attaché par ses anciennes et profondes traditions à la caste régnante des descendants aînés de Ten-sio-Daï-sin : mais cette caste elle-même, dans son for intérieur, subit la transformation qui résulte des doctrines et du culte lamaïques. A côté de l'empereur réduit au rôle de fétiche surgissent, parmi les princes, les administrateurs temporels qui perçoivent directement l'impôt en nature (les mesures de riz) chacun dans sa province, et n'en délivrent plus à la Cour sacrée qu'une portion congrue. La puissance de ces Daïmios s'accroît rapidement par la faiblesse du pouvoir central; les Samourais se trouvent placés, en qualité de fonctionnaires, sous les ordres directs de ces Daïmios, et ne relèvent plus que de ces grands vassaux indépendants. Déjà préparée par la hiérarchie même qui relie entre elles les lamaseries suivant leur importance, et qui s'adapte à la division administrative du territoire, l'organisation en *clans* s'impose à cette noblesse guerrière. A la moindre contestation — surtout si elle touche aux droits que se sont arrogés les Daïmios, — le clan tout entier se dresse, soit contre le voisin trop ambitieux, soit contre le pouvoir central qui tente une réaction partielle. Nous entrons dans l'ère sanglante

des guerres intérieures qui ont désolé le Japon pendant tant d'années.

Les circonstances que nous venons d'indiquer sont des circonstances, non pas *sociales*, mais *politiques*; ce n'est pas une évolution qui se produit dans la masse de la société japonaise, mais seulement une révolution qui transfère le pouvoir, des mains d'un « empereur ecclésiastique » figé dans la recherche du Nirvâna, aux mains d'un « empereur séculier », formé sur le modèle du « roi de la Loi » des Lamaseries (1). Le peuple japonais ne prend pas une part directe à cette révolution : il en souffre cruellement, sans doute, mais les choses se passent au-dessus de lui, dans les sphères de la Cour, des Daïmios et des Samouraïs. Cependant, les circonstances politiques dérivent elles-mêmes de faits sociaux, inhérents, non pas à la nation japonaise en elle-même, à ses origines, à sa formation primitive, mais bien au lamaïsme adventif. L'état social antérieur de la race et sa situation au point de vue du culte ont *permis* aux institutions lamaïques de se développer dans son sein avec les conséquences qui leur appartiennent ; maintenant, ces institutions exercent leur influence sociale, dans les milieux que le lamaïsme a réellement pénétrés : la Cour, les Daïmios ; et dans le milieu particulier qu'elles-mêmes ont créé : les Samouraïs.

Le XII^e siècle semble l'époque où les deux forces rivales, — le Daïri appuyé sur la tradition, force déclinante ; les grands vassaux lamaïques soutenus par leurs clans de Samouraïs, force ascendante, — se font à peu près équilibre.

En 1157, parmi les Daïmios qui s'arrogent chacun le gouvernement indépendant de sa province, surgit Kijomari, proche parent de la lignée impériale. Appuyé par la corporation lamaïque des Djammabos ou ermites des montagnes, il ose prendre le titre de mikaddo, et se constitue, sur le modèle même du Daïri, une cour rivale. Il était encore un peu trop tôt : les ressources

(1) L'Empereur séculier du Japon n'est pas autre, comme origine et comme pouvoir, que le « roi du Thibet », gouvernant auprès du Dalai-Lama. (V. dans la Revue, *loc. cit.*)

lui manquèrent, le peuple ne le reconnut pas. « Incapable, dit l'annaliste, de soutenir un si grand rôle », Kijomori dut se retirer dans la lamaserie de Midira, sur la montagne de Juzan. Vivre en moine, c'était témoigner autant de restriction dans ses désirs que si on se fût ouvert le ventre. Ses amis les bonzes protégèrent sa retraite, et négocièrent le mariage de sa fille avec le mikaddo Taka Kura (1).

L'échec de Kijomori ne rendit pas au mikaddo une puissance réelle. Le clan des *Féki*, dominant à cette époque, avait assuré la victoire; il voulut en profiter, et son chef devint un véritable maire du palais. Sa tyrannie s'exerça sous le nom des mikaddos, en vue de supprimer l'indépendance que s'arrogeaient les autres chefs de clans. Si je ne me trompe, les Féki paraissent avoir joué le rôle politique de défenseurs de l'ancienne constitution et du pouvoir central contre les entreprises de la noblesse bouddhique, en s'appuyant sur les traditions sinthoïstes et l'attachement du peuple à ce culte national.

Jorimassa, leur chef, est représenté, dans les annales, comme une sorte de héros mythologique, ayant percé de flèches, avec l'aide du « Kâmi » ou bon génie *Bishamen*, un dragon monstrueux qui s'était introduit dans le palais du mikaddo et jetait la frayeur parmi les gens de la cour (2). Mais de ce côté encore, la solution n'était pas adéquate aux conditions sociales du moment : les autres Daïmios se soulevèrent, et la « guerre des Féki », l'une des plus terribles parmi ces sanglantes périodes de troubles, désola le pays.

Ainsi, des deux côtés, tout essai de brusquer les choses produisait une réaction dans le sens opposé.

La guerre des Féki fut inaugurée par le soulèvement de *Nobejori* et *Jositomo*, daïmios, chefs de clans puissants. En 1161, après deux ans de guerre, Jositomo fut vaincu et tué : son fils *Joritomo*, alors âgé de neuf ans, né à la cour sacrée, fut exilé loin de cette

(1) V. Kæmpfer, t. 1^{er}, p. 282-283.

(2) *Ibid.*, p. 282. Le Kâmi Bishamen personnifie la force. Il est représenté avec casque, cuirasse et lance. C'est un des sept « génies » de la religion populaire japonaise. Leurs représentations ne figurent pas dans les temples sinthoïstes, où il n'y a rien. Mais on en fait des images très répandues parmi le peuple. V. Félix Martin, p. 69 à 71.

cour : on lui laissa la vie, il grandit en exil, et, sa personnalité formant toujours le pivot du clan paternel, il put reprendre les hostilités contre ses adversaires.

L'histoire de Joritomo mérite d'être considérée en détail, car elle nous montre les procédés et les résultats de la politique des clans samouraïs. A trente ans, Joritomo défit Jorimassa dont nous venons de parler. Alors fut appliquée pour la première fois la politique féroce qui a été depuis suivie dans les guerres civiles japonaises : le vainqueur massacra toute la famille du vaincu, sans exception (1). C'était ruiner et disperser le clan des Samouraïs attachés au Daïmio dont toute la lignée disparaissait ainsi : les incarnations bouddhiques devaient forcément passer à la famille d'un autre puissant Daïmio ; par suite, les profits et l'influence tirés des lamaseries, c'est-à-dire le lien même du clan, se trouvaient aux mains d'une autre famille princière : souvent celle du massacreur.

La dispersion du clan des Féki força le mikaddo Antoku à abdiquer en faveur de Go-Toba ou Toba II (1184). Les débuts du nouveau règne semblent remplis par une anarchie sanglante, au milieu de laquelle le clan de Joritomo va toujours grossissant par le même procédé. Bientôt, instruit probablement par l'expérience, le guerrier politicien ne se contente pas de faire disparaître la race du prince vaincu ; il fait massacrer aussi le « lieutenant », c'est-à-dire l'homme important chargé du détail de la direction dans la province. C'était prudent — si je puis m'exprimer ainsi — : car les Samouraïs, en même temps que de braves combattants, constituaient, nous l'avons vu, une hiérarchie de fonctionnaires chargés de l'administration civile et financière du pays, sur le territoire dont le daïmio, chef de clan, était le gouverneur. Or, le « lieutenant » aurait pu facilement user de son influence administrative pour transférer le clan entier à un autre prince ; tandis qu'en supprimant ce dignitaire, Joritomo pouvait

(1) Ce fut le commencement de l'usage conforme établi depuis cet exemple, et suivi dans toutes les guerres civiles japonaises. V. Kämpfer, t. I^{er}, p. 301. « Les maximes de guerres suivies dans le Japon veulent que l'on aille tout d'un coup à la racine. »

lui donner un successeur à sa dévotion, et recueillir ainsi, au grand complet, les dépouilles du vaincu.

Il fallut neuf ans à notre personnage pour arriver, en faisant la « boule de neige », à une situation incontestablement prépondérante. Alors (1195) il se présenta à la Cour Sacrée; et comme les querelles et les guerres civiles menaçaient de durer encore, il se fit nommer, par le Daïri, *général en chef des armées* (Seï-Siogun). La situation du Mikaddo et du Daïri devint en ce moment la même que celle des Consuls et du Sénat de Rome, après les proscriptions, lorsque Octave eut reçu le titre d'*Imperator*. Les étrangers européens qui ont parlé des choses du Japon ont été conduits, par la similitude des faits et des noms, à désigner le Séi-Siogun sous le nom d'*Empereur séculier*.

Joritomo, par la reconnaissance officielle de sa primauté sur tous les autres Daïmios, chefs de clans et gouverneurs du territoire, devenait lui-même le grand chef de tout l'ordre des Samourais, c'est-à-dire des guerriers et des fonctionnaires qui menaient eux-mêmes toute la population. Il fut le premier de la longue suite des *Empereurs séculiers* qui se trouvèrent substitués, quant aux attributions temporelles, au Mikaddo immobilisé dans son rôle de Bouddha vivant.

Cette situation politique est bien calquée sur celle que nous avons observée au Thibet, où le Dalai-Lama, — le Bouddha vivant par excellence, — quoique chef reconnu de l'État, passe son existence renfermé dans son palais, invisible, inconnu : tandis que son vicaire temporel, le vrai maître, est officiellement désigné par les étrangers sous le nom de *Roi du Thibet* (1). C'est ce vicaire, lama lui-même, mais mêlé aux choses de ce monde, qui est le chef de la noblesse thibétaine d'origine lamaïque, si semblable aux Samourais japonais.

Il n'est pas nécessaire de reproduire la longue histoire des intrigues et des révoltes ouvertes, qui troublèrent souvent les empereurs séculiers dans la possession de leur pouvoir. On comprend que l'attitude des Daïmios relégués au second plan,

(1) V. dans la Revue, t. XXVII, p. 242.

que celle même des Samourais, loyaux envers le vieux Bouddha, mais susceptibles, chatouilleux et turbulents, ne fut pas toujours une soumission parfaite à la domination d'un rival heureux. Les clans continuaient d'exister, car ils étaient la base même de l'Empire séculier; et chaque prince plus riche ou plus actif que les autres tentait volontiers une concentration en sa faveur. Il y avait ainsi perpétuellement quelque partie engagée sur l'échiquier politique; d'où accroissement ininterrompu de l'esprit policier, soupçonneux et cruel chez les détenteurs de la souveraineté, des tendances centralisatrices et tyranniques des gouvernements.

Telles étaient les circonstances, lors de la découverte du Japon par les Européens, et lorsque commença en ce pays, avec les missions catholiques, l'entrée en scène d'un élément social nouveau : les Européens, et d'un nouveau facteur religieux.

Nous verrons, dans un prochain article, la révolution qui faillit en résulter, puis l'isolement systématique où le Japon devait se cantonner pendant plus de deux siècles, et l'« explosion » civilisatrice, *sui generis*, auquel il devait aboutir.

(A suivre.)

A. DE PRÉVILLE.



ESSAI SUR LE TYPE GASCON ⁽¹⁾

IV

L'ÉMIGRATION GASCONNE

Dans un article précédent, nous avons essayé de décrire ce qu'on peut appeler le milieu gascon. Nous avons constaté que, dans les petites villes de Gascogne, des gens pourvus d'une certaine instruction, ayant un esprit observateur et réfléchi, une imagination féconde, encouragés par un optimisme qui leur dissimule les difficultés, sont portés à s'expatrier afin de tirer parti de ces qualités développées en eux par le milieu où ils vivent. Nous devons maintenant examiner ce que ces gens-là deviennent hors de leur pays natal.

Les Gascons sont essentiellement, nous l'avons vu, ce que la science sociale appelle des urbains. Aussi ne serons-nous pas étonnés d'apprendre que, lorsqu'ils émigrent, ils vont dans les villes. S'établir en pleine campagne sur un domaine isolé, rester longtemps sans voir aucune société, c'est, pour le Gascon, un trop dur sacrifice (1). Aussi les voyons-nous rechercher avec obstination les professions qui s'exercent dans les villes. L'émigration gasconne est donc une émigration urbaine.

Nous devons cependant, tout d'abord, dire un mot du goût des Gascons pour la carrière militaire. Ce goût s'est développé dans leur race grâce à l'influence des vieilles familles dont la tradition était autrefois de servir dans les armées de l'ancienne monar-

(1) Depuis quelque temps, on cite quelques propriétaires qui ont fait des plantations de vignes en Algérie, mais ce sont là des faits exceptionnels.

chie, et qui auparavant avaient acquis, dans les guerres du Moyen Age, le goût pour les armes ainsi que la passion des aventures. La carrière militaire présente d'ailleurs beaucoup d'attrait pour nos gens. Pendant leur jeunesse, beaucoup de Gascons pensent qu'ils iront dans l'armée, que peut-être ils feront des campagnes où ils trouveront l'occasion de se signaler et d'arriver à de hauts grades. A leur retour au pays natal, on les considérera comme des hommes remarquables, ainsi qu'on l'a déjà fait pour beaucoup de compatriotes. La vue d'un uniforme brillant, la parcelle d'autorité qu'il représente, les souvenirs qu'il évoque, tout cela a toujours séduit l'imagination enthousiaste du Gascon.

Des Gascons, en assez grand nombre, émigrent dans le commerce et l'industrie. Ce sont surtout des gens issus de familles exerçant de petits commerces ou des métiers d'artisans. Ils vont dans les grandes villes de préférence, surtout à Paris. Paris est pour eux le type de la grande ville. Là, une foule d'entreprises de toutes sortes, entre lesquelles ils n'auront que l'embarras du choix, peut venir tenter leur esprit d'initiative. Ils auront la chance de trouver une clientèle riche. Ils pourront se trouver en relations avec des gens originaires des pays les plus divers, des gens de toutes sortes de conditions. A leur contact, on pourra beaucoup apprendre, on apprendra certainement beaucoup plus que dans le cercle relativement étroit de la société locale. Peut-être qu'on pourra se faire apprécier par des gens haut placés, et qu'avec leur appui on pourra parvenir à des situations avantageuses ou même brillantes.

Voilà donc nos gens en route pour Paris. On va occuper un emploi ou exploiter un commerce (1). C'est surtout dans le commerce que l'on peut tirer parti des qualités caractéristiques de la race gasconne. Dans le pays natal, on a exercé un petit commerce, on sait donc comment se font les affaires. On a un certain entre-

(1) Une profession que les Gascons choisissent très volontiers est celle de coiffeur. C'est un métier dont l'apprentissage n'est pas difficile et surtout où l'on peut causer beaucoup. En faisant apprécier sa conversation, on attire chez soi la clientèle.

gent, une certaine habitude d'observer et de réfléchir ; une imagination féconde, qualités qui constituent essentiellement un esprit d'ébrouillard. On est de plus tenace, obstiné (l'obstination du Gascon est presque légendaire), car on a à cœur de réussir, et de réussir le mieux possible, on est stimulé par l'exemple de tant de gens qui ont fait fortune dans les différents genres de commerce et d'industrie qu'il est possible de faire prospérer à Paris. Dans le commerce, on est forcé d'être actif, et, si l'on est encouragé par des bénéfices sérieux, on le devient de plus en plus. Si donc l'exercice de son commerce ne parvient pas à satisfaire le besoin d'activité qui se développe chez le Gascon, on prend une affaire plus importante, ou bien on se livre à des spéculations nombreuses et variées. Il ne faut donc pas s'étonner si, parmi les Gascons qui émigrent à Paris, il en est qui ont réussi à acquérir de grandes fortunes ou à occuper des situations rapportant de gros revenus.

Toutefois, parmi les Gascons engagés dans le commerce et l'industrie, s'il en est qui réussissent brillamment, il en est d'autres, malheureusement, qui échouent. Le Gascon a de l'audace, de l'entregent, il observe, il réfléchit. Tout cela est bien, mais quelquefois c'est insuffisant. A l'heure actuelle, quand on est dans le commerce ou dans l'industrie, il devient de plus en plus nécessaire de se tenir au courant des perfectionnements techniques et aussi des transformations économiques. Il faut, par conséquent, toujours tenir son esprit en éveil. Or l'optimisme du Gascon lui joue parfois de mauvais tours. La quiétude méridionale, produit de la vie facile au pays natal, prend le dessus. Aussi a-t-on vu des Gascons échouer dans des entreprises où d'autres bien moins doués qu'eux réussissaient.

Les jeunes gens qui, au collège de la petite ville, réussissent dans leurs études, prennent goût aux spéculations intellectuelles. On les pousse pour les faire entrer dans la carrière de l'enseignement, et il en est qui deviennent professeurs, soit dans les facultés, soit dans l'enseignement secondaire. D'autres vont dans les différentes professions libérales. D'autres enfin se livrent à l'étude du droit pour entrer ensuite dans les administra-

tions ou la magistrature. Là, grâce à l'appui de compatriotes déjà arrivés, ils se croient assurés d'un avancement rapide. Les mieux doués pour prendre la parole se font avocats.

Dans le barreau, le Gascon réussit généralement assez bien. Comme il est débrouillard, il a vite vu tous les côtés d'une affaire. On cite des avocats gascons jouissant d'une certaine renommée, qui étudient très vite les causes qu'ils sont chargés de plaider. On en cite même qui se contentent d'écouter la plaidoirie de l'adversaire. Habités dès l'enfance à entendre parler de toutes sortes de choses, ils ont l'imagination assez fertile pour parler longtemps sur le même sujet, et dire des choses intéressantes. Les triomphes de la barre séduisent beaucoup les Gascons. Dans la plupart des villes, le monde le mieux considéré est le monde judiciaire. Il faut dire qu'il comprend beaucoup d'anciennes familles de propriétaires qui, depuis longtemps, envoient leurs fils étudier le droit, et jouissent d'une réputation traditionnelle.

Du barreau, de la magistrature et même de l'Université, les Gascons versent souvent dans la politique. Il y en a qui, à l'heure actuelle, arrivent rapidement par cette voie à des situations brillantes. Chaque ministère compte un ou plusieurs Gascons parmi ses membres. C'est presque une règle. Pour réussir dans la politique, il faut savoir séduire les gens, soit dans les conversations particulières, soit dans les réunions publiques. Or un Gascon est merveilleusement doué pour une telle œuvre. Il réussit à trouver le mot qui paraît terminer une discussion, et après lequel il semble qu'il n'y ait plus rien à dire. Il connaît aussi l'art de trouver le mot qui fait rire, ce qui fait toujours bon effet. Si, soit dans l'enseignement, soit dans le barreau, il a pu acquérir l'habitude de parler en public, c'est parfait!

Il faut aussi une certaine adresse pour « rouler » ses adversaires, du tact pour se faire des amis et s'assurer des neutralités précieuses. Le Gascon, nous l'avons vu, est naturellement débrouillard.

Cependant, pour montrer la physionomie originale du Gascon engagé dans la politique, il faut examiner comment le milieu politique local l'a préparé à jouer son rôle sur une scène plus vaste.

Depuis l'établissement du suffrage universel, il existe dans toutes les petites villes du Sud-Ouest, et même dans beaucoup de communes rurales, des clans au nombre de deux et quelquefois de trois. On se dispute le conseil municipal. Dans les élections au conseil général et à la Chambre des députés, chaque clan s'attache, avec ardeur et discipline, à assurer le succès du candidat qui lui est cher.

Une fois qu'on est engagé dans un clan, il faut avoir une grande force d'énergie pour penser autrement que le clan. On lit le journal de son clan, et peu à peu on arrive à suivre la direction intellectuelle des journalistes. En Gascogne, le rôle du clan est essentiellement politique. On conserve de bons rapports avec les gens de l'autre clan dans les affaires de la vie privée. Par suite du morcellement fréquent de la propriété et de la diversité des industries, les gens de la même commune, à quelque clan qu'ils appartiennent, ont souvent besoin les uns des autres; on évite donc de se brouiller inutilement. Il arrive bien quelquefois que l'on se brouille à la suite de polémiques violentes, mais c'est un fait assez rare quand il n'y a pas, derrière la question politique, quelque question d'intérêt privé. Il est de règle, lorsque l'élection est passée, de redevenir « amis comme avant ». Le Gascon, d'ordinaire assez réfléchi, s'aperçoit bien, de temps en temps, qu'il a tort de se donner tant de mal pour des questions de clans et d'élections, mais la politique a vite fait de reprendre chez lui le dessus, quand il lit son journal, quand il entend le discours d'un homme politique, surtout quand on lui dit qu'il faut s'occuper activement de faire triompher certains « principes ». Nous avons déjà vu que le Gascon n'est que trop crédule.

Le Gascon appartient donc, en ce qui concerne la vie publique, à la formation communautaire de clan. Il est porté à rester toute sa vie attaché à son clan, et par suite aux idées que ce

clan est censé représenter. Son optimisme lui laisse facilement croire qu'il a de grandes chances d'être dans le vrai. Si d'aventure il juge à propos de changer son fusil d'épaule, il met tout son art à faire en sorte que toutes les apparences soient sauvegardées. Étant communautaire de clan, il est sectaire, mais c'est un sectaire aimable et obligeant. Tenant, en bon Gascon qu'il est, à donner une bonne opinion de lui-même, il cherche à se faire valoir auprès de ses adversaires, soit par des manières courtoises, soit, si l'occasion s'en présente, en faisant son possible pour tenir la balance égale entre eux et les gens de son propre clan. Dans le fond, il ne leur en veut pas. S'il lui arrive souvent de pousser le cri fameux : « La République aux républicains ! », c'est pour avoir la satisfaction de parler comme celui qu'il appelle « le Grand Tribun », et aussi pour avoir l'air, en temps d'élection, de réserver à ses amis les faveurs gouvernementales. Quelque temps après, il est enchanté de pouvoir rendre service à des adversaires.

On reproche souvent aux Gascons de manquer de sang-froid. Quand, dans les circonstances de la vie, il se présente une difficulté, il leur arrive de vouloir la résoudre trop vite, et, s'ils n'y réussissent pas, d'abandonner la partie. Leur optimisme les empêche de penser aux mauvais cas qui peuvent venir déranger leurs combinaisons. S'il se présente un de ces cas malheureux, voilà nos gens pris au dépourvu ! Si c'est au contraire un événement heureux qui arrive, leur joie ne connaît plus de bornes, et leur imagination se fait un rêve de félicités.

Nous pouvons donc saisir pourquoi il se fait que des Gascons réussissent si bien dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, la politique. Dans la conquête de la France par les Méridionaux, ils ont eu leur part, leur large part. Si nous avons constaté chez eux des défauts communs à tous les Méridionaux, nous ne pouvons nous empêcher de penser que ces défauts, ils les rachètent souvent par quelques qualités solides.

Et cependant, nous avons dit, dans le cours de cette étude, que, sous l'influence de l'évolution économique contemporaine,

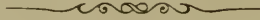
la Gascogne subit une transformation qui va certainement avoir pour effet de modifier le type social de ses habitants.

Sans vouloir être prophète, il est permis d'examiner de près cette transformation afin de pouvoir se faire une idée, en s'aidant des lumières de la science sociale, de ce que sera la physiologie sociale des Cadets de Gascogne de l'avenir.

C'est ce que nous ferons dans un prochain article.

(*A suivre.*)

J. GARAS.



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES CARACTÈRES DES TRANSACTIONS ANGLO-FRANÇAISES

Nous venons de parcourir le rapport publié par M. Jean Périer, consul suppléant de France à Londres, sur « le Commerce et la Navigation du Royaume-Uni en 1901 ». Ce document, qui forme un fascicule annexé au *Moniteur Officiel du Commerce* (numéro du 10 juillet 1902) contient, outre une foule de renseignements statistiques, des considérations qui intéressent particulièrement la Science sociale.

C'est en effet par une réelle supériorité de méthode que se distingue le rapport de M. Jean Périer. L'auteur ne se contente pas d'accumuler les chiffres; il sait les classer avec discernement, et projeter, dans un domaine qui paraît d'abord purement économique, la précieuse lumière des faits sociaux.

L'espace nous manque pour citer largement ce remarquable travail. Nos lecteurs nous sauront gré du moins de reproduire les pages suivantes, où l'auteur, à propos des catégories de marchandises échangées entre la France et l'Angleterre, expose les principes qui l'ont guidé dans sa classification.

Remarques diverses sur le Commerce franco-britannique.

C'est assurément un fait connu et souvent signalé que, d'une part, les ventes de la France à l'Angleterre sont à un haut degré complémentaires de la production britannique et que, d'autre part, les ventes de l'Angleterre à la France sont, bien que dans une beaucoup plus faible mesure, elles aussi, complémentaires de la production française. Mais ce fait a de telles conséquences sur les relations économiques des deux nations qu'il mérite de retenir quelque peu l'attention.

On remarque tout d'abord que les nations qui vendent à l'Angleterre peuvent se classer en deux catégories bien tranchées : en premier lieu les nations dont les ressources naturelles et plus encore les aptitudes de race sont sensiblement semblables à celles de l'Angleterre; en second lieu, les nations dont les ressources naturelles et les aptitudes de race sont dissemblables de celles de l'Angleterre.

A la première catégorie appartiennent les États-Unis et l'Allemagne. Néanmoins, pendant longtemps, ces deux nations, tout adonnées à l'agriculture, se contentèrent de fournir au Royaume-Uni

des matières premières: celui-ci, en retour, leur envoyait des produits manufacturés. Alors les ventes des États-Unis et de l'Allemagne étaient, sur le marché anglais comme sur les autres marchés, complémentaires de la production britannique. Mais un moment est venu, nos voisins d'outre-Manche ne le savent que trop, où l'Union américaine et l'empire allemand, entrés dans l'ère industrielle, se sont mis à fabriquer de nombreux articles bon marché et de consommation courante, similaires aux produits britanniques et qui concurrencent ces derniers, non seulement sur les divers marchés mondiaux, mais aussi sur le propre marché anglais. La production américaine et la production allemande, de moins en moins complémentaires de la production britannique, lui sont de plus en plus antagonistes. Et cela résulte de ce que les trois nations, ayant des ressources naturelles et des aptitudes de race sensiblement semblables, sont amenées, par la force même des choses, à produire des marchandises similaires.

Très différent, au contraire, est le cas des nations de la seconde catégorie. Parmi celles-ci, il est difficile d'en trouver une qui, plus que la France (tout en étant si voisine du Royaume-Uni, ce qui facilite les échanges), ait des ressources naturelles et des aptitudes de race plus dissemblables de celles de l'Angleterre, partant dont la production soit plus complémentaire de la production britannique. Pareillement de tous les pays qui nous vendent, le Royaume-Uni est peut-être celui dont la production est la plus complémentaire, par suite la moins antagoniste, de la production française. La production britannique, par exemple, ne fait pas concurrence comme celle des États-Unis (céréales), celle de l'Espagne (vins, etc.) et celle de l'Italie (vins, etc.) à notre plus grande et première industrie, à notre agriculture; elle ne fait non plus concurrence, comme celle de l'Allemagne et celle de la Suisse, à nos milliers de petits ateliers (articles de Paris, jouets, etc.) ou à notre grande industrie de luxe (soieries); bref, l'on est fondé à dire que le caractère essentiel du commerce franco-britannique est d'être particulièrement complémentaire de la production des deux pays.

Mais, fait capital, ce caractère n'est pas, comme dans le cas des nations de la première catégorie, de nature instable. Il est, au contraire, tout particulièrement stable, étant, pour une large part, fondé sur deux causes qui, l'une et l'autre, sont presque également stables: l'une la dissimilitude climatérique et géologique des deux pays, l'autre la dissimilitude des aptitudes des deux races.

Ce double caractère, à la fois complémentaire et stable, apparaît plus clairement lorsque l'on classe les quelque deux cents articles

qui composent le commerce franco-britannique. Les ventes que chacun des deux pays fait à l'autre viennent alors se ranger, comme d'elles-mêmes, dans l'ordre de la plus complémentaire à la moins complémentaire de la production de l'autre pays, et, en même temps, dans l'ordre de la plus stable à la moins stable. Par suite, l'effet étant toujours rapproché de sa cause et la nature de cette cause étant déterminée, il devient alors très aisé de mesurer les chances d'avenir de la vente de tel ou tel produit français ou anglais sur le marché britannique ou sur le marché français, la concurrence qu'un article similaire importé par une nation tierce peut faire à ce produit sur le marché envisagé étant, bien entendu, également mise en ligne de compte. On obtient ainsi un certain nombre de classes comprenant des articles divers dont l'exportation est régie par une même cause ; articles qu'on s'est efforcé de classer, du premier jusqu'au dernier, suivant la même méthode.

Nos ventes à l'Angleterre se groupent en quatre classes :

1° *Produits dus aux conditions climatériques ou géologiques de la France* (eaux-de-vie, vins, fruits et légumes-primeurs et leurs dérivés industriels, etc..., ardoises). Nous en vendons à l'Angleterre pour une valeur annuelle d'environ 230 millions de francs.

Ils constituent la portion de nos ventes la plus complémentaire de la production britannique et aussi la plus stable. Non seulement, en effet, l'Angleterre, pour des causes climatériques ou géologiques sur lesquelles l'action de l'homme ne peut rien ou à peu près rien, est dans l'impossibilité absolue ou presque absolue de fournir ces produits, mais, en outre, pour plusieurs d'entre eux, par exemple pour les eaux-de-vie, dont nous détenons un quasi-monopole mondial, nous n'avons à soutenir, sur le marché britannique, aucune concurrence étrangère.

2° *Produits dus particulièrement aux aptitudes du paysan français* (produits de la basse-cour, de l'élevage et de la culture soignée : betteraves à sucre). Ces ventes se chiffrent annuellement à environ 213 millions de francs.

Les causes génératrices de cette production sont surtout les aptitudes bien connues de notre paysan pour le travail méticuleux, pénible et peu rémunérateur, aptitudes qui développent en lui, à un haut degré, l'appât de la petite propriété. Ce stimulant, depuis plus d'un siècle et demi, manque à la classe agricole britannique. Aussi est-elle fort peu apte à ce genre de travail et, par suite, l'Angleterre (je dis l'Angleterre, car il y a en effet à tenir compte de certaines nuances en ce qui concerne l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande) ne fournit qu'en quantités absolument insuffisantes les produits en

question. Et il ne faudrait rien moins qu'une révolution sociale pour faire des ouvriers ruraux anglais de véritables paysans. Cette révolution terrienne étant fort improbable, il est à croire que nos produits seront toujours complémentaires de la production anglaise. Quoi qu'il en soit, et pour trois raisons, la vente des produits de cette classe est à la fois d'une nature moins complémentaire et moins stable que celle des produits de la classe précédente : 1° parce qu'il n'y a pas, dans ce cas, de causes climatiques qui s'opposent à leur production en Angleterre; 2° parce que l'agriculture anglaise, bien qu'elle fournisse ces produits en quantités insuffisantes, du moins les fournit, et peut, dans une certaine mesure, parvenir à les fournir en plus forte proportion; 3° parce que, dans cette seconde classe, il n'est pas un seul produit pour lequel nous ayons un quasi-monopole de production par rapport aux autres parties du globe; car nombreux sont les pays qui, ayant eux aussi une population « paysanne », sont maintenant à même, grâce à la rapidité des transports ou à l'emploi des procédés frigorifiques, d'envoyer leurs produits concurrencer les nôtres sur le marché britannique, et pour ne citer que l'exemple le plus frappant, le beurre des antipodes ne vient-il pas, maintenant, en Angleterre concurrencer le beurre de Normandie? C'est qu'en effet les pays d'outre-mer, par le progrès des transports, ont été comme rapprochés du Royaume-Uni, et l'on peut dire sans trop d'exagération que les colonies britanniques tendent de plus en plus à devenir la ferme, la basse-cour et le verger de l'Angleterre qui, par contre, tend à ne plus être qu'une vaste usine, entrecoupée de parcs.

3° *Produits de l'ingéniosité française* (articles de Paris, horlogerie, bijouterie, articles de celluloid, imitations de baleine, etc.). La valeur de ces ventes se chiffre annuellement à environ 85 millions de francs.

Il s'agit des nombreux produits de nos petites industries dont le prototype, l'article dit de Paris, est si universellement connu que la douane anglaise emploie le terme « Articles de Paris » (*Paris goods*) pour classer des articles qui viennent non seulement de France, mais aussi d'Allemagne, de Belgique et même du Japon. Si notre production est très complémentaire de celle de l'Angleterre pour les articles de cette catégorie, c'est que la classe ouvrière anglaise, qui n'a jamais beaucoup connu le type de l'artisan, se compose de plus en plus, par suite du développement du machinisme, d'ouvriers déspecialisés. Aussi les ouvriers anglais, qui ont incontestablement leurs qualités, leurs grandes qualités comme ouvriers d'usines, possèdent-ils rarement, par contre, l'habileté manuelle, l'ingéniosité et

l'imagination de nos ouvriers ou artisans du faubourg Saint-Antoine ou de nos petits ateliers du Jura, etc. Quoi qu'il en soit, les ventes de produits de cette troisième catégorie sont d'une nature moins stable que celles des produits de la deuxième catégorie; s'il est, en effet, aussi difficile à l'Angleterre de se constituer une classe d'artisans qu'une classe de paysans, elle peut cependant et pourra de plus en plus produire, comme les États-Unis, grâce à un machinisme avancé, des articles qu'il y a vingt ans les artisans de France, d'Allemagne, de Suisse et de Belgique étaient seuls à fabriquer (exemples : montres, bijoux). Sans doute, ces articles sont peu soignés; mais, étant bon marché, ils font une notable concurrence aux articles plus finis des quatre pays précités, lesquels d'ailleurs sont eux aussi obligés d'adopter graduellement les procédés mécaniques. Néanmoins, si nos articles doivent être dans l'avenir plus concurrencés, ils conserveront toujours, même fabriqués mécaniquement, leur supériorité de fini et de bon goût et, à cet égard, sont et seront longtemps complémentaires de la production britannique.

4° *Articles dont la production est due aux aptitudes de bon goût ou de soin des industriels, des ouvrières et ouvriers français.* — Nos ventes de ces articles à l'Angleterre représentent l'énorme chiffre de 700 millions de francs environ.

Les articles de cette quatrième et dernière classe peuvent se subdiviser en deux sous-classes : l'une comprenant des articles dont la production est surtout due au bon goût des industriels, des ouvrières et des ouvriers français (Tissus de soie, tissus de laine, vêtements de femme, fleurs artificielles, lingerie, dentelles, passementerie, bonneterie, gants, bottines, etc.); l'autre comprenant des articles dont la production est surtout due au soin de nos industriels et de notre main-d'œuvre (automobiles, céramique et verrerie, produits chimiques spéciaux, papier, produits métallurgiques).

Mais ici le fait caractéristique c'est que, contrairement à ce que nous avons vu pour les trois classes précédentes, les industries qui, en France, fabriquent les produits de cette quatrième classe sont presque toutes, et à un très haut degré, également développées en Angleterre. L'Angleterre possède une puissante industrie lainière, une industrie de la soie moins importante que la nôtre, mais très vivace, une grande industrie de confection (costumes tailleur, etc.), une forte industrie du lin (lingerie); elle fabrique en grand la dentelle (Nottingham), les gants, les bottines (Northampton et Leicester); elle commence à construire des automobiles; elle a, enfin, pour la céramique, le verre, les produits chimiques, le papier et la métallurgie, des industries puissantes et réputées. Néanmoins, nos ar-

ticles ne concurrencent que fort peu les articles de ces industries et notre production, dans ce cas encore, est très complémentaire de la production britannique. En effet, tandis que les industries anglaises s'adonnent surtout à la fabrication de l'article banal, commun, de consommation courante et bon marché, les nôtres, pour l'exportation, fabriquent, en ce qui concerne les soieries, les lainages, le vêtement, la lingerie, la dentelle, les gants, les bottines, etc., surtout l'article de fantaisie ou de luxe, toujours marqué d'une certaine recherche artistique, et en ce qui concerne la construction des automobiles, la céramique, le verre, les produits chimiques, le papier, la métallurgie, l'article spécial demandant à l'industriel comme à l'ouvrier des soins minutieux et particuliers. Cependant nos ventes de produits de cette quatrième classe sont d'une nature moins stable que celles des produits des trois autres classes. C'est que, malgré la prééminence que nous garderons sans doute toujours pour la fabrication de l'article de fantaisie ou de luxe ou de l'article soigné et spécial, il n'est pas impossible à nos voisins d'orienter dans ce sens et jusqu'à un certain point quelques-unes de leurs industries. De fait, depuis vingt ans surtout, ils y sont parvenus en plusieurs cas (1).

Si les ventes de la France à l'Angleterre, comme on vient de le voir, sont particulièrement complémentaires de la production britannique, celles de l'Angleterre à la France sont réciproquement, bien que dans une beaucoup plus faible mesure, complémentaires de la production française, et le Royaume-Uni, de tous les pays qui nous vendent, est peut-être celui dont les produits concurrencent le plus petit nombre de nos propres produits. Les ventes que nous font nos voisins peuvent être groupées en trois classes dans l'ordre de la plus complémentaire à la moins complémentaire de la production française et, en même temps, dans l'ordre de la plus stable à la moins stable.

1° *Produits pour la production desquels le Royaume-Uni bénéficie d'avantages naturels.* — Ils se composent : 1° de la houille et de ses dérivés (environ 200 millions de francs); 2° de nombreux produits métallurgiques (environ 80 millions de francs) que l'Angleterre peut fournir à très bon marché, vu l'abondance de la houille et son voisinage des gisements de minerai de fer, vu aussi l'abondance de la houille dans le voisinage des ports où le minerai est débarqué. Le

(1) Par exemple, l'article dit « Liberty ». Les idées de Ruskin et de ses disciples n'ont pas été sans avoir une réelle influence à cet égard et ont provoqué l'organisation de multiples écoles d'art industriel. (Voir notamment à ce sujet le beau livre de M. Jacques Bardoux : *John Ruskin*.) Ajoutons aussi qu'en de nombreux cas on a eu recours, comme initiateurs, à des ouvriers, à des contre-maitres, à des dessinateurs français appelés en Angleterre.

total des ventes à la France des produits de cette classe représentent une valeur annuelle d'environ 300 millions de francs.

Ces ventes sont à la fois très complémentaires de la production française et très stables. Très complémentaires de notre production puisque, pour ne pas parler d'autres régions, du Havre à Bayonne, non seulement sur le littoral mais à l'intérieur des terres, c'est presque exclusivement le charbon anglais qui est utilisé; très complémentaires enfin puisqu'il est quantité d'articles métallurgiques communs qui, dans de nombreuses parties de la France, par suite de l'absence ou de la cherté de la houille, ne peuvent être produits à aussi bon compte que les articles anglais. Très stables aussi sont ces ventes de houille et de produits métallurgiques — que seule la prohibition pourrait complètement supprimer, puisque la cause génératrice est une cause d'ordre naturel : la pauvreté du sol français en charbon.

2° *Articles communs et de consommation courante que le Royaume-Uni excelle à produire à bon marché.* — (Tissus et filés de coton, de laine, de jute, de lin, de chanvre; certains tissus et filés de soie; produits chimiques communs; goudron minéral; poteries communes, etc.) Ces ventes représentent une valeur annuelle d'environ 180 millions de francs.

Bien que la fabrication à bon marché des articles dont il s'agit soit due, encore dans ce cas, à l'avantage naturel précité, à l'abondance de la houille, les ventes de ces articles sont moins complémentaires et moins stables que celles des articles de la première classe. En effet, nous parvenons, ou pourrions parvenir, dans une certaine mesure, à produire des articles similaires à un prix sensiblement égal à celui des articles britanniques. Quoi qu'il en soit, la France sera toujours sans doute un important débouché pour ces articles que le Royaume-Uni excelle à fabriquer à bon marché.

3° *Produits de l'entrepôt britannique.* — (Laines; plumes de parure brutes; jute; peaux et pelleteries brutes; caoutchouc, etc...) Ventes qui s'élèvent annuellement à environ 150 millions de francs.

C'est la puissance de sa marine marchande qui a fait de l'Angleterre le grand entrepôt mondial. Cet entrepôt nous fournit donc des quantités de matières premières que les diverses parties du monde lui envoient. Les ventes de l'Angleterre à la France des produits de cette troisième et dernière classe viennent compléter nos approvisionnements de matières premières que la condition actuelle de notre marine marchande ne nous permet pas d'importer directement nous-mêmes des pays d'origine en suffisantes quantités. Néanmoins ces ventes sont bien moins stables que celles des articles des deux classes

précédentes, car leur cause génératrice, l'insuffisance actuelle de notre marine marchande, peut disparaître. D'ailleurs, le Royaume-Uni, en tant que grand entrepôt mondial, voit diminuer, d'année en année, sa prééminence. L'Allemagne s'en passe de plus en plus; la France n'en est plus tributaire pour le coton et le café et beaucoup moins qu'il y a vingt ans pour les laines.

Du classement qui précède, il apparaît donc bien que, d'une part, les ventes de la France à l'Angleterre sont particulièrement complémentaires de la production britannique et que, d'autre part, les ventes de l'Angleterre à la France sont, elles aussi, bien que dans une plus faible mesure, complémentaires de la production française. Les ventes que chacun des deux pays fait à l'autre sont, en outre, le plus souvent, stables, très stables, car elles ne viennent pas, ou que peu, concurrencer la production de l'autre pays. C'est pourquoi, soit dit en passant, bien que nous vendions à nos voisins beaucoup plus que les Allemands, on ne se plaint pas, sur le marché britannique, de la concurrence française, tandis qu'au contraire la concurrence de l'Allemagne soulève des plaintes continuelles; en effet, pour ne citer qu'un exemple, nous n'expédions pas en Angleterre, ainsi que le font les Allemands, des milliers de tonnes de fer et d'acier qui viennent concurrencer les industries de Sheffield et de Birmingham. Rappelons encore qu'après les colonies britanniques, la France est le pays qui, par rapport au total de ses achats dans le Royaume-Uni, prend la plus forte proportion de produits purement britanniques, de ces produits qui laissent le plus de profits au pays vendeur.

Bref, par suite de la dissimilitude des conditions physiques des deux pays et des aptitudes des deux peuples, la production de chacun d'eux diffère et les ventes qu'ils se font viennent très heureusement compléter la production de l'autre, formant ainsi de puissants liens entre la France et l'Angleterre. Cependant, de cette même dissimilitude des deux climats et des deux races résultent, par contre, des manières différentes d'agir, de penser, et plus encore de sentir, qui engendrent, parfois, des malentendus entre les deux nations. Mais, bientôt, il est vrai, les deux nations sont ramenées à une saine appréciation de leur intérêt bien entendu par le poids même de leurs puissants liens commerciaux, et la dissimilitude qui, dans un cas, les sépare, dans l'autre les unit.

Jean PÉRIER.

Ajoutons quelques chiffres intéressants, empruntés au même rapport :

Le commerce extérieur de la France, avec toutes les nations prises en bloc, représente, exportations et importations réunies, une somme de 8 milliards 880 millions.

Sur ce chiffre, le commerce franco-britannique prend près de 2 milliards (1.931 millions), le commerce franco-belge 982 millions, le commerce franco-allemand 878 millions, le commerce franco-américain 721 millions. Les transactions de la France avec l'Angleterre représentent 22,8 0/0 de notre commerce extérieur.

L'Angleterre paye chaque année à la France 1 milliard et demi environ. Elle est le meilleur client de la France.

La France paye chaque année à l'Angleterre un peu moins d'un milliard (967 millions). Elle est le meilleur client de l'Angleterre (les colonies anglaises n'entrant pas en ligne de compte).

La « balance du commerce », comme on le voit, est en faveur de la France. Pécuniairement parlant, une rupture de relations commerciales nuirait plus à la France qu'à l'Angleterre.



II. — HAMBOURG ET L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE (1)

M. Paul de Rousiers nous donne une étude économique et sociale sur l'Allemagne. Mais, pour examiner ce pays, il a choisi un poste d'observation. Ce poste, c'est Hambourg. Hambourg est le grand port de l'Allemagne. En regardant de près tout ce qui s'y passe, on y voit se refléter, comme en un miroir, tous les phénomènes économiques et sociaux de l'Empire, et quelquefois même ceux qui se passent un peu plus loin. Non pas que M. de Rousiers se soit contenté d'aller à Hambourg. Il a poussé consciencieusement des pointes instructives partout où la chose était nécessaire, et a promené son enquête depuis la Silésie jusqu'aux bords du Rhin. Toutefois, c'est sans cesse à Hambourg qu'il nous ramène, Hambourg, la grande cité commerciale de l'embouchure de l'Elbe, qui draine si merveilleusement l'exportation des produits germaniques, et a su également, parmi les organes distributeurs de l'importation étrangère, se tailler la part du lion.

« Hambourg, dit M. de Rousiers, est un lieu d'échange entre le monde entier d'une part et l'Europe centrale de l'autre. Tout ce qu'on a sous les yeux dans ce vaste *emporium* se rattache aux travaux accomplis sur l'ensemble du territoire allemand. La prospérité de Hambourg est due en grande partie à la prospérité générale de l'Allemagne. Pour en saisir exactement les causes, il faut donc voir les terres où se cultive la betterave sucrière, les sucreries et les raffineries; il faut visiter les mines et les hauts fourneaux, les forges et les laminoirs, les filatures et les tissages, savoir qui les dirige et qui y travaille, au prix de quels efforts et avec quels résultats.

(1) *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, 1 vol. in-8°, Armand Colin, Paris.

« Non seulement, en effet, il faut connaître les forces productrices de l'*hinterland* de Hambourg, mais surtout il faut entrer en contact avec les hommes qui en tirent parti. Sans eux, ces forces sont inertes. La richesse minière, la fécondité du sol, la facilité des communications fluviales, et même le développement des sciences appliquées, les merveilleuses inventions modernes, ne constituent jamais, quel que soit leur avantage, que des circonstances favorables au jeu de l'activité humaine. Celle-ci reste indispensable pour les mettre à profit. Ainsi, sous le problème économique des forces productrices inertes, se cache le problème social de la force productrice, active, de l'homme. »

Voici la table des matières :

INTRODUCTION. — Hambourg et les forces productrices de l'Allemagne.

CHAP. I. — La culture sucrière et l'industrie du sucre. — I. La culture betteravière. — II. L'organisation d'une sucrerie. — III. La raffinerie et le commerce du sucre.

CHAPITRE II. — Les mines et les industries chimiques. — I. Les mines de houille. — II. Les mines de Stassfurt et les industries chimiques.

CHAPITRE III. — La métallurgie, les transports et l'électricité. — I. La métallurgie allemande. — II. La construction du matériel des transports.

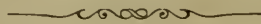
CHAPITRE IV. — L'industrie textile.

CHAPITRE V. — Le port de Hambourg. — I. Ce que l'Allemagne fournit à Hambourg. — II. Ce que l'Allemagne demande à Hambourg. — III. L'échange de fret. — IV. Comment Hambourg est devenu un grand port. — V. L'armement et les grandes compagnies de navigation. — VI. L'esprit d'entreprise des Hambourgeois. — VII. L'avenir industriel de Hambourg.

CHAPITRE VI. — Les ouvriers du port de Hambourg et le mouvement syndical allemand. — I. Les ouvriers du port au travail et chez eux. — II. Le tarif général des salaires et ses effets. — III. L'amélioration des conditions générales du travail. — IV. L'organisation imparfaite des syndicats ouvriers du port. — V. Les difficultés spéciales de l'organisation ouvrière en Allemagne.

CHAPITRE VII. — Conclusion.

Nos lecteurs connaissent trop M. de Rousiers, et il est trop notre compagnon de travaux pour que nous ayons le besoin et le droit d'en faire l'éloge. Qu'il nous suffise de dire qu'ils retrouveront, dans *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, l'auteur de tant d'autres ouvrages ou études qu'ils ont précédemment appréciés.



III. — L'ÉDUCATION ET L'ASSISTANCE DES AVEUGLES

Nous avons dernièrement, dans cette revue, à propos d'un livre de M. Maurice de la Sizeranne (1), essayé de montrer ce que peut être « l'aveugle dans la société » (2). Nous trouvons aujourd'hui, dans le Bulletin de l'Association Valentin Haüy, un intéressant rapport de M. Mahaut, présenté à la dernière assemblée générale de cette association, et nous croyons utile d'en citer quelques passages :

« Si, dès l'âge le plus tendre, elle (l'Association Valentin Haüy) patronne l'enfant, c'est pour le mieux préparer à sa future mission d'homme; elle lui prodigue ses soins dans le sein même de la famille; elle éclaire les parents qu'elle reconforte, leur donne une bonne direction sur l'éducation physique et intellectuelle convenant au petit aveugle; elle s'ingénie à procurer à celui-ci la première instruction, fournissant des livres, des appareils, souvent des maîtres. Puis, l'âge scolaire venu, elle sollicite de la Bienfaisance publique ou privée et, si besoin est, elle assure elle-même une bourse d'admission dans un établissement spécial. Là, l'enfant grandira, s'instruira, fera l'apprentissage complet d'une ou de plusieurs professions, enfin il entrera dans la vie.

« Pères et Mères d'enfants aveugles, rappelez vos espérances disparues : non, tout n'est pas fini, pour le jeune être que Dieu vous a donné; si, comme il faut le croire, il est doué, intelligent, travailleur, il se fera place au soleil; il deviendra organiste, accordeur de pianos; il trouvera dans l'exercice de son métier, de son art, en même temps qu'un utile gagne-pain, le moyen de déployer ses forces et, pour tout dire, le moyen d'être heureux. Que j'en connais d'aveugles « arrivés » !... que de fois j'ai pénétré dans leur intérieur, foyer modeste, mais joyeux, abritant le plus souvent la petite famille qu'a fondée l'aveugle... L'été dernier, encore, à titre de délégué de la Société de Placement des anciens élèves de l'Institution Nationale, je parcourais plus de la moitié de la France, cherchant partout de nouveaux appuis pour nos patronnés et visitant ceux de nos pupilles qui se trouvaient sur mon passage : c'était notre brillant organiste de la cathédrale de Poitiers, spacieusement installé, avec sa mère, dans une des dépendances de l'évêché; chaque dimanche, il excite l'enthousiasme du chapitre et des fidèles; sa réputation s'étend dans tout le diocèse.

(1) *Les Sœurs aveugles de Saint-Paul*. — Lecoffre, Paris.

(2) *Science sociale*, décembre 1901.

C'était ensuite, à Bordeaux, un de nos accordeurs qui a créé « à la force du poignet » une assez belle clientèle pour ouvrir une maison de commerce dans une des rues les plus fréquentées de la ville ; il vit avec sa femme et sa sœur ; sa maison est prospère ; de la façon la plus active, il vient de patronner son jeune confrère aveugle, nommé, en juillet dernier, organiste à Saint-Michel de Bordeaux, à la suite d'un brillant concours. Plus tard, presque à la fin de ma tournée, c'était, à Bar-sur-Aube, un artiste recherché, organiste à l'église, donnant des leçons de 7 heures du matin à 9 heures du soir ; tous les salons lui sont ouverts, comme artiste pour son talent, comme homme du monde pour son esprit ; il habite une élégante villa, avec sa femme et ses deux enfants. Je ne puis les citer tous ; j'en ai rencontré beaucoup d'autres parmi lesquels d'anciens élèves des écoles de province. Partout, j'ai trouvé le même exemple de vaillante résignation, le même entrain dans la lutte, le même désir de vivre, la même foi dans le bonheur. Il m'est donc doux de le redire, à vous, parents d'enfants aveugles : ayez confiance et reprenez courage ; les enfants, dans le monde de la cécité, ce sont les privilégiés.

« Moins heureux sont les aveugles frappés après l'âge scolaire ; ceux-là sont d'autant plus aidés par votre OEuvre ; si les maisons d'éducation leur sont interdites, ils ont la ressource des ateliers pour adultes où sont enseignés les travaux manuels. L'Association s'emploie donc activement à les y faire admettre, principalement à l'École professionnelle de la Société des Ateliers d'aveugles ; à Paris, dans plusieurs autres établissements, en province, et même à l'Asile de Lausanne.

« Elle organise pour eux des cours de lecture et d'écriture Braille ; elle favorise le plus possible, souvent aux dépens de sa caisse, les apprentissages individuels d'aveugles chez d'autres aveugles. Les classes d'accords de la Ville de Paris, les cours de facture de la maison Barrouin rendent de précieux services. Nos apprentis, s'ils sont adroits, deviennent de bons ouvriers, et eux aussi entrent dans la vie active ; ils font des brosses, des balais, du filet, ils sont rempailleurs et canneurs de chaises. Aux heures de défaillance, ils savent où trouver le réconfort ; notre Commission de Patronage leur procure des avances, de la matière première, et, ce qui est le plus difficile, des relations pour les aider dans leurs débuts. Sans doute, tous n'ont pas une situation aussi brillante que le brossier de l'Aisne dont la petite fortune s'accroît toujours, mais plusieurs réussissent assez pour s'adjoindre un ou deux ouvriers aveugles ; beaucoup se tirent d'affaire par eux-mêmes, et tous ont à leur portée un élément de relèvement : ils ont conscience de leur dignité d'homme ; par leurs

efforts, par leur attitude ferme dans le malheur, ils méritent le respect, et, certes, toute votre sympathie.

« Mais il y a ceux qui perdent la vue en pleine maturité. Alors, la situation est poignante; ce sont de vrais effondrements; pour ceux-là surtout l'Association se fait tendre et maternelle. Il faut reconstituer ces existences brisées; il faut donner à ces âmes une nouvelle vigueur et leur rendre de nouveaux motifs d'activité, et cette activité doit concourir efficacement à leur relèvement matériel et moral. En face de ces problèmes redoutables, l'Association ne se résigne pas à l'impuissance; elle n'a de trêve que lorsqu'elle a remis debout l'être tombé. Et, il faut le dire, dans ces âmes frappées, on trouve parfois des ressources d'énergie, de foi et de vaillance qui honorent l'humanité.

« Nous nous refusons à réduire l'aveugle au rôle de pensionnaire d'hospice; nous prétendons faire de lui un être libre et agissant. »



IV. — LES SLOVÈNES ET LEURS ENNEMIS

Nous trouvons dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, du 15 juillet, un intéressant article de M. Gabriel-Louis Jaray, sur *les Nationalités en Autriche-Hongrie*.

L'auteur ne s'occupe que de l'Autriche du Sud, où la lutte des races fait moins de bruit qu'en Bohême, sans laisser pour cela d'être fort curieuse.

En Autriche, chaque province a sa physionomie et son existence régionale bien distincte. Les « diètes » qui leur servent de Parlements jouissent d'attributions bien plus considérables que celles de nos conseils généraux.

M. Jaray trace la silhouette ethnique de plusieurs provinces autrichiennes. Nous en résumerons les principaux traits.

La Carniole est le grand centre des Slovènes, Slaves du Sud, proches parents des Croates. Cette province représente, pour les Allemands, la « part du feu ». La race germanique n'y est représentée que par trente mille individus sur cinq cent mille. Aussi les Slovènes sont-ils les maîtres absolus, et en ont profité, comme tous les partis vainqueurs, pour se diviser entre eux. Il y a les Slovènes catholiques et les Slovènes libéraux. Les premiers l'emportent; mais les deux partis se réunissent toutes les fois qu'il s'agit de faire front contre l'Allemand, l'ennemi commun, dans les questions « nationales ».

La Carniole, normalement, devrait être plus étendue qu'elle ne

l'est. Les Autrichiens allemands l'ont affaiblie en réunissant une région slovène à la Styrie et une autre à la Carinthie. En Styrie, la région slovène, quoique moins peuplée que la région allemande, forme une sorte de bloc. C'est là que se trouve la ville de Cilli, dont le gymnase (ou lycée) slovène, a suscité de formidables orages dans le Parlement autrichien et provoqué la chute de plusieurs ministères. En Carinthie, la région slovène est une longue bande sans largeur, et, comme les circonscriptions ont été découpées en sens inverse de cette bande, les Slovènes sont complètement dominés par les Allemands.

En Dalmatie, la lutte existe entre les Dalmates slaves, frères des Slovènes, et les Italiens, dont la présence représente les derniers vestiges de l'antique domination vénitienne. Les Italiens sont riches, instruits, et massés dans les ports de la côte, mais ils ne sont plus que vingt mille contre un demi-million de Slaves. Aussi leur langue recule-t-elle devant le serbo-croate. La Dalmatie est en train de se *désitalianiser*.

Dans le Tyrol, la bataille se poursuit entre Allemands et Italiens. Ceux-ci sont massés dans le Trentin et déploient une activité fébrile dans leurs revendications. A la diète, leurs députés font du tapage. Parfois ils se retirent tous ensemble et l'assemblée se trouve réduite de moitié. Entre eux les Italiens se divisent en catholiques, libéraux et radicaux. Ce sont les premiers qui prédominent.

Dans la province de Goritz, les Slovènes sont plus nombreux que les Italiens, mais ceux-ci compensent leur infériorité numérique par d'autres avantages. Aussi la victoire flotte-t-elle d'un parti à l'autre. La ville même de Goritz est plutôt italienne, avec le Frioul, mais les Frioulans sont des Italiens un peu à part, et parlent une langue spéciale. Les Slovènes l'emportent dans le Nord de la province, qui ne ressemble en rien au Midi, mais se trouve tout de même uni à celui-ci par l'effet de combinaisons administratives.

Dans l'Istrie, les Italiens ont pour eux les ports, comme en Dalmatie, mais ils sont plus nombreux et plus forts. Toutefois les Slaves, numériquement, l'emportent dans cette curieuse petite presqu'île. Ces Slaves appartiennent à différents rameaux de la grande race. Il y a des Slovènes, des Croates, des « Tchitches », des Roumains plus ou moins croatisés. Les Croates surtout se distinguent par l'ardeur de leur campagne anti-italienne. Ils paraissent en progrès, bien que les Italiens aient encore réussi, aux dernières élections, à enlever trois sièges sur cinq au Reischrath.

A Trieste, les Italiens triomphent. Ils ont, non seulement la richesse et l'influence, mais le nombre. Ils sont en effet cent mille contre

trente mille. Pourtant ce triomphe n'est pas tranquille. Les Slovènes de Trieste sont extraordinairement remuants. Ils ont pour eux les villages de montagne qui dominant la ville et y déversent le surplus de leur population. Jadis ces émigrés s'italianisaient au fur et à mesure de leur arrivée dans la grande ville. Maintenant, le mouvement d'italianisation est enrayé. Les Slovènes de Trieste ont leurs journaux, leurs associations, leurs *leaders* politiques; ils restent slaves au milieu du flot italien.

Une chose qui frappe l'auteur, c'est le profond mépris que l'Italien a pour le Slave; mais ce mépris ne lui paraît pas justifié. L'Italien a trop de confiance dans son raffinement supérieur et dans l'avance prise par sa langue au cours des siècles passés. Le Slovène n'est pas un adversaire méprisable. Il est plein d'ardeur et d'enthousiasme, et se sent porté « par la vague slave débordante ». En résumé, les deux champions sont très forts tous les deux, ce qui rend le conflit plus intéressant et, pour ainsi dire, plus dramatique.



V. — UNE HISTOIRE DU JOURNALISME

La presse a peu d'historiens. Ce seul fait donnerait de la valeur à l'ouvrage que vient de publier M. Eugène Tavernier (1) si le mérite de l'écrivain ne suffisait à mettre son livre en relief.

M. Eugène Tavernier est rédacteur de l'*Univers*. Il fut secrétaire de Louis Veuillot. Il a fait à Lille un « cours de journalisme ». Son esprit a une pente philosophique. Quoique journaliste, il paraît avoir plus de goût pour les gros livres que pour les feuilles volantes, en classant parmi les gros livres les « collections » reliées de journaux, vaste nécropole de talents et de passions endormies dans laquelle bien peu de curieux se promènent.

M. Tavernier s'y promène et nous y promène. Un modeste in-octavo lui suffit pour tout nous faire voir, ce dont il faut lui savoir gré. Son livre nous conduit depuis les origines jusqu'à nos jours, du bon Théophraste Renaudot à M. Drumont, et du *Mercure Galant* aux écrasantes paperasses du *Times* ou du *New-York Herald*.

Toutefois, l'auteur ne s'occupe que de la presse française, domaine déjà suffisamment vaste. C'est seulement dans son dernier chapitre qu'il jette sur le journalisme contemporain un coup d'œil d'ensemble.

(1) *Du Journalisme*. Son histoire. Son rôle politique et religieux. — H. Oudin, 10, rue de Mézières, Paris.

Ce dernier chapitre, trop court à notre gré, contient d'intéressantes constatations sur les bouleversements qu'a subis le journalisme au cours des vingt ou trente dernières années.

« Le goût des informations, dit l'auteur, a pris tant d'ampleur qu'il a fait naître une multitude de procédés nouveaux, lesquels ont engendré des professions inconnues de l'ancien journalisme. Deux catégories d'informateurs sont apparues, bien tranchées : ceux qui pratiquent l'interview et ceux qui courent la ville en quête de renseignements quelconques : le grand et le petit *reportage*. Chaque feuille a des collaborateurs dont la spécialité consiste à se mettre en rapport avec les personnalités politiques ou littéraires et à les interroger sur leurs travaux, sur leurs actes, sur l'incident qui surgit...

« ... Si l'Angleterre est le pays classique du reportage, l'*interviewer* a poussé en terre américaine, dit M. Dubief. Oui, mais le rejeton a enfoncé de fortes racines dans la terre de France et s'y est accru comme dans son milieu naturel. Saisir quelqu'un au passage ou à domicile, lui arracher un entretien, qui est rédigé en toute hâte et assez correctement, puis imprimé tout chaud, cette fonction compte chez nous de vrais artistes. Ils sont moins audacieux ou moins ingénieux que les Américains. Pourtant ils font de beaux tours de force et ils sont en progrès.

« D'autres reporters guettent les incendies, les explosions, les rencontres de voitures, les écrasements, les effondrements, les assassinats. Ils chassent le fait-divers comme on chasse la perdrix ou le sanglier ; et toute saison leur est bonne. Ce n'est pas un métier que le premier venu puisse exercer aisément et utilement. Il faut une initiation et des habitudes. Où chercher des nouvelles ? Pour Paris, on a la préfecture de police et dans les commissariats, sans doute, mais ce n'est pas le tout de savoir où prendre communication des procès-verbaux ; la besogne bien faite impose d'autres moyens d'information. Il est nécessaire d'avoir accès près des chefs et des sous-chefs, près d'humbles secrétaires qui détiennent les renseignements convoités, qui n'ont ni la charge ni le droit de les transmettre, et qui les transmettent tout de même. Les gens qui circulent pour leurs affaires ou pour leur agrément croient discerner le spectacle de la rue : le reporter leur dirait qu'ils ne savent pas regarder. Lui, le regard tendu et mobile, saisit le détail qui ce soir ou demain intéressera la foule, qu'elle a aperçu et qu'elle n'a pas compris. Certains semblent avoir un flair particulier pour passer là où quelque chose de curieux vient de se produire, s'accomplit, se prépare. Leur intérêt est de se concerter tout en se faisant concurrence. Il y a entre eux échange de menues récoltes. A Paris, dit M. Dubief, l'opération a

lieu chez un marchand de vins du boulevard du Palais, près de la Préfecture. Cet endroit a reçu le nom de *Halle aux faits divers*.

« Autrefois, on devait avoir lu tout le numéro pour en connaître le contenu. A présent, nous sommes trop impatients et le temps fait défaut. Abrégeons : des titres et des sous-titres sont combinés de manière que d'un coup d'œil nous distinguons le sujet et même le sens de l'article, la signification et l'importance de l'événement raconté. Certains sous-titres valent un résumé, comme les *Leadings* des feuilles américaines; et des discours et des documents se présentent ainsi par morceaux, judicieusement découpés, précédés d'une ligne imprimée en caractères saillants qui fournit d'avance l'analyse, parfois le commentaire et même la réfutation! Pour la rapidité de la lecture encore, le classement des matières est méthodique..... Villemessant observait que le lecteur a d'abord besoin de savoir où trouver la Causerie, les Échos de Paris, ceux de la Chambre, les articles Variétés, les Tribunaux, le « rayon » des Faits-Divers et celui des Théâtres. A cet ordre matériel correspond un autre cadre où sont classées les différentes espèces de lecteurs. Villemessant disait :

« J'accorde la plus grande confiance aux avis : 1° d'un de mes amis « de province, homme fort instruit, grand amateur de revues, de « bons livres, gourmet littéraire; 2° d'un ex-viveur de Paris, tous « jours à l'affût d'un cancan, d'un petit scandale, d'une nouvelle à « la main; 3° d'une brave petite fermière de mon pays, à qui j'a- « dresse mon journal gratis; 4° d'un curé. »

M. Tavernier parle ensuite des transformations de la « Chronique » :

« Sous le troisième Empire, elle se composait de faits et de détails variés, que des transitions plus ou moins artificielles rattachaient les uns aux autres; c'était la série des impressions recueillies dans un jour, ou plutôt en une heure. Ensuite, elle a tourné à l'article sur un sujet fourni par les circonstances; souvent elle a pris le caractère d'une thèse; enfin elle s'est transformée en *nouvelle*, c'est-à-dire en un roman, expéditif comme un proverbe et qui remplit environ deux colonnes. Il y a de vrais écrivains qui pratiquent ainsi le conte ou la narration et dont le talent original sait s'assujettir à l'espace restreint de la chronique. Elle fut une ressource précieuse lorsque les lois sur la presse faisaient de la politique une sorte de privilège pour les journaux qui pouvaient verser un cautionnement considérable; elle donnait le moyen de faire comprendre par allusions ou par insinuations ce qu'il n'était pas permis de dire. Maintenant elle a repris la vogue pour une raison contraire. L'extrême violence, fruit de l'extrême liberté, a fatigué le public. Il retrouve du

charme aux choses dites avec délicatesse; délicatesse littéraire, car la pauvre morale, l'austère vérité et le simple bon sens n'ont guère de recours contre le chroniqueur qui éprouve le besoin de les sacrifier. »

Ces extraits donnent une idée de l'intérêt qu'offre le livre de M. Tavernier. Si peu sympathiques et si peu utiles que soient beaucoup de journalistes, le journalisme en lui-même est un phénomène social et son évolution mérite l'attention des observateurs.

G. D'A.

VI. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La domestication de l'éléphant d'Afrique.

Nous lisons dans le *Cosmos* :

« Dans le monde des sciences, il existait encore, il y a à peine trois ans, une question de la domestication de l'éléphant d'Afrique. Les uns prétendaient qu'il n'était pas dressable; d'autres, notamment des savants français, se basant sur le fait que l'armée d'Annibal était accompagnée d'éléphants africains, affirmaient que ces animaux pouvaient être domestiqués comme leurs frères de l'Inde, et ils ajoutaient que, si ce pachyderme est resté sauvage en Afrique, c'est que personne n'y a pris la peine de l'appivoiser. Des missionnaires du Saint-Esprit, sans s'éterniser dans de stériles discussions, ont tout simplement tenté de dresser un jeune éléphant; ils y ont réussi, lui ont appris à travailler, et ont tranché la question par un argument pratique.

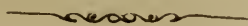
« Cet exemple vient d'être suivi et avec succès.

« D'après un rapport du chef de la station allemande de Yaoundé, le lieutenant de Sottner, huit jeunes éléphants ont été capturés dans cette région du milieu de décembre à la fin de février et sept sont arrivés en bonne santé et en bon état à la station. Ils s'y trouvaient depuis quatre ou cinq semaines, lorsque quatre d'entre eux sont morts sans maladie intérieure, et l'on supposa un empoisonnement; le gardien, fortement soupçonné, a été mis en prison pour enquête.

« Les trois survivants, fortes et puissantes bêtes, sont vite devenus apprivoisés, grâce à un traitement calme et amical. Ils courent en liberté autour de la cour, mangent dans la main et suivent leur maître comme des chiens, au pas et à la course. On commencera

bientôt à les habituer à traîner de légères poutres et à porter des pierres dans des paniers sur le dos.

« L'utilisation des éléphants en Afrique, quand elle sera généralisée, rendra les plus grands services à la colonisation. »



VII. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La réforme de l'enseignement et les préférences des familles. — L'avenir de la petite industrie. — Un hommage des athlètes au P. Didon.

Dans les Colonies. — La centralisation au Congo français. — L'organisation du travail pour la construction du chemin de fer de Konakry au Niger. — L'armée coloniale et la colonisation.

A l'étranger. — Les syndicats de producteurs dénoncés par la Russie. — Les perspectives d'une fusion de races dans l'Afrique du Sud.

En France.

La réforme de l'enseignement secondaire va être inaugurée dans l'Université à la rentrée prochaine, bien qu'atténuée dans les débuts par quelques mesures transitoires. A cette occasion, les proviseurs ont déjà consulté les familles, et de nombreuses réponses leur sont parvenues. Quelle a été la nature de ces réponses? Le *Journal des Débats* croit le savoir, et se dit en mesure de prédire, approximativement, comment la clientèle de l'enseignement secondaire va se répartir. Dans le cycle supérieur, la section la plus courue, de beaucoup, est la section C, autrement dit la section « latin-sciences ». Plus de la moitié des élèves sortant de troisième aiguillent dans cette direction. Le grec conserve à grand'peine le quart de l'effectif, mais cet effectif se compose des « têtes de classes ». La section A, en seconde et en première, va donc, au point de vue littéraire, grouper l'élite intellectuelle des lycées. Jusqu'ici, la section B — latin-langues vivantes — paraît la moins recherchée de toutes. C'est sans doute parce que, les langues vivantes étant recherchées par ceux qui se font de la vie un concept utilitaire, la raison qui porte les parents à les faire apprendre à leurs enfants les porte aussi à choisir les sciences plutôt que le latin.

En ce qui concerne cette dernière langue, il y a des chances pour qu'elle soit mieux apprise, ainsi que le grec, par la minorité qui lui restera fidèle.

Un fait auquel il faut s'attendre, dans certains établissements où les élèves sont peu nombreux, c'est la réduction à quelques unités —

un ou deux élèves peut-être — de l'effectif des sections qui auront le moins d'amateurs.

* *

La petite industrie est-elle menacée d'une disparition prochaine? Cette question est étudiée par M. Victor Brants dans un livre sur *La petite Industrie contemporaine*.

La question de la petite et de la grande industrie est un peu celle du petit et du grand magasin. Il y a ascension de ceci sans qu'il y ait, absolument parlant, baisse de cela. M. Brants s'est livré, pour le démontrer, à des calculs de statistique.

En Allemagne, par exemple, malgré l'énorme développement de la grande industrie, qui a doublé ses ateliers et son personnel depuis 1875, la petite industrie, pendant la même période, a elle-même accru son chiffre. Dans un grand nombre de professions, le petit atelier demeure la dominante, à raison de :

- 98 % chez les barbiers ;
- 97 % pour la couture ;
- 84 % pour les tailleurs, les cordonniers et les bouchers ;
- 83 % pour les boulangers ;
- 71 % pour les horlogers.

La petite industrie comprend encore à l'heure actuelle 93 % des ateliers et 46 % du personnel total de l'industrie allemande.

En Belgique, elle comprend 92 % des ateliers et 35 % du personnel.

En France, 93 % des établissements industriels occupent moins de dix ouvriers et absorbent le tiers du personnel total.

A cette preuve s'ajoute celle qui résulte de l'accroissement continu du nombre des patentes.

Il résulte du travail de M. Brants que, si un certain nombre de petits ateliers, par la force des choses, doivent disparaître devant les gros, il est des industries spéciales qui s'accommoderont toujours mieux de petits établissements. En outre, le développement même de la grande industrie, en répandant les habitudes de confortable, en fait surgir sans cesse de nouveaux.

C'est ce que nous avons dit à propos des petits magasins, dont il surgit des *espèces nouvelles* à mesure que la concurrence des grands magasins rend l'existence presque impossible aux *espèces anciennes*.

* *

On a inauguré dernièrement une statue du P. Didon à Arcueil. A cette occasion, il s'est produit un fait assez curieux que nous

tenons à signaler, car il est, à notre connaissance, le premier de ce genre.

Un groupe d'athlètes, nous dit le journal sportif *l'Auto-Vélo*, a tenu à venir déposer une palme sur le monument de cet éminent éducateur, en reconnaissance des lances qu'il a rompues en faveur de l'éducation physique.

On ne se serait guère attendu à voir le monde du sport honorer ainsi un religieux de cette sorte d'adoption posthume.

Rappelons que le P. Didon, distingué avec tant de faveur, pour ses initiatives en matière d'éducation, par des hommes peu mêlés d'ordinaire au mouvement religieux, était un des amis de la *Science sociale*.

Dans les colonies.

On s'est beaucoup occupé, dans le monde colonial, d'une mesure prise récemment au sujet du Congo français et des territoires du Chari.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour voir que ces deux régions sont géographiquement très distinctes. Aussi, jusqu'à présent, étaient-elles divisées au point de vue administratif. La région du Chari, ou « circonscription des pays et protectorats du Tchad », constituait un territoire placé sous l'autorité d'un commissaire du gouvernement.

En vertu du récent décret, cette région cesse de former une unité administrative. Elle est rattachée au Congo français. Le commandant en chef des troupes, lui-même, devra résider à Libreville, auprès du commissaire général du gouvernement.

Or, Libreville est sur l'Atlantique, à une distance considérable du Chari.

Cette mesure centralisatrice a donc soulevé de vives critiques, et les coloniaux craignent que nos territoires voisins du Tchad, nouvellement acquis, ne se trouvent mal administrés et mal défendus. Il faudra plusieurs mois pour que les décisions du gouverneur soient connues d'un bout de la colonie à l'autre. Les rares colons qui peuvent avoir l'idée de s'aventurer dans les environs du lac Tchad — nous ignorons d'ailleurs s'il en existe — risquent de n'être pas rassurés au point de vue de la sécurité. Ceux qui ont conseillé la mesure paraissent avoir cédé, une fois de plus, à la tentation, toujours si forte en France, de prévenir toute initiative des autorités subalternes en les reliant aussi étroitement que possible au gouvernement central. L'expérience a montré ailleurs que ce n'est pas le moyen d'aider au progrès.

*
* *

Dans la Guinée Française, les travaux de terrassement du chemin de fer de Konakry au Niger atteignent une longueur de 150 kilomètres environ. La première locomotive est arrivée, et l'inauguration de ce premier tronçon aura lieu, à ce que l'on pense, vers la fin de 1903.

La *Quinzaine Coloniale* donne d'intéressants détails sur la façon dont le travail de construction est effectué. Car c'est une grosse question que celle de la main-d'œuvre en Afrique, et, dans l'état libre du Congo, les Belges ont fait à ce point de vue de pénibles « écoles ». Dans la Guinée française, le système consisté à confier à forfait et par contrat un travail de terrassement déterminé à un chef de tâche indigène intelligent auquel on fournit en outre les outils et les vivres. Celui-ci s'occupe alors, comme il l'entend, de recruter ses travailleurs, exclusivement volontaires, et d'exécuter sa tâche pour l'époque fixée. Une surveillance est simplement exercée sur ses travaux et sur ses hommes.

Les travailleurs indigènes apprécient beaucoup, paraît-il, cette façon de faire qui leur donne plus de liberté, ne les astreint pas au contact permanent des Européens, leur facilite le groupement par race et leur permet de travailler sans être assujettis à une minutieuse réglementation.

Nouvelle preuve que, pour bien diriger un travail, il faut savoir entrer, pour ainsi dire, « dans la peau » des ouvriers auxquels on s'adresse, et tenir compte de leur formation sociale.

*
* *

Certains coloniaux, reprenant une vieille idée qui n'est pas mauvaise, à condition que les hommes se prêtent à la réaliser, ont proposé d'utiliser l'armée coloniale pour le peuplement de nos colonies.

Il suffit, disent-ils, d'autoriser les hommes du contingent annuel à faire leur service militaire dans une colonie de leur choix avec la faculté de ne rester en France que le temps nécessaire à leur instruction, soit quatre mois. En outre, on leur accorderait un congé s'ils trouvaient à s'employer pendant les six mois qui précèdent leur libération. Pendant leurs loisirs, ils s'initieraient à la vie coloniale, aux mœurs et à la langue des indigènes. Après cette espèce de stage, ils sauraient s'ils peuvent tenter de s'établir dans la colonie ou s'ils doivent chercher ailleurs à occuper leurs facultés.

Puisqu'il existe une armée coloniale, il dépend en effet, dans une certaine mesure, de ceux qui président au recrutement de cette armée, d'envoyer dans les colonies, de préférence, les jeunes gens

aptes à s'y établir après leur service, et, si leur vocation est sérieuse, de leur faciliter les tâtonnements inévitables dans cette carrière. On sait qu'un certain nombre d'anciens militaires commencent à faire souche en Tunisie.

A l'étranger.

Une conférence internationale vient de se tenir à Bruxelles pour aviser aux moyens de mettre un terme à la situation anormale que crée, en ce qui concerne les sucres, l'existence des primes à l'exportation. Cette question des sucres est une des plus embrouillées qui existent, et nous n'avons pas ici la prétention de l'éclaircir. Nous voulons signaler seulement une note du gouvernement russe par laquelle celui-ci fait connaître son intention de prendre part aux mesures décidées par le concert des autres puissances, à condition que la question soit posée « dans toute son ampleur ». Que faut-il pour que la question soit posée dans toute son ampleur? Il faut que l'on mette à l'étude, « non seulement les résultats des mesures directes gouvernementales, telles que l'établissement de primes ou la régularisation de la production, mais aussi la signification des différents syndicats tolérés ou protégés par les gouvernements ». Le gouvernement russe veut encore que la convention ait pour objet, non seulement le sucre, mais aussi « les autres produits d'importance pour le commerce international contemporain ».

En d'autres termes, la Russie soulève le problème des *syndicats*, *cartells* et *trusts*, problème familier à nos lecteurs, grâce aux travaux de M. Paul de Rousiers. Il reproche à ces syndicats de fausser les prix des denrées. En se concertant pour maintenir le sucre cher à l'intérieur, par exemple, les fabricants de sucre de tel ou tel pays peuvent s'arranger pour l'exporter à un prix artificiellement inférieur. Cela se fait aussi pour d'autres marchandises. Or, en ce moment, l'industrie russe est dans une période de laborieuse adolescence. Le gouvernement tient à la protéger jalousement contre la concurrence extérieure. C'est pourquoi il s'inquiète, non seulement des subventions que les gouvernements étrangers peuvent accorder à leurs exportateurs, mais encore des ententes que, sans intervention de l'État, les industriels étrangers peuvent conclure entre eux.

Les syndicats industriels se trouvent donc déférés, pour ainsi dire, à une sorte de tribunal international. Si l'appel de la Russie est entendu, il y aura là une phase curieuse de leur histoire. Jusqu'ici les droits de douane servaient d'arme défensive contre les gouvernements. Nous les verrons peut-être érigés en représailles contre l'action de simples particuliers.

*
* *

M. Chamberlain, reparaissant l'autre jour à la Chambre des Communes après une longue absence occasionnée par sa maladie, a fait une déclaration qui a obtenu un grand succès.

Il a dit, entre autres choses, que le gouvernement britannique n'était nullement désireux de voir abandonner par les Boers leurs anciennes traditions. Il a exprimé l'espoir de voir les Boers travailler de concert avec les Anglais pour assurer la prospérité de l'Afrique du Sud.

Il faut rapprocher de ces déclarations une statistique assez curieuse que les journaux ont publiée il y a quelque temps.

D'après les recensements, il y a dans l'Afrique du Sud une disproportion frappante entre le nombre des hommes et celui des femmes. En 1898, la colonie du Cap comptait 14.925 femmes de moins que d'hommes; actuellement, ce nombre dépasse 15.000.

L'excédent de la population mâle au Natal est de 5.000. Il est de 3.000 dans l'Orange, de 43.000 dans le Transvaal et de 3.000 dans le territoire de Rhodesia. En ajoutant 15.000 pour la colonie du Cap, on obtient un total de 69.000 en chiffres ronds.

Cet excédent n'existe pas chez les Boers; il s'observe exclusivement parmi les colons anglais et étrangers. Il semble en résulter que nombre de femmes boers finiront par se marier avec des colons anglais, ce qui favorisera probablement la fusion des races. Il y a donc lieu de croire que, les blessures de la guerre une fois pansées et guéries, les anciens belligérants ne s'en porteront que mieux.



VIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'évolution sociale en Australasie, par Louis Vigouroux.
(Bibliothèque du Musée social.) Librairie Armand Colin, 1 vol.

Sous ce titre, M. Louis Vigouroux publie les résultats de l'enquête dont il avait été chargé par le Musée social et qu'il a poursuivie avec une infatigable activité, parcourant dans tous les sens l'immense continent australien. Le programme qu'il s'était tracé nécessitait d'ailleurs une observation directe de tous les genres de travaux qui s'accomplissent aujourd'hui en Australasie. Il fallait voir des Négritos chasser dans la forêt ou dans la brousse pour comprendre ce qu'était le pays avant l'arrivée des Européens; il fallait visiter les grandes

stations d'élevage des *squatters* et les défrichement des *sélecteurs* pour connaître les premiers procédés par lesquels les immigrants européens avaient mis le sol en valeur; il fallait voir construire des chemins de fer, forer des puits artésiens dans les plaines arides, descendre dans les mines de houille, parcourir les champs d'or, les usines, les chantiers, enfin étudier les grandes villes commerciales, non seulement pour observer l'état présent de l'Australasie, mais pour retrouver dans les différents milieux actuels la représentation des phases successives de son développement. Les lecteurs de la *Science sociale* savent que les sociétés humaines se classent principalement par le genre de travail auquel elles se livrent. L'évolution sociale d'un pays est déterminée ainsi par l'évolution qui s'y accomplit dans le travail. Quand il s'agit d'un pays neuf, l'observateur a le précieux avantage de connaître avec certitude dans quel ordre les divers modes de travail y ont été introduits, et d'avoir sous les yeux des échantillons de chacun d'eux. Au lieu de se heurter constamment, comme il arrive dans les vieux pays, à des contradictions et à des obscurités sur les origines, il sait avec précision qu'en telle année, des individus venus de telle partie du monde, se sont établis à tel endroit et y ont vécu en faisant telle chose. Souvent, il peut interroger des témoins encore vivants de ces débuts; en tous cas, il trouve des gens recommençant sur des territoires encore vierges la même opération qui a été faite jadis par les premiers colons. C'est là l'incomparable avantage qu'offrent les pays neufs à l'observateur.

M. Vigouroux l'a mis à profit pour décrire l'évolution sociale en Australasie, pour nous expliquer comment et avec quelles conséquences ce pays était parvenu au degré de complication sociale qui le caractérise aujourd'hui, après avoir franchi en peu d'années une série d'étapes à partir de l'état de simplicité le plus marqué. Chacune de ces étapes correspond à l'introduction d'un mode nouveau d'activité et produit des conséquences sur l'ensemble des faits sociaux.

Cela est tellement vrai qu'en dehors de toute préoccupation scientifique, les vieux habitants de l'Australie s'en rendent compte. Un médecin arrivé à Melbourne vers 1845 écrit ceci : « C'était la période aisée pendant laquelle les *squatters* étaient rois et dépensaient leur argent tout à fait royalement. Elle précédait la période d'excitation sauvage pendant laquelle les prospecteurs ont été rois et ont dépensé leur argent follement, et la troisième période, période prospère et régulière pendant laquelle règnent les banquiers et les marchands qui dépensent leur argent prudemment. »

Ce ne sont pas seulement les mœurs générales, le genre de vie, qui sont modifiés par le travail dominant. Son influence s'étend sur les

questions de pure politique, et M. Vigouroux fait très bien ressortir comment la Fédération récente des colonies australiennes est due en très grande partie à la recherche de l'or. Tandis que les grands établissements d'élevage, la culture, les exploitations de houilles et de minerais, attachaient la population à un coin de terre, la massaient au sud-est du continent, sur les terres les plus fertiles, auprès des gisements de minéraux les plus riches, à proximité des grands ports d'Adelaïde, de Melbourne, de Sydney, de Brisbane, créant ainsi à chaque groupe des intérêts particuliers, la recherche de l'or a dispersé ceux qui s'y adonnent. « La population mouvante se porte d'une région à l'autre, au hasard des découvertes de métaux précieux, elle forme rarement des établissements permanents à l'intérieur du pays, et ce mouvement de va-et-vient crée entre les colonies des relations économiques et sociales très étroites. » L'exploitation des mines d'or se trouve ainsi avoir précipité la formation d'une nationalité australienne.

Cela n'est qu'un exemple destiné à montrer la méthode employée par M. Vigouroux. On trouvera dans son ouvrage des vues très curieuses sur les causes du prompt développement des villes australiennes, sur l'origine du mouvement démocratique, sur la législation ouvrière que sa connaissance de l'organisation américaine du travail le mettait particulièrement à même d'apprécier. Partout il s'est efforcé de rattacher les faits observés à leurs causes, et d'en montrer les conséquences, et pour cela de les placer dans leur cadre réel. Tous les traits relevés par lui gagnent à cela beaucoup d'intérêts, de vie et de valeur scientifique.

Paul de ROUSIERS.

La Finlande. Économie publique et privée, par M. C. Frederiksen.
— Société nouvelle de librairie. 1 vol.

M. Frederiksen nous présente, avec la compétence qu'on lui connaît en matière économique, un tableau très complet des ressources de la Finlande. La caractéristique générale du sol est son peu d'aptitude à être transformé par le travail de l'homme. Un dixième seulement de la superficie totale est consacré à la culture, y compris les prairies permanentes ; les terres labourées ne présentent pas plus de 4 % du territoire. On considère comme un succès les essais de culture de froment tentés dans la région du sud-ouest ; mais le seigle, l'orge et l'avoine restent les céréales dominantes ; encore, dans les mauvaises années, voit-on les paysans-propriétaires de l'arrière-pays vivre de pain, auquel on mêle de l'écorce d'arbre et de la paille hachée.

Les pins, les sapins, les bouleaux, les ormes et les trembles couvrent de leur végétation spontanée plus de la moitié du sol. Des scieries mécaniques se sont installées pour exploiter ces forêts naturelles et l'exportation du bois d'ouvrage, des étais de mines, de la pâte à papier constitue le principal élément du commerce extérieur. Au point de vue minier, quelques gisements de minerai de fer sans grande importance.

En somme, sans être aussi déshéritée qu'on le croit parfois, la Finlande n'est pas gâtée par la nature. D'autre part, la race finnoise, qui y domine, est peu propre à agir puissamment sur les conditions ambiantes, à triompher des obstacles que le climat oppose à la transformation. Pourvue d'une endurance passive remarquable, mais demeurée en grande partie sous le régime peu éducatif de la récolte des produits spontanés, elle ne pousse pas vigoureusement la mise en valeur, d'ailleurs difficile, du pays. Le sol est peu transformable et la race peu transformatrice. M. Frederiksen, qui a l'expérience des États-Unis, constate que les émigrants finlandais ne s'y établissent presque jamais définitivement. J'en suis peu surpris; le train des choses est trop rapide pour eux là-bas, et ils reviennent volontiers dans leur patrie d'origine pour y retrouver une vie moins agitée, sans grands horizons, mais exigeant une moindre dépense d'énergie.

Enfin le gouvernement russe, dont la Finlande dépend à titre de grand-duché, distinct de l'empire, semble plus préoccupé de tenir fortement le pays que de le développer. M. Frederiksen indique à ce sujet une série de problèmes locaux qui se posent avec acuité et auxquels la Russie ne se dispose pas à donner une solution convenable. Actuellement, la menace du service militaire obligatoire pèse sur le grand-duché et y soulève de très vives oppositions. Le régime douanier s'inspire des avantages étroits et immédiats de la Russie, sans beaucoup de souci de l'avenir de la Finlande. Bref, la domination russe ne s'exerce pas dans un sens favorable au progrès social de ce grand-duché.

Paul DE ROUSIERS.

Ouvrages déposés au bureau de la revue :

La Rubanerie stéphanoise, par Henri de Boissieu. — Lyon, A. Storek et Cie, 8, rue de la Méditerranée. — La rare compétence déployée par M. de Boissieu dans ses articles sur la fabrique lyonnaise se retrouve dans sa nouvelle étude sur l'industrie des rubans à Saint-Étienne. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Les cartells et les trusts, conférence de M. Martin-Saint-Léon, bibliothécaire du Musée social. Extrait du Bulletin de la So-

ciété industrielle de Mulhouse. Mulhouse, imprimerie veuve Bader et C^{ie}.

Quatrième congrès général du Parti socialiste français, tenu à Tours du 2 au 4 mars 1902. Compte rendu sténographique officiel. Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, Paris.

Mendiants et vagabonds, par Louis Rivière. — Lecoffre, Paris.

Table : Les mendiants sous l'ancien régime. — Mendiants et vagabonds depuis 1789. — Institutions étrangères (Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, Belgique). — Mesures préventives : enfants, vieillards, valides sans travail. — Mesures répressives : paresseux irréductibles.

La population, par Alfred des Cilleuls. — Lecoffre, Paris.

Table : Individu et famille. — Assiette et développement de la famille. — Célibat; conciliation avec le précepte d'accroissement. — Mariage. — Fécondité conjugale. — Causes physiques, morales, économiques, sociales, regardées comme impulsives ou restrictives à l'égard de la fécondité. — Stature, vigueur, masculinité. — Mortalité. — Émigration. — Densité de la population.

Les béatitudes de l'Évangile et les promesses de la démocratie sociale, par M^{sr} Schmitz, évêque coadjuteur de Cologne; traduit de l'allemand, par l'abbé L. Collin. — Lethielleux, Paris.

Les catholiques belges et la question ouvrière en Belgique, par Charles Beyaert. Préface par le P. de Pascal. — Lethielleux, Paris, et chez l'auteur, à Bruges.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LA CRISE DE L'APPRENTISSAGE

ET LES CONDITIONS DU TRAVAIL

DES JEUNES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE MODERNE

La décadence de l'apprentissage paraît être aujourd'hui un fait accompli, ou tout au moins en train de s'achever. Depuis longtemps les sociologues la signalent et cherchent les remèdes propres à arrêter la crise qui en résulte : il est permis de considérer la loi du 22 février 1851 comme un symptôme de cette crise, car la nécessité de codifier et de sanctionner les usages jusqu'alors en vigueur dans une institution est par elle-même une preuve de la corruption de celle-ci.

D'autre part, la loi du 30 mars 1900, qui limite la durée de la journée de travail des hommes adultes à dix heures et demie lorsqu'ils travaillent dans les mêmes locaux que le personnel protégé, a conduit un certain nombre de chefs d'ateliers à renvoyer les jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans, et donne par ce fait un surcroît d'actualité à la question qui nous occupe.

La méthode qui nous servira de guide dans cette étude sera exclusivement la méthode d'observation, la seule scientifique : laissant de côté tout principe théorique ou conclusion *a priori*, nous aurons à rechercher les causes du mouvement constaté et

les conditions qui semblent résulter du régime économique actuel; de cet exposé des faits la conclusion surgira d'elle-même.

Lorsqu'on interroge les personnes en situation d'avoir quelques renseignements sur les causes de la disparition de l'apprentissage, il n'est pas rare de les entendre accuser le désir de lucre des parents, qui ont hâte de voir leurs enfants rapporter un salaire à la maison. Reste alors à se demander pourquoi le même désir n'existait pas autrefois, alors que la valeur de l'argent était plus considérable, et le prix de beaucoup de choses nécessaires à la vie plus élevé; cela vient évidemment de ce qu'il n'y avait pas autrefois comme aujourd'hui, à côté des professions auxquelles l'apprentissage donne accès, une catégorie d'industries dans lesquelles le jeune ouvrier pût recevoir un salaire dès son entrée à l'atelier, sans avoir à payer préalablement l'apprentissage du métier. Il est à remarquer que les professions dans lesquelles se manifeste la crise qui nous occupe, sont principalement celles où le travail est fait à la main. Ce serait une erreur de croire qu'elles se confondent essentiellement avec ce qu'on appelle la petite industrie, c'est-à-dire l'industrie en petit atelier, à personnel restreint.

C'est ainsi que l'industrie du bâtiment, qui se pratique surtout à la main, ne peut être classée dans la petite industrie, le nombre d'ouvriers occupés dans chaque chantier étant relativement considérable : mais c'est bien une profession où l'on ne saurait se passer d'apprentissage. Elle diffère encore de la petite industrie sur ce point capital, qu'elle ne paraît pas devoir être supplantée, au moins de sitôt, par l'industrie mécanique : et cependant la crise qui nous occupe, relativement à l'emploi des jeunes ouvriers, y est aussi intense que dans la petite industrie. Cette observation s'applique, — nous verrons plus loin dans quelle mesure — à d'autres industries qui ne sont pas sans analogie avec celle-là, les briqueteries, fonderies, tanneries, verriers, que nous serons obligés d'examiner séparément (1).

(1) La région qui a servi de champ à nos observations est composée des départements de la Sarthe et de la Mayenne : l'expérimentation s'y trouvait facilitée et complétée par ce fait que toutes les catégories d'industries y sont représentées. La

Quoi qu'il en soit, les professions que nous avons à étudier en premier lieu sont celles qui constituent en majeure partie la petite industrie, et qui en offrent les traits les plus caractéristiques : elles sont exercées généralement en petit atelier, le travail y est effectué par la main de l'ouvrier, et elles exigent un apprentissage plus ou moins prolongé.

Ces professions peuvent elles-mêmes se diviser en deux groupes : les métiers usuels et les industries d'art. Nous examinerons celles-ci en dernier lieu.

Il est rare que l'apprenti ait à payer son patron pour les leçons que celui-ci lui donne : généralement, il le rémunère par son travail; il n'a d'ordinaire à verser une somme en argent que lorsque la durée de l'apprentissage, convenue à l'avance, est moindre que la durée normale, ou lorsque l'apprenti est nourri. C'est ainsi que, chez les bourelliers, où la durée normale est de trois ans, on peut racheter une année de travail à un prix qui varie entre 400 et 600 francs; notons qu'au bout de six mois l'apprenti fait un travail utile et rémunérateur, et qu'au bout d'une année l'ouvrier est à peu près formé. Il en est de même chez les selliers. Les boisseliers exercent leur industrie en atelier de famille, mais on admet que l'enseignement du métier exige une durée de quinze mois; cette durée est de dix-huit mois chez les sabotiers, et peut être réduite à un an moyennant rétribution en argent. L'apprenti carrossier donne généralement trois ans à son patron, parfois deux ans, moyennant une somme de 30 francs ou même sans avoir rien à payer; il en est de même chez les carrossiers-selliers. Le métier de charpentier n'exige qu'une année, lorsque l'apprenti est âgé de dix-sept à dix-huit ans, deux ans au-dessous de cet âge. D'ailleurs le développement physique nécessaire pour ce genre de travail ne rend guère possible l'emploi de jeunes gens au-dessous de dix-huit ans. Il en est de même du charronnage, industrie qui se ressent particulièrement de la difficulté de trouver des apprentis suffisamment

transformation de la petite industrie s'y effectue avec une prudente lenteur, et l'on y trouve aussi des établissements importants appartenant à la grande industrie mécanique. On peut donc y saisir sur le vif les diverses phases de la crise.

robustes : ceux-ci donnent de dix-huit mois à trois ans de travail gratuit, suivant leur force. Les apprentis menuisiers donnent trois ans, ou deux ans et demi en payant 50 à 60 francs ; au-dessus de quinze ans, ils peuvent racheter une année entière au prix de 100 francs ; au-dessous de cet âge, les deux années de travail gratuit ne suffiraient pas, paraît-il, même à ce prix, pour compenser la perte de temps subie par le patron. L'ébénisterie exige les mêmes conditions. L'apprentissage dure deux ans chez les tonneliers, et peut être réduit à un an moyennant rétribution en argent. L'apprentissage a presque entièrement disparu chez les cordiers, dont le travail est plus avantageusement exécuté dans les filatures de chanvre ; là où il subsiste encore, sa durée est de quinze mois à deux ans : on rencontre des cordiers qui payent leurs apprentis cinq francs par mois, outre la nourriture et le logement. Chez les cordonniers, les tailleurs, l'apprentissage dure deux ans ; dans la couture, c'est la durée généralement adoptée, et celle-ci est souvent diminuée de six mois moyennant une somme qui varie de 30 à 50 francs, et parfois d'une année entière au prix de 100 francs ; on admet d'ailleurs que dix à douze mois suffisent normalement pour apprendre les travaux de couture, à la condition que l'apprentie soit âgée de seize à dix-sept ans au minimum et puisse prêter une dose d'attention suffisamment soutenue à son travail. L'apprenti teinturier donne deux ans à deux ans et demi, ou même trois ans s'il est nourri. L'apprentissage dure trois ans chez les ferblantiers ; il est parfois réduit à deux ans au prix de 300 francs ; cette industrie comporte certains travaux dangereux qui ne peuvent être confiés à des enfants trop jeunes. La durée est la même chez les mécaniciens ajusteurs. Elle n'est que de quinze à dix-huit mois dans la maréchalerie, mais les jeunes gens ne peuvent guère être employés dans cette industrie avant seize à dix-sept ans, à raison de la fatigue que comporte ce genre de travail. L'apprenti serrurier donne de deux à trois ans suivant sa force ; parfois il donne deux ans et une somme de 100 francs ; le travail d'ajustage peut être appris plus rapidement, mais celui de la forge exige deux années pour que l'apprenti soit en état d'exercer le

métier convenablement. L'apprenti compositeur, dans les imprimeries, est parfois payé dès le début (1 à 2 francs par semaine la première année; 25 francs par mois la deuxième année); généralement il donne de deux à trois ans. La durée est la même dans la reliure.

Ainsi qu'on peut le voir d'après cette nomenclature, le temps que l'apprenti doit à son maître, pour l'indemniser de ses leçons, est généralement de deux à trois ans, exceptionnellement d'un an lorsque son âge lui permet de rendre des services plus utiles, ou lorsqu'il donne, en outre de son travail, une somme d'argent. Cette réduction démontre bien que la durée stipulée dans le contrat n'est point nécessaire à apprendre la profession, mais qu'elle est destinée à indemniser le maître de sa peine, et l'observation directe confirme cette conclusion. Il arrive même le plus souvent, surtout au début, que le temps de l'apprentissage n'est nullement consacré à l'enseignement du métier : il est du domaine courant que l'apprenti, dans un atelier, est un facteur, un commissionnaire, un aide pour les ouvriers, mais non un élève. Cette constatation n'a nullement pour but d'accuser les patrons d'une exploitation qui ne rentre point dans leur pensée : il faut bien reconnaître que ceux-ci sont autorisés à cette manière d'agir par le contrat d'apprentissage lui-même, dans lequel les parties reconnaissent, au moins implicitement, que l'apprenti, surtout s'il est logé, ne doit pas seulement son travail professionnel à son patron, mais est au service de celui-ci, même pour les besoins de sa maison ou la culture de son jardin. Les abus mêmes que l'inspecteur du travail rencontre souvent dans les petits ateliers qu'il visite pour la première fois, principalement dans les campagnes, au point de vue de la durée du travail journalier, de la privation de repos hebdomadaire, des conditions anti-hygiéniques du logement, sont bien moins le résultat d'une pensée de lucre et d'exploitation que celui de l'ignorance des conditions du développement physique et moral de l'adolescent. Ils n'empêchent pas le patron de considérer avec une absolue sincérité que son apprenti est traité « comme s'il fai-

sait partie de la famille », car lui-même, ajoute-t-il, était encore bien plus rigoureusement traité de son temps. Nous n'avons pas à insister, pour le moment, sur ces conditions du travail des jeunes ouvriers ou apprentis dans la petite industrie; il en est d'autres que nous aurons également à mettre en lumière dans la suite de cette étude. Qu'il nous suffise de retenir la conclusion qui se dégage des faits ici exposés : le jeune ouvrier, pendant les deux ou trois premières années de sa vie professionnelle, ne gagne aucun salaire, et ce temps n'est pas entièrement utilisé pour son perfectionnement technique.

La durée de l'apprentissage est encore plus considérable dans les industries d'art. Mais les conditions du travail sont loin d'être les mêmes que dans les professions qui ont été énumérées jusqu'ici. Elles sont généralement plus douces au point de vue de l'hygiène et de la durée du travail; de plus, les apprentis sont souvent payés avant la fin de l'apprentissage. Enfin, ces industries ne sauraient être ouvertes à tout le monde : elles exigent des aptitudes un peu spéciales. Ces diverses raisons nous ont conduit à les classer dans un groupe séparé des industries usuelles, dont elles se rapprochent par la longue durée du temps consacré à l'apprentissage, et par leur influence sur le développement de la capacité spéciale de l'ouvrier, influence sur laquelle nous aurons à revenir plus loin. Nous ne pouvons citer que celles de ces industries sur lesquelles a porté notre observation : mais nous ne doutons pas que les mêmes conclusions se vérifieraient dans toutes les autres industries similaires. La broderie au crochet présente plusieurs étapes dans le perfectionnement de l'ouvrière : celle-ci commence par de petits dessins, simples et symétriques, d'une seule couleur, servant de bordure ou de garniture aux objets de lingerie; au bout d'un an de ce travail, elle passe aux dessins faciles à plusieurs couleurs : ce sont des fleurs, par exemple, dont la tige comporte une nuance, et les feuilles deux nuances au plus; ce genre d'occupation dure deux ans, après lesquels l'apprentie aborde les sujets plus compliqués; mais il lui faut cinq ou six ans avant de posséder complètement son mé-

tier : il est juste de reconnaître qu'elle est payée à la journée bien avant la fin de ce temps ; ajoutons qu'elle paraît spécialisée dans sa profession, et qu'une fois mariée, elle continue à travailler chez elle, recevant son travail par correspondance. La peinture sur porcelaine, réduite d'ailleurs à ses éléments les plus rudimentaires, n'exige aucune connaissance particulière, mais seulement un peu de goût : la durée de l'apprentissage n'est que de deux ans. La durée est la même pour le modelage sur bois, mais ce genre de travail nécessite la connaissance du dessin linéaire. La connaissance du dessin de tête et d'ornement est nécessaire aux sculpteurs sur pierre et sur bois, dont l'apprentissage dure cinq ans, avec un salaire à partir de la quatrième année ; la spécialisation qui résulte de ce genre de travail est telle que l'ouvrier serait obligé de faire en quelque sorte un nouvel apprentissage s'il changeait d'atelier. La durée de l'apprentissage est de deux ou trois ans chez les peintres en vitraux, et ne suffit pas pour posséder cet art ; les jeunes gens admis dans cette profession doivent connaître le dessin et avoir des dispositions spéciales pour la peinture. Tels sont donc les caractères propres à ce deuxième groupe d'industries : longue durée de l'apprentissage, spécialisation de l'ouvrier.

Nous mettons dans une classe particulière les professions dans lesquelles le travail s'exécute à la main, au moins pour la part la plus importante, et qui se distinguent pourtant essentiellement de la petite industrie par le chiffre du personnel — caractère dont l'importance est minime au point de vue de l'apprentissage — mais surtout par la nature du travail : celui-ci se rapproche plutôt en effet, pour l'ouvrier à ses débuts, du travail du manœuvre, et n'exige qu'un apprentissage réduit, qui ne s'effectue plus dans les conditions que nous avons observées jusqu'ici. C'est ainsi que, dans les briqueteries, le travail du mouleur peut s'apprendre en un mois : le premier manœuvre venu peut donc s'adonner à ce métier sans aptitude spéciale et le quitter sans perdre le fruit des connaissances acquises ; le travail n'exige point d'autre condition que la

force musculaire de l'homme adulte. C'est ce qui fait que les enfants ne peuvent y être employés qu'à titre d'aides-manœuvres, et reçoivent un salaire de 20 à 30 francs par mois : ils sont généralement embauchés et payés par l'ouvrier auquel ils servent d'aides, et seulement pour la durée de la campagne. Dans les fonderies, les travaux sont de plusieurs sortes qui doivent être examinées à part : le laminage seul constitue une spécialité, qui demande quatre années d'apprentissage ; ce n'est point d'ailleurs une occupation qui puisse être confiée à des jeunes gens ; le moulage demande dix-huit mois d'apprentissage, mais, comme ce travail exige la force suffisante pour soulever les châssis, il ne peut être exécuté normalement que par des hommes ayant atteint un certain développement de force physique, et ils reçoivent un salaire dès le début de leur entrée à l'atelier. Quant à la coulée du métal, trois ou quatre mois suffisent à la connaître, et l'ouvrier qui, au bout de ce temps, ne serait pas complètement au courant de l'opération devrait y renoncer et chercher une autre occupation. Le travail des jeunes gens que l'on rencontre parfois dans les tanneries se borne à de petites besognes manuelles, consistant par exemple à faire des mottes de tan, à décrocher des peaux, etc. ; le métier de tanneur exige de la force ; mais l'apprentissage y occupe une place très accessoire : l'ouvrier entre à l'atelier en qualité de manœuvre ; au bout de six mois, il peut passer à la préparation des peaux, et son salaire monte de celui de manœuvre (entre 2 fr. 50 et 3 fr. 50), à 4 francs ; enfin, suivant sa capacité ou son ancienneté, il passe dans la troisième catégorie, celle de la deuxième opération du finissage, où son salaire est de 5 à 6 francs. Les jeunes gens occupés dans les verreries ne le sont qu'à titre d'aides et sont payés comme tels ; ce n'est pas avant l'âge de dix-sept à dix-huit ans qu'ils sont employés comme ouvriers souffleurs, travail qui s'apprend en moins d'un mois.

De ces professions — où le travail de l'ouvrier proprement dit ne peut être exercé que par des hommes adultes, où les jeunes gens ne sont employés qu'à titre d'aides et où

l'apprentissage ne présente rien de comparable à celui que nous avons observé dans les petites industries manuelles — on peut rapprocher l'industrie du bâtiment. L'apprentissage ne commence en effet, pour les travaux de la maçonnerie et du plâtre, qu'à partir de dix-sept ou dix-huit ans, et l'apprenti, à raison de sa force et des services qu'il peut rendre, est payé comme manœuvre, dès son entrée au chantier; quant aux jeunes gens au-dessous de cet âge, ils ne sont pas occupés à titre d'apprentis, mais à titre d'aides-manœuvres, et servent à brasser le mortier, porter l'eau, etc.; leur salaire est de 1 franc par jour pendant la première année, et peut monter, les années suivantes, de 1 fr. 25 à 2 fr. 50; mais ce genre de travail est évidemment réservé à ceux dont le développement physique est le plus avancé; les plus intelligents parmi eux peuvent, à partir de dix-sept ou dix-huit ans, devenir ouvriers-maçons ou plâtriers. L'apprentissage de la taille de la pierre commence plus tôt et dure deux ans : c'est un travail qui, à tous les points de vue, se rapproche plutôt de ceux de notre premier groupe. Il en est de même de celui du peintre en bâtiments, où l'apprentissage dure de deux ans et demi à trois ans : il est évident d'ailleurs que cette durée n'est point nécessaire pour apprendre le métier, et qu'une année suffirait amplement à un jeune homme désireux d'apprendre.

On voit que, si les professions que nous venons d'examiner dans ce troisième groupe, y compris l'industrie du bâtiment — à l'exception des tailleurs de pierre et des peintres — se rapprochent de celles des deux premiers groupes par leur caractère manuel, elles en diffèrent essentiellement, d'un côté, par l'absence presque complète de l'apprentissage, l'ouvrier étant payé dès le début, et d'un autre côté, par ce fait que les travaux du métier proprement dits sont réservés aux hommes adultes, les enfants n'exerçant que des emplois accessoires. Le premier de ces deux caractères propres nous conduit tout naturellement à l'examen des professions dans lesquelles l'apprentissage n'existe pas non plus, mais où le travail principal peut être fait par l'ouvrier quel que soit son âge, parce que la

partie la plus pénible du travail est exécutée par les machines. Nous avons nommé les industries mécaniques, qui constituent en général la grande industrie, parce que l'emploi de procédés coûteux exige une production développée, et, par suite, l'occupation d'un nombre considérable d'ouvriers.

Remarquons tout d'abord que les industries qui rentrent dans ce groupe ne sont pas nécessairement celles dont les machines sont mues à l'aide d'une force mécanique. C'est ainsi que les métiers à tricoter, dont le fonctionnement est d'ailleurs très doux et à la portée des ouvrières les plus chétives, sont mus à la main; mais comme ce genre de travail n'exige pas huit jours d'apprentissage, et que la jeune ouvrière gagne son salaire dès le début, cette industrie possède, au point de vue qui nous occupe, tous les caractères des autres professions de cette dernière catégorie. Il en est encore ainsi dans les fabriques de chaussures qui n'emploient guère d'autres machines que quelques emporte-pièces, mais où la division du travail facilite la tâche des jeunes ouvriers au point de leur permettre de gagner un franc par jour dès le début, et de recevoir le plein salaire au bout de quatre à six mois. Le même caractère s'observe dans les fabriques de lingerie ou de confection mécaniques : le maniement de la machine à coudre s'apprend en trois mois, et l'ouvrière gagne durant cette période de 10 à 15 francs par mois; au bout d'un an, le produit de la journée est aussi élevé pour elle que pour ses compagnes plus anciennes dans le métier; l'emploi du moteur a ici cet important résultat d'éviter à l'ouvrière une partie considérable de la fatigue et de lui permettre d'obtenir par suite avec une production plus grande, un plus haut salaire. Il faut sept ou huit ans, dans les filatures, pour devenir fileur; mais le jeune ouvrier, dès son entrée à la filature, gagne comme bobineur 1 fr. 25 par jour, et au bout de trois ans, 2 fr. 50 à 3 francs comme rattacheur, dernière étape avant de devenir fileur; quant aux ouvriers des cardes, dont le travail s'apprend en huit jours, leur salaire est de 2 fr. 50 à 3 francs. L'apprentissage du métier à tisser se fait en huit jours, par les ouvriers

un peu adroits; les moins habiles y arrivent en un mois : pendant cet intervalle, l'apprenti paye l'ouvrier qui lui apprend à travailler; au bout de deux mois, son salaire est de 10 à 18 francs par semaine; en six mois, un an au maximum, il a acquis toute la promptitude de doigts nécessaire pour atteindre la production la plus élevée (1). Les métiers employés dans les fabriques de toiles métalliques sont à peu près identiques à ceux des tissages : l'apprentissage se fait en huit jours, et l'ouvrier gagne 1 franc par jour dès le début. Dans les papeteries, la fabrication du papier est confiée aux hommes adultes seuls; les jeunes gens sont occupés au triage du papier, aux coupeuses, régleuses, etc., travail qui n'exige aucun apprentissage, est rémunéré dès le début, et n'est pas fatigant.

Nous ne pouvons citer qu'un nombre restreint d'industries mécaniques, mais les exemples que nous avons pu observer sont probants, et les conclusions qui en ressortent seraient confirmés par l'observation de toute autre industrie présentant les mêmes caractères. Si nous comparons ces professions, au point de vue de l'apprentissage et des conditions du travail des jeunes ouvriers, avec celles des deux premiers groupes, l'opposition saute aux yeux : dans les petites industries manuelles, l'apprentissage dure plusieurs années, et l'ouvrier ne reçoit aucun salaire pendant cette période; dans les industries mécaniques (ou participant des mêmes caractères), l'apprentissage peut être considéré comme insignifiant, et l'ouvrier est payé dès le début. Dans les premières, le travail est généralement pénible; dans celles-ci, l'effort musculaire est en grande partie remplacé par la force mécanique, et la fatigue résulte plutôt de la durée du travail que de l'effort lui-même. Dans les petits ateliers, où les conditions de la production sont moins économiques, et où l'ac-

(1) Dans l'industrie des tissages à bras ou à pédales, l'apprenti se plaçait chez un ouvrier qui lui apprenait le métier : le contrat ne stipulait pas une durée fixe de travail, mais une certaine quantité de marchandise que l'apprenti devait exécuter pour son maître; l'apprentissage durait ainsi de douze à dix-huit mois. Aujourd'hui, bien qu'il existe encore des métiers à bras, il ne se fait plus d'apprentis, et c'est là, après beaucoup d'autres, une des causes de la disparition de ces métiers.

tion de la loi se fait moins rigoureusement sentir, la situation du jeune ouvrier est souvent défectueuse, tant au point de vue de la durée du travail, qu'à celui de la sécurité et de l'hygiène. Dans les grands ateliers, l'intérêt même du chef d'industrie, ainsi qu'une surveillance plus efficace, imposent l'observation des prescriptions légales qui tendent à améliorer cette situation. Des deux différences précédentes, en découle une nouvelle : la première condition pour que le travailleur puisse développer ses facultés intellectuelles et morales, songer à améliorer sa situation et agir dans ce but, en un mot, élever l'humanité en lui, consiste à avoir le temps, son travail professionnel une fois terminé, de se livrer à cette tâche, et à n'être pas trop fatigué lorsque le moment du repos est venu ; cette condition, qui, à la vérité, ne suffit pas pour atteindre ce résultat, mais qui est essentielle, se trouve anéantie lorsque l'ouvrier, le corps fatigué par une besogne longue et pénible, l'intelligence appesantie par un exercice trop exclusif de ses facultés physiques, est contraint de consacrer ses loisirs au repos et à la recherche de l'oubli de ses fatigues (1). Enfin, par cela même qu'une profession a demandé à celui qui l'exerce un apprentissage long et coûteux, il est d'autant plus difficile de l'abandonner ; celui qui a acquis une supériorité dans une branche quelconque, tient par-dessus tout à conserver cette supériorité, et se croit désemparé s'il n'a plus à faire usage de ces aptitudes acquises ; au contraire, l'ouvrier non spécialisé, celui qui exerce un métier qui ne lui a demandé aucun sacrifice pour y entrer, quitte ce métier avec la même facilité qu'il y est entré, le jour où il constate que ce genre de travail peut être avantageusement remplacé par un autre.

Il ne faut point s'étonner, en présence de cette opposition de ca-

(1) Il est évident que le travail manuel, dans les professions où il exige un entraînement physique qui est l'objet de l'apprentissage, est beaucoup plus déprimant pour l'activité du cerveau que celui qui ne fatigue pas les muscles, et permet à cette activité de s'exercer simultanément : l'exercice physique n'opère une diversion reposante pour l'esprit que lorsqu'il est constitué en vue de ce but, comme les sports pour ceux qui travaillent de l'esprit. Par conséquent, plus un travail industriel sera fatigant, plus son influence sur l'intelligence de l'ouvrier sera néfaste.

ractères entre les industries manuelles et les industries mécaniques, que les premières soient désertées au profit des secondes : c'est plutôt le phénomène inverse qui serait surprenant, s'il arrivait à se produire. On voit donc que ce mouvement est conforme à la nature des choses, et que les jeunes ouvriers, en se dirigeant de préférence du côté de la grande industrie, ne font qu'obéir inconsciemment à la loi économique qui tend actuellement à substituer le grand atelier au petit, et le travail mécanique à l'effort musculaire.

Cette constatation est peut-être de nature à attrister bien des personnes que leur formation intellectuelle rattache au passé, et qui sont portées à regretter la disparition du petit atelier qu'elles considèrent comme un régime paternel de travail. Nous avons déjà dit que cette conception n'est rien moins que conforme à la réalité : l'apprenti qui vit dans la famille de son patron peut être entouré de plus de sollicitude que le jeune homme qui travaille dans une manufacture avec plusieurs centaines de camarades, et que le chef d'industrie connaît à peine ; mais, dans la réalité, la situation du premier ne correspond nullement à cette possibilité théorique. Ce n'est pas, répétons-le, que le petit patron qui utilise les services d'un apprenti soit animé de mauvais sentiments vis-à-vis de lui et cherche à l'exploiter ; mais son ignorance des besoins d'un adolescent est trop complète, les conditions de sa production sont trop défectueuses pour qu'il lui soit possible de procurer une autre situation à son jeune ouvrier. Il n'est pas rare de rencontrer de petits ateliers dans lesquels l'apprenti travaille 13 et 14 heures par jour, le dimanche jusqu'à midi, est logé dans un taudis humide et sans air, ou dans un grenier ouvert à tous les vents ; et l'on n'arrive pas sans peine à faire comprendre au patron que ces conditions sont de nature à compromettre gravement la santé de son apprenti. Il est superflu d'insister sur l'absence de culture intellectuelle du jeune ouvrier travaillant dans une profession manuelle, car l'influence du milieu, aussi bien que la fatigue résultant de la durée du travail et de l'effort musculaire exercé, lui interdisent absolument de développer ses aptitudes

mentales. On reproche souvent au grand atelier les dangers qui en résultent pour la moralité des jeunes gens; il est certain qu'on n'évite pas plus là qu'ailleurs les occasions dangereuses à ce point de vue; mais il n'est pas nécessaire d'une bien longue expérience des conditions du travail dans les petits ateliers pour s'apercevoir que les abus sous le rapport de la moralité y dépassent en gravité tous ceux que l'on peut observer dans les grands ateliers où les jeunes gens des deux sexes travaillent côte à côte. Il importe donc, si l'on veut obtenir de la situation une impression conforme à la réalité, et donner à ses pensées une direction féconde en résultats, de commencer par se défaire des sympathies ou des antipathies préconçues qui sont le fruit d'une certaine tournure d'esprit : nos préférences personnelles ne changeront jamais aucune condition des lois sociales, et les efforts que nous ferons pour contrarier celles-ci n'arrêteront pas plus leur marche que la digue n'empêche le fleuve d'arriver à la mer. C'est cependant ce qu'on a essayé de faire, et nous devons examiner les tentatives qui ont été faites dans ce but.

Nous ne parlerons pas de la loi de 1851, qui avait pour objet de réprimer des abus, et dont les dispositions sont restées à peu près lettre morte : c'est ainsi que jamais, à notre connaissance, les infractions aux dispositions pénales de cette loi n'ont été suivies de répression, et l'on n'invoque guère, si ce n'est de loin en loin, devant les conseils de prud'hommes ou les juges de paix, les clauses du contrat que la loi prescrit. Notre sujet se rapporte plutôt aux tentatives faites, soit par les pouvoirs publics, soit par l'initiative privée, en vue d'encourager l'apprentissage, c'est-à-dire de restaurer l'industrie manuelle et de favoriser l'entrée des jeunes gens dans ce genre de profession. Une conception qui a eu en son temps une certaine vogue, mais qui paraît à peu près abandonnée aujourd'hui, consiste à donner à l'école primaire un caractère d'école professionnelle, et à diriger l'enseignement qui y est donné vers les professions usuelles que les enfants seront appelés à exercer. En outre de l'impossibilité pratique d'organiser cet enseignement d'une manière satisfaisante, on a été forcé de reconnaître que le véri-

table caractère de l'école primaire est de donner l'enseignement général et de développer la culture de l'esprit (1). Il est en effet un certain ensemble de connaissances qu'il est indispensable à tout homme de posséder dans nos sociétés; de plus, il est de l'intérêt de chacun, quels que soient sa situation et son métier, de développer ses facultés intellectuelles, c'est-à-dire son discernement et son savoir, dans la mesure du possible à l'égal de ses facultés physiques, et il serait absurde autant que peu humain de prétendre que la tendance vers cet idéal puisse être un obstacle à l'exercice d'une profession quelconque.

C'est sous l'empire de cette idée que les écoles professionnelles proprement dites (2) ne bornent plus aujourd'hui leur programme aux matières techniques, mais consacrent une partie plus ou moins importante des études à l'enseignement général : les programmes des écoles pratiques de commerce et d'industrie correspondent à peu de chose près à ceux de l'enseignement secondaire; dans les écoles professionnelles de jeunes filles de la Ville de Paris, l'enseignement général occupe en principe toute la matinée. Cependant la tendance à rapporter cet enseignement à celui de la profession n'a point disparu; et, notamment, à l'école de la chambre syndicale du papier, l'étude de la langue française, de l'arithmétique, du dessin, de la géographie, etc., est toujours ramenée, du moins à en juger d'après les programmes, à ce qui intéresse les industries du papier. L'erreur de cette dernière conception résulte de ce qui a été dit tout à l'heure au sujet de la nécessité d'un enseigne-

(1) Il résulte d'une enquête faite sur ce point en Angleterre, et que nous sommes obligés de citer de mémoire, n'ayant pas entre les mains les notes prises autrefois sur ce point spécial, que l'enseignement de la profession ou de ce qui s'y rattache, à l'école, ne saurait être d'aucune utilité pour l'enfant dont l'instruction générale n'a pas déjà acquis un développement suffisant.

(2) Nous ne parlons pas de la tentative, abandonnée aujourd'hui, de donner l'enseignement professionnel dans les écoles primaires supérieures, où les élèves devaient apprendre les premiers éléments de toutes les professions manuelles, de façon à leur permettre d'entrer rapidement, à leur sortie de l'école, dans le métier qu'il leur plairait de choisir : ces écoles se sont transformées depuis en écoles professionnelles proprement dites, ou tendent à perdre tout caractère professionnel. (Cf. Fouqué, *La crise de l'apprentissage*, dans le Bull. de la Soc. de protec. des apprentis, 1900, p. 309.)

ment général, et en outre de la fausseté du principe lui-même de l'école professionnelle. En effet qui dit « école » entend par cela même enseignement théorique : or l'un des principes les mieux établis de la science sociale est que la théorie, comme système d'enseignement, ne saurait se substituer à la pratique ; mais doit seulement la compléter et la diriger en l'éclairant ; c'est pour cette raison qu'un licencié ou un docteur en droit ne saurait être bon avocat, notaire ou avoué qu'après un certain temps de pratique, qu'on n'ose guère se confier à un médecin s'il n'a pas acquis l'expérience des hôpitaux ou de la clientèle, que nos écoles d'agriculture ne nous donnent normalement que des professeurs départementaux, et non des agriculteurs. Nous allons voir que les écoles d'industrie n'échappent pas à cette loi. La première ou les deux premières années sont consacrées exclusivement à des sujets d'étude qui ne correspondent à aucun objet usuel et qui ont pour unique but d'apprendre aux élèves à se servir de leurs outils : or, s'il est nécessaire que l'élève apprenne avant tout ce maniement, il est clair que cette connaissance, acquise de cette façon, n'équivaudra jamais, comme rapidité et comme perfection, à celle que procurerait ce même travail effectué sur un objet usuel. Le fait de confectionner un objet pratique, pouvant être mis dans le commerce, exerce une toute autre influence sur le jeune ouvrier qui le voit sortir de ses mains, ou tout au moins collabore à sa confection, que le fait d'exécuter une tâche monotone et sans utilité pratique. L'erreur que je signale n'échappe point aux directeurs de ces écoles, qui ne s'y résignent, disent-ils, qu'à défaut de pouvoir trouver des sujets pratiques correspondant au genre de travail des élèves des premières années ; aussi ont-ils soin de s'y soustraire en faisant travailler les élèves des dernières années pour la clientèle ou tout au moins sur des objets pratiques. Ils la reconnaissent encore quand ils avouent que les meilleurs professeurs sont ceux qui restent en contact avec l'atelier et qui ne sont pas seulement professeurs, mais aussi artisans : il est toutefois difficile qu'il en soit toujours ainsi, à moins de lourds sacrifices, et le corps professoral des écoles pratiques se recrute

souvent parmi les anciens élèves. Supposons d'autre part que l'école emprunte la méthode de l'atelier, et que l'apprentissage y soit donné d'une façon aussi pratique : on se demandera alors quelle en est l'utilité ; sera-ce l'enseignement de cette théorie, de la technique qui perfectionne l'ouvrier et contribue au progrès de l'industrie ? mais il n'est aucun besoin pour cela de l'école dite « pratique » ; des cours spéciaux suffisent à cet ordre d'enseignement, et l'ouvrier intelligent et progressif qui les suivra, ne sera plus retardé par les élèves moins aptes qui alourdisent les progrès d'une « classe » ; sera-ce un perfectionnement de l'habileté pratique de l'ouvrier, une aptitude professionnelle supérieure ? Sur ce point, les résultats de l'école vont nous répondre.

Nous ne voulons pas parler des dépenses considérables nécessitées par ces écoles : lorsqu'une institution est nécessaire à une classe de la société dont le rôle est essentiel, aucune dépense n'est trop forte pour en assurer la réussite. Les professions enseignées dans les écoles de jeunes filles de la Ville de Paris sont celles de couturières, brodeuses, modistes, fleuristes, corsetières, lingères, chapelières, comptables, dessinatrices ; l'apprentissage dure en général trois ans, parfois quatre, exceptionnellement deux pour le métier de repasseuse : or, un sujet de doléances qui revient dans tous les rapports administratifs et dans la bouche de toutes les directrices est l'impossibilité de conserver les élèves jusqu'à la fin de ce temps, et de leur inculquer toutes les connaissances comprises dans les programmes ; plus de la moitié quittent l'école au bout de la deuxième année, dès qu'elles sont en état d'entrer dans un atelier et de gagner leur vie. Les écoles pratiques d'industrie sont dans la même situation : les trois années d'apprentissage n'étaient totalement suivies que par un nombre restreint d'élèves, avant l'allocation de bourses d'apprentissage par l'État, le Département ou la Ville, et ces secours de 300 francs donnés aux parents ne décident cependant que 60 pour 100 des élèves à accomplir ce temps. Ce fait, qui n'est point spécial aux écoles dont nous parlons, mais qui se retrouve unanimement dans

toutes les écoles professionnelles, prouve de la façon la plus péremptoire que l'existence de celles-ci ne correspond à aucun besoin, en ce qui concerne la grande masse des jeunes gens à qui elles s'adressent, puisque les élèves restreignent d'eux-mêmes la durée de leur séjour à l'école à celle de l'apprentissage à l'atelier.

D'autre part, si l'élève couturière qui entre à l'atelier après deux années d'école, arrive assez facilement à obtenir le salaire moyen des ouvrières de sa profession, il n'en est malheureusement pas de même des ouvriers forgerons, ajusteurs ou menuisiers qui sortent de l'école pratique. Si invraisemblable que cela paraisse, l'élève menuisier qui entre dans un atelier doit encore donner dix-huit mois à deux ans d'apprentissage à son patron, en plus du temps qu'il a passé à l'école à apprendre son métier; l'élève serrurier est dans la même situation, n'ayant pas appris suffisamment le travail de la forge, soit qu'il fût trop jeune à l'époque de son apprentissage, soit que le temps dont il disposait ne le lui eût pas permis.

Ainsi donc les écoles professionnelles n'ont ni l'avantage d'économiser du temps, et par suite de l'argent, aux familles intéressées, puisque la durée de l'apprentissage y est aussi longue ou plus longue qu'à l'atelier, ni celui de donner à leurs élèves une meilleure formation et une supériorité professionnelle.

Elles manquent leur but, en visant au relèvement de l'apprentissage dans les professions usuelles. Y en a-t-il un autre qui soit effectivement à leur portée? Nous le croyons, et voici quel il est.

Les jeunes ouvrières qui, après leur apprentissage terminé à l'école, entrent à l'atelier, ont parfois des débuts modestes, mais on constate qu'elles arrivent souvent aux premières places; elles constituent ces ouvrières d'élite qu'on appelle « premières » et dont la situation est relativement brillante. De même, s'il est vrai que l'accès de l'atelier est difficile pour l'élève-ouvrier en bois ou en fer, il peut du moins songer à l'École des Arts et Métiers, pour la préparation de laquelle il a en quelque sorte le pied à l'étrier; de là il pourra

se diriger vers la grande industrie, où il occupera des places de choix, comme celles de contre-maitres. Ces résultats sont enviabiles, mais ne peuvent évidemment être atteints que par l'élite. Si donc les écoles pratiques d'industrie, pour les enfants, des deux sexes, se proposent le développement professionnel de cette élite, en vue de la diriger vers les postes supérieurs; si, d'autre part, elles s'appliquent aux industries d'art, pour l'enseignement desquelles elles jouiront toujours d'une supériorité incontestable sur l'atelier à raison des ressources qui leur permettent d'entretenir un corps professoral et un matériel de choix, elles auront une raison d'être, car ces fonctions peuvent être difficilement remplies par ailleurs. Nous avons vu en effet que la longueur de l'apprentissage dans ces dernières professions, qui sont celles de notre deuxième groupe, permet à l'école de ne pas s'inquiéter de la concurrence de l'atelier; et, d'autre part, il serait à désirer que l'art, auquel ces industries se rattachent, fût moins maltraité par ce contact, grâce à un développement du sens artistique que l'ouvrier peut rarement acquérir à l'atelier. Mais, encore une fois, il faut que l'école professionnelle cesse de viser l'apprentissage des industries usuelles, et qu'elle se débarrasse de ce poids mort qui stérilise les meilleures volontés sans profit pour personne (1).

L'opinion suivant laquelle l'apprentissage doit se maintenir dans sa forme actuelle, est tellement répandue et enracinée, qu'il ne semble pas, lorsqu'on cherche un remède à la crise de l'emploi des enfants dans l'industrie, que l'on ait pu jusqu'ici en trouver d'autre que d'encourager et de favoriser l'apprentissage. Lorsque, en 1892, le législateur a édicté des mesures tendant, d'une façon générale, à améliorer la situation des jeunes ouvriers, il songé tout naturellement à la crise dont nous parlons. Ses préoccupations sur ce point se sont exprimées dans l'article 25 de la loi du 2 novembre 1892, qui institue, « dans

(1) En Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Suisse, les écoles professionnelles n'ont pas pour objet de former des apprentis, mais de développer la capacité des apprentis d'élite; ce sont des écoles de perfectionnement plutôt que d'apprentissage. (Cf. Fouqué, *La Crise de l'apprentissage*, dans le Bull. de la Soc. de protec. 1900, p. 315.)

chaque département, des comités de patronage ayant pour objet : — 1° La protection des apprentis et des enfants employés dans l'industrie; — 2° Le développement de leur instruction professionnelle ». Ce dernier point ne saurait nous arrêter longuement, après les observations que nous avons été amenés à faire plus haut : nous ne croyons pas que le développement de l'habileté professionnelle soit l'un des besoins urgents de l'industrie, nous verrons plus loin pour quels motifs; d'autre part, nous avons vu que ce développement doit s'effectuer normalement dans l'atelier, et un comité de patronage, quel qu'il soit, est hors d'état d'exercer une action quelconque en pareille matière : on sait en effet que les travaux qui sont produits en vue des concours d'apprentissage appartiennent presque tous aux industries d'art, ou à celles qui s'en rapprochent. D'ailleurs les concours avec leurs prix et leurs récompenses seraient aussi impuissants à élever le niveau de l'habileté professionnelle que les concours agricoles à améliorer la race bovine d'un pays ou les jeux floraux à transformer en poètes tous les Toulousains. Les concours ne s'adressent pas à la masse, mais à une élite, et parfois seulement à la catégorie de ceux qui en font leur spécialité.

Le premier objet assigné par la loi aux comités de patronage, et qui consiste dans « la protection des apprentis et jeunes ouvriers », mérite un examen plus attentif. On peut reprocher au législateur d'avoir laissé dans le vague l'objet qu'il poursuit : il ne pouvait pourtant pas en être autrement, car préciser un objet suppose qu'on l'aperçoit clairement, et cette notion précise est bien difficile lorsqu'on partage l'opinion courante au sujet de la crise de l'apprentissage. De fait, ceux à qui s'adressaient les prescriptions du législateur en sont encore à se demander quel sens exact ils doivent leur attribuer; et l'article en question est resté jusqu'ici à peu près lettre morte (1). Le mot « protection » peut en effet s'entendre de bien des façons; l'article 2 des statuts

(1) Ces comités de patronage ne se sont constitués que dans un très petit nombre de départements, et celui de Bordeaux est le seul qui fonctionne régulièrement. (Voir le rapport de la Commission supérieure pour l'application de la loi en 1899.)

du Comité de patronage de Bordeaux va nous en donner la preuve : « Cette société a pour but : 1° de faciliter aux enfants l'entrée en apprentissage en ouvrant un registre des offres et demandes d'emploi ; 2° de stimuler par des récompenses et des encouragements l'assiduité, la bonne conduite et l'application des apprentis, le dévouement des patrons au succès de l'œuvre ; 3° de veiller au bien-être matériel et moral des jeunes gens et des jeunes filles, en créant à leur usage des cours et des conférences, en organisant des excursions et promenades instructives, en aménageant des locaux où ils pourront trouver des distractions variées après leur travail, en leur procurant par la suite des situations avantageuses. » Il existe dans les grandes villes un certain nombre d'institutions, formées en dehors des termes de l'article 25, et qui poursuivent un objet à peu près analogue : c'est ainsi que la Société de protection du XVII^e arrondissement ouvre à la mairie un registre d'offres et de demandes d'emplois, stimule la bonne conduite des enfants à l'aide de récompenses, organise des cours, des conférences, des excursions ; toutefois le principal objet de ces patronages est plutôt de préserver les enfants du vagabondage, à partir de l'école, et leur caractère est plutôt moral que social, au sens économique du mot. En ce qui concerne l'encouragement de la bonne conduite à l'aide de récompenses, cet objet est en dehors du sujet de cette étude, et paraît rentrer plutôt dans le domaine d'action des patronages dont nous venons de parler. Celui qui consiste à faciliter le placement des apprentis rentre davantage dans la question purement économique : toutefois les essais tentés sur ce point paraissent avoir été suivis d'un insuccès complet. C'est ainsi que le service de placement de la Société de protection du XVII^e arrondissement, durant la période 1883-1893, dont nous avons en mains les statistiques, n'a enregistré que 1.050 offres d'emplois et 906 demandes. Le service du placement paraît en effet devoir être exercé normalement par un organisme tel que le syndicat ou une administration spéciale, plutôt que par un comité de patronage dont le but principal est différent, et qui ne pourra s'occuper de placement que d'une manière accessoire.

L'objet que les conditions de l'industrie moderne semblent assigner au patronage des jeunes ouvriers se rapproche au contraire des autres points du programme que nous avons cité, à savoir les institutions propres à aider le développement intellectuel. En effet, pour qui envisage les besoins de la classe ouvrière à la lumière de la méthode scientifique, il est clair que celui qui présente le caractère d'urgence le plus accusé parce qu'il se réfère à la cause initiale qui empêche d'apporter satisfaction aux autres, est de rendre les travailleurs capables d'adopter l'organisation qui leur permettrait d'améliorer leur condition. La misère effroyable dans laquelle ils vivent provient de leur isolement, qui les soumet inexorablement au régime de la loi des salaires : c'est un fait que je ne m'attacherai pas à démontrer ici, parce qu'il ne se rattache qu'indirectement à mon sujet, et que le lecteur en trouvera une éclatante démonstration dans le remarquable ouvrage de mon savant maître, M. Bureau (1). Et s'ils éprouvent tant de difficultés à se servir du seul moyen propre à changer cette situation, le groupement professionnel, moyen qui est pourtant entre leurs mains, n'est-ce pas uniquement parce que l'incomplet développement de leur faculté de raisonner et de comprendre leur situation ne leur permet pas de se rendre compte de ce remède, et les prive des qualités de prévoyance, de discipline, de sentiment de leur dignité, qui sont nécessaires pour l'employer avec succès? D'un autre côté, cette question capitale du pain quotidien n'est cependant pas la seule dont la situation actuelle réclame la solution : le problème de la vie se pose à l'intelligence de celui qui vit du travail de ses mains comme à celle de toute autre personne ; la connaissance des conditions les plus propres à atteindre le but de l'existence, l'effort vers le développement le plus parfait de l'être, la conquête des jouissances intellectuelles et morales qui soutiennent et embellissent la vie, réclament une culture des facultés de l'esprit qui ne saurait jamais être excessive. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, non seulement le développement intellectuel ne peut que

(1) *Le Contrat de travail. Le rôle des syndicats professionnels.* Paris, Alcan, 1902.

profiter à l'exercice d'une profession si matérielle qu'elle puisse être, mais lui seul permet au travailleur d'acquérir la capacité nécessaire pour profiter des circonstances avantageuses qu'il peut rencontrer. S'il est une époque de la vie où ce développement a le plus de chance de se produire, ce n'est pas l'âge de la maturité, lorsque la croissance des facultés intellectuelles n'a pas dépassé l'état embryonnaire et s'est atrophiée depuis l'enfance sans être l'objet d'aucune culture, c'est celui où ces facultés s'éveillent à la vie et ne demandent qu'à suivre leur destinée naturelle. C'est dans cette matière seule que le patronage peut exercer une action féconde : en a-t-il les moyens ?

Il ne faut pas se dissimuler que ces moyens sont assez restreints. Les comités de patronage institués par la loi de 1892 sont administrés par une commission composée de sept membres, dont quatre nommés par le conseil général, et trois par le préfet. Admettons que ces membres soient tous choisis parmi les personnes auxquelles leur situation sociale permet d'exercer une influence sur les intéressés ; ils n'auront en leur pouvoir que deux modes d'action possibles : ou bien ils organiseront des cours, des conférences, des cercles, et d'autres institutions de nature à développer la culture intellectuelle des jeunes ouvriers ; mais pour que ces créations, d'ailleurs fort coûteuses, soient utilisées par les intéressés et remplissent leur but, il n'existe qu'un seul moyen, c'est que ceux-ci en sentent le besoin et en soient eux-mêmes les organisateurs ou tout au moins les soutiens : et c'est bien résoudre la question par la question. En dehors de cette action, si précaire comme on le voit, la seule que puissent exercer les membres d'un comité de patronage consiste dans l'influence individuelle que leur situation leur permet d'exercer directement sur les intéressés eux-mêmes ; et le comité remplirait alors cette fonction, plus modeste en apparence que celle qui lui est attribuée par le législateur, d'être un centre de groupement où les membres qui en font partie se communiqueraient le fruit de leur expérience, s'éclaireraient mutuellement et rectifieraient, s'il y a lieu, leur mode d'action. Ce rôle paraîtra certainement insignifiant et illusoire à ceux qui

n'ont qu'une connaissance superficielle des lois sociales : il faut bien pourtant se rendre compte qu'une évolution sociale, sur quelque point que ce soit, n'a jamais été, et ne peut pas être le résultat d'un coup de baguette magique du législateur ou de tout autre organisme; elle résulte nécessairement de l'action concordante des intéressés, sous l'influence de causes que la Science sociale a pour objet de déterminer. Cette action a été jusqu'ici généralement inconsciente; mais elle peut être consciente, et la notion qui l'accompagne peut servir à en favoriser et à en hâter l'accomplissement. On peut donc rendre un service très important aux personnes que l'on éclaire sur leur rôle social, en leur apprenant à mettre leur activité en conformité avec l'évolution à laquelle elles sont soumises; les premières ainsi formées exercent une influence autour d'elles, et le mouvement, se communiquant de proche en proche, finit par se généraliser.

Il ne sera point nécessaire, au point où nous en sommes arrivés de notre étude, de développer bien longuement le sens de cette évolution, pour montrer le terme auquel elle aboutira. Si l'on admet l'obligation de développer la culture intellectuelle chez les enfants de la classe ouvrière, il devient indispensable de retarder leur entrée à l'atelier au delà de la limite qui est fixée actuellement par la loi (1), ou mieux encore de diminuer la durée de la journée de travail, jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans (2), dans une mesure telle que l'enfant ait la possibilité de se livrer à un travail intellectuel (3). On ne manquera

(1) On sait que cette limite est actuellement de treize ans, et de douze pour les enfants munis du certificat d'études primaires et d'un certificat d'aptitude physique. Cette exception ne se justifie en rien, car l'acquisition d'un certain bagage de connaissances, dont le certificat n'est d'ailleurs qu'une preuve médiocre, importe moins que le développement général de l'intelligence plus complet que ne le comporte cet âge.

(2) On verra, en se reportant à l'exposé que nous avons donné des conditions de l'apprentissage dans les professions manuelles, que l'âge de dix-sept à dix-huit ans est précisément celui du début dans les industries pénibles du fer et du bois, comme dans les industries que nous avons groupées dans la troisième catégorie, et celui où l'apprentissage, dans les autres industries du premier groupe, pourrait s'effectuer avec plus de profit et de rapidité.

(3) La fréquentation des cours d'adultes est obligatoire dans plusieurs cantons de la Suisse et dans la plupart des États de l'Allemagne.

pas de nous faire deux objections qu'il importe d'examiner, car elles exercent une sérieuse influence sur les esprits. La première n'est autre que l'opinion courante relativement à la crise de l'apprentissage, et à laquelle nous nous sommes déjà heurtés. A en croire la plupart des personnes qui s'occupent de la question, la crise dont il s'agit ne serait pas seulement un mal pour les jeunes ouvriers, mais un véritable fléau national. Notre industrie, disent-elles, ne peut lutter contre la concurrence étrangère, qu'en continuant les traditions qui ont rendu sa supériorité incontestable sur le terrain de l'art et de la perfection; elle ne doit point chercher à égaler les industries étrangères dans la production usuelle et ordinaire; elle ne fabrique pas l'objet bon marché, mais l'objet d'art, le solide et le fini; si donc la disparition de l'apprentissage compromet le recrutement de ces professions, que deviendra l'industrie nationale? Cette assertion, qui comporte de graves réserves, n'aurait de force, si elle devait être admise, que relativement aux industries d'art, à celles qui produisent ces objets qui constituent la supériorité de l'industrie française : mais nous avons vu que ces industries, groupées par nous dans une seconde classe, constituent une exception, en ce sens qu'elles ne comprennent pas la masse des ouvriers français, mais une catégorie spéciale parmi eux; et qu'en outre ce sont précisément celles pour le recrutement desquelles le rôle des écoles professionnelles peut être utile et fécond. En ce qui concerne les autres industries, on pourrait répondre que le goût de la clientèle, en France comme ailleurs, se détourne de plus en plus des produits chers et bien faits pour se porter vers le bon marché. L'observation démontre surabondamment que notre industrie n'échappe pas plus que celles des autres nations à cette loi qui substitue le grand atelier au petit et les procédés mécaniques aux procédés manuels. Il n'est pas difficile de remarquer d'ailleurs que ces plaintes sont provoquées principalement par la crainte qu'inspire l'évolution actuelle pour des professions destinées à disparaître dans la crise. Enfin, la loi de l'offre et de la demande se chargerait de rétablir automatiquement l'équilibre dans le cas où celui-ci

serait rompu par une insuffisance de la main-d'œuvre, car la rareté du produit par rapport aux besoins de la clientèle en élèverait le prix; la main-d'œuvre pouvant être mieux rémunérée, la situation deviendrait avantageuse, et serait rapidement occupée.

Mais, en attendant que cette évolution soit accomplie, le recrutement de ces professions ne doit pas s'arrêter brusquement. Il est même difficile que l'évolution soit jamais complète, et que le petit atelier ne survive pas dans certains cas. D'autre part, un certain nombre d'industries, et non des moins importantes, que nous avons étudiées dans un troisième groupe, ne paraissent pas devoir, d'ici longtemps encore, remplacer le travail musculaire de l'ouvrier par celui de la machine. Or, nous avons vu que dans ces dernières professions, l'apprentissage se fait sous une forme tout à fait différente de celui qui est suivi dans les autres professions manuelles : il ne commence qu'à dix-sept ou dix-huit ans, et ne comporte aucune perte de temps pour l'apprenti, au point de vue du salaire : on ne voit pas pourquoi il n'en serait pas de même dans la plupart des autres professions, car si leur apprentissage comporte une durée de travail, qui est considérée comme la rémunération des leçons données par le patron, c'est qu'à l'âge où débute l'apprenti, le défaut d'application et surtout de vigueur physique retarde le moment où il peut accomplir un travail utile; ce retard est sensiblement abrégé pour l'apprenti plus âgé, et il n'est pas douteux qu'un apprenti de seize à dix-huit ans, ayant à cœur d'apprendre sérieusement un métier, puisse arriver en quelques mois à faire un travail rémunérateur : tous les artisans que nous avons interrogés sont unanimes sur ce point.

La seconde objection est celle de l'insuffisance du salaire familial. Il est certain que le plus grand nombre des familles ouvrières ne peuvent s'entretenir à l'aide du salaire du chef de famille, et ont besoin de l'appoint du salaire de la femme; dès que le nombre des enfants s'accroît, il devient indispensable d'envoyer à l'atelier ceux qui sont en âge d'y entrer, et le gain collectif de tous les membres de la famille est souvent à peine

suffisant pour vivre, presque jamais pour faire des économies. Si donc on empêche les enfants de gagner un salaire, comment pourra-t-on vivre? Il est piquant d'observer que cette objection est justement la condamnation du système qui préconise le relèvement de l'apprentissage. Si le salaire des enfants est nécessaire à la subsistance de la famille, comment peut-on songer à les diriger précisément vers les professions où ils devront passer deux et trois ans sans rien gagner? Mais il faut aller plus loin : il est indéniable, que, dans les conditions actuelles du marché de travail, dans tous les milieux où les femmes et les enfants gagnent un salaire industriel, le salaire de l'homme est insuffisant aux besoins de la famille; mais on peut prévoir une organisation sociale dans laquelle ces conditions soient remplacées par d'autres, conformes à ce que la nature semble avoir voulu pour la mère de famille et pour l'enfant. Le cadre de cette étude ne nous permet même pas d'esquisser la démonstration de cette loi, pour laquelle nous renvoyons à l'ouvrage déjà cité de M. Bureau, et notamment aux chapitres v et vi. Lorsque les travailleurs, pour relever leur situation à un niveau normal, c'est-à-dire pour que le salaire du chef de famille suffise à l'entretien convenable de la famille, auront su se servir de cette arme toute-puissante du groupement et de la cohésion professionnelle qui est entre leurs mains, on reconnaîtra que le travail industriel de l'enfant, préjudiciable, sous sa forme actuelle, aux intérêts de celui-ci, est en même temps inutile aux intérêts de la collectivité familiale dans ses conditions normales; et il sera possible de restituer alors aux années de l'adolescence leur véritable emploi, qui est de développer les facultés physiques et morales de l'homme.

Nous sommes sans doute bien éloignés de cet état de choses, et il serait téméraire d'espérer que sa réalisation soit prochaine. Nous devons donc rechercher quelle est la ligne de conduite à tenir en attendant que cette évolution soit accomplie; car la reconnaissance des lois sociales ne constitue pas un simple exercice spéculatif, mais doit toujours aboutir à une règle de conduite. Cette action ne consistera évidemment pas à contrarier

l'évolution que l'observation nous montre en voie de s'accomplir pour le plus grand bien de ceux qui y sont soumis, mais au contraire à la favoriser et à en hâter l'avènement. Remarquons en effet que l'homme, en vertu de sa libre initiative, peut se placer dans des conditions anormales par rapport aux lois sociales, soit qu'il prolonge arbitrairement une situation qui est le legs d'un état social antérieur, soit qu'il donne à son activité une direction opposée à celle que commandent les forces économiques qui pèsent sur lui. Il se produit alors un malaise, une crise dans le genre de celles que nous observons de nos jours. Mais l'homme peut aussi obéir à l'impulsion des lois sociales et en hâter l'effet, soit inconsciemment comme l'histoire en fournit de multiples exemples, soit par une volonté consciente de la voie à suivre et des résultats à obtenir. C'est ce dernier parti que nous devons prendre aujourd'hui, puisque tout le monde poursuit la recherche et l'application des remèdes à la crise sociale. Il ressort clairement de l'exposé des faits, objet de cette étude, cette conclusion : essayer de conserver un régime de travail qui tend à disparaître, comme celui de l'apprentissage, c'est se mettre en opposition directe avec l'évolution que les transformations de l'industrie moderne nous imposent; entrer, au contraire, dans la voie de cette transformation, consiste à travailler à l'éducation intellectuelle et morale de la classe ouvrière et principalement des enfants, et à seconder toutes les institutions propres à atteindre ce résultat. Quant au travail industriel des enfants, on ne peut évidemment songer à le supprimer dans les conditions actuelles, ni par voie législative, ni par le moyen de la persuasion; mais, au lieu d'encourager l'accès prématuré des professions manuelles, il convient de le retarder, comme nous l'avons vu, autant que possible jusqu'à l'âge de dix-sept ans environ, et de faciliter par là l'assimilation des professions manuelles usuelles, soumises actuellement à l'apprentissage (industries du premier groupe), à celles qui n'exigent qu'un apprentissage réduit (industries du troisième groupe). Pour les enfants au-dessous de cet âge, puisque les conditions actuelles les obligent à travailler, il serait sans

doute désirable de diminuer la durée de travail à laquelle ils sont soumis, car on ne peut guère demander à un enfant de treize ou quatorze ans de suivre des cours après une journée de dix heures et demie ou même de dix heures de travail. Toutefois les faits qui ont rendu nécessaire le vote de la loi du 30 mars 1900, démontrent qu'il est bien difficile d'imposer au travail des enfants une limite différente de celle des autres catégories de travailleurs occupés dans le même atelier. Il serait plus pratique d'élever peu à peu l'âge minimum d'entrée dans l'industrie (1), obtenir des enfants au-dessous de cet âge l'assiduité aux cours d'adultes, réorganisés et complétés dans ce but. En tout cas, un champ vaste et fécond reste ouvert à toutes les activités et à tous les dévouements dans cette œuvre capitale d'éducation intellectuelle et de relèvement moral de cette catégorie si intéressante de travailleurs.

G. OLPHE-GALLIARD,

Docteur en droit.

(1) Les législations suisse et autrichienne fixent cet âge à quatorze ans.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE



XXV

LES GRANDES MONARCHIES EUROPÉENNES DE L'ÂGE MODERNE

(L'ESPAGNE. — LA FRANCE) (1)

Nous avons vu, un peu antérieurement, la Royauté renaissant à la dissolution du régime féodal. Il s'agit maintenant de suivre le développement qu'a pris cette royauté dans les anciens pays féodaux aux dépens de la formation particulariste.

Rien ne nous conduira mieux à la connaissance des causes et des effets de ce développement, que de continuer quelques années plus loin notre précédente histoire du Portugal.

On conçoit sans peine ce qui advint des Portugais dans la terre promise des Indes sous l'action combinée de la chevalerie et du commerce. Une poignée de preux et d'aventuriers, habitués aux expéditions maritimes, conquit rapidement les rivages favorables de l'immense presqu'île, et les commerçants firent des affaires prodigieuses. Le roi préleva sur le tout une part vraiment royale, qui le dispensait de recourir à d'autres ressources. La culture, qui n'avait prospéré que par les rois et avait déjà décliné par leur tendance dominante à la chevalerie et au commerce, tomba complètement à bas. Le peuple, d'ailleurs

(1) Voir l'article précédent, août 1962 : *Science sociale*, t. XXXIV, p. 112.

content de peu, vécut des largesses que déversaient sur lui, sans qu'il eût à faire grand'chose, le roi, les chevaliers et les commerçants. Cette universelle facilité de vie amena la plus parfaite décadence de la race, à bref délai, dans la métropole et dans les colonies.

Je laisserai parler les Portugais de cette époque.

Voici, au rapport de Luiz Mendez de Vasconcellos, le jugement d'Affonso de Souza, l'un des meneurs illustres de la conquête, fait capitaine général de la mer des Indes en 1534 : « Après tout, disait-il, la conquête des Indes ne nous a pas donné des champs à ensemer et des prairies où faire paître nos troupeaux ; elle ne nous a pas fourni de laboureurs pour cultiver nos terres ; et, bien loin de là, elle nous retire ceux qui nous servaient à cet usage, car les uns, emportés par la cupidité, les autres, enlevés par la nécessité de la guerre, nous laissent au dépourvu plus qu'il ne conviendrait. Aussi ceux qui portent sur ce point les spéculations de leur esprit, disent-ils qu'il y a maintenant beaucoup plus de terres incultes qu'il n'y en avait jadis, et qu'on délaisse celles qui furent cultivées ; et d'ailleurs si cela pouvait être nié, nous verrions moins de forêts et beaucoup plus de terres arables ; car, si l'on ne mettait son espérance dans les choses de l'Inde, la population s'occuperait à coup sûr de ce qu'elle a sous la main, à ses portes. Il en est de même des autres industries. »

« Ici, écrit de Lisbonne, où il séjournait, un des humanistes voyageurs les plus instruits et les plus judicieux de ce temps-là, nous sommes tous nobles et nous ne portons rien dans les mains par les rues... Pensez-vous qu'une mère de famille daigne acheter son poisson ou cuire ses herbes elle-même?... Elle ne sert de rien au ménage que par sa langue... Tout se fait par le ministère des esclaves maures ou éthiopiens, dont la Lusitanie et Lisbonne surtout sont si remplies qu'il y en a plus apparemment que de sujets libres... Point de maison où l'on ne trouve au moins une servante maure esclave... Les riches possèdent un grand nombre de ces esclaves des deux sexes. » (*Lettres de Nicolas Klenardt.*)

Voilà pour la métropole.

Quant à ce qui regarde les colonies, je ne saurais mieux faire que d'emprunter à un historien déjà ancien un résumé, qui est bien l'expression de ce que toutes les études peuvent fournir à ce sujet : « Les Romains, dit-il, dans leur plus grande prospérité, n'avaient pas eu un empire beaucoup plus considérable que les Portugais... Tant d'avantage pouvait former une masse de puissance inébranlable ; mais l'ineptie de quelques commandants, l'ivresse des succès, l'abus des richesses et les vices avaient changé les conquérants. » Ici l'auteur raconte une série d'odieux méfaits commis contre les indigènes. « Bientôt, continue-t-il, les Portugais n'eurent pas les uns pour les autres plus d'humanité, plus de bonne foi qu'ils n'en avaient pour les habitants du pays. Leurs mœurs devinrent un mélange d'avarice, de débauche, de cruauté et de dévotion. Bientôt la mollesse s'introduisit dans les maisons et dans les armées ; bientôt le roi de Portugal ne toucha plus le produit des tributs que payaient plus de cent cinquante princes de l'Orient : tous ces tributs, le produit des douanes, les impôts ne suffirent plus pour l'entretien de quelques citadelles et l'équipement des vaisseaux nécessaires, tant le brigandage était grand. »

Quatre-vingt-deux ans seulement après la découverte des Indes, cette décadence du Portugal se traduisait par son annexion à l'Espagne. Philippe II s'emparait du royaume portugais, profitant de la vacance du trône, à la succession duquel il avait élevé des prétentions profondément contraires au sentiment de la nation. Bien que, par une conjuration fameuse, les Portugais aient recouvré leur indépendance soixante ans après, ce fut leur fin. Sous la domination espagnole, ce qui revenait encore des colonies au trésor avait été détourné de l'entretien des colonies et de la marine, et employé aux dépenses particulières de l'Espagne. Tout s'écroula : « Les choses en vinrent à ce point, dit un vieil historien portugais, qu'il n'y eut pas une seule frégate dans le royaume pour mettre à la voile dans un cas urgent. L'Océan s'ouvrit alors, sur toute son étendue, à chaque pirate qui voulait courir sus à notre marine affaiblie. » (Veloso

de Lyra). Les plus redoutables de ceux que l'auteur appelle ici « pirates » étaient les Hollandais et les Anglais. Philippe II avait eu la maladresse de se mettre en guerre contre ces deux peuples, dont la marine venait de se former ; ils profitèrent de la guerre pour mettre la main sur les colonies portugaises devenues espagnoles.

On voit, par cette histoire très simple du Portugal, combien il y a peu de stabilité chez un peuple dont l'existence repose en fin de compte sur le métier des armes et sur le commerce, et dont les entreprises tiennent d'ailleurs à la haute action d'un pouvoir central, avec lequel tout peut s'élever d'abord rapidement à une hauteur factice, mais s'écroule bientôt après sans ressource. On verrait la contre-partie de cette loi sociale en étudiant aux Indes la puissance de l'empire anglais, qui trouve son point d'appui, non dans cette colonie même où elle n'exerce que la domination et le commerce, mais dans la formation de la race sur les domaines agricoles des pays neufs, qu'elle peuple selon le régime saxon.

Cette histoire du Portugal ne nous servira pas seulement de repoussoir à celle de l'Angleterre, comme l'histoire de Venise à celle de la Ligue Hanséatique : elle a l'avantage encore de nous préparer à comprendre comment s'est formé d'abord en Espagne le type de la Grande Monarchie Européenne de l'Age Moderne, ce qui est notre sujet.

Nous cherchons, en effet, à connaître les causes du développement qu'a pris la royauté à l'issue du moyen âge. Le premier exemple de ce développement a précisément été donné par l'Espagne, que nous venons de rencontrer, et la formation fondamentale de l'Espagne a été, à peu de chose près, identique à celle du Portugal. La différence est venue surtout de ce que l'Espagne s'est fait, en Europe même, un territoire très agrandi : c'est ce qui l'a portée au rang de Grande Monarchie, que n'a pas eu le Portugal.

En dehors du rivage occidental et océanien, occupé par le Portugal, la péninsule ibérique est composée de deux parties :

1° Le Plateau Central qui, si on excepte la vallée de l'Èbre, remplit à peu près toute la péninsule, car il ne laisse à côté de lui que des rivages étroits vers lesquels il descend par une pente précipitée ;

2° La Vallée de l'Èbre, avec son rivage méditerranéen.

La première de ces deux parties est de nature toute continentale, c'est-à-dire qu'elle est isolée de la mer. Elle est essentiellement pastorale, comme le sont les plateaux déboisés. C'est le mouton qui, amené d'Afrique, a fait et entretient le déboisement.

La seconde partie est maritime, au contraire. Mais elle n'a vraiment de ports de commerce que sur le rivage entre la limite nord de la vallée de l'Èbre et les Pyrénées, dans le pays de Barcelone. L'embouchure de l'Èbre est un estuaire marécageux, et les rivages au-dessous de la limite sud de la vallée de l'Èbre ont peu de découpures qui offrent un bon port.

Ces deux natures de pays ont donné lieu à deux États : la Castille et l'Aragon.

La population fondamentale des deux pays a été constituée des mêmes races patriarcales que celles du Portugal. Dans l'un, la Castille, elle s'adonne, il est vrai, plutôt à l'art pastoral qu'à la culture ; dans l'autre, l'Aragon, elle exerce le commerce maritime.

Les deux États ont été établis, comme celui du Portugal, par la chevalerie, dans les croisades contre les Maures.

C'est donc bien ici la même formation sociale qu'au Portugal.

La Castille est sortie de ce petit royaume des Asturies au secours duquel nous avons vu arriver Henri de Bourgogne, ce chevalier capétien, fondateur du Portugal. A cette même époque (1090), elle s'étendait, elle aussi, sur le plateau hispanique jusque dans les eaux du Tage. Et un autre prince de la maison de Bourgogne, Raymond, prenait la suite de cette entreprise chevaleresque en épousant l'héritière du trône.

L'Aragon tira sa véritable origine du comté de Barcelone derrière lequel il était d'abord cantonné. Ce comté de Barcelone était

un fief français comme la Bourgogne, et ce fut un comte de Barcelone, Raymond Bérenger, qui épousa l'héritière d'Aragon, en 1137, et réunit son comté au petit royaume de sa femme : c'est, à moins de cinquante ans près, la même époque et les mêmes circonstances que tout à l'heure.

On voit à quel point se suivent et se copient ces trois histoires du Portugal, de la Castille et de l'Aragon. C'est en réalité une seule et même histoire, qui ne se partage et ne se distingue que par le fait d'une division naturelle du territoire de la péninsule hispanique : le rivage occidental et océanien (le Portugal), le plateau central (la Castille), la vallée de l'Èbre avec le rivage oriental et méditerranéen (l'Aragon).

Mais poursuivons cette histoire :

La Castille, enfermée dans les terres, ne put se porter comme le Portugal vers l'exploitation de la mer. Elle ne conquiert que tardivement, d'un côté sur les Maures, de l'autre sur les Basques, les parties d'ailleurs rares des rivages méridionaux et septentrionaux qui sont quelque peu favorables à la navigation commerciale.

L'Aragon, au contraire, était tout tourné vers la mer, mais vers la mer intérieure, enfermée, la Méditerranée, et non, comme le Portugal, vers la mer du dehors, l'immense Océan. Aussi ne s'occupait-il pas des terres inconnues, mais des vieux pays méditerranéens, dont il devint tout simplement l'un des poursuivants. C'est ce qui fit la différence de ses destinées avec celles du Portugal : il se créa, non des colonies lointaines, mais un domaine européen. Il conquiert les Baléares sur les Arabes (1229), la Sicile sur Charles d'Anjou, frère de saint Louis et successeur prétendu des Normands (1282), la Sardaigne sur les Pisans (1323). Il y ajouta plus tard le royaume de Naples, pris également sur la maison d'Anjou (1435).

Puis le jour vint où les deux royaumes de Castille et d'Aragon se trouvèrent réunis par le mariage d'Isabelle, héritière de la Castille, avec Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon (1479). C'est là que commença le royaume d'Espagne.

C'était déjà une belle concentration d'États que celle-là, do-

puis l'Adriatique jusqu'au Portugal! Mais ce fut bientôt autre chose encore!

Nous avons vu, en suivant la formation de l'Allemagne jusqu'à la renaissance de la royauté en Europe, qu'à cette époque même de l'union de la Castille et de l'Aragon, la Marche d'Autriche s'était annexée d'immenses domaines, et cela encore par des mariages surtout. Il faut bien penser que ces mariages n'étaient qu'une des expressions de la poussée de concentration qui s'opérait alors sous l'influence de l'idée monarchique. Mais faisons la revue sommaire des domaines en question : l'Autriche d'abord, puis, la Bohême, la Silésie, la Lusace, les Pays-Bas, la Franche-Comté, le Milanais et le Tyrol. C'était comme le pourtour et la moitié à peu près de l'Allemagne. De plus, grâce à la force que leur donnaient ces accroissements, les souverains de l'Autriche réussissaient à perpétuer dans leur famille la couronne impériale, le pouvoir du Saint Empire Romain Germanique.

Or il arriva que Ferdinand le Catholique et Isabelle marièrent leur héritière, Jeanne la Folle, à l'héritier d'Autriche, Philippe le Beau, et que l'enfant né de cette union, réunit, sous le nom de Charles-Quint empereur, toute la puissance espagnole, autrichienne et impériale que je viens de dire.

On comprend qu'armé d'une pareille puissance, Charles n'ait pas eu grand'peine à se rendre autocrate en Espagne, dans un pays de population patriarcale et de chevalerie. Il ne réussit pas de même ailleurs, mais il réussit là.

C'est ainsi que fut fondée la première grande monarchie autocratique de l'Europe moderne.

Il était tout naturel que cette forme de la société antique réapparût d'abord dans le Midi, qui n'avait été atteint par l'invasion néo-germanique qu'au moyen de la chevalerie, institution essentiellement décadente. Il ne se trouvait pas là une résistance sérieuse de la formation particulariste. Cette considération très simple nous explique comment l'Espagne a tout à coup devancé la France dans cette forme monarchique intense, quoique la France ait été la première à voir la renaissance de la

royauté. C'est qu'en France la royauté rencontrait devant elle certains restes des fortes assises que la formation particulariste avait laissées dans le pays, malgré la désagrégation du régime féodal.

L'histoire de la Grande Monarchie espagnole n'est pas longue.

Quand Charles-Quint abdiqua (1555), il donna à son frère Ferdinand les États héréditaires d'Autriche et la couronne impériale, et à son fils Philippe, qui fut Philippe II, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et les colonies du Nouveau-Monde, conquises par Christophe Colomb, Balboa, Cortez et Pizarre.

Par son intolérance et son ambition, fruits inévitables du régime de la Grande Monarchie, mais qu'il semblerait avoir voulu du premier coup montrer dans leur plus beau développement, Philippe II épuisa l'Espagne d'hommes et d'argent. Il perdit la meilleure partie de ses provinces des Pays-Bas. Son règne est demeuré le type du despotisme dans les âges modernes : il en eût l'éphémère éclat et l'odieux inoubliable. La cour d'Espagne fut montée sur un pied théâtral; la vanité, les arts et les lettres prospérèrent seuls, tout le reste fut précipité vers sa ruine.

L'Espagne déclina plus rapidement encore sous Philippe III, et tout à fait sous Philippe IV, les deux successeurs directs de Philippe II, aux fautes duquel ils joignirent l'incapacité, autre conséquence naturelle de ce régime de souveraineté. Et depuis ce temps, depuis près de deux siècles et demi, le mouvement prodigieux qui pousse le monde, n'a guère fait qu'accroître ou marquer davantage la décadence de ce malheureux pays.

Il ne faut pas oublier qu'au temps de son apparente grandeur, l'Espagne possédait dans la plus belle région de l'Amérique, depuis le Californie et le Mexique jusqu'au Pérou et au Chili, un empire colonial aussi étendu pour le moins et bien autrement riche que son domaine européen. (V. Atlas général de Foncin, carte 33.) Elle en usa d'aussi mauvaise manière que le Portugal avait usé de ses découvertes, et pour les

mêmes raisons, puisque la constitution fondamentale de ces deux parties de la péninsule était la même. Nous avons vu déjà que si, grâce à sa puissance en Europe, elle avait pu mettre la main sur le petit État du Portugal, elle ne sut rien faire des colonies portugaises, d'ailleurs décadentes, sinon de provoquer par ses guerres les Hollandais et les Anglais à les saccager et à en commencer la conquête.

Telle est l'histoire de la première Grande Monarchie Européenne de l'Age Moderne.

Cette histoire nous éclairera sur la seconde Grande Monarchie selon l'ordre chronologique, la France, à laquelle nous verrons que la première a d'ailleurs servi de type en très grande partie. Personne n'ignore l'influence de l'Espagne sur la France au début du xvii^e siècle.

Mais nous aurons pourtant en France un spectacle particulier sur un point que j'ai déjà signalé : la monarchie a eu à lutter contre les traditions particularistes des Francs. C'est ici que nous retrouvons, après le circuit que nous avons dû faire pour reconnaître toutes les forces sociales mises en cause, notre histoire directe de la formation particulariste.

Nous avons vu que, pour reprendre vigueur, la royauté en France avait dû s'appuyer sur la classe fabricante urbaine, nouvellement issue de la prospérité rurale. C'est à l'aide de ce peuple sorti des campagnes, enrôlé dans les milices communales ou dans les bandes mercenaires, que Philippe-Auguste avait commencé à se faire un puissant domaine qui, en dehors de ce qu'il possédait déjà, s'étendait sur tout le nord de la France depuis le Poitou jusqu'à l'Artois. Ainsi s'était constitué le grand territoire qui était le moyen d'action le plus efficace et le plus décisif de la monarchie.

Mais la royauté n'aurait pas été bien loin, si elle n'avait fait, dans ces conquêtes, que succéder aux droits des grands feudataires, que nous avons vus étrangement restreints par l'émancipation des vassaux et l'affranchissement des serfs ; ou si elle avait

dépendu du bon vouloir des communes. Nous allons la trouver en effet immédiatement aux prises avec cette double difficulté.

Son plus grand besoin était d'avoir de l'argent : il lui en fallait pour payer ses soldats, puisqu'elle voulait se passer de l'armée féodale et la battre; il lui en fallait pour payer ses fonctionnaires civils, puisqu'elle ne voulait plus rétribuer les fonctions publiques par des fiefs : nous avons vu que, dans toutes les terres de son obéissance, elle avait pour la représenter à deux degrés, l'un supérieur, l'autre inférieur, les Baillis, ou Sénéchaux, et les Prévôts chargés, comme les Comtes mérovingiens, de diriger la justice, les finances et la force armée; or, elle interdisait qu'ils fussent pris dans le pays où ils avaient à exercer leurs pouvoirs, qu'ils y eussent ou acquiescent aucun bien, qu'ils fussent unis par mariage, non plus que leurs enfants, à quelqu'un du lieu, et enfin qu'ils fissent là une résidence de plus de trois ans.

La royauté ainsi ne pouvait vivre que par l'argent. Elle fut donc vite obligée de crier famine et de solliciter les subsides qu'elle n'était pas encore à même d'extorquer par la force.

Elle profita des circonstances qui étaient de nature à émouvoir le sentiment national pour convoquer les grands propriétaires, ecclésiastiques et laïques, c'est-à-dire les feudataires, clergé et noblesse, et demander leur contribution financière, en vue d'une action commune.

C'est là que commence l'histoire des États Généraux.

Dans cette convocation, les communes étaient appelées, elles aussi, pour deux raisons : la première est qu'elles tenaient sous leur juridiction la partie du territoire qu'elles occupaient, elles avaient « terre », elles étaient seigneurs à leur manière; la seconde, plus décisive encore, est qu'elles avaient moyen de fournir des subsides. elles tenaient l'industrie, la source de richesses la plus abondante.

Mais il faut bien remarquer que dans cette assemblée générale des propriétaires du sol, la classe agricole ne figurait pas. Les gens des communes étaient de purs urbains; ils n'étaient que la classe industrielle.

Par l'affranchissement, la population des campagnes possédait en fait le sol, elle l'exploitait, elle le tenait à perpétuité, elle pouvait le transmettre à volonté, mais moyennant une rente annuelle qui était le prix de sa possession. Cette rente foncière était le grand revenu des seigneurs féodaux, des chevaliers, ainsi dépossédés de fait, mais qui par là demeuraient propriétaires en thèse. Ils n'avaient pas mis leurs biens en vente, ils les avaient seulement donnés à cens : ils gardaient leur titre de propriétaires. Et ce titre leur était précieux et nécessaire : 1° parce qu'il n'y avait « pas de seigneur sans terre » selon l'adage féodal, c'est-à-dire que s'ils avaient été réputés vendre leur terre, tout droit seigneurial, comme le droit de guerre, de chevalerie, de justice, de préséance, etc... aurait cessé pour eux ; ils seraient tombés dans la condition de Gros-Jean ; 2° parce que c'est sur cette rente annuelle et perpétuelle qu'ils vivaient en bons rentiers, assurés d'une ressource périodique intarissable.

Les États Généraux étaient donc composés du clergé, de la noblesse, ou chevalerie, des villes ou communes : la classe agricole, les exploitants du sol, ses possesseurs en fait demeuraient complètement en dehors.

L'impôt qu'il s'agissait de voter, consistait à taxer les terres et l'industrie.

La taxe, ou taille, consentie sur les terres était nécessairement payée par ceux qui les détenaient, les exploitaient, en tiraient parti : par la classe agricole. Et cette classe devait fournir la taille au roi indépendamment du cens fixe, déterminé à tout jamais, qu'elle payait au seigneur en vertu du contrat d'affranchissement. De sorte que cette taxe, accordée au roi par les seigneurs, était supportée par les tenanciers. Ainsi les uns octroyaient et les autres payaient. C'est un premier point à raison duquel il ne faut pas se faire l'illusion convenue sur les garanties offertes à la nation par l'institution des États Généraux.

Il ne faudrait pourtant pas croire que les seigneurs, cleres ou laïques, votassent d'un cœur léger la taille que demandait le

roi, et qu'ils n'eussent pour s'en défendre que les sentiments d'humanité et la conscience. Si la taille avait grevé la terre au delà de ce qu'elle pouvait raisonnablement rapporter, le cens, c'est-à-dire le paiement de la rente seigneuriale annuelle, aurait été compromis, les seigneurs auraient risqué d'être personnellement mal payés par leurs tenanciers. Il y avait là pour eux un point d'arrêt, qui déterminait la limite extrême de la taille à laquelle ils pouvaient consentir sans se léser manifestement. Mais, de plus, la taille tendait toujours un peu à les léser insensiblement, parce qu'elle appauvriissait, dans une mesure quelconque, leurs tenanciers, et que les seigneurs avaient mille moyens de tirer profit de tenanciers riches, mais non de tenanciers pauvres.

Il y avait en effet quantité de faveurs et de petites exemptions secondaires que les tenanciers pouvaient obtenir des seigneurs à prix d'argent et pour lesquelles ceux-ci étaient bien aises de trouver bons preneurs.

La taxe, ou taille, qui portait sur l'industrie, intéressait personnellement les représentants des villes. Elle tombait directement sur eux, et d'une façon tout au moins plus apparente que sur leurs confrères les artisans des villes, parmi lesquels ils étaient les plus importants et par conséquent les plus imposés. C'est à taxer de préférence les villes que visaient bien des influences dans l'assemblée, parce que les villes avaient par l'industrie un revenu incomparablement plus extensible que celui de la culture.

Cette situation particulièrement désagréable des villes aux États Généraux faisait qu'elles goûtaient peu ces assemblées, où il s'agissait après tout de donner de l'argent qu'elles avaient à fournir elles-mêmes, tandis que les seigneurs, clercs ou laïques, en octroyaient qu'ils fournissaient par leurs tenanciers plus qu'à leurs propres dépens. On comprend par là l'aspect très sensiblement différent que les États Généraux avaient pour les seigneurs et pour les villes.

C'est ce qui explique le rôle que ne tardèrent pas à prendre les villes, quand les demandes d'impôts se renouvelèrent plus

fréquentes à la suite de la mauvaise administration des rois. Elles se fâchèrent tout de bon de ce gaspillage, et elles entreprirent de prendre la tête et la direction des États Généraux, de mettre par elles-mêmes bon ordre aux affaires du pays.

Tel fut le mouvement fameux qui prit pour chef Étienne Marcel, le Prévôt des Marchands de Paris.

Mais avant d'examiner ce qui en advint, constatons la flagrante erreur des historiens qui représentent le paysan, le cultivateur, comme réellement taillable et corvéable à merci sous le régime féodal et libéré par la royauté. C'est exactement le contraire ! Vis-à-vis du seigneur, le paysan s'est affranchi tout seul, en s'enrichissant par son travail perfectionné à l'école de culture du seigneur exploitant, et il est arrivé à réduire ses redevances à une mesure fixe, immuable. La royauté survenant, il a commencé à être pressuré par l'impôt, il a été taxé de plus en plus, et à outrance, sans qu'il y pût rien, sans être appelé même au conseil de la nation pour y défendre ses intérêts et ses droits.

Fait très grave, la terre n'était plus patronnée par personne, ni par les seigneurs chevaliers, ni, en leur lieu et place, par la royauté fiscale. Il n'y avait plus de classe supérieure agricole. Quel contraste avec l'œuvre des Francs !

Mais en outre, à dater de la prédominance de la royauté, les terres ont eu davantage à souffrir de la guerre. On a beaucoup loué le pouvoir central d'avoir, en se développant (et j'ajoute pour se développer), supprimé les guerres dites privées, que nous avons vues pourtant fortement contrecarrées de plus d'une manière au moyen âge. Mais on oublie le développement que prirent, par la recrudescence du pouvoir central, les guerres générales, bien autrement onéreuses et dévastatrices. C'est à ces grandes guerres politiques sans contrôle que la vraie féodalité, la féodalité agricole, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, avait mis bon ordre, en s'y refusant. Au rétablissement de la prédominance royale, elles reviennent avec une fréquence, une intensité, une durée, qui, dans le seul récit, fatiguent le lecteur et navrent l'historien. La chevalerie elle-même, toute batailleuse qu'elle fût, allait d'ordinaire se battre au loin, n'enga-

geait que des volontaires et ne mettait le plus souvent en ligne que des chevaliers.

Ainsi la royauté grandissante avait empiré le sort des campagnes.

Ces constatations faites, il n'y a pas lieu d'être surpris que, de période en période, le pouvoir central reprenne, comme un très gros souci, la question des mesures nécessaires au relèvement de l'agriculture. Le fréquent retour de cette question à l'ordre du jour atteste d'ailleurs assez combien les moyens imaginés par l'administration royale pour donner à cette branche principale de l'activité nationale une vie factice, étaient impuissants et inefficaces. Les deux exemples les plus connus qu'on en puisse citer sont les efforts insistants et inquiets faits à ce sujet par Sully et par Colbert. On voit aussi, çà et là, à travers l'histoire, la préoccupation de faire participer ou de paraître faire participer les campagnes à la représentation du pays aux États Généraux. Mais voici à quoi tout se borne : on appelle d'abord aux États Généraux certaines villes secondaires, voire même de gros bourgs, mais ce sont là encore des agglomérations où domine le plus souvent la population industrielle, non la population agricole. On appelle ensuite les paroisses rurales, mais en prenant soin de les absorber dans les villes : les délégués de ces paroisses doivent aller se joindre aux délégués du chef-lieu local, qui est la ville ; là, tous ensemble nomment de nouveaux délégués, au second degré, qui se rendent à la ville principale de la région, où de nouveaux élus au troisième degré se réunissent aux mandataires directs de la grande ville pour rédiger les « Cahiers », et nommer définitivement des représentants communs aux États Généraux. On voit par quelle filière détournée et par quel amalgame urbain on fait passer les campagnes.

Revenons donc aux villes qui seules figuraient réellement aux États Généraux, à côté des seigneurs, ecclésiastiques ou laïques. Ce sont elles qui, dans le gâchis de l'administration royale, entreprennent de se préserver, c'est-à-dire de préserver l'industrie, aussi menacée par l'impôt que l'agriculture elle-même. Elles s'autorisent de ce qu'elles votent l'impôt pour y mettre

des conditions, et c'est par là qu'elles cherchent à organiser à leur manière l'État, le Gouvernement. Elles y apportent les sentiments et les aptitudes de gens de métier, habitués à calculer, à régler leurs affaires.

Mais elles conçoivent tout naturellement le royaume comme une grande commune, et la conception de l'indépendance des particuliers est complètement absente de leur esprit. Elles posent des principes aux fonctionnaires publics, mais elles n'imaginent pas que le fonctionnaire, désintéressé par l'État, ne vaut pas le particulier laissé libre de pourvoir spontanément à ses intérêts avec ses co-intéressés.

Quoi qu'il en soit du sens des réformes qu'elles tentaient, les villes manquaient de tout moyen de sanction pour les imposer : ce n'étaient ainsi que de beaux projets. Elles n'avaient en effet de force imposante que réunies par le roi, qui s'était fait leur centre. En dehors de là, elles s'ignoraient entre elles au point de vue de l'action publique et n'avaient aucun lien de cet ordre les unes avec les autres. Nous avons dit que c'était leur infériorité sur les villes hanséatiques, c'est-à-dire associées et coalisées, et que cela tenait à ce que la royauté s'étant relevée plus tôt en France qu'en Allemagne, elle avait immédiatement entravé le mouvement communal naissant et l'avait détourné à son profit en le dominant.

Les villes essayèrent d'échapper à cette situation. Aux États Généraux de 1356, convoqués pour payer la rançon du roi Jean le Bon, elles entreprirent de se liguier afin d'appuyer, par cette coalition de leurs forces, des remontrances qui étaient plus opportunes que jamais en présence des fautes retentissantes de la royauté. Elles voulurent mettre à leur tête Étienne Marcel, Prévôt des Marchands de Paris, c'est-à-dire, le premier magistrat municipal de la première ville de France. Étienne Marcel envoya à diverses villes, en son nom et au nom de la ville de Paris, des instructions pour opérer un mouvement général en armes.

La royauté se rejeta tout simplement vers les seigneurs, menacée qu'elle était d'avoir contre elle ces milices commu-

nales dont elle s'était d'abord servie pour se rendre indépendante d'eux. Les seigneurs étaient enchantés de prendre quelque revanche sur les communes et de rentrer quelque peu en possession du roi.

Les principaux marchands de Paris furent exterminés.

En même temps, la Jacquerie s'était levée dans les campagnes; et elle attestait bien à quel point la classe agricole avait été laissée en dehors de toute organisation, car cette cohue sauvage et inconsciente était menée au hasard et sans savoir où par les derniers d'entre elle. Il n'y avait là rien de comparable au soulèvement méthodique des villes. Ce contraste fait assez connaître à quelle différence et à quel retournement de situation en étaient venus ces deux groupes de population.

Mais, chose plus triste à dire, quatre-vingts ans après la tentative d'Étienne Marcel, une nouvelle révolte s'étant produite à Paris, on put constater que les grands marchands avaient disparu, par le massacre et par les difficultés du temps; le mouvement était mené par les moindres artisans et par l'Université; les gens d'action étaient Caboché avec ses bouchers et ses écorcheurs, garçons bouchers, et les hommes de parole étaient les docteurs de l'Université. Ils n'aboutirent pas mieux que la conjuration de Marcel et il devint manifeste pour les villes qu'elles ne pouvaient venir à bout de rien aux États Généraux avec ces artisans, hommes intelligents et de bon vouloir, mais accidentellement détournés de leurs affaires pour donner des conseils auxquels ils ne pouvaient assurer aucune suite et aucun effet.

La conclusion fut que les villes durent se résigner à accéder aux demandes d'impôts qu'elles n'avaient pas la puissance de repousser. Elles furent, elles aussi, « taillées à merci » au gré des situations déplorables que la royauté laissait ou faisait imprudemment naître.

L'industrie fut dès lors malmenée comme l'agriculture.

Ainsi pourvus des ressources de l'impôt, les rois en firent un double emploi. Ils donnèrent des pensions aux seigneurs, les enrôlant de cette manière à leur solde dans les charges militaires : ce fut la fin de la chevalerie proprement dite et le com-

mencement de la noblesse militaire de cour. Puis ils organisèrent de même à leur solde une troupe de fonctionnaires, essentiellement recrutés parmi les gens des villes, et étendirent par eux l'action royale autant qu'ils le purent à toute chose dans la vie civile : ce fut la création du corps des fonctionnaires royaux.

On comprend ce qui devait advenir de cette double institution. Les seigneurs, qui trouvaient une augmentation de revenus et un débouché dans les commissions militaires délivrées par le roi et révocables à sa volonté, se tournèrent vers la cour et les intrigues de cour. Les bourgeois, qui trouvaient une carrière plus assurée que l'industrie et plus fructueuse que la culture dans les fonctions publiques, se jetèrent de ce côté.

Et quand on compare les deux chemins que prennent ces deux classes, on voit bien que l'esprit suivi d'organisation, de règlement, de gouvernement, doit appartenir aux seconds, aux bourgeois fonctionnaires, et non aux premiers, aux nobles courtisans.

Aussi est-ce ce qui advint. Dans les États Généraux qui survinrent, ce furent, non plus les bourgeois marchands, comme autrefois, mais les bourgeois fonctionnaires du roi qui prirent le pas sur toute l'assemblée. C'étaient eux que les villes envoyaient désormais de préférence, comme gens plus entendus aux affaires publiques que n'avaient pu l'être les représentants pris à l'origine dans l'industrie. Ils semblaient aussi plus aptes à poursuivre après la dissolution des États Généraux, dans la pratique habituelle de leurs fonctions, les réformes qu'ils faisaient accueillir par l'assemblée.

Mais toutes les réformes qu'avait à proposer ce personnel ne pouvaient consister qu'en perfectionnements de l'administration royale. Comme pour tous les fonctionnaires de profession, c'était le seul côté par lequel ces hommes vissent un progrès positif et sérieux dans le bien. Ils trouvaient donc des procédés toujours plus parfaits d'administration centrale, et le pouvoir royal tendait par là à devenir plus réglé, plus méthodique, plus honnête, mais aussi plus inévitable, plus envahissant et plus com-

pliqué. De là, la superbe machine administrative que nos pères ont construite avec tant de sollicitude et de savoir-faire. Quant à la liberté, à l'initiative propre, à l'indépendance des particuliers, il n'en était pas question. Il ne s'agissait que du bon ordre par l'administration : c'était l'unique conception, l'unique idéal.

Ainsi ces États Généraux, ces assemblées nationales tant vantées comme la garantie de la liberté, étaient véritablement aux mains des bourgeois fonctionnaires royaux.

On voit comment la France est passée des propriétaires agriculteurs féodaux, aux légistes, enfants des villes.

Ce qui maintenait les légistes dans leur caractère urbain, c'est que leurs fonctions pour le roi les fixaient à la ville.

Mais de plus il fallait, pour briguer ces fonctions administratives, faire preuve de culture intellectuelle, avoir des grades universitaires, ou tout au moins des attestations d'études. On devait donc venir étudier dans les villes. C'est ce qui explique cette multitude d'étudiants que ne cessent de recruter l'Université de Paris et toutes celles par lesquelles il était favorable d'être passé pour avoir plus de droits aux places, « aux offices », que ses concurrents. Et tel a été le lien des légistes avec les lettrés. Telle a été aussi une des grandes causes de l'afflux des campagnes vers les villes.

Quand on suit l'histoire de l'administration royale, on voit avec quelle rapidité et quelle abondance se multipliaient les fonctions ; sans compter qu'elles s'étendent incessamment à quelque nouvel objet, elles vont se divisant et se subdivisant à l'infini. Par exemple, il y a d'abord tout simplement le Bailli, qui tient le rôle de l'ancien Comte mérovingien : il est chef de police, chef de justice, chef militaire et receveur d'impôts pour le roi. Mais bientôt il y a un titulaire spécial pour le service militaire, puis un autre pour le service de l'impôt. Le Bailli, ainsi réduit à la police et à la justice, a ensuite un Lieutenant général, puis des Lieutenants particuliers. Et le « progrès » ne s'arrête pas là.

Ce qui est bien curieux, c'est de voir la méprise des historiens, même les plus intelligents et les plus libéraux de ce temps-

ci, qui ne se lassent pas d'admirer les progrès de cette organisation administrative centrale, oubliant complètement que l'État n'est pas le pays et que la puissance d'une race n'est pas dans la réglementation forcée. L'histoire de France, chez ces auteurs, n'est plus l'histoire de France, mais du pouvoir royal et de sa savante organisation.

Mais le vice du système éclate à tout coup. On comprend que les réformes des États Généraux n'étant que de beaux plans d'administration, ils n'ont d'autre garantie d'exécution que le bon vouloir du roi, complètement maître de la machine administrative, complètement maître de son personnel de fonctionnaires. Aussi assiste-t-on à ce spectacle immanquable, c'est que les affaires de la France montent ou descendent suivant les qualités ou les défauts du roi. Quand le roi a la bonne volonté d'appliquer les plans des légistes, tout est poussé vers un bel ordre qui fait illusion, qui amène certains grands résultats, qui écarte le gaspillage honteux, ruineux, et qui conduit le pays par la main. Mais, bientôt après, le roi se jette dans une guerre inutile et dispendieuse, trouve bon de créer, par exemple, des offices à vendre pour en faire argent sans considération de la valeur des titulaires, et la machine bien montée de l'administration craque et se disloque, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

La France était ainsi revenue au régime antique que les Francs avait écarté au moyen de l'institution féodale.

Nous expliquerons, la prochaine fois, comment le domaine rural ne s'est pas relevé de la condition funeste vers laquelle nous l'avons vu décliner entre les mains d'une classe agricole abandonnée par les seigneurs, chevaliers ou nobles de cour, et dominée, comme tout le reste, par les conceptions des légistes et la volonté mobile d'un roi absolu.

(La suite au prochain numéro.)

HENRI DE TOURVILLE.



LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Les lecteurs de cette Revue ont été informés, en temps utile, de la généreuse initiative prise par quelques amis de la *Science sociale* en vue de la reprise des cours autrefois professés par M. Edmond Demolins ; ils savent aussi que, pendant l'année scolaire 1901-1902, un enseignement régulier de cette science a été donné à l'hôtel de la Société de géographie.

M. Demolins avait étudié le travail et classé d'après ses formes les sociétés humaines, il a donc paru naturel d'étudier ensuite la propriété immobilière. Le choix de ce sujet semblait autorisé par la classification sociale même qui place la propriété immobilière immédiatement après le Lieu et le Travail, et d'autre part les discussions quotidiennes qui s'élèvent entre les partisans et les adversaires des doctrines collectivistes suffisaient à démontrer qu'une étude méthodique de la propriété immobilière pouvait être utile et intéressante.

Il ne m'est pas possible de reproduire ici, dans son intégralité, l'enseignement qui a été donné dans les vingt et une leçons qu'un auditoire fidèle a bien voulu suivre ; je voudrais seulement en résumer, en quelques articles, les conclusions les plus importantes.

Lorsque, *avant de faire usage de la méthode d'observation scientifique*, on commence par prendre seulement contact avec le fait social de l'appropriation du sol et avec les jugements que les hommes portent sur ce fait, sur sa légitimité et ses causes, il est impossible de ne pas éprouver un sentiment de malaise et d'inquiétude : d'un côté, le fait social apparaît avec précision

et la propriété foncière, familiale ou individuelle est, depuis une très haute antiquité, une des institutions essentielles des sociétés progressives; mais d'un autre côté, ce régime a été, à maintes reprises, attaqué avec une grande âpreté et, spécialement à notre époque, l'armée des assaillants ne cesse de s'accroître. Ces attaques n'ont pas manqué d'exciter le zèle et l'ardeur des « défenseurs de l'ordre social » et les livres, les revues et les journaux ont exposé avec abondance et habileté les arguments qui démontrent la raison sociale de la propriété foncière, sa légitimité et ses effets salutaires; pourtant, un lecteur impartial ne peut s'empêcher de trouver la démonstration incomplète et peu satisfaisante. Le nombre de ceux qui demeurent attachés à l'antique institution de la propriété du sol reste toujours considérable, mais le témoignage de beaucoup est trop intéressé pour n'être pas suspect et ceux-là même qui exposent les motifs rationnels de leur conviction ne font pas taire tous les scrupules de leurs auditeurs.

Il existe une première catégorie de personnes, très nombreuses d'ailleurs, qui n'ont jamais eu besoin de faire aucun effort pour rechercher l'origine de la propriété foncière, ni sa raison d'être; elles considèrent cette institution comme un axiome, un principe de droit naturel qui ne se démontre pas, pas plus qu'on ne démontre que deux et trois font cinq, et « qui n'a pu être contesté à notre époque que par des esprits aussi audacieux que déséquilibrés ».

Elles ne conçoivent pas qu'une société qui sort de la barbarie puisse se priver des avantages de l'appropriation individuelle du sol sous la forme sous laquelle elles la pratiquent actuellement, ni même organiser la jouissance de la terre sous une forme différente de celle qu'elles déclarent leur convenir à elles-mêmes. Les auteurs des ouvrages sur « les Principes de Droit naturel » ou des « Petits traités élémentaires de droit civil à l'usage des hommes du monde » prennent souvent vis-à-vis de la propriété foncière une attitude semblable: tout au plus rappellent-ils que les hommes sont doués de forces physiques et intellectuelles différentes qui doivent engendrer

nécessairement l'inégalité des conditions. Au besoin, on fait appel à des arguments théologiques et on aime spécialement à citer ce texte de l'Évangile : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous ».

Il est inutile de dire que cette affirmation sereine d'un postulat ne peut suffire aux esprits attachés à la méthode d'observation : ils ont le souvenir des innombrables « axiomes » dont cette méthode a démontré l'absurdité. Les petits enfants qui regardent passer les trains croient volontiers que les hommes ont toujours eu des locomotives à leur disposition. Mais comme, dans la question présente, il s'agit d'un enfantillage dans lequel tombent de très nombreuses grandes personnes, il n'est pas inutile de montrer que les raisonnements *a priori* qui leur sont chers devraient plutôt les conduire aux conclusions opposées.

Le droit naturel semble en effet condamner le régime de l'appropriation individuelle du sol, et les annales les plus anciennes de l'humanité se plaisent à raconter qu'à l'âge d'or les sociétés ne connaissaient pas encore le partage de la terre entre leurs membres.

Les poètes grecs et latins ont maintes fois chanté la douce condition des hommes en cet heureux temps de communisme spontané : « Avant Jupiter, aucun laboureur n'avait encore dompté les champs, il n'était pas permis d'en marquer les limites, d'en régler le partage : tout était commun, et la terre sans y être sollicitée n'en prodiguait que plus largement ses dons (1). »

Les philosophes, s'appuyant sur les mêmes souvenirs, mettaient en relief les avantages de la jouissance égale de la terre pour tous, et Platon, au troisième livre de ses *Lois*, montre que

(1) Virgile, *Géorgiques*, I, 125 :

Ante Jovem nulli subigebant arva coloni
Nec signare quidem aut partiri limite campum
Fas erat : in medium quærebant : ipsaque tellus
Omnia liberius, nullo poscente, ferebat.

Cf. aussi Tibulle, livre I, élégie 3.

l'égalité des conditions est indispensable au maintien de la pureté des mœurs, de la vertu et de la liberté.

L'antiquité païenne n'a donc pas considéré que la propriété foncière dérivât du droit naturel, et les Romains, qui réclamaient le vote de lois agraires, prétendaient aussi que les patriciens avaient violé à leur profit les lois de la nature.

Depuis l'ère chrétienne, le régime de l'appropriation individuelle du sol a été, maintes fois aussi, pris à partie par des philosophes qui cherchaient précisément à évoquer les principes du droit naturel; et, pour ne citer que l'exemple le plus notable, les Pères de l'Église, au iv^e siècle, ont fustigé la propriété individuelle avec une dureté telle que les pamphlétaires collectivistes du xix^e siècle ont cru trouver là quelque autorité pour leur propre doctrine.

« Au juste, tout devrait appartenir à tous. C'est l'injustice qui a fait la propriété privée, » dit saint Clément d'Alexandrie. « Le riche est un voleur, écrit saint Basile; il vaudrait mieux que tous les biens soient en commun ». Saint Ambroise affirme que la nature a établi la communauté; l'usurpation, la propriété privée; et saint Jérôme lui fait écho dans ces paroles célèbres : « L'opulence est toujours le produit du vol; s'il n'a pas été commis par le propriétaire actuel, il a dû l'être par ses aïeux. » Enfin on pourrait presque citer en entier le douzième Sermon de saint Jean Chrysostôme sur la première Épître à Timothée : « De qui tiens-tu ta richesse? — De mon aïeul, diras-tu, ou de mon père. — Remonte aussi loin que tu pourras dans la série de tes ancêtres et montre-moi, si tu le peux, que cette possession est légitime : tu ne le pourras jamais. Le principe et la source de ces biens, c'est l'injustice. Il le faut nécessairement. Pourquoi? Parce que Dieu n'a pas créé celui-ci riche, celui-là pauvre. En les mettant dans le monde, il n'a pas montré des trésors à l'un, tandis qu'il les cachait à l'autre. Il leur a donné la terre qui est commune à tous... C'est parce que des hommes ont essayé de s'approprier exclusivement des biens que les disputes ont éclaté, comme si la *nature* se révoltait de ce que l'homme tente de diviser ceux que Dieu a unis.

en revendiquant la propriété exclusive de certaines choses, en prononçant ces tristes mots, *le mien, le tien...* On ne discute pas sur les biens communs et on dispute sans cesse sur les autres. On n'a jamais disputé sur la possession d'un marché, parce qu'il est commun. »

La raison mentionnée au texte qui vient d'être rapporté n'est pas la seule que croit pouvoir invoquer saint Jean Chrysostome : il allègue encore que « la terre et tout ce qu'elle porte est à Dieu. Si nos biens appartiennent à un Dieu commun, ils appartiennent aussi à nos co-serviteurs, car tout ce qui est de Dieu est commun. » Après ces arguments, il ne peut que conclure par le dilemme suivant : « Celui qui a des richesses n'est pas juste : s'il est bon, il les donne ; mais, s'il les donne, il cesse de les avoir. »

Ainsi ces grands esprits ne craignent pas de penser que la propriété individuelle soit contraire au droit naturel. Saint Augustin se borne à constater que la propriété dérive des constitutions des empereurs, c'est-à-dire du droit positif. Depuis quinze siècles, des théologiens ont souvent repris quelque chose de cette thèse et le cardinal Manning, écrivant, dans un pays où l'appropriation du sol est concentrée à l'extrême, s'exprimait ainsi : « Il y a une loi naturelle et divine antérieure à toute loi humaine, en vertu de laquelle tout peuple a le droit de vivre des produits du sol qui porte le berceau de ses enfants et la tombe de ses pères. Il y a là un droit plus élevé, plus ancien que tout droit personnel. »

On le voit donc, le droit naturel, même pour ceux qui en admettent les principes, ne fournit aucun argument décisif en faveur de la propriété foncière, et il semblerait même être défavorable à ce régime.

Puisqu'on ne se trouve plus en présence d'un axiome, il faut donc fournir une démonstration ; c'est à quoi se sont employés de nombreux publicistes, sociologues et économistes, spécialement depuis cinquante ans, « tâche fastidieuse et difficile », au dire même de l'un d'eux qui expliquait d'ailleurs cette difficulté en rappelant

« qu'il n'y a rien de plus fastidieux, rien de plus difficile, que de vouloir démontrer l'évidence » (1). On peut répartir en quatre catégories les différentes démonstrations qui ont été présentées.

La plus ancienne est aussi celle qui se retrouve à l'état latent dans les trois autres : l'homme, dit-on, ne pouvant satisfaire ses besoins que par une appropriation des choses qui lui sont nécessaires, a le droit de s'emparer des objets qui n'appartiennent à personne et qui, se trouvant actuellement inutilisés et sans emploi, s'offrent à celui qui voudra le premier en faire usage. Cette prise de possession est utile à celui qui appréhende la chose, *res nullius*, et personne n'est lésé. Aussi, même dans les sociétés où le régime de l'appropriation domine sans conteste, on admet encore la légitimité de la chasse, de la pêche et de la cueillette des fruits sauvages qui poussent le long des voies publiques.

La réfutation de cette doctrine n'a jamais paru difficile : on a signalé d'abord que l'occupation n'est légitime que si elle est exempte de violences et de ruses ; or, aucun des partisans de cette opinion ne se porte garant de la régularité des premières occupations. Bien plus, tous supposent que les hommes se sont disputé le sol avec âpreté et ils reconnaissent avec M. Thiers qu'« il est bien vrai qu'à l'origine de toute société, la violence a plus de part que la justice. Les hommes ont le sentiment du juste et de l'injuste moins développé : ils se ruent sur le sol, s'en emparent, se le disputent violemment, et jusqu'à l'établissement de lois sages et équitables, se transmettent plus ou moins régulièrement ce qu'ils ont acquis d'une manière très irrégulière » (2). Mais comment soutenir après cet aveu que l'occupation est l'origine saine et régulière de la propriété foncière ?

(1) Thiers, *De la Propriété*. Avant-Propos, Paris, Paulin, Lheureux et C^{ie}, 1848. — Cet Avant-Propos débute d'ailleurs par une phrase classique sur la société française qui en est arrivée à cet état de perturbation morale que « les idées les plus naturelles, les plus évidentes, les plus universellement reconnues, sont mises en doute ou même audacieusement niées ».

(2) Thiers, *op. cit.*, p. 106. — Sur la réalité de ces compétitions primitives entre hommes qui se ruent sur le sol, voyez notre second article, dans une prochaine livraison.

De plus, les collectivistes ont depuis longtemps objecté que l'occupation, en la supposant même équitablement conduite, ne peut affecter que les choses susceptibles d'appropriation : or ils nient précisément que la terre ait cette qualité. Ils soutiennent que les facultés productrices du sol sont un don gratuit de la nature, qui ne peut pas plus être accaparé que ne peuvent l'être la chaleur du soleil ou la force du vent, et ils protestent contre le privilège exorbitant dont auraient joui les premiers arrivants au détriment de tous ceux qui n'auraient eu d'autre tort que celui d'être nés trop tard. Que chaque génération se préoccupe de satisfaire ses besoins personnels et prenne possession de toutes les choses sans maître qui sont nécessaires à sa consommation directe, cela est légitime, mais l'abus commence dès qu'une génération prétend exclure celles qui viendront après elle de la libre jouissance des choses dont l'usage même lui a été si précieux.

Enfin, on a été plus loin encore et on a fait observer qu'à aucune époque la terre n'a été vraiment *res nullius* : à l'origine le sol était l'objet d'un droit de propriété collective et il ne venait à l'idée de personne qu'un individu pût avoir sur lui un droit exclusif et héréditaire.

Ces objections ont suffi depuis longtemps à démontrer l'insuffisance de la théorie de l'occupation : elles paraissent bien conserver toute leur force contre une autre doctrine qui en est le succédané et suivant laquelle la conquête serait l'origine légitime et vraie de la propriété foncière. Les jurisconsultes romains nous rapportent que leurs concitoyens considéraient « la prise sur l'ennemi comme la source la plus sûre de la propriété » et ils admettaient « cette conquête comme un effet du droit naturel ». Dumoulin au *xvi^e* siècle, Montesquieu, au *xviii^e* siècle ont admis aussi que, dans la société féodale, la propriété complète, celle du fief, dérivait de la conquête.

Il n'a pas été difficile de faire la critique d'une doctrine qui fonde la propriété sur la conquête ; on lui a reproché, comme à la précédente, de supposer résolue la question même qui est l'objet du débat, à savoir la légitimité d'une appropriation

individuelle quelconque du sol; de plus la conception moderne de la guerre lui est nettement défavorable. Les Romains professaient qu'après une déclaration de guerre accompagnée des solennités rituelles, tous les biens des nationaux de l'État ennemi devenaient *res nullius* et les personnes mêmes, sans distinction entre les combattants et les non combattants, pouvaient être réduites en esclavage; mais le droit international public repousse à notre époque ces conclusions; il faut donc renoncer à appuyer sur elles les titres des acquéreurs des parcelles. L'État vainqueur ne devient propriétaire que du domaine public et privé de l'État vaincu et, comme il se trouve dans une situation toute semblable à celle de son prédécesseur, on a seulement déplacé, sans la résoudre d'aucune manière, la question du droit primordial de la propriété.

Plus judicieuse, en un certain sens, est une troisième opinion, suivant laquelle la décision du prince, la loi, est la véritable source de la propriété individuelle du sol. Les partisans de cette doctrine remarquent à juste titre que jamais les particuliers n'ont eu l'occasion de s'emparer de terres qui fussent réellement sans maître et qu'en fait on désigne, sous le nom d'occupation, des cas de concessions au moins tacites, faites par l'État; il en est de même, disent-ils, de ce qu'on a appelé la conquête. Dans le cas où les biens fonciers des nationaux de l'État vaincu seraient confisqués, cette confiscation ne profite en définitive qu'à l'État vainqueur qui concède ensuite à des particuliers les terres qu'il a acquises (1). Dans les deux hypothèses, c'est toujours l'État qui, de sa volonté propre, organise et institue le régime de la propriété : tantôt il l'établit temporaire et imparfaite, tantôt il la constitue au contraire définitive, perpétuelle et transmissible après décès; c'est lui encore qui en règle les modes de transfert, les avantages et les charges; et la diversité même des solutions démontre que le régime adopté

(1) Gaius. *Instit. Comm.* IV, 16 : *Festuca utebantur quasi hastæ loco... Signo quodam justi domini; maxime enim sua esse credebant quæ ex hostibus cepissent, unde centumviralibus judiciis hasta præponitur.* — *Comm.* II, 69 : *Ea quæ quæ ex hostibus capiuntur naturali ratione nostra sunt.*

n'est pas exempt d'arbitraire. Un autre plan eût pu être suivi, ou pourra l'être dans l'avenir, quand les membres du groupe social le voudront.

Cette opinion, professée par quelques Pères de l'Église, et notamment par saint Augustin, donne à la propriété une base à ce point fragile et chancelante qu'elle n'est guère adoptée de nos jours que par les adversaires mêmes de la propriété individuelle; nous n'avons plus en effet pour « la loi » (*lex*, dans le sens auguste et sacré de la Rome primitive) le religieux respect qui portait les anciens à voir dans les décisions des *majores*, des ancêtres, la manifestation certaine de la sagesse et de la justice, et « les décrets du prince » ne sont pas davantage sacrés, en un temps où l'on ne reconnaît plus le droit divin. Dès lors cette opinion ne peut plus satisfaire que ceux qui, bien résolus à modifier le régime actuel de l'appropriation du sol, professent encore les doctrines de Rousseau sur le Contrat Social et ne voient, dans un organisme social quelconque, que l'une des nombreuses solutions possibles entre lesquelles les membres de cette société avaient le choix.

Il convient d'ajouter que ce système s'allie aux deux autres dans l'opinion vulgaire... de ceux qui ne sont pas propriétaires; de tout temps, les prolétaires ont été enclins à considérer la propriété comme un état violent, issu de la conquête et maintenu par le pouvoir gouvernemental, qui a toujours été dominé par les riches et les *potentiores*; et ils ont pensé que ce même pouvoir était capable non seulement de modifier, mais de bouleverser un régime qu'ils jugeaient leur être funeste : pour qu'il le voulût, il importait d'exercer sur lui, au besoin par la force et la révolution, une pression suffisante.

Enfin il existe une quatrième manière, devenue classique de nos jours, d'expliquer l'origine de la propriété : elle consiste à la rattacher au travail ou à la liberté, ou plutôt aux deux à la fois. M. Thiers, en 1848, l'a exposée avec beaucoup de talent et on n'a guère fait depuis que reproduire les arguments dont il s'était servi et dont d'autres d'ailleurs avaient déjà fait usage avant lui. Voici l'argumentation : l'homme a dans ses facultés

personnelles une première propriété incontestable, origine de toutes les autres. « Je sens, je pense, je veux : ces sensations, ces pensées, ces volontés, je les rapporte à moi-même. Je sens qu'elles se passent en moi, et je me regarde bien comme un être séparé de ce qui l'entoure, distinct de ce vaste univers qui, tour à tour, m'attire ou me repousse, me charme ou m'épouvante... Je me distingue donc de tout le reste de la création et je sens que je m'appartiens à moi-même... C'est là une première propriété incontestable, impartageable, à laquelle personne n'a jamais songé à appliquer la loi agraire. » Poussé par la nécessité, l'homme emploie au travail ses facultés personnelles. « Mais, quand il les a employées, il est d'une équité évidente que le résultat de son travail lui profite à lui, non à un autre, demeure sa propriété, sa propriété exclusive. Cela est équitable et cela est nécessaire, car il ne travaillerait pas, il s'occuperait à piller, s'il n'était pas sûr de recueillir le fruit de son travail (1). Son semblable en ferait autant et ces pillards, se rejetant les uns sur les autres, ne trouveraient bientôt plus à piller que la nature elle-même, le monde resterait barbare. »

Ce serait donc le travail qui fonderait le droit de propriété, celle-ci en étant tout à la fois le fruit et la condition, et l'homme demeurant toujours libre de faire tel usage qui lui agrée des choses qu'il a légitimement acquises, il faudrait bien admettre que la propriété est perpétuelle et transmissible par don ou hérédité.

On éprouve, il est vrai, quelque difficulté à étendre à la propriété spéciale du sol ce raisonnement sur lequel se fonde mieux le droit à l'appropriation des meubles, d'autant que presque tous les partisans de ce quatrième système avouent que les premiers possesseurs terriens furent probablement des hommes violents ou rusés. On répond à cela qu'avec le temps, « avec le progrès des mœurs et des lumières, la législation se perfectionne, la propriété s'épure par une transmission légitime et bien ordonnée. Est-on responsable de ce que firent, il y a quelques

(1) On mélange ici deux idées qu'il serait intéressant de séparer, car, ainsi que notre prochain article l'exposera, dire que la propriété est le *fruit* du travail passé, n'équivaut pas à dire qu'elle est la *condition* du travail futur.

siècles, les détenteurs d'une propriété qu'on a régulièrement obtenue du possesseur, en la payant ce qu'il en demandait?... Or, il suffit de cinquante ans d'échanges, sous une législation sage, pour que la propriété entière d'un pays, eût-elle pour origine le plus affreux brigandage, se soit épurée et légitimée par la transmission à des conditions équitables. Mais, objecte-t-on, si celui qui a transmis a usurpé, il a transmis l'usurpation, et rien de plus! La réponse à cette objection est dans le bon sens des nations, qui toutes ont admis la prescription... Elles l'ont fait, parce que la longue possession est une présomption de travail, parce que rien ne serait stable s'il n'y avait pas un terme aux recherches sur le passé, parce qu'aucune transaction ne serait possible, aucun échange ne pourrait avoir lieu, s'il n'était acquis qu'après un certain temps celui qui détient un objet le détient justement et peut le transmettre » (1).

A ces arguments on en a pu joindre quelques autres, qui n'apparaissent guère que comme des variantes d'un même thème, lorsqu'on a soin d'analyser la pensée à travers la dissemblance des formules. Les uns ont insisté sur ce fait que chaque individu a des qualités propres, des besoins spéciaux, des manières personnelles d'aménager sa vie : or, sans la propriété, quel serait donc l'organisme social qui répondrait à ce besoin d'individualisme? D'autres se sont spécialement appuyés sur la liberté qui ne peut être sauvegardée que si le travail de chacun confère à celui qui l'accomplit le droit d'appropriation sur certains objets dont l'usage sera laissé à son libre choix, et Michel Chevalier, qui a écrit cette phrase souvent citée : « Sans propriété, point de liberté, » a développé avec sa vigueur habituelle cet argument séduisant. En définitive, tous ont été ramenés à montrer que le travail, qui fonde le droit de propriété des uns, bénéficie à ceux-là mêmes qui restent dans la condition des prolétaires, car le travailleur manuel n'est jamais mieux rémunéré que dans les pays où la richesse est développée et où l'appropriation a été poussée très loin.

(1) Thiers, *op. cit.*, ch. XIII.

On sait que cette démonstration n'a pas convaincu tous ceux qui l'ont entendue et on peut dire, dans une Revue peu suspecte de tendances collectivistes, que le nombre de ceux qu'elle persuade est nettement en diminution. Sans parler des prolétaires, parmi lesquels les ignorants, toujours nombreux, sont disposés à suivre ceux qui leur garantissent que le milliard de tel groupe de capitalistes pourrait améliorer leur sort, il ne manque pas d'esprits généreux et éclairés qui s'enrôlent dans les rangs des adversaires de la propriété individuelle et spécialement de la propriété du sol, et c'est un fait notoire que « la jeune Université » et les Normaliens inclinent manifestement vers les doctrines collectivistes.

On peut ramener à trois objections principales les objections qui ont été présentées. D'abord on a fait remarquer que tous les arguments invoqués ne tendaient d'aucune manière à prouver que des hommes eussent le droit de s'approprier le sol et ses forces productrices. Le travail peut conférer à un individu un droit exclusif sur des choses mobilières directement produites par l'exercice de son activité, mais l'effort de l'homme ne contribue pas à créer le sol et ses énergies végétatives. On dit qu'il les améliore : qu'on reconnaisse alors un droit privatif sur les améliorations au profit de celui qui en est l'auteur, mais que du moins le sol reste commun à tous, puisqu'il est un don gratuit de la nature. « Priver les hommes de leur droit à l'usage de la terre, c'est commettre un crime qui ne le cède en perversité qu'au crime de leur ôter la vie ou de les dépouiller de la liberté personnelle. Même un partage égal de la terre entre ses habitants ne pourrait engendrer une appropriation légitime. Le sol est le patrimoine commun des générations et cette théorie de cohérité de tous les hommes est en harmonie avec la plus haute civilisation. Il est peut-être difficile, mais l'équité commande de la réaliser (1). »

En réalité, le système qui prétend fonder la propriété immobilière sur le travail ne la fonde que sur l'occupation ou la pres

(1) Herbert Spencer, *Social Statics*.

cription; or puisque, de l'aveu même des adversaires, les premières prises de possession du sol ont été entachées de violence ou de dol, elles sont sans valeur; et, quant à la prescription, c'est jouer sur les mots que de s'appuyer sur elle. Les juriscultes ont toujours été d'accord pour enseigner que la prescription n'avait pas pour but de légaliser l'injustice et le vol, mais au contraire de *faciliter la preuve* de bon droit aux *légitimes* propriétaires. Accidentellement, il arrive que des possesseurs illégitimes en profitent, mais l'usage qu'ils en font n'est qu'un fait regrettable qu'on n'a pas encore trouvé le moyen d'empêcher. D'ailleurs, n'est-ce pas avouer l'illégitimité de la propriété foncière, que d'en être réduit à alléguer en sa faveur l'effet de la prescription? Le temps qui, au dire des Italiens, est un grand diplomate, ne modifie pas la nature d'un acte primitivement illégitime.

On a dit, en second lieu, que les prémisses individualistes alléguées ne sont pas davantage justifiées; sans doute l'égoïsme de l'homme le porte à se considérer comme le maître absolu de ses facultés physiques et intellectuelles, ayant par suite le droit de réserver à son profit le fruit de son travail, mais la réalité contredit nettement sa prétention et il est facile de démontrer que le fruit de ce travail doit en partie appartenir à la société, et cela à un double titre. D'abord, n'est-il pas évident que, sans l'apport social et collectif, ces facultés mêmes dont on est si fier n'existeraient pas? Que deviendrait l'homme, s'il vivait dans l'isolement et si le concours de ses semblables ne l'aidait à entretenir et à développer ses muscles et son intelligence, en un mot sa capacité physique et morale de produire la richesse? La vérité est que chacun de nous naît, qu'il le veuille ou non, grevé de lourdes dettes vis-à-vis de ses semblables et qu'ayant tant reçu du milieu, il doit en retour consacrer au bien de tous une bonne partie des énergies dont il est doué.

A cette première considération, on peut en joindre une seconde, d'une valeur spéciale lorsqu'il s'agit de l'appropriation du sol. N'est-ce pas en effet la société qui donne au travail toute sa valeur économique? L'homme isolé ne parviendrait jamais à

la richesse : il pourrait, s'il avait seul la jouissance d'une superficie immense de terre où les fruits naturels seraient abondants, ne pas être obligé de se livrer à un travail pénible, mais il ne serait pas riche pour cela, car il devrait toujours pourvoir à ses besoins par un effort personnel.

En 1875, au Congrès de Gotha où fut opérée la fusion des deux grands partis socialistes allemands, la proposition suivante fut votée : « Le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation. Comme le travail général productif n'est rendu possible que par la société, le produit total (?) du travail appartient à la société, c'est-à-dire à tous ses membres, au même droit (?) et à chacun suivant ses besoins raisonnables, tous étant tenus de travailler (?) ». Cette formule célèbre, qui est un des articles de la charte collectiviste, a donné lieu à un trop grand nombre de développements, pour que je les rapporte ici. Disons seulement que la prémisse sur laquelle elle s'appuie est, probablement, aujourd'hui un des arguments les plus sérieux de la doctrine socialiste ; et de nos jours, dans un ouvrage récent, M. Carneggie, qui n'est d'ailleurs pas socialiste, tant s'en faut, l'a employée avec une certaine habileté pour faire valoir cette thèse que l'homme parvenu à une grande richesse devait restituer à la collectivité les capitaux que le concours de celle-ci lui a seule (?) permis d'accumuler.

Enfin, les adversaires de la propriété du sol se sont efforcés, dans un troisième assaut, de retourner contre leurs ennemis les armes mêmes dont ceux-ci s'étaient munis. On connaît la théorie de Ricardo sur la rente du sol et l'*unearned increment* : les collectivistes l'ont reprise à leur compte et, une fois de plus, les formules des plus illustres parmi les économistes orthodoxes ont servi la cause de leurs rivaux (1). On sait le parti qu'en a

(1) Rappelons brièvement les termes de la doctrine de cet économiste anglais : Au début de l'installation d'une population sur le sol, ce sont naturellement les terres les plus fertiles qui sont occupées les premières ; plus tard, à raison de l'augmentation de la population, on est obligé de mettre en culture des terres moins fertiles sur lesquelles la production des céréales ne peut se faire qu'à un coût plus élevé. Comme le prix d'une marchandise déterminée est toujours unique, à un jour donné, sur un marché donné, les détenteurs des terres plus fertiles réaliseront un bénéfice supplémentaire,

tiré, avec sa verve si mordante, Henry George, l'auteur du système de la taxe unique sur la terre (*single tax*). Les millions de lecteurs de *Progrès et Pauvreté* ont, dans tous les pays, suivi avec intérêt, voire avec passion, la réfutation d'une école qui après avoir fondé la propriété sur le travail, enseignait en même temps que les propriétaires fonciers étaient d'heureux privilégiés à qui il suffisait de se coucher sur leur lit et d'attendre que l'accroissement régulier de la population vint donner à leurs terres une plus-value certaine et illimitée.

Sans doute la théorie de Ricardo a été rectifiée depuis longtemps et spécialement un autre Américain, Carey, en a prouvé l'abusivité extension ; en ce qui concerne les exploitations agricoles, elle ne fonctionne guère ou plutôt elle fonctionne parfois à rebours, puisque des transformations que Ricardo ne pouvait prévoir ont au contraire assuré la supériorité des pays neufs sur les terres anciennement cultivées. Néanmoins la plus-value extraordinaire des terrains dans les grandes villes et de nombreux gisements métallifères et houillers ont fourni aussi aux adversaires de la propriété foncière des arguments dont la puissance n'était pas davantage soupçonnée à l'époque où vivait l'auteur de la théorie de la rente foncière.

Au surplus, même en dehors de ces arguments, les collectivistes n'étaient pas à court. Adam Smith, le fondateur de l'école orthodoxe et libérale, avait écrit : « Le produit du travail constitue la récompense naturelle ou le salaire du travail. Dans cet état primitif qui précède l'appropriation des terres et l'accumulation des capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire, ni maître avec qui il doit partager. » Dans cette phrase, les collectivistes ont vu la confir-

qui n'est pas dû à leur travail, mais au phénomène externe de l'accroissement des besoins : ce surplus non gagné, *unearned increment*, est la rente et cette rente s'élèvera d'autant plus qu'on sera contraint, pour satisfaire aux demandes de céréales, de mettre en culture des terres de moins en moins fertiles. Elle se produirait aussi, si au lieu de cultiver des terres moins fécondes, on ensemencait des terres plus distantes, — car il y aurait des frais de transport — ou si on cherchait à accroître la productivité des terres déjà exploitées en y incorporant des capitaux d'amélioration. La rente peut ainsi avoir, et en fait a une triple origine.

mation de la théorie de la valeur de Karl Marx. « Comme valeur, les marchandises destinées à l'échange ne sont que du travail cristallisé... Toute plus-value, sous quelque forme qu'elle se cristallise, intérêt, rente, profit, n'est que la matérialisation d'une certaine durée de travail non payé. Le mystère du capital productif se résout en ce fait qu'il dispose d'une certaine quantité de travail qu'il ne paie pas (1). » En de nombreux écrits, on a essayé de démontrer que l'appropriation du sol, fruit prétendu du travail, servait surtout à favoriser la paresse et la décrépitude de plusieurs générations d'une même famille ; lorsque l'arrière-grand-père avait travaillé, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants pouvaient vivre dans la fainéantise et l'oisiveté. Singulier régime, semble-t-il, qui, sous prétexte de favoriser le travail en le récompensant, assure au contraire des rentes à plusieurs générations d'oisifs et d'incapables !

Ne faut-il pas, quand les résultats sont si mauvais, chercher à mieux faire ? Puisque le régime de la propriété individuelle de la terre ne favorise et ne récompense le travail d'une faible minorité qu'en laissant aux autres travailleurs une lourde charge, personne ne peut penser que ce régime soit autre chose qu'une institution transitoire qu'il faut répudier aussitôt qu'on en a constaté les méfaits.

Tel est le résumé sommaire des arguments des défenseurs et des adversaires de la propriété foncière. Comme la méthode de travail qui est suivie dans cette Revue est toute différente, il n'y a pas lieu d'apprécier ici la valeur des théories soutenues de part et d'autre. Dans un prochain article, nous apporterons sur cette grave question de l'appropriation du sol le témoignage de la méthode d'observation, et celle-ci nous fera bénéficier de son enseignement si lumineux. Une fois de plus, nous aurons ainsi l'occasion de l'apprécier, car on s'habitue facilement aux bonnes choses, mais la privation seule qu'on éprouve au milieu des doctrines où elle manque fait connaître de quel prix elle est.

Paul BUREAU.

(1) Karl Marx, *Le Capital*.

DU JAPON ANTIQUE AU JAPON MODERNE

II

LA DIFFUSION ET LE REFOULEMENT DU CHRISTIANISME. — L'ISOLEMENT FAROUCHE. — LA TRANSFORMATION A VUE.

En 1542, un bâtiment portugais qui se rendait en Chine par la voie des Indes, fut détourné de sa route par une tempête et poussé vers les côtes japonaises. Il put jeter l'ancre dans une baie de l'île de Kin-siu, province de Bongo. Les étrangers furent bien accueillis par les indigènes; le gouvernement lui-même favorisa leur commerce et les engagea à revenir dans ce pays bouddhique, où « tous les hommes sont frères », du moins tant que la politique intérieure n'est pas en jeu. Ce premier contact ayant paru favorable, des navires furent envoyés des colonies portugaises de l'Inde vers l'archipel nouvellement découvert; et, dès 1549, le saint missionnaire jésuite François Xavier, parti de Goa, prenait terre au Japon. Il se mit de suite en rapport avec les lamas, et « se concilia leur bienveillance « par son aménité. Les bonzes l'écoutaient avec respect parler « de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Il leur était impossible « de se persuader que ce prêtre venait de si loin pour les trom-
« per; mais ses discours ne passaient pas de l'oreille au cœur.
« Le cœur des bonzes était insensible (1) ». Ainsi parlent les documents authentiques consultés par Créteineau-Joly pour la

(1) Créteineau-Joly, t. I, p. 136.

rédaction de son *Histoire de la Compagnie de Jésus*; et ce résumé est frappant de réalité, il est vivant. Nous y voyons la bonne foi des lamas impressionnée par l'argument de fait tiré du long voyage entrepris par le missionnaire, leur respect se manifestant à l'égard de « l'homme de religion », comme il se manifesta toujours en pareille circonstance (1). Ils prêtent l'oreille, ils comparent la miséricorde du Christ à celle d'Amida. Mais toute méditation ramène leur esprit à la contemplation du *vide*, de la non-réalité des personnes et des choses; par suite tout le dogme chrétien, à commencer par la création, rencontra chez eux des oreilles fermées. Et leur cœur reste insensible, parce que leur effort spirituel tend à l'anéantissement de tout désir, de tout sentiment.

Je parle ici des ascètes enfermés dans les lamaseries, car des oreilles ouvertes, des cœurs compatissants se rencontraient en grand nombre parmi les nobles laïques et le commun peuple japonais, encore fort éloignés d'atteindre ou même de rechercher directement le Nirvâna. On voit de suite les points de contact que les missionnaires jésuites trouvaient dans cette masse de la nation. Les idées de la pureté morale et de la miséricorde d'Amida offraient pour ainsi dire un pont pour faire pénétrer dans l'âme japonaise les vertus et la charité chrétiennes. Bientôt des Daïmios importants, ceux de Bongo, d'Arima, d'Omara, se convertirent, et une grande partie de leur peuple avec eux. Si les progrès de la religion chrétienne étaient assez lents dans quelques endroits, où la prédication était entravée, en revanche les conversions furent étonnamment rapides dans toutes les provinces que les missionnaires pouvaient librement évangéliser. Les jésuites remarquèrent, avec une certaine méfiance que signalent leurs relations, l'enthousiasme et la *légèreté* du peuple japo-

(1) Cf. la rencontre du P. Huc avec le bouddha vivant, qui porte à son front le bréviaire du voyageur, prodiguant à celui-ci les marques de considération. — Il en est encore ainsi actuellement, j'en donnerai pour preuve la circulaire bouddhiste adressée aux vicaires généraux (rois de la Loi) des grandes lamaseries japonaises, en préconisant comme remède à l'état de la Chine « que le gouvernement soit remis aux mains des directeurs des religions, car les religions élevées reposent toutes sur la solidarité des hommes et la fraternité ». (D'après le *Japani Weekly Mall*; — journal *l'Univers* de Paris, 15 avril 1901.)

nais (1); mais, en revanche, ils louaient son amour de la vérité et son désir du salut (2).

Les débuts de la prédication évangélique eurent lieu à peu près au même moment, où Nabunaga, empereur séculier (siogun), voyait s'élever en face de lui la rivalité d'un chef intrigant et puissant : le siogun ne comptait dans son parti que quatorze Daimios chefs de clan; Taïko, son adversaire, en réunit vingt-six. Les deux rivaux voulaient utiliser les ressources offertes par le commerce avec les Portugais; aucun, par conséquent, ne songea d'abord à molester les religieux qui avaient débarqué avec les commerçants.

Les missionnaires, sans prendre parti, prêchèrent la paix. Aussi Taïko, une fois vainqueur (1583), comprit que leur influence devait lui être profitable, en désarmant les vaincus. La plus grande liberté fut laissée à la prédication, une résidence de jésuites fut établie à Miako, la capitale. Le zèle des missionnaires, la charité qu'ils déployaient en soignant eux-mêmes les malades et en secourant les pauvres, la solidité et la beauté de la doctrine chrétienne, avec ses solutions précises sur l'origine et les destinées de l'homme : toutes ces forces réunies amenèrent d'innombrables conversions (3), et en particulier des conversions princières. Le Daïri, la cour sacrée du Mikaddo, comptait un assez grand nombre de chrétiens; beaucoup de daimios chefs de clan, qui formaient l'entourage du souverain séculier, faisaient profession de suivre la doctrine des grands bonzes européens.

Cependant les lamaseries vieillaient; elles voyaient décroître leurs ressources par la diminution des offrandes des fidèles, et leur pouvoir effectif par la désertion de leurs hommes d'action laïques. Je ne veux point calomnier les lamas : j'admets leur austérité de vie dans un grand nombre de cas, et leurs efforts sincères pour éloigner tout désir, même celui de la puissance temporelle. Néanmoins les administrateurs ou vicaires des

(1) Créteineau-Joly, t. II, p. 385, etc.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 190, etc.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 388-389.

lamaseries (1) ne peuvent laisser déchoir les établissements confiés à leurs soins; ce serait renoncer à procurer à un aussi grand nombre de « composés humains » la facilité de rechercher et d'atteindre le Nirvâna. — Il y avait donc lieu pour ces vicaires de promouvoir un grand effort afin de rétablir l'ancien ordre de choses.

Une première tentative auprès de Taïko, faite en un moment favorable où les missionnaires avaient dû blâmer hautement la conduite immorale du prince, amena une persécution passagère que fit cesser, au bout de trois ans, l'habile diplomatie du P. Valignani. Mais au cours de cette première persécution, l'union des chrétiens entre eux était apparue aux yeux de tous comme la caractéristique du nouveau culte; les lamas, les courtisans, pouvaient se dire l'un à l'autre, comme les persécuteurs de la primitive Église : « Voyez comme ils s'aiment ! » Et dans un pays aussi troublé par la politique des clans, cette fraternelle charité, si pacifique pourtant, sembla aux esprits inquiets et prévenus le lien d'une coalition des plus vastes et des plus dangereuses qu'il fallait dissoudre. Taïko, dont la puissance s'était fondée par le moyen d'une coalition, devait connaître le procédé, et veiller avec soin à ce qu'il ne fût pas retourné contre lui.

Cependant, lorsqu'il vit que les Daïmios chrétiens ne se révoltaient pas, la persécution cessa (2). Elle n'avait point arrêté les conversions : pour l'année 1599, les statistiques des missionnaires comptent 70.000 nouveaux chrétiens (3).

Vers ce temps Taïko mourait, après avoir été le premier monarque séculier qui eût réellement exercé une souveraineté entière et absolue. Il avait entouré son pouvoir d'une foule de précautions policières prises vis-à-vis des Daïmios. Ce pouvoir avait comme base la concentration des clans : c'était une puissance politique et personnelle, dont les caractères, absolutisme et insécurité, se firent bien voir à la mort du fondateur. Il laissait

(1) V. l'*Organisation de la Lamaserie*, dans la *Revue*, t. XXII, p. 597 et suiv. (le « roi de la Loi »).

(2) Crétineau-Joly, t. II, p. 404.

(3) *Ibid.*, p. 409.

sait comme successeur son fils Fide-Josi, âgé de six ans; et la régence fut confiée à son lieutenant Yeyas, revêtu par la cour sacrée du titre de Daï-siu (1), le premier après celui de Siogun. Le tuteur infidèle dépouilla son pupille, le fils de son chef et de son ami; il passa à ce pupille son titre de Daï-siu, fit donner celui de Siogun à son propre fils Fide Tadda, et prit lui-même, comme son prédécesseur, le nom de *Taïko* (Taïkoun) ou « Grand-Seigneur ». En 1603, l'usurpation était consommée, et Yeyas recevait, en qualité de souverain du Japon, l'ambassade envoyée par l'empereur de Chine.

La cour du précédent Taïko avait une certaine propension vers les doctrines des « Grands Bonzes d'Occident »; un assez grand nombre de chefs de clans étaient convertis, et le fils même du grand Taïko, le pupille de Yeyas, passe pour avoir été chrétien. Cette situation inspira à l'usurpateur l'idée de s'appuyer de plus en plus fortement sur l'influence lamaïque afin de consolider son trône, ce qui devait l'entraîner dans la voie de la persécution contre les missionnaires; d'autant mieux que le prestige humain de ceux-ci ne pouvait qu'aller en baissant depuis que de nouveaux commerçants européens, les Anglais et les Hollandais protestants, venaient au Japon faire concurrence aux Portugais catholiques. La guerre éclata bientôt entre l'usurpateur et le pupille dépossédé; celui-ci, contre lequel on invoquait perfidement la piété envers le vieux Bouddha, fit néanmoins une belle et fière résistance; il succomba enfin après avoir été assiégé pendant quatre ans dans son château patrimonial d'Osaka, et périt, suivant l'usage, avec toute sa famille.

Yeyas restait ainsi maître incontesté du pouvoir : la cour sacrée, réduite à la portion congrue et forcée, pour toucher cette portion, de délivrer au chef du parti le plus fort les titres qui lui convenaient, se trouvait reléguée à l'écart de la politique. Les chrétiens seuls pouvaient inquiéter le souverain séculier, car ils tendaient à affaiblir la clientèle des lamaserias,

(1) Kœmpfer, t. 1^{er}, p. 301.

base du parti vainqueur. L'ère des persécutions s'ouvrit, avant même la mort de Yeyas (1618). Sous son fils Yemitz, les cruautés les plus atroces furent commises contre les missionnaires et les néophytes; tous, ou presque tous, résistèrent courageusement. Malgré des flots de sang répandus, de nouveaux prosélytes réparaient les pertes. De la part du souverain séculier, la persécution fut certainement un acte politique: mais il la colora toujours d'un motif bouddhique. La sentence d'un des derniers Jésuites torturés et exécutés au Japon, le P. Mastrilli, est ainsi conçue: « Siogun-Sama, empereur du Japon, a par ses gouverneurs décerné ce supplice contre cet insensé venu pour prêcher une loi étrangère et contraire au culte de Czakya, d'Amida et des autres Fotok (bodhisatva) (1637) (1) ».

Les mesures policières devinrent de plus en plus vexatoires et étroites: défense fut faite à tout sujet de sortir de sa province, et chacun dut arborer sur son vêtement un signe de dévotion lamaïque. A bout de patience, devant cette oppression dégradante à laquelle on prétendait les soumettre, le Daïmio d'Arima, ses Samouraïs et ses sujets chrétiens se groupèrent afin de résister ou de périr en braves, les armes à la main. Après un an de lutte, cernés à Simbara par l'armée du Siogun, ils furent, au nombre de trente-sept mille, massacrés jusqu'au dernier (2). Par cette horrible boucherie, le chef de la coalition lamaïque appliquait le principe coutumier de la destruction du parti vaincu.

Les bonzes avaient eu grand'peur; le clan dominant avait tremblé. Pour couper court à tout moyen de conserver le christianisme, on en arriva, en ce pays bouddhique où « tous les hommes sont frères, à proscrire sous peine de mort l'entrée des étrangers et tout contact avec eux. La méfiance haineuse, astucieuse, tracassière, qui est le caractère propre à la domination d'un clan, inventa le fameux « recensement des cultes », exécuté par la police des différents quartiers et de chaque rue dans les ports anciennement fréquentés par les Européens, et

(1) Crétineau-Joly, t. III, p. 162.

(2) 11 avril 1638.

au cours duquel chaque habitant, en présence et sous la responsabilité des notables, devait fouler aux pieds la croix, afin de montrer qu'il n'était pas chrétien (1). Pendant plus de deux cents ans le Japon, plus encore que la Chine, demeura impénétrable aux Européens (2).

Se trouvant ainsi rassuré, soit du côté de la Cour sacrée qui semblait n'être plus qu'un vain fantôme toléré pour la satisfaction du peuple sinthoïste, soit du côté de la coalition chrétienne qu'il avait si fort redoutée, le souverain séculier du Japon ne pouvait cependant renoncer à sa cauteleuse défiance. Plus le pouvoir du clan dominant devenait étendu et avantageux, plus la compétition devenait âpre. Les mesures policières prises par les Taïkoun vis-à-vis des grands Daïmios, gouverneurs des provinces, traduisent éloquemment cette peur des coalitions qui hante sans répit l'âme du chef de clans. Soumis pendant six mois à la résidence forcée à Yedo, sous l'œil inquisiteur du souverain et à la discrétion de sa garde, les princes ne pouvaient quitter la capitale pendant l'autre moitié de l'année pour l'administration de leurs provinces, que suivant un roulement déterminé, et en laissant leurs familles en otages entre les mains du maître (3). Par crainte aussi de la trahison, les Daïmios prenaient, vis-à-vis de leurs officiers et de leurs principaux nobles, des précautions du même genre : en sorte que, par le simple jeu de la politique des clans, le Japon entier se trouva privé du droit de communiquer avec d'autres nations, tandis que la classe noble et riche perdait la liberté d'aller, de venir ou de demeurer à sa guise. A cette époque de concentration forcée de la noblesse bouddhique dans les villes, furent construits et

(1) Kœmpfer, t. I, p. 306, 308.

(2) *Ibid.* Voir dans Kœmpfer, livres IV et V, la situation faite aux négociants hollandais, prisonniers dans leur île (1690-1692).

(3) Nous avons vu précédemment quelle relation il y avait entre le maintien d'un clan et l'existence d'une famille où se produisent les « incarnations » bouddhiques. Voir, pour la police des villes, la garde et l'étiquette du palais, Kœmpfer, t. II, p. 96 à 110.

Voir aussi Reclus, t. VII, p. 813, 845 et suiv., etc.

aménagés les longs bâtiments en bois soigneusement laqué en noir, qui se trouvent auprès des châteaux fortifiés où résidait chaque Daïmio chef de provinces, à l'imitation de ce qui avait été établi au pied du château de Yedo, résidence du Taïkoun. Ces bâtiments garnissent des rues entières, exactement alignées; ils sont composés de files de maisons uniformes, bien construites et bien décorées. On dirait les baraquements d'un camp très heureux. C'était bien cela en effet : toutes ces maisons en enfilade servaient au logement des nobles japonais et de leurs familles, suivant leur rang, pendant le temps qu'ils devaient passer à la cour. Aujourd'hui, ces anciens camps de concentration des otages sont affectés aux services publics des municipalités ou de l'État; bureaux des ministères, états-majors militaires, administrations locales ou services de la police (1).

Ce régime politique a eu sur le Japon un effet économique et social très considérable. En effet, la concentration autour du Taïkoun dans la capitale, autour des principaux Daïmios dans leurs chefs-lieux de province, de toute cette noblesse riche par ses revenus acquis et par ses fonctions, amena l'agglomération dans les villes d'une foule d'artisans et de fournisseurs, et le développement tout nouveau de l'industrie, du commerce local, des arts. A l'intérieur des enceintes en murs cyclopéens édifiées aux XVI^e et XVII^e siècles, s'élèvent les palais de bois laqué, verni, doré, où les grands seigneurs entassent les meubles précieux, les armes, les bronzes et les porcelaines d'un goût délicat, d'un fini parfait, dont nos collectionneurs européens recherchent aujourd'hui au Japon les spécimens conservés, de même qu'ils recherchent dans notre propre pays les sièges, les tentures, les faïences, épaves de notre belle époque de fabrication à la main. Les objets qualifiés *Japon ancien* remontent au XVIII^e siècle ou au commencement de XIX^e (2).

(1) V. Cotteau, p. 48 (Tokio) et *passim*; Reclus, t. VII, p. 791, etc.

(2) V. Cotteau. *passim*. Les paires superbes des grands temples, leurs bronzes gigantesques, lanternes, statues d'animaux, etc., remontent aussi à cette époque. Il n'y a de beaucoup plus anciens que les Bouddhas colossaux qui remontent à l'époque de la splendeur du Daïri.

De même que l'organisation administrative et guerrière des Taikouns, Daïmios et Samouraïs présente des caractères extérieurs qui l'ont fait qualifier, par la plupart des auteurs, de « féodalité japonaise », de même le développement industriel et artistique des villes et de la population ouvrière urbaine sous le régime de l'Empire séculier au Japon offre des analogies superficielles, mais très frappantes, avec notre mouvement communal du XI^e siècle, si exactement expliqué par M. Henri de Tourville (1). Le fait est le même dans les deux cas : groupement urbain de nombreux ouvriers en petits ateliers fabricant à la main. Mais le rapprochement est beaucoup plus exact avec les effets économiques ou sociaux de notre « ancien régime » : agglomération à la cour d'une société composée de courtisans et fonctionnaires qui drainent les ressources du pays et les centralisent dans les villes; développement des agglomérations urbaines, prépondérance du travail industriel sur le travail agricole (2).

L'importance prise par la Fabrication au sein d'une société jusque-là basée sur la Culture, telle est l'évolution sociale qui a précédé la révolution japonaise. Un tribun populaire, dans l'Archipel du Soleil Levant — si ce genre y avait existé — aurait pu lancer, lui aussi, la fameuse apostrophe : « Qu'a été le Tiers État jusqu'ici? rien! Que doit-il être? tout! »

L'évolution économique et sociale une fois accomplie, la première occasion venue devait briser une constitution politique retardataire et ne répondant plus à l'état réel de la société; et cette occasion se trouvait en germe dans l'organisation en clans rivaux de la classe dirigeante.

En effet, le gouvernement des Taikouns, en présence de cette force nouvelle que représentait l'agglomération urbaine, redoubla ses mesures policières. Le régime du « passe-port à l'intérieur » fut si strictement appliqué, qu'il devint impossible de cir-

(1) V. dans la Revue, « Formation particulariste », t. XXXIII, p. 211-214.

(2) Tandis que l'accroissement de population urbaine au moment du mouvement communal est dû à l'*émigration riche* des campagnards vers la ville, l'accroissement des villes sous l'« ancien régime » est dû à une concentration de fonctionnaires qui y versent les revenus que l'État tire des campagnes.

culer d'une ville à l'autre, d'une province à l'autre, sans avoir sollicité de multiples autorisations, délivrées pour un temps très court (1), souvent refusées par défiance et par système. Sous une administration telle que nous venons de la décrire, dont l'effet direct est de paralyser les affaires, de susciter des troubles et des répressions féroces, le mécontentement envahit toutes les classes : depuis le grand seigneur, toujours en crainte d'être assassiné par un inférieur ou condamné par le Taïkoun à s'exécuter lui-même, jusqu'aux simples Samourais opprimés, jusqu'au peuple de « villageois » devenu commerçant et industriel dans les villes agrandies.

Le Lamaïsme est l'occasion — involontaire, je le veux bien, mais presque inéluctable — de ces perturbations, de ces abus, engendrés par les institutions politiques auxquelles il aboutit. Nous voyons ces mêmes institutions en vigueur partout où le Lamaïsme se développe sans rival : Thibet, Mongolie, Japon. Ce régime n'est guère supportable : en fait, il ne peut se maintenir longtemps, et finalement se résout, soit par la domination étrangère comme au Thibet et chez les nomades mongols, soit par des révolutions intérieures auxquelles l'étranger est encore mêlé, comme il arriva au Japon.

Protégé par la mer, l'archipel du Soleil Levant vida longtemps à lui seul ses querelles intérieures. Mais le temps vint où le développement de la marine, par la navigation à vapeur, devait faire cesser cet isolement, et rendre même le Japon plus abordable aux étrangers que la plupart des pays asiatiques.

En 1853, la grande république américaine projeta l'établissement d'une ligne de navigation entre la Californie et la Chine; le 8 juillet de cette année, le commodore Perry jetait

(1) Ce régime était encore en vigueur au Japon, il y a vingt ans, en ce qui concerne les étrangers.

L'ensemble de la police des villes japonaises au xvii^e siècle est décrit par Kœmpfer (t. II, p. 97 et suiv.). Ce régime de précautions, qui allait toujours en grandissant, devenait une entrave pour les affaires. La révolution japonaise l'a fait considérablement simplifier dans sa partie politique, et développer du côté des attributions pratiques : l'organisation des pompiers par exemple, qui est fort bien comprise.

l'ancre dans le port d'Uruga, près de Tokio, apportant au Taïkoun une lettre par laquelle le président des États-Unis demandait l'ouverture des ports japonais au commerce international. Le gouvernement du Japon refusa; il craignait des oppositions à l'intérieur, et ne connaissait nullement la puissance à laquelle il avait affaire. L'année suivante, Perry revint, non pas dans l'attitude humble et soumise d'un solliciteur, mais avec assurance, et à la tête de forces considérables : huit gros vaisseaux, deux cents canons et 3.000 hommes de débarquement (1). Il n'y avait pas à résister. Prévenu, par ses guetteurs et sa police, de l'importance et de l'armement de la flotte étrangère, le Taïkoun céda, et, par traité, désigna trois ports comme ouverts au commerce américain. Les puissances européennes réclamèrent la même liberté; en 1859, la France obtenait l'accès des trois ports ouverts.

La fierté japonaise était humiliée : continuellement les Samouraïs, à la suite des Daïmios, cherchaient querelle aux étrangers; à tel point que l'on fut obligé de fermer à ceux-ci le port de *Konagava* (2), situé sur la grande route nationale (*Tokaido*) (3) et de leur ouvrir en échange le havre de Yokohama, qui ne présentait pas cet « inconvénient ». La dynastie de Taïkoun, déjà impopulaire par suite du malaise général, dut porter encore la responsabilité de l'humiliation nationale : c'en était trop. Les clans rivaux profitèrent de la situation pour accabler le maître affaibli. Il s'agissait pour eux, sous le couvert de la défense contre l'étranger, non pas de détruire le pouvoir de l'empereur séculier, mais de se l'adjuger, en renversant le possesseur actuel.

Pour arriver à ce résultat, on invoqua d'abord un grief constitutionnel : on dénia au Taïkoun le droit de consentir et de faire exécuter des traités avec l'étranger, sans avoir pris l'avis du Mikaddo, chef de la cour sacrée et de la caste des Daïmios, et re-

(1) Comte de Dalmas, p. 80.

(2) V. Cotteau, p. 45.

(3) C'est sur le Tokaido que voyageaient les princes et gouverneurs allant dans leurs provinces ou revenant à la cour, et toujours escortés de leurs officiers et serviteurs armés.

présentant de la nation vis-à-vis des autres peuples, en sa qualité de descendant aîné de Ten-sio-Daï-sin.

C'était, pour ainsi dire, recommencer la *guerre de Féki*, l'opposition entre le Daïri et le dominateur de la noblesse lamaïque. Ce retour en arrière était rendu possible par l'évolution dont nous venons de parler, et par cette agglomération urbaine qui donnait une puissance réelle à la population industrielle. Cette population, en effet, soustraite à l'action directe des Samouraïs lamaïques rappelée par son agglomération même au souvenir de la légendaire communauté d'origine et à l'exclusivisme national, penchait volontiers du côté de son traditionnel sinthoïsme. Les petits patrons et les boutiquiers, souffrant directement des troubles, des tracasseries policières et des entraves à la circulation, froissés de plus dans leur amour-propre de race, se tournaient instinctivement vers le descendant aîné de Ten-sio-Daï-sin, vers le Mikaddo.

De 1860 à 1866, le centre des intrigues fut à Kioto, résidence de la cour sacrée et grande ville industrielle qui comptait à cette époque 500.000 habitants (1). Deux ans plus tard, aux portes de cette capitale, et appuyés sur le peuple soulevé, les clans hostiles au Taïkoun anéantissaient dans la bataille de Fushimi les forces de l'empire séculier.

La révolution japonaise a frappé l'Europe d'étonnement par ses résultats inattendus. Un empire asiatique jusque-là strictement fermé, connu seulement par des légendes, par des récits anciens et incomplets, réputé pour l'astucieuse férocité de ses chefs et pour la singularité de sa double constitution politico-religieuse, est tout à coup livré aux investigations du monde occidental. Des convulsions terribles y éclatent, tout semble bouleversé, ruiné. Puis le calme renaît rapidement, et ce peuple ignoré, perdu aux confins de la terre, se met immédiatement à l'école de notre civilisation. Il emprunte avidement aux Occidentaux leurs procédés mécaniques; il leur emprunte des institutions militaires, une législation civile, et enfin une constitution politique toute neuve avec garanties libérales et pondération des pouvoirs. Et

(1) Cotteau, p. 187.

tout semble réussir, semble s'adapter presque sans heurt et sans effort à la descendance de Ten-sio-Daï-sin, à ces petits hommes jaunes dont la mentalité demeure pour nous si étrange !

Nous venons d'exposer la genèse de ces faits extraordinaires. Comme partout, comme toujours, ce sont les grandes modifications survenues dans le travail qui ont permis et commandé, au Japon, les grands changements dans l'organisation politique. La nouvelle constitution japonaise a paraphé, pour ainsi dire, cette grande loi sociale, en substituant à l'ancien et unique impôt des mesures de riz — impôt agricole — des contributions payables en numéraire et applicables à toutes les sources de bénéfices.

La chute d'une dynastie d'empereurs séculiers n'est pas un fait nouveau dans l'histoire du Japon : depuis le moyen âge, cette histoire en réalité ne se compose que des renversements de dynasties, remplacées par les chefs de la coalition victorieuse. Mais il ne s'agit plus maintenant de la substitution d'un clan à un autre ; il y a effondrement de l'institution elle-même, et, par suite de sa disparition, la vieille substruction de la société japonaise apparaît à découvert avec le Mikaddo comme assise fondamentale. Dans l'affolement qui suit toujours l'abolition du pouvoir établi, c'est le Mikaddo seul qui reste le point solide, le représentant du lien national. Le pouvoir lui est remis, de fait, par acclamation, par la force des choses.

En face de lui, deux facteurs jusque-là négligeables interviennent d'une façon dominante dans les événements : la population urbaine groupée pour la défense de ses intérêts, et le monde étranger dont la supériorité et la puissance se révèlent tout à coup.

Or, qu'était en réalité le Mikaddo (1) ? Non pas un guerrier implacable, un diplomate intrigant, un administrateur retors, comme le furent Joritomo, Yeyas et les autres fondateurs de dynasties : c'était une idole ou une relique vivante, une âme étiolée par l'inaction et la « contemplation du vide ». Que pouvait décider ou entreprendre ce revenant d'un autre âge, ce roi fainéant

(1) Le Mikaddo qui monta sur le trône en 1868, à l'âge de seize ans, est Mut-sa-Hite ; il a adopté comme fils et Mikaddo présomptif, le prince Harounyia, fils d'une de ses femmes et qu'on dit phthisique.

dépossédé depuis des siècles? Comment allait-il remplir le rôle, tout d'initiative et d'intrépide fermeté, qui incombe à un « sauveur » au lendemain d'une révolution? Il offrait au peuple le pivot du pouvoir, le point central immobile auquel se rattachent les souvenirs et les idées qui forment le lien de la nation : cela suffit pour régner, non pour gouverner. Que fit donc le Mikaddo? par une proclamation célèbre, il « remit le gouvernement à l'opinion publique ».

Il ne pouvait faire mieux; autour de lui, la cour sacrée, déprise depuis longtemps de tout contact avec les affaires, n'offrait pas au souverain nouveau un personnel gouvernemental bien utilisable. Seuls, au milieu des vieux courtisans du Daïri, quelques jeunes gens de noble famille, qui avaient été envoyés en Europe pour y faire leurs études, avaient l'ouverture d'esprit, l'audace et l'habileté que requérait la situation. Ces jeunes hommes auxquels la disparition de l'Empire séculier ouvrait un avenir politique, sentirent immédiatement la possibilité, la facilité d'adapter aux conjonctures les théories constitutionnelles qu'ils avaient étudiées chez les Occidentaux. Appuyé sur l'exemple de ces étrangers dont la puissance et la supériorité éclataient à tous les yeux, le thème constitutionnel devait conquérir tous les suffrages. Ses introducteurs, séduits les premiers, ont rendu service au pays dans les circonstances embarrassantes qu'il traversait. Ils ont été largement récompensés dans leur ambition, peut-être légitime, d'appliquer eux-mêmes le système qu'ils avaient importé : depuis trente ans, chacun des trois « marquis » (1) *Yamagata, Matzugata, Ito*, détient le pouvoir à son tour, comme président du conseil des ministres.

Comme il n'y a place que pour un à la fois au gouvernement, il a fallu que chacun des trois personnages se trouvât à la tête d'un parti servant à justifier le jeu de la bascule parlementaire. Ces trois partis, *théoriquement*, ont adopté chacun une nuance politique. Il ne s'agit ici que de nuances, car la base fondamen-

(1) (V. dans Kœmpfer la liste des titres, t. I^{er}, p. 240, 241.) Celui de « Marquis » est probablement le même que celui de « Makandairo », titre donné au premier ministre de l'Empereur séculier.

taie du pouvoir, la dynastie, se confond avec le lien national lui-même et n'est pas mise en question. Elle est au-dessus de la politique, bien plus encore que ne le semblait chez nous, sous le second Empire, l'institution impériale plébiscitée par dix millions de suffrages. Les fluctuations de l'esprit public affectent seulement certains sentiments, certaines appréciations des nécessités du moment.

Il y a donc : 1° le parti qu'on pourrait appeler *rétrograde*, exploitant le sentiment national fermé, la haine et le mépris de l'étranger qui n'a pas l'honneur de descendre de Ten-sio-Daï-sin; 2° le parti *moderniste* qui flatte le sentiment de la puissance nationale, de la grandeur japonaise; il tend à ménager les étrangers, dont dépendent les emprunts perpétuels nécessités par les armements et les améliorations; 3° enfin, le tiers parti, prêchant la modération de part et d'autre et jouant, quand il le peut, le rôle du troisième larron.

La main-mise des politiciens sur le pouvoir était absolument fatale; en effet, les grands gouvernements territoriaux étant abolis, la masse de la nation ne trouvait dans son sein aucune autorité sociale, aucune force autonome, indépendante, pouvant se dresser en face de l'État. La population urbaine, qui avait si fort contribué à la révolution, ne contient que de petits fabricants *à la main* qui n'ont ni la surface ni la culture nécessaires pour exercer une grande influence. L'ancien personnel gouvernemental, les Samouraïs, dépouillés de leurs honneurs et privilèges, ont vu changer aussi la nature de leurs anciennes fonctions, autrefois basées sur l'impôt unique des mesures de riz. Mais seule cette classe offre les qualités nécessaires à l'administration. En masse elle se retourne, peuple les bureaux et l'armée; son organisation en clans derrière les plus hauts politiciens assure cette invasion des nouvelles fonctions publiques. La méthode d'action des clans a changé : « l'homme aux deux sabres » est devenu agent politique. Mais le gouvernement par les clans subsiste toujours : il n'y avait rien pour le remplacer (1).

(1) V. sur la révolution japonaise, Félix Martin, *Le Japon vrai*, p. 99 à 112, etc.

Tant que le Japon est resté fermé, isolé, ce régime des clans a produit à l'intérieur ses effets de discorde et d'oppression ; il n'a pas laissé s'élever dans la nation une classe de véritables patrons propres aux grandes entreprises, à la direction progressive du travail et à la vie indépendante assurée par l'initiative et les ressources personnelles. Au moment de la révolution, rien n'était préparé dans ce sens : tout ce qui s'élevait au-dessus de la masse devait son élévation à la politique des clans et aux emplois de l'État.

La politique demeurait seule comme moyen de se distinguer, d'être riche, d'être puissant. Aussi, dès que le développement des forces navales et des transports maritimes eut forcé les barrières, l'étranger s'est placé, sans concurrence nationale, à la tête de toutes les grandes entreprises commerciales, industrielles, financières. Aujourd'hui, on peut le dire en vérité, l'évolution économique apparente du Japon n'est que l'extension masquée de l'industrie et du commerce anglais, l'emploi des capitaux britanniques. La vie nationale vraiment japonaise s'est concentrée dans la politique, l'armée et la marine de guerre : et toutes ces choses sont sous la dépendance *réelle* de l'étranger qui détient les gros intérêts et dirige les forces productrices de la nation.

Comme au Thibet et en Mongolie, le régime de l'aristocratie lamaïque a fait preuve ici de son infériorité. Il aboutit à la main-mise de l'étranger sur les forces vives du pays.

Au premier aspect, l'empire du Soleil Levant nous apparaît comme un État moderne en voie de s'élever au rang de « Grande Puissance » : constitution parlementaire, législation compliquée, diplomatie cauteleuse, territoire hérissé de baïonnettes et ceint d'une flotte de cuirassés formidables. Mais que recouvre cet appareil imposant, menaçant même ? Sur quels fondements repose-t-il ? — L'étude que nous venons de faire des origines et des vicissitudes de la race japonaise nous permet de répondre à cette question, et de dire : le Japon actuel est un *roseau peint en fer*. Sous une écorce brillante et dure, mais mince et cassante, il est creux ; il ne renferme

pas ce qui fait la moelle et la force des puissantes nations modernes (1). Si l'écorce venait à se briser, que trouverait-on au dedans? une hiérarchie administrative civile ou militaire, dont les membres ont été fonctionnaires et courtisans de père en fils, depuis des siècles; et une masse populaire composée pour une part de villageois primitifs dénués de cadres, pour l'autre part de citadins, gens de petits métiers, sans industrie, sans capitaux, sans initiative et sans moyens d'entreprise. Comme lien national, une simple légende qui, de jour en jour, va s'effaçant devant le sourire des étrangers et des gens instruits, devant l'esprit sceptique et frondeur de la démocratie urbaine (2). En dehors de ce lien fragile, aucun groupement sérieux unissant les intérêts des individus ou ralliant entre elles les familles étroites et instables qu'a formées ou plutôt déformées *l'origine villageoise*. Par suite, aucun point d'appui solide pour une résistance aux influences étrangères, pour une direction autonome de la société entrée en contact avec d'autres races.

Cette situation est bien connue outre-Manche; elle a déterminé l'empressement avec lequel nos voisins se sont lancés dans les affaires japonaises, et y ont conquis l'influence constatée par le dernier traité, qui fait du Japon le soldat de l'Angleterre en Extrême-Orient. En Amérique, les directeurs des grandes affaires ont cherché, depuis longtemps déjà, à se rendre compte des réalités japonaises. Voici sur cette question, d'après une note qu'a bien voulu me communiquer M. P. de Rousiers (3), l'opinion de sir J.-J. Hill, président du *Great Northean Railroad* : « Il ne faut pas croire à la supériorité du Japonais sur le reste de la race jaune : le Chinois est supérieur au Japonais ».

Cette parole d'un éminent *business-man* mérite une sérieuse

(1) « Dans l'ordre intellectuel, dit M. Marcel Monnier, un abîme plus profond que les Océans nous sépare, ils ont pu s'approprier notre outillage, non notre âme. » (Tome d'Asie, prélude, p. 28.)

(2) V. Félix Martin, p. 103 à 105.

(3) Note prise en voyage à Saint-Paul Minnesota : interview de M. J.-J. Hill, au moment où la guerre sino-japonaise venait de finir.

considération. Pour en saisir le bien-fondé, terminons en évoquant le tableau de la société chinoise tel qu'il ressort de notre précédente étude sur le Céleste Empire (1).

En présence d'une force militaire étrangère — même de simples nomades — l'Empire du Milieu a toujours fait une assez triste figure. Son peuple, mal préparé pour la guerre, fournit une très médiocre armée, commandée par des princes Mandehous fourbes et cruels que n'anime point l'héroïque bravoure des nobles Japonais. Son administration, diffuse, irrégulière, ne rappelle en rien les bureaux ponctuels et l'étroite police, legs de l'empire séculier lamaïque, que le voyageur rencontre à Yokohama, à Kioto, ou à Ozaka. La dynastie régnante, loin de représenter et d'incarner la légende fondamentale des origines nationales, est officiellement reconnue comme étrangère aux Cent-familles du peuple céleste. Tout cet attirail de l'Empire chinois est facile à vaincre et à renverser, ou, au moins, à faire capituler.

En dessous de cette administration officielle, si l'on examine le peuple chinois en lui-même, le contraste avec la société japonaise se manifeste de plus en plus. Nous ne retrouvons pas ici le roseau peint en fer : c'est plutôt un pied de chêne, dont l'aubier cède à la vermoulure, mais dont le cœur est résistant. Un concept national puissant, réel, — le plus réel qui existe — relie entre eux tous les descendants du *Ciel* chinois, tous les membres des Cent-familles. Ces Cent-familles, qui se compé-

(1) Cf. dans la Revue, « Le Bouddhisme dans l'Inde et dans la race jaune », t. XVII, p. 245 et suiv. (septembre 1894) et t. XX, p. 312 et suiv. (octobre 1895).

Je résume rapidement ici la thèse développée dans ces deux articles déjà anciens.

La race jaune, race agricole, a pu suivre à travers les déserts le cours du Syr et de l'Amou Daria, en vivant de la culture irriguée par dérivation des eaux des fleuves. Elle a continué en Chine le même mode de travail, lequel implique : 1° l'autorité du patriarche maître du canal de dérivation et répartiteur des eaux ; 2° la faculté pour chaque ménage d'un établissement isolé, quoique dépendant étroitement du canal principal et du patriarche. De cette formation sociale résultent : 1° le maintien des traditions par le patriarche *paysan*, en ce qui concerne les rites du sacrifice, et leur déformation dans la partie du dogmatique, d'où le culte des ancêtres, la solidarité familiale, le concept national du « ciel » ancestral ; 2° les ménages vivant de ressources distinctes, mais solidaires ; d'où l'institution des conseils de famille, leur rôle prépondérant, et la création sur leur modèle des associations en dehors de la famille. La démocratie patriarcale ainsi organisée en Chine défie à la fois la domination des castes et l'influence lamaïque.

nè trent depuis des milliers d'années, sont entrées dès l'origine dans la voie de la culture irriguée par dérivation des fleuves, et ne l'ont pas quittée. Par là elles ont conservé patriarcalement une forme du sacrifice primitif, de laquelle dérive le culte des ancêtres. De leur régime de culture résulte, comme nous l'avons montré, leur régime familial maintenant avec la plus grande force, entre des ménages habitant séparément, la cohésion et la solidarité familiales. De là ces conseils de famille, qui remplissent leur rôle gouvernemental avec une pleine indépendance, et, régissant de nombreuses personnes, des affaires importantes et complexes, forment dans leur sein des hommes avisés, sensés, sérieux, capables de fonder entre eux, au dehors des familles, ces associations curieuses d'ouvriers et de négociants qui font la force de l'émigration chinoise chez les peuples environnants. Ce bloc de 450 millions d'hommes, que forme le peuple Céleste, ne peut pas être désagrégé par l'invasion militaire, ou même par l'invasion pacifique de l'industrie, du commerce et des moyens de transport, aussi facilement que l'autre rameau de la race jaune, celui qui a subi la *déformation villageoise*, perdu les traditions cultuelles et la solidarité familiale, et qui, laissant libre jeu et table rase au lamaïsme, se trouve avoir pour lien national la seule légende de la caste sacrée, et pour personnel dirigeant celui des anciens clans des fonctionnaires guerriers. Répétons-le : à cette nation brave, impressionnable et légère, il a manqué, sous sa brillante et fragile écorce, ce qui fait la moelle des sociétés solides : une classe préparée, par la constitution sociale de la race, à diriger et à faire progresser en pleine indépendance le travail du peuple entier. Au contact des nations occidentales, cette lacune de la société japonaise apparaît d'autant plus grave que la force politique et militaire y est plus développée. Il faut que le rôle patronal soit rempli : et déjà nous voyons la main européenne qui s'insinue dans ce gantelet de fer.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LA MODE ET LE RUBAN

Nous avons signalé la brochure que notre dévoué collaborateur, M. Henri de Boissieu, vient de publier sur *La Rubanerie Stéphanoise* (1). Dans cette brochure, M. de Boissieu expose la technique de cette intéressante fabrication, étudie l'organisation du travail qui résulte des conditions spéciales du milieu et de la nature particulière des besoins auxquels répond cette industrie de luxe. Il rappelle les mouvements récents qui se sont produits dans le monde ouvrier de Saint-Étienne et envisage l'avenir que prépare à l'industrie rubanière les progrès de la technique moderne combinés avec les évolutions de la mode.

Nous ne saurions mieux louer la substantielle étude de M. Boissieu qu'en reproduisant ici un passage de sa brochure, celle où il signale précisément le rôle joué par les exigences modernes de la mode dans l'orientation actuelle de l'industrie du ruban.

« Faisons d'abord une remarque à la La Palisse : le ruban est un article de luxe. Qui dit luxe dit instabilité, fantaisie ; le genre adoré aujourd'hui tombera demain en disgrâce. Qui dit fantaisie suppose impatience ; le caprice supporte-t-il, conçoit-il même la plus légère attente ? Une rubanerie idéale, quelle que soit l'époque où on la considère, doit donc répondre aux deux exigences suivantes, assez faciles à énoncer, plus difficiles à concilier en pratique : grande souplesse de production, grande rapidité d'exécution.

« Ce n'est pas tout. Il se produit à notre époque, lentement et tranquillement dans la plupart des pays, moins lentement, moins tranquillement en France, une transformation sociale profonde qu'on peut déplorer ou qu'on peut bénir, mais qui est un fait, mis en évidence par tous ceux qui, comme M. Rondot, ont essayé d'exposer la *philosophie* de la mode et du tissage soyeux.

(1) Storek et C^{ie}, 8, rue de la Méditerranée, Lyon.

« Par l'effet combiné d'une foule de causes, qu'il serait trop long d'analyser, un nivellement général s'opère. Tandis que la valeur des produits et du revenu baisse, celle des services tend à s'accroître. Cette dernière est en effet réglée moins par des lois économiques, que par une force politique, celle du nombre qui, de jour en jour, devient plus puissante. L'élévation des salaires, jointe à la diminution du pouvoir libérateur de l'argent, amoindrit, si j'ose m'exprimer ainsi, la *capacité d'opulence* des classes riches ; pendant ce temps, les classes laborieuses deviennent plus aisées. L'offre se trouve donc, pour le ruban comme pour la soierie, en présence d'une clientèle plus nombreuse mais moins puissante, *d'une plus grande quantité de consommateurs ayant un moindre pouvoir de consommation.*

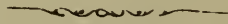
« Aussi bien, les chemins de fer, les transports rapides par eau, hâtent singulièrement la diffusion des modes, permettent à la bourgeoise de Quimper, que dis-je ? à la créole de la Guadeloupe, d'être vêtue, au bout de quinze jours, comme la grande dame de Paris. Celle-ci n'a qu'une ressource, si elle ne veut pas être *mise comme tout le monde* : changer, changer sans cesse, et, comme son pouvoir de dépense est assez limité, elle n'obtient la quantité qu'en lui sacrifiant résolument la qualité. La bourgeoise achète de la *camelote* pour singer la grande dame, la grande dame achète à son tour de la camelote pour fuir l'imitation qui l'humilie. Un besoin général de bon marché se manifeste qui fait préférer le clinquant au brillant, l'apparence à la solidité. De nos jours, en rubanerie comme en soierie, la primauté appartient au fabricant, à la fabrique qui a le génie du bon marché, qui livre au prix le plus réduit l'article le plus *avantageux.*

« La production à un taux très bas d'un *trompe-l'œil* ayant les dehors de la perfection est relativement aisée dans les fabriques *légères de tradition.* Elle devient plus mal commode dans une industrie qui, comme celle de Saint-Étienne, conserve jalousement depuis des siècles les principes de la vraie perfection, et a tout intérêt à les maintenir.

« En effet, les beaux rubans façonnés et brochés de Saint-Étienne jouissent, toutes proportions gardées, du même renom, et exercent la même influence que les « lampas éclatants », les « velours ciselés » de la Croix-Rousse : ils achalandent toute la fabrique. Celle-ci devait, sous peine de se découronner, continuer à exécuter parfaitement et en même temps se mettre à produire à bas prix. Elle ne le pouvait pas avec une seule organisation du travail. Par la force des choses, la rubanerie est devenue à Saint-Étienne ce qu'est en plus grand la soierie à Lyon, un « œil de mouche à mille facettes. »

L'auteur conclut ainsi :

« Évidemment, au point de vue philosophique, la subordination du travail au caprice est une anomalie déplorable. Pour le rubanier de Saint-Étienne, pour ce sédentaire qui a le loisir de réfléchir et le goût des longues réflexions, ce peut être parfois pénible de songer que son pain, celui de sa femme et de ses enfants, le pain de milliers de camarades, dépend en définitive de la fantaisie de quelques lanceuses de modes. Qu'y faire? La situation, aussi ancienne que le ruban, durera juste autant que lui. L'industrie qui souffre tant des caprices ne vit que du caprice. Et ce caprice permet à l'honnêteté, à la persévérance, au labeur obstiné de s'élever peu à peu, au vrai mérite de parvenir. Au lieu de s'user en clameurs stériles, de déclamer contre le patronat, que les tisseurs stéphanois visent un résultat pratique, ambitieux sans doute, mais d'une obtention plus facile qu'ailleurs à Saint-Étienne, où le but s'atteint par degrés : qu'ils tâchent de devenir patrons. »



II. — L'UTILITÉ DES FONCTIONNAIRES

Les caricaturistes excellent parfois à caractériser en quelques traits les institutions et les hommes. Ils ne font pas beaucoup de mal à ce qu'ils attaquent, contrairement à une opinion que l'on a parfois soutenue; mais ils donnent du moins à ceux qui souffrent de certains abus la consolation de voir ceux-ci dénoncés et ridiculisés, ce qui d'ailleurs n'empêche pas les choses de continuer leur train.

C'est ainsi que nous trouvons dans le *Pêle-Mêle* une série de dessins dont la légende constitue une espèce de récit fait par un chef de bureau. Nous ne pouvons, naturellement, reproduire ici les caricatures qui illustrent chaque fraction de ce récit, mais ce dernier vaut la peine d'être retenu, car les revues sérieuses peuvent tirer profit, quelquefois, de ce que contiennent les publications les plus humoristiques habituées à refléter à leur manière tout un côté du monde social.

Voici donc l'histoire de notre chef de bureau :

1^{er} dessin. — (Un garçon de bureau qui porte des piles de registres et un monsieur qui les consulte.) « Quand je pris la direction de ce bureau, je remplaçai un vieil homme brouillon et distrait. Je remis tout en ordre et vérifiai le travail de mon prédécesseur. Quelle

ne fut pas ma stupéfaction de voir qu'un employé avait été retraité depuis trois ans sans être remplacé. »

2^e dessin. — (Des employés se noient dans des paperasses.) « Je fis venir des employés spéciaux — on aménagea un bureau pour eux — car il fallait à tout prix rechercher les causes de ce non-remplacement. Après un long travail, on découvrait enfin que l'employé en question ne venait jamais au bureau; on ne s'était pas aperçu de sa mise à la retraite. »

3^e dessin. — (Le chef de bureau installe un bureaucrate dans un bureau.) « Le poste supprimé indûment fut immédiatement rétabli, et on donna un bureau spécial au nouveau titulaire. »

4^e dessin. — (Le chef de bureau installe un deuxième bureaucrate dans un deuxième bureau.) « Pour le cas où ce nouvel employé viendrait à manquer comme son prédécesseur, je fis aménager un second bureau où je mis un auxiliaire chargé de le remplacer. »

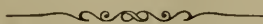
5^e dessin. — (Le chef de bureau installe un troisième bureaucrate dans un troisième bureau.) « Et, comme cet auxiliaire pourrait ne jamais venir non plus, je demandai un troisième bureau où j'installai un surnuméraire pour les remplacer tous les deux. »

6^e dessin. — (Divers employés écrivant, faisant semblant d'écrire ou dormant.) « Enfin je conservai les employés spéciaux que j'avais fait venir et chargés de faire les recherches, pour l'éventualité d'un nouveau cas semblable. J'espère que M. le chef de division approuvera ma conduite. »

7^e dessin. — (Le chef de bureau en face du chef de division. C'est ce dernier qui parle.) « Non seulement j'approuve votre conduite, mais encore je vous propose pour la croix. Ah! si tous les chefs de bureau montraient le même zèle, nous verrions cesser bientôt les attaques que l'on dirige contre les administrations. »

Bien entendu, le comique des figures ajoute beaucoup à l'effet de cette satire, où la pointe voulue d'exagération ne fait que mieux mettre en relief la réalité des choses. Le lecteur se dit que, si les choses ne se passent pas exactement comme les présente le caricaturiste, il se produit une infinité d'abus de même nature, quoique un peu moins grands chacun que l'abus caricaturé.

Le malheur, c'est que toute fonction nouvelle, une fois créée, se défend avec une énergie merveilleuse, et que, d'autre part, l'« heureux titulaire » constitue, dans le monde de sa famille, de ses amis et de ses connaissances, un nouveau foyer d'où rayonne l'admiration des fonctions publiques et le désir contagieux de s'y hisser.



III. — UNE ASSOCIATION ENTRE VITICULTEURS ET NÉGOCIANTS

Nous lisons dans les *Annales* du « Musée Social » :

« Une nouvelle forme d'association agricole, assez curieuse, vient d'être fondée dans le but « de développer le renom et la prospérité des vins des côtes du Rhône ».

Cette association est intéressante parce qu'elle est constituée entre producteurs et négociants. Elle se propose, en effet (art. 1 des statuts), « de grouper tous les efforts du producteur et du négociant, en vue de maintenir et de perfectionner la valeur traditionnelle des vins des côtes du Rhône ». Elle est remarquable, en outre, parce qu'elle se réclame de la loi du 1^{er} juillet 1901. L'article 13 des statuts est ainsi conçu :

« L'association se place sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, et notamment, relativement à son objet, elle s'en réfère aux termes de l'article premier de cette loi, à savoir :

« Le caractère essentiel de la convention qui lie ses membres est qu'ils mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »

« Sa personnalité juridique est définie par les articles 5 et 6 de la même loi. »

Voici d'ailleurs comment M. Georges Maurin, l'un des fondateurs, définit le but et les moyens d'action de cette association :

« Son but est de dégager complètement les vins de la côte du Rhône, cotés et classés, de toute compromission avec les vins du Midi et avec les vins du Beaujolais.

« Ses moyens d'action sont : création de foires, représentation dans toutes les expositions nationales et internationales, ouverture de nouveaux débouchés, surtout à l'étranger.

« Nous faisons le contraire du Midi et du Centre; nous nous unissons étroitement avec le commerce; nous lui demandons de faire une sélection que nous nous sentons, nous, impuissants à faire dans nos syndicats, entre les vins de cru et les vins de basse plaine; nous nous plions à ses convenances pour faire le type qu'il nous demande; nous corrigeons nos procédés de vinification d'après ses indications, nous lui demandons, en échange, qu'il fasse lui-même la police de nos marques et qu'il ne les adultère pas par d'affreux coupages avec les vins du Midi. »

L'association est administrée par un comité composé de six mem-

bres nommés en assemblée générale et d'un délégué par chacune des chambres de commerce et des chambres d'agriculture, qui sont admises, à titre de personnalités légales, comme membres de droit de l'association. Les communes et les sociétés d'agriculture de la région peuvent être membres au même titre.

Les conditions à remplir pour être membre associé sont les suivantes : « être viticulteur ou négociant dans la région, jouir de ses droits civils, acquitter la cotisation ». La cotisation annuelle est de 50 francs, au moins, et 500 francs, au plus, pour les diverses sociétés ou communes, de 5 francs, au maximum, pour les membres associés.

L'association des propriétaires-viticulteurs et des négociants en vins des côtes du Rhône a d'ailleurs commencé déjà à manifester son existence.

« Notre première foire aux vins, écrit M. Georges Maurin, a eu lieu, lundi dernier, 17 mars, à Valence et l'entente la plus complète a régné entre producteurs et négociants. »

L. T.

IV. — LE MARIAGE DES OFFICIERS

En 1895, un lieutenant bavarois démissionnaire, M. R. Krafft, a publié, sur la vie intime de l'officier allemand, une brochure que résumait dernièrement l'*Écho de Paris* :

« L'auteur, dit ce journal, nous a conté les misères cachées de la carrière militaire, les déboires et les tristesses succédant bientôt aux joies orgueilleuses de l'épaulette conquise et de l'exhibition du beau costume. Il dit que la solde du sous-lieutenant était insuffisante pour parer aux dépenses obligatoires du casino et de l'entretien.

« Le casino est un établissement militaire assez luxueux, appartenant généralement à l'État, et qui comprend des salles à manger, une bibliothèque, des salles de lecture et de conférences, des salons de conversation, des locaux pour les différents jeux, etc. Tous les officiers, mariés ou célibataires, y viennent fréquemment. Les officiers subalternes sont obligés d'y prendre un repas, le dîner, qui a lieu vers une heure de l'après-midi. Le soir, ils sont libres et soupent plus économiquement à la brasserie en avalant force chopes de bière.

« Ce dîner d'apparat revient cher parce que, constamment, on célèbre des événements historiques ou on reçoit des personnages de marque, princes et généraux. Pour chaque dépense, l'officier

remet un *bon*, et le règlement mensuel absorbe une bonne partie de la solde.

« Le pauvre sous-lieutenant est bientôt endetté. Il a fêté sa nomination avec les camarades ; il a fait des commandes aux tailleurs, passementiers et bottiers ; il est hors d'état de tenir ses engagements. C'est le recours fatal à l'obligé usurier, qui lui fait signer un billet de 550 marks en ne remettant que 500 marks au plus.

« L'officier, harcelé par des créanciers impitoyables, ne sait comment se tirer d'embarras. Il y a bien la caisse officielle des prêts d'honneur, remarquable institution de prévoyance dont nous avons déjà expliqué le fonctionnement, mais il ne peut y recourir trop souvent, et les intérêts à payer ne font qu'aggraver sa situation.

« C'est alors que surgit l'agent matrimonial qui joue un rôle très important dans l'armée allemande. Il apparaît comme un sauveur et offre la planche de salut : une jeune fille riche.

« L'officier se croit sauvé. Il épouse en toute hâte. C'est tomber de Charybde en Scylla. Le mariage entraîne des relations plus étendues ; ce sont des invitations continuelles à des dîners, à des soirées, à des bals. On ne peut repousser toutes ces politesses, surtout celles des supérieurs. Les frais de toilette absorbent la majeure partie des revenus. C'est un tourbillon qui affole le malheureux officier. Et s'il survient des enfants ?...

« M. Krafft affirme que les officiers allemands, trop absorbés par leurs fonctions militaires et par leurs occupations de famille, n'ont plus le temps de lire. Ils renoncent vite à tout travail intellectuel.

« Cependant, en Allemagne, l'officier, qui occupe une situation exceptionnelle et qui est comblé d'honneurs, a toutes les facilités pour se marier avantageusement. Il est recherché par les familles les plus considérables et les plus riches. Les jeunes filles désirent ardemment une union militaire qui leur ouvre à deux battants les portes des salons les plus sévères. Tous les officiers sans exception sont admis à la cour, privilège envié qui n'est accordé qu'aux fonctionnaires civils de haut rang, qui est refusé même aux conseillers des cours d'appel, reçus seulement sur invitation particulière. »

Il y a là une des preuves les plus frappantes de l'influence du milieu sur le mode d'existence. Il est en effet peu de situations où la « tyrannie de l'usage » se fasse sentir plus fortement. Et cette tyrannie, comme on le voit, exerce même une influence déterminante sur la formation de la famille, influence qu'on ne saurait qualifier d'heureuse, puisqu'elle se traduit par le triomphe du pur mariage d'argent.

V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Les dépôts de mendicité.

M. Wilhelm, dans *l'Économiste français*, étudie l'organisation des dépôts de mendicité, ces établissements plus que bizarres institués depuis près d'un siècle pour que leur existence enlevât aux mendiants toute excuse, et qui, en fait, ne peuvent héberger qu'un nombre infime de ces malheureux..., pour les rendre à la liberté au bout de quelques semaines, aussi malheureux qu'auparavant.

M. Wilhelm traite d'abord le point de vue pécuniaire. Les dépôts de mendicité sont d'abord une mauvaise affaire pour l'État. Le travail d'un mendiant, lorsqu'il travaille, rapporte de 55 à 75 francs par an et son entretien coûte de 200 à 250 francs. « On voit, dit l'auteur, combien ces établissements sont coûteux. » Il ajoute :

« Si encore ils n'étaient que coûteux, le mal serait relatif; mais ils sont inutiles, cela est facile à prouver, au moins pour ce qui regarde l'extirpation de la mendicité, comme dit le décret de 1808.

« En principe, et d'après tous les décrets spéciaux pris en conformité du décret de 1808, le séjour au dépôt doit être d'un an au moins : « Les individus conduits au dépôt y seront retenus jusqu'à ce qu'ils se soient rendus habiles à gagner leur vie par le travail, et au moins pendant une année. » Or les séjours varient ordinairement de quinze jours à trois mois. Il en résulte que le pécule de sortie est très faible. Ce pécule, en théorie, doit atteindre 50 0/0 des produits du travail; en fait, il est bien moindre, parce qu'une certaine partie du pécule est mise quotidiennement à la disposition du reclus, qui a le droit de la dépenser pour faire améliorer un peu son ordinaire. D'après les calculs faits, ce pécule se chiffre par une moyenne de 5 à 15 francs pour les femmes, et de 10 à 35 francs pour les hommes, pour un séjour de trois mois, qui est, comme nous le disions plus haut, le séjour maximum de fait. Donc les individus qui sortent du dépôt de mendicité, le quittent sans y être restés assez longtemps pour y apprendre un métier, ou tout au moins pour y acquérir l'habitude du travail, et sans emporter avec eux plus que de quoi subvenir à leurs premiers besoins. Cette somme minime dépensée, ils se mettent de nouveau à tendre la main, et le cycle recommence.

« Et pourtant, ceux-là sont les privilégiés, car, enfin, qui donc entre au dépôt de mendicité? Il faut remarquer, en effet, que chaque année, les tribunaux correctionnels distribuent 15.000 condamnations

environ pour vagabondage et mendicité. Nous touchons ici à une partie fort intéressante de la question de la répression de la mendicité, question qui est si peu résolue que les tribunaux et l'administration sont même impuissants à appliquer la loi. L'article 274 du Code pénal dispose que les condamnés pour mendicité doivent, après avoir subi leur peine, être conduits au dépôt de mendicité. Ce n'est pas une faculté laissée à l'appréciation des tribunaux, mais une obligation. La question de savoir si le jugement lui-même doit ordonner l'envoi au dépôt à l'expiration de la peine a été controversée. On a dit, notamment, que le tribunal correctionnel ne peut ordonner cet envoi, parce que l'envoi au dépôt de mendicité constitue non une peine, mais une mesure de police qui est à la discrétion de l'autorité administrative. (Voir Paris, arrêt du 7 décembre 1861, Dalloz, 1862, 5.242.) Une pratique contraire est généralement suivie. Mais, quoi qu'il en soit de la théorie, le code oblige le Parquet à envoyer le mendiant, une fois sa peine subie, au dépôt de mendicité. Le fait-il? Presque jamais, parce qu'il sait fort bien que le dépôt est toujours plein, en partie à cause de la présence de gens qui ne devraient pas s'y trouver. De son côté le tribunal, même s'il est d'avis que cet envoi doit être ordonné par le jugement, cesse d'en faire mention, puisque cela ne servirait à rien. C'est ainsi que la loi est tous les jours et ouvertement inobservée.

« D'un autre côté, il ne faut pas oublier que si l'article 274 du Code pénal punit de peines relativement très sévères (il est vrai que l'article 463 sur les circonstances atténuantes est applicable) le mendiant, même invalide, c'est qu'il considère que cette mendicité est inexcusable dans un département où existe un dépôt, dépôt où le mendiant, quel qu'il soit, est toujours censé pouvoir être reçu sur sa demande. Or, se figure-t-on un mendiant sans relations, sans protecteurs, allant frapper à la porte d'un dépôt de mendicité pour y solliciter son admission? « Nous n'avons pas de place pour vous », lui serait-il répondu. On n'entre au dépôt de mendicité que sur la recommandation expresse et personnelle du préfet, obtenue par l'intermédiaire du député du lieu..., s'il est favorable au Ministère en exercice.

« Donc, de quelque côté qu'on envisage la question, on trouve que les dépôts de mendicité ont manqué leur but.

« Partout où il y a des dépôts, on condamne des individus sous prétexte qu'ils n'avaient qu'à s'y adresser pour être hospitalisés, alors que ces individus seraient sûrs, s'ils avaient l'idée de le faire, de n'être pas reçus.

« Là où il n'y en a pas, mais s'il y a un traité avec un dépôt voisin,

ou bien l'on condamne, et que dire d'un jugement qui envoie en prison un pauvre diable sous prétexte qu'il y a, à 80 ou 100 kilomètres de là, plus parfois, un dépôt d'où on l'aurait mis à la porte s'il avait eu l'audace de s'y présenter? ou bien l'on ne condamne pas et la mendicité n'est pas réprimée, ce qui est toujours le cas quand il n'y a ni dépôt ni traité.

« Enfin, pour les privilégiés que l'arbitraire d'un arrêté préfectoral envoie et maintient pendant un temps également arbitraire dans le dépôt, ce séjour ne leur profite en rien; ils sortent de là sans ressources morales ni matérielles, sans avoir appris un métier, sans avoir pris goût au travail, sans avoir dans les mains une somme suffisante pour attendre d'être embauchés. »

Le pangermanisme en Autriche.

M. Gabriel Louis Jaray termine, dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, son étude sur les nationalités en Autriche-Hongrie, dont nous avons donné un aperçu.

L'auteur constate qu'il existe, à l'heure actuelle, tout un « glissement » de la race germanique, tendant à implanter, dans l'Orient et dans l'Adriatique, l'influence politique et économique de l'élément allemand. Le port de Trieste, par exemple, où Slovènes et Italiens sont en conflit, est ouvertement convoité par les pangermanistes, qui voudraient en faire l'issue naturelle de l'Allemagne sur la Méditerranée.

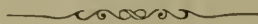
L'auteur conclut :

« Telle est la situation présente en sa complexité et ses dangers prochains. Présager la tournure que lui donnera l'avenir serait se jeter de propos délibéré dans l'obscurité de l'histoire de demain; à peine peut-on apercevoir quelques possibilités. Le gouvernement autrichien — et je crois que cela résulte de cette étude — s'il veut sauvegarder son empire en ces provinces, ne peut adopter qu'une politique qui pourrait se résumer ainsi : lutte sans merci contre l'envahissement du pangermanisme, et il ne serait pas sans trouver pour cela des points d'appui extérieurs qu'une politique clairvoyante serait trop heureuse de lui fournir; apaisement relatif des luttes nationales, sinon par la proclamation d'un fédéralisme trop rapidement établi, du moins par une évolution lente en ce sens. Pourquoi ne point faire l'essai — et ce serait peut-être rendre un peu de calme à cette partie de l'empire — d'un Trentin autonome, d'une basse Carinthie et d'une basse Styrie soit autonome, soit incorporée à la Carniole, d'une Uni-

versité mixte italo-slovène créée à Trieste? Sur les bords de l'Adriatique, la politique à suivre paraît extrêmement délicate à marquer. Si l'on est persuadé que les Italiens de Trieste auraient, par pur sentiment, la grandeur de faire litière de leurs intérêts, qu'ils désirent vraiment, et autrement qu'en paroles, faire partie de l'Italie le jour où ils le pourraient, jouant ainsi à leur détriment le jeu de Venise et exposant le grand port franc qui draine l'Europe centrale à se voir fermer ce marché au profit de Fiume, si donc on pense que l'idée italienne a plus d'empire sur ces âmes peu intéressées que toute autre considération, si en même temps on était certain que le slavisme protégé balayerait l'italianisme suspect. alors je comprendrais que le gouvernement de Vienne, suivant une politique déterminée d'avance, se servit des Slovènes pour conquérir au loyalisme toute l'Autriche du Sud actuelle.

« Mais en serait-il ainsi? La civilisation italienne se laisserait-elle submerger par la slave? Je n'oserais me prononcer. Nous sommes en présence de ce poignant et grandiose spectacle de deux nations luttant entre elles dans le corps-à-corps d'une lutte quotidienne : cela a été, en ce dernier siècle, la vie de l'Autriche-Hongrie. Il y avait là, comme dans un raccourci du monde, des peuples inférieurs et des peuples supérieurs, oh! sans doute non point inférieurs ou supérieurs par nature, mais par la culture et la civilisation. Chaque peuple n'est pas au même temps de son histoire : les uns, guidés par une aristocratie nombreuse, au sens le plus large de ce mot, ont l'autorité qu'ils méritent, l'hégémonie que leur haute culture leur procure; les autres, plus lents à se développer, tombent sous la domination des premiers. Longtemps l'Autriche-Hongrie fut un assemblage de ces nations inférieures dirigées dans la vie politique par des élites sociales des autres peuples, l'Allemand, le Magyar et dans une certaine mesure l'Italien du Sud. C'est en se haussant sur l'échelle de la culture, c'est en développant leurs hautes classes dirigeantes, en faisant sortir du peuple même les intelligences qui doivent les guider, que les autres nationalités peuvent arriver à leur autonomie, en méritant leur indépendance : que ces nations deviennent majeures, — et elles y tendent, quand cela n'est point déjà arrivé — et tôt ou tard, par la force des choses, elles connaîtront la réalisation de leurs désirs.

« C'est donc avant tout une œuvre civilisatrice que les chefs des Slovènes doivent entreprendre ou plutôt continuer, vis-à-vis de leur peuple, et c'est à cette même action de culture et d'idées que les Italiens doivent se livrer. »



VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Syndicats d'action et syndicats d'agitation. — Les socialistes en baisse à Marseille. — La question de la grève des mineurs. — A propos des « Apaches ». — Soixante-dix-sept sculpteurs pour deux bustes qu'on ne commande pas.

Dans les colonies. — La politique d'économies en Algérie. — L'exposition d'Hanoï.

A l'étranger. — L'insurrection macédonienne. — La prospérité en Belgique. — Le nouveau traité anglo-chinois.

En France.

Un débat assez curieux s'est élevé dernièrement entre socialistes au sujet de la préférence que les syndicats doivent accorder, soit aux fédérations *de métier*, soit aux fédérations d'industrie. Ces dernières réunissent des syndicats appartenant à des métiers différents et manifestent des tendances plus révolutionnaires que professionnelles.

La *Petite République*, l'organe socialiste français le plus en vue, a pris texte, pour traiter la question, d'une décision prise par la chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiment de Paris et conçue en ces termes : « La chambre syndicale préconise les fédérations d'industrie qui doivent donner un caractère de défense et même d'offensive prolétarienne et condamne les fédérations de métiers qui n'ont qu'un caractère égoïste en s'enfermant dans des revendications purement professionnelles.

« La chambre syndicale déclare adhérer à la Fédération du bâtiment. »

La *Petite République* blâmait cette résolution, et rappelait qu'il existe une « fédération nationale des syndicats d'ouvriers peintres », formée à l'issue d'un congrès national corporatif, fédération qui, paraît-il, a mené une campagne énergique, obtenu des réformes tangibles, et agi efficacement sur les pouvoirs publics.

Aussi ce journal s'expliquait-il difficilement qu'un syndicat d'ouvriers peintres se livrât à des appréciations aussi dures à l'égard des fédérations de métiers.

La *Petite République*, qui est, ne l'oublions pas, l'organe de M. Jaurès et des chefs les plus influents du socialisme à l'heure actuelle, continuait en faisant une distinction, peu connue des profanes, entre les « syndicats d'action » et les « syndicats d'agitation ». L'auteur de l'article, M. Louis Maurice, ne condamnait pas les fédérations d'industrie, tout en paraissant ne leur accorder, au fond, qu'un rôle secondaire, mais il insistait sur l'importance des fédérations de métier qui, tout en faisant moins de bruit et en s'aventurant moins sur le terrain

politique (une nuance d'ailleurs, par le temps qui court) procurent aux ouvriers des avantages réels.

« Les fédérations de métiers, disait-il, sont d'ailleurs bien loin, quoi qu'on dise, de faire preuve d'égoïsme, et s'il fallait, par exemple, faire le compte des sommes versées par les fédérations de métiers ou syndicats nationaux soit pour l'organisation centrale, soit dans les cas de grèves, comparativement aux sommes versées pour les fédérations d'industrie, l'écart serait significatif. »

Il ajoutait, allant au-devant d'une objection tirée de l'évolution moderne des procédés de travail :

« S'appuyer sur ce principe que la technicité ouvrière disparaît, que le travailleur devient de plus en plus un manœuvre et que les fédérations d'industrie ont seules raison d'être parce qu'elles peuvent grouper ces travailleurs sans aucune exclusion, c'est là un raisonnement qui ne coïncide pas avec l'action des organisations... Là où l'habileté technique a disparu, il n'y en a pas moins une division du travail qui aboutit à des catégories, à des spécialités, et conséquemment à des groupements spéciaux correspondants.

« Ce sont ces groupements qu'il faut fortifier. »

Cette petite mercuriale est intéressante eu égard à la place où elle se trouve, car la feuille qui la publie était une des plus ardentes, il y a quelques années, à prêcher cette « agitation de surface » qui ne lui dit plus rien qui vaille aujourd'hui.

Nous n'avons pas ici à trancher le fond même du débat, et à nous occuper des mérites respectifs des deux systèmes de fédérations qu'on oppose l'un à l'autre.

Nous avons voulu simplement signaler un nouveau fait attestant l'orientation nouvelle prise par les politiciens dans la direction qu'ils s'efforcent d'imprimer en France au mouvement socialiste. Nous ne savons ce qui arrivera demain ; mais, à l'heure actuelle, la parole est surtout aux *assagis*, dont la sagesse est d'ailleurs fort intéressée.

Mais l'expérience semble dire que les *assagis*, à mesure qu'ils s'assagissent, perdent de leur pouvoir sur ceux qu'ils entraînaient jadis.

*
* *

Autre épisode de l'histoire socialiste contemporaine : la ville de Marseille, après dix années pendant lesquelles elle a vécu sous l'administration d'une municipalité collectiviste, a fini par se dégoûter de celle-ci, et, au prix d'une coalition exceptionnelle dans laquelle sont entrés tous les partis, a chassé de son Hôtel de Ville des édiles dont

la gestion financière, pour ne parler que de ce point, commençait à inquiéter sérieusement tout le monde commercial.

L'événement rappelle, dans une certaine mesure, ces « poussées » intermittentes qui se produisent à New-York contre les politiciens maîtres de la cité, lorsqu'ils se rendent par trop insupportables. Mais, à Marseille, le succès des vainqueurs est attristé par la pensée qu'ils triomphent sur des ruines. Des inspecteurs de finances, envoyés par l'État, ont constaté, dans le budget de notre grand port méditerranéen, l'existence d'un déficit de 14 millions. Car l'État, dont aucun inspecteur ne peut conjurer les déficits, déploie quelquefois, vis-à-vis des autres, un peu de cette sagesse dont il ne ferait pas trop mal d'user pour son compte. Les Marseillais vont donc avoir tout le loisir de méditer le mot mélancolique de Tacite : *tardiora sunt remedia quam mala*. Il est facile de ruiner une ville; il est difficile de remettre de l'ordre dans ses finances, et surtout d'alléger les charges auxquelles les malheureux contribuables ont été soumis par des maîtres imprévoyants.

Comme réformes populaires, le décennat socialiste de Marseille n'a rien donné; comme surcharges fiscales, il a au contraire donné énormément. Appauvrir ceux qui ont sans soulager ceux qui n'ont pas, c'est évidemment un résultat antisocial et antiscientifique; d'autant plus que, si la lourdeur des impôts est loin de supprimer toutes les affaires, elle en paralyse notoirement quelques-unes, et que toute entreprise tuée dans l'œuf représente un certain nombre d'ouvriers disponibles condamnés à demeurer dans le chômage.

La nouvelle municipalité de Marseille aura en outre une rude tâche : celle qui consiste à réagir contre des gaspillages dont profitaient quelques intéressés, et à faire des coupes sombres parmi les sinécures, toujours si agréables aux heureux mortels qui en sont les titulaires. Rôle méritoire, mais bien ingrat, que d'entrer dans la maison d'un prodigue pour y remettre de l'ordre, et pour « arrêter les frais », sans pouvoir d'ailleurs se soustraire à l'obligation de payer des dettes contractées imprudemment, mais légalement !

*
* *

Il est toujours question, dans les bassins miniers de la Loire, de la grande grève des mineurs qui devait éclater à plusieurs reprises, dont la date avait même été fixée d'avance, et qui pourtant ne se décide pas à éclater.

Une note, émanant de la fédération des mineurs de la Loire, déclarait, il y a quelques semaines, que, toutes les tentatives de conciliation entre les ouvriers et les compagnies ayant échoué, la grève

serait décrétée le 12 septembre, c'est-à-dire au moment où la présente livraison est sous presse.

La note dit encore que MM. Cotte, secrétaire du Comité national, et Beauregard, secrétaire de la fédération des mineurs de la Loire, sont chargés, avec les délégués du Comité national, de faire le nécessaire pour arriver à un mouvement général des mineurs de France.

Un congrès doit avoir lieu pour traiter de toutes ces questions. On pense, au moment où nous écrivons ces lignes, que ce congrès se réunira le 24 septembre. L'attitude nouvelle prise par les chefs officiels du parti — attitude que nous signalions tout à l'heure — fait prévoir que les partisans de la grève se heurteront, une fois de plus, à une puissante opposition.

*
* *

Depuis quelque temps, on parle beaucoup des « Apaches ». Ce nom, qui était celui d'une peuplade de sauvages Peaux-Rouges, avait été donné comme surnom à une bande de malfaiteurs qui infestait certains quartiers de Paris. Il tend maintenant à devenir une sorte de dénomination générique, englobant tous les auteurs d'agressions nocturnes. Ces agressions, durant les derniers mois, ont été particulièrement nombreuses, et ont soulevé dans le public une certaine inquiétude. Il est clair que la police de Paris, malgré sa bonne organisation, est débordée sur certains points. Pourquoi? parce que les éléments mauvais et désorganisés de la population deviennent évidemment plus nombreux. Divers faits que nous avons signalés précédemment : immigration d'éléments instables, proportion énorme des naissances illégitimes et des divorces à Paris, insuffisance de l'éducation morale et de la répression de l'immoralité, aident à comprendre cette augmentation des déchets sociaux. On a également signalé une autre cause, à savoir l'habitude que l'on prend de détourner de sa vraie tâche une partie de la police et de la gendarmerie, pour l'employer à des besognes stériles ou même nuisibles. Certes il faut des fonctionnaires et des agents de l'autorité — nous devons d'autant mieux le proclamer qu'il nous arrive souvent de dénoncer les abus du fonctionnarisme — mais, quand ces fonctionnaires et agents sont occupés à ce qui ne les regarde pas, il en est d'eux comme de tous les autres hommes : ils ne peuvent plus s'occuper suffisamment de ce qui les regarde.

Pour en revenir aux « Apaches », admirons l'instinct qui fait choisir précisément, aux représentants de la sauvagerie dans le monde civilisé, le nom d'un peuple sauvage. Non seulement ces gens se rendent ainsi justice, mais ils semblent avoir vaguement

conscience de la façon dont « on devient sauvage », en tombant du type de la famille plus ou moins organisée au type de la famille désorganisée. On sait que les forêts d'une part (ou les régions incultes exploitées par la chasse) et les grandes villes de l'autre, sont les meilleurs endroits du monde pour la production et l'évolution de familles désorganisées. Le proverbe qui dit que « les extrêmes se touchent » se vérifie au moins en ce cas.

*
* *

Un tout petit fait est venu montrer dernièrement, après beaucoup d'autres d'ailleurs, de quelle surabondance de production artistique nous souffrons actuellement. A l'occasion du legs Dutuit, le conseil municipal de Paris avait décidé que les bustes des frères Dutuit seraient placés au Petit Palais, au milieu de la collection d'objets d'art généreusement légués à la Ville de Paris. Vingt-quatre heures après que les journaux eurent publié ce détail, *soixante-dix-sept demandes*, émanant de sculpteurs en disponibilité, étaient adressées à l'Hôtel de Ville, demandes inutiles d'ailleurs, vu que les deux bustes existaient déjà, et n'avaient qu'à être placés.

Cela n'empêchera pas tels personnages influents de réclamer, à la prochaine occasion, l'agrandissement de l'École des Beaux-Arts et l'augmentation du nombre des élèves qu'on y forme à la sculpture. Admettons que cette éducation soit fructueuse — ce que plusieurs mettent en doute, hélas! — que feront plus tard tous les artistes ainsi formés? Quelques-uns d'entre eux ne risquent-ils pas de se rabattre quelque jour, s'ils sont peintres, sur les enseignes des boutiques, et, s'ils sont sculpteurs, sur les moulures des plafonds?

• Dans les colonies.

Nous avons déjà parlé de ces « Délégations » algériennes qui commencent à jouer, dans une très faible mesure, le rôle du Parlement dans notre grande colonie africaine. Ces « délégations », qui représentent trois éléments : les colons urbains, les colons agricoles et les indigènes d'élite, font preuve, dans leurs délibérations, d'une sagesse qui a été signalée avec plaisir par des publicistes compétents, habitués à traiter les questions coloniales. Au cours de leur dernière session, elles ont réclamé avec insistance la suppression de certaines dépenses inutiles, et notamment celles qu'entraîne l'existence de « départements » algériens, circonscription administrative calquée sur celle de la métropole, bien qu'elle ne corresponde pas aux besoins de l'Algérie.

De son côté, le « conseil supérieur du gouvernement » qui offre en Algérie certains caractères des corps représentatifs, et qui joue le rôle de « Sénat » dans la combinaison où les « Délégations » jouent celui de « Chambre » a fait entendre d'intéressantes protestations contre la trop grande multiplicité des fonctionnaires en Algérie. M. Vérola, auteur du rapport financier, a dit notamment : « Cette année encore, l'examen du budget démontre que la colonie verse plus de 29 millions à 13.000 fonctionnaires, qui prélèvent ainsi 53 % de nos recettes. » On conçoit que la marge laissée aux améliorations se trouve ainsi grandement réduite. Mais, malgré les timides essais de demi-autonomie auxquels s'est prêté le gouvernement de la métropole, c'est encore celle-ci qui a la haute main sur la nomination des fonctionnaires, presque tous nés en France et envoyés de France, à l'exclusion des Français natifs d'Algérie. Sur bien des points, les « Délégations » algériennes se trouvent donc réduites à formuler de simples « vœux », avec peu de chances de les voir exaucés, au moins pour le moment.

*
* *

On fait une grande réclame à l'Exposition d'Hanoï, qui va s'ouvrir cet hiver.

Parmi les curiosités qu'on y verra, on signale une sorte de confrontation entre les procédés de travail asiatiques (Annamites, Chinois, Japonais, Philippins, Malais, etc.) et les procédés européens.

Divers corps de métiers, laqueurs, incrusteurs, brodeurs, sculpteurs, nielleurs, etc., de tous les pays d'Extrême-Orient, seront représentés en face de procédés mécaniques français, filature et tissage de la soie, du coton, etc.

Ce rapprochement matériel facilitera — on l'espère du moins — la comparaison entre les divers procédés au point de vue de la qualité, de la rapidité d'exécution et des prix de revient.

Il y aura encore les inévitables « attractions » : spectacles, danses, etc. Il paraît que cela est nécessaire pour engager les gens à se déplacer. On annonce notamment des défilés « ethnographiques » avec des figurants recrutés dans les diverses peuplades de l'Indo-Chine. Mais, pour les visiteurs sérieux, la partie la plus intéressante de l'Exposition consistera dans les « résultats » obtenus depuis quelques années par les colons qui se sont établis là-bas, et dont plusieurs ont fait véritablement de bonne besogne.

Des diverses discussions qui se sont déroulées sur l'Indo-Chine à propos de la retraite de M. Doumer et de la nomination du nouveau gouverneur, M. Beau, il paraît résulter de plus en plus que l'essor

pris par cette colonie est indéniable. Les plaintes portent sur l'augmentation des impôts qui, disent quelques-uns, pèsent lourdement sur les indigènes. Mais d'autres font observer que les anciens impôts, quoique moins lourds en théorie, le devenaient davantage dans la pratique, par suite d'exactions et d'extorsions fiscales auxquelles notre domination a coupé court en grande partie.

A l'étranger.

Sans qu'on s'en occupe beaucoup, la Macédoine est en proie à des troubles graves. La domination turque, dont la critique n'est plus à faire, devient de plus en plus lourde à des populations qui, regardant autour d'elles, ne voient que des peuples émancipés de ce joug : Serbie, Bulgarie, Monténégro. Une insurrection s'est donc déclarée. On est fort peu renseigné sur ce qui se passe, et il est clair que le gouvernement ottoman prend toutes les précautions possibles pour réduire au minimum le retentissement des faits qui se déroulent entre l'Archipel et les Balkans. Malgré ces précautions, des bruits transpirent : on parle de massacres atroces, de villages mis à sac, de répressions sanguinaires comme savent en faire les fonctionnaires et les troupes des sultans. L'ancien colonel bulgare Zankow est à la tête des insurgés. Le poète Cristo Silianow, après avoir répandu dans le pays des proclamations patriotiques et excité l'enthousiasme des Macédoniens, a été tué dans un combat, à Pateli. La révolte, jusqu'ici, n'a pas pris corps en une armée proprement dite. Ce ne sont que des bandes, mais, paraît-il, des bandes déterminées.

Ce mouvement est toutefois contrarié par divers obstacles : en premier lieu, la diversité des populations qui occupent la Macédoine, populations qui, si l'élément bulgare y domine, comprennent aussi une forte proportion de Grecs et de Valaques; sans compter les Turcs et les « islamisés »; — en second lieu l'hostilité mal déguisée de la diplomatie européenne qui, pas plus qu'au moment des massacres d'Arméniens, ne se sent d'humeur à soulever de nouveau la fameuse « question d'Orient » et à réveiller certaines vieilles querelles qui produiraient des conflits entre les puissances. Le Turc, avec une chance peut-être unique dans l'histoire, continue à bénéficier de tous ces égoïsmes qui se neutralisent. La Bulgarie elle-même, qui aurait certainement la tentation d'intervenir, est, dit-on, tenue en bride par la Russie.

..

Un publiciste belge, M. Constant Smeesters, dans un livre sur *l'Essor industriel et commercial du peuple belge*, vient de mettre

en relief les progrès accomplis par la Belgique au cours de ces dernières années : « Malgré l'énorme accroissement de notre population et l'exiguïté de notre territoire, dit-il, — faits qui auraient dû rendre la vie plus âpre que partout ailleurs, qui auraient dû même entraîner une misère redoutable — nous constatons une prospérité étonnante et un bien-être tel qu'on en voit chez peu de nations européennes. »

M. Smeesters cite, à cet égard, deux faits significatifs : l'augmentation des dépôts aux caisses d'épargne, et le développement de la consommation.

En 1885, le total des dépôts sur les livrets était de 489.091.080 fr.

En 1899, le total des dépôts s'élevait à 608.440.770 francs. Les dépôts avaient triplé en quinze ans.

Or, ajoute l'auteur, « il est malheureusement certain que les Belges n'épargnent qu'après s'être largement donné le nécessaire, l'utile, l'agréable et le superflu ! Les habitudes d'épargne ne sont pas encore très développées chez nos populations ». Si l'on épargne beaucoup plus, c'est donc qu'on gagne beaucoup plus.

En 1884, la moyenne des impôts de consommation, par habitant, était de 4 fr. 40 ; elle est aujourd'hui de 7 fr. 22. Il est vrai que les impôts de consommation ont été augmentés, depuis 1884, de 0 fr. 38 par habitant. Mais l'augmentation réelle, dérivant exclusivement d'une consommation plus abondante, est de 2 fr. 44 par habitant.

Autre symptôme de prospérité : l'essor du commerce.

En 1884, le total des importations était de 1 milliard quatre cent vingt-cinq millions ; en 1899, il s'élevait à 2 milliards deux cent soixante millions, soit une augmentation de 58. 5 %. Le total des exportations était, en 1884, de 1 milliard trois cent trente-sept millions ; en 1899, il s'élevait à 1 milliard neuf cent quarante-neuf millions, soit 45 % d'augmentation.

Le nombre des entreprises industrielles belges est de 242.143. En 1846 (année du recensement précédant le dernier), il ne s'élevait qu'à 160.000. En cinquante ans, ce nombre a donc augmenté de moitié.

M. Smeesters constate que le gouvernement belge a l'intelligence de seconder le mouvement, au lieu de le paralyser, comme cela se passe en d'autres pays. Depuis une vingtaine d'années, ce gouvernement a dégrevé les objets de consommation populaire, encouragé l'enseignement professionnel, industriel et commercial, distribué des millions aux communes pour la réfection de la voirie. Enfin, chose importante, il y a eu de la prévoyance et de la probité dans la gestion financière.

*
* *

Un traité vient d'être conclu, sous ratification probable, entre l'Angleterre et la Chine.

Ce traité, qui sera appliqué aussi aux autres puissances, mérite d'attirer l'attention.

Il proclame la libre circulation des étrangers sur les fleuves de Chine, et la suppression du *likin*, sorte de douane intérieure qui, jusqu'à ce jour, empêchait les négociants européens de se servir de la voie fluviale, ou ne le leur permettait qu'au prix de désagréables vexations.

Le traité permet aux étrangers de rechercher et d'exploiter des mines dans tout le territoire du Céleste Empire, concession d'autant plus précieuse que le pays possède de grandes richesses minérales et que les Chinois ne savent pas les exploiter, bien qu'ils soient capables, les entreprises une fois lancées, de fournir une utile main-d'œuvre.

Le traité proclame, en principe, la nécessité d'établir en Chine l'unité monétaire. Évidemment, cette promesse ne sera pas réalisée du jour au lendemain; mais, pour peu qu'on fasse quelque effort pour se rapprocher de cet idéal, le commerce, dérouté jusqu'ici par la complication des paiements en espèces, y gagnera toujours quelques simplifications impatientement attendues.

La Chine se prêtera à la construction, sur le rivage des fleuves de quais, de magasins, d'entrepôts. Auparavant, elle opposait à ces innovations une puissante résistance.

Pour remplacer le *likin*, l'Angleterre accepte une surtaxe, douanière. Les droits de douane sont faibles en Chine, et peuvent supporter aisément une surcharge. Droits anciens et droits nouveaux réunis ne dépasseront guère le 10 pour 100 de la valeur des marchandises. Celles-ci auront, en échange, l'avantage immense de pouvoir être transportées d'un bout à l'autre du pays sans avoir à payer ces droits supplémentaires, inégaux, capricieux, vexatoires, qui obligeaient le commerce européen à se cantonner sur les rivages maritimes, ou dans des limites peu éloignées de ceux-ci.

Si le traité est fidèlement exécuté — avec les Chinois, le *si* est toujours nécessaire — la Chine va se trouver plus ouverte qu'elle n'a jamais été. Quelques coloniaux déterminés émettent même l'appréhension de voir trop d'entreprises se créer à la fois, ce qui pourrait déranger trop brusquement les habitudes de la population chinoise et lui imposer d'un seul coup plus de transformations qu'elle n'en peut digérer.

En ce qui concerne les mines, on a encore exprimé un autre genre de craintes. On sait le culte que les Chinois professent à l'égard des ancêtres. Il en résulte qu'une foule de lieux, renfermant des sépultures, sont environnés d'une grande vénération. Le cas ne se présentera-t-il pas où l'emplacement de ces cimetières coïncidera avec celui des gisements miniers, et alors, des luttes ne s'établiront-elles pas entre l'Européen créateur et le Chinois conservateur, entre la chasse aux bénéfices et d'adoration des aïeux?

Il y a en effet ces points noirs, et même quelques autres; mais, en définitive, le traité anglo-chinois, avec tous les horizons qu'il ouvre, et tous les débouchés qu'il peut procurer aux initiatives européennes, peut être salué comme un événement heureux.

Romans sociaux de M. Gabriel d'Azambuja :

L'Abdication, chez Briguet, 83, rue de Rennes, Paris.

Entre cousins, chez Petithenry, 5, rue Bayard, Paris.

Brochures sociales du même auteur :

Pourquoi le roman à la mode est-il immoral et pourquoi le roman moral n'est-il pas à la mode?

Ce que le christianisme a fait pour la femme.

L'esprit chrétien et les affaires.

(Ces trois brochures se trouvent chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris. Prix : 60 centimes.)

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

AUX ABONNÉS

LE COURS DE SCIENCE SOCIALE

L'année dernière, à pareille époque, nous avons ouvert auprès des lecteurs de cette Revue une souscription pour la reprise du *Cours de Science sociale*, professé à Paris par M. Demolins avant la création de l'École des Roches (1).

Il a été largement répondu à notre appel.

M. Paul Bureau, le mieux désigné pour cet Enseignement parmi ceux qui se sont adonnés à cette science nouvelle, avait accepté la charge du Cours. Il a pris pour sujet la *Propriété Foncière*. Dans une série de vingt leçons, il a montré, par une analyse méthodique des variétés les plus simples de la Propriété Foncière, comment on peut arriver à la connaissance précise des origines et du fondement social de cette institution sur laquelle tant de suppositions gratuites et contradictoires ont été émises. Il a étudié le régime d'appropriation du sol chez les Pasteurs nomades, chez les Bachkirs de Russie et chez les Sud-Slaves, et, appuyé sur cette constatation des faits actuels, il a expliqué l'histoire de la Propriété Foncière chez les Germains et à Rome.

Une partie de ces leçons, rédigée par l'auteur, a commencé à paraître dans la Revue (2).

Pendant la nouvelle année d'enseignement qui va s'ouvrir, M. Paul Bureau se propose d'exposer les types divers de Propriété Foncière qui se sont rencontrés dans l'ancienne France, et ceux qui existent actuellement tant en France qu'en Angleterre, aux États-Unis et en Australie.

(1) *La Science sociale*, septembre 1901, t. XXXII, p. 181.

(2) Voir *La Science sociale*, septembre 1902, t. XXXIV, p. 229, et la présente livraison.

Ainsi, en deux années, les variétés les plus notoires de l'appropriation du sol auront été analysées et méthodiquement classées. Et, par ce procédé scientifique, il sera possible de s'élever à une vue générale plus exacte et plus sûre de cette grande institution sociale.

L'intérêt croissant qu'excitent à l'heure présente les questions sociales, rend plus nécessaire que jamais, à ceux qui peuvent être mis en demeure de les résoudre dans leur sphère, une instruction solide, fondée non sur des abstractions souvent très éloignées des faits ou sur des déclamations sentimentales confuses, mais sur la *méthode d'observation*.

Nous remercions les « amis lecteurs » de cette Revue d'avoir bien voulu contribuer par leurs généreuses souscriptions aux frais du Cours de l'année écoulée.

Nous comptons sur leur dévoué concours pour l'année nouvelle.

OEuvre, s'il en fut, de pure initiative privée, l'*Enseignement de la Science sociale* ne peut et ne doit compter que sur les seules ressources du *self-help*. Comme l'an dernier, M. Henri de Tourville prend à sa charge les dépenses relatives à la location de la salle des cours et à la publicité de l'Enseignement, ce qui, dans l'exercice précédent, s'est élevé à 697 francs. Nous faisons un chaleureux appel à nos amis pour qu'ils veuillent bien pourvoir à la rétribution professorale, fixée, comme par le passé, à 1.200 francs. Grandes ou petites, les souscriptions seront reçues avec une très vive reconnaissance : elles témoigneront toutes de l'intérêt porté à une fondation unique en son genre, qui déjà a donné tant de fruits et qui doit se maintenir par le concours des sympathies réelles et efficaces de ceux auxquels elle a apporté, dans les difficiles questions du temps actuel, l'inexprimable bienfait de la lumière (1).

H. DE TOURVILLE, E. DEMOLINS, A. DAUPRAT.

(1) On est prié d'adresser les souscriptions à M. Demolins, à la Guichardière par Verneuil (Eure), ou à M. Paul Leloup, administrateur de *La Science sociale*, 56, rue Jacob, Paris.

QUESTIONS DU JOUR

UNE TRILOGIE FANTAISISTE

ESCLAVAGE. — SERVAGE. — SALARIAT

C'est un plaisir, lorsqu'on lit la Préface de *Cromwell*, de voir s'étager les trois périodes symétriques entre lesquelles Victor Hugo distribue toute l'histoire littéraire de l'humanité : période lyrique, période épique, période dramatique. L'écrivain nous les décrit dans une langue si figurée, si vivante, que nous sommes tentés un instant de croire que « c'est arrivé ». Il faut une certaine réflexion pour apercevoir le vide et le néant de ces fantaisies brillantes qui font illusion sur le moment, grâce à la précaution que prend l'auteur de projeter pour ainsi dire des faisceaux de lumière sur certains faits privilégiés, en laissant les autres dans l'ombre.

Ce grand amour pour les *phases* se retrouve chez beaucoup d'esprits. Nous avons vu comment M. Karl Bücher, avec son « stade de l'économie domestique », son « stade de l'économie urbaine », et son « stade de l'économie nationale », avait cédé, lui aussi, à cette fascination de la trilogie systématique. On pourrait en donner d'autres exemples. Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler une conception de ce genre, qui, après s'être manifestée dans les ouvrages de quelques théoriciens socialistes, a fini par devenir un véritable lieu commun de réu-

nion publique et d'articles de journaux. Il s'agit des phases qu'a traversées le monde des travailleurs et de l'évolution qu'a subie le monde du travail. A en croire les publicistes et les orateurs, qui aiment à simplifier les choses, et à les présenter au peuple sous un jour très saisissant, l'histoire de l'ouvrier se décompose en trois grandes périodes bien nettes : premièrement, période de l'esclavage ; secondement, période du servage ; troisièmement, période du salariat. On ajoute ce raisonnement vainqueur : le servage étant un vestige atténué de l'esclavage, le salariat est un vestige atténué du servage, et, de même que l'esclavage et le servage ont disparu, le salariat est destiné à disparaître à son tour. Il sera remplacé par un état nouveau, à la fois différent et supérieur, qui sera la jouissance en commun des revenus de la propriété collective.

Ces sortes de théories, nous l'avons dit, séduisent à priori par leur ingéniosité même, et des milliers de gens en répètent la formule, sans songer un instant à jeter les yeux sur les faits, pour voir s'ils la justifient. Cet examen que l'on ne fait pas, nous allons essayer de le faire sommairement, sans étalage d'érudition, mais en rappelant à ceux qui auraient pu les oublier quelques événements sociaux à peu près connus de tout le monde, bien qu'on n'ait pas la présence d'esprit de les grouper en temps voulu pour les opposer aux inventeurs de systèmes.

1° Il ne paraît pas, tout d'abord, que l'esclavage ait été la première forme de travail dans l'humanité.

Ici, l'embarras de l'observateur est grand, car les documents font absolument défaut. La nature des temps préhistoriques est précisément de ne pas avoir d'histoire. On en est donc réduit à raisonner sur des analogies et sur des indices.

Or, un fait constaté par les spécialistes qui se sont occupés de l'esclavage, c'est que cette institution n'existe pas ou n'existe guère chez les sociétés les plus simples. « L'esclavage, dit M. Ch. Létourneau, n'est pas une institution nécessaire ; il n'existe pas dans les sociétés très simples où l'industrie n'a pas encore

essayé de violenter la nature, où l'on vit surtout de chasse, de pêche, de cueillette (1). »

M. Létourneau ne parle pas ici des peuples pasteurs. En fait, l'esclavage existe chez certaines populations pastorales. Nous pensons tout à l'heure expliquer pourquoi. Mais M. Prieur a montré dans cette revue (2) que cet esclavage patriarcal constitue en réalité une absorption de l'élément esclave dans l'élément libre. Les esclaves sont confondus avec les enfants et traités comme eux. La famille, extraordinairement nombreuse et puissante, digère pour ainsi dire et s'assimile les éléments étrangers qu'un événement accidentel a introduits dans son sein. Les hommes libres, dans ces familles, travaillent comme les esclaves, ou plus exactement les esclaves, quand il y en a, travaillent comme les hommes libres. Les deux éléments se mêlent, et, en tout cas, le fait à retenir pour l'instant, c'est que, dans ces sociétés patriarcales, le travail libre existe dès l'époque la plus lointaine dont on ait gardé le souvenir.

Notons ici, entre parenthèses, que la plupart des orateurs et publicistes qui admettent la trilogie dont nous parlons, admettent aussi l'opinion d'après laquelle les premiers hommes ont été de purs chasseurs. Or, les purs chasseurs que nous pouvons observer actuellement n'ont pas d'esclaves. Cette considération ne vaut d'ailleurs que comme argument *ad hominem*. Nous préférons appuyer notre affirmation sur d'autres indices.

M. Guiraud, dans son ouvrage sur *La main-d'œuvre dans l'ancienne Grèce*, constate que, si l'on considère la Grèce homérique, on voit qu'il y est beaucoup moins question d'esclaves que dans la Grèce de l'époque « brillante ». A l'époque brillante elle-même, on saisit très bien un mouvement ascensionnel du nombre des esclaves. C'est surtout après les guerres médiques, c'est-à-dire vers le VI^e siècle, que l'on se met à faire cultiver les terres par cette catégorie de travailleurs. De même, dans l'industrie, on assiste alors, autant que les textes nous permettent de l'entrevoir, à une sorte de crise économique en vertu de laquelle des ate-

(1) *L'évolution de l'esclavage dans les diverses races humaines*, p. 169.

(2) *Science sociale*, livraison d'août 1887 (t. IV).

liers libres disparaissent pour faire place à de grandes entreprises industrielles avec personnel servile. L'ouvrier esclave, à cette époque, évince partiellement l'ouvrier libre comme la machine tue de nos jours certains petits ateliers. A l'époque homérique, dit l'auteur du long article sur l'esclavage publié par la *Grande Encyclopédie*, « l'esclavage n'est pas encore indispensable au fonctionnement de l'organisme social; c'est plutôt un luxe qui n'est général que chez les grands ». Plus tard, au contraire, il n'est pas de si pauvre citoyen qui n'ait des esclaves à sa disposition, et les auteurs qui veulent, par exemple, nous donner une pitoyable idée de la misère de tel citoyen, nous disent, comme dernier trait qui achève le tableau : « Il n'avait qu'un esclave ».

C'est donc un phénomène parfaitement établi que cette *augmentation progressive du nombre des esclaves* dans la Grèce ancienne, et que cet élargissement progressif du rôle qu'ils jouent dans la société. Pendant une dizaine de siècles au moins — peut-être davantage — l'esclavage se présente avec tous les caractères d'une institution qui, petite d'abord, devient grande, de sorte que, si l'histoire nous permettait de remonter plus loin, nous verrions sans doute que l'institution, *avant d'être petite, avait commencé*. Mais justement, en ces temps reculés, la civilisation de l'élément supérieur, non encore assisté de l'élément esclave, n'était pas encore arrivée au point où l'histoire peut naître, et ni les loisirs, ni la culture intellectuelle n'étaient encore assez intenses pour permettre aux hommes d'écrire l'histoire, occupation essentiellement raffinée.

Si Homère ne met pas en scène beaucoup d'esclaves, et s'il nous permet de supposer que beaucoup de gens n'en ont pas, il nous donne en revanche, soit dans l'*Illiade*, soit dans l'*Odyssée*, des renseignements intéressants sur la façon dont on devient esclave. On devient esclave *par la guerre*. Voilà une véritable loi qui se dégage clairement. C'est pour une esclave qu'Achille se brouille avec Agamemnon, mais cette esclave est une captive. Le porcher Eumée, chez qui se rend Ulysse à son arrivée dans l'île d'Ithaque, est un enfant volé par des

pirates. La piraterie paraît jouer un rôle prépondérant comme source d'esclavage, rôle qu'elle jouera de nouveau, deux ou trois mille ans plus tard, avec les pirates barbaresques, alors que tant de chrétiens seront emmenés « captifs en Alger ». Il existe, en ces temps reculés, une sorte de « traite des blancs » exercée par les Phéniciens d'abord et par d'autres ensuite ; mais il faut croire que cette traite, à l'époque homérique, ne fonctionne pas depuis très longtemps, car, sans cela, en tenant compte : 1° des arrivages de nouveaux captifs ; 2° de la propagation des esclaves au foyer du maître, il devrait y avoir beaucoup plus d'esclaves que cela dans le monde hellénique. Or, nous l'avons dit, ce ne sont guère que les chefs, ces héros plus ou moins pirates et chefs de bandits, qui paraissent jouir de ce luxe. Tout bien pesé, lorsqu'on considère l'esclavage d'alors, l'hypothèse d'une institution relativement neuve se présente à l'esprit avec plus de vraisemblance que celle d'une institution ancienne. S'il fallait en croire Athénée, ce seraient les habitants de l'île de Chios qui, ayant des mines à exploiter, et ayant imaginé d'y faire travailler des esclaves, propagèrent cette *mode* dans tout le reste de la Grèce. Quoi qu'il en soit, il est clair que nous ne pouvons décrire, évidemment, ce qui se passait en Grèce avant les plus anciens documents que nous possédions sur l'histoire de ce pays ; mais *tout se passe, au moment où cette histoire s'ouvre, comme si l'esclavage était alors un phénomène à l'état naissant.*

Même impression si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire romaine. Supposons un Romain des premiers âges, un contemporain de Numa, par exemple, ou même un contemporain de Cincinnatus, revenant au monde vers la fin de la République ou vers l'époque impériale, et parcourant les campagnes du Latium. En une foule d'endroits où la charrue était conduite de son temps par des hommes libres, il l'aurait vue conduite par les esclaves. Au v^e siècle avant Jésus-Christ, la population servile à Rome n'est évaluée qu'à un vingtième de la population libre. Plus tard, après les guerres et les conquêtes, c'est une avalanche de captifs et d'esclaves. On en regorge, on en a trop, on les émancipe en masse. Bref, si l'on nous passe le barbarisme,

nous dirons qu'il s'opéra à Rome en deux ou trois siècles, tout au moins dans le domaine agricole, une *servilisation* du travail.

Quant à l'industrie romaine, à toutes les époques, elle est représentée par des artisans libres, qui apparaissent groupés en corporations. On cite le plus souvent les charpentiers, les potiers, les foulons, les teinturiers, les ouvriers en bronze, les orfèvres, les bourelliers, les joueurs de flûte, les chaudronniers, les corroyeurs, les bateliers. On voit déjà des boulangers. Un bas-relief antique, au musée du Vatican, représente une boutique de coutelier; une peinture d'Herculanum nous montre un atelier de menuiserie; d'autres peintures de Pompéi nous retracent le travail des foulons. On a du reste retrouvé à Herculanum et à Pompéi de nombreuses boutiques, où les artisans libres travaillaient, comme ceux du Moyen Age et beaucoup de nos ouvriers actuels, sous le régime du petit atelier. Dès les premiers temps de la Rome historique, ces petits artisans sont nombreux. Les censeurs, en divisant le peuple par tribus, basent leurs divisions sur les *métiers* (*quæstibus*) au témoignage de Tite-Live. Certaines besognes d'utilité publique, notamment la confection de la farine et du pain pour les camps, étaient réservées à l'industrie libre (1). Enfin une foule de travaux publics, nul ne l'ignore, sont l'ouvrage des soldats eux-mêmes, qui étaient certes des citoyens (2).

Si maintenant, pour varier l'observation, l'on prend la Chine, on constate des faits analogues. A une époque reculée, le travail servile apparaît comme très accessoire, et les travailleurs à gages sont préférés. (Il y a donc déjà des travailleurs à gages.) (3) Puis l'on voit l'esclavage acquérir plus d'importance, et les empereurs de la dynastie des Thang entrer en lutte contre cette tendance qui leur paraît contraire aux intérêts du pays.

L'esclavage, en définitive, a été dans son temps une *inven-*

(1) Moreau-Christophe, *Du droit à l'oisiveté et de l'organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine*, p. 296.

(2) « Quelque dégradant que fût l'exercice des professions manuelles à Rome, il n'est pas moins constant que les métiers, même les plus vils, ont été exercés, parfois, par des citoyens romains. » (*Ibid.*, p. 192.)

(3) *Grande Encyclopédie*. Article « Esclavage ».

tion, invention très ancienne sans doute, et antérieure aux premiers temps historiques, mais qui a été précédée elle-même, selon toute vraisemblance, d'une période peut-être très longue pendant laquelle on n'a pas éprouvé le besoin, ni peut-être conçu l'idée, d'avoir recours à cette combinaison sociale. L'homme ne se passait pas du travail, mais le travail se passait de l'esclavage. Ce qui tend à prouver que l'esclavage a été *inventé*, c'est qu'il a été *réinventé* par les Portugais lors de leurs guerres contre le Maroc. Une bataille se livre; le vainqueur a ou croit avoir le droit d'exterminer les vaincus; il se ravise et fait des prisonniers, qu'il utilise ensuite à son service. Il y a là — qu'on le remarque bien — une sorte de transaction avantageuse aux deux parties. Puis l'appétit vient en mangeant, et, après avoir fait des prisonniers parce qu'on s'était battu, on cherche à se battre *pour faire des prisonniers*. C'est l'extension et la consécration du système, avec tous les abus et toutes les horreurs que nous connaissons, et qui, bien que l'humanité ait censé, depuis lors, progressé de la première à la troisième phase, se déroulent encore sur une grande partie du continent africain. La façon dont s'est opérée dans les temps modernes la *renaissance* de l'esclavage offre donc une base sérieuse aux conjectures qui permettent d'évoquer, par analogie, la *naissance* de l'esclavage à ces époques lointaines sur lesquelles aucun document ne peut nous renseigner.

L'esclavage n'a donc pas été la forme du travail dans toute la première période de l'humanité. Il semble bien plutôt que c'est une plaie sociale qui s'ouvre et se ferme tour à tour, une maladie qui éclate en certains lieux en épargnant certains autres, bien qu'elle soit douée d'une force incontestable de contagion, une déchéance amenée par la guerre chez des peuples où régnait normalement le travail libre, une exception qui, jugée commode, fut érigée en règle après coup. Il y eut sans doute une heure où l'invention de l'esclavage, chose neuve, inédite, sensationnelle, fit une révolution comme l'ont faite récemment l'invention de la vapeur et celle de l'électricité. Mais, d'autre part, cette invention n'a pas cessé d'être appliquée, et, loin

d'être une forme du travail désormais évanouie, l'esclavage continue à fleurir sur d'immenses territoires, naguère encore supérieurs en superficie à ceux sur lesquels on ne le pratiquait pas. Enfin rien ne nous dit qu'il ne regagnera pas du terrain dans l'avenir, *comme cela s'est déjà vu*, dans des sociétés d'où il avait été banni une première fois. Pour toutes ces causes, on ne peut dire que nous sommes en présence d'un phénomène caractérisant une *première* phase et une phase *disparue* de l'humanité.

2° *Quand l'esclavage disparaît quelque part, ce n'est presque jamais pour faire place au servage.*

On a des documents nombreux sur les affranchissements en Grèce et à Rome. Nulle part on ne voit les esclaves passer à la condition de serfs.

L'essence du servage, ce qui le caractérise et le distingue de l'esclavage, c'est que le serf est attaché, non à une personne, mais à un domaine.

Or, dans l'antiquité classique, lorsqu'un esclave cesse d'être esclave, c'est qu'il est *affranchi*. Il est inscrit parmi les hommes libres. Il est mis théoriquement sur le même pied que les citoyens. Sans doute cette théorie ne répond pas à la pratique. L'affranchi conserve des devoirs envers son ancien maître, qui devient son *patron*; mais précisément ces devoirs impliquent une dépendance *de la personne*. L'affranchi n'est attaché à aucune terre. Du reste, c'est généralement un urbain. Il devient un protégé de celui qui l'émancipe. Il lui doit respect et assistance. Parfois il continue à le servir en qualité de domestique. Très souvent il se lance dans le commerce et s'établit comme boutiquier. Il est des cas où de nombreux esclaves sont affranchis en masse par l'État, qui en a besoin pour les transformer en militaires. C'est alors le passage direct de l'esclavage à une des formes du salariat. Les femmes affranchies deviennent vendeuses, cabaretières, gérantes d'immeubles, marchandes de sésame, d'encens, de sel, joueuses de cithare ou de flûte, acrobates, courtisanes (1). Où est le *servage* dans tout cela ?

(1) Guiraud, ouv. cité, p. 149.

On sait quelle intensité prit à Rome, au moment des guerres puniques, le phénomène de l'affranchissement. L'histoire a conservé la fameuse apostrophe de Scipion, disant à la plèbe ameutée contre lui : « Vous ne ferez pas que je craigne déchaînés ceux que j'ai amenés à Rome enchaînés ! » Ces plébéiens déchaînés, hier esclaves, étaient-ils devenus des serfs ?

Même remarque à faire, au point de vue du passage direct de l'esclavage à la liberté, dans tous les pays où les blancs ont employé des nègres. Soit aux Antilles, soit aux États-Unis, soit au Brésil, le nègre affranchi ne s'est trouvé aucunement attaché à la terre. Il ne s'est même trouvé attaché à rien du tout, malheureusement pour lui. A la Martinique, à la Guadeloupe, il domine le blanc par le nombre, et tire le fil qui fait mouvoir les politiciens. Avec un changement de décor, c'est toujours la plèbe ameutée après une minorité de Scipions.

L'histoire nous offre un seul exemple d'esclaves transformés en serfs : c'est celui des esclaves agricoles qui se trouvaient dans la partie occidentale de l'empire romain au moment de l'arrivée des Barbares et de l'élaboration du régime féodal. Nos lecteurs ont assisté, en lisant les articles de M. Henri de Tourville, à l'organisation de cette société. Mais les esclaves agricoles, au moment des invasions, étaient relativement peu nombreux : 1° à cause de la désertion et de la désolation des campagnes, épuisées par le fisc impérial ; 2° à cause des massacres et des ravages de la guerre ; 3° à cause de ce fait, important à retenir, que la plupart des travailleurs des champs, à cette époque, n'étaient plus des esclaves, mais des *hommes libres* d'une certaine catégorie, désignés sous le nom de *colons*. Quant aux esclaves non agricoles, employés dans les services de la domesticité, ils continuent à demeurer esclaves, et il est encore question d'eux dans un capitulaire de Charlemagne, daté de 806, qui mentionne les esclaves « meubles et vendables » (1). Puis ils disparaissent peu à peu, sans qu'on sache comment ni pourquoi, en partie peut-être à cause de la disparition du luxe et de l'apparat, en partie

(1) Cité par M. Jean Yanoski, *De l'abolition de l'esclavage ancien au Moyen Age*, p. 101.

sans doute à cause du caractère *noble* que revêtent certaines fonctions autrefois dévolues à la domesticité servile (pages, varlets, etc.). Il est permis de supposer que les monastères, auteurs de multiples affranchissements d'esclaves, furent eux-mêmes le refuge de nombre d'entre eux qui, voués au célibat, ne laissèrent pas de postérité.

Le fait réel de la transformation d'un certain nombre d'esclaves en serfs, à une certaine époque, est donc bien circonscrit, bien délimité. C'est un fait essentiellement local et particulier à une période bien définie de l'histoire. Il n'a rien d'une loi générale ni d'une phase historique. En outre, les circonstances curieuses dans lesquelles il s'est opéré achèvent de nous édifier sur l'impossibilité où se trouvent les partisans de la trilogie de le faire cadrer avec leur système. Pour apprécier ces circonstances, rappelons-nous la nature, l'origine et les conditions du servage.

3° *Le servage s'est recruté le plus ordinairement, non chez les esclaves, mais chez les hommes libres.*

Le serf est attaché au sol. C'est un cultivateur qui n'a pas la permission de quitter le champ qu'il cultive, et qui travaille, en partie pour lui-même, en partie pour un seigneur.

L'aire du servage apparaît dans l'histoire comme beaucoup plus restreinte que l'aire de l'esclavage, et M. Paul Guiraud, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (1), nous en donne la raison. « Il n'y eut des serfs, dit-il, que là où il y eut une puissante aristocratie. » A l'origine du servage, comme à l'origine de l'esclavage, on trouve la guerre. Mais l'esclave est un vaincu *déraciné*, un vaincu arraché à son pays et transplanté chez le vainqueur. Le serf, lui, est un vaincu chez qui le vainqueur s'installe. L'un est enlevé à son foyer, l'autre y demeure, et cette seule différence établit déjà une distinction capitale entre la condition de l'un et celle de l'autre. « La condition du serf, dit encore M. Guiraud, était intermédiaire entre la liberté et l'esclavage. C'était un homme du pays, que son maître ne

(1) Évolution du travail dans la Grèce ancienne, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février 1902, p. 630.

pouvait vendre à l'étranger, et qui en revanche ne pouvait quitter le domaine où il était fixé. Il avait une famille, et, s'il n'était pas apte à posséder le sol, il était capable d'avoir des biens mobiliers, même du bétail... Installé héréditairement sur une terre qui n'était pas à lui, il était astreint au paiement d'une redevance immuable. C'était, non pas une part proportionnelle de la récolte, mais une quantité invariable de blé, de vin et d'huile. Il résulte de là que, si l'immeuble devenait plus productif, le serf seul en bénéficiait. Aussi n'était-il pas rare que les Ilotes de Laconie eussent des économies : vers le milieu du III^e siècle avant Jésus-Christ, six mille furent en état de verser sur l'heure le prix de leur affranchissement (1). »

En d'autres termes, voici des hommes libres, cultivant leurs terres. Un ennemi plus fort arrive, et s'empare du sol. Les vainqueurs, en raison de leur formation sociale, ne sont pas de purs exterminateurs. Ils comprennent l'intérêt qu'ils ont à laisser cultiver les terres par ceux qui les cultivaient auparavant. Ils les leur laissent donc, mais à titre d'usufruit perpétuel comportant l'obligation de travailler pour ceux qui se sont arrogé *le haut domaine*. Voilà donc des hommes libres *réduits en servitude*, chute désagréable évidemment, mais moins profonde que celle des hommes libres *réduits en esclavage*. On a fait encore cette distinction que les hommes réduits en esclavage sont *emmenés isolément*, ou par groupes inorganiques, au lieu que la nation réduite en servitude est incorporée *en bloc* à la puissance conquérante. Les vaincus continuent à se sentir les coudes, à faire corps, à conserver, peu modifiées par la conquête, les relations qu'ils avaient entre eux avant celle-ci.

Il ne faut pas confondre, toutefois, les *asservis* et les *tributaires*. Bien des peuples conquérants, après leurs victoires, se contentaient d'imposer un tribut aux nations soumises, sans qu'aucune relation de seigneur à serfs se fût établie. Chacun restait chez soi ; seulement il y avait un *peuple fort*, toujours prêt à ravager le territoire des vaincus dans le cas où ceux-ci

(1) Article cité. M. Guiraud s'occupe ici du serf antique.

auraient cessé de payer cette sorte de rançon annuelle, et des *peuples faibles* qui consentaient à la payer comme une prime d'assurance contre les pires exterminations. Telle était, en particulier, la situation des *alliés* d'Athènes. Plusieurs pays conquis par les Romains furent soumis à une condition analogue avant leur incorporation définitive au monde romain, et du reste cette incorporation ne se fit que graduellement, au moyen d'une série de transitions savantes. Mais des tributaires ne sont pas des serfs. Chaque individu, chaque famille du peuple vaincu conserve son indépendance primitive. La nation seule, *en tant que nation*, est astreinte à une charge plus ou moins lourde, imposée par un dominateur collectif qui lui demeure *extérieur*.

C'est ce qui fait que le servage n'a existé qu'en peu d'endroits. Il fallait, dit M. Guiraud, une aristocratie pour le constituer. Ajoutons qu'il fallait une aristocratie particulière, poussée par sa formation ou par les circonstances à s'installer au milieu des populations conquises, et à entrer en relations directes avec les individus qui les composaient. Encore, selon la nature de ces « aristocrates » et selon la cause qui les faisait agir, a-t-on vu se former des servitudes fort diverses. Les types les plus connus sont le type du *serf ilote*, le type du *serf russe*, et le type du *serf féodal* (en visant sous le nom de « féodal » l'état social créé dans l'Europe occidentale par l'organisation de la propriété particulariste).

Les Ilotes étaient les anciens habitants de la Laconie, descendants de ces fameux Achéens qui suivaient Ménélas au siège de Troie, ou peut-être encore, si l'on veut, les descendants d'une population plus ancienne, subjuguée par ces Achéens que les Doriens devaient subjuguier à leur tour. On sait comment les Spartiates, peu nombreux mais pourvus d'une organisation militaire supérieure, s'y prirent pour demeurer maîtres du pays. Ils ne s'occupèrent pas d'agriculture, mais continuèrent à tourner tous leurs efforts du côté de l'art de la guerre. Ce furent les Ilotes — et les autres couches anciennes de la population — qui semèrent et récoltèrent pour eux. L'Ilote était le tenancier du Spartiate, tenancier toujours redouté de son maître, à tel point

que, de temps à autre, s'il faut en croire les historiens, le gouvernement de Sparte éprouvait le besoin d'opérer des massacres systématiques pour « tirer du sang » à cette population travailleuse que l'agriculture tendait toujours à relever malgré l'oppression. En fait, l'Ilote eut le dernier mot, puisque les dominateurs finirent par s'éteindre, épuisés par cette oisiveté systématique et cette monomanie d'une éducation exclusivement militaire.

Ce que nous voulons retenir, c'est ce fait que les Ilotes ne sont pas d'anciens esclaves montés de la condition d'esclave à la condition d'ilote. Rien n'autorise à le supposer, et tout nous dit, au contraire, que ce sont *des hommes libres descendus à la condition d'ilotes*. En est-il autrement des serfs russes ? Quand le servage a-t-il commencé dans l'Europe occidentale ? — Quand les nomades commencèrent à se fixer au sol. Alors surgirent des conquérants, les Varègues, et d'autres aventuriers puissants par les armes, qui se taillèrent des domaines dans ces larges plaines nouvellement livrées à la culture, qui même parfois aidèrent par la force à cette fixation des nomades au sol, et qui dirent à ces hommes, antérieurement libres : « Maintenant que vous êtes domiciliés quelque part, maintenant qu'on peut vous attraper, et que vous ne vous enfuyez plus au grand galop de vos chevaux jusqu'au fond des steppes asiatiques, nous allons vous forcer à travailler pour nous. » Une fois de plus, des populations passaient de la liberté à la servitude. Cela ne veut pas dire qu'elles y perdaient, car, en même temps, elles passaient d'un travail de simple récolte à un travail d'extraction, ce qui développe l'effort humain. Mais enfin, comme le cheval de la fable avait trouvé son maître, le cavalier avait trouvé le sien, et, en se trouvant « mis à pied », il se trouvait au service d'un seigneur.

Et le serf féodal, d'où vient-il ? Nous n'avons pas à insister sur ce point, après les articles de M. Henri de Tourville (1). Rappelons seulement que la plupart des hommes cultivant la terre,

(1) Voir aussi l'article de M. Prieur, cité plus haut.

au moment de l'invasion des barbares. étaient *de condition libre*. « Le colonat, dit M. Campana en parlant de l'époque où apparaissent les Francs, continua d'être la condition *la plus générale* et de renfermer *la plus grande partie* de la population agricole (1). » Or, qu'étaient-ce que les *colons*? C'étaient des hommes reconnus officiellement comme libres, mais attachés à la glèbe par la misère d'abord, par la loi romaine ensuite. « Le colonat, remarque encore M. Campana, a été formé par *la population libre dégénérée*. » Salvien, dans son ouvrage *De Gubernatione Dei*, parle de ces petits propriétaires sans ressources qui s'offrent comme colons (de même que d'autres hommes libres, ne pouvant payer leurs dettes, se livraient à leurs créanciers comme esclaves). Même sous Justinien, le *Code* reconnaît encore leur origine libre tout en constatant l'asservissement de fait auquel ils ont été réduits (2). Or, ce mouvement continue après les invasions des barbares. En Angleterre, on lit dans des chroniques des mentions de ce genre : « Lors de l'invasion (normande), l'homme libre qui possédait ce manoir est devenu vilain (3). » Même phénomène en Sicile, lors de l'arrivée des chevaliers normands. Et le spectacle recommence en Hongrie, lorsque Étienne I^{er} veut fixer ses peuples au sol.

Certains phénomènes contemporains peuvent nous aider à « entrer dans la peau » de nos aïeux et à comprendre les changements de situation qu'on vit s'opérer alors. Considérons l'artisan qui, voyant son métier péricliter, va s'engager comme ouvrier dans une grande usine. le petit magasinier qui, devant la désertion de la clientèle, ferme sa boutique et va solliciter une place de commis dans un grand magasin. Pour eux aussi, il y a *chute*. Ils passent d'une condition supérieure à une condition inférieure, de l'indépendance à la subordination. Mais c'est que

(1) *Étude historique et juridique sur le colonat et le servage* (Thèse de doctorat), p. 236.

(2) *Licet conditione videantur ingenui, servi tamen terræ ipsius, cui nati sunt, existimentur. Cod. Just., liv. XI ; tit. LI, liv. I.* (Cité par M. Campana.)

(3) Cité par M. Prieur, V. *Science sociale*; livraison d'août 1887. t. IV, p. 184. (Extrait du *Doomsday-Book*.)

l'indépendance n'empêche pas toujours de mourir de faim, et que la servitude, ou la déchéance, nourrissent parfois leur homme. On est bien forcé de chercher son pain où on le trouve. Une foule de « citoyens » romains l'avaient cherché dans le colonat, et, avec l'arrivée des propriétaires particularistes, le colonat réorganisé devint le servage. Maintenant, qu'il y eût aussi des esclaves proprement dits parmi les cultivateurs du monde romain, la chose est certaine; mais nous voyons que les érudits sont portés à les croire *en minorité*. Quoi qu'il en soit, au bout de quelque temps, esclaves et colons se trouvaient fraternellement confondus dans la condition commune du servage, et les différences originelles s'étaient complètement effacées.

L'histoire nous montre donc, sur divers points, une foule d'hommes entrant dans le servage par une porte qui n'est pas la porte de sortie de l'esclavage. Voyons maintenant de quelle manière on en sort.

4° Ceux qui cessent d'être serfs, généralement, ne deviennent pas des salariés.

La division des travailleurs manuels en trois grandes catégories historiques : esclaves, serfs, salariés, est une de celles auxquelles Descartes eût reproché de violer la quatrième règle de sa méthode, celle qui consiste à faire toujours des dénombrements très exacts pour être assuré de ne rien omettre. Il y a en effet, et il y a eu beaucoup de travailleurs manuels en dehors de ces trois grandes espèces. La communauté ouvrière familiale, par exemple, n'y est pas comprise, et pourtant elle a joué et joue encore un rôle immense en des régions qui embrassent peut-être plus de la moitié du monde habité. La division laisse encore en dehors les petits propriétaires cultivant leur lopin à la sueur de leur front, les petits artisans travaillant à leur compte, les petits commerçants vivant du *bénéfice* de leur commerce. La trilogie a également l'air d'ignorer l'existence d'institutions appelées fermage et métayage. Tout cela existe cependant, et l'observation montre que c'est vers ces formes de travail, et non vers le salariat, qu'évoluent généralement les

populations de serfs lorsque, pour une cause ou pour une autre, elles sont libérées du servage.

L'exemple le plus connu est celui qu'offrent nos paysans de France. Durant la première période de la féodalité, ils sont serfs; puis, petit à petit, ils s'émancipent. Que deviennent-ils? Tenanciers libres, c'est-à-dire détenteurs à bail de la terre sur laquelle ils travaillent, affranchis de l'obligation d'y résider et des corvées dues auparavant à leur seigneur, astreints seulement, comme tout locataire, à payer le *loyer* de la parcelle de sol qu'ils occupent. Ce loyer est une redevance fixe, établie une fois pour toutes, et qui, à mesure que la valeur de l'argent diminue, tend, dans la suite des siècles, à devenir dérisoire. Ailleurs, c'est la combinaison du métayage qui triomphe, et l'ancien serf devient l'associé du propriétaire. Dira-t-on que ces gens-là sont des salariés? (1)

A l'émancipation des serfs se lie, par une relation étroite, le mouvement communal. Les villes se recrutent, évidemment, d'anciens serfs sortis de la campagne, et désireux de s'adonner à un métier. Mais ce métier, comment l'exercera-t-il? En *artisan*, c'est-à-dire en *petit patron* travaillant à ses risques et périls. Pas de grands ateliers, pas de grands magasins, pas d'administrations. Donc, peu de salaires. Il y a bien les « compagnons », mais d'abord beaucoup de « maîtres » s'en passent, et ensuite ces compagnons se recrutent souvent parmi les anciens citadins. Il y a bien encore les salariés du roi : officiers, fonctionnaires, etc. Mais ces salariés sont des gentilshommes ou des bourgeois d'élite, dégrossis depuis plusieurs générations.

Ailleurs, comme en Russie et dans plusieurs pays danubiens, la suppression du servage a été une mesure légale, et l'on a vu, sur divers points, les anciens serfs devenir propriétaires de la parcelle de sol sur laquelle ils travaillaient. On sait ce qui en est résulté, et comment nombre de ces serfs émancipés, par leur

(1) Le phénomène est tellement évident que Karl Marx le constate (*Le Capital*, chapitre xxviii). Le célèbre théoricien reconnaît que les serfs deviennent surtout des tenanciers et que le nombre des salariés est peu considérable à cette époque. Les orateurs amis de la trilogie n'en sont que plus étonnés lorsqu'ils la font miroiter aux yeux du public.

imprévoyance, se sont vus dépouiller, au profit d'usuriers habiles, des terres dont la loi leur avait fait cadeau (1). Que beaucoup de ces malheureux soient devenus ensuite des salariés, c'est probable ; mais leur incapacité en est la cause, et, en tout cas, ceux-là même ont traversé une période pendant laquelle leur condition n'était ni le servage ni le salariat. Du reste, ce n'est certes pas dans le but de faire des salariés que certains gouvernements ont pris des mesures contre le servage. En fait, on a vu naître en certains pays, comme la Galicie, un prolétariat rural des plus misérables, justement à cause de l'impuissance où se trouvent ces gens, sortis du patronage forcé que leur procurait le servage, à trouver un refuge efficace dans le salariat.

En résumé, l'observation des faits montre que le serf, en sortant de sa condition de serf, entre naturellement dans celle de fermier, dans celle de métayer, dans celle même de petit propriétaire, parfois dans celle de petit artisan ou de petit commerçant travaillant à son compte. On a vu des serfs entrer dans l'état ecclésiastique. Beaucoup, à la suite de « razzias » et d'actes de piraterie, ont probablement été emmenés en captivité et forcés de descendre à la condition d'esclaves. Mais un serf, en règle générale, ne devient pas un salarié.

5° *Le salariat a existé dans des sociétés très anciennes, concurremment avec l'esclavage et le servage.*

Il est évident qu'on ne peut forcer la thèse et dire : « Le salaire a existé partout et de tout temps ». Certaines sociétés en effet, et notamment les purs patriarcaux, se passent fort bien de travailleurs mercenaires, puisque le personnel de la famille suffit à tout. Mais cela n'empêche pas le salariat d'apparaître, à côté de l'esclavage, dans les sociétés les plus anciennes dont l'histoire nous fasse mention. « On peut poser en principe, dit M. Védry, que, du jour où l'échange fut entré dans les mœurs des peuples, le salaire dut être connu. Le contrat de salaire n'est en effet qu'un échange qui, au lieu de porter sur les

(1) De là ces mouvements antisémites comme celui qui met en feu la Roumanie.

objets matériels, porte sur des services (1). » Les documents confirment cette manière de voir. Dans la *Genèse*, dont l'antiquité n'est contestée par personne, nous voyons Jacob s'engager au service de son oncle Laban. Dans le *Lévitique*, Moïse recommande de payer exactement les mercenaires. Une des plus anciennes légendes de la Grèce nous représente Neptune et Apollon construisant les murailles de Troie, moyennant salaire, et se vengeant du roi Laomédon, parce que celui-ci n'a pas payé ce qui leur était dû. Légende, sans doute, mais qui montre bien que le salaire était chose connue, *normale même*, à l'époque où cette curieuse fable a été inventée. Plus tard, à la « belle époque », c'est-à-dire à un moment où l'importance de la main-d'œuvre esclave a notablement augmenté, nous voyons la législation consacrer par une catégorie d'action judiciaire (la *dikè misthon*) le droit des ouvriers salariés qui, tout comme Neptune et Apollon, se sont vu refuser leurs salaires. Parfois même l'autorité intervient sans que les ouvriers aient la peine d'intenter un procès à leur employeur. M. Guiraud cite le cas d'un magistrat de Paros qui, pendant sa charge, avait forcé les entrepreneurs du pays à payer les salaires dus aux ouvriers, et s'était attiré de la sorte la reconnaissance de ces derniers (2). A Athènes, on voit des ouvriers, non payés par les entrepreneurs de travaux publics, saisir les matériaux de construction (3). On distingue alors, comme aujourd'hui, le salaire à la tâche (*misthōma*) et le salaire à la journée (*kathémérision*). Au IV^e siècle avant Jésus-Christ, on signale en Grèce une hausse des salaires (4).

En présence de ces phénomènes, M. Guiraud se demande comment le travail libre salarié pouvait se maintenir ainsi à côté de l'esclavage, sans que la concurrence de celui-ci eût réussi à le supplanter entièrement. « Est-ce, dit-il, la difficulté de se procurer autant d'esclaves qu'il en eût fallu pour

(1) *Du louage d'ouvrage*, Duchemin, Paris.

(2) *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, p. 182.

(3) *Id.*

(4) *Id.*, p. 185.

leur conférer un pareil monopole? Est-ce le souci qu'avait l'État, surtout dans les démocraties, de favoriser les artisans libres, même au prix de quelques sacrifices pécuniaires? Quel qu'en soit le motif, il y eut toujours place en Grèce, jusque dans l'industrie privée, pour le travail libre, *sans doute parce que sa cherté relative était compensée par d'autres avantages*. Il est visible par exemple qu'une foule d'Athéniens étaient de simples ouvriers, comme le prouve cette réflexion d'Aristophane que, *si tous les pauvres s'enrichissaient et désertaient les ateliers, tous les objets fabriqués manqueraient à la fois* (1). »

A Rome, les travailleurs libres existaient aussi, et c'est d'eux la langue latine qui nous a donné le mot « mercenaire ». Quant au mot « salariat », son origine vient du sel que l'on distribuait aux soldats, en sus des denrées de première nécessité. Le mot changea d'acception pour prendre celle du mot grec *misthos*, que nous avons déjà rencontré. On sait que les nombreux ouvriers libres romains formèrent des corporations, mais il est difficile de distinguer dans celles-ci, à la distance où nous sommes, dans quelle proportion se trouvaient les deux éléments qui les constituaient sans doute : celui des artisans « établis » travaillant pour leur compte, et celui des salariés vivant exclusivement de la rémunération de leur travail.

Le salariat paraît plutôt subir une diminution, en attendant un relèvement, durant la première partie du Moyen Age. En effet, les échanges se restreignent, la vie industrielle s'affaiblit, absolument éclipsée par la vie agricole. Il est assez probable que, pour ce qui concerne l'Occident de l'Europe, le salariat se réfugie à cette époque dans l'entourage immédiat des grands seigneurs. Il reparait avec les « compagnons » d'artisans, et, depuis lors, se généralise de plus en plus.

Détail curieux, et qu'il ne faut pas omettre : le salariat n'est pas incompatible avec l'esclavage et le servage. On peut être esclave ou serf, et n'en être pas moins salarié. Une preuve que beaucoup d'esclaves recevaient un salaire, c'était la pratique

(1) Guiraud, ouvrage cité, p. 191. — La citation d'Aristophane est tirée du *Plutus*, vers 510 et suiv.

très courante du « pécule ». Certains maîtres comprenaient très bien que, malgré l'autorité absolue dont ils disposaient vis-à-vis de leurs esclaves, le meilleur moyen d'obtenir de ceux-ci « de bon travail », c'était encore de les payer. Sans doute, c'est là un genre de salaire un peu à part, qu'on peut qualifier aussi de « gratification », et que le bon plaisir du patron suffisait à supprimer sans réclamation possible. Mais, *en fait*, il y avait une réelle analogie. De même, bien des serfs, réquisitionnés pour rendre à leurs seigneurs tels et tels services, avaient à se louer de leur générosité. Ainsi, dans certains métiers actuels, comme ceux de sous-facteurs dans les gares ou de garçons de restaurants, les salaires officiels sont fort diminués ou même supprimés parce que, pratiquement, les pourboires accumulés constituent une rémunération des plus convenables. Ces pourboires, on n'a pas plus le droit de les réclamer que l'esclave n'avait le droit de réclamer son pécule. Mais, en fait, on les touche, et c'est l'essentiel.

6° *Le salariat, à l'époque actuelle, n'est pas en voie de disparaître.*

Un des faits qui caractérisent notre temps, c'est la multiplication du nombre des personnes qui vivent d'un salaire. Nous ne savons plus quel publiciste truculent a dit qu'il n'y a plus de nos jours que trois professions possibles : salarié, mendiant ou voleur. Il y a là l'exagération humoristique d'une évolution réelle. « Le salaire, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, dans toutes les classes de la société sans exception, est le lot du plus grand nombre des hommes. On peut dire que, si on regarde attentivement, en France les trois quarts des hommes, sinon les quatre cinquièmes, sont des salariés. (1) »

Les collaborateurs de cette revue ont montré, à plusieurs reprises, comment le mouvement industriel contemporain est caractérisé par un phénomène de concentration. De petites entre-

(1) *Dictionnaire d'économie politique* de MM. Léon Say et Chailley. Article « Salaire ». — L'observation cesserait d'être vraie pour d'autres pays, surtout en Orient et en Afrique.

prises disparaissent, étouffées par le succès d'usines gigantesques. Dans le commerce, l'énorme augmentation du pouvoir d'achat dans la clientèle sert surtout à consacrer la prospérité des grands magasins. Grandes usines et grands magasins ont besoin d'un nombreux personnel : ouvriers, contre-maitres, employés, ingénieurs, vendeurs, livreurs, chefs de rayons. Tous ces gens sont des salariés, et la création incessante d'emplois nouveaux où l'on gagne un salaire, augmente continuellement le nombre des gens qui se précipitent dans le salariat. Une foule d'organismes nouveaux : sociétés financières, banques et leurs succursales, agences, vastes administrations privées comme les chemins de fer, les compagnies de tramways, les compagnies du gaz, les compagnies des eaux, les docks, les entrepôts, entretiennent des millions de salariés exécutant un travail inconnu il y a un siècle. Tout ce qui nécessite des « bureaux », tout ce qui possède un « secrétariat » ouvre des sources de salaires. Et l'État lui-même s'y met, avec son fonctionnarisme, avec ses créations incessantes de places nouvelles, justifiées ou non, que dénoncent vainement tous les partisans d'une politique d'économies. Or, les « places » nouvelles ont beau se multiplier, soit dans les entreprises privées, soit dans les administrations publiques, cette augmentation n'est rien comparée à la ruée formidable de tous ceux qui désirent être casés, avoir un « fixe », c'est-à-dire être salariés. Pour une vacance quelque part, ce sont des centaines de demandes, demandes appuyées de sollicitations, de recommandations, d'obsessions. Qu'il s'agisse d'un poste de cantonnier ou d'une ambassade, les « amateurs » ne manquent jamais. Et pendant que l'État ne peut, malgré la prodigieuse extension donnée au domaine des fonctions publiques, distribuer des tâches au quart de ceux qui briguent l'honneur de le servir, le chômage sévit dans l'industrie. Or, qu'est-ce que le chômage, sinon la souffrance de ceux qui, cherchant un salaire, n'en trouvent pas ? Le phénomène actuel n'est pas sans analogie avec celui qui, au commencement du Moyen Age, transforma en fiefs tant de propriétés libres. Alors une foule de petits propriétaires trouvèrent avantageux pour eux à renoncer à l'indépendance

dont jouissait leur propriété, et à en faire hommage à un grand propriétaire, assez fort pour défendre la sienne et celle des autres. Aujourd'hui, bien des gens qui, il y a cinquante ans, eussent travaillé à leur compte, et vécu de leurs « bénéfices », jugent beaucoup plus prudent de renoncer à cette position trop aléatoire, et de toucher, sous forme de salaires, *une part, en quelque sorte établie à forfait, des bénéfices d'autrui.*

On ne voit donc pas du tout sur quelle donnée peuvent s'appuyer les orateurs et les publicistes qui prédisent la fin du salariat. Qu'ils puissent avoir raison dans un très lointain avenir, ce n'est pas impossible, comme il n'est pas impossible que les chemins de fer soient remplacés par des ballons dirigeables, ou qu'on jette un pont sur l'Atlantique, entre l'Europe et les États-Unis. Mais, pour le moment, tout montre au contraire que le salariat est un système prospère, qui va se développant depuis des siècles, et se trouve encore, en définitive, *dans une phase d'ascension.*

Il est intéressant d'observer que les socialistes, en encourageant la multiplication des fonctions publiques, poussent eux-mêmes à ce développement du salariat, tout en déclarant voir en lui « un reste du servage et de l'esclavage antiques ». Il est vrai que, pour les théoriciens du parti, cette tactique est provisoire, et qu'ils ont quelque chose de mieux à offrir à la société.

Ce quelque chose de mieux, quel est-il?

7° *La disparition du salariat, au lieu d'amener un état meilleur, pourrait être le signal, en certains milieux, d'une réapparition de l'esclavage.*

Nous ignorons si les théories collectivistes peuvent triompher momentanément, sur tel ou tel point déterminé, grâce à la formation sociale de telle ou telle population. Mais supposons le rêve réalisé. Que devront faire les vainqueurs au lendemain de leur victoire? Appliquer leurs systèmes, essayer enfin de créer cette société idéale, ce « paradis sur la terre » dont ils entretiennent les masses.

En général, les orateurs socialistes sont très sobres en ce qui concerne l'organisation de la société future. Ils savent bien ce qu'ils veulent démolir, mais ils ne savent que médiocrement ce qu'ils veulent construire. Les quelques théoriciens qui vont jusqu'au bout, et exposent un plan d'organisation, tombent, ou dans quelques-unes de ces utopies qui ne se discutent même pas, ou dans des contradictions divertissantes. On peut toutefois, de l'ensemble de ces plans, dégager quelques idées communes à tous. Dans la société future, il faudra *organiser la production par voie d'autorité*, et, pour cela, *organiser le travail de la même manière*. De là une *distribution des tâches*, et une *somme de travail imposée obligatoirement à chacun*. Donc, pour que la « société » soit satisfaite, l'individu devra : 1° s'employer au genre de travail que lui fixeront les représentants de cette société (autrement dit les fonctionnaires); 2° travailler par force durant un certain nombre d'heures, auquel on ne pourra ni ajouter *ni retrancher* (sous peine de voir le corps social mourir de faim par une insuffisance de la production).

« Il suffira, dit M. Pierre Deloire dans la *Cité socialiste*, pour assurer le service de ces métiers (les métiers désagréables et répugnants), d'en faire un service commandé, obligatoire, universel et personnel. Mais, dira-t-on, c'est de la contrainte! Sans doute, c'est de la contrainte, mais c'est une contrainte juste et *officielle* (1). »

M. Jules Guesde, à la tribune de la Chambre, a exposé un système analogue, où la contrainte prendrait le nom de réquisition.

Déarrassé de tout le verbiage qu'on peut mettre autour, ce système a un nom très connu; c'est celui des « travaux forcés », qui fonctionne dans nos colonies pénitentiaires. Or, ces colonies pénitentiaires représentent précisément, dans nos sociétés civilisées, le dernier reste de l'esclavage, esclavage public justifié par la nécessité de réprimer les crimes, mais absolument analogue à l'esclavage de l'antiquité. Seulement, au lieu d'écrire « esclavage public », on écrira « réquisition sociale », « con-

(1) *Revue socialiste*, août 1897. Cité par M. Maisonabe : *La doctrine socialiste*. Poussielgue, Paris, p. 188.

trainte officielle ». Une fois de plus, les mots auront été des idoles : *nomina numina*.

Par un singulier retour, les promoteurs d'un bouleversement social, qui déclament contre le salariat en le dénonçant comme « une queue de l'esclavage », ne peuvent imaginer, pour le remplacer, que l'esclavage proprement dit, avec toutes les tyrannies supplémentaires que peut engendrer la subordination de l'homme, non à un maître individuel qui peut se trouver bon et humain, mais à une vaste et irresponsable bureaucratie.

Les partisans de l'abolition du salaire ne peuvent donc s'appuyer sur des faits qui n'existent pas. La trilogie qu'ils évoquent est un rêve, un rêve logique sans doute, une harmonieuse construction de l'esprit; mais nous voyons que cette construction pêche par la base, premièrement, parce que les formes de travail énumérées ne se sont pas succédé dans l'ordre que l'on dit; deuxièmement, parce que l'énumération n'est pas complète; troisièmement, parce que le phénomène dont on veut prouver la disparition prochaine est précisément en train de se développer et de tout envahir.

Pascal disait que ceux qui écrivent contre la gloire veulent la gloire d'avoir bien écrit. De même ceux qui écrivent contre le salaire sont des salariés qui sont payés pour écrire contre les salaires. Et de même aussi ceux qui les payent, et qui fondent des journaux pour lutter contre les patrons, sont des patrons qui dirigent ces journaux comme toute autre entreprise, heureux d'encaisser les bénéfices que leur rapporte une éloquence consacrée à flétrir les bénéfices d'autrui. Mais pendant que les prophètes vont leur train, et que les théories s'échauffent, faisant miroiter aux yeux des travailleurs une phase où le salariat se trouvera transformé en « quelque chose de mieux », un courant contraire se manifeste parmi ces travailleurs eux-mêmes, et les porte à *s'arranger le mieux possible de ce régime des salaires, en tâchant de les faire augmenter de plus en plus, c'est-à-dire de rendre plus agréable leur condition actuelle en même temps que moins désirable un saut périlleux dans l'inconnu*. A côté du phénomène de la généra-

lisation des salaires, prend place en effet celui de l'augmentation des salaires. Le premier implante le salariat en plus d'endroits, le second tend à le rendre moins destructible, en donnant satisfaction, d'une manière croissante, aux besoins du monde ouvrier.

Si l'interrogation des faits doit ici nous servir à quelque chose, c'est à conclure que, le salariat ayant existé avant, pendant et après l'esclavage, en des sociétés très différentes au point de vue de la formation sociale, il y a là une institution très souple et très humaine, propre à rendre des services très variés. Ces institutions-là meurent, semble-t-il, plus difficilement que les autres. Maintenant, ce qui est vrai, c'est qu'il y a salariat et salariat, que ce mode de travail prend des formes diverses, tantôt aptes, tantôt inaptés à satisfaire les besoins de l'ouvrier, tantôt propres, tantôt impropres à procurer son relèvement progressif. C'est sur ce terrain, évidemment, et non sur celui d'une évolution entièrement conjecturale, que les débats pourraient s'engager avec plus de fruit.

G. D'AZAMBUJA.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE



XXVI

LES GRANDES MONARCHIES EUROPÉENNES DE L'ÂGE MODERNE

(LA FRANCE. *Suite.*) (1)

En se relevant au déclin naturel de la Féodalité, la Monarchie ne chercha pas à se saisir de la direction culturelle que l'affranchissement et la chevalerie avaient abandonnée aux paysans. Elle eut encore moins le désir de voir la culture se refaire une aristocratie, tirée par exemple de l'élite des paysans. Tout son système social consista à créer une caisse publique dans laquelle il s'agissait de faire entrer tout l'argent possible, prélevé sur la culture, l'industrie et le commerce, en vue de pourvoir : 1° à soudoyer une armée non féodale à la dévotion du roi : c'était le point fondamental ; 2° à pensionner les nobles (désormais à bout de ressources), sous la condition de servir le roi en qualité de chefs de bandes militaires et d'officiers de la cour ; 3° à recruter dans la bourgeoisie des fonctionnaires civils innombrables, pour lever l'impôt et étendre la justice du roi partout ; 4° à remonter la culture, l'industrie et le commerce, quand ils faibliraient décidément sous l'impôt.

(1) Voir l'article précédent, août 1902 : *Science sociale*, t. XXXIV, p. 210.

Cette caisse générale, dans laquelle on s'efforce de faire entrer tout ce qu'on peut des ressources du pays, et avec laquelle on cherche à se charger du plus de choses possible dans le pays, est bien le plus complet et le plus absorbant système de communauté, ou de communisme, qu'on pût substituer à la féconde indépendance des domaines.

L'opposition des deux régimes est flagrante.

Le retour à l'organisation sociale des peuples anciens était si clair, qu'on commença à considérer les quelque mille ans du régime franc et féodal comme une période accidentelle de trouble et d'obscurcissement du système de la royauté; on se mit à exhumer, avec une admiration intéressée ou naïve, les institutions de la décadence romaine, qui s'adaptaient au mieux à cette reconstitution politique romano-barbare. Ainsi la France, puissamment créée par la famille et le domaine particularistes, retournait à la condition des peuples communautaires du Midi et de l'Antiquité.

Il s'agit de savoir si ce retour en arrière lui a profité.

Une observation, qui se formule très nettement, permet d'en juger.

D'une part, nous avons constaté qu'à la fin du moyen âge l'industrie et le commerce jouissaient encore dans le Midi d'une avance très marquée sur le Nord. Cette avance était due aux traditions des arts industriels et libéraux, qui avaient si grandement fleuri chez les Grecs et chez les Romains, et qui n'avaient pas péri dans l'Empire byzantin ni dans les villes d'Italie demeurées en rapport avec lui; le commerce devait ses avantages à la Méditerranée, unique route alors de l'Orient. Venise, les autres républiques italiennes ses rivales, le Portugal et l'Espagne, nous ont bien montré que la puissance industrielle et commerciale appartenait encore au Midi. Mais elle devait leur échapper au xvi^e siècle par les causes que nous avons reconnues.

D'autre part, nous savons que, sous l'action des Francs, propriétaires de domaines et seigneurs féodaux, la culture avait pris, dans le Nord, un développement, un essor, une force qui

avaient complètement transfiguré cette région et lui avaient donné la prédominance en Europe, la supériorité sociale et politique sur les riches pays du Midi eux-mêmes. Et, dans cette suprématie fondée sur la grande culture, la France était la première entre les peuples du Nord.

Or, qu'a-t-elle fait en revenant à la constitution antique des peuples du Midi?

1° *La France a perdu, dans la grande culture, sa supériorité*, qui était essentiellement liée au régime particulariste, et cette supériorité est passée à l'Angleterre, où le régime particulariste s'est conservé : nous le verrons. La France pourtant avait une énorme avance sur l'Angleterre, sans compter que son sol est à la fois plus étendu et plus favorable.

2° *Ce n'est pas la France qui a recueilli l'héritage industriel et commercial des peuples du Midi* : et cependant, dans quelle position heureuse ne se trouvait-elle pas? Elle était leur plus proche voisine, et ses ports sont ouverts sur les trois mers, Méditerranée, Océan et Mer du Nord. Mais, en reprenant la constitution des peuples du Midi, elle les a suivis dans leur décadence, et l'héritage industriel et commercial des vieux pays communautaires s'en est allé à l'Angleterre restée particulariste.

Je le répète : en retournant à l'organisation sociale antique, la France a perdu sa supériorité sur les pays du Nord dans la grande culture, et elle n'a pu remplacer dans l'industrie et le commerce les peuples du Midi au moment de leur décadence.

C'est ce grand fait que nous allons voir par le détail, en étudiant successivement, sous le régime renouvelé de la monarchie, nos trois populations de la Culture, de la Fabrication et du Commerce sorties du régime franc et féodal.

Un point est déjà acquis : la culture, l'industrie et le commerce, qui étaient arrivés à traiter avec le pouvoir seigneurial au moyen de rentes fixes, destinées à devenir de moins en moins onéreuses par les progrès de la production et la dimi-

nution de la valeur monétaire, se trouvent chargés par le gouvernement monarchique de fournir, en plus de ces rentes, un impôt qui doit croître avec des besoins dont le nombre est sans limite, puisqu'on tend de proche en proche à les régir tous. Et, de cet impôt, il ne revient en propre à la culture, à l'industrie et au commerce, que ce qui reste après qu'on a soudoyé les bandes armées, pensionné les services militaires et de cour des seigneurs, rétribué les innombrables officiers d'administration, de finance et de justice du roi. Encore ce reste n'est-il appliqué à la culture, à l'industrie et au commerce que dans leur extrême défaillance, pour les remonter artificiellement au niveau des progrès accomplis à l'étranger, et pour les mettre à même de continuer à fournir l'impôt, toujours croissant d'ailleurs.

Il est aisé de concevoir qu'un pareil régime n'était pas fait pour donner une prospérité naturelle et de bon aloi, une belle poussée, à la culture, à l'industrie et au commerce.

Pour le constater, non plus seulement à raison des causes, mais par les effets, nous allons examiner les résultats, tels qu'ils ont été.

Nous établirons en fait l'état de la culture, de l'industrie et du commerce sous le régime croissant de la royauté.

1° *La Culture.*

Nous pouvons apprécier l'effet du régime royal sous lequel vivait la culture, en nous plaçant à l'une des époques qui lui ont été le plus favorables, c'est-à-dire après le règne réparateur d'Henri IV, après une de ces circonstances où la monarchie subvenait de tout son pouvoir aux maux qu'elle avait créés dans les campagnes; nous poursuivrons notre observation à travers la période la plus prospère de la monarchie, c'est-à-dire sous les Bourbons. Le résultat, s'il ne tourne pas à l'avantage de la monarchie, sera ainsi démonstratif.

Tout le monde sait le soin que Sully donna, par les moyens d'État, « au labourage et pastourage, qui sont, disait-il, les deux mamelles dont la France est alimentée, les vrais mines et

trésors du Pérou ». Tout le monde se souvient d'Olivier de Serres, le propagateur des prairies artificielles, l'auteur du *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs*, dont Henri IV aida les efforts pour le progrès agronomique en le chargeant d'établir la culture du mûrier dans les domaines royaux. En un mot, tout le monde sait la prospérité que ramena le règne d'Henri IV et dont l'une des causes fut l'attention donnée par son administration au relèvement de la culture. Or, « la mort du roi et, bientôt après, la retraite de Sully, compromirent tout ce qu'ils avaient fondé. Marie de Médicis, avec ses petites passions, ses préjugés étroits, son entourage de parvenus italiens ou de conseillers d'Henri IV qui pouvaient être des instruments utiles, mais non des chefs de gouvernement, était incapable de comprendre la politique de son mari et plus incapable encore de la poursuivre. Tous les principes du dernier règne furent abandonnés, au dedans comme au dehors. La noblesse relève la tête et bat monnaie avec des simulacres de révolte et des ébauches de guerre civile, dont le peuple paie les frais : les millions entassées par Sully dans les caves de la Bastille s'en vont en fumée ». (Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. II, p. 351.)

Voilà bien dans son plein l'effet du régime. Il suffit que la personne du roi change pour que les conditions de la prospérité nationale soient bouleversées. Tant vaut le roi, tant vaut le pays. Il est vraiment curieux de voir, dans n'importe quelle histoire de France, quels que soient les jugements et les tendances de l'auteur, à quel point la physionomie du pays, sous chaque règne, est conforme à la physionomie personnelle de chaque souverain.

Le règne d'Henri IV jouit d'une grande réputation. Cette réputation est due aux talents de gouvernement du prince, mais ce serait une erreur de croire qu'Henri IV ait dérangé en quoi que ce soit la marche du régime monarchique : il l'a au contraire continuée et poussée vigoureusement en avant.

Ainsi donc, sans autre cause que le changement du personnage régnant, la France retomba, en quatre années de régence,

dans un état d'anarchie politique et de désordre financier qui obligea à convoquer les États Généraux, pour essayer d'y porter remède; à la majorité de Louis XIII.

Ces États de 1614 attestent à un point étrange le dénûment de la culture. Ils demandent d'un commun accord la réduction d'un quart aux tailles devenues accablantes pour le peuple. Savaron fut choisi par l'assemblée du Tiers État pour porter plainte et faire réclamation au roi, et voici comment il parla :

« Que diriez-vous, Sire, si vous aviez vu, dans vos pays de Guyenne et d'Auvergne, les hommes paître l'herbe à la manière des bêtes? Cette nouveauté et misère inouïe en votre État ne produirait-elle pas dans votre âme royale un désir digne de Votre Majesté pour subvenir à une calamité si grande? Et cependant cela est tellement véritable, que je confisque à Votre Majesté mon bien et mes offices si je suis convaincu de mensonge. » (Relation de Florimond Rapine. Cf. Aug. Thierry, *Histoire du Tiers État*, p. 139, et Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. II, p. 351.)

Quoi qu'il en soit de cette affirmation fameuse de Savaron, il n'y a pas de doute sur l'état déplorable dans lequel se trouvaient les choses de la culture quatre ans après Henri IV et Sully.

On sait comment, sous le nouveau règne « réparateur » de Louis XIII, on remonta encore la pente; mais on sait aussi comment, sous Louis XIV, les guerres entreprises par la vanité et l'ambition du roi ramenèrent la ruine par l'impôt, au sujet duquel les États Généraux n'étaient plus convoqués; et le portrait du paysan par La Bruyère, contresigné par les courageuses représentations de Fénelon, vint donner un pendant au brouteur d'herbes de Savaron, moins d'un siècle après.

Si nous nous reportons à la fin du règne suivant, nous trouvons l'état de la culture caractérisé par Arthur Young dans son *Voyage en France*. Ce livre fait bloc, comme on dirait aujourd'hui : il le faudrait apporter ici tout entier. Je me contenterai de quelques lignes : « La quantité de terres en friche que nous rencontrâmes (dans l'Angoumois) est étonnante, dit le voyageur : c'est le trait dominant du terrain pendant toute la

route. La plupart des landes appartenaient au prince de Soubise, qui n'en voulut jamais vendre aucune partie. Aussi, toutes les fois que vous rencontrez un grand seigneur, même quand il possède des millions, vous êtes sûr de trouver ses propriétés en friche. Ce prince et le duc de Bouillon sont les deux plus grands propriétaires territoriaux de toute la France, et les seules marques que j'aie encore vues de leur grandeur sont des jachères, des landes, des déserts, des bruyères et de la fougère. »

A côté de la direction royale, dont nous venons de voir les lamentables résultats, il semble que la culture aurait dû rencontrer le patronage de cette bourgeoisie à laquelle la monarchie faisait par les charges publiques une fortune assurée et grandissante. C'est, en effet, cette classe qui, peu à peu, a acheté les terres des seigneurs, petits et grands : car, à l'époque dont parle Arthur Young, il y avait peu de ces seigneurs qui fussent de force à ne vouloir pas vendre du tout. A la noblesse d'épée avait succédé sur quantité de domaines la noblesse de robe, c'est-à-dire les fonctionnaires civils, gens de justice et de finance, les légistes en un mot. Dès 1257, les non-nobles avaient été autorisés par le roi à acquérir les terres nobles, moyennant une imposition, une fois à lui payée indépendamment du prix d'achat. Mais cette acquisition n'anoblissait pas. Plus tard, les fonctionnaires civils avaient été dispensés de l'imposition que je viens de dire, ce qui en faisait pour ainsi dire les acquéreurs désignés des terres qui échappaient à la noblesse, puisqu'elles leur étaient par ce privilège moins coûteuses qu'à d'autres. Enfin, l'anoblissement même fut ajouté à beaucoup de charges et, dès lors, il était, pour les fonctionnaires de cet ordre, beaucoup plus séduisant encore qu'auparavant d'acheter des terres nobles, puisqu'ils pouvaient frayer avec ce qui restait de noblesse dans le pays.

On voit par quel mécanisme la bourgeoisie fonctionnaire se substituait à la classe ancienne des seigneurs, non pas seulement dans l'exercice du pouvoir, mais dans la propriété des domaines féodaux.

Mais ces nouveaux propriétaires n'étaient que de faibles pa-

trons du monde agricole : ils étaient absolument incapables de reconquérir au domaine son indépendance ou tout au moins sa prépondérance.

1° C'étaient des urbains : ils avaient été élevés à la ville ; souvent même ils y étaient nés ; ils avaient exercé là toutes leurs fonctions. Beaucoup d'entre eux, après s'être rendus acquéreurs de biens ruraux, de seigneuries, continuaient à habiter la ville, au moins une bonne partie de l'année,

2° C'étaient des centralisateurs : eussent-ils senti le besoin de quelque transformation sociale utile à la culture, ils ne l'auraient comprise que par l'autorité de l'État.

3° Ce n'étaient pas des hommes d'entreprise, d'initiative privée : ils avaient fait fortune par des fonctions publiques, tout organisées, constituées sans eux ; ils ne connaissaient, sous l'action de la hiérarchie, que la prudence et la réserve, et étaient peu habitués à spéculer sur la hardiesse personnelle et le libre risque : ils étaient conservateurs en exploitation agricole comme dans le reste.

4° Ce n'étaient pas des indépendants par tempérament : ils étaient, par leur prétention de monter, les imitateurs-nés de la noblesse, de sorte qu'après avoir mis leurs biens en état, autant qu'ils en étaient capables, ils tendaient à user de leurs revenus « noblement », c'est-à-dire à la manière mauvaise de la noblesse d'épée en pleine décadence.

Nous connaissons maintenant les destinées de la culture en France, depuis le temps où elle a été prise en mains par les immigrants agricoles particularistes devenus grands patrons de la vie rurale, jusqu'aux temps où elle a été laissée aux paysans d'abord réduits à eux-mêmes, puis malmenés par l'impôt, mal secourus par l'État, et enfin faiblement entraînés par des patrons urbains, fonctionnaires civils.

Il nous faut voir à présent ce que devint l'industrie sous ce même régime de la Grande Monarchie, en France.

2° *L'Industrie.*

Nous savons comment, la culture ayant prospéré sous la di-

rection des seigneurs féodaux des premiers temps, les paysans enrichis avaient acheté leur liberté et s'étaient cantonnés chacun sur sa tenure, tandis que, la fabrication bénéficiant de cette prospérité, les artisans s'étaient détachés des ressources du sol et avaient rapproché leurs ateliers sur certains points favorables au marché. Dans chacun de ces centres, la collectivité des artisans chercha, comme sur un domaine communautaire, à établir par une commune entente les meilleures conditions industrielles. Telle fut en France l'origine des villes, au moyen âge. Mais leur développement politique et leur libre expansion furent entravés par la royauté, qui en fit des centres administratifs, où les officiers royaux tinrent le haut rang et formèrent une aristocratie. Dans les pays étrangers, où la royauté n'eut qu'une action plus faible ou plus tardive, l'élément industriel des villes prit une puissance considérable et domina même les régions rurales circonvoisines. C'est ce qui arriva notamment en Italie et dans les Flandres.

En Italie, les villes avaient une grande avance sur les autres institutions publiques, parce qu'elles avaient été constituées de longue date par le régime romain; parce qu'elles n'avaient pas pu être annulées par la féodalité rurale qui n'avait pas sérieusement pénétré dans le Midi; parce que les arts industriels s'étaient maintenus chez elles, grâce aux relations prochaines avec l'Empire byzantin et l'Orient; et parce qu'enfin l'Empire d'Occident, le seul pouvoir monarchique qui eût été capable d'agir sur elles à cette époque, s'était mis dans le cas d'être vivement combattu et même victorieusement repoussé par le Saint-Siège. C'est ainsi que les villes d'Italie avaient eu le champ libre devant elles.

Quant aux villes de Flandre, dont nous verrons mieux plus tard les causes de prospérité, elles étaient demeurées à l'abri des atteintes de la royauté française par leur développement hâtif et par leur éloignement. Elles se rendirent maîtresses dans le pays circonvoisin et y régnèrent par la puissance industrielle. Lorsque, à partir de Philippe le Bel, les rois prétendirent tout de bon se mêler d'elles, ils n'eurent pas sur elles l'avantage.

Il se trouve ainsi que, dans le Midi comme dans le Nord, dans les pays de formation communautaire comme dans ceux de formation particulariste, le plus plein développement de l'industrie se produisit là où le pouvoir royal n'avait pas mis la main sur les villes.

J'en donnerai quelque idée par le tableau suivant, tiré de l'*Histoire du commerce de la France*, de Pigeonneau : « Ce n'étaient pas seulement l'art et la littérature, mais l'industrie, le commerce, la richesse publique et privée, les recherches du bien-être, les raffinements du luxe qui faisaient de l'Italie, à la fin du xv^e siècle, un objet d'admiration, d'envie, de convoitise pour les peuples du Nord. Les manufactures de velours, de draps d'or, d'argent, de soie, qui de Venise et de Gênes avaient fini par se répandre dans toute la péninsule, à Milan, à Florence, à Lucques, à Naples, à Vicence, à Padoue, les fabriques de faïences de Bologne, de Castel-Durante et d'Urbin, l'orfèvrerie et la joaillerie de Venise, de Florence et de Rome n'avaient de rivales ni en Orient, ni en Europe. Les dentelles vénitiennes, bien qu'on n'eût pas encore inventé le fameux point de Venise, éclipsaient la renommée des passements de Flandre et d'Espagne. Les verriers de Murano, les Berovieri, les Ballarini, véritables dynasties d'artistes et d'inventeurs, l'emportent déjà sur ceux de l'Allemagne; ils vont découvrir, au commencement du xvi^e siècle, le secret des miroirs dits de Venise et celui de la fabrication des perles fausses soufflées à la lampe d'émailleur. Venise est la métropole de l'imprimerie : de 1472 à 1500, elle a vu se fonder cent cinquante-cinq ateliers typographiques.

« Quand la jeune noblesse de Charles VIII, à peine échappée à la fêrule de Louis XI, se trouva tout à coup transportée dans ce monde enchanté, quand sa promenade conquérante l'eût conduite des Alpes à la mer de Sicile à travers les splendeurs de Milan, de Florence et de Rome, ce fut, après l'éblouissement des premiers jours, une véritable fureur d'imitation, une ivresse qui rappelait celle des Romains après les campagnes de Grèce et d'Asie Mineure. Ce qui frappait les imaginations, c'était moins encore l'éclat des lettres et des arts que la magnificence du cos-

tume, les étrangetés de la mode, la somptuosité de la table et du mobilier. Les compagnons de Charles VIII admirent presque autant les pourpoints de velours et de satin, les gants brodés, les robes de brocart et les patins des dames vénitiennes, les parquets de mosaïques, les plafonds sculptés que les statues et les tableaux de maîtres. Quand le roi reviendra en France, il ramènera pêle-mêle, avec des architectes, des peintres, des statuaires et des savants, une armée de parfumeurs, de joailliers, de brodeurs, de tailleurs pour dames, de menuisiers, de jardiniers, de facteurs d'orgues et de tourneurs d'albâtre, qu'il installera au château d'Amboise. » (T. II, p. 22 à 24.) Voilà bien, pour l'industrie comme pour la culture, le roi amené à la pousser par son action personnelle, après qu'il lui avait enlevé l'initiative propre. « Au début du xvi^e siècle, l'industrie française n'était nullement préparée à cette brusque révolution. Quelques fabriques de soieries à Lyon, à Tours et à Nîmes, quelques verreries dans l'Argonne, dans l'Agénois et en Bourgogne, d'admirables émaux à Limoges, de beaux meubles sculptés à Paris, à Rouen et à Tours, c'était là tout ce que la France pouvait opposer aux produits italiens. Elle n'avait pas d'industriels comparables à ceux de Florence, de Venise, de Rome et de Milan. Il fallut donc que la cour et la noblesse demandassent tout d'abord à l'étranger ce que la France leur refusait. » (*Ibid.*, p. 59 et 60.)

Ce que l'expédition de Charles VIII avait mis inopinément à l'ordre du jour, les goûts artistiques et la politique fastueuse de François I^{er} en firent un programme.

François I^{er} est assez connu par les faveurs qu'il accorda aux arts du luxe, aux constructions, aux ameublements, au costume du style de la Renaissance, c'est-à-dire emprunté, quoique avec bien des transformations, à l'antiquité grecque et romaine, au Midi, à l'Italie. Le moyen qu'il prit pour stimuler l'industrie française fut nouveau et n'a pas beaucoup vieilli depuis, à ce qu'il semble : c'est le régime protectionniste, la prohibition plus ou moins complète des produits étrangers dont il voulait provoquer la fabrication en France. Sous la féodalité, on inter-

disait la sortie, à moins qu'on n'eût constaté un surcroît de production sur les terres du domaine; on prélevait des droits de passage, mais la prohibition était inconnue.

Un autre procédé royal fut de créer des « Fournisseurs du roi » par brevet, en dehors des corporations. Ces industriels privilégiés pouvaient exercer leur art et ouvrir boutique partout où séjournait le roi; ils n'étaient pas soumis aux règlements des métiers et n'avaient à répondre de leurs actes de commerce que devant le roi ou ses représentants particuliers. C'était bien le roi menant l'industrie à sa guise.

Mais, dans cette poursuite du relèvement de l'industrie, le roi se faisait à lui-même une concurrence plus redoutable que celle des Italiens : il accroissait et vendait de plus en plus les fonctions publiques, ce qui soustrayait de plus en plus à l'industrie un personnel d'élite : « A partir du xvi^e siècle, dit Pigeonneau, la vénalité s'étendit à tous les offices de finance et bientôt à ceux de judicature; on les multiplia sans mesure, on les découpa en deux, en trois ou en quatre pour pouvoir en vendre davantage : c'était la ressource toujours prête dans les besoins urgents, la planche aux assignats de l'ancien régime. Un courtisan disait plus tard : « Comment se fait-il que quand Sa Majesté crée un office, Dieu crée toujours, en même temps, un sot pour l'acheter? » Les fils de marchands et d'artisans qui trouvaient moyen d'acheter, non seulement les satisfactions d'amour-propre et les privilèges plus sérieux attachés à l'exercice des fonctions publiques, mais la réalité du pouvoir dont la noblesse de naissance n'avait plus que l'ombre, étaient-ils aussi sots que les gentilshommes voulaient bien le dire? Dès le xvi^e siècle, c'étaient les bourgeois qui, sous le nom de conseillers d'État, de secrétaires du roi, de membres des cours souveraines, de juges présidiaux, de baillis de robe longue, de trésoriers de France, d'élus, de receveurs généraux et particuliers, gouvernaient et administraient le royaume; c'était eux qu'on voyait, comme le dit Claude de Sessel (1450-1520) acquérir les héritages et les seigneuries des barons et nobles hommes venus à telle pauvreté qu'ils ne peuvent entretenir état de noblesse. Malheureusement, c'est aussi de

cette époque que datent deux fléaux dont la Révolution a été impuissante à débarrasser la France : la plaie du fonctionnarisme et le dédain des carrières industrielles et commerciales.

« On ne verra plus comme au moyen âge de ces dynasties de marchands, les Arrode, les Popin et les Piz d'Oe de Paris, les Colomb de Bordeaux, les Pigache de Rouen, qui, tout en devenant les chefs de la municipalité et les conseillers des souverains, ne rougissaient pas de continuer leur négoce et de le transmettre à leurs enfants; le commerce, l'industrie sont interdits au fonctionnaire comme au gentilhomme; tout au plus pourra-t-il être intéressé dans le grand commerce maritime que la noblesse elle-même peut exercer sans déroger. Pour peu qu'on ait quelque fortune, on n'aspire qu'à sortir de cette classe de marchands et de gens de métier sans dignité dans l'État : y rester, ce serait avouer qu'on est trop pauvre pour acheter une charge, ou trop ignorant pour la remplir. Le mépris du comptoir et de l'atelier est chez nous un mal héréditaire : c'est un des préjugés de l'ancienne société qui lui a survécu. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 174 à 177.)

Mais ce qui, pour des gens positifs comme les industriels, donnait aux charges publiques une séduction plus forte encore, c'est qu'elles offraient un revenu sûr et régulier, tendant à augmenter avec le temps et par l'avancement, au lieu que l'industrie, tenue sous la main du roi par les impôts et les ordonnances, était un moyen de profit mal assuré et exposé à de mortels déboires quand la royauté cessait de venir à son aide en compensation des maux qu'elle lui avait causés. Ce que nous avons vu de l'insécurité de l'intervention royale dans la culture, se reproduit tout naturellement dans l'industrie.

Suivons rapidement cette instructive histoire :

« Malgré des misères partielles, la France, sous François I^{er} (de qui nous avons vu les efforts en faveur de l'industrie) et sous Henri II, avait été prospère : la nature même des plaintes que font entendre les États Généraux de 1560 prouve que, si la nation connaissait les abus et les déplorait, elle n'était pas en proie à ces souffrances aiguës qui s'étaient trahies avec tant

d'éloquence dans les délibérations et les cahiers des États Généraux de 1484. »

Voilà qui peut aller : mais tournons la page.

« Qu'était devenue, trente ans plus tard, cette industrie qui luttait contre l'Italie et les Flandres? Nous ne saurions entrer dans la sanglante histoire des trois derniers Valois, nous ne pouvons que constater les résultats : l'œuvre d'un siècle anéantie en quelques années et la France replacée dans une situation presque aussi désastreuse que celle d'où l'avaient tirée, cent ans auparavant, Charles VII et Louis XI. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 178, 179.)

Est-ce assez clair? Tout suit le mouvement que donnent les rois, et ils n'en donnent pas de continu, ni qui puisse se soutenir.

« La correspondance des ambassadeurs vénitiens — on sait de quel poids magistral elle est parmi les documents de l'histoire — la correspondance des ambassadeurs vénitiens, qui, sous François I^{er} et sous Henri II, témoignait à chaque page de la grandeur et de la richesse de la France (nous savons pourtant quels en étaient les côtés faibles), constate avec une sorte de stupeur la misère universelle. Le clergé est ruiné, écrit Jean Correro en 1569, la noblesse aux abois; le peuple de la campagne a été tellement pillé et rongé par les gens d'armes qu'à peine a-t-il de quoi couvrir sa nudité. Les bourgeois seuls et les hommes de robe longue ont de l'or à foison. » Les envoyés de Venise disent ici avec raison que les bourgeois, c'est-à-dire les hommes de métier urbain, échappaient encore au désastre : mais attendons la fin, elle n'est pas éloignée.

« Comme au temps de la guerre de Cent Ans, les villes souffrirent moins que les campagnes; elles pouvaient braver derrière leurs murailles les bandes isolées qui étaient le fléau du paysan. Le mouvement imprimé aux industries de luxe par François I^{er} continua au milieu des hasards de la guerre (les guerres de religion); malgré les embarras du trésor et de la royauté, la cour était plus brillante que jamais : Henri III dépensait 1.200.000 écus dans une fête. La France brillante et prospère

de la première moitié du xvi^e siècle se survivait à elle-même. Cet élan, qui n'était en quelque sorte que le résultat de la vitesse acquise, finit par s'arrêter; cette prospérité factice s'évanouit : l'industrie s'effondra comme l'agriculture. Dès la fin du règne de Charles IX, on vit recommencer comme au xv^e siècle l'exode des artisans qui allaient chercher en Allemagne, en Lorraine, à Genève et jusqu'en Italie, la paix et le travail qu'ils ne trouvaient plus en France. En 1588, la fabrication des draps avait diminué d'un quart; les manufactures de soierie d'Orléans étaient ruinées; à Amiens, six mille ouvriers ne vivaient que d'aumônes. A Paris, on est obligé, en 1574, d'ouvrir des ateliers publics pour occuper les vagabonds et les mendiants qui encombrant les rues. Etc. » (*Ibid.*, p. 182-184.)

Le jeu de ce terrible mécanisme créé, de tête, par la royauté est admirablement exposé dans les pages de l'historien incontesté qu'on vient de lire; elles donnent la formule du fait; ce n'est pas un épisode, c'est l'expression constante du régime. Voyons la suite, elle va exactement répéter le commencement.

J'ai dit, au sujet de la culture, les tentatives de relèvement faites par Henri IV et Sully : ici, il s'agit de l'industrie, mais le résultat est le même : « Le couteau de Ravallac vint trancher brusquement tant de projets et tant d'espérances, la tâche d'Henri IV était loin d'être achevée : l'industrie se relevait d'un épuisement de trente années, mais elle marchait d'un pas encore mal affermi. La mort du roi et, bientôt après, la retraite de Sully compromirent tout ce qu'ils avaient fondé : les ateliers du Louvre étaient fermés; les manufactures créées par Henri IV à Paris étaient délaissées; les travaux du canal de Briare suspendus. Etc., etc... » (*Ibid.*, p. 350-352.)

Sully, au reste, avait été beaucoup moins favorable aux arts de la fabrication, qu'au « labourage » et au « pastourage ». Considérant que la plupart des industries notables à cette époque étaient des industries de luxe, il prétendait que la France « n'est pas propre à de telles babioles ».

Ainsi, les choses allaient au gré de la vie ou des opinions d'un homme, le roi ou son ministre.

Rien ne continue mieux à le montrer que le nouveau branle donné à l'industrie par Colbert sous Louis XIV, et le nouveau désastre qui s'ensuivit. L'idée de Colbert fut de faire produire à la France tout ce qu'elle achetait à l'étranger : encore une conception théorique et personnelle. Sully était pour qu'on se contentât d'acheter à l'étranger ce qu'on pouvait moins aisément produire en France.

Ouvrez n'importe quelle histoire de Louis XIV et vous verrez, non pas que telle industrie s'élève grâce à l'initiative de tel chef de métier, non pas que des artisans étrangers viennent spontanément s'établir en France, y trouvant un champ librement ouvert aux progrès du travail, mais que « *Colbert dote la France* », tour à tour, de l'industrie des glaces de Venise, des dentelles de Venise, des étoffes de soie, crêpes, taffetas, velours, damas, brocarts d'Italie, des draps de Hollande, des bas d'estame et de laine tricotée d'Angleterre, de la trempe de l'acier, qui était un secret anglais, du fer-blanc d'Allemagne, dont il n'y avait jusque-là qu'un fabricant en France, etc. C'est Colbert qui fait tout cela : on le croirait non pas Contrôleur général des Finances, mais Entrepreneur général de tous les Métiers. Il n'a derrière lui, dans cette œuvre, que des ouvriers choisis par lui à l'étranger et achetés par les finances royales pour enseigner les méthodes de travail : quand ils haussent leurs prétentions ou deviennent inutiles, il les renvoie chez eux comme des gens à son service.

On a beau vanter par tous les témoignages possibles la prospérité de l'entreprise de Colbert, on n'échappe pas à ce qui vient quelques lignes plus bas dans les mêmes histoires. J'en trouve la brève formule dans Chéruel : « Malheureusement, dit-il, la mort de Colbert et la prépondérance de Louvois entraînent la décadence de l'industrie française. » (*Dictionnaire des Institutions de la France*, v^o Industrie.) Voilà donc toujours — on est las de le répéter — le sort de l'industrie en France lié à la vie ou au succès en cour d'un seul homme ! Colbert était mort en 1683 : dès 1698, les mémoires rédigés par les Intendants des Généralités avertissent que « la fabrication de la soie,

qui avait occupé en Touraine jusqu'à 20.000 ouvriers et un nombre double de femmes et d'enfants, n'employait déjà plus que 4.000 ouvriers des deux sexes; au lieu de 8.000 métiers, on n'en comptait plus que 1.200. Lyon, qui avait, du temps de Colbert, 18.000 métiers, en avait perdu plus des trois quarts. » Et un historien très érudit et admirateur de Colbert ajoute : « Il en fut de même de presque toutes les branches d'industrie. » (Chéruel, *Ibid.*)

Mais ce que j'ai dit n'est pas toute l'œuvre du fameux ministre. Il entreprit de réglementer l'industrie entière en portant au complet le système des corporations, tenues d'ailleurs dans la pleine dépendance du roi. Il rédigea en 1673 un Édit portant « que ceux qui font profession de commerce, denrées et arts, qui ne sont d'aucune communauté, seront établis en corps, communautés et jurandes, et qu'il leur sera accordé des statuts ». Or, ce coup de force était tellement à rebours du sentiment de l'industrie que, dès 1614, soixante ans auparavant, aux derniers États Généraux réunis avant ceux de 1789, le Tiers État avait demandé quelque chose qui ressemble terriblement à la liberté industrielle; c'est à savoir :

« Que les professions soumises depuis l'année 1576 au régime des maîtrises et jurandes puissent s'exercer librement (tout à l'opposé de la décision de Colbert);

« Que les marchands et artisans, soit de métier formant corporation, soit de tout autre, ne paient aucun droit pour être reçus maîtres, lever boutique, ou toute autre chose de leur profession;

« Que tous les monopoles commerciaux ou industriels concédés à des particuliers soient abolis;

« Que les douanes de province à province soient supprimées. »

On voit combien l'industrie était menée par Colbert en dehors de ses voies naturelles et à l'encontre de son sentiment éclairé. Mais l'illusion de notre histoire de convention est telle, qu'un « homme nouveau », un libéral comme Augustin Thierry, qui rapporte ces faits tout au long, n'en écrit pas moins : « S'il

y a une science de la gestion des intérêts publics, Colbert en est chez nous le fondateur. » On croit rêver à entendre pareilles choses. C'est toujours l'admiration de la machine administrative, sans aucune considération des lois de l'organisme social.

Il y a donc étrangement à rabattre des idées qu'on nous a faites de la prospérité industrielle, autant que de la prospérité agricole en France sous le régime de la Grande Monarchie. Ce qui est certain et indéniable, c'est qu'à chaque page de cette partie de notre histoire on constate que nous restons en retard, au point de vue industriel, soit sur les Italiens, soit sur les Flamands. C'est toujours après les progrès qu'ils ont librement, spontanément réalisés en dehors du système des Grandes Monarchies, que l'administration monarchique française court, pour essayer de se rattraper, mais avec un succès éphémère : éphémère, parce qu'il est fondé sur des moyens factices et sur l'action souveraine d'un seul homme.

Ces constatations faites au sujet de la culture et de l'industrie ne peuvent qu'être confirmées par ce que nous avons à voir du commerce proprement dit.

3° *Le Commerce.*

Le premier coup porté au commerce par la Grande Monarchie vint de Philippe le Bel, qui offre bien le premier type du potentat après la renaissance de la royauté. Les foires de Champagne étaient de grandes foires européennes : Philippe le Bel, sous l'impression d'un sentiment purement autoritaire, se brouilla avec les Flandres et il crut faire un coup de maître en interdisant aux Flamands les foires de Champagne. C'était là que les Flamands rencontraient les Italiens : les Flamands ne venant plus, les Italiens s'en allèrent les chercher ailleurs, et leur défection entraîna bientôt celle des Allemands. La France cessa d'être le grand marché qu'elle avait été tout naturellement par sa position intermédiaire entre ces peuples où florissait le commerce. « Les Italiens rouvrirent par mer avec les Flandres les relations qui leur étaient coupées par terre ; ils préparèrent ainsi la prodigieuse prospérité d'Anvers où se réu-

nissaient les deux plus grands courants commerciaux de l'Europe, celui qui venait du Midi par les vaisseaux de Venise et celui qui venait du Nord et du Centre par les flottes des Hanséates et la navigation du Rhin. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 11.)

Le parcours des rivières, les routes, les péages, qui intéressent essentiellement le commerce, reviennent souvent dans les préoccupations de l'administration royale. On se rend compte que, là aussi, tout se faisait par « à-coups », par des résolutions tardives, après que le commerce avait subi de lamentables embarras. Les plans qu'on formait alors étaient merveilleux, mais l'exécution restait infiniment au-dessous, et l'on est réduit à constater qu'au bout de peu d'années tout était à recommencer.

Les historiens, en voyant l'organisation intérieure de l'administration prendre, dans les ordonnances royales, des formes de plus en plus régulières, symétriques, systématiques, admirent un ordre si beau, oubliant qu'il n'existe que par écrit, les trois quarts du temps, ou qu'il ne dure guère dans la pratique : ils ne vont pas aux résultats. La plus grande illusion qu'ils se fassent, est de trouver de la suite dans cette administration ; elle n'en a pas dans son exercice constamment troublé ; elle n'en a que dans ses plans, toujours poussés plus au fini dans le sens de la domination royale.

Il y a donc à rabattre des éloges donnés à l'administration de ce temps-là, au sujet des voies de communication. Le commerce laissé libre sait mieux s'ouvrir la route à lui-même ou affronter avec avantage les obstacles qu'il rencontre sous ses pas. Les Hanséates franchissaient les mers, parcouraient les fleuves et les rivières, traversaient les terres, là où besoin était, sans être arrêtés ni par une quantité de difficultés matérielles, ni par les tentatives des pillards, ni par les prétentions des seigneurs à des péages excessifs : et cela, parce qu'ils s'étaient développés librement, avaient pris eux-mêmes les mesures utiles et veillaient eux-mêmes à les maintenir. Mais, jusqu'en France, on peut trouver des exemples pareils : dans le grand commerce des mers, où la liberté était plus aisée, on voit par l'histoire de deux Français

célèbres ce dont étaient capables de simples particuliers livrés à eux-mêmes : je veux parler de Jacques Cœur et d'Ango. Ils ont réalisé, dans ces temps anciens, des choses qui nous auraient étonnés encore au siècle dernier. Mais on sait que la prospérité du premier fut arrêtée par Charles VII et celle du second par François I^{er}. Des hommes moins illustres que Jacques Cœur et Ango réussissaient aussi en se lançant sous leur seule gouverne dans cette même voie large du commerce maritime et de la colonisation. On le vit dès les découvertes faites par les Portugais. Des gens du peuple, Normands, Bretons, Picards, Rochelais, Marseillais, entreprirent de disputer les nouvelles terres au Portugal et à l'Espagne, qui prétendaient s'en réserver la possession et se les partager. Mais François I^{er} crut devoir céder aux réclamations de ces puissances et interdit aux Français tout établissement dans le Nouveau Monde. Néanmoins « Rouennais et Dieppois continuèrent à trafiquer avec le Brésil et l'Afrique (terres portugaises) et à se venger comme ils purent des agressions des Portugais. Jean Ango éluda la prohibition en déclarant que ses vaisseaux étaient destinés à des contrées où les chrétiens n'avaient jamais mis le pied : d'autres ne se donnèrent même pas la peine de tourner respectueusement la loi, ils se contentèrent de faire de fausses déclarations et d'acheter le silence des commis. En 1579, en 1580, en 1581, on voit des escadres comptant parfois jusqu'à dix-huit navires partir de Dieppe, du Havre, de Rouen, de la Rochelle à la destination du Brésil. Malheureusement le gouvernement espagnol se montra aussi opiniâtre que les négociants français. A nos escadres, il opposa des flottes; à nos bandes d'aventuriers, des armées; à l'audace de simples particuliers, toutes les forces du plus puissant empire du monde. »

Et voici la magistrale conclusion de l'auteur récent que je cite, que j'ai eu l'avantage de connaître personnellement, qui fait autorité partout, et est exempt de tout soupçon de partialité : « *Ce n'est donc pas la nation qu'il faut accuser de nos succès. En Amérique, en Afrique, dans les mers de l'Extrême-Orient, elle avait devancé l'État et lui avait montré le chemin; l'État ne l'avait pas suivie. La royauté, tout entière à ses préoccupations*

intérieures ou à ses ambitions européennes, n'avait accordé aux découvertes, au commerce lointain, aux entreprises coloniales, qu'une attention distraite et intermittente. Elle *n'avait pas même laissé faire*. François I^{er} avait défendu contre ses propres sujets les prétentions portugaises. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 151 et 171.)

Il faut aller jusqu'au bout. Nous suivons les grandes époques de la monarchie : après François I^{er}, Henri IV. Qu'advint-il, cette fois encore, du commerce ?

« La France alors ne pouvait songer à disputer aux Espagnols leur empire presque séculaire des Antilles, du Mexique, de l'Amérique du Sud, où même leur conquête plus récente en Floride. Les Anglais avaient pris possession de Terre-Neuve et essayaient de s'établir en Virginie. Les Hollandais pensaient à s'installer dans les pays qui portèrent pendant plus d'un demi-siècle le nom de Nouvelle-Belgique et qui correspondent à l'État actuel de New-York. Le golfe du Saint-Laurent, bien que fréquenté par les pêcheurs anglais et hollandais, était considéré au contraire, depuis Jacques Cartier et Roberval, comme le domaine propre de la France. » C'est ainsi que les navigateurs commerçants français furent reportés vers le Canada. Mais Henri IV ne sut pas maintenir fermement aux petites Compagnies, qui se formèrent alors, les concessions qu'il leur avait accordées sur ces terres réputées françaises. Les établissements tombèrent avec le retrait des privilèges. Ainsi, toujours même instabilité des entreprises commerciales par l'omnipotence et la mobilité de l'administration royale ! Rien n'est plus instructif à ce sujet que les belles études de M. Léon Gérin sur les origines du Canada. (*Science sociale*, t. XI, p. 320 et 526 ; t. XII, p. 161 et 544 ; t. XIII, p. 519 ; t. XIV, p. 374 ; t. XV, p. 426 ; t. XVI, p. 296 ; t. XVII, p. 318 ; t. XVIII, p. 417.)

Après Henri IV, Richelieu s'efforça de regagner ce qui avait été perdu. Ce fut en vain, et par la même raison.

« Il échoua dans ses projets sur le Levant. Il ne réussit qu'à demi dans l'Afrique septentrionale. Aux Antilles, où la colonisation française s'était développée dans des proportions inespé-

rées, il fallait en savoir gré au génie entreprenant de la race normande et à l'initiative des émigrants, plutôt qu'au gouvernement et aux compagnies : celles de Richelieu, les unes trop ambitieuses, les autres trop modestes, n'étaient que des ébauches ; gênées autant que soutenues par l'intervention permanente du pouvoir, elles étaient restées en tutelle et n'avaient pas appris comme les grandes compagnies étrangères (anglaises et hollandaises) à se passer de l'État. » (Pigeonneau, *Ibid.*, p. 454 et 455.)

Sous Louis XIV, ou plus exactement « sous Colbert », nouvel effort. Mais ce fut pour le commerce le même échec que pour l'industrie. Il y eut de brillants résultats d'abord ; puis, bientôt, Colbert mis à l'écart et Louvois menant la guerre, une même ruine entraîna les finances, la marine et le commerce. En vain la France reçut-elle de l'exploration de Cavelier de La Salle, en 1682, le nouveau domaine de la Louisiane ; en vain, par ses établissements du Canada et par la première reconnaissance que fit La Salle du cours du Mississipi, se trouvait-elle avoir sur toute l'Amérique du Nord, à l'ouest des Alléghanys, un droit qui s'étendait des régions glaciales au golfe du Mexique : à peine un siècle s'était-il écoulé, que toutes ces possessions étaient passées à l'Angleterre, en même temps qu'y était passée la suprématie de la culture, de l'industrie et du commerce.

Il faut remarquer d'ailleurs que, si la France, en dépit des contraintes administratives, avait pu, dans le commerce maritime, bien loin de ses frontières, développer encore l'esprit d'entreprise d'une élite de navigateurs et de négociants, elle ne pouvait susciter le même élan dans la classe fixée à son sol : elle manquait de colons cultivateurs ; et ce fut la cause qui rendit si faibles, même dans les meilleurs moments, les résultats des hardis commerçants d'outre-mer : ils ne pouvaient guère enrôler pour les pays nouveaux que des vagabonds et des condamnés. Nous ne saurions nous en étonner, après avoir vu que la première des décadences qu'avait subies la France sous la domination administrative, était celle de la culture. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, et l'ordre des faits sociaux le veut

ainsi, il n'y aura jamais de commerce colonial résistant pour un peuple qui ne fournit pas de vigoureux colons agricoles. Nous retrouvons, au fond de notre analyse, cette cause première de la déchéance du merveilleux peuple des Francs : la perte de l'indépendance du domaine et de sa suprématie sociale et politique.

Il nous reste à voir comment le régime social, constitué en France par la Grande Monarchie, a été aggravé à plus d'un égard par la Révolution.

Puis, nous en finirons avec le régime des Grandes Monarchies en étudiant le nouvel Empire allemand.

HENRI DE TOURVILLE.

(La suite au prochain numéro.)



LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(Suite) (1)

L'homme fait du sol deux usages très différents : il s'en sert soit pour y placer son atelier de travail, soit pour y établir son habitation et accomplir à l'intérieur de celle-ci les actes multiples de la vie domestique. Il est à peine besoin de faire ressortir combien ces deux usages sont différents : le premier est l'accessoire du *Travail*, c'est-à-dire du phénomène social par lequel la famille ouvrière se procure les ressources nécessaires à son maintien et à son développement ; le second est l'accessoire du *Mode d'existence*, c'est-à-dire du phénomène social par lequel la famille ouvrière consomme et dépense les ressources dont elle dispose. Au premier abord, il semblerait que cette distinction dût avoir pour effet de compliquer l'étude de la propriété foncière, en nous obligeant à scinder cet examen en deux portions séparées. Pourtant il n'en est rien et, à très juste titre, le tableau de la Classification sociale fait venir l'étude de la Propriété foncière tout entière à la suite du Travail : en effet, l'observation démontre que l'habitation de la famille ouvrière est directement influencée par le travail et se calque sur ses exigences. Chacun sait que la tente du pasteur, la cabane du pêcheur, la chaumière du paysan, le logement du mineur ou de l'ouvrier de la grande industrie sont conditionnés dans leur nature, dans leur emplacement, dans leur disposition, dans leur aménagement, par le travail auquel se livre celui qui les occupe. Ainsi, puisque le travail, qui détermine le mode d'appropriation du sol

(1) Voir un premier article dans la livraison précédente, p. 229.

nécessaire pour la fondation de l'atelier, détermine aussi en partie le mode d'appropriation du sol nécessaire à l'habitation, on doit étudier en une seule fois et en même temps l'ensemble des phénomènes sociaux qui se rattachent à la Propriété foncière.

De cette première constatation découle d'ailleurs une conclusion importante, à savoir que la propriété foncière, se trouvant tout entière dans une dépendance étroite vis-à-vis du travail, suivra toutes les modalités et toutes les variétés de celui-ci : il est donc entendu qu'il faut au préalable débarrasser son esprit de toute conception qui tendrait à représenter la propriété foncière comme devant avoir partout et toujours les caractères et les qualités de la forme particulière que notre société française lui a imprimés en ce commencement du xx^e siècle (1). Comme toutes les institutions sociales, la propriété foncière se diversifie à l'infini suivant le lieu, le travail et la formation antérieure de la race, et la science sociale en reconnaît l'existence toutes les fois qu'un ou plusieurs individus se sont assuré la disposition exclusive d'un fonds ou de l'un quelconque de ses avantages. Dès qu'il y a exclusion des autres d'un certain lieu ou de l'un quelconque des avantages que l'occupation de ce lieu peut procurer, il y a propriété foncière, et l'étude de cette institution consiste à rechercher dans quelles conditions s'organise cette exclusion, quels en sont l'étendue, les caractères et les variétés.

Avant de commencer cette étude, il n'est peut-être pas inutile de rappeler les divisions mentionnées par le tableau de la Classification sociale :

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(Composition, Mode de possession, Subventions, Transmission.

Proœmium : Sol disponible : sa nature, son parcours, abondance de ses productions spontanées, sa permanence.

(1) Au surplus, on peut remarquer que les jurisconsultes et les codes ne se compromettent guère dans la définition qu'ils donnent de la Propriété. Nos anciens auteurs la définissaient : le droit de jouir et de disposer à notre volonté de ce qui nous appartient, en tant que la loi n'y met point obstacle. Cette définition, qui est reproduite en substance par les articles 537 et 544 du Code civil, pourrait viser des régimes d'appropriation du sol très différents.

I. Communauté (*ouvrière*)

du Foyer,
du Domaine,
de l'Industrie.

II. Propriété familiale (*limitée ou illimitée*)

du Foyer,
du Domaine, petit,
du Domaine fragmentaire,
de la petite Industrie principale { domestique,
patronale,
de la petite Industrie accessoire.

III. Propriété patronale (*particulière ou collective*)

du Foyer maître,
du Foyer ouvrier,
du Domaine chef,
du Domaine dépendant,
de la grande Industrie en Grand Atelier,
de la grande Industrie en Fabrique collective (1).

Le type le plus simple et le plus élémentaire de propriété foncière se trouve chez les pasteurs nomades des hauts plateaux de l'Asie centrale et, en les observant, on assiste à la naissance d'une institution sur l'origine et la légitimité de laquelle tant de suppositions fantaisistes ont été émises. On sait en quoi consiste chez ces peuples l'appropriation du sol : un certain nombre de communautés pastorales, entre lesquelles existe une entente, une sorte de consortium, parcourent méthodiquement une certaine étendue de pâturages, de manière que, malgré la diversité des saisons, les animaux trouvent toujours une nourriture suffisante. L'appropriation est ici réduite au minimum, et ce n'est pas précisément parce que, comme on le répète souvent, le pasteur est vite évincé par la nature elle-même, ne pouvant occuper le sol que quelques heures ou quelques jours, et devant lever ses tentes sitôt que l'herbe a été mangée : les bandes nomades qui viennent après la sienne, ont sur ces mêmes pâturages un droit de réserve, de

(1) Pour le commentaire de ce tableau, voir *Science sociale*, juillet 1891, t. XII, p. 34 et suiv., une leçon de M. Pinot.

sorte qu'il ne peut les épuiser et le chef d'un de ces groupes qui ne trouverait pas l'herbe sur laquelle il comptait, n'hésiterait pas à protester, au besoin par la force, contre le préjudice dont il souffrirait : ce qui indique bien que la propriété du pasteur ne se restreint pas au fait actuel de sa jouissance. Mais la propriété est ici à son minimum, en premier lieu, parce que le nombre des personnes qui jouissent simultanément ou successivement d'un même pâturage est considérable, et, en second lieu, parce que l'utilisation du sol étant très rudimentaire, le lien qui rattache telle bande pastorale à telle circonscription déterminée sera, le cas échéant, fort peu solide.

Puisque la propriété foncière est le droit de jouissance *privatif* ou *exclusif* exercé sur un certain lieu, ses variétés devront être classées suivant le degré d'exclusivisme et suivant la force du lien qui relie l'homme à la terre. Or, sur ces deux points, la propriété foncière pastorale représente le type minimum : le nombre des individus qui composent les communautés pastorales est très considérable dans les types riches : le Père Hue, dans son voyage en Tartarie, a rencontré des *aouls* qui comprenaient plusieurs centaines de personnes ; de plus, à travers le cycle annuel des migrations, un même pacage sert successivement aux troupeaux de plusieurs *aouls*. Il s'ensuit que tout ce monde-là a ensemble des droits sur la même terre, et que l'un n'exclut pas l'autre de la jouissance pareille du même sol : l'exclusion ne s'exerce donc que d'une grande masse formant tribu ou nation à une autre de même titre ; mais à l'intérieur de ce vaste groupement, tous bénéficient de tout le territoire, de la même manière et sans partage. L'exclusivisme est ainsi relégué à un très lointain horizon, et encore n'apparaît-il que par le voisinage de deux tribus qui viennent au contact l'une de l'autre. D'autre part, on conçoit que les limites des pâturages sont loin d'être précises : on ne plante pas de bornes dans la steppe et le nombre des animaux que chaque communauté entretient varie sensiblement d'une période à une autre, suivant les épi-zooties ou les incidents de la vie pastorale. Enfin, comme la récolte de l'herbe est la seule forme sous laquelle les pasteurs

utilisent le sol, ceux-ci n'ont aucune raison, lorsque de nouveaux pâturages s'offrent, de se considérer comme liés d'une manière fixe à une circonscription déterminée, et l'histoire des grandes invasions, ainsi que l'expérience des gouvernements européens qui se sont trouvés côte à côte avec des sociétés pastorales, atteste à l'évidence la ténuité du lien qui rattache le pasteur à la terre sur laquelle il fait paître ses troupeaux. Pour toutes ces raisons, la propriété foncière pastorale est bien le type le plus restreint de l'appropriation du sol.

Immédiatement après lui, vient celui que Le Play a observé dans sa classique monographie des Bachkirs de l'Oural. Chez ces demi-nomades, qui, pendant les six mois et demi de la belle saison, s'en vont sous la tente faire paître leurs troupeaux dans la montagne, la propriété foncière se présente avec des caractères sociaux sur lesquels il importe d'attirer l'attention, puisque nous avons ici l'occasion précieuse d'observer le passage de l'état nomade à l'état sédentaire.

En premier lieu, on ne constate aucun fait social qui, de près ou de loin, puisse être comparé à cette course, à cette « bousculade », à cette concurrence par la violence ou la ruse, que les économistes et les moralistes ont bénévolement supposée à l'origine de l'appropriation du sol : tout au contraire, l'établissement fixe en un certain lieu ne s'opère que sous l'action d'une contrainte extérieure : les occupants ne sont que des occupants malgré eux et les riches se réservent pour eux-mêmes une superficie proportionnellement beaucoup moindre que celle occupée par les pauvres ; loin de se disputer la possession exclusive et fixe de la terre, les hommes s'efforcent de maintenir le plus possible la jouissance collective des pâturages, et, chez les Bachkirs, ceux qui abandonnent totalement la vie pastorale sont précisément les plus pauvres et les moins influents.

Ces faits sont en contradiction directe avec les suppositions auxquelles on s'était livré, mais ils s'accordent parfaitement avec les autres phénomènes sociaux constatés chez les mêmes peuples au milieu desquels ils se manifestent. En effet l'art pas-

toral, qui est un travail de simple récolte, est singulièrement plus attrayant que le travail agricole, puisque l'effort, très modeste d'ailleurs, trouve immédiatement sa récompense et ne risque pas d'avoir été fourni inutilement; aussi les Bachkirs ne sont-ils devenus demi-sédentaires que sous la contrainte très précise du gouvernement russe, qui les a cantonnés dans certains parages dont il leur est défendu de sortir, *sous peine de mort*. L'âpreté que mettraient ces pasteurs à s'emparer de la plus grande superficie possible de terre serait bien inexplicable; le sol est sans valeur chez un peuple qui est en train de passer à l'état sédentaire : car, d'une part, son étendue est trop restreinte, par hypothèse, pour permettre la continuation de la vie purement pastorale et, d'autre part, elle est très supérieure aux aptitudes agricoles de ces pasteurs impénitents qui n'évoluent vers la culture qu'après avoir dûment constaté l'impossibilité de tout autre parti. Puisque l'effet de la culture est de multiplier par un coefficient élevé la capacité productive de la circonscription, chacun peut à son gré défricher telle étendue qui lui convient et, en fait, chacun ne se réserve qu'une très petite superficie. On ne trouve pas de fermiers dans un pays où la terre est offerte en abondance et gratuitement et la possession du sol n'est utile qu'à celui qui le veut cultiver lui-même; or, nous venons de le dire, un pasteur est peu enclin à donner cet effort pénible que requiert l'exploitation agricole. Aussi remarque-t-on que l'autorité communale (assemblée des anciens, chef de la commune suivant les cas) intervient à peine pour allotir les portions du sol que quelques-uns désirent mettre en culture; aussi longtemps que toute la population n'est pas devenue complètement sédentaire, l'excédent du sol disponible pour la culture est toujours considérable et la collectivité des habitants ne peut voir que d'un bon œil quelques-uns de ses membres renoncer à l'art pastoral, puisque cette renonciation accroît les chances que les autres peuvent avoir de le continuer.

Nous voilà bien loin de la fameuse définition de Proudhon : « La propriété, c'est le vol ». « Loin d'être des voleurs, les Bachkirs, écrivait un jour M. Demolins, sont au contraire abo-

minablement volés, volés de leur indépendance, de leurs courses dans le steppe » et de leur droit si charmant à la paresse et au repos.

En second lieu, l'appropriation du sol chez les Bachkirs est d'autant plus durable et mieux déterminée dans ses limites et dans les droits qu'elle comporte, que le travail en vue duquel l'exclusion a été admise est plus long et plus pénible. Ainsi, pour les pâturages de la montagne, on garde sans le modifier le régime qui suffit aux pasteurs du steppe; pour les terres mises en culture, comme l'exploitation agricole est très rudimentaire et se borne à semer quelque grains à végétation rapide et quelques légumes, il suffit qu'on soit assuré de conserver la détention exclusive du sol ensemençé jusqu'au moment de la récolte, et, comme on n'exécute aucun travail d'amélioration ou de fumure, on trouve plutôt avantageux de changer de temps à autre l'emplacement de la culture. Pour toutes ces raisons, la durée de l'appropriation n'est pas toujours déterminée par un règlement communal, et encore moins par un règlement constant; elle suit le cours des circonstances : parfois, elle est de six mois seulement, parfois elle s'étend sur un nombre plus ou moins restreint d'années. Mais, tout au contraire, la propriété foncière apparaît immédiatement avec le double caractère de perpétuité et de transmissibilité héréditaire, en ce qui concerne le lot sur lequel sont établis l'habitation ainsi que les divers bâtiments servant à abriter les chevaux et les bestiaux pendant l'hiver et à entasser la réserve des fourrages. Il est évident en effet que l'homme ne se livrerait pas au travail toujours onéreux de la construction, si elle ne devait pas entraîner avec elle la propriété, tout au moins aussi durable qu'elle-même, de la terre sur laquelle elle est édifiée. Quoique les Bachkirs n'aient aucune prétention à la perfection de l'art du bâtiment et qu'ils se contentent d'équarrir grossièrement les bois que fournit la forêt voisine, pourtant cet effort ne serait pas accompli si la propriété du sol bâti était laissée dans l'incertitude.

Pour chaque parcelle de terre, le titre conféré à l'individu est exactement proportionné à l'effort que cet individu doit

accomplir sur cette parcelle : ainsi, dans la vallée habitée par les Bachkirs, se trouvent contigus les champs cultivés et les prairies dans lesquelles on récolte le fourrage nécessaire pour l'hivernage des troupeaux : or, les premiers sont l'objet d'une appropriation temporaire, tandis que les seconds appartiennent à la collectivité tout entière. Comme l'herbe ne donne lieu à aucun travail de culture, on se borne à répartir les lots au moment de la fauchaison.

Pour la même raison, les forêts ne sont pas non plus l'objet d'aucune appropriation familiale : seulement, comme les communautés ouvrières n'ont pas la prévoyance nécessaire pour administrer une forêt, on rencontre ici une complication spéciale : aucune coupe ne peut avoir lieu sans l'autorisation spéciale du gouverneur de la province, nommé par le pouvoir central russe ; mais c'est ici le fait de l'intervention d'une société beaucoup plus avancée dans l'organisation du travail.

Le troisième type de propriété foncière se trouve chez les paysans sédentaires de la Petite Russie, qui sont en train d'évoluer vers l'appropriation perpétuelle du sol, mais n'y arrivent que progressivement, par des appropriations à durée de plus en plus longue. Cette année même, les troubles agraires qui se sont manifestés dans plusieurs provinces et spécialement dans le gouvernement de Poltava, ont une fois de plus ramené l'attention publique sur l'institution, déjà si connue, du *mir* russe.

Au bord d'une large route et parfois sur une longueur de plusieurs kilomètres, s'alignent les *isbas* des paysans, sortes de rectangles d'une superficie variable, mais souvent équivalente à un demi-hectare : l'habitation, construite perpendiculairement à la route, s'allonge sur un des côtés de la cour au fond de laquelle sont les bâtiments agricoles : au delà de ceux-ci se trouve un jardin affecté à la culture de quelques légumes.

Chaque famille est investie, sur le lot qu'elle occupe, d'un droit de propriété perpétuel et héréditaire. Pourtant ce droit n'est pas illimité, car les mœurs, et plus tard la coutume locale ou la loi écrite défendent au chef de famille de l'aliéner

entre vifs à titre gratuit ou onéreux ou de le léguer à des étrangers au détriment des héritiers naturels : l'aliénation entre vifs ne serait admise que lorsqu'elle aurait des motifs manifestement légitimes, par exemple lorsque la famille tout entière émigrerait dans une autre circonscription. Suivant l'usage des familles du type communautaire, les filles sont ici exclues de la dévolution héréditaire et, à la mort du père, la propriété de l'habitation passe aux fils. Au surplus, le nombre des ménages qui vivent ensemble est toujours assez restreint; il est facile d'aller construire une maison nouvelle à l'un ou à l'autre bout du village, et on trouve cette pratique plus avantageuse que l'entassement dans une demeure trop petite d'une famille devenue trop nombreuse. Puisque la commune cède gratuitement le terrain des habitations, la dépense se réduit aux frais de construction et elle se trouve elle-même très diminuée par le concours du travail gratuit qu'offrent les parents et même les voisins.

Tout différent est le régime de propriété appliqué au sol mis en culture. Pour le comprendre, il importe d'abord de se bien mettre dans l'état d'esprit de ces populations chez lesquelles les traditions sont si vivaces et dont les ancêtres, habitués à ne considérer dans la terre que sa faculté de produire spontanément de l'herbe, en sont toujours restés à la propriété collective de la tribu. Ce régime d'appropriation du sol, sous la réserve d'une unique modification, est à peu près adapté aux besoins de leurs descendants, tant que ceux-ci ne se livrent qu'à une culture rudimentaire et extensive, sans aucune amélioration du sol. La pâture dans le steppe suppose nécessairement que, dans l'intervalle qui sépare les deux séjours d'un même troupeau sur un même lieu, aucun autre pacage ne s'est produit, sinon dans les conditions établies et connues à l'avance qui ne peuvent empêcher une reproduction suffisante de l'herbe : or, le paysan russe qui se borne à semer au printemps des graines qu'il récoltera à l'automne, se contente aussi d'une appropriation du sol limitée aux quelques mois qui séparent le temps des semailles de celui de la récolte. *Une appropriation de plus longue durée lui serait inutile et la communauté villageoise ne la lui reconnaît-*

trait pas. En effet aucune culture n'est moins intensive que la sienne : il se borne à des labours très peu profonds et, comme il n'exécute jamais aucune amélioration du sol, il lui est beaucoup plus avantageux de pouvoir à son gré laisser en jachère « se reposer » les terres qui ont déjà donné une ou plusieurs récoltes et de mettre en culture les terres voisines. J'ai ajouté d'ailleurs que la communauté villageoise ne lui reconnaîtrait pas un droit de propriété perpétuel et héréditaire : en effet, quel titre invoquerait-il, quelle bonne raison pourrait-il donner ? Son travail ? Mais il ne concourt en quoi que ce soit à créer le sol, ni à perfectionner ses qualités productrices : exclusivement limité à la production de la récolte prochaine, l'effort est intégralement rémunéré lorsque celui qui l'a donné perçoit pour lui seul la récolte tout entière, qui ne se serait pas produite sans son travail.

Et qu'on ne croie pas que notre désir d'analyser des phénomènes sociaux palpables et certains nous conduit ici à supposer un substratum psychologique qui ne peut se rencontrer dans les intelligences populaires : nous ne faisons que retracer des sentiments qui sont toujours chers à des millions de paysans russes et qui parfois, comme cette année, se manifestent même avec violence. Ces populations communautaires, encore adonnées aux pratiques d'une culture fruste et rudimentaire, ne conçoivent pas que le sol puisse être approprié à perpétuité par une famille ou par un individu : une semblable appropriation leur semble une iniquité, un acte de cupidité vorace commis par l'individu au détriment de la collectivité. Un moujick le disait simplement, il y a quelques mois, à un rédacteur du *Temps* : « Il n'est pas possible que la terre soit à un homme. On peut acheter la moisson, mais pas la terre qui est à tout le monde. Voilà ce que je pense. Songe que tu aies pêché un poisson : tu peux vendre le poisson, mais l'eau dans laquelle tu l'as pêché, tu serais fou de la vendre et moi de l'acheter. » (1) On le voit, le moujick, avec sa comparaison si simple et si forte, ne fait que traduire

(1) Le *Temps*, 18 juin 1902 : article de M. Pierre Mille.

une pensée qui est pour lui l'ordre naturel et nécessaire des choses : la terre est comme l'eau des rivières ; personne ne songe à priver le pêcheur du poisson qu'il vient de prendre, mais aucun pêcheur non plus ne songe à se prétendre propriétaire de la rivière dans laquelle il vient de prendre un poisson, ni à soutenir que la pêche ne lui sera possible et avantageuse à l'avenir que si on lui reconnaît un droit exclusif sur une partie du cours d'eau. Ainsi en doit-il être de la terre : au lieu de produire du poisson, elle produit de l'herbe ou des graines : si l'acte de capture ou d'extraction demande un plus long temps, on reconnaîtra à chacun un droit d'occupation aussi long que l'exigera l'effort auquel il se livre, mais il ne peut demander davantage. Il suffit au pêcheur de n'être pas troublé pendant qu'il pêche et d'être assuré de conserver le poisson capturé ; de même, il suffit à l'agriculteur de ne pas être inquiété pendant qu'il laboure, sème et récolte et d'être certain de ne pas être dépossédé de sa récolte.

La comparaison est parfaitement juste, tant que la population communautaire est encore dans cette première période, très voisine de l'installation, pendant laquelle la terre est abondante ; comme la superficie dépasse les besoins des cultivateurs et que personne ne songe à se livrer à une culture plus perfectionnée, les champs restent la propriété du village, et le *mir* n'intervient même pas pour procéder aux répartitions annuelles tant qu'une entente amiable entre les intéressés suffit à déterminer le lot que chacun occupera pendant quelques mois.

Plus tard, lorsque la population du *mir* a augmenté, l'assemblée communale procède elle-même à la répartition des lots, et cette répartition est d'abord annuelle. Il est superflu d'insister sur les complexités de cette opération : comme les terres ne sont pas également fertiles et que chaque famille ne peut se borner à la culture d'un seul produit, il faut découper les rectangles qui s'étendent le long des habitations en un grand nombre de parcelles, et encore doit-on tenir compte des distances variables des parcelles, puisque les facilités d'exploitation sont en raison inverse de l'éloignement. Les complica-

tions de ces allotissements sont même si grandes, qu'il est fort rare que le mir se résolve à y procéder chaque année, et bien vite on décide que la durée de la jouissance de chaque famille sera de trois années, le plus souvent même de neuf (1).

Pendant cette phase de l'évolution sociale, se manifeste dans toute sa netteté un phénomène qui était déjà latent sous les précédentes, à savoir l'inégale aptitude des familles à exploiter avantageusement le sol. Le moujick comparait la terre à l'eau et les récoltes au poisson : la comparaison est boiteuse, car le travail de la pêche est facile et agréable, comme tous les travaux de simple récolte ; de plus, il n'exige pas de matériel coûteux et d'installation compliquée : tout le monde peut, s'il le désire, se mettre instantanément en état de se livrer à la pêche. Au contraire, le travail agricole est pénible, peu attrayant, puisque la rémunération de l'effort est incertaine et différée ; enfin il exige de la prévoyance, puisqu'il faut acquérir et maintenir en bon état les instruments et les animaux nécessaires : pour toutes ces raisons, tous les hommes ne sont pas capables de s'y livrer et *on constate, dans les communautés villageoises russes, qu'un certain nombre de familles s'éliminent d'elles-mêmes de la jouissance du sol qui leur avait été concédée.* Soit que, faute d'avances, elles ne puissent même entreprendre l'exploitation des parcelles qui leur ont été attribuées, soit qu'elles se voient obligées d'abandonner, après une année défavorable, la culture misérable qu'elles avaient entreprise, soit qu'elles n'aient pas su vaincre leurs habitudes antérieures de nonchalance, dans les trois cas le résultat final est le même. Cette constatation est intéressante : dans combien de pays ne répète-t-on pas que, si la terre appartenait à ceux qui peuvent la cultiver de leurs bras, toute misère disparaîtrait des campagnes et le prolétaire serait heureux ! Cette illusion ne résiste pas à l'observation des faits sociaux. On oublie que la terre est sans valeur pour celui qui n'a ni la prévoyance, ni la capacité nécessaires pour la culture : or, ces quatités ne

(1) L'unité considérée pour établir le nombre des ayants droit est le *tiaglo* : on désigne de ce nom la capacité de travail moyen que peut fournir un homme adulte.

sont pas, tant s'en faut, l'attribut nécessaire de tous les hommes.

Heureusement, à côté de ces incapables, se trouvent d'autres individus doués d'une capacité supérieure à la moyenne; ils se sentent aptes à exploiter plus de parcelles qu'il ne leur en a été alloué. Sous leur poussée, le mir s'achemine lentement et sûrement vers la disparition, car ils s'accommodent mal d'un régime qui répartit les terres également entre tous les habitants et, à chaque période de neuf ans, oblige à des échanges de lots.

La langue populaire les qualifie de *miroiedy*, mangeurs de mir, et ils font ce qu'ils peuvent pour mériter cette épithète : non contents de s'assurer par des sous-concessions dissimulées et à vil prix la jouissance des lots inexploités, ils influencent de diverses manières l'assemblée communale et se font attribuer des parcelles plus étendues ou plus fertiles, ou encore ils prennent à bail des terres du mir non comprises dans la répartition à faire entre les habitants; enfin ils s'efforcent de faire prolonger la durée des concessions et ils obtiennent un vote décidant que les partages ne se feront plus que tous les dix-huit ans ou même moins souvent encore. Quand le mir en est là, il est bien près de sa fin : pendant une tenure aussi longue, les exploitants habiles s'habituent à considérer comme faisant définitivement partie de leur patrimoine les lots qui leur ont été concédés et sur lesquels ils auront, la plupart du temps, fait quelques dépenses d'amélioration. La remise en commun de toutes les parcelles froisserait trop vivement les intérêts particuliers et on y doit renoncer. Alors, pour mettre fin à l'incertitude, deux moyens s'offrent, l'un plus net et plus direct, l'autre plus dissimulé : ou bien on fait voter, par une majorité des trois-quarts au moins des membres de l'assemblée communale, qu'il sera procédé au partage définitif des terres du mir, ou bien on laisse la prescription consolider les situations acquises; on s'entend en sourdine pour reculer définitivement l'époque du prochain partage et on rejette comme inopportunes les requêtes des fâcheux qui le demandent encore. Ainsi finit l'institution du mir, et s'ouvre un régime tout différent de propriété foncière.

Ce nouveau régime soulève d'ailleurs le vif mécontentement

de tous les imprévoyants et de tous les incapables qui apprécient d'autant plus les avantages économiques de la possession du sol qu'ils en sont privés et n'en jouissent plus gratuitement. Au lieu de ne voir dans l'inégale répartition des terres que l'effet de l'inégale aptitude des hommes à les cultiver, ils renversent l'ordre du phénomène et soutiennent que leur pauvreté est le résultat de l'injuste répartition du sol et de son accaparement par quelques paysans malhonnêtes. A certaines époques, comme au printemps dernier, une propagande plus active est faite en faveur du retour à l'ancienne communauté du mir et les cerveaux s'échauffent : alors éclatent des soulèvements, on se livre à des pillages et à des actes de violence.

Le caractère de ces pillages témoigne de l'idée égalitaire qui l'inspire : on ne pille pas au hasard, en se félicitant de l'abondance des razzias ; on soumet chacun à un tarif proportionnel que l'on majore pourtant à l'égard des paysans parvenus : en effet, l'esprit communautaire et traditionnaliste porte à accepter la richesse de ceux qu'on a toujours vus tels depuis leur naissance ; mais, de quel droit des hommes nés de simples paysans comme le commun sont-ils devenus propriétaires exclusifs de nombreuses parcelles ? Un noble, pense-t-on, tient de la tradition le droit de se placer au-dessus des autres, mais un paysan, en s'élevant au-dessus de la condition commune, paraît léser manifestement ses voisins et les offense. Un moujick exposait récemment ces idées à un rédacteur du *Temps*. « Nous nous sommes arrangés, lui disait-il, pour piller également les propriétaires. Un d'eux nous a livré plus qu'il ne devait : nous avons fait le compte, et on lui a rendu le surplus. Nous n'avons été durs qu'avec les *koulaki* (paysans parvenus qui ont acheté des terres dont ils sont propriétaires à titre individuel ; on peut traduire : ceux qui se sont enrichis à la force du poignet). Pourquoi disent-ils : « La terre est à moi », ces meuniers, ces marchands de briques ? Il n'est pas possible que la terre soit à un homme (1). »

(1) *Le Temps*, 18 juin 1902. Le même moujick exprimait aussi son animosité contre le régisseur du grand-duc de Mecklenbourg : le grand-duc possède dans la province

Et pourtant cette impossibilité arrive et rien n'arrête la génération des faits économiques, ni l'action des lois sociales. La propriété collective de la terre avec partage périodique n'est compatible qu'avec une méthode très rudimentaire de culture et, le jour où une exploitation progressive devient nécessaire, ce mode de propriété ne peut que disparaître devant la propriété familiale. Déjà on remarquait, sous le régime du mir, que les jardins attenants aux habitations et soumis comme elles à un droit de propriété familiale *perpétuel* étaient mieux cultivés que les champs allotis périodiquement ; il était donc fatal que l'on s'appuyât sur le stimulant de l'intérêt individuel, le jour où la collectivité sentait qu'une production plus intensive devenait nécessaire.

Toutefois, il ne faut rien exagérer, même par désir de mieux dégager une loi sociale, et on doit dire qu'en Russie la substitution de la propriété familiale à la propriété collective n'a pas donné les résultats obtenus dans d'autres pays. Un des principes élémentaires de la science sociale recommande de ne jamais détacher un phénomène social de l'ensemble des autres phénomènes du même milieu, et l'on voit ici une fois de plus combien ce précepte est justifié. En effet, s'il est vrai qu'un grand nombre de paysans russes n'ont pas la capacité personnelle pour être propriétaires — et le grand nombre des aliénations volontaires ou forcées qui se produisent dans les années qui suivent les partages définitifs en témoigne — il est vrai aussi que les paysans qui s'élèvent montrent ensuite plus d'aptitude à exploiter l'imprévoyance de leurs voisins qu'à mettre en valeur les richesses du sol. Dans une enquête poursuivie il y a quelques années, plusieurs témoins ont déposé que les terres des mirs étaient mieux entretenues et mieux exploitées que beaucoup de parcelles soumises au régime de la propriété familiale ; ils ont allégué que les communautés villageoises avaient édicté des

de Pultava 60.000 déciatines (le déciatine équivaut à 1 hectare 9 ares) dont il exploite directement 12.000. « Le reste, il le donne à métayage et il a un régisseur qui est un Niémets (un Allemand). C'est un museau de cochon, pire qu'un Moscovite : il reçoit 6.000 roubles du barine et s'en fait 20.000 de plus sur notre dos. »

règlements obligeant leurs membres à des pratiques de culture améliorante qui contrastaient avec la négligence de nombreux petits propriétaires routiniers et avides, plus enclins à pressurer leurs fermiers ou leurs domestiques qu'à utiliser méthodiquement les facultés productives du sol et à les accroître.

Quoique ces témoignages aient été contredits par d'autres, il semble pourtant que l'allégation soit partiellement exacte. Si, maintenant, des considérations économiques on passe aux considérations proprement sociales, on constate aussi que la disposition de la propriété collective du mir ne se produit pas sans aggraver certaines souffrances. Les partages périodiques étaient, au demeurant, un moyen, insuffisant mais réel néanmoins, de protéger les imprévoyants contre leur prodigalité : tous les neuf ans ils retrouvaient au moins la jouissance des parcelles auxquelles ils avaient droit et le relèvement était ainsi plus facile ; au contraire, le partage définitif rend possibles des aliénations, définitives aussi, des lots dont on est devenu propriétaire perpétuel. Sans doute, on a essayé de mettre obstacle à ces aliénations en édictant l'indisponibilité du champ, à l'exemple de l'inaliénabilité que la coutume avait depuis longtemps prononcée au sujet de l'habitation : mais une pareille prohibition ne peut aller sans de nombreuses exceptions ; il a été facile de tourner la loi et le résultat obtenu a été médiocre.

La réalité est que la Russie, comme beaucoup d'autres pays qui, de nos jours, traversent des phases différentes de l'évolution sociale, se trouve prise entre les deux termes d'un dilemme redoutable : les exigences économiques la poussent vers l'abandon du régime de la propriété collective, et, d'autre part, les moujicks n'ont pas encore l'aptitude sociale que requiert le régime de la propriété familiale. Là comme ailleurs, une meilleure formation sociale *de l'homme* peut seul acheminer vers la solution du problème, mais ce remède n'est pas aussi rapide, ni aussi facile que la signature d'un ukase ou la nomination d'un nouveau gouverneur.

Le régime de propriété foncière qu'une étude méthodique rencontre après celui du mir est celui des communautés Sud-

Slaves et de la *zadruga* bulgare. Comme M. Demolins avait déjà fait autrefois une analyse complète de ce régime, il n'a pas paru nécessaire d'insister aussi longuement sur ce sujet et je me borne à résumer ici en quelques lignes les points saillants du cours.

On sait que la *zadruga* bulgare est un vaste groupement familial qui, sous la direction du chef de la famille, exploite en commun une étendue relativement considérable de terres; toutes les recettes sont mises en commun et les dépenses de tous sont prises sur la masse. La famille est une sorte de personne civile comme nos sociétés commerciales : c'est elle qui est propriétaire de l'habitation, des terres et du matériel vif et mort nécessaire à leur exploitation; les membres de la famille n'ont aucun droit individuel sur ce patrimoine, tant qu'une circonstance extraordinaire n'amène pas la dissolution de la communauté.

Ce régime de propriété foncière traverse depuis cinquante ans environ une crise qui l'achemine lentement vers sa fin. De même qu'en Russie tous les membres du mir n'avaient pas des aptitudes égales à cultiver le sol, de même en Bulgarie tous les membres de la *zadruga* ne se montrent pas également laborieux ni également économes et, comme les conditions économiques exigent une culture plus intensive et un effort plus grand, les frères ou les fils laborieux et sobres refusent de rester plus longtemps solidaires des autres ménages moins actifs ou prodigues. Ainsi le groupement familial se dissout. Vainement on s'est efforcé de reconnaître à chaque ménage une certaine indépendance financière tout en maintenant le patrimoine collectif et on a même trouvé à ce propos des combinaisons ingénieuses : par exemple, chaque ménage reste seul propriétaire du produit des volailles ou de quelques moutons que la femme peut élever, ou des menus récoltes que lui procure un jardin; ce palliatif a paru insuffisant et, chaque année, de nouvelles communautés agricoles disparaissent sur la demande formelle de quelques-uns de leurs membres. M. de Laveleye constate même que l'âpreté apportée parfois à sortir de l'indivision est si grande, qu'on rencontre des maisons en bois dont les cloisons ont été

sciées afin que chaque ménage puisse emporter ces fragments non démontés de l'habitation commune!

De cette étude des premières formes sociales de l'appropriation du sol, plusieurs conclusions se dégagent et il nous semble que parmi elles il en est trois qui méritent une spéciale attention. En premier lieu, on aperçoit que le fondement de la propriété foncière diffère de celui sur lequel s'appuie la propriété mobilière. Tandis que celle-ci repose sur un travail accompli qu'elle récompense, la propriété immobilière, au contraire, n'est reconnue que parce qu'elle est *la condition sine quâ non* d'un travail à accomplir. Les collectivistes ont raison de dire que le travail de l'homme ne crée pas les facultés productrices du sol, mais ils omettent de voir que si l'appropriation, collective ou familiale, de la terre n'était pas reconnue, le travail de production ne s'exécuterait pas. Les tribus pastorales ne feraient point paître leurs troupeaux, si elles n'avaient la certitude de retrouver à chaque saison les pâturages coutumiers: et le paysan ne sèmerait pas et n'améliorerait pas son champ par des travaux de drainage, d'irrigation, de fumure et d'amendement s'il n'était assuré d'en garder la propriété.

En second lieu, il est démontré que le régime de la propriété *familiale* perpétuelle et héréditaire n'est pas, comme on l'a dit trop souvent, l'effet de la cupidité ou de l'égoïsme, c'est-à-dire un abus social commis au détriment de la collectivité: c'est le besoin précis et formel d'une production agricole accrue qui impose aux sociétés l'adoption d'un régime d'appropriation familiale du sol. Tant qu'il ne s'agit que de faire paître par les troupeaux l'herbe des steppes ou de recueillir à l'automne le fruit de graines semées au printemps après un façonnage sommaire du sol, la *famille* ne demande pour elle-même aucun titre sur la terre et il lui suffit d'être garantie dans la possession de la récolte; mais aussitôt que la société s'élève à une culture plus prévoyante et plus pénible, la collectivité ne peut plus conserver la propriété. Cette conclusion a été assez souvent développée ici pour qu'il soit inutile d'insister.

Enfin se dégage une troisième conclusion, trop peu aperçue jusqu'alors, et dont l'importance sociale est considérable. Lorsque le pouvoir sanctionne au profit de la famille un droit exclusif, perpétuel et héréditaire sur une portion du sol, il ne le fait que parce qu'il reconnaît dans le régime nouveau un organisme nécessaire au bien *public*, au bien *de tous*. La société doit évidemment adopter telle combinaison sociale qui assure à l'ensemble de ses membres des habitations mieux aménagées et des produits agricoles ou industriels plus abondants et meilleurs; comme ce but ne peut être atteint que par la consécration du droit de propriété familiale, elle reconnaît ce droit, mais il ne faut jamais perdre de vue le but collectif et *social* poursuivi. Sans doute, l'individu qui demande un titre privatif et perpétuel sur une portion du sol, n'agit que sous l'aiguillon de l'intérêt personnel, et ce n'est pas le désir théorique de fournir à ses compatriotes une quantité plus grande de céréales qui le guide dans sa requête, mais le pouvoir social ne donne son assentiment que parce qu'il apprécie que *l'intérêt public, l'intérêt de tous* est d'accord avec l'intérêt privé. Toutes les fois que cette coïncidence des deux intérêts n'existe pas ou cesse d'exister, la propriété privée n'est pas reconnue ou cesse de l'être : c'est ce que vérifient à la fois et l'analyse des origines de la propriété individuelle et l'histoire des réformes agraires. On se rend, il est vrai, suspect de tendances collectivistes, lorsqu'on met ainsi en vedette les exigences de l'intérêt public, mais ce soupçon est mal fondé aux yeux de ceux qui analysent plus exactement les lois sociales et qui savent que, dans une bonne organisation sociale, il existe une parfaite harmonie entre l'intérêt collectif et l'intérêt privé : tous deux se soutiennent et se communiquent une vitalité toujours plus puissante.

C'est au surplus ce qui apparaîtra mieux encore lorsque, dans un prochain article, nous étudierons la propriété foncière à Rome.

Paul BUREAU.

(A suivre.)

L'EXPOSITION DE DUSSELDORF

UNE JEUNE CITÉ ALLEMANDE QUI S’AFFIRME

Au cours de l'été, deux intéressants congrès internationaux, celui des assurances sociales et celui des habitations ouvrières à bon marché, nous conviaient à Düsseldorf. *L'Exposition des arts et métiers* qui venait de s'ouvrir dans cette jeune cité rhénane en avait été le prétexte ; prétexte attrayant et justifié entre tous, puisqu'il fournissait l'occasion de juger *de visu* l'incroyable et si soudain développement d'une très récente *agglomération urbaine* ainsi que les étonnants progrès réalisés par l'*industrie régionale*.

Nous nous sommes proposé, dans les quelques pages suivantes, d'analyser brièvement les causes et la portée de cette rapide évolution qui transforma, en opulente cité industrielle et commerciale, une ville encore insignifiante il y a cent ans.

Düsseldorf a été jusqu'à présent assez méconnue des nombreux touristes qui voyagent au pays rhénan. Si la toute moderne et charmante ville qui s'étend à l'embouchure de la *Düssel*, sur la rive droite du Rhin, reste en effet hors l'itinéraire généralement suivi, c'est — il faut en convenir — qu'elle n'offre pas, au point de vue pittoresque, l'attrait de ces vieilles cités, de ces « burgs » en ruine qui s'échelonnent le long du fleuve entre Cologne et Mayence, stations terminus de l'habituelle et classique excursion.

Au point de vue historique, cette ville n'a, il est vrai, con-

servé qu'un souvenir confus d'antécédents peu mémorables dont la succession ne pouvait d'ailleurs en rien faire prévoir l'extraordinaire et subit épanouissement du chef-lieu de régence actuel.

C'est seulement à partir du seizième siècle que Düsseldorf, jusque-là simple village, (l'étymologie du nom (1) ne mentait pas encore), prit une allure nettement, quoique tout d'abord modestement urbaine ; ceci sous le haut patronage des ducs de Berg, puis des princes de la maison palatine.

Le commerce et les arts fleurirent alors dans ce petit centre où l'on menait agréable vie ; mais un tel groupement, un tel mouvement créés par le bon plaisir, la fantaisie, peut-être la politique de *patrons fastueux*, était le résultat d'un régime trop artificiel pour survivre longtemps aux hommes qui l'avaient engendré. De fait, après la mort de l'électeur Jean Guillaume (1716), lorsque ses successeurs transférèrent leur résidence à Mannheim d'abord, à Munich ensuite, le duché perdit sa principale raison d'exister : le commerce périclita, les artistes s'en furent, la ville s'endormit, perdant presque jusqu'au souvenir des joyeuses et grasses années vécues.

Vinrent les temps pénibles, les années maigres ; le pauvre duché eut à subir les contre-coups des troubles, des révolutions qui marquèrent la fin du dix-huitième siècle. Annexé à la France entre 1806 et 1813, sans que cela d'ailleurs lui profitât, il fut, en 1815, définitivement réuni à la Prusse.

Mais, dès le milieu du dix-huitième siècle, l'industrie, la manufacture se développant avec une soudaine intensité dans la région du Bas-Rhin, ces conditions économiques changèrent brusquement et la situation de Düsseldorf apparut dès lors privilégiée (2).

Centre naturel des marchés — puisque étant située d'une

(1) *Düssel-dorf* : village (sur la) Düssel.

(2) C'est seulement au cours du XIX^e siècle que Düsseldorf s'est réellement peuplée. En moins de cent ans, le chiffre de sa population a passé de 20.000 à 200.000 âmes. — Le recensement de 1900 accusait 213.711 habitants et au commencement de 1902, le chiffre 220.000 était déjà dépassé. — Pour la densité de la population, cette ville est actuellement classée la 12^e en Allemagne et la 7^e en Prusse.

part au milieu d'un district industriellement producteur, elle borde d'autre part une importante route fluviale qui permet le trafic, non seulement avec les provinces voisines, mais également avec l'étranger — cette ville devait évidemment prendre un grand essor (1).

Accueillante, cossue d'aspect, sillonnée de promenades ombreuses et fleuries, agrémentées de nombreuses cascades, de portiques, de statues, *Düsseldorf* — que le Rhinlandais surnomme volontiers *die Gartenstadt* (la ville-jardin) — est loin d'avoir l'extérieur triste, maussade, encombré, qui caractérise tant de cités industrielles en Amérique et en Angleterre. Tout au plus pourrait-on lui faire un reproche inverse, car, jeune cité enrichie d'hier, elle semblerait plutôt un peu soucieuse, un peu pressée d'étaler une fortune si rapidement acquise et de jouer à l'opulente personne. Cela vient sans doute de ce que l'industrie, ayant recueilli l'héritage des princes, *patronne* à son tour les artistes en leur imposant bien entendu ses programmes. Faut-il s'en plaindre? — Nous avouons pour notre part que, malgré certains excès et certaines redondances, taxées de juvéniles par les gens d'âge, la préoccupation du décor et cette nécessité commerciale qu'est devenue le désir de réclame, ont réellement provoqué d'intéressantes recherches, parfois même d'heureuses trouvailles chez les artistes locaux : tels édifices, telles maisons, tels magasins offrent, pour le style et la couleur, nombre de qualités appréciables. Le tout donne à la ville un cachet original qui étonne, fait un peu sourire et séduit enfin.

Conditionnée par un ensemble de districts à *dominante industrielle* (2), devenue par conséquent un important *centre*

(1) Le port fluvial de Düsseldorf, achevé en 1896, a, comme l'on pense, énormément contribué au développement commercial. — Ce port a 80 hectares de superficie et peut aisément contenir 400 bâtiments; — 32 kilomètres de voies ferrées s'étendent le long des quais; — 26 grues électriques et plusieurs « élévateurs » le desservent.

(2) A Düsseldorf même et dans les environs immédiats, l'industrie textile fut la première pratiquée, puis, lorsque le chemin de fer eut relié cette ville avec les terrains houillers westphaliens, la métallurgie et les industries chimiques prirent un grand essor.

d'affaires (1), la ville de Düsseldorf n'a pas voulu cependant se laisser exclusivement absorber par les soucis économiques. Désormais riche et importante personne, elle prétend avoir des plaisirs de haut goût et tient à encourager, à patronner les sciences, lettres, les arts. Point d'attache d'un grand nombre d'associations scientifiques et littéraires, du fameux *Goethe-Verein* en particulier, qui chaque année organise des jeux floraux et des représentations théâtrales, cette cité donne aussi, alternativement avec Cologne et Aix-la-Chapelle, des fêtes musicales (*Niederrheinische Musikfesten*) célèbres dans toute l'Europe. Si nous ajoutons que les beaux-arts cultivés avec succès ont fait de Düsseldorf un *centre artistique*, qui rivalise fort honorablement avec les écoles de Berlin, Munich et Dresde, il apparaîtra sans doute qu'une telle ville fait preuve d'une singulière vitalité et promet d'avoir grand avenir.

Aussi, les organisateurs de l'*Exposition régionale d'arts et métiers* (Province Rhénane, Westphalie et districts limitrophes) qui vient, après un si grand et légitime succès, de fermer ses portes, s'étaient-ils montrés particulièrement inspirés en choisissant Düsseldorf pour leur imposante fête du travail.

Triomphe de la sidérurgie, de l'industrie minière et de la mécanique, cette *Düsseldorfer Austellung* restera d'ailleurs comme une date parmi les manifestations capitales qui accusent l'intense développement de l'Allemagne contemporaine.

Lors de notre dernière Exposition universelle (Paris, 1900), la place avait été forcément marchandée aux industriels allemands et en particulier aux industriels rhénans; ces derniers, malgré la belle impression qu'ils firent alors, n'avaient pu donner l'exacte et complète mesure de leurs travaux.

Aussi, à Düsseldorf, la révélation de l'activité incessamment déployée par nos voisins apparut-elle d'autant plus frappante.

A parcourir les palais, pavillons et galeries qui, le long du Rhin, s'étendaient sur plus de soixante hectares, formant une

(1) Les fabriques et manufactures se sont toutes établies dans un rayon éloigné du centre de la ville.

monumentale et pittoresque ville blanche, grouillante de monde, bruisante d'action, débordante d'idées, on ne savait vraiment s'il fallait admirer davantage l'*instructive leçon de choses* déployée avec tant de goût et tant de mesure, ou l'*exemplaire leçon d'énergie* que dégageait cet entassement d'humaines merveilles; leçon d'énergie d'une portée considérable, puisqu'elle s'affirmait au lendemain de la trop fameuse crise économique dont les pénibles répercussions, même à l'heure actuelle, ne sont qu'incomplètement amorties.

Cette exposition n'était d'ailleurs pas un coup d'essai pour Düsseldorf qui, à trois reprises déjà, en 1801, 1852 et 1880, avait, par des manifestations toujours intéressantes quoique d'envergure moindre, signalé l'importante évolution régionale de la *petite industrie*, alors seul apanage de la contrée environnante. Bien avant même, en effet, que les exploitations des bassins houillers du voisinage, en facilitant les centralisations industrielles, eussent déterminé l'essor de la *fabrication en grand atelier* dans la région du Bas-Rhin, la *fabrication en petit atelier* (1), qui aujourd'hui se débat encore avec vigueur dans le *Bergische land*, était absolument florissante; elle se spécialisait dans la manufacture d'outils tranchants, d'instruments aratoires, d'armes blanches, etc., manufacture à laquelle on donne génériquement là-bas le nom de *Kleineisenindustrie*.

Or, l'exposition récente (consacrée surtout aux produits de la sidérurgie, des mines, de l'électrotechnie et de l'outillage mécanique) affirmait hautement, par contre, l'actuel et définitif établissement — sur quelle colossale échelle! — du régime du *grand atelier*, en même temps qu'elle résumait la multitude des branches embrassées par l'activité régionale.

Quelques notes brèves sur cette activité :

Sidérurgie. — Le palais *Krupp*, les pavillons du *Hörder*

(1) Les riches minerais du Stahlberg d'une part et, d'autre part, la force fournie par les nombreux cours d'eau qui sillonnent le *Bergische land* suffisent à expliquer l'essor de cette fabrication en petit atelier dont Le Play a fait une monographie (*Ouvriers européens*).

Verein, du *Bochumer Verein*, tant d'autres encore, avec leurs échantillons énormes et splendides, leurs arbres de couche gigantesques, leurs pièces laminées aux dimensions jusqu'ici inconnues, leurs wagons tout en acier comprimé à la presse, leurs canons, plaques blindées, rails, etc., etc., excitèrent une véritable admiration parmi les hommes compétents.

Industrie minière. — D'autre part, l'industrie minière avait aussi fait merveille (entre autres *les forges de la bonne espérance* et le *syndicat des intérêts miniers de Dortmund*); leurs machines d'extraction, leurs perforateurs, pompes, ventilateurs..., leurs appareils pour l'utilisation des gaz pauvres..., tout cela révélait le constant souci d'étude et de perfectionnement dont les fabricants du Rheinland et de la Westphalie se sont fait un devoir.

Électrotechnie et outillage mécanique. — Après la sidérurgie, après l'industrie minière, le progrès des méthodes s'accusait encore et d'admirable façon, dans les perfectionnements de l'outillage mécanique et surtout dans l'adaptation pratiquement conçue de la force électrique à cet outillage, adaptation qui n'avait nulle part encore été pratiquée sur une aussi vaste échelle.

Quant aux multiples industries qui gravitent autour des branches précitées : produits chimiques, textiles, appareils générateurs de chauffage et d'éclairage, etc., etc., elles faisaient toutes excellente impression. — L'industrie des transports, à elle seule, quoique n'étant pas à la hauteur des précédentes, mériterait toute une étude.

Partout, soit dans l'habile mise en valeur des richesses que le sous-sol recèle, soit dans l'incroyable développement des procédés mécaniques, soit dans les toutes récentes transformations de l'électrotechnie, apparaissait l'évident progrès des méthodes; et, une fois de plus, on pouvait constater combien le génie allemand, pour n'être pas à proprement parler un génie créateur, possède ces facultés précieuses d'adaptation, qui lui permettent de reconnaître et d'utiliser, en les rendant définitivement pratiques, les inventions étrangères qui n'avaient pu jusque-là

se plier aux nécessités de l'application industrielle. Nous n'insisterons pas sur le détail technique de tant d'heureuses adaptations; aussi bien est-ce affaire aux spécialistes; qu'il nous suffise ici d'avoir souligné les principaux caractères de cette grandiose et capitale exposition d'arts et métiers.

Affirmation superbe d'un effort opiniâtre, d'une activité incessante qui cherche et ose, d'une application ingénieuse qui, en s'inspirant des plus récentes découvertes scientifiques, transforme, conçoit, réalise, l'Exposition industrielle de Düsseldorf — exposition purement et simplement régionale, il convient de s'en souvenir — demeurera, dans l'esprit de ceux qui l'ont visitée, non seulement comme une manifestation imposante et réussie, mais comme l'expression significative et typique, comme la synthèse des transformations vaillamment poursuivies par des initiatives appliquées, qui prétendent, sur le terrain économique, rivaliser avec les meilleures.

D. Alf. AGACHE.



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — OU EST L'ESPRIT DE SOCIÉTÉ

La saison des villégiatures a pris fin pour beaucoup de monde. Malgré la fraîcheur toute particulière de l'été que nous venons de traverser, il y a eu comme toujours, sur quelques plages de choix, au fond de quelques vallons consacrés par la mode et dans quelques châteaux privilégiés, un certain nombre de Parisiens qui se sont amusés, et dont la trompette de la renommée, sous la forme moderne des informations boulevardières, a publié partout les amusements.

Beaucoup de gens concluent de ces sortes de nouvelles que les Parisiens sont essentiellement des gens qui mènent joyeuse vie. Et même, sous l'influence d'une sorte de suggestion, on est presque tenté de laisser se construire, dans son esprit, une magistrale antithèse entre « le Paris affairé, mondain » et « la province austère, tranquille ». Le tort des antithèses absolues est d'être rarement exactes. Mais, pour celle que nous énonçons, si elle s'est jamais rapprochée de la vérité à une époque plus ancienne, il est évident que, désormais, elle s'en écarte de plus en plus.

Paris est affairé, parfaitement; mais c'est là une des causes qui empêchent beaucoup de ses habitants d'être mondains. Et nous prenons ici le mot « mondain » dans un sens très général, embrassant toute espèce de réunions, fêtes, diners, réceptions, visites, qu'il y ait lieu d'ailleurs de les critiquer ou non. Ce qu'on appelle, avec une épithète légèrement détournée de son sens primitif, la « vie sociale », se trouve un peu partout dans tous les pays. Mais à l'heure actuelle, il apparaît de plus en plus que cette vie tend à devenir moins intense à Paris pour se développer dans la province. Ce qui peut produire l'illusion contraire, c'est la confusion que l'on établit involontairement entre l'agitation ennuyée et l'agitation joyeuse; c'est ensuite l'immense tapage que certains salons parisiens et certaines « sociétés » parisiennes savent organiser autour d'eux.

Les provinciaux qui viennent s'établir à Paris — et presque tous les habitants de la capitale sont justement dans ce cas — commen-

cent par perdre, en vertu même de leur déplacement, mille occasions de « se réunir », avec leurs parents, leurs amis, leurs camarades de collège. C'est un des premiers effets de l'action du *lieu*. En outre, ils se trouvent généralement obligés d'orienter leur vie dans un sens plus utilitaire, et de rendre tous leurs instants plus productifs, soit qu'il leur faille se créer une situation, soit, s'ils l'ont trouvée, qu'ils songent à l'améliorer par des occupations accessoires comme on en trouve à Paris plus facilement qu'ailleurs. De là un redoublement de travail et une multiplication de démarches qui n'ont rien de récréatif. On se crée sans doute de nouvelles relations, mais superficielles pour la plupart ; et, si l'on s'efforce de les rendre plus sérieuses, on voit aussitôt surgir, devant les projets de « vie sociale », des obstacles nouveaux : d'abord la rareté des loisirs, ensuite le même inconvénient chez ceux dont on fait la connaissance, puis — circonstance importante à noter — la petitesse des appartements. Il y a encore la plus grande cherté de la vie, qui fait que l'on regarde à deux fois avant de se permettre des dépenses exceptionnelles, et enfin la terrible question des distances, qui n'existe pas dans les « petits trous ».

Pour toutes ces causes, bien des Parisiens mènent une vie absorbée, solitaire, monotone, ne faisant qu'entrevoir leurs amis, ne connaissant pas même leurs colocataires, ne saluant pas même, pour peu qu'ils aient la vue basse ou que l'escalier soit sombre, les personnes qui habitent sur le même palier qu'eux. Au dehors, c'est la foule, la foule anonyme et quelconque, vaste flot dont chaque goutte est une redoutable inconnue. On croise sans le savoir bien des gens dont on deviendrait ami, si seulement on pouvait causer dix minutes avec eux. Mais voilà : ces dix minutes-là ne sonnent jamais. En province, et surtout dans les petites villes, on ne peut guère sortir de chez soi sans rencontrer des amis, sans avoir à s'arrêter pour échanger quelques propos avec quelque personne sympathique. A Paris, l'on peut rouler çà et là pendant des heures, sans trouver seulement l'occasion de mettre un nom sur un visage. La grande ville, à ce point de vue, est ce qui ressemble le plus au désert.

Encore une fois, il ne faut pas exagérer la thèse. Nous ne voulons que signaler une nuance, une différence entre le plus et le moins. Notons que les Parisiens riches, ceux qui s'amuse beaucoup et même s'amuse trop, sont, de tous les habitants de Paris, ceux qui passent le moins de temps dans cette ville. L'été et l'automne les voient s'envoler ailleurs, et ces deux saisons ne sont pas moins fertiles pour eux que l'hiver en distractions et rapprochements de toute espèce. C'est même dans les châteaux que le luxe des réunions mondaines peut atteindre son plus haut degré de magnificence. Il

faut une opulence véritablement extraordinaire pour recevoir des hôtes, à Paris, dans un local qui ne soit pas relativement étriqué. Aussi est-ce ailleurs, pendant la saison des chasses et des vendanges, que l'hospitalité déploie ses plus triomphantes splendeurs.

En province, l'esprit, moins préoccupé du budget à boucler ou du gain à faire, garde un petit coin réservé aux fantaisies aimables, et à cette imagination dans l'art de se réjouir qui, poussée à l'extrême, contribuait jadis à la renommée du domaine de Vaux sous Fouquet, du château de Sceaux sous la duchesse du Maine, et de tant d'autres « petites cours » dont l'histoire a conservé le souvenir. Que l'on abuse ou non de cette imagination créatrice, elle suppose chez ceux qui la déploient un état d'âme engendré par de nombreux loisirs, une vie facile, et une certaine communauté traditionnelle de divertissements avec un groupe de personnes depuis longtemps fréquentées et connues. Dans combien de salons parisiens voit-on des gens qui, tout en émettant quelques banalités, laissent deviner à l'observateur qu'ils ont une préoccupation, une « pensée de derrière la tête » : une sollicitation à insinuer, une voiture à l'heure qui les attend en bas, un calcul des avantages matériels que pourra leur rapporter leur visite, le désir d'en avoir vite fini pour courir ailleurs, à l'autre bout de la capitale, et se débarrasser, dans le moins de temps possible, du plus grand nombre possible de « corvées » ! Tout cela ne peut que nuire au gracieux abandon, à la familiarité, à la spontanéité de sentiments qui font un des charmes de la vie sociale. Le milieu provincial fournit bien moins de prétexte à ces fâcheuses hantises, et ceux qui vont « les uns chez les autres » ont plus de ressources pour s'amuser véritablement.

Il y a là, en définitive, une évolution qui se dessine avec lenteur. La « fièvre » de Paris, tout bien pesé, contient une plus forte proportion d'affaires que de plaisirs. Les relations qui concernent les moyens d'existence demeurent au centre, celles qui concernent uniquement le mode d'existence gagnent volontiers la périphérie. Peut-être, il y a deux ou trois siècles, était-ce plutôt le contraire.

H. LA BOURDONNIÈRE.

II. — LE DEUXIÈME CENTENAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

Le monde commercial était en fête le 21 septembre dernier. La Chambre de commerce de Lyon célébrait son deuxième centenaire, et le célébrait dignement. La solennité avait été réglée de

manière à avoir, en même temps que son côté agréable, son côté utile, et même son côté charitable. Les présidents de toutes les Chambres de commerce de France avaient été invités, afin que leur présence permit des échanges de vues qui ne s'opèrent pas toujours facilement par correspondance. La Chambre avait voté trois bourses de voyage pour les trois meilleurs élèves de l'École de commerce, de l'École centrale lyonnaise et de l'École de chimie industrielle. Elle avait affecté un crédit spécial au comité de direction du laboratoire lyonnais qui s'organise en ce moment pour l'étude des maladies contagieuses. Elle avait doublé ses allocations ordinaires aux petites sociétés de secours mutuel et octroyé une subvention extraordinaire à la caisse de secours des fabricants de soieries et des marchands de soie.

Les invités ont été reçus dans les galeries du musée historique des tissus, établissement unique au monde et dont l'aménagement fait l'admiration des connaisseurs. On a procédé à la visite du musée, puis un banquet de cinq cents couverts a eu lieu au Palais du Commerce. Aux côtés de M. Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon, avaient pris place MM. Fonteneau, chef adjoint du cabinet du ministre du commerce; Cordonnier, chef adjoint du cabinet du ministre des colonies; MM. Aynard, Cazeneuve, Gourd, Fleury-Ravarin, Genet, députés du Rhône; Millaud et Bouffier, sénateurs; Marty, secrétaire général de la préfecture, délégué du préfet, le général Lebrun, représentant le gouverneur militaire; deux adjoints au maire; le recteur de l'académie: MM. Jules Roche et Boucher, députés, anciens ministres, et diverses notabilités ayant bien mérité du commerce lyonnais ou français.

Au dessert, M. Isaac a prononcé un discours dont voici plusieurs passages. Nous en empruntons le texte au *Journal des Débats*:

« ... L'ouverture du canal de Suez est le point culminant de notre prospérité.

« La guerre de 1870 ne fait que la suspendre un instant, mais elle laisse, entre autres résultats lamentables, une question financière qui devient bientôt une question douanière. Thiers réclame des droits d'entrée sur les matières premières et les protectionnistes remettent en question toutes les libertés conquises. La Chambre de commerce sauva la franchise des soies en 1872, mais elle eut à reprendre la lutte en 1880, au moment de la rupture avec l'Italie, en 1890 au moment de l'élaboration du nouveau tarif général. Chaque fois elle a affirmé sa foi dans la nécessité d'un régime libéral. Elle ne méconnaît pas les changements qui sont intervenus dans le reste du monde, les progrès des pays nouveaux et des indus-

tries rivales, les retours en arrière de certains grands États asservis aux exigences des agrariens, mais elle affirme que la politique protectionniste est une politique décevante et négative pour des industries qui ont, comme les nôtres, des siècles d'expérience, des collaborateurs intelligents et laborieux, des capitaux en abondance et le monde entier pour se mouvoir.

« Je n'aurai pas la fatuité de dire que sa doctrine ne fait que des conquêtes, mais si elle semble parfois isolée au milieu des conflits des intérêts particuliers; notre Chambre se rappelle que l'intérêt général doit rester sa loi suprême et l'intérêt général du pays n'est pas de s'enfermer à l'abri d'une muraille de Chine, dans un marché étroit à population stagnante. La France est un pays de civilisation ancienne, de goûts artistiques et dont les productions sont de qualité supérieure; sa destinée commerciale est de fournir au monde entier ces produits de premier ordre; mais, en vertu de la loi économique incontestable que des produits s'échangent contre des produits, il faut qu'elle se montre accueillante vis-à-vis des produits de l'étranger et qu'elle ne leur ferme pas sa porte. Elle n'a aucun intérêt à entraver le développement de sa clientèle, à souhaiter l'appauvrissement ou la médiocrité commerciale des autres nations; elle doit plutôt s'ingénier pour tirer profit de leur richesse croissante.

« C'est au dehors qu'il faut regarder, chercher des débouchés, étudier des affaires nouvelles.

« Et voilà pourquoi le problème colonial qui depuis vingt ans passionne les nations civilisées et riches nous a trouvés préparés à de nouvelles études et à de nouveaux efforts. Voilà pourquoi nous encourageons nos concitoyens à prendre leur part de ces conquêtes nouvelles, mises à leur portée par le progrès des communications et la diffusion toujours plus grande de la civilisation occidentale. Voilà pourquoi nous sommes allés en Chine en 1895-1896 en compagnie de nos bonnes sœurs de Marseille, Bordeaux, Lille, Roubaix et Roanne, pour montrer à la France le rôle qui devrait être le sien dans l'ouverture de cet immense pays.

« Nous avons organisé pour les jeunes gens des cours d'enseignement colonial qui les préparent à aller chercher fortune dans les colonies et à fonder des affaires lointaines qui multiplieront les clients de la mère patrie. Ce serait répudier nos origines et les gloires des vieux Lyonnais qui ont parcouru le monde dans tous les sens, pour leurs affaires ou pour la satisfaction d'une curiosité intelligente, que de nous faire un horizon commercial borné à la crête de nos coteaux et aux brumes de nos fleuves. Nous rêvons d'une jeunesse agissante, instruite, polyglotte, curieuse, ambitieuse

et à la fois pratique et laborieuse, fière du vieux renom de probité lyonnaise qui est l'héritage des siècles. Et c'est pourquoi, Messieurs, cette Chambre s'est passionnée pour toutes les questions d'enseignement qui touchent à la formation des jeunes commerçants ou industriels.

« Une part importante de notre budget va à des écoles diverses. L'enseignement supérieur, l'enseignement artistique ne nous séduisent pas moins que l'enseignement commercial et industriel. Il faut un milieu de haute culture pour entretenir la flamme des intelligences dans notre cité et lui permettre de rayonner au loin par une influence d'ordre général dont le commerce ne profite pas moins que les sciences et les arts.

« Tous ceux qui ont mis une part de leur âme dans l'œuvre de la Chambre de commerce, les Brosset, les Guérin, les Galline, les Sévène, les Arlès-Dufour, les Rondot, les Aynard, ont compris que son devoir le plus élémentaire était de prendre place parmi les protecteurs de toutes les institutions qui relèvent la valeur et la grandeur de la Cité.

« La diffusion de l'enseignement à tous les degrés ne nous apparaît d'ailleurs que comme une des formes du progrès social. Ni la Chambre de l'ancien régime ni celle du dix-neuvième siècle ne se sont montrées indifférentes au sort des classes laborieuses ; mais si la première croyait assurer leur bien-être simplement par le respect de l'organisation corporative, la seconde entendit sa mission plus largement et prit sa part des grandes aspirations de son temps pour l'éducation et l'élévation des classes populaires...

« L'ancienne Chambre avait proclamé la nécessité de la liberté pour le commerce, la moderne l'a proclamée pour le travail et l'activité humaine sous toutes ses formes. Elle pensa que la libre initiative des particuliers, provoquant des concours individuels ou créant des Associations, saurait mieux que l'État trouver la formule pratique pour résoudre les problèmes de la prévoyance et de l'assistance. La conception mutualiste la séduisit. Voyant les ouvriers en soie disséminés dans leurs petits ateliers, privés par leur indépendance même du bienfait des institutions patronales dont profitent les ouvriers d'autres industries et d'autres régions, elle favorisa la constitution d'une grande Société mutualiste qui puiserait, dans le patrimoine de la collectivité des fabricants, les ressources nécessaires à son fonctionnement.

« Ce patrimoine, c'était la Condition des soies, c'est à elle qu'on demanda les subsides non seulement pour le service ordinaire de ce genre de sociétés, mais encore pour la caisse de retraites. Six mille

livrets de la Caisse nationale des retraites reçoivent chaque année une subvention globale de 120.000 francs. C'est le plus gros chiffre qui figure dans nos budgets. D'autres associations de prévoyance et de mutualité reçoivent aussi des subventions annuelles ou bi-annuelles. Il leur suffit de prouver qu'elles comptent des ouvriers en soie parmi leurs membres.

« La conservation de l'industrie familiale de cet ancien atelier de tissage à façon qui a fait la gloire de notre ville pendant des centaines d'années en associant aux qualités techniques de l'ouvrier toute la douceur et toute la force intime des vertus domestiques, nous a toujours tenu à cœur. Sans nous faire d'illusions sur la valeur relative de la grande et de la petite industrie à notre époque, nous avons voulu encourager et même aider financièrement tous ceux qui ont entrepris de mettre des agents nouveaux, comme le gaz et l'électricité, au service de cette idée. Nous pensions qu'en agissant ainsi nous ne faisons que payer dans une certaine mesure la dette de reconnaissance de l'ancienne fabrique vis-à-vis de ceux qui l'ont aidée à conquérir sa réputation dans le monde.

« Mais vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous divulgue tous les secrets bienfaits de la main droite que la main gauche doit ignorer. Je n'en ai parlé que pour vous indiquer le principal emploi que notre Chambre aime à faire de ses revenus. Elle a toujours pensé que les choses de ce monde ne se règlent pas seulement par la force ou l'intelligence et que le cœur aussi a un rôle à jouer dans les rapports entre les différents facteurs de la production.

« Faire bénéficier la collectivité des ressources, qui lui viennent de la collectivité, tel est simplement son programme. En son nom, elle se fait charitable; c'est pour elle aussi qu'elle collectionne, qu'elle a créé le Musée où nous avons été fiers de vous recevoir tout à l'heure, c'est pour elle qu'elle cherche à former des artistes, des ingénieurs, des chimistes, des collaborateurs avisés de tous genres et de toutes classes.

« Nous ne pensons pas, Messieurs, que l'évolution des sociétés modernes ait pour aboutissement inéluctable la fusion de tous les intérêts et l'extinction de toutes les personnalités dans l'immense creuset de l'État, seul propriétaire, seul administrateur de toutes les richesses sociales. Nous sommes des individualistes, parce que nous professons le plus grand respect pour la dignité humaine, mais en même temps nous sommes des partisans de l'Association, parce que nous connaissons toute l'étendue de la faiblesse humaine. Faire des hommes fortement trempés pour toutes les carrières commerciales et

industrielles, puis les grouper pour toutes les œuvres d'intérêt général, telle est notre ambition.

« Nous croyons que le monde du travail pourrait se passer de la plupart des lois qu'on élabore à son intention, si on laissait s'épanouir les bonnes volontés, au lieu de les décourager par des excès de réglementations ou par une méfiance injustifiée. De tous nos vœux, nous appelons le moment où les forces du capital, de l'intelligence et du travail fusionneront dans une compréhension plus loyale et plus sincère de leur véritable intérêt économique et social. Pour nous, la lutte de classes est un mot qui n'a pas de sens et qu'il faudra reléguer dans le vocabulaire du passé comme les conflits de corporations ou les privilèges des jurandes et des maîtrises.

« Le monde est à ceux qui travaillent, de quelque rang qu'ils soient sortis, et le prétendu privilège de la fortune dont on fait un crime à quelques-uns n'est qu'un leurre pour ceux qui croient y trouver une dispense à la loi de plus en plus impérieuse du travail personnel et obligatoire. Le capital se met à la disposition du travail moyennant un taux de rémunération de moins en moins élevé.

« Il n'y a des victimes de la société, dite capitaliste, que ceux qui se révoltent contre l'ordre naturel des choses et se forgent dans l'imagination une humanité invraisemblable qui ne s'approprie rien, ne s'attache à rien et se renonce elle-même pour la satisfaction d'une hypothèse sociale pleine d'obscurité.

« Telle est. Messieurs, notre manière d'aborder dans ses grandes lignes le problème qui se pose de nos jours à tous ceux qui ont la responsabilité de nos grands intérêts économiques. Notre doctrine, j'aime à le répéter, n'a d'autre base que le respect de la liberté sous toutes ses formes. C'est notre pierre de touche pour toutes les réformes projetées, pour tous les changements qu'on propose dans l'organisation du travail ou dans le régime économique des nations. »

M. Isaac a ensuite rendu hommage à tous ceux qui se sont dévoués pour la Chambre de commerce.

Puis, après l'allocution des représentants des ministres du commerce et des colonies, M. Fumouze, président de la Chambre de commerce de Paris, a bu à la Chambre de commerce de Lyon, grande sœur cadette de celle de Paris, « à laquelle elle est unie par de communes aspirations libérales », et « à l'industrie lyonnaise, le plus beau joyau de notre écrin national ».

M. Lemée, président de la Chambre de commerce de Marseille, a ensuite porté un toast « à la bicentenaire pleine d'ardeur ». Il a constaté que le trafic suivi sur l'Océan s'éloignait de plus en plus de la vallée du Rhône, d'où la nécessité, pour les villes commerçantes

de cette vallée, de redoubler d'effort dans la grande lutte économique entre nations.

La Chambre de commerce de Lyon a raison de s'applaudir de l'œuvre qu'elle a faite. C'est dans son sein, ou dans le milieu social qui l'environne immédiatement, que se sont produites, dans ces derniers temps, quelques-unes des plus fécondes initiatives qu'on ait signalées en France. L'Indo-Chine, la Chine, Madagascar et la Tunisie, notamment, ont reçu sur certains points une rosée fertile de capitaux lyonnais, en même temps qu'une petite émigration d'élite, envoyée par notre grande métropole de l'Est. En un mot, si la France tient encore un rang honorable parmi les nations commerçantes du globe et si son prestige à l'extérieur n'est pas éteint, c'est, pour une part notable, à la Chambre de commerce lyonnaise qu'elle le doit.

III. — L'EXPANSION COLONIALE

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Dans l'intérêt supérieur de la cause coloniale française, je vous serais vivement obligé de bien vouloir donner à la communication ci-dessous l'hospitalité de votre estimable journal :

« La Société d'expansion coloniale de Bordeaux, dont nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de signaler à nos lecteurs l'œuvre patriotique, organise actuellement une société ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation dans le Sud-Tunisien du domaine de l'Oued-Mélah; ce domaine, dont la création remonte aux travaux de Roudaire et du commandant Landas, comporte une étendue de près de 3.000 hectares; il est planté de 21.000 oliviers, 8.000 palmiers et irrigué par cinq puits artésiens.

« Ce qui constituera l'originalité de cette exploitation, c'est que le fonctionnement en sera régi *par le système coopératif*, la main-d'œuvre, qui sera exclusivement française, devant participer, au même titre que le capital, à la répartition des bénéfices.

« Cette initiative féconde mérite encore de fixer l'attention publique en ce sens qu'elle créera l'amorce d'un solide peuplement français dans un pays presque entièrement livré à l'influence étrangère.

« Avec mes vifs remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

« *Le président,*

« Lieutenant-colonel MARINIER. »

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

- En France.** — La grève générale des mineurs. — M. Jules Guesde au congrès d'Issoudun. — Le développement des caisses rurales. — Les lignes antialcooliques obtiennent-elles des résultats? — La hausse et la baisse des loyers à Paris.
- Dans les colonies.** — Un banquet de gouverneurs. — A propos des catastrophes de la Martinique.
- A l'étranger.** — Le recensement en Chine. — La reprise des affaires dans l'Afrique du Sud. — L'intervention américaine en Colombie.

En France.

Le congrès de Commentry a voté la grève générale des mineurs. Nous avons raison de penser que les partisans de la grève se heurteraient à une forte résistance, car la décision n'a été prise que par quarante-cinq voix contre quarante et une et quelques abstentions. La discussion, autant qu'on a pu le savoir, a été très orageuse. Nous disons : « autant qu'on a pu le savoir », car, lorsque le moment a été venu de délibérer sur cette question brûlante, les journalistes ont été exclus, afin que le public ne pût avoir une connaissance précise des débats.

Cette grève générale, on s'en souvient, avait déjà été votée par voie de *referendum*. Il y avait eu 30.907 voix pour la grève, et 20.565 contre. Malgré cela, l'exécution n'avait pas suivi la résolution. Au congrès de Saint-Étienne, l'influence de M. Basly, député socialiste du Pas-de-Calais, fit ajourner la grève générale à une date indéterminée.

Cette fois, la date a été fixée, et la grève a éclaté le 9 octobre.

En fait, la plupart des politiciens du parti sont hostiles à la grève générale, qui pourrait causer des embarras au gouvernement. Mais il est visible qu'un nombre considérable d'ouvriers, à qui l'on parle de cette grève depuis deux ans, et qui se sont habitués à la considérer comme le moyen infaillible de faire triompher toutes leurs revendications, commencent à s'irriter de voir reculer sans cesse le moment où ils pourront la voir éclater.

C'est sans doute cette irritation croissante qui a déterminé le revirement curieux de deux députés socialistes du Pas-de-Calais, MM. Basly et Lamendin. Ces deux législateurs en sont à leur troisième étape. « Dans la première, ils se sont montrés ardents révolutionnaires, et c'est d'ailleurs ce qui les a fait « arriver ». Dans la seconde, ils ont prêché la modération et la sagesse, contribuant ainsi à faire échouer certaines tentatives de grèves et à réconcilier les mineurs avec les

compagnies. Dans la troisième, qui vient de s'ouvrir, ils comprennent que, s'ils continuent à être pacifiques, ils n'auront plus leurs hommes en main. Ils poussent donc à la grève qu'ils déconseillaient naguère, tout en recommandant aux mineurs de s'en prendre aux compagnies seules, non au gouvernement, et de rédiger les réclamations en conséquence. Au lieu de mettre de l'huile dans les rouages, ils en versent maintenant sur le feu.

Nous devons noter un incident comique du congrès de Commeny, parce qu'il a sa valeur sociale. Un certain M. Raynaud, visant les « gros bonnets » du parti, ceux qui organisent les congrès et s'efforcent de briser par leurs formalités l'élan des masses ouvrières, s'est écrié, dans un argot expressif : « Les congressistes, ce sont des *bouffegalette!* » Le mot a fait scandale, et le congrès — curieux exemple de l'introduction des mœurs parlementaires dans ce genre de délibérations — a discuté très longuement pour savoir si cette expression par trop pittoresque serait maintenue ou non au procès-verbal. Elle n'a pas été maintenue ; mais, pour décider que le mot serait censé ne pas avoir été dit, il a fallu le répéter peut-être à cent reprises. L'incident n'en montre que mieux quel dissentiment sépare les socialistes « arrivés » de ceux qui n'ont encore recueilli aucun bénéfice de toute l'agitation qu'on exige d'eux.

*
*
*

Un autre congrès, celui du Parti ouvrier français — autrement dit le parti guesdiste — s'est tenu vers le même moment à Issoudun. M. Dufour, député de cette ville, présidait, ayant près de lui MM. Delory, député et maire de Lille ; Constans, député de l'Allier, et Roussel, maire d'Ivry.

Le « Parti ouvrier » a rompu avec les radicaux et les socialistes ministériels. Tous les délégués ont exprimé leurs doléances sur la façon dont leurs candidats ont été combattus aux dernières élections par la pression officielle.

M. Jules Guesde a lu un rapport sur l'œuvre générale de son parti depuis une année. Il en a affirmé la vitalité toujours plus grande. Deux mille réunions publiques ont été tenues par le Parti ouvrier français sur tous les points de France depuis l'an dernier. Des congrès régionaux ont eu lieu dans 57 départements. Des candidats ont été présentés dans 500 circonscriptions.

M. Guesde a soutenu que cette tentative, faite par le Parti ouvrier français, de porter des candidats « de classe » partout, marquera une date dans l'histoire du socialisme. Effleurant la « question cléricale », il a déclaré que l'on voulait entraîner les prolétaires dans la bagarre

anticléricale pour les détourner de leur véritable bataille contre les capitalistes. Puis, avec enthousiasme et aux applaudissements de son public, l'orateur a évoqué « le paradis terrestre » que sera la société collectiviste.

*
* *

S'il y a des utopistes dans le peuple, il y a aussi des gens pratiques. L'*Union des caisses rurales* vient de publier la statistique des opérations effectuées en 1901 par ses caisses unies. On y constate de sérieux progrès sur les exercices précédents; ainsi le total de l'actif de sa caisse (total qui se confond avec le chiffre des prêts en cours) a passé de 2.016.000 francs en 1900 à 2.535.000 francs en 1901.

On sait que ces caisses, d'une organisation très simple, peuvent être fondées et dirigées par tout homme dévoué, même dépourvu de connaissances techniques financières; des paysans intelligents, par exemple, peuvent les créer et les faire prospérer. La plupart de ces caisses n'ont pas réclamé une participation quelconque aux avances que le Gouvernement peut leur accorder sur les fonds de la Banque de France. Elles ont préféré voler de leurs propres ailes, et s'affranchir du patronage officiel, qui a coutume de faire payer ses secours en infligeant des entraves. On voit que cette absence de manne gouvernementale n'a pas empêché l'œuvre de prospérer, au lieu que certaines institutions, comme la fameuse caisse nationale des retraites, malgré tout l'appui de la réclame officielle, continuent à n'obtenir qu'un bien médiocre succès. C'est que les créations de l'initiative privée correspondent beaucoup plus à de véritables besoins que les institutions artificielles de l'État, et aussi — n'oublions pas ce point essentiel — qu'elles sont gérées avec beaucoup plus de zèle.

*
* *

Les ligues antialcooliques — une autre manifestation de l'initiative privée — exercent-elles une influence efficace?

On s'est posé quelquefois la question, et des sceptiques ont été tentés de la résoudre par la négative. Eh bien! il paraît que les sceptiques ont tort.

Voilà que les « victimes » des ligues antialcooliques commencent à se plaindre, ce qui semble attester que les coups ont porté juste.

Ces « victimes », ce sont les distillateurs.

Leur chambre syndicale s'est émue de la propagande antialcoolique, et a décidé de « sauvegarder, par tous les moyens en son pouvoir, les intérêts de la corporation ».

On se demande quels peuvent être ces moyens.

Un gros distillateur, membre du syndicat, aurait à ce sujet tenu les propos suivants :

« Je ne sais trop quelles mesures la chambre syndicale prendra pour nous défendre et elle l'ignore encore elle-même en ce moment. Il y a quinze jours que la question est à l'étude et elle est bien loin d'être résolue. Comme la plupart de mes confrères, je désire vivement qu'elle soit réglée, car les ligues antialcooliques nous causent par leurs conférences et leurs publications un préjudice des plus considérables.

« Ah ! je sais que le public ne croit pas à l'action des ligues. *On ne saurait pourtant s'imaginer à quel point elles agissent sur le bourgeois.* »

Rapprochons cet aveu du soin que prennent les fabricants de liqueurs alcooliques d'ajouter désormais, à leurs réclames, l'assurance que leurs boissons sont « hygiéniques ».

On voit paraître, dans les journaux, des annonces amusantes, déclarant que le public a bien raison de ne pas boire tous ces poisons qu'on lui verse, mais qu'une exception doit être faite en faveur de l'absinthe X*** ou de l'anisette Z***, etc.

A la longue, ces déclarations se neutralisent, et l'on conçoit que certaines gens se méfient.

*
* *

Le prix des loyers, à Paris, doit-il augmenter toujours ?

La question a reçu diverses réponses. Auparavant, l'on inclinait plutôt à répondre oui. Maintenant, on commence à pencher vers la prédiction contraire.

Dans trois arrondissements de Paris, sur vingt, l'ensemble des valeurs locatives a diminué depuis dix ans.

Dans trois autres arrondissements, elle demeure *stationnaire*.

Il est vrai que, dans les quatorze autres, cette valeur a augmenté, mais il faudrait pouvoir tenir compte des constructions nouvelles, qui concourent à renforcer le total. Ces constructions nouvelles ont lieu surtout dans les quartiers excentriques.

C'est au centre de Paris, dans les environs de la Bourse et de l'Hôtel de Ville, particulièrement dans l'ancien « Marais », que les loyers sont en baisse. Ils continuent à monter dans l'ouest de Paris, du côté de l'Élysée, du parc Monceau, du bois de Boulogne.

Mais ce que l'on observe surtout, c'est l'exode des Parisiens dans la banlieue, exode qui prendrait des proportions plus grandes encore si des architectes intelligents savaient construire des maisonnettes mieux appropriées aux divers goûts du public.

Le centre de Paris tend donc à devenir, comme la Cité de Londres,

un quartier de bureaux et d'affaires. De grands et beaux immeubles, qui eurent leurs heures de splendeur, et dont les vénérables sculptures font rêver l'artiste, demeurent tristement vacantes, ou voient leurs appartements divisés en petits logements sordides, qui abritent des familles d'ouvriers. Pendant ce temps, Asnières, Boulogne, Clamart, Meudon, Sceaux, une foule de localités qui n'étaient jadis que des villages, voient s'élever une multitude de petites villas. L'évolution est intéressante, car elle prouve un souci indiscutable de la bonne et hygiénique installation au foyer.

Dans les colonies.

Le 18 septembre, un banquet a été donné par l'Union coloniale aux trois gouverneurs coloniaux qui se trouvaient à Paris à ce moment : M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, et M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie.

Chacun des trois invités a fait son petit discours.

M. Beau a déclaré que, lorsque le gouvernement lui avait proposé le poste qu'il va aller occuper, il avait eu beaucoup d'hésitation. Alors qu'il était ministre à Pékin, M. Doumer l'avait invité à visiter l'Indo-Chine et il avait pu se rendre compte alors des résultats énormes obtenus par le gouverneur général, mais aussi de la somme colossale d'efforts, d'intelligence et d'énergie qu'il avait fallu dépenser pour y arriver.

M. Revoil a montré l'Algérie sous les traits d'une coquette qui, au cours du dernier siècle, aurait beaucoup changé et de couturiers et de costumes sans jamais choisir le vêtement qui devait lui convenir. Aujourd'hui elle a eu le goût meilleur et si, sans écouter les conseils très divers qui lui sont donnés, elle s'applique à compléter le costume qu'elle a choisi, elle finira par plaire à tous. L'Algérie autonome et maîtresse de son budget, deviendra la véritable France d'en face.

M. Roume s'est plaint d'avoir de vastes territoires, grands comme dix fois la France, avec de médiocres ressources et un crédit plus médiocre encore. On ne compte pas moins de dix-neuf budgets dans ses territoires, budgets de protectorats, budgets locaux, budgets autonomes, mais leurs ressources cumulées ne dépassent pas 21 millions de francs. M. Roume a encore constaté que le fleuve Sénégal n'a pas été amélioré depuis que les Dieppois ont parcouru le pays. Il est même, a-t-il dit, en plus mauvais état qu'alors, car ses rives ont été déboisées. Donc, bien des progrès à réaliser de ce côté-là.

M. Doumer est arrivé vers la fin du repas et a prononcé, lui aussi,

son allocution. Il a donné quelques conseils à son successeur. Citons-en seulement cette recommandation, très curieuse dans la bouche de quelqu'un qui vient d'être fonctionnaire, de « se défendre contre les empiétements du pouvoir central ». M. Doumer n'est plus gouverneur ; il est député, ce qui lui permet de parler à sa guise. Son petit avis n'en est pas moins instructif.

*
* *

Nous avons revu dernièrement un de nos amis qui, établi à la Martinique, a échappé à la catastrophe de Saint-Pierre. Nous l'avons interrogé sur les conditions dans lesquelles celle-ci s'est produite et sur les moyens que l'on peut prendre pour venir efficacement en aide aux Martiniquais.

Il n'est que trop vrai que les autorités coloniales — d'ailleurs stylées par l'autorité centrale — ont malheureusement contribué, par leur optimisme systématique, à augmenter le nombre des victimes. On nous a rapporté comme exacte l'histoire d'un professeur du lycée de Saint-Pierre obligé de rétracter, par écrit, les conjectures fâcheuses que ses connaissances en géologie l'avaient porté à émettre sur les conséquences de l'éruption. A quoi servent donc les progrès de la science, si ses pronostics sont officiellement démentis par l'infailibilité administrative ?

Le professeur qu'on a fait se rétracter est mort ; le gouverneur qui a exigé la rétractation est mort aussi. Tous deux ont été victimes d'une idée fautive en ce qui concerne le patronage de l'État.

Comme si la première erreur ne suffisait pas, l'autorité coloniale signifiait, peu de temps après, aux habitants du Morne-Rouge et des localités environnantes, d'avoir à regagner celles-ci, sous peine de ne plus toucher de secours. L'ordre était à peine obéi que le volcan recommençait à vomir des gaz délétères, et causait la mort des pauvres gens qui avaient, par force, regagné leur domicile.

La question de l'emploi des secours a fait, elle aussi, verser beaucoup d'encre. Les victimes à secourir ne sont pas très nombreuses, puisque, malheureusement, il n'y a pas à secourir les morts. Il y a cependant des gens qui souffrent, par suite de la destruction d'usines à sucre et de distilleries de rhum. Leur souffrance, c'est le chômage. Puisque près de neuf millions ont été recueillies pour leur venir en aide, il semble que le meilleur emploi de cette somme consisterait à provoquer une reprise des affaires, donnant par ricochet de l'ouvrage à tous ceux qui en manquent. Au lieu de cela, l'on tempore, l'on thésaurise, et l'on parle de construire des bâtiments, un lycée, par exemple. N'y aurait-il pas, pour les fonds recueillis, un meilleur emploi ?

Si nous avons été maîtres d'administrer ces fonds, nous les aurions consacrés à restaurer autant que possible les ateliers détruits et à fournir des avances gracieuses aux patrons capables de réorganiser immédiatement leurs entreprises. Avec le surplus, nous aurions favorisé l'émigration d'un certain nombre de travailleurs vers les régions environnantes, et toutes les misères, en peu de temps, se seraient, directement ou indirectement, trouvées secourues.

A l'étranger.

Les taxes inaugurées en Chine pour fournir au gouvernement de quoi payer une indemnité de guerre aux puissances européennes ont rendu nécessaire un recensement, et ce recensement, malgré ses défauts, a fait connaître, d'une façon approximative tout au moins, la population du Céleste Empire.

Le chiffre de cette population serait de 426 millions, en y comprenant la population de la Mandchourie qui est de 8 millions et demi, celle de la Mongolie qui est de 2.580.000, celle du Thibet qui est de 6.430.000 et celle du Turkestan chinois qui est de 1.200.000.

La Chine ne ment donc pas à la réputation qu'elle avait d'être le pays le plus peuplé du globe et de renfermer à elle seule près du tiers de l'humanité. Et cette constatation montre une fois de plus que la supériorité n'appartient pas de droit aux races qui peuvent aligner, dans la grande lutte pour la vie, les plus gros bataillons d'hommes. Au contraire, cette masse de grandes cités, reliées par des campagnes populeuses, se présente aux yeux de l'Européen comme quelque chose de flasque et de mou, n'ayant d'autre force que la force d'inertie, cédant, sur le terrain militaire, au Japon dix fois moins peuplé, et obligée, en définitive, d'accepter une sorte de protectorat collectif qui serait encore plus entreprenant sans la rivalité des nations européennes. Mais ce même recensement atteste que la Chine est un puissant réservoir d'hommes, réservoir qui, dans un avenir plus ou moins lointain, comme nous avons essayé de le conjecturer en traitant ici du « péril jaune », sera en mesure d'alimenter de travailleurs bien des pays qui manqueront de bras.

Comme on le voit par des chiffres cités plus haut, c'est la Chine propre, c'est-à-dire la partie orientale de l'Empire chinois, qui concentre presque toute cette population si dense. C'est donc bien le même peuple qui présente ce formidable effectif de vies humaines, et ceci prouve que la famille chinoise, toujours si étroitement reliée par ses traditions à l'ancienne communauté patriarcale, a su au moins, sur les terres fertiles qui lui étaient échues en partage, faire une chose : se multiplier.

*
* *

La fin de la guerre dans l'Afrique du Sud a déterminé, dans les fameuses mines de Johannesburg, une reprise du travail; mais cette reprise a permis de constater un phénomène intéressant : l'augmentation sensible de la main-d'œuvre blanche. Auparavant, c'étaient surtout des Cafres que l'on employait aux mines d'or.

Avec la main-d'œuvre blanche, qui est plus chère, apparaissent, dit-on aussi, des perfectionnements de machines. C'est un peu ce qui se passe aux États-Unis. On ne sait pourquoi la main-d'œuvre noire s'est raréfiée. Peut-être a-t-elle trouvé trop de débouchés par suite du très grand nombre de blancs, militaires, fonctionnaires, commerçants, curieux même, que la guerre a amenés dans ces régions. Peut-être aussi, pendant la longue interruption des travaux, certaines sources de recrutement se sont-elles taries et les noirs ont-ils pris l'habitude de se tourner vers d'autres travaux.

Un autre effet des récents événements qui se sont produits dans le sud de l'Afrique, a été le développement de l'élevage à Madagascar. Des milliers de bœufs, nourris dans la grande île, sont exportés vers la côte africaine, et une société française vient même de se créer à Marseille pour s'adonner spécialement à cette branche de trafic. Il est certain que le rétablissement de la paix va donner, à la consommation, un élan fort naturel, et, quoique nous ne soyons pas d'ordinaire les plus empressés à profiter des bonnes aubaines, la situation privilégiée de Madagascar nous met à même, cette fois, de ne pas trop négliger la bonne fortune.

*
* *

Une double guerre civile se poursuit au Vénézuëla et en Colombie. Il est difficile de savoir au juste ce qui se passe dans ces pays, car les agences télégraphiques semblent se donner le mot pour envelopper leurs informations d'une obscurité aussi confuse que possible. Mais il est un fait que l'on connaît très bien, à savoir l'intervention des forces américaines dans l'isthme de Panama.

Cette intervention peut se résumer en deux mots. Les États-Unis disent aux Colombiens : « Battez-vous tant que vous voudrez, mais laissez l'isthme tranquille, parce que *c'est un passage* ». Les Colombiens répondent : « Mais ce passage nous appartient ». Les Yankees ripostent : « Possible, mais ce qui transite par là nous appartient à nous, en grande partie. Votre guerre civile nous gêne; donc nous allons l'empêcher, là où elle nous gêne. » Et les navires de guerre américains débarquent des troupes, à l'occasion, pour tenir en respect, soit les forces gouvernementales, soit les insurgés. Tout cela,

sans aucun doute, n'est pas très conforme au droit international, mais c'est très conforme à la nature des choses, autrement dit, aux exigences du *lieu* et du *travail*.

En définitive, si l'on nous passe une métaphore, l'isthme de Panama, cette étroite langue de terre qui sépare encore pour quelque temps l'Atlantique du Pacifique, est pour ainsi dire la « poignée » par laquelle les États-Unis commencent à mettre la main sur l'Amérique hispano-portugaise, ouvertement revendiquée par eux, depuis quelques années, comme un véritable territoire de protectorat. Ce protectorat, nous l'avons dit ailleurs, est d'une espèce toute spéciale. Il n'est pas officiel; il se dessine à peine dans les interprétations récentes de la fameuse doctrine de Monroë; mais les puissances européennes, sans vouloir encore le reconnaître, commencent à compter avec lui.

G. D'AZAMBUJA.

V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La psychologie des jeux d'enfants.

Sous ce titre, M. Laverune publie, dans le *Cosmos* du 13 septembre, un article dont voici quelques extraits :

« Le P. Adry, bon et excellent esprit, qui sut faire de la bonhomie avec la science, a dit dans un ouvrage d'érudition charmante qu'il a écrit sur les amusements de l'enfance : « Les jeux d'enfants ne sont pas indignes de l'attention du sage. On y trouve souvent un tableau de la vie humaine, et quelques-uns de ces jeux ont fourni ou des images ou des réflexions morales à plusieurs poètes, et même à plusieurs philosophes tant anciens que modernes. »

« Le jeu de la poupée inspirait à Hippolyte Rigault les réflexions suivantes :

« Françaises ou étrangères, disait-il, toutes ces demoiselles les « poupées ont leur défaut, et je veux leur dire avec égard tout ce « que j'ai sur le cœur. Qu'est-ce qu'une poupée, s'il vous plaît? Ce « n'est pas une chose ni un objet, c'est une personne, c'est l'enfant « de l'enfant. Celui-ci lui prête par l'imagination la vie, le mouve- « ment, l'action, la responsabilité. Il la gouverne comme il est lui- « même gouverné par ses parents, il la punit ou la récompense, l'em- « brasse, l'exile ou l'emprisonne selon que la poupée a bien ou mal « agi; il lui impose la discipline qu'il subit et partage avec elle l'é- « ducation qu'il reçoit.

« Rien de meilleur que ces applications spontanées du bien et du

« mal, rien de plus propre à développer la conscience morale de
 « l'enfant. C'est la moitié de l'éducation de la petite fille, que cette
 « comédie charmante de maternité jouée par elle à son profit. Voilà
 « le sens philosophique de la poupée; aussi tout ce qui rendra plus
 « facile l'illusion volontaire de l'enfant, tout ce qui donnera plus de
 « fondement à son affection et à son autorité maternelle en faisant
 « de la poupée une personne vraisemblable, tout cela sera un pro-
 « grès. »

L'enfant en jouant obéit à ses instincts, il a besoin de mouvement. La théorie de la recherche de l'idéal qui se retrouve plus ou moins dans les jeux a été exposée dans un livre d'Édouard Fournier bien avant que K. Groos essayât de l'appliquer à l'explication de la psychologie des jeux des animaux.....

Édouard Fournier expose sa théorie qu'il dit avoir rencontrée dans un article du *Magasin pittoresque*. Écoutons son explication :

« En crevant le ventre de son cheval, c'est l'inconnu qu'il veut
 « connaître; en tâchant de le reconstruire, c'est le mieux, c'est l'i-
 « déal qu'il cherche. « Que d'avenir, s'écrie Leibniz que d'avenir
 « dans un jouet brisé! » Et il ajoute : Regardez donc sans irritation,
 « ô jeunes mères! l'indiscipline de bambins qui folâtraient dans le
 « bruit, au milieu des jambes et des bras de leurs poupées; étudiez
 « la surprise de celui qui, crevant la peau du tambour, ne voit rien
 « au fond et ne tire plus de la surface détendue le bruit qui le char-
 « mait. Il vient de faire l'expérience du savant qui pose les lois de
 « l'acoustique ou du chimiste qui décompose l'air. Sa découverte
 « est petite, incertaine, inutile à la science, mais elle jette autant de
 « jour sur la nature humaine que les calculs les plus profonds. Ne
 « les grondez pas trop pour ce qu'ils brisent, parce qu'ils veulent
 « s'instruire; apprenez-leur à briser, brisez même avec eux et recons-
 « truisez. » Les mamans pourront bien ne pas être de l'avis du phi-
 « losophe, mais en revanche les marchands de jouets lui voteront
 « un tambour d'honneur. »

M. Laverune parle ensuite des enfants dont les jeux, étudiés par les grandes personnes, ont donné à celles-ci l'occasion de faire des découvertes :

« Savez-vous que nous devons à un enfant la découverte des lunettes d'approche?

« Le fils de Jacob Metz, bon ouvrier en lunettes de la ville d'Al-
 lemaër, d'autres disent de Middelbourg, en Hollande, s'amusa avec
 des verres de diverses espèces, dont son père se servait pour monter
 ses lunettes.

« Le hasard lui mit sous la main en même temps des verres con-

vexes ou bombés qui servent aux presbytes, et des verres concaves pour myopes.

« Par hasard aussi, le jeune homme rapprocha de son œil le verre concave, tandis que de l'autre main il tenait le verre convexe dans la même direction, mais seulement un peu éloigné. Il fut bien étonné alors de voir le coq de son clocher, vers lequel s'était portée sa vue, qui grossissait ou plutôt qui se rapprochait de lui. Il appela son père qui ne s'en tint pas au naïf étonnement de son fils : où l'enfant n'avait vu qu'un hasard, il vit une combinaison utile; pour l'un c'était un jeu, pour l'autre ce fut une découverte. Maintenant les verres dans leur même disposition et à la même distance l'un de l'autre, il enchâssa chacun d'eux à l'extrémité d'un tube à rallonges; la lunette était trouvée.....

« La voiture automobile a d'abord été un jouet.

« Un certain Jean Haupt, habile fabricant de jouets à Nuremberg, vers le milieu du XVII^e siècle, excellait surtout aux jouets mécaniques.

« Il ne s'en était même pas tenu aux jouets d'enfants; à force de fabriquer de petits chariots faisant leurs évolutions sur une table ronde, il avait fini par s'ingénier de mettre en mouvement, d'après le même système de ressort, des voitures « qui faisaient 2.000 pas en une heure ». Il réussit et fut bientôt imité. Monconys dit avoir vu, en 1663, à Nuremberg, un carrosse de ce genre qui avait été commandé par le roi de Danemark, « lequel carrosse, lisons-nous dans la deuxième partie du *Journal* de ses voyages, avance, recule et tourne sans chevaux et fait 3.000 pas géométriques en une heure, seulement par des manivelles que tournent deux enfants qui sont dans le corps du carrosse, qui font tourner les roues de derrière, et celui qui est dedans tient un bâton qui fait tourner le devant du carrosse, où sont attachées les deux petites roues pour braquer à l'endroit qu'il veut ».

« Remplacez les deux enfants qui sont dans le corps du carrosse par un moteur à alcool ou à pétrole et vous aurez l'automobile.

« N'avais-je pas raison de dire que les enfants s'instruisent en jouant, mais qu'ils aident aussi les grandes personnes à s'instruire, soit quand elles les observent comme le fabricant de lunettes, soit quand elles travaillent pour eux comme l'artiste de Nuremberg. »

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

L'AVENIR DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

LES MOTIFS SOCIAUX DE L'IMPÉRIALISME

Nous avons exposé dernièrement les motifs politiques de fédération, qui tendent à faire de l'Angleterre et des colonies britanniques une nouvelle Union Anglo-Saxonne, comparable à celle qui préside aux destinées du Nouveau Monde, les États-Unis d'Amérique. Mais il nous semble qu'à ne considérer que ces motifs politiques, et à leur donner la première place dans l'évolution actuelle de l'Angleterre, nous risquerions de nous exagérer l'influence réelle qu'ils exercent sur la marche de la race saxonne. Quelque puissants qu'ils soient, ils ne sont en fait que les motifs de l'instant, ils ne font qu'accélérer un mouvement dont la source d'énergie est ailleurs, et qui ne date point d'hier. Si nous nous laissons, en quelque sorte, hypnotiser par eux, nous pourrions nous imaginer, comme ils sont de date récente, que la race saxonne est entrée dans une voie nouvelle, qu'elle cède à de périlleux entraînements, que l'Angleterre, pour tout dire, a dégénéré, au début du xx^e siècle, de ce qu'elle était il y a vingt ans.

Nous voulons précisément aujourd'hui, laissant de côté toute question politique, répondre au reproche que les nations continentales adressent depuis quelque temps au peuple anglo-saxon, de n'être pas resté fidèle à son passé, d'avoir fait une brusque

volte-face et d'abandonner le chemin bien délimité où il était assuré de ne heurter personne. « Autrefois, dit-on aux Anglais, vous étiez contents de vivre en paix dans votre île. Vous essayiez vos colons sans vous préoccuper outre mesure de ce qu'ils feraient dans les terres lointaines. Quand des *uitlanders* se plaignaient des lois du pays où ils étaient allés chercher fortune, vous ne leur accordiez qu'un secours pacifique, et souvent vous les laissiez se débrouiller tout seuls sans faire retentir le monde du cri de solidarité impériale. Vous suiviez alors les avis de votre grand Gladstone. La fièvre impérialiste, la mégalomanie, ne s'était pas emparée de vous. Vous n'aviez pas, au beau temps du libéralisme, ce dangereux besoin d'expansion à outrance. Est-ce donc que vous reniez les principes qui faisaient votre grandeur? La libre Angleterre devenir impérialiste! En vérité, Messieurs les Anglais, on ne vous reconnaît plus. »

Voilà ce que nous lisons, à toute occasion, dans les feuilles continentales, en Allemagne, en France, en Autriche, et même en Angleterre dans certains organes de la minorité. Et l'idée se répand qu'il y a quelque chose de changé en Grande-Bretagne, qu'un vent de folle conquête souffle sur la terre de la paix, que les Anglais d'aujourd'hui, en un mot, ne sont plus, par le fait nouveau de l'Impérialisme, les Anglais d'autrefois.

Ce reproche est-il fondé? Nous ne le croyons point. Il nous semble, au contraire, que l'Impérialisme n'est en aucune façon un fait nouveau, qu'il est la manifestation actuelle d'un phénomène très ancien, qui se reproduit dans l'histoire de la race anglo-saxonne depuis près de deux mille ans : la recherche du petit domaine agricole indépendant.

Nous savons que les ancêtres des Saxons, une fois parvenus à l'extrémité occidentale de la Plaine Baltique, s'en allèrent après avoir passé par les grandes Iles Danoises et le sud de la Suède, aux fiords de la Norvège chercher des terres libres, et que là ils trouvèrent un sol réparti en petits atterrissements où chaque ménage dut s'établir sur un domaine particulier. Nous savons que les descendants de ces hommes du Nord retombèrent, goutte à goutte, sur la plaine du Weser, où ils prirent leur nom de

Saxons, et qu'ils passèrent ensuite par petits paquets, sous la conduite de quelques guerriers scandinaves, aux rivages méridionaux de l'Angleterre, où ils commencèrent le défrichement des forêts et des landes, laissées intactes par les Bretons errants et par les colonies purement administratives et militaires des Romains. Contrairement à ceux-ci, qui s'étaient maintenus par leurs légions, ils occupèrent le sol par la culture. Ils refoulèrent peu à peu les chasseurs et les pasteurs celtes, en gagnant sur les pâturages et les bois; puis, quand abordèrent les Angles et les Danois, ils se trouvèrent déjà assez forts pour leur tenir tête et finalement les expulser, parce qu'ils s'étaient réellement rendus maîtres de la portion du sol qu'ils avaient bêchée ou sarclée. A partir sans doute du x^e siècle, il y eut de petits domaines; au nord, jusqu'aux Cheviots, à l'ouest, jusqu'aux confins du pays de Galles, au sud-est, jusqu'aux Cornouailles. A cette époque, le Saxon était au large. Tenant un vaste territoire, délivré de ses premiers ennemis, ou absorbant le peu qui en restait, il voyait, semble-t-il, de longs siècles devant lui, avant le jour où les familles particularistes auraient couvert de leur settlement tout le sol disponible. Vint la conquête normande. Accomplie par des hommes de guerre pour qui l'agriculture avait peu d'attraits, elle ne le troubla pas beaucoup au moment où elle se produisit. Les Normands, féodalité militaire, devinrent les chefs nominaux et politiques du pays, ils vécurent du travail des Saxons, mais ils ne leur firent pas concurrence. Sans doute, le petit propriétaire fut rançonné, mais on ne put l'empêcher de poursuivre l'exploitation du petit domaine, et ses fils continuèrent d'aller, chacun de son côté, créer des fermes nouvelles dans des terres encore incultes.

C'est ainsi que les choses se passaient il y a mille ans, et elles se passent aujourd'hui de la même manière, en dépit de certaines apparences. Ce qui a changé, ce n'est pas l'Anglo-Saxon, ce sont les circonstances, c'est le lieu.

Pendant des siècles, l'Anglo-Saxon a pu, sans rencontrer de difficultés insurmontables, créer dans l'île anglaise d'abord, comme nous venons de le voir, et plus tard, dans quelques

pays d'outre-mer, des domaines nombreux. Mais, un jour, la recherche du petit domaine est devenue, en Angleterre, tout à fait infructueuse, alors qu'aux colonies elle n'était encore ni bien facile ni très sûre. Dès la fin du XVIII^e siècle, la marche du particulariste, en quête de terres libres, rencontrait de véritables obstacles. Au début, il réussit à les écarter, mais, avec le temps, ils grandirent, et le fonctionnement normal de la race en éprouva une gêne croissante.

Quels furent ces obstacles? Pourquoi le Saxon, élément fondamental de la race anglaise, s'il nous est permis d'user de ce terme plutôt géographique, ne fut-il plus à même de faire au XIX^e siècle ce qu'il accomplissait il y a mille ans dans d'excellentes conditions? Pourquoi les fils des familles particularistes ne trouvent-ils plus aussi facilement que jadis le petit domaine indépendant, qu'ils n'ont jamais, quoi qu'on puisse dire, cessé de chercher? Une rapide étude du lieu anglais et des modifications profondes qu'il a subies, nous fournira les moyens de répondre à ces questions, en nous montrant la marche régulière du type saxon dans l'île anglaise, depuis le jour où, avec la dernière invasion, le royaume d'Angleterre est entré dans la longue période de développement et de progrès, dont le stage actuel est sous nos yeux.

L'Angleterre, antérieurement à l'époque de Guillaume le Conquérant, se présente à nous avec une population encore assez clairsemée de petits propriétaires saxons. A mesure que se multiplait la race, il se créait un peu plus loin dans les terres de nouveaux petits domaines agricoles. On voyait se replier lentement les forêts et les landes, tandis que le sol arable se couvrait de moissons. Au milieu du domaine, le propriétaire élevait une habitation, d'abord simple hutte, bientôt cottage, et ainsi se fixait au sol, par des racines vivaces et solides, un peuple de travailleurs ruraux, qui s'occupait avant tout de ses affaires privées, et se souciait fort peu du nom de son chef politique, tant que celui-ci se contentait du service de garde auquel il était utile. Par ses mœurs, par sa vigueur défensive, ce peuple, que ne peuvent déloger les envahisseurs de forma-

tion purement patriarcale, nous montre qu'il n'a qu'un but, maintenir son petit domaine, et en créer d'autres par sa descendance, et, pour cette fin, qu'une volonté, trouver des terres. Aussi, tant qu'il disposera d'espaces libres ou parcourus seulement par des nomades, il s'installera sans faire beaucoup de bruit. Mais la famille particulariste ne pouvant fonctionner régulièrement qu'avec le petit domaine, il faudra de toute nécessité que les terres restent ouvertes au peuple saxon, ou bien, quoi qu'il lui en coûte, il sera amené à se les ouvrir de force.

Avec les Normands, une première digue s'élève devant la marée montante des colons anglo-saxons. Les compagnons de Guillaume, se sentant isolés au milieu d'une population hostile, qu'ils ne pouvaient ni soumettre complètement, ni transformer, songèrent d'abord à assurer leur sécurité personnelle en établissant, sur les terres qu'ils s'étaient appropriées ou qu'ils avaient reçues de leur chef, de véritables camps retranchés. Il leur fallait des bois pour la chasse, et, craignant les attaques des paysans, que soulevaient parfois leurs exactions, ils en interdirent l'accès aux anciens habitants du pays. Comme ils maintenaient entre eux, grâce au régime féodal qu'ils avaient apporté de France, une union aussi complète que possible, le Saxon ne pouvait plus leur résister ainsi qu'il avait résisté aux Angles et aux Danois. Il se résigna donc au début, majorité pacifique, à subir la domination de la minorité armée. Le pays d'ailleurs offrait encore de larges espaces à mettre en culture, où le seigneur ne s'opposait pas à l'établissement de petits domaines, sauf à y réclamer son profit. De plus, les Normands n'étaient pas d'humeur à souffrir que d'autres envahisseurs vinsent entamer leur conquête, et le peuple se trouvait ainsi momentanément garanti contre de nouvelles expéditions, tandis que ses maîtres eux-mêmes comprenaient qu'à pousser à bout les agriculteurs par de trop intolérables exactions, ils risquaient de tarir la source de leurs propres revenus. Il s'établit donc une sorte d'équilibre entre l'aristocratie militaire, représentée par les Normands, et la démocratie travailleuse et grandissante, les Saxons.

Mais il n'est pas difficile de voir que cet équilibre ne pouvait durer éternellement. D'un côté les Saxons fortifiaient sans cesse leurs positions, essaimant des familles nouvelles aux quatre coins de l'horizon; de l'autre, les conquérants, indifférents au sol même où ils vivaient, se contentaient de maintenir, par le déploiement de la force, les établissements à l'allure féodale de leurs domaines seigneuriaux et de taxer la culture des Saxons qu'ils traitaient en tenanciers. Tant que la population resta relativement peu nombreuse, et que les communications furent lentes et difficiles, la situation ne changea guère. Il se passa des siècles avant que l'on vit se dessiner un mouvement nouveau. Au ^{xvii}^e seulement, des remous intérieurs firent jaillir au dehors quelques gouttes de ce vase qu'on croyait clos. Les seigneurs avaient voulu toucher aux libertés populaires relevées par la grande Charte, on avait cru un instant le petit domaine menacé, et un certain nombre d'intrépides, voyant la mer ouverte, avaient pensé qu'au delà des Océans ils trouveraient peut-être de bonnes terres où il n'y aurait pas de barons à la façon normande. Néanmoins, la race saxonne n'était encore que vaguement menacée dans son développement, la famille particulariste fonctionnait régulièrement en Angleterre. Ce n'est que cent ou cent cinquante ans plus tard que le Saxon fut gêné réellement par le maintien, par l'extension même, en certaines régions, de ces propriétés énormes, qui n'entretenaient guère que des troupeaux, et où les tenanciers payaient, pour cultiver un bout de terre, des redevances très lourdes.

Or, s'il est une chose qui paraisse dur au Saxon d'humeur si indépendante, c'est de piocher le sol pour enrichir autrui. Le tenancier supportait mal la pensée que jamais il ne pourrait acquérir à titre définitif le petit espace où il vivait, labourant un champ qui n'était pas à lui, dormant dans une maison qui ne lui appartenait pas. Il enviait le sort du yeoman qui était maître au logis, mais le yeoman, qui tirait toute sa subsistance de son petit domaine, juste assez grand pour nourrir son ménage, souffrait lui-même des difficultés croissantes qu'éprouvaient ses fils à trouver des terres arables. Ils se heurtaient à chaque pas aux

propriétés de l'aristocratie, qui, loin de s'affaiblir, se renforçait par l'appoint progressif de Saxons auxquels les rois, pour se faire des créatures et pour éviter le démembrement des biens titrés, offraient la succession des seigneurs normands sans postérité. L'émigration, qui aurait pu procurer au paysan saxon les espaces qu'il réclamait, n'avait pas encore, il y a cent ans, l'extension qu'elle prit plus tard. L'Amérique était presque l'unique débouché des « settlers », et l'on n'osait encore s'y porter en masse. Sans doute, un nombre assez grand de paysans y avaient déjà fondé des établissements libres et, en quelques dizaines d'années, ils s'étaient développés au point qu'ils ne voulurent plus supporter le joug du gouvernement anglais, et qu'ils furent suffisamment forts, à la fin du XVIII^e siècle, pour jeter les bases de la grande Confédération Anglo-Saxonne de l'Amérique du Nord, puissante garantie contre les ennemis du petit domaine. Ils étaient sauvés. Mais leurs frères, qui ne pouvaient quitter facilement le sol anglais, souffraient chaque jour davantage, et l'on se demandait, dans les cottages, comment on se tirerait d'affaire, si les enfants de la famille particulariste ne trouvaient plus de domaines sur lesquels ils pussent vivre.

C'est au moment où la gêne allait devenir intolérable que l'évolution de l'Angleterre vers l'industrie commença à se manifester. Jusqu'au début du XIX^e siècle, l'agriculture avait été la principale source de revenus; à partir de 1820 ou 1830, l'industrie et le commerce prirent rapidement sa place. La facilité grandissante des communications (nous sommes enfin arrivés aux chemins de fer), permit de transporter et de vendre au loin les produits miniers. Cette exploitation d'un nouveau genre permit aux issus des petits domaines, trahis momentanément par la terre agricole, de vivre d'un travail industriel dans les houillères et les manufactures. N'ayant plus d'espaces à défricher, ils furent trop heureux de subsister au moyen des productions végétales et animales du dehors, en les payant avec l'argent que leur rapportait, sous la forme du salaire, la vente des minerais et des machines. L'élan que l'emploi de la vapeur imprima à toutes les industries, vieilles et nouvelles, au XIX^e siècle, est

trop connu pour que nous y insistions davantage. Mais le fait à noter est celui-ci : L'industrie a retenu pour un temps sur le sol anglais, en leur fournissant des moyens d'existence autres que ceux du petit domaine agricole, les particularistes saxons, qui étaient arrivés au bout du sol disponible, et qui n'avaient plus que la ressource de partir, ce qui était au début moins facile qu'aujourd'hui, ou de se louer aux Landlords, peu soucieux eux-mêmes de procurer un travail agricole à la population rurale.

Il ne faudrait pas s'imaginer, toutefois, que le Saxon ait cessé à ce moment de poursuivre son but : la création du domaine agricole indépendant. Il était temporairement gêné dans son expansion, il saisissait l'industrie, comme le seul moyen de continuer à se développer en Angleterre, mais le génie de la race demeurait intact : l'organisation même du travail nouveau en fournit mille preuves. Seulement, il fallait bien qu'il se contentât pour l'instant de voir un grand nombre de ses fils réduire le petit domaine à la forme diminuée de la maison et du jardinet de l'ouvrier. Et, comme l'émigration, soutenue par le commerce d'exportation, devenait en même temps plus aisée, il se reprenait à espérer qu'après une période d'efforts plus ou moins prolongée, il se verrait assuré d'un débouché agricole suffisant pour ses florissantes familles.

Voilà donc le Saxon arrivé au seuil du *xx*^e siècle. Résumons brièvement ses étapes. Aux premiers temps de son immigration dans l'île anglaise, il repousse les Celtes d'abord, qui vont rejoindre leurs frères en Écosse, en Irlande, dans le pays de Galles; puis dans les envahisseurs Angles et Danois, qui, n'étant pas bien organisés socialement, sont rejetés à la mer, et ne laissent qu'un petit nombre des leurs, qu'absorbent bientôt les cultivateurs saxons. Ensuite, il résiste aux empiètements des Normands, les subissant sans doute sur son territoire, parce qu'ils sont forts par leur constitution féodale, et aussi parce qu'ils laissent subsister, tout en le taxant, le petit domaine, mais il leur fait respecter, dans la vie privée, ses cou-

tumes et ses lois. Il traverse ainsi les siècles, se développant avec une rapidité croissante, jusqu'au jour où il se trouve comprimé entre les terres inaliénables des Landlords, et les bords mêmes de son île. A ce moment, quand les petits domaines couvrent presque tout le sol disponible, l'industrie apparaît, qui élève le degré de compressibilité de la population. Vivant du sous-sol, le Saxon peut se contenter, pour le présent, d'un domaine apparent réduit. D'ailleurs, dès ce moment, le vase déborde, lentement au début, et sans bruit, bientôt plus abondamment et sur de plus vastes territoires. L'industrie l'a empêché seulement d'éclater, en permettant par un ralentissement momentané une meilleure canalisation de toutes les forces de la race particulariste. Cette marche irrésistible ne va pas, du reste, sans rencontrer des obstacles. Bien des éléments se heurtent, et les plus éclairés d'entre les Saxons s'inquiètent de trouver sans retard des débouchés suffisants à ce peuple qui cherche terre.

Le problème se pose ici clairement. Pour maintenir prospère la race anglo-saxonne, il faut lui ouvrir des territoires, où elle puisse s'épandre largement. Il faut que le particulariste saxon puisse remplir sa première fonction sociale, la création d'un foyer sur un domaine indépendant. Tant qu'il a pu, il s'est étendu en Angleterre. Pris entre les grandes propriétés et les usines, il est aculé. Le moment est venu où il faut aviser aux moyens de le délivrer en quelque sorte du cercle qui l'enserme, de lui trouver, si possible, des espaces nouveaux en Angleterre, et surtout, de lui ouvrir plus largement et plus sûrement les vastes territoires encore presque vides de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, du Canada.

Les hommes prévoyants et soucieux de l'avenir de la race saxonne, portèrent d'abord leurs investigations autour d'eux, dans l'île anglaise. Ils cherchèrent à tailler, dans les gras pâturages de la mère patrie, les domaines nécessaires à la famille particulariste. Une ville, au cœur même de l'Angleterre, nous donne un exemple frappant de dévouement au bien public, en ne reculant ni devant les difficultés légales, ni devant les embarras pécuniaires, pour arriver à fournir aux travailleurs,

moyennant un prix abordable, la petite ferme, libre de servitudes, qui suffira à l'entretien d'un ménage. C'est ce qu'on nomma un peu plus tard « *the three acres and a cow policy* ». Dès 1873, la municipalité de Birmingham, répondant aux légitimes aspirations populaires, s'efforça, par tous les moyens, d'assurer à l'ouvrier l'indépendance dont il avait besoin et que la compression croissante risquait de détruire. Mais, pour vendre des terres à l'ouvrier, il fallait en posséder. Or, Birmingham couvrait déjà presque tout le sol des paroisses, qui, au début du XIX^e siècle, étaient encore loin de se toucher. Il s'agissait de rechercher exactement jusqu'où s'étendait le droit de ces paroisses, voir si l'on ne trouverait pas quelques terrains communaux pouvant être cultivés, en petits lots, par de simples ménages, enfin exproprier les grands Landlords voisins, là où leurs biens s'avançaient sur le territoire de la cité. La municipalité appliqua cette dernière mesure le plus largement possible, mais elle dut se maintenir dans des limites sévères, la législation générale du pays ne laissant pas une pleine liberté aux villes, pour agir dans la voie assez périlleuse en somme de l'achat et de la vente forcée du sol. On conçoit les difficultés qu'il fallut surmonter, et aussi le caractère un peu précaire et provisoire de ce système. Autour d'une ville qui, de 170.000 habitants en 1838, allait à 454.000 en 1891, il n'y a guère de terres libres, et l'on ne pouvait se procurer qu'un nombre relativement restreint de domaines agricoles indépendants.

Aussi, les mêmes hommes, qui avaient pris la tête du mouvement municipal, portèrent courageusement leur programme devant le Parlement, quand ils purent s'y faire entendre. Instruits par l'exemple de Birmingham, où ils avaient vu, en un lieu limité et déterminé, ce qui se passait dans toute l'Angleterre, ils voulaient amener le gouvernement à proposer une loi rendant moins difficiles et moins longues les formalités d'expropriation, dans certains cas d'utilité publique. C'était hardi de leur part, car, si les Communes se montraient favorables à tout ce qui était de nature à améliorer le sort du travailleur, comment les Lords allaient-ils prendre une mesure qui ne visait

à rien moins qu'à entamer les terres des plus considérables d'entre eux?

Il est à remarquer que les craintes qu'on nourrissait à ce sujet ne se réalisèrent pas. Les conservateurs, qui, dès cette époque, prenaient à leur compte les réformes libérales que les libéraux n'accomplissaient pas, ne montrèrent pas trop d'hostilité à la politique de « *three acres and a cow* ». En 1887, un acte du Parlement avait donné aux « *Sanitary Authorities* » le droit d'acquérir des terres pour faire de petites fermes, où s'épandrait le trop-plein des villes. Ce droit ne put s'exercer d'abord aussi facilement qu'on espérait à cause des nombreuses formalités à remplir. On améliora donc, trois ans plus tard, l'acte primitif, en diminuant à la fois les délais et les frais. Mais les conservateurs, au pouvoir en 1890 et 1891, hésitaient encore à étendre cette faculté d'exproprier les grandes terres, pour créer des « *small holdings* », de petits biens. Ils craignaient, non sans raison, de diminuer la valeur locative des domaines importants, et de faire baisser les bénéfices des riches propriétaires, dont ils redoutaient le ressentiment. Toutefois, la brèche était faite aux murailles, qui avaient encerclé jusqu'alors les immenses parcs de l'aristocratie. La poussée saxonne, dirigée par des hommes énergiques, devenait irrésistible. A la fin de 1891, Lord Salisbury céda; il donna gain de cause aux radicaux qui soutenaient son cabinet, et l'acte de 1892 rendit possible l'acquisition de petits domaines par les travailleurs ruraux, sans le recours aux « *Sanitary Authorities* ». Mais les Landlords s'étaient fait donner des garanties sérieuses par le gouvernement. Ils ne voulaient pas se laisser démembrer, ce qu'on comprend du reste, et, en fait, un nombre assez petit relativement de ménages ouvriers profitèrent des nouvelles latitudes que leur accordait la loi.

Il n'est pas moins vrai que la recherche du petit domaine agricole par le particulariste anglo-saxon forçait les maîtres du sol à se départir de leur intransigeance. Les plus éclairés d'entre eux se rendaient compte de l'inanité des efforts qu'on pourrait tenter pour endiguer le flot. L'Angleterre n'étant pas indéfini-

ment extensible, il fallait en arriver à ouvrir des territoires nouveaux. L'industrie avait élevé à un extrême degré la densité de la population, en permettant au Saxon de vivre des produits souterrains sur un domaine minuscule, la petite boîte de brique et le jardin de six pieds carrés du travailleur des usines et charbonnages. Il y avait là un danger national. La famille particulariste ne pouvait fonctionner régulièrement dans des conditions aussi défavorables. Elle ne pouvait continuer à dépendre des peuples voisins pour la nourriture de ses membres, nourriture que le sol anglais ne fournissait plus en quantité adéquate. Les actes, facilitant l'expropriation des grandes terres, ne permettraient jamais de constituer un nombre assez élevé de petits domaines pour rétablir l'équilibre, d'autant plus que la poussée du Saxon devenait chaque jour plus vigoureuse. Les premiers remèdes, essayés par la municipalité de Birmingham, étaient notoirement insuffisants; étendus à tout le pays par le Parlement, dans une trop faible mesure d'ailleurs, ils ne donnaient pas de meilleurs résultats. L'ardeur du Saxon à chercher terre ne pouvait être satisfaite par les lambeaux du sol qu'on arracherait aux puissants Landlords.

Alors le courant irrésistible qui avait jadis entraîné les Saxons de la plaine du Weser vers les terres fertiles de l'île anglaise, où ils s'étaient largement épandus, atteignit le sommet des digues qui l'avaient protégé et maintenu, tant que l'espace avait suffi à ses eaux. Les hommes même qui avaient tenté de hausser ces digues comprirent que l'Angleterre était trop petite, qu'il fallait à la race anglo-saxonne une « plus grande Angleterre ». Ils ne cédaient pas à des désirs de vaine gloire, ils constataient un fait visible, vérifiable, éclatant. Il n'y avait là rien de nouveau, la continuation seulement, dans une direction constante, de la marche régulière et nécessaire de tout un peuple.

Heureusement, les colonies étaient là, l'Union Jack flottait aux quatre coins du monde. Ce qu'on n'avait pu faire autour de Birmingham, on l'accomplirait en Australie ou dans l'Afrique du Sud. Là, le courant pourrait se déverser à son aise. Là, le Saxon trouverait terre.

Le vaste continent, qui venait de s'organiser en république fédérative sous le nom d'« *Australian Commonwealth* », contenait des espaces immenses, où il y avait beaucoup plus de troupeaux que de vrais colons. Les trois millions d'Anglo-Saxons, qui étaient allés y chercher fortune, avaient surtout transformé les côtes. Des villes importantes, riches par leurs transactions commerciales, étaient reliées, de Brisbane à Adélaïde, et d'Albany à Geralton, par une longue chaîne de grandes concessions, dont quelques-unes se ramifiaient vers l'intérieur du pays. En Nouvelle-Zélande, même spectacle : de vastes prairies à moutons; trois ou quatre centres urbains; la richesse reposant presque toute sur le commerce des viandes; des capitalistes, et fort peu de petits domaines de culture. Ces deux exemples nous montrent que, si les colonies étaient prospères, si elles possédaient une organisation politique complète, rehaussée d'une autonomie aussi large que possible, il n'y avait pas moins fort à faire pour qu'elles devinssent le véritable débouché du chercheur de petit domaine.

Les hommes d'État des antipodes s'étaient, du reste, avisés, en même temps que leurs collègues du Royaume-Uni, que la force de la race saxonne avait son point d'appui sur le sol même. *Settle the people on the land* : voilà la formule répétée à l'envi par tous les politiciens d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Au début de la colonisation on avait commis l'erreur de concéder d'immenses espaces, où seuls des capitalistes avaient réalisé de gros bénéfices en élevant des troupeaux de moutons. En 1891, pendant que Lord Salisbury propose en Angleterre l'acte qui doit faciliter l'expropriation des grandes terres, dans certains cas prévus, les gouvernants des antipodes modifient leur législation primitive en vue de procurer de petits domaines agricoles à la population inoccupée des villes. En Nouvelle-Zélande, une loi de 1894 donne au gouvernement le droit d'exproprier toute personne possédant un domaine d'un seul tenant dont l'étendue dépasse 400 hectares, si la terre est propre à la culture; 800 hectares, si elle est mi-agricole, mi-pastorale; 2.000, si elle n'est propre qu'à la

pâturage. La puissante expansion de la race saxonne force le législateur à mettre les lois en accord de plus en plus complet avec les aspirations populaires, et à réparer les erreurs commises. Sous la pression du parti ouvrier, la Nouvelle-Zélande adopte un régime des terres comprenant le principe de la possession du sol par l'État avec une tenure perpétuelle de l'occupant (*State ownership of the soil with a perpetual tenancy of the occupier*). Pour garantir l'existence des petits domaines agricoles, et leur extension, les terres furent non plus vendues, mais louées à baux emphytéotiques de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans, c'est-à-dire pratiquement à perpétuité.

L'ensemble de ces mesures favorisa puissamment l'installation et la prospérité des colons. Les gouvernements coloniaux marchaient dans la bonne direction. Soit qu'ils s'en rendissent exactement compte, soit qu'ils fussent poussés par une force dont le sens leur échappait en partie, ils se conformaient au génie de la race saxonne. Ils facilitaient la tâche indéfiniment poursuivie par les Saxons, depuis les bords du Sussex jusqu'aux contrées plus lointaines où les jetait leur destinée de « *settlers* ».

De Londres venaient de puissants encouragements. A partir de 1895, le ministère colonial, le ministère saxon par excellence, établit des rapports plus intimes entre les gouvernements des colonies et le gouvernement de la métropole. Les terres qu'on voulait procurer au petit domaine, et que l'Angleterre ne pouvait plus fournir, il fallait les obtenir de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud. Il s'agissait de rendre plus commode et de régulariser l'installation, sur les terres libres des antipodes, de tous les hommes désireux de créer un foyer, et qui ne trouvaient plus l'emploi de leurs forces dans l'île anglaise. En transformant leur système de concessions, les gouvernements coloniaux avaient rendu la tâche moins ardue. Mais le ministère des colonies, instruit par l'expérience du passé, voulait consolider la situation présente, craignant de voir les terres se fermer tout à coup au

moment où le mouvement aurait atteint toute son ampleur. A tout prix, il fallait obvier à ce danger. Il est vrai que les colonies étaient intéressées à favoriser la venue en grand nombre de colons anglais pour mettre en valeur les territoires conquis jadis par de vaillants pionniers. Toutefois, ne pouvait-on pas redouter des surprises électorales, amenant dans une colonie de dangereuses perturbations? Ne se pourrait-il pas qu'une colonie, séparée totalement de la métropole, tombât entre les mains de quelques nouveaux Danois, ou de quelque conquérant normand du *xx^e* siècle? Certes, l'Australie ne semblait guère menacée. Le continent océanien était tellement vaste qu'on n'en verrait pas le bout de si tôt. Mais n'oublions pas que les Saxons, au *x^e* siècle, raisonnaient de même et que l'île anglaise leur paraissait immense. Ce n'était pas le cas, après expérience faite, de retomber dans une pareille erreur. La race saxonne, devenue nombreuse et puissante, devait se garantir pour l'avenir contre une nouvelle compression. Les pays où flottait l'Union Jack, il fallait les maintenir ouverts au petit domaine, les défendre de l'absorption de la trop grande propriété, et les assurer contre les coups de main du dehors.

Voilà ce que l'on comprit fort bien au ministère des colonies. Et, dès lors, on s'efforça de faire entendre aux colonies elles-mêmes que leur propre intérêt leur commandait de demeurer unies avec la métropole, puisqu'on leur demandait seulement d'ouvrir plus largement leurs territoires aux yeomen de la mère patrie, et qu'on ne prétendait nullement s'immiscer illégitimement dans leurs affaires intérieures. On leur démontra qu'il leur serait avantageux de coopérer à la création d'un système de défense impériale, qui les protégeât contre la conquête, et qui permit à la race saxonne de s'étendre librement sous la sauvegarde du drapeau anglais. En même temps, avec une persévérance inlassable, le gouvernement anglais entreprit de fortifier les routes qui unissaient la métropole à ses colonies. Soutenu par la confiance du peuple, franchement convaincu que le moment était passé où l'on pouvait faire bon marché des terres coloniales, parce qu'on était encore à l'aise en Angleterre,

il abandonna la politique néfaste du laisser-faire, et se décida à défendre le patrimoine des Anglo-Saxons. Le monde marchant avec une vitesse extrême vers une concentration toujours plus grande, la question du sol devenait une question vitale pour les Saxons. Ils ne pouvaient supporter que la terre agricole, élément premier de leur prospérité, pût venir à leur manquer. Quand ils avaient débarqué à l'île de Wight, en 450, c'est la terre qu'ils avaient cherché, et ils l'avaient trouvée. Mais aujourd'hui, en 1902, l'île anglaise depuis longtemps ne leur suffit plus. Il faut qu'ils puissent compter sur les nouvelles possessions de la métropole, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Cap. La population de l'Angleterre croissant plus vite que ne se développent les moyens ordinaires de colonisation, il faut que les hommes d'État prennent en main la pioche pour creuser les canaux par où se déversera le trop-plein de la race, et qu'ils ouvrent de vastes terrains d'épandage à ces vigoureuses alluvions.

Après avoir vu le Saxon vivre sur le petit domaine agricole depuis près de deux mille ans et ne paraître s'en passer un moment que pour le chercher ensuite avec une ardeur plus vive, il nous semble difficile de soutenir encore que l'Impérialisme soit une doctrine nouvelle, poussant à l'abîme la nation que les continentaux ironiques nomment « le colosse aux pieds d'argile ». L'Impérialisme n'a jamais été une doctrine; c'est une appellation impropre de la recherche du petit domaine agricole par le Saxon au xx^e siècle. Dire que les Anglais ont changé, c'est avouer qu'on ne connaît d'eux que l'extérieur brillant, et qu'on ignore le Saxon paisible et courageux, le créateur de foyer de la famille particulariste, qui ne veut pas qu'on lui ferme le monde. Il serait étonnant qu'au moment où le progrès de l'univers prend une allure vertigineuse, à l'heure où les nations se partagent le globe, l'Anglo-Saxon se croisât les bras et ne fit pas des efforts surhumains pour assurer la continuité de ce petit domaine, sans lequel la famille particulariste ne peut pas fonctionner. Et quand bien même ni les Russes ni les Français, ni les Allemands, ne songeraient à coloniser l'Afrique

ou l'Asie, le Saxon, comprimé dans son île, n'en chercherait pas moins *le champ, la maison et la vache*, là où le sol est à la fois libre et fertile; il ne demanderait pas moins aux hommes qu'il a élus pour sauvegarder ses intérêts de lui fournir l'assurance que la possession de la terre agricole ne lui sera pas enlevée. Comme nous le disions plus haut, l'Angleterre devenue trop petite, il faut au Saxon « la plus grande Angleterre ».

Tels sont les faits, que la Science Sociale, qui se tient en dehors des considérations éphémères de la politique, enregistre après qu'ils ont été reconnus par l'observation « scientifique ». Et il ne nous paraît pas que l'homme qui a reconnu les justes aspirations de la race saxonne, qui s'est mis à la tête des chercheurs de terre, et qui, dans une occasion toute récente, défendait encore le droit, pour les élus futurs d'une nouvelle colonie, d'exproprier les trop grands biens au profit des petits domaines, il ne nous paraît pas que M. Chamberlain, pour le nommer par son nom, soit un simple politicien ambitieux. Sa force vient de ce qu'il s'est soumis à l'évidence de ces faits sociaux, que nous avons essayé d'indiquer, et dont il est loisible à chacun de vérifier l'exactitude.

P.-E. LEFÈBRE.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXVII

LES GRANDES MONARCHIES EUROPÉENNES DE L'ÂGE MODERNE

(Le lien de l'Ancien Régime et de la Révolution) (1)

La Révolution Française, contrairement à une formule reçue, n'a pas été, au sens exact du mot, une révolution *sociale* : elle n'a pas foncièrement modifié le type anti-particulariste reconstitué en France sous la Grande Monarchie.

C'est un de ses graves défauts d'avoir donné le change à cet égard : par là s'expliquent la plupart des mécomptes auxquels elle a souvent abouti depuis plus d'un siècle. On l'a célébrée comme la décisive entrée du pays dans la voie des peuples pour qui s'ouvre l'avenir; mais, malgré le succès de quelques-unes de ses grandes réformes politiques et législatives, elle n'a pas fait réellement sortir l'esprit français de la formation communautaire où il s'était trouvé engagé depuis la dissolution naturelle du régime féodal; et, à ce point de vue, on peut dire d'elle, en retournant la parole fameuse du duc de La Rochefoucauld-Liancourt à Louis XVI au sujet de la prise de la Bastille, qu'elle a été plus une révolte qu'une révolution.

Le fait que la Révolution n'a que trop continué l'Ancien Régime

(1) Voir l'article précédent, octobre 1902 : *Science Sociale*, t. XXXIV, p. 312.

apparaît aujourd'hui, dans les discussions publiques, à beaucoup de gens de toute opinion, mais dès longtemps il n'avait pu échapper aux historiens, observateurs sérieux, quelles qu'eussent été leurs tendances antérieures; et il suffit ici de citer le grand exemple des travaux parallèles de Tocqueville et de Taine, maîtres sortis d'écoles bien différentes.

En poursuivant notre méthode d'analyse sociale, voyons précisément ce qui a fait que la Révolution est venue à la suite de l'Ancien Régime sans une vraie solution de continuité, et ce qui l'a retenue, après tout, dans le système des Grandes Monarchies Européennes de l'Age Moderne.

Les deux puissances qui avaient lutté sous les noms de Féodalité et de Royauté, étaient en somme le *Domaine agricole* particulariste et la *Caisse publique* : l'examen de la situation finale dans laquelle se trouvèrent l'une vis-à-vis de l'autre ces deux forces en conflit, nous fera connaître comment la Monarchie s'est fondue dans la Révolution.

Voyons d'abord ce qui regarde le *Domaine agricole*, qui depuis longtemps, nous le savons, n'était plus particulariste.

Les témoignages foisonnent : prenons-en quelques-uns parmi les plus notables :

En 1740, Massillon, évêque de Clermont-Ferrand, écrit à Fleury : « Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles : la plupart même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge et d'avoine qui fait leur unique nourriture et qu'ils sont obligés d'arracher de leur bouche et de celle de leurs enfants pour payer les impositions. J'ai la douleur, chaque année, d'avoir ce triste spectacle devant mes yeux dans mes visites. C'est à ce point que les nègres de nos îles sont infiniment plus heureux, car en travaillant ils sont nourris et habillés avec leurs femmes et leurs enfants, au lieu que nos paysans, les plus laborieux du royaume, ne peuvent avec le travail le plus dur et le plus opiniâtre avoir du pain pour eux et leur famille et payer les subsides. »

On dira que ceci se passait en Auvergne, province pauvre. Voyons donc autour de Paris, en Touraine, en Normandie :

Autour de Paris : « De ma campagne, à dix lieues de Paris (ce n'est guère loin!), je retrouve, écrit d'Argenson, le spectacle de la misère et des plaintes continuelles bien redoublé. Qu'est-ce donc que nos misérables provinces de l'intérieur du royaume? Mon curé m'a dit que huit familles, qui vivaient de leur travail avant mon départ, mendient aujourd'hui leur pain. On ne trouve pas à travailler; les gens riches se retranchent à proportion comme les pauvres : avec cela, on lève la taille avec une rigueur plus que militaire. Les collecteurs, avec les huissiers suivis de serruriers, ouvrent les portes, enlèvent les meubles et vendent tout pour le quart de ce qu'il vaut; et les frais surpassent la taille. » Aussi, « à Paris, fourmille-t-on de mendiants; on ne saurait s'arrêter à une porte que dix gueux ne viennent vous relancer de leurs clameurs. On dit que ce sont tous des habitants de la campagne qui, n'y pouvant plus tenir par les vexations qu'ils essuient, viennent se réfugier dans la ville. » (Voir Taine, *Ancien Régime*, p. 435.)

En Touraine : « Je me trouve en ce moment en Touraine dans mes terres, écrit encore d'Argenson. Ce n'est plus le sentiment triste de la misère, c'est le désespoir, qui possède les pauvres habitants. Ils ne souhaitent que la mort et évitent de peupler. (On peut ici se souvenir de la harangue du Paysan du Danube.) Par ce que m'ont dit mes voisins, la diminution des habitants va à plus du tiers. Les journaliers prennent tous le parti d'aller se réfugier dans les petites villes. Il y a quantité de villages où tout le monde abandonne le lieu. Mais ce qui va toujours son train, ce sont les contraintes. Les receveurs des tailles et du fisc font chaque année des frais pour la moitié en sus des impositions. Un Élu est venu dans le village où est ma maison de campagne et a dit que cette paroisse devait être fort augmentée à la taille cette année, qu'il y avait remarqué des paysans plus gras qu'ailleurs, qu'il avait vu, sur les pas des portes, des plumages de volailles, qu'on y faisait donc bonne chère... Voilà ce qui décourage le paysan, voilà ce qui cause le malheur du royaume. » Le com-

bat ouvert* entre le domaine agricole et la caisse publique est-il assez manifestement marqué par ces témoignages directs, qui ne sont pas faits pour une thèse?

En Normandie, d'Argenson s'informe. « A Rouen et en Normandie, rapporte-t-il, les plus aisés ont de la peine à avoir du pain pour leur subsistance; le commun du peuple en manque totalement, et il est réduit, pour ne pas mourir de faim, à se former des nourritures qui font horreur à l'humanité. Il y a plus de douze mille ouvriers mendiants à Rouen. Un homme instruit dans les finances m'a dit qu'il était sorti cette année plus de deux cents familles de Normandie, craignant la collecte dans leurs villages. » L'histoire relève, dans cette seule province, des séditions en 1725, 1737, 1739, 1752, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, et toujours au sujet du pain qui faisait défaut. Au témoignage du Parlement de Normandie lui-même, « des hameaux entiers manquant des choses les plus nécessaires à la vie étaient obligés, par le besoin, de se réduire aux aliments des bêtes ». (Taine, p. 435 et 436.)

Cet état de choses est tellement flagrant, qu'il est reconnu et attesté par les agents mêmes de l'administration royale, par ses plus hauts fonctionnaires dans les provinces, par les Intendants.

L'Intendant de Bourges signale qu'un grand nombre de métayers ont vendu leurs meubles; que des familles entières ont passé deux jours sans manger; que, dans plusieurs paroisses, les affamés restent au lit la plus grande partie du jour pour moins souffrir.

L'Intendant d'Orléans résume son appréciation en ces mots : « Le cri du besoin ne peut se rendre, il faut voir de près la misère des campagnes pour s'en faire une idée. »

De Riom, de La Rochelle, de Limoges, de Lyon, de Montauban, de Caen, d'Alençon, des Flandres françaises, de Moulins, les Intendants mandent des nouvelles semblables.

L'Intendant de Dijon écrit : « En Bourgogne, près de Châtillon-sur-Seine, les impôts, les droits seigneuriaux et dîmes, les frais de culture partagent par tiers les productions de la terre

et ne laissent rien aux malheureux cultivateurs, qui auraient abandonné leurs champs, si deux entrepreneurs suisses, fabricants de toiles peintes, n'étaient venus jeter par an quarante mille francs d'argent comptant dans le pays. » (Taine, *passim*.)

On voit alors se reproduire ce qui avait eu lieu en Gaule, sous le régime du fisc impérial, avant l'arrivée des Francs. On abandonne les terres, dans l'impuissance de payer l'impôt; mais l'administration royale, à l'imitation de celle des Romains, s'oppose à ce moyen extrême de libération et continue à considérer, au moins dans certains cas, le propriétaire comme responsable quand même du paiement de la taille. « Personne n'ignore, dit l'Assemblée provinciale de la Haute Guyenne, tenue en 1784, que le sort des communautés de paysans les plus imposées est si rigoureux qu'on a vu plusieurs fois les propriétaires en abandonner le territoire. Qui ne se rappelle que les habitants de Saint-Sernin ont fait jusqu'à dix fois l'abandon de leurs biens et menaçaient encore de revenir à cette résolution affligeante, lorsqu'ils ont eu recours à l'administration. On a vu, il y a quelques années, un abandon de la communauté (de paysans) de Boisse combiné entre les habitants, le seigneur et le décimateur de cette communauté. » Et Taine ajoute : « La désertion serait plus grande encore, si la loi ne défendait à tous les tailles d'abandonner un fonds surchargé, à moins de renoncer en même temps à tout ce qu'ils possèdent dans la même communauté. » (*Ibid.*, p. 439 et 440.) « Le quart du sol, dit un contemporain, est absolument en friche. Les landes et les bruyères y sont le plus souvent rassemblées en grands déserts et par milliers d'arpents. » Que l'on parcoure l'Anjou, le Maine, la Bretagne, le Poitou, le Limousin, la Marche, le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Auvergne, on verra qu'il y a la moitié de ces provinces en bruyères, qui forment des plaines immenses et qui toutes cependant pourraient être cultivées. La Sologne, jadis florissante, est devenue un marécage et une forêt. Cent ans plus tôt, elle produisait trois fois autant de grains; les deux tiers de ses moulins ont disparu; il n'y a plus vestige de ses vignobles; les bruyères ont pris la place des raisins. La Société d'Agri-

culture de Rennes déclare que les deux tiers de la Bretagne sont en friche. (Taine, p. 442.)

Il est clair qu'avec un tel état de choses les grands propriétaires ne s'en vont pas moins à une catastrophe que les fermiers et les métayers. « On ne voit que châteaux abandonnés et en ruine; tous les chefs-lieux de fiefs, qui autrefois étaient habités par une noblesse aisée, sont aujourd'hui occupés par de pauvres métayers pâtres, dont les faibles travaux produisent à peine leur subsistance et un reste d'impôt prêt à s'anéantir par la ruine des propriétaires et la désertion des colons. » Dans l'élection de Confolens, telle terre, affermée 2.956 livres en 1665, n'est plus louée que 900 livres en 1747 : ainsi c'est moins du tiers, surtout 'en tenant compte de la dépréciation monétaire. Sur les confins de la Marche et du Berry tel domaine qui, en 1660, faisait vivre honorablement deux familles seigneuriales, n'est plus qu'une mince métairie improductive; on voit encore sur toutes les bruyères des alentours la trace des sillons qu'imprimait autrefois le soc de la charrue. » (Taine, *ibid.*)

La comparaison avec l'Angleterre de la même époque met dans un triste relief la décadence agricole de la France, qui avait été le pays par excellence de la culture. Arthur Young, en 1787, dans son *Voyage en France*, calcule que l'acre en Angleterre donne 28 boisseaux de grains, et en France 18; que le produit total d'une même nature de terre, pendant le même laps de temps, est de 36 livres sterling en Angleterre et de 25 seulement en France. Il arrive à constater que « ceux qui vivent en France du travail des champs, et ce sont les plus nombreux, sont de 76 pour 100 moins à leur aise qu'en Angleterre, de 76 pour 100 plus mal nourris, plus mal vêtus, plus mal traités en santé et en maladie ». — « Un Anglais qui n'a pas quitté son pays, dit-il encore, ne peut se figurer l'apparence de la majeure partie des paysannes françaises. »

De cette déplorable impuissance de la culture à recruter son personnel est venue alors, en beaucoup d'endroits, une

substitution du métayage au fermage : « Dans les sept huitièmes du royaume, il n'y a pas de fermiers, mais des métayers : le paysan est trop pauvre pour devenir entrepreneur de culture, il n'a aucun capital agricole. » Le propriétaire doit même avancer de quoi le nourrir jusqu'à la première récolte. C'est encore un point saillant de différence avec l'Angleterre, où florissait le fermage. (Voir Taine, p. 443 à 446.)

Pendant qu'une partie des domaines est en friche et une autre en métayage misérable, une troisième s'éparpille en petits lots vendus par les seigneurs à bout de ressources. Mais ces achats épuisent les économies de l'élite du petit peuple, qui se trouve aussi impuissante que les pauvres métayers à fournir aux dépenses du faire-valoir. « L'agriculture telle que l'exercent nos paysans (propriétaires), dit le marquis de Mirabeau, est une véritable galère. Ils périssent par milliers dès l'enfance, et, dans l'adolescence, ils cherchent à se placer partout ailleurs qu'où ils devraient être. » Vers 1760, un quart du sol, estime-t-on, s'était ainsi émietté sans profit pour aucun des contractants, car les charges tombant sur le petit acquéreur l'écrasaient, et ce que le seigneur retirait de son aliénation était souvent destiné à acquitter la taille pour le reste de son domaine. En 1772, l'Intendant de Caen, faisant le relevé de l'impôt foncier, apprécie que sur 150.000 cotes, « il y en a peut-être 50.000 dont l'objet n'excède pas 5 sous, et peut-être encore autant qui n'excèdent pas 20 sous ».

On se représente bien cet état du domaine : 1° Immenses terres en friche, autrefois fertiles; 2° Petites cultures en métayage tenues par de pauvres affamés, et ne rapportant au seigneur, une fois l'impôt payé, qu'un produit infime; 3° Parcelles chétives de terre entre les mains de propriétaires indigents.

Nous avons déjà entrevu le grand mouvement d'exode qui, au rebours de celui qu'avaient provoqué les Francs, ramenait la population des campagnes aux villes; mais voyons-le maintenant poussé à fond.

Pour la noblesse, toutes les faveurs, tous les avantages, et

ils étaient grands, étaient à la Cour, par conséquent à Paris et à Versailles. « Sire, disait M. de Vardes à Louis XIV, quand on est loin de Votre Majesté, non seulement on est malheureux, mais encore on est ridicule. » Il ne reste en province que la noblesse trop pauvre pour songer même à aller tenter fortune à Versailles. Le plus beau château, dans un site agréable, passe pour « un désert affreux »; on n'y peut voir personne, « sauf des grotesques de petites villes ou des rustres de village ». Et ici, une opposition encore avec ce qui continuait à se pratiquer dans l'Angleterre particulariste : « L'exil seul, dit Arthur Young, force la noblesse française à faire ce que les Anglais font par préférence : résider sur leurs domaines pour les embellir. » — « Il n'y a pas dans le royaume, dit le marquis de Mirabeau, une seule terre un peu considérable dont le propriétaire ne soit à Paris et conséquemment ne néglige ses maisons et ses châteaux. » (Voir Taine, p. 58.) On trouve une constatation authentique de ce fait dans les registres de la capitation : cet impôt se percevait au lieu du domicile réel; or, cette perception est inscrite alors, pour toute la grande noblesse et pour une partie de la moyenne, à Paris.

Quant aux gens du peuple, nous savons ce qui les portait vers les villes. Ceux qui étaient capables de monter, qui malgré la dureté des temps avaient pu faire quelques profits, se hâtaient de quitter les campagnes où l'on ne voyait guère de paysans aisés demeurer plus d'une génération; ils venaient à la ville pour s'y procurer quelque-une de ces fonctions de l'administration royale ou urbaine auxquelles, si petites qu'elles fussent parfois, on avait peu à peu attaché des exemptions d'impôt : car tout pivotait pour ainsi dire autour de ce terrible impôt, qui épuisait les ressources du pays. Ceux qui étaient dénués de tout allaient à la ville pour mendier, puisque c'était à la ville que se rendaient de préférence ceux qui avaient et pouvaient donner quelque chose. Mais, pour ceux qui n'étaient ni fonctionnaires ni mendiants, la ville n'offrait guère plus de refuge que la campagne contre les difficultés de la vie : le poids de l'impôt était reporté, autant que possible, sur l'artisan et sur le marchand

comme ailleurs sur le paysan. Les bourgeois fonctionnaires et notables avaient pris l'habitude de ne plus convoquer le peuple, ils se réunissaient seuls pour délibérer des affaires publiques et s'efforçaient de détourner d'eux les charges qui pesaient sur la ville; ils faisaient d'ordinaire porter les taxes d'octroi sur les matières de première nécessité, dont le peuple use davantage à raison de son plus grand nombre et dont un riche fait souvent un usage plus restreint parce qu'il vit encore d'autres choses.

Tel était le dernier état auquel le régime communautaire monarchique avait réduit les domaines particularistes d'autrefois; voilà à quel point il en avait détruit l'indépendance, la prospérité et l'influence.

Reste à voir l'état de cette *Caisse publique*, qui constituait le régime du gouvernement royal et qui attirait à elle toutes les ressources du pays. Les chiffres vont le dire.

« Si l'on met ensemble, dit Taine, la Normandie, l'Orléanais, le Soissonnais, la Champagne, l'Île de France, le Berry, le Poitou, l'Auvergne, le Lyonnais, la Gascogne et la Haute Guyenne, on trouvera que, sur 100 francs de revenu net, l'impôt direct seul prenait au taillable 53 francs, plus de la moitié. » (P. 461.)

« Vers la fin du règne de Louis XV, en Limousin, dit Turgot, le roi à lui seul tire à peu près autant de la terre que le propriétaire. Il y a telle élection, celle de Tulle, où il prélève 56 pour 100 du produit. »

En 1757, l'impôt est de 283.156.000 livres. En 1789, il est de 476.294.000.

Et, en vertu du déplorable mécanisme social dont nous voyons le résultat extrême, l'impôt devait venir périodiquement en aide à l'agriculture qu'il épuisait; c'est ce qui se fit une fois de plus sous Louis XVI, mais toujours avec le même mauvais succès. Il est curieux, au point de vue qui nous occupe, de suivre cette opération singulière: elle rend bien compte de la marche des événements dont nous devons connaître les causes sociales.

Vers 1780, on crut voir renaître la prospérité dans le royaume: les Intendants généraux avaient reçu des ordres pour venir au

secours du travail. Ce sont eux qui se mettent à conduire la culture et l'industrie, à refaire les chemins, perdus pour le commerce. Ils fournissent des semences aux paysans, leur font savoir les méthodes meilleures du travail agricole, prescrivent d'arracher les vignes dans les terrains où ils les jugent mal adaptées au sol ou au climat et de les remplacer par d'autres productions ; ils prennent mille autres soins du même genre. Ils ouvrent de belles routes, en imposant la corvée aux paysans, mais avec la promesse qu'elle leur sera payée, cette fois, au taux du travail libre. On vise surtout à un tracé en belle ligne droite, qui va coupant toutes les terres, sans que les propriétaires soient expropriés autrement que par décision de l'Intendant et sans qu'ils soient indemnisés au préalable, de sorte qu'il leur arrive de n'être pas payés du tout.

« Mais l'effort même que faisait le gouvernement pour développer la prospérité publique, les secours, les encouragements qu'il distribuait, les travaux publics qu'il faisait exécuter, augmentaient chaque jour les dépenses sans accroître dans la même proportion les recettes ; cela jetait chaque jour le roi dans des embarras plus grands que ceux de ses devanciers. » (Toqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 285.)

Aussi, au régime croissant de l'impôt se joignait le régime, plus croissant encore, de l'emprunt.

« Et, comme l'emprunt n'avait de garantie possible qu'un impôt arrivé à l'extrême, le roi laissait fatalement ses créanciers en souffrance ; il empruntait de toutes mains, sans publicité et sans concurrence, et ses créanciers n'étaient jamais sûrs de toucher leurs rentes : leur capital même était toujours à la merci de la seule bonne foi du prince. » (*Ibid.*)

C'est le triomphe complet de la Caisse publique sur le Domaine privé. On voit assez quel en est le résultat.

Il est intéressant maintenant de considérer entre les mains de qui se trouvait le contrôle de cette Caisse. A cet égard encore, l'institution avait bien suivi son cours.

A l'origine, nous avons vu les États Généraux, composés du

clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, intervenir au moins sous forme de réclamations et de conseils dans la gestion de la Caisse publique. Ensuite, nous avons vu, dans ces assemblées, ce souci demeurer presque exclusivement à la bourgeoisie, et enfin se confiner à peu près dans la bourgeoisie fonctionnaire, les marchands ne figurant presque plus. Si on parcourt la liste des députés du Tiers aux États de 1614, les derniers qui se soient tenus avant ceux de 1789, on n'y rencontre guère que des gens de justice et de finance.

Une fois les choses venues à ce point, il était beaucoup plus simple pour la bourgeoisie fonctionnaire, qui était organisée en permanence dans ses cadres hiérarchiques, de présenter ses observations et d'introduire ses propositions sur la gestion des finances et sur l'administration, en le faisant dans ses réunions professionnelles périodiques. Le Parlement de Paris étant la cour souveraine à laquelle tout, dans le royaume, revenait à raison des questions de justice, se mit tout naturellement à suppléer les États Généraux, qui avaient cette grande cause de faiblesse de n'être qu'une institution intermittente et de n'être convoqués qu'à de longs et inégaux intervalles : une fois dispersés, il n'était plus guère question de ce qui y avait été résolu, sinon selon le bon plaisir du roi.

La tentative la plus marquante du Parlement, dans le sens que je viens de dire, fut d'intervenir dans les Ordonnances royales au moment où elles lui étaient communiquées pour être enregistrées en raison de ce qu'elles devaient faire loi dans ses jugements. Avant de procéder à l'enregistrement, il rédigeait, s'il y avait lieu, pour être présentées au roi, des considérations tendant à faire retirer ou à modifier l'édit : c'est ce qu'on appelait des « remontrances ». Il cherchait à soutenir cet effort par toutes sortes de moyens légaux tirés d'une procédure dilatoire, et quelquefois par des moyens extra-légaux, en refusant péremptoirement l'enregistrement malgré toutes les sommations du roi. Au dehors, des soulèvements se produisaient parmi le peuple et même parmi les seigneurs et les princes. C'est ce qu'on vit particulièrement au lendemain de la

dissolution des États Généraux de 1614, et une trentaine d'années plus tard pendant la Fronde. (Voir Aug. Thierry, *Histoire du Tiers État*, ch. VIII.) Mais si l'on compare cette tentative à celle des féodaux contre l'omnipotence royale, on en mesure toute la différence. Le Parlement n'avait pour le servir que de belles doctrines et ses offices de magistrature : il était absolument dépourvu des moyens d'exécution que le domaine franc avait assurés aux féodaux ; et les princes ou seigneurs de cour ne pouvaient constituer de forces militaires qu'en faisant appel à l'émotion populaire ou au concours intéressé de l'étranger. Tout ainsi reposait en l'air. L'événement le montra bientôt. Avec une bonne tête à son service pour appliquer à propos les ressources telles quelles de sa caisse, le roi dans ce conflit se trouvait encore le mieux pourvu.

L'homme qui se rencontra pour cette besogne fut Richelieu. Il n'est possible de louer son œuvre qu'en posant en principe que la monarchie absolue était désirable : ce qui est le contraire de la démonstration donnée par les faits. Il ne s'agit de nier ni le génie de Richelieu, ni l'honnêteté de Louis XIII, mais on ne peut méconnaître leur colossale erreur après le mal qui en est résulté pour la France. Leur responsabilité devant l'histoire est cependant très atténuée par ce fait que le mouvement qu'ils ont poussé à son dernier terme était plus qu'aux trois quarts accompli avant eux ; et il y a, pour ce motif aussi, beaucoup à rabattre des proportions qu'on donne à la puissance de leur action. Il leur est arrivé, comme à tous ceux qui achèvent le travail de leurs devanciers, de recueillir l'honneur, si honneur il y a, de beaucoup de choses qui se trouvaient déjà faites.

« Richelieu, dit Augustin Thierry, un de ses louangeurs, voulut avant d'exécuter ses plans politiques les soumettre à l'épreuve d'un débat solennel pour qu'ils lui revinssent confirmés par une sorte d'adhésion nationale. Il ne pouvait songer aux États Généraux ; membre de ceux de 1614, il les avait vus à l'œuvre, et d'ailleurs son génie absolu répugnait à ces grandes réunions ; l'appui moral qu'il désirait, il le chercha dans une assemblée de notables. Il convoqua, au mois de novembre 1626,

cinquante-cinq personnes *de son choix* : douze membres du clergé, quatorze de la noblesse, vingt-sept des cours souveraines avec un trésorier de France et le prévôt des marchands de Paris. Gaston, frère du roi, fut président, et les maréchaux de La Force et de Bassompierre, vice-présidents de l'assemblée. Mais les nobles qui y siégèrent, conseillers d'État pour la plupart, appartenaient à l'administration plutôt qu'à la cour; il ne s'y trouva ni un duc et pair, ni un gouverneur de province. » (*Ibid.*, p. 169.)

Ainsi, après les États Généraux, le Parlement; après le Parlement, une assemblée occasionnelle de cinquante-cinq notables, triés sur le volet : l'élimination progressive du contrôle se continue.

On voit bien à quoi se bornait la destinée de cette réunion de notables : à approuver les vues de Richelieu, pour en masquer l'illégalité et l'arbitraire, et à disparaître aussitôt. La première séance fut tenue le 2 décembre 1626 dans la grande salle des Tuileries, et, avant trois mois, l'assemblée se séparait, le 24 février 1627.

Il ne restait après elle que le Premier Ministre.

C'est dans le Premier Ministre que résida alors tout le conseil de direction de la puissance qui, menant tout en France, paralysait toutes les initiatives, même dans les choses les plus fondamentales de la vie. La base n'arrive à rien : il n'y aura en France qu'une individualité active, toutes les autres passives.

Mais le personnage ainsi placé entre le roi et le pays était encore une superfétation et une anomalie dans le système où tout réside dans la volonté du roi : c'était comme un fondé de pouvoirs interposé entre son mandant et l'affaire de celui-ci; il risquait d'être à lui tout seul un inconvénient grave.

Il n'y eut que deux premiers ministres de cette sorte, Richelieu et Mazarin : l'emploi en fut bien vite usé.

Le roi déclara, comme on le sait, qu'il n'y aurait plus désormais de premier ministre que lui-même. Louis XIV n'exprima qu'une chose très justement observée et très exactement formulée, quand il dit : « L'État, c'est moi. » Ainsi, non seulement dans la réalité des faits, mais dans les formes officielles elles-

mêmes, le roi apparaissait bien comme étant tout en France : il était tout à lui seul dans la gestion de la caisse publique et des intérêts auxquels elle prétendait s'appliquer, c'est-à-dire tous autant que possible.

Comment organisa-t-il alors cette gestion, plus que jamais personnelle et universelle tout ensemble ?

Auprès de lui, pour le travail, il fit de ses auxiliaires, en quelque sorte, des sous-ordre, si puissante capacité qu'ils eussent, comme Colbert et Louvois. Au loin, en province, pour l'exécution, il usa à outrance des Intendants comme agents à tout faire, peu nombreux, omnipotents dans leur obéissance. A la manière du comte mérovingien, l'Intendant est chargé de mener, c'est le mot, la justice, la police, la milice et les finances. Il a des subalternes répartis par les divisions de la région où il agit, et qui, sous des dénominations variées suivant le pays, entre autres celle de Subdélégués, fonctionnent comme de simples instruments. Dans les villes, l'Intendant remanie constamment le personnel et l'organisation même de l'administration locale ; il refait à son gré la constitution municipale ; ce sont comme autant de chartes locales qu'il octroie ou retire selon le besoin de son gouvernement. (Voir Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 379 entre autres.) Dans les paroisses rurales, il y avait deux agents : le Collecteur et le Syndic, pris parmi les habitants. Le Collecteur était rendu personnellement responsable de la rentrée de l'impôt ; c'était à lui à répartir entre les habitants, d'après son appréciation, la taxe totale de la paroisse et à en poursuivre le paiement. On juge ce que cette mission mettait d'arbitraire, d'odieux et de funeste au compte d'un homme qui semblait n'agir que comme habitant : d'arbitraire, parce qu'il grevait qui il voulait ; d'odieux, parce qu'il devait user des moyens de contrainte ; de funeste, parce qu'il restait responsable, devant le Subdélégué et l'Intendant, de ce qui n'était pas payé : il représentait les Curials du régime romain impérial. Quant au Syndic, il faisait l'office de maire, c'est-à-dire d'agent de transmission de tous les ordres de l'Intendant dans la paroisse. Si celui-ci n'était pas satisfait de leur exécution, il ne se

gênait guère pour faire emprisonner le Syndic sans autre forme de procès. (Voir Tocqueville et Taine, *passim*.)

Maintenant que nous connaissons la Caisse publique par son personnel de gestion, connaissons-la par son mode d'emploi.

Il s'agit de gagner au moyen de cette caisse tous les gens qu'il y a, pour le pouvoir royal, intérêt à gagner, tout ce qui peut représenter à ce point de vue une valeur quelconque. Pensionner tout ce monde-là est impossible; il y a un moyen plus court et moins coûteux, c'est de les dispenser de verser à la caisse : c'est le système des privilèges ou exemptions d'impôt. On va multiplier indéfiniment les exempts : c'est la grande manière de créer, en les rétribuant relativement peu, des fonctions en vue de toucher à tout avec la prétention de pourvoir à tout jusque dans le détail. On distribue des charges, payées par le privilège de ne pas payer. De cette façon, tous veulent être fonctionnaires, tenir un titre du roi, pour le trop appréciable avantage d'échapper à ce lamentable impôt au moins par quelque côté.

Mais on va saisir le triste effet de cette combinaison :

1° Elle multiplie les privilégiés au point que tout le monde les coudoie et se mesure avec eux, en se demandant de quel bon droit vraiment ils sont déchargés du poids très lourd qu'on porte à côté d'eux ;

2° Elle rejette plus fortement la charge de l'impôt sur les autres, sur les gens d'une condition inférieure et souvent par là même moins capables, moins aptes à produire.

De là l'épouvantable écrasement des paysans et des petits artisans, que nous avons constaté. De là la haine de ce peuple exploité, contre ceux qui ne sont pas exploités comme lui et qu'il considère, non sans quelque raison, comme l'exploitant eux-mêmes, parce qu'ils ne craignent pas, en poursuivant des exemptions, de rejeter sur lui le fardeau tout entier. Ceci explique comment le régime du privilège est devenu odieux quand il s'est ainsi étendu démesurément, et c'est le fait des derniers temps de la grande monarchie, non celui de l'époque et des

institutions de la féodalité triomphante. Ceci explique encore comment l'antipathie populaire s'est plus portée contre ceux que le roi ne faisait pas payer, que contre le roi lui-même qui semblait en user de la sorte avec eux par honneur et par largesse.

Tout le sens de la révolte qu'on a appelé la Révolution, est là.

Et l'on voit combien cette révolte était le naturel aboutissement du régime antique de royauté restaurée en France.

Il faut bien voir aussi que si la révolte était aisée à concevoir, elle ne l'était pas moins à accomplir. Car, dans cette communauté publique où il n'y avait plus que le roi en face de chaque particulier, les liens tant soit peu étendus qui auraient pu unir directement les particuliers entre eux se trouvant détruits, aucune résistance spontanée ne pouvait se lever pour arrêter l'émeute. Aussi mit-elle sans peine la main sur la personne du roi, et ensuite sur qui elle voulut. « Eh quoi ! s'écrie Burke en voyant se dérouler les événements de la Révolution, on n'aperçoit pas un homme qui puisse répondre pour le plus petit district ; bien plus, on n'en voit pas un qui puisse répondre d'un autre ! Chacun est arrêté dans sa maison sans résistance, qu'il s'agisse de royalisme, de modérantisme, ou de toute autre chose. » (Voir Tocqueville, p. 328.) La troupe elle-même était aussi peu liée que le pays, aussi peu spontanément unie et résistante. Il n'y avait pas en elle-même plus de points d'appui pour une action que dans le reste de la population. (Voir Taine, *Ancien Régime*, p. 511.) C'est pourquoi, dès qu'une occasion bien marquée en fut fournie, dès que la convocation des États Généraux et les menaces de famine se rencontrèrent, la lie du peuple se leva sans être refoulée par personne, et la révolte fut accomplie avec les caractères que nous lui connaissons et qui s'expliquent par tout ce que nous venons d'exposer.

Si cependant la Révolution n'avait été que le soulèvement du peuple mené par la canaille ; les fureurs une fois passées, on se serait arrangé de quelque accommodement, comme il est arrivé dans cent émeutes de ce genre. Mais quand, après les

hommes de désordre, vinrent les gens capables d'établir quelque chose, le mal causé par le régime social de la France se manifesta dans toute sa profondeur. Les Français, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis les hommes de génie jusqu'à la masse de la nation, furent impuissants à concevoir la société autrement que sous la forme communautaire. Ils crurent que le mal tenait seulement à ce que la communauté était mal gérée : aucun ne comprit qu'il n'y a pas de gestion possible pour une communauté qui prend de telles proportions, qui prétend s'étendre à tout. Et au lieu de renvoyer chacun à gérer librement ses propres affaires et à s'associer avec d'autres dans la vraie mesure du besoin ; au lieu de réduire par conséquent l'État à ce que la nécessité publique demande et qui ne peut être fait par les particuliers, on continua à considérer qu'il n'y a de société que par l'État, que la société et l'État ne font qu'un. Et le plus funeste fut que cette organisation communautaire et centralisatrice par essence devint une conception idéale, une doctrine rationnelle, un devoir absolu, au lieu d'être une simple tradition de fait, une condition créée par des circonstances regrettables. Alors, plus on voulut réformer, plus on s'enfonça dans la combinaison et dans l'application du régime communautaire, du régime de l'État absolu. Il n'y eut si bon esprit qui n'allât perdre ses meilleures intentions dans cette voie fautive, imaginant toujours un fonctionnement meilleur d'une machine détestable. Et il n'y eut si mauvais esprit qui ne donnât crédit à ses projets en montrant qu'ils étaient déduits de l'idée de communauté générale, idée universellement acceptée : ce fut toute la puissance de Rousseau, tout le succès du *Contrat Social*. Qu'on prenne les unes après les autres les constitutions qu'a éprouvées la France depuis 1789, qu'on prenne les uns après les autres les projets de réforme mis en avant, le système est toujours le même : les particuliers viendront former société, et la société se chargera d'eux.

On en fit une curieuse application dans la Constitution révolutionnaire. On eut la prétention de décentraliser, mais on décentralisa dans le système de la communauté. On fit autant de

communautés qu'il y avait de municipalités. Ces municipalités étaient indépendantes les unes des autres, réglant chacune par elle-même tout ce qui concernait leurs membres. Elles n'étaient reliées que par des agents supérieurs électifs, chargés de leur indiquer ce qu'il y avait lieu de faire, mais sans droit de les contraindre à mettre ces mesures communes à exécution. Telle était la *Fédération*. Or, dans chaque municipalité ainsi constituée, c'était la réunion des habitants qui avait la charge du bien public et particulier; il fallait donc que chaque habitant fût constamment sur pieds pour venir contribuer aux affaires de tous et de chacun. Il y avait tant à se réunir, à voter, à se tenir en fonction publique, que chacun, tout calcul fait, y passait la valeur de deux jours par semaine. N'eût-il pas été plus simple et d'un résultat social infiniment préférable, de laisser chacun appliquer directement ces deux jours au soin de ses affaires personnelles, avec le libre concours de ceux qui pouvaient naturellement l'aider le mieux? De fait, il advint qu'un très petit nombre se trouva d'humeur à s'occuper ainsi du bien de tous, et ce furent, ai-je besoin de le dire, les moins laborieux et les moins capables. Ils constituèrent la communauté dirigeante et active : les politiciens.

Parmi ces politiciens, il s'établit de ville à ville, de village à village, des coteries, des associations de parti, pour user du pouvoir dans un sens ou dans un autre sur toute l'étendue du pays; et, parmi ces partis, les Jacobins furent les plus marquants, parce qu'ils furent les plus entiers dans la doctrine de la communauté absolue, pourvue d'une autorité indéfinie sur toutes choses en dépit de tout.

Depuis la Révolution, depuis que le régime de l'État entrant dans toute question pour tout particulier, est devenu « en thèse » la *nec plus ultra* de la constitution sociale pour tous les pays et tous les temps, la France n'a cessé d'incliner vers cette communauté de principe, l'appliquant hors des cas qui le requièrent; et elle y a incliné non plus comme vers une exigence de ses maîtres effectifs, ainsi qu'il en était sous la royauté, mais comme vers

un perfectionnement incontestable et de droit, vers le progrès et l'avenir meilleur.

Quand à l'erreur de fait on joint l'erreur doctrinale, on marche à fond dans le faux avec une énergie fatale.

Voilà *en quoi* la Révolution a continué et confirmé le régime qu'avait pratiqué la Monarchie française.

Les vues appliquées par les gouvernements successifs depuis 1789 ont pu être en elles-mêmes beaucoup meilleures que celles du gouvernement antérieur, mais elles ont toutes reçu de l'idée communautaire fondamentale une déformation qu'on voit se produire manifestement encore dans les réformes d'aujourd'hui.

HENRI DE TOURVILLE.

(*La suite au prochain numéro.*)



LES PHÉACIENS D'HOMÈRE

A ISCHIA



I

LA TERRE DES PHÉACIENS S'IDENTIFIE AVEC ISCHIA PAR SES CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Parmi les nombreux problèmes que nous a légués l'antiquité homérique, il en est un, des plus intéressants, ou, pour être moins ambitieux, des plus agaçants, l'un des mieux faits, semble-t-il, pour piquer et décevoir à la fois la curiosité des amateurs d'énigmes : c'est le problème des Phéaciens.

Un ouvrage récent de M. Victor Bérard, les *Phéniciens et l'Odyssée* (1), vient de rajeunir cette vieille question. L'auteur va refaire en bien des points la géographie et l'histoire de la Méditerranée primitive, et je l'en félicite d'autant plus volontiers qu'une partie de sa méthode est tout simplement la mise en œuvre de quelques principes de science sociale. Mais il a été assez malheureusement inspiré en ce qui concerne les Phéaciens.

Je vais reprendre à son exemple le problème des Phéaciens : par une voie inexplorée jusqu'ici, j'espère arriver à le résoudre d'une façon nouvelle et définitive.

Rappelons tout d'abord en quoi il consiste.

Le poème des aventures d'Ulysse, fils de Laërte, l'*Odyssée*, peut se diviser en trois grandes parties :

(1) Chez A. Colin. Paris, 1902.

Dans la première, la *Télémaquie*, le foyer d'Ulysse à Ithaque, privé de son maître depuis vingt ans, est envahi par une troupe de jeunes seigneurs, qui dévorent le bien de l'absent ou du défunt en faisant bombance à ses dépens, sous prétexte de rechercher la main de sa veuve. Dans une réunion de l'agora, le fils d'Ulysse, Télémaque, leur signifie vainement qu'il entend être le maître chez lui et qu'ils aient à déguerpir ; il ne réussit pas davantage à soulever contre eux la justice du peuple. Il s'en va alors à travers le Péloponèse chez d'anciens amis de son père pour avoir de ses nouvelles, et sans doute aussi pour réveiller des sympathies utiles. Mais il revient sans résultat.

Dans la seconde partie, le *Nostos* ou « retour » d'Ulysse, Calypso, fille d'Atlas, qui, depuis des années, retient Ulysse prisonnier dans son île, reçoit de Zeus, le maître des dieux, l'ordre de le laisser partir. Le Laertiade s'embarque seul sur un radeau qu'il a construit lui-même (1), est assailli par la tempête, et arrive en naufragé au pays des Phéaciens. Il est recueilli par Nausicaa, la fille du roi Alcinoos. Le roi et son épouse Arète lui font fête, avec les plus nobles d'entre les Phéaciens. Il leur raconte les épreuves sans nombre qui l'ont assailli depuis son départ d'Ilion, ses courses errantes pendant trois années à travers la mer Tyrrhénienne et sa captivité de sept ans chez Calypso. Il obtient qu'on le reconduise à Ithaque, et il aborde enfin dans sa patrie.

Dans la *Mnestérophonie*, ou « massacre des Prétendants », Ulysse se fait reconnaître d'Eumée, son vieux serviteur, et de son fils Télémaque, puis, déguisé en mendiant, il pénètre dans son palais pour préparer sa vengeance. Bientôt il massacre les intrus qui encombrent sa demeure. Une vendetta terrible va s'ensuivre, mais Pallas Athènè impose la paix aux familles de ceux qui ne sont plus.

Tel est, dépouillé de son merveilleux revêtement poétique, et réduit à sa plus simple expression, le squelette de l'*Odyssée*.

Nous ne nous occuperons ici que de la seconde partie, c'est-à-

(1) M. Bérard montre que ce radeau est un bateau à fond plat, en usage aux alentours du détroit de Gibraltar. *Les Phéniciens et l'Odyssée*, 1, p. 295.

dire du Nostos, qui pourrait bien d'ailleurs avoir été, à l'origine, une œuvre distincte et isolée.

Une chose nous frappe dans le Nostos dès la première lecture : c'est la place importante qu'y tiennent les Phéaciens.

Matériellement d'abord.

Un préambule nécessaire prépare l'arrivée d'Ulysse sur leurs côtes, (chant V, 1-277) ; une conclusion très courte suit son départ (ch. XII, 187-220). Tout le reste se passe chez eux (ch. V, 278-493 ; ch. VI, 1-331 ; ch. VII, 1-347 ; ch. VIII, 1-586 ; ch. XI, 333-376 ; ch. XIII, 1-186), ou nous est exposé au moyen de fort longs récits que leur fait le héros (ch. IX, 1-566 ; ch. X, 1-574 ; ch. XI, 1-332, 377-640 ; ch. XII, 1-453).

En un mot, le Nostos est le poème d'Ulysse chez les Phéaciens.

C'est déjà, à leur sujet, un fait digne de remarque et très significatif, que le poète les ait donnés pour auditeurs au fils de Laërte.

Par un tour ingénieux, il leur offre ainsi la primeur et l'hommage d'une bonne partie de son œuvre, précisément de la partie qui sans cela leur resterait étrangère, et, du même coup, il les met en relief aux yeux des Grecs, lesquels ne sont plus, pour ainsi dire, instruits des aventures du héros national que par leur intermédiaire.

Leur rôle est naturellement plus important dans le reste du Nostos, dont l'action se passe dans leur pays et au milieu de leur ville. D'auditeurs, ils deviennent acteurs et acteurs principaux. Parfois même, c'est à eux surtout que s'intéresse le poète, laissant son héros au second plan.

Puis le sort du Laertiade est entre leurs mains : sa vie et son retour à Ithaque dépendent d'eux seuls, et nous nous demandons avec inquiétude si leur caprice ne va pas lui enlever la joie tant désirée « de revoir la fumée de sa patrie ».

Mais ce n'est pas tout ; et nous sommes vite amenés à penser que la place morale, occupée par les Phéaciens dans l'esprit du poète, est plus grande encore que la place matérielle qu'ils

tiennent dans son œuvre. A la vérité, ils constituent un assez petit peuple, et ils paraissent bien ne posséder qu'une ville, Schérie la « délicieuse ». Mais Homère n'en voit pas moins en eux une race supérieure; et il traduit ce sentiment de cent manières. A l'entendre, les Phéaciens sont proches parents des dieux; leurs navires volent sur la mer, rapides comme la pensée, et leurs marins sont les premiers navigateurs du monde; la métallurgie et les arts industriels qui s'y rattachent n'ont pas de secrets pour eux, et il n'y a pas jusqu'à leurs danseurs et à leurs acrobates qui ne soient des artistes hors ligne. J'en passe, et des meilleures; c'est de l'admiration à jet continu, et de la louange plus ou moins sincère peut-être, mais qui va souvent jusqu'à l'hyperbole :

En face de l'importance si manifeste de ce peuple aux yeux d'Homère, en face de l'attitude éblouie que le poète prend devant lui, nous restons convaincus, avant toute vérification, qu'il occupe une place distinguée dans l'histoire, et que son nom s'écrit en lettres d'or dans l'atlas du monde ancien. Au surplus, le Nostos fournit de nombreuses indications sur ses antécédents, sur son pays et sur sa ville, ces détails paraissent précis et circonstanciés, et il doit être facile de les placer sur la carte.

Eh bien! voici précisément où git le problème : ce peuple est parfaitement inconnu des historiens, et non moins inconnu des géographes. Il n'a laissé aucune trace, ni dans le temps, ni sur le sol. Son souvenir est en l'air : il ne vit plus que dans notre poème.

De là à supposer que les Phéaciens n'ont jamais existé et sont une pure imagination d'Homère, il n'y avait qu'un pas pour les critiques modernes; ils n'ont pas tardé à le franchir.

Leur motif déterminant, ils l'ont surtout pris dans l'admiration outrancière du poète. Ils ont oublié, bien légèrement il me semble, qu'en tout temps et par tout pays l'adulation a été de mise à l'égard de ceux, rois ou peuples, dont l'on attend beaucoup. Au lieu de se demander, comme nous le ferons plus loin, si le poète n'éprouve pas le besoin de gagner, pour lui ou pour sa race, les bonnes grâces de ceux qu'il encense, et si ses hyper-

boles ne sont pas tout simplement des flatteries diplomatiques, ils ont crié à l'impossible, à l'irréel, au parti pris de faire du merveilleux de fantaisie. Sans doute, si nous supposions détruits et ignorés tous les documents historiques de notre XVII^e siècle, et si, de ce naufrage littéraire, il ne surnageait que les poètes courtisans du Roi Soleil, nos critiques, pour être conséquents avec eux-mêmes, déclareraient que Louis XIV est invraisemblable et n'a pas existé.

Les détails qu'Homère nous donne sur les Phéaciens, dit à peu près l'un d'eux (1), personne n'a jamais songé à les prendre au sérieux. J'admettrais volontiers que des marins d'Ionie ont pu rapporter de leurs voyages le souvenir d'une île lointaine très riante, très fertile, peuplée d'excellents marins, et que ces contes de matelots, transformés par l'imagination populaire, ont pu devenir une légende merveilleuse. Ce n'est que dans cette mesure qu'il est permis de se demander s'il a existé des Phéaciens et une terre des Phéaciens.

Pour d'autres, qui font un pas de plus, Schérie est une contrée tout à fait fabuleuse, quelque chose comme notre Pays de Coccagne, ou un pur caprice d'imagination, comme l'île d'Utopie de Thomas Morus, ou la terre des Fainéants des conteurs germaniques.

Les mythographes vont encore plus loin, comme il fallait s'y attendre : « Welcker a depuis longtemps démontré, assure M. Decharme, le caractère mythique des Phéaciens. Quand nous sacrifions de magnifiques hécatombes, dit Alcinoüs à Ulysse, les dieux viennent s'asseoir à notre table et prennent part à notre festin. Nous sommes en effet tout près des dieux, comme les Cyclopes et les sauvages tribus des Géants. Les Géants, suivant la tradition de l'*Odyssée*, ont eu pour roi Eurymédon (celui dont la puissance s'étend au large), nom qui sert souvent d'épithète à Poseidon. Une fille d'Eurymédon, Périboia (la clameur retentissante des vagues), s'était unie à Poseidon pour donner le jour à Nausithoos (l'homme aux vaisseaux rapides), premier roi des

(1) D'après O. Riemann dans ses *Recherches sur les îles Ioniennes*. Paris, 1879.

Phéaciens. Ces généalogies ne nous permettent guère de douter que ces êtres merveilleux soient des personnifications de la mer et de ses violentes fureurs (1). » La conséquence de tout ceci, c'est que, de nos jours, un homérisant qui se respecte et veut paraître informé, doit se refuser à examiner de nouveau la question : elle est jugée depuis longtemps.

Les Grecs anciens avaient fait moins d'efforts d'imagination pour donner une solution à notre problème. Convaincus que les Phéaciens avaient été des êtres de chair et d'os, ils voyaient en eux d'anciens habitants de l'île de Corcyre, aujourd'hui Corfou, la plus septentrionale des îles Ioniennes, près des côtes albanaises. Cette hypothèse paraît répondre à certaines données du texte, et, malgré quelques incrédules comme Eratosihène, Aristarque et Didyme, elle a fait fortune dans l'antiquité. On le sait d'ailleurs, les Grecs n'étaient pas difficiles en fait de preuves lorsqu'il s'agissait de grossir le patrimoine des gloires nationales.

C'est cette même solution, avec des modifications secondaires, qu'adopte M. Victor Bérard dans l'ouvrage auquel j'ai déjà fait allusion (2).

Pour mon compte, faisant table rase des opinions émises jusqu'ici, je ne m'inspirerai que du poète et de son œuvre, *en serrant le texte d'aussi près que possible*.

Ils nous diront :

Quelle était la Terre des Phéaciens ;

A quel type social et à quelle nationalité ils appartenaient ;

Quelles circonstances, tout à fait insoupçonnées jusqu'ici, ont amené la composition du Nostos.

Et nous verrons successivement :

Que cette terre était l'île d'Ischia à l'entrée du golfe de Na-

(1) P. Décharne, *Mythologie, de la Grèce antique*, 2^e éd. 1886, p. 342. On peut conclure des passages auxquels Welcker fait allusion que les origines phéaciennes sont indiquées par Homère sous la forme d'un mythe, auquel il est d'ailleurs facile de trouver un sens plus simple. Mais de quel droit en déduit-on que les Phéaciens eux-mêmes sont un mythe? Est-ce que l'histoire de toutes les peuplades grecques ne commencent pas par des mythes? Est-ce qu'elles n'ont pas eu, malgré cela, une existence très réelle?

(2) *Les Phéniciens et l'Odyssee*, I, livre V, *Nausikaa*, p. 379-591.

ples, laquelle présente d'abord la situation géographique, la physionomie d'ensemble, et les traits caractéristiques, puis aussi les détails topographiques assignés par Homère à Schérie;

Que les Phéaciens étaient certainement des Phéniciens et très probablement des Phéniciens hellénisés;

Qu'enfin le Nostos a été composé à la suite de l'établissement à Ischia de la première colonie grecque qui soit venue en Italie.

Nous disons donc tout d'abord :

La terre homérique s'identifie avec l'île napolitaine par sa situation géographique, sa physionomie générale et ses traits caractéristiques.

A l'époque où Ulysse aborde chez les Phéaciens, il y a dix ans qu'il a quitté les rives de Troie. Après avoir heureusement traversé la mer Égée, il allait doubler le cap Malée, au sud de la Grèce, pour remonter vers Ithaque, lorsque Borée l'emporta violemment dans le sud-ouest. Il fut d'abord jeté sur les côtes de Lybie, au pays des Lotophages. Remontant de là vers le nord, il aborde successivement à la terre des Cyclopes où se placent ses aventures avec Polyphème, dans l'île d'Éole, père des Vents, chez les Lestrygons anthropophages, et dans l'île d'Ea qu'habite la magicienne Circé; puis il se rend chez les Cimmériens au pays des Mânes, et retourne chez Circé; après l'avoir quittée, il échappe aux séductions des Sirènes, passe entre les écueils de Charybde et Scylla, aborde en Trinacrie, et est ramené par la tempête au nord de Charybde. C'est de là qu'il est emporté sur une épave jusqu'à l'île lointaine de Calypso.

Examinons rapidement l'ensemble de ces récits.

La tempête au cap Malée et l'apparition chez les Lotophages ont pour but, facilement reconnaissable, de faire arriver le héros à la mer Tyrrhénienne par l'ouest de la Sicile; elles ne sont d'ailleurs que rapidement indiquées. Quoiqu'il dure sept longues années, le voyage chez Calypso est, lui aussi, raconté fort brièvement. En réalité, le récit d'Ulysse se compose à peu

près uniquement des aventures qui se placent dans l'intervalle. Or, ces aventures ont pour théâtre, selon l'opinion la plus commune et la mieux fondée, les côtes d'Italie le long de la mer Tyrrhénienne, c'est-à-dire depuis la Sicile jusqu'au Latium inclusivement, et principalement le centre de cette région. Il y aurait là, au point de vue des recherches que nous entreprenons, un fait d'une importance considérable, si les localisations étaient certaines. Il s'ensuivrait en effet que le poète a eu des raisons très spéciales pour raconter les légendes et le passé merveilleux de cette région dans laquelle il fait séjourner si longuement son héros. Si nous cherchons à imaginer ces raisons spéciales, il en est une qui se présente à l'esprit comme une hypothèse acceptable :

C'est que les Phéaciens qui lui tiennent tant au cœur habitent cette même région.

Le Nostos tout entier (sauf le voyage chez Calypso que nous ne nous expliquons pas encore) aurait ainsi pour théâtre et pour objet une unité géographique assez restreinte. La terre des Phéaciens, à laquelle Homère consacre des chants entiers et une série de scènes prises dans la vie réelle, serait à ses yeux le point important, le centre moral, peut-être même le centre matériel, de cette unité géographique. Les régions qu'il chante dans des épisodes moins importants et surtout par leurs légendes, seraient les régions voisines, d'un intérêt secondaire.

Mais, dira-t-on, le voyage chez Calypso qui emporte Ulysse au loin, bien en dehors de la mer Tyrrhénienne, ne brise-t-il pas cette unité géographique? Ne rend-il pas votre hypothèse invraisemblable? Examinons-le donc, ce voyage, et voyons si nous en pourrions tirer quelque indication, ou favorable ou contraire.

Dès que son navire fait naufrage au nord de Charybde, Ulysse est entraîné sur une épave. Il prend soin de nous indiquer le moment de la journée auquel commence ce voyage à la dérive : « c'est l'heure où celui qui juge quitte l'agora pour le repas du soir (1) ». Puis au cours de la dixième nuit, il aborde

(1) *Odyssée*, XII, 439.

dans l'île de la fille d'Atlas (1). M. Bérard établit d'une façon très satisfaisante (2) que Calypso, fille d'Atlas, habite aux alentours de la Colonne qui soutient le ciel aux extrémités de l'Occident, c'est-à-dire, non loin du Mont aux Singes de la côte marocaine, et que par conséquent son île se place vers le détroit de Gibraltar. J'ai moins de confiance, je l'avoue, dans la désignation précise qu'il fait de Péréjil pour être le séjour de la déesse; avant de le suivre jusque-là, j'aurais voulu le voir étudier la région en détail et s'assurer qu'aucun autre point, et en particulier Gibraltar lui-même, ne pourrait mieux convenir (3). Mais la chose nous importe peu pour le quart d'heure. L'île de Calypso est dans la région de Gibraltar, cela suffit.

Du détroit de Messine à Gibraltar, la distance est considérable, et le temps dans lequel Ulysse la franchit est évidemment court. Cette double remarque nous suggère la pensée que les neuf jours et neuf nuits et demie, indiqués par Homère d'une façon précise, représentent à ses yeux le temps nécessaire pour franchir la distance ci-dessus par la voie maritime la plus directe. Cette voie maritime la plus directe, c'est une ligne presque droite qui longe la côte septentrionale de la Sicile, rejoint la côte d'Afrique vers l'ancienne Carthage, et la suit sans la perdre de vue jusqu'à Ceuta. Si maintenant nous consultons le périple de la Méditerranée attribué à Scylax, nous voyons qu'il indique la durée de sept jours et sept nuits « pour une navigation très heu-

(1) *Odyssée*, VII, 243; XII, 447.

(2) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, livre III, l'île de la Cachette.

(3) La découverte très heureuse de « la Cachette », sous le nom même de la déesse (καλύπτω, cacher) n'implique pas à mon avis que son « île » elle-même soit cachée; il suffit que ses grottes constituent une cachette. Or, si Péréjil se cache bien, en vérité elle présente une lacune grave : les quatre sources qui doivent se trouver dans la grotte divine lui font par trop défaut. Il y a là, pour des marins, un signe de reconnaissance de premier ordre qu'il ne faut pas traiter légèrement, car ces sources constituent évidemment une aiguade, et ne sont pas un embellissement de fantaisie. Que le poète ait transplanté autour de la caverne des arbres qui n'ont pas pu y pousser et qui appartiennent simplement à la région, soit. Qu'ailleurs, dans un jardin par exemple, il invente une source pour le plaisir des yeux, c'est fort bien; mais ici j'aurais voulu retrouver la grotte aux sources *avec ses sources*. Or le géographe arabe Edrisi, d'ailleurs cité par M. Bérard, nous dit : « A Djébel Tarik (Gibraltar), on voit du côté de la mer une vaste caverne d'où découlent des sources d'eau vive. Près de là est un port, dit « le port aux Arbres ». Retrouver en même

reuse » entre Carthage et Ceuta (1). Évaluons le temps nécessaire pour franchir avec la même vitesse l'espace entre le nord du détroit de Messine et le cap Blanc au N.-O. de Carthage, et nous trouvons de cinquante à cinquante-cinq heures, soit deux jours et deux nuits et demie (2).

La coïncidence est tellement frappante qu'elle rend le périple de Scylax tout à fait intéressant, et nous engage à lui demander quel pourrait bien avoir été l'itinéraire suivi par Ulysse à son retour de chez Calypso.

La navigation contemporaine de Scylax (du v^e au iii^e siècle (3), et à plus forte raison la navigation homérique, ne peuvent pas perdre les côtes de vue. Par conséquent, pour aller de Gibraltar en Grèce (4), les anciens n'ont pas un nombre indéfini de routes comme nos marins modernes ; ils n'en ont que deux : la route méridionale qui longe les côtes d'Afrique ; c'est celle qu'Ulysse a suivie en partie à l'aller, et la route septentrionale, qui côtoie l'Espagne, la France et l'Italie. Le héros peut assurément reprendre la première route au retour, en bifurquant à partir de Carthage par le sud de la Sicile et le sud de l'Italie. Mais ne va-t-il pas préférer la seconde ? De la sorte, Homère, après avoir montré à l'aller qu'il connaît ses côtes d'Afrique, montrerait au retour qu'il sait également bien ses côtes d'Europe.

temps des arbres dans un nom de lieu, c'était pourtant une consolation précieuse, quand on a le regret de constater que le sol n'en porte plus ! J'ajoute, et cette fois sans plaisanter, qu'avec Gibraltar l'extension du nom *I-spána* à toute l'Espagne s'explique facilement.

(1) « Τοῦ καλλίστου πλοῦ παράπλους ». *Geographi minores*, t. I. Édition Muller, Didoi, p. 90.

(2) Sur la distance entre le détroit et le cap, il faut commencer par déduire le trajet devenu inutile entre Carthage et le cap. Dans ce calcul, comme dans ceux que je fais plus loin, j'attribue au jour de quinze à seize heures, et à la nuit de neuf à huit heures. Chez les anciens, la navigation était interrompue pendant la mauvaise saison, comme le montre M. Bérard. Les voyages se faisant donc principalement l'été, les évaluations des périples doivent se calculer en jours et en nuits d'été.

(3) On sait que, sous le nom de Scylax, nous avons un ensemble d'itinéraires maritimes, composés à des époques différentes.

(4) Remarquons bien qu'Ulysse, en partant de chez Calypso, ne sait pas que les dieux le conduisent chez les Phéaciens ; il est parti pour son île d'Ithaque à l'entrée du golfe de Corinthe.

Le poète, sur l'itinéraire du retour, nous donne deux indications : la première, c'est qu'on y a toujours la Grande Ourse à sa gauche; il s'agit là d'une orientation approximative (comme toutes celles du poème), et qui peut s'entendre aussi bien de la voie du Nord que de celle du Sud. La deuxième, c'est que, de l'île de Calypso à la terre des Phéaciens, il y a dix-sept jours et dix-sept nuits de navigation : au matin du dix-huitième jour, on est tout près de la terre des Phéaciens (1).

Reportons-nous maintenant au Périple de Scylax, et cherchons où nous arriverions d'après lui, au bout de dix-sept jours et dix-sept nuits, en partant de Gibraltar et en suivant les côtes septentrionales de la Méditerranée. Si le Périple nous ramène dans la mer Tyrrhénienne, notre hypothèse de tout à l'heure en sera fortifiée; de plus, nous aurons chance, précisément au point où Scylax nous arrêtera après le temps susindiqué, d'être, nous aussi, en face de la terre des Phéaciens. Si au contraire il nous arrête ou avant ou après la mer Tyrrhénienne, c'est que probablement nous aurons fait fausse route.

Pour longer la côte des Ibères (de Gibraltar aux contreforts méridionaux des Pyrénées), il faut, d'après le Périple, sept jours et sept nuits; pour celle des Ibères-Ligures (jusqu'au Rhône) deux jours et une nuit; on est ensuite deux jours et deux nuits en face des Ligures (du Rhône à Antibes) (2); quatre jours et quatre nuits sur les côtes tyrrhéniennes (jusqu'à l'embouchure du Tibre) (3); un jour et une nuit, au pays des Latins (jusqu'à Terracine). Puis en deux fois un jour, on atteint le fond du golfe de Naples. Additionnons ici, pour nous rendre compte du temps employé jusqu'à présent; nous trouvons dix-huit jours et quinze nuits. Or il s'agit de jours d'été, car on ne navigue pas en hiver,

(1) *Odyssée*, V, 278.

(2) Le texte de Scylax, dans son état actuel, porte quatre jours et quatre nuits pour ce pays des Ligures; mais Ch. Muller (ouvr. cité, p. 18) propose la correction évidemment fondée que j'ai adoptée.

(3) Rappelons que les côtes tyrrhéniennes de l'antiquité et la mer Tyrrhénienne des modernes ne sont pas les unes en face de l'autre. Les côtes tyrrhéniennes s'arrêtent au Tibre. La mer Tyrrhénienne baigne les côtes occidentales d'Italie depuis l'île d'Elbe jusqu'à l'ouest de la Sicile.

et ces jours sont à peu près deux fois plus longs que les nuits correspondantes ; nos trois jours en excédent valent donc environ quarante-huit heures, et nous retrouvons, avec une approximation aussi satisfaisante que possible, les dix-sept jours et dix-sept nuits indiqués par Homère. Il se pourrait même que nous soyons descendus un peu plus au sud qu'il ne faut ; car l'itinéraire nord se trouve assurément mieux connu à l'époque de Scylax qu'aux temps homériques, et on doit le parcourir un peu plus vite (1).

Quoi qu'il en soit de cette dernière observation, le golfe de Naples, où nous nous sommes arrêtés, est très sensiblement le centre de notre bassin maritime d'entre Elbe et Sicile.

La coïncidence est vraiment curieuse, et le voyage chez Calypso, qui aurait pu ruiner notre hypothèse, la confirme au contraire d'une façon inespérée ; il était inquiétant de le voir nous éloigner autant de notre région, et voici précisément qu'il revient à son centre !

Puis la précision que nous avons reconnue aux chiffres d'Homère pour la durée du voyage d'aller, conduit à supposer qu'ils ne sont pas moins exacts pour l'itinéraire de retour, et nous voilà fondés à chercher aux alentours de Naples cette terre des Phéaciens qu'Homère place à dix-sept journées de Gibraltar.

Cherchons-nous sur le continent ou dans les îles ?

A première vue, il semble difficile de répondre ; Homère emploie toujours l'expression à double sens « la terre des Phéaciens », et jusqu'ici les commentateurs n'ont pas répondu. Cependant, si la terre des Phéaciens est sur la côte occidentale d'Italie, il faut sans hésitation la chercher dans une île (2). Voici pourquoi :

Lorsque Ulysse, à cheval sur une poutre de son radeau brisé, est jeté sur ses rivages, il est réduit à l'état d'épave ; il est, suivant

(1) Le Périples de Scylax pour les côtes d'Italie répond à l'état de la péninsule de 370 à 360 av. J.-C. La côte d'Afrique a certainement été pratiquée dans tous ses détails par les Phéniciens bien avant l'époque du Nostos.

(2) Il en serait de même pour les côtes d'Albanie dont l'orientation est semblable.

l'expression consacrée, le jouet des vents, ou plutôt, dans la circonstance, d'un seul vent que lui a envoyé sa protectrice Pallas Athènè. Ce vent choisi exprès pour lui est le Borée, qui souffle du nord-est, et, l'*Odyssée* le dit expressément, il souffle avec violence et il souffle depuis quarante-huit heures. Évidemment Ulysse et sa poutre dérivent sous la poussée de Borée et dans la direction qu'il leur imprime ; et ils font plusieurs kilomètres (en quarante-huit heures, ils en ont le temps), avant d'être jetés sur une côte qui leur barre le chemin, et qui est nécessairement exposée au nord, au nord-est, ou à l'est. Or, sur les côtes occidentales d'Italie, le borée éloigne les épaves du continent, et c'est seulement dans une île que peut se trouver une côte orientée comme je viens de le dire. Plusieurs expressions du texte sont tout à fait dans le même sens. Ça et là, il indique que « les illustres navigateurs » d'Alcinoos habitent loin des hommes, qu'ils sont au milieu des flots retentissants, qu'ils n'ont pas de voisins et que personne ne peut venir les inquiéter. Tout cela s'entend plus vraisemblablement d'une île, et même de préférence d'une île un peu éloignée de la terre ferme.

Nous chercherons donc en mer, et non dans l'Italie continentale. Mais à quels signes reconnaitrons-nous notre île ?

Homère nous en indique plusieurs.

La terre des Phéaciens est d'abord montagneuse. Au matin du dix-huitième jour de navigation, Ulysse, qui toute la nuit s'est approché de cette terre, la voit, aux premières lueurs, se dresser devant lui, avec « ses montagnes ombreuses » (1).

Personne d'ailleurs ne conteste cette indication ; mais en voici une autre à la fois très importante et très formelle, qui cependant n'a jamais été vraiment comprise : l'île des Phéaciens est volcanique ; et vers l'époque d'Homère, les forces internes y manifestent leur activité.

Prouvons cette assertion.

(1) *Odyssée*, V, 279. Une traduction attentive du texte montre que la comparaison du bouclier flottant qui suit le vers traduit ci-dessus, n'est pas relative à toute l'île, mais seulement à une côte voisine du navigateur ; nous la retrouverons plus loin en étudiant les sites de notre île.

Pour avoir rapatrié Ulysse, les Phéaciens viennent d'encourir la colère de Poseidon, ennemi juré du héros. Le dieu de la mer frappe de la main la nef qui revient d'Ithaque au moment où elle approche de Schérie. Il la transforme en un rocher profondément enraciné dans le sol sous-marin, puis il s'éloigne. Le phénomène naturel, qu'Homère décrit sous cette forme poétique et mystérieuse, se passe sous les yeux des gens du port et de la ville. Ils en sont frappés de stupeur, et c'est un émoi général. Alcinoos accourt et s'écrie aussitôt : « Grands dieux ! Vont-elles donc se réaliser, les prophéties de mon père ? Il m'annonçait qu'un jour Poseidon irrité contre nous... ferait échouer au milieu de la mer un de nos vaisseaux et qu'il recouvrirait la ville d'une immense montagne. C'est bien là ce qu'il disait, c'est bien là ce qui commence à s'accomplir... Allons, vite, sacrifions à Poseidon ; peut-être nous prendra-t-il en pitié ; peut-être consentira-t-il à ne pas nous couvrir de cette immense montagne ». Et les Phéaciens effrayés préparent douze taureaux, et ils entourent, en suppliants, l'autel du roi Poseidon (1).

Arrivés à ce passage, les commentateurs se mettent, auprès du site qu'ils veulent identifier, à chercher en mer un rocher ayant la silhouette d'un navire, et sur terre une montagne qui encombre vraiment l'horizon. Le « vaisseau » qu'ils découvrent est quelquefois très loin et leur montagne n'est pas toujours des plus grosses. Les commentateurs sont tout de même contents.

Mais ce n'est pas cela du tout que veut dire Homère ! Remarquez tout d'abord que votre roche, à vous, aurait existé de tout temps. Au contraire, le poète déclare bien positivement que la sienne s'élève du sein des flots devant tout un peuple : elle n'était pas là hier : la voici aujourd'hui, la nouvelle du prodige court aussitôt d'un bout à l'autre de la ville, et les « illustres marins » se répandent « en paroles ailées », et sont frappés de stupeur !

Ensuite et surtout, il y a manifestement pour Alcinoos, entre l'apparition et le désastre qu'il redoute, un lien étroit et impor-

(1) *Odyssée*, XIII, 172 et suiv.

tant dont vous ne tenez pas compte. Manifestement, dans sa pensée, le premier phénomène, déjà effrayant par lui-même, est l'avant-coureur à peu près certain d'un second phénomène bien autrement redoutable. Il est plus instruit, comme il convient à un chef de peuple, et d'ailleurs son père Nausithoos, le fondateur de Schérie, lui a communiqué ses propres observations sur l'île où il a transporté sa colonie. Eh bien, alors que les autres s'étonnent, lui, il tremble ! Or, une roche bizarre dans la mer peut être curieuse ; une montagne, plus ou moins grosse dans la plaine, peut être gênante ; mais ni l'une ni l'autre, pour personne et surtout pour l'élite cultivée, ne constituent des calamités publiques ; et l'une n'est en aucune façon, dans les circonstances ordinaires, la cause ou l'annonce de l'autre. Au contraire, ceux-là tremblent avec juste raison qui voient à quelque distance de leurs demeures surgir un îlot volcanique du sein des flots, et l'épouvante les saisit à la pensée que le phénomène, d'abord plus curieux que dangereux, peut se développer et s'aggraver. Pour ceux qui savent prévoir, c'en est fait de la ville et de ses habitants, s'il suit sa marche normale ; tout va disparaître enseveli par un volcan. Une éruption déjà ébauchée, ou du moins annoncée par l'émergence d'un îlot volcanique, voilà précisément ce qu'Alcinoos redoute, ou bien le discours que j'ai reproduit plus haut n'a pas de sens. Ne cherchons donc pas de roche en forme de barque chez les Phéaciens ; il n'y en a jamais eu. Si Homère voit dans l'îlot menaçant le navire qui a reconduit Ulysse, c'est pour lier, aux yeux de tous, le châtement à la faute. Quant à l'îlot lui-même, il est devenu volcan, ou, composé de matériaux meubles (1), il a été démoli par les flots. Dans les deux cas, il a disparu. Mais ayons bien soin d'installer nos gens dans une région volcanique ayant pu être le théâtre d'éruptions sous-marines ou côtières vers les temps du poète.

Et que l'on ne s'étonne pas de me voir mettre dans la dépendance de Poseidon, dieu de la mer, des phénomènes aussi ploutoniens. Poseidon est bien le dieu qui, aux yeux d'Homère et

(1) Des matériaux meubles, c'est là, d'après la géologie, la composition à peu près unique des cônes volcaniques.

des Grecs, secoue le sol (*ennosigaios*) et fait trembler la terre (*seisichton*). Au vingtième chant de l'*Iliade*, au moment où les dieux s'apprentent à prendre part à la grande bataille engagée entre les Grecs et les Troyens, Zeus fait retentir son tonnerre dans les hauteurs célestes. « Quant à Poséidon, dit le poète, il ébranle la terre immense et les hauts sommets des montagnes; et les racines de l'Ida aux nombreuses sources tremblent, et la ville des Troyens, et les vaisseaux des Grecs. »

« C'est à Poséidon, dit M. Decharme, que les Grecs attribuaient les tremblements de terre, croyance qui s'explique, en ce pays où de tels phénomènes se produisent, surtout dans les îles de l'Archipel, où ils sont souvent accompagnés de l'éruption de volcans sous-marins. Ces fléaux terribles étaient considérés comme les effets de la colère du dieu, colère qu'on essayait d'apaiser par des sacrifices et des prières spéciales... » D'antiques traditions, recueillies par Callimaque, rapportent que les Cyclades et les Sporades devaient leur origine à un épouvantable cataclysme dont Poséidon était l'auteur... Sur la côte de Carie, on racontait que la petite île de Nisyros n'était qu'un morceau de rocher que le dieu avait détaché de l'île de Cos pour le lancer sur le géant Polybotès; le rocher tombé à la mer avait pris racine et était devenu un îlot. Le surnom de *Petraios* que le dieu portait en Thessalie faisait allusion à des idées analogues... Toutes les îles rocheuses de la mer Égée étaient dues à l'action de Poséidon, dont on supposait avec d'autant plus de vraisemblance l'antique énergie qu'elle se continuait sous les yeux des hommes aux époques historiques. En 237 avant l'ère chrétienne, il se produisit dans l'île de Théra un phénomène analogue à celui qu'on y a observé il y a une vingtaine d'années. Une éruption volcanique abîma dans les flots une partie de l'île, et mit au jour un îlot, création de Poséidon; les Rhodiens s'y rendirent aussitôt et dédièrent un sanctuaire à Poséidon *Asphalios*, c'est-à-dire au dieu qui avait affermi et fixé dans la mer cette nouvelle masse (1).

(1) P. Decharme, *Mythologie de la Grèce ancienne*, 1886, p. 322.

Au surplus, le Nostos renferme sur la constitution géologique du pays des Phéaciens une autre indication non moins décisive. Le nom qu'il donne à leur ville, et probablement à toute l'île par extension, est « Schérie ». Or ce nom n'a aucun sens acceptable en grec; par contre, M. Bérard lui en trouve un, à peu près certain, en phénicien : *Skhr*, nous dit-il, signifie dans cette langue *être noir* : et la forme adjectivale régulière est *Skhr'a* ou *Skher'a* : cette forme a pu donner Σχέρη, *Schérie*, par une transcription très exacte (1). La ville des Phéaciens, c'est donc « la Noire ». Voilà une couleur nettement volcanique : Schérie doit être bâtie sur une butte de trachyte ou du moins dans une région où la lave et les scories sont à fleur de terre. Cette étymologie, qui ne paraît pas douteuse, cadre admirablement avec nos constatations précédentes.

Notre île des Phéaciens est donc bien certainement volcanique.

A-t-elle d'autres conditions générales à remplir? Oui; elle doit encore être assez grande pour nourrir ses habitants. Cette note n'est pas certaine, mais elle est très probable. En se transportant à Schérie, leur nouvelle possession, nous dit le poète, les Phéaciens ont voulu s'affranchir de toute dépendance et de tout contact avec des populations voisines qui leur étaient hostiles. Et maintenant ils se vantent et se félicitent de n'avoir pas de voisins, et d'être à l'écart des autres hommes. Tout cela fait croire qu'ils n'ont à compter avec personne pour leurs subsistances. Ils les tirent donc de leur terre, soit par eux-mêmes, soit par une population assujétie qu'ils ont dans la main.

Elle doit de plus, et ceci d'une façon certaine, être remarquable par une fécondité exceptionnelle et par le charme de son climat. C'est la « fertile » Schérie, la « délicieuse » Schérie. La description que le poète fait des jardins d'Alcinoos nous donne une idée de la richesse de sa végétation. « Au delà de la cour du palais s'étendait un jardin de quatre arpents, entouré de tous côtés par une haie. Là, croissaient de grands arbres

(1) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 501. Nous verrons plus loin comment, après avoir trouvé cette étymologie révélatrice, M. Bérard a cependant appliqué le nom de Schérie à une île dont les falaises et les roches sont blanches.

florissants qui produisaient, les uns la poire et la grenade, les autres les belles oranges, les douces figues et les vertes olives. Et jamais ces fruits ne manquaient ni ne cessaient, et ils duraient tout l'hiver et tout l'été, et Zéphyros, en soufflant, faisait croître les uns et mûrir les autres : la poire succédait à la poire, la pomme mûrissait après la pomme, et la grappe après la grappe, et la figue après la figue. Là, sur la vigne fructueuse, le raisin séchait sous l'ardeur de Hélios en un lieu découvert, et là il était cueilli et foulé ; et parmi les grappes, les unes perdaient leurs fleurs, tandis que d'autres mûrissaient... (1). »

Nous voici arrivés à déterminer plusieurs traits caractéristiques et bien reconnaissables de la terre des Phéaciens.

C'est sans doute possible :

- 1° Une île ;
- 2° Une île éloignée au moins de quelques kilomètres du continent, dans la direction nord-est et dans les directions voisines ;
- 3° Une île montagneuse ;
- 4° Une île volcanique dont le sol est noir, au moins dans certaines régions ;
- 5° Une île ayant présenté vers l'époque d'Homère des phénomènes éruptifs plus ou moins importants ;
- 6° Une île d'une fertilité tout à fait remarquable ;
- 7° Une île assez grande (cette dernière note, sans être certaine, est très probable).

Enfin nous avons les plus grandes chances de la rencontrer dans la mer Tyrrhénienne, et surtout parmi les îles les plus rapprochées de Naples, les îles Parthénopéennes.

Tel est l'ensemble des résultats dégagés jusqu'ici.

Sur ce dernier point, l'existence de l'île des Phéaciens dans la mer Tyrrhénienne, voici que M. Bérard lui-même, le grand défenseur de Corfou, nous apporte une lumière inattendue, et se charge, assurément sans le vouloir, de lever les derniers

(1) *Odyssée*, traduction Leconte de Lisle, VII, 112.

doutes qui pourraient nous rester. Avec deux traductions phéniciennes, il donne le sens d'une phrase importante d'Homère demeurée obscure jusqu'ici.

« Les Phéaciens, dit le poète, habitaient jadis Hypérea à la vaste campagne, auprès des Cyclopes violents qui leur rendaient la vie dure, étant plus puissants qu'eux. » Où placer Hypérea? où placer les Cyclopes? Homère ne le dit pas. Nous savons simplement qu'en grec Hypérea signifie « la Haute », et Cyclopes « les Yeux ronds ».

Or M. Bérard montre d'une façon très satisfaisante que l'équivalent de « la Haute » en phénicien est *kūm'a*; c'est là évidemment le nom que les Grecs écrivent *Κύμη* ou *Κεόμη*, et les Latins *Cumæ*. De même « l'Œil rond » se dirait en phénicien *Oin-otr'a*, nom bien connu des Grecs et des Latins qui disent *Οἰνωπίξ* et *OEnotria* (1). Ce sont donc les traductions grecques de ces deux appellations phéniciennes, évidemment pré-existantes, qu'Homère a introduites dans son texte (2).

En outre, voici que, dans un autre endroit, Homère montre le premier roi des Phéaciens, celui qui régnait sur eux à Hypérea, l'ancêtre Nausithoos, en relations avec les Géants (3). Or, chose curieuse, je trouve dans Strabon des Géants maîtres des champs Phlégréens à la porte de Cumes la Campanienne, Strabon, qui les connaît par des légendes historiques, sait, lui aussi, que ces Géants ont eu des démêlés avec les Cuméens (4). Avec ces renseignements et une carte de l'Italie ancienne, nous lisons en définitive, comme il suit, les indications qu'Homère nous fournit sur le premier établissement des Phéaciens, celui qu'ils ont quitté pour Schérie : « Les Phéaciens habitaient Cumes, au commencement des vastes plaines de la Campanie, à quatre lieues dans l'ouest de l'endroit où par la suite s'élèvera

(1) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 579.

(2) La chose doit d'autant moins nous surprendre que tous les Phéaciens du Nostos portent des noms grecs à sens transparent qui semblent bien, eux aussi, être des traductions.

(3) *Odyssée*, VIII, 56.

(4) STRABON, p. 243, V. 4, 4. Strabon ne connaît pas d'autres Géants en Europe.

Naples. Là ils étaient tout proches des champs Phlégréens; et, dans les régions intérieures vers le sud-est, ils avaient pour voisins les OEnotriens (1). maîtres de toute l'Italie méridionale. »

Les Phéaciens ont donc été les inventeurs et les premiers occupants de Cumès la Campanienne. Cela seul suffirait à prouver qu'ils sont bien les « illustres navigateurs », c'est-à-dire les habiles et audacieux commerçants maritimes, que dépeint Homère. Car l'importance de Cumès, au point de vue des échanges et des transports, a été considérable à partir des temps où écrivait le poète, et elle en a fait, pendant des siècles, la première ville de l'Italie méridionale.

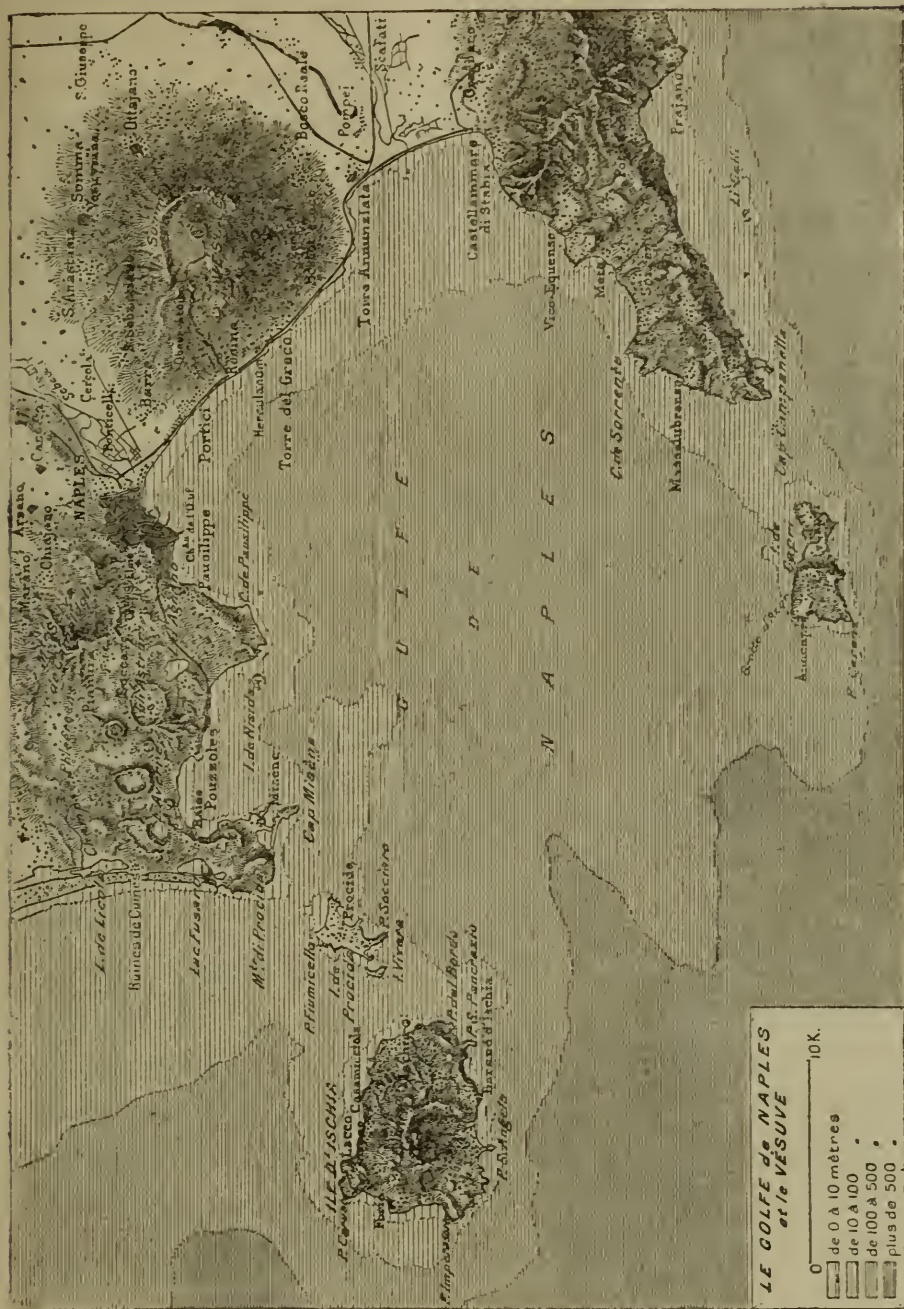
Et maintenant, je vous le demande, est-il vraisemblable que des gens assez forts pour deviner l'avenir d'un pareil poste, pour faire le coup de maître de s'en emparer, est-il vraisemblable que de pareilles gens, obligés de changer l'assiette de leur ville, l'aient transportée au loin? Est-il imaginable qu'ils aient abandonné la région, abandonnant du même coup leurs rêves d'avenir et leurs relations commerciales naissantes avec l'Italie du nord, avec l'île d'Elbe, avec la Corse, avec la Sardaigne, et avec les mines si riches de toutes ces contrées?

Évidemment, cette faute lourde, cette maladresse impardonnable, les Phéaciens ne l'ont pas commise! Ce qu'ils ont fait, le voici : Ayant sur le continent des voisins qui les harcelaient continuellement, ils se sont mis, sans changer de région, à l'abri de leur hostilité. Entre eux et ces terriens à moitié sauvages, qui — le poète le dit formellement ailleurs — (2), n'entendent rien à la navigation, ils ont mis une barrière efficace : deux ou trois lieues de mer. Ils étaient à Cumès; là, tout près, en face d'eux, étaient les îles Parthéno-

(1) Dans la carte ci-contre, les ruines de Cumès sont au bord du lac Fusaro; la plaine de Campanie commence au nord du lac Licola et s'étend à perte de vue : la région de Misène, de Baïa, de Pouzzoles et de Naples constitue les champs Phlégréens. L'OEnotrie à l'époque d'Homère désigne toute l'Italie du sud, et se place au nord et à l'est du golfe de Naples. On peut admettre avec beaucoup de vraisemblance que les Géants sont des OEnotriens montagnards et pasteurs, faisant de la transhumance entre l'Apennin et la région de Cumès.

(2) *Odyssée*, IX, 125.

péennes; ils ont quitté Cumès et sont allés s'établir dans les îles Parthénopéennes (1).



Carte du golfe de Naples et des îles Parthénopéennes.

(Cette carte est exactement orientée.)

Mais dans laquelle? Prenons la mer à leur suite; et jetons un

(1) Voir la carte du golfe de Naples.

Cette carte, qui fait partie de l'Atlas de Géographie moderne de F. Schrader, nous a été gracieusement communiquée par la maison Hachette.

coup d'œil aux trois îles d'Ischia, de Procida et de Capri. Je ne parle pas de Nisida, qui n'est qu'un rocher presque soudé au continent. Capri n'est pas volcanique (1); par conséquent elle ne peut convenir. Procida qui vient ensuite, l'est suffisamment, mais elle manque de montagnes, et répond mal à d'autres conditions du programme que nous exposerons plus tard. En débarquant à Ischia, notre impression est tout autre.

L'île n'est, à proprement parler, qu'un volcan flanqué d'un certain nombre de cônes secondaires. De tous côtés, ce sont des cratères aux vastes murailles circulaires, des dômes aux coupoles arrondies, de larges coulées de laves, des massifs de trachyte, des nappes de ponces et de cendres. Souvent, aux endroits où le sol apparaît, il est noir; noires sont les roches de la montagne; noirs aussi les falaises et le sable des plages (2). Depuis 1302, le volcan sommeille; l'île, qui traverse une période de calme relatif, est cependant secouée par de fréquents tremblements de terre, dont quelques-uns ont été désastreux (3). Mais, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au moyen âge, elle a été plusieurs fois le théâtre d'éruptions épouvantables, et l'une d'elles, non pas la plus ancienne, mais la première enregistrée par l'histoire, se place après les temps homériques.

Comme toujours dans les régions volcaniques, la fertilité est extraordinaire. Des pluies suffisamment abondantes, et le soleil napolitain mettent en œuvre cette richesse du sol, et la végétation est luxuriante. L'effort de l'homme se réduit à bien peu de chose. Des bois de châtaigniers couvrent les sommets; au-dessous ce sont de tous côtés des oliviers et des vignes, des mûriers et des myrtes, des grenadiers, des figuiers, des citronniers ou des orangers. De succulents pâturages alternent avec

(1) Elle est de formation sédimentaire et date de la période jurassique.

(2) Certains sables se composent non seulement de débris volcaniques, mais aussi de minerais de fer en fragments très menus. Remarquons, pour nous garer des grincheux, que sur bien des points le sol n'est pas noir; il renferme en particulier des marnes et des tufs volcaniques, en quantités considérables.

(3) Celui de juillet 1833 a fait plus de trois mille victimes. Voir les chiffres donnés par MARIO BARATTA, d'après Mercalli, dans *I terremoti d'Italia*. Rome, 1900.

de riches cultures (1). Les fruits et les légumes, aussi variés que possible, ont une saveur particulière; mais le principal produit de l'île, ce sont ses vins justement renommés. Le froid est inconnu, les chaleurs de l'été sont tempérées par la mer. Un ciel presque toujours pur, une lumière splendide, un climat salubre, des horizons féeriques achèvent de faire d'Ischia un séjour enchanteur entre tous. Elle aussi peut dire avec orgueil : « Je suis noire, et pourtant je suis belle : *Nigra sum sed formosa!* »

Elle est de beaucoup la plus grande des Parthénopéennes, et mesure dix kilomètres dans un sens. Elle dessine sur la carte un ovale légèrement allongé. Il est clair, d'après ce qui précède, qu'elle est très accidentée : au-dessus de ses rivages relativement bas, s'élèvent des collines, puis des montagnes aussi verdoyantes que dans l'antiquité : elles vont s'étageant par degrés de la périphérie jusqu'à l'Epomeo qui occupe à peu près le centre de l'île.

Ischia répond donc bien nettement à toutes les indications que nous avons jusqu'ici dégagées du texte. C'est de bon augure pour les recherches que nous aurons à faire dans l'île elle-même; et nous n'étendrons pas, au moins jusqu'à nouvel ordre, notre enquête aux autres archipels de la mer Tyrrhénienne.

Mais, s'écrie un partisan de Corfou, tout cela n'est pas autre chose qu'un échafaudage en façade, sans base ni profondeur. Il ressort en effet clairement du poème que les Phéaciens n'habitent pas la mer Tyrrhénienne. Homère affirme que Schérie n'est séparée d'Ithaque que par quelques heures de navigation. Or Ithaque, comme chacun sait, se trouve sur les côtes de Grèce. Au surplus, voici l'analyse du texte : A la fin de la journée d'adieux passée en festins, Ulysse « voit tomber avec joie la lumière du soleil ». Il adresse ses remerciements et ses vœux aux

(1) Je reproduis ces deux expressions telles que je les trouve dans un auteur napolitain. Voilà un exemple bien net de la signification différente de certains mots suivant les pays. Il s'agit ici d'herbages spontanés aux flancs des escarpements et de cultures maraîchères et arborescentes. Avant de lire, les Normands sont priés de quitter les bésicles de leur pays et de se faire des yeux italiens.

Phéaciens et à Alcinoos. On fait une libation solennelle. Après un dernier compliment à la reine, notre héros prend congé. Puis il descend au port; on embarque les provisions et les derniers présents. Les matelots s'assoient en ordre sur leurs bancs et détachent le câble de la pierre trouée. On part enfin. Ulysse s'endort aussitôt d'un profond sommeil... Dans cette même nuit, « quand la plus brillante des étoiles se lève, celle qui annonce l'aurore, la nef aborde l'île d'Ithaque ». Ulysse, toujours profondément endormi, est déposé à terre avant le lever du soleil (1). Est-ce du golfe de Naples que l'on pourrait venir ainsi en quelques heures?

Corfiote, mon bel ami, je pourrais d'abord vous répondre que ce passage pris au pied de la lettre, comme vous voulez le faire, paraît rendre l'hypothèse de Corfou elle-même impossible. On ne voit pas en effet comment un vaisseau homérique aurait pu franchir cent soixante-dix kilomètres (2) en une nuit d'été ou d'automne déjà écourtée (3), c'est-à-dire en huit ou neuf heures au plus. Sur ces bases, un calcul facile nous donne au minimum 450 kilomètres pour les vingt-quatre heures. Or, Scylax évalue la vitesse d'une navigation longue, mais « très favorisée », à 200 ou 210 kilomètres par vingt-quatre heures (4). Et M. Bérard reconnaît que les sept nœuds (310 kilomètres) qu'il demande pour les navigations homériques « seraient un très grand maximum » (5).

Mais je ne m'arrête pas à ce moyen de défense. Homère m'en fournit un autre absolument décisif : il nous dit en effet et nous répète que, lorsqu'il s'agit de navigations phéaciennes, le mot de distance perd sa signification habituelle; pour les vais-

(1) D'après l'*Odyssée*, ch. XIII, 28 et suiv.

(2) Entre les pointes les plus rapprochées des deux îles, on a en ligne droite, d'après M. Bérard, environ 120 kilomètres. Son port de Paléc-Castrizza est, à vol d'oiseau, à 50 kilomètres de la pointe sud de Corfou; il faudrait encore ajouter quelque chose pour aller de la pointe nord d'Ithaque à la baie de débarquement.

(3) Nous savons déjà que la navigation chez les anciens est interrompue en hiver. Ulysse, qui, trois semaines auparavant, était encore chez Calypso, n'a évidemment entrepris le long voyage de Gibraltar en Grèce que dans la saison la plus favorable.

(4) C'est la vitesse de son voyage de Carthage aux Colonnes d'Hercule.

(5) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, 167.

seaux phéaciens, les distances ne comptent pas, elles sont comme si elles n'existaient pas.

Alcinoos sait qu'il fera reconduire Ulysse à Ithaque en une nuit, mais il le ferait reconduire bien plus loin dans le même temps. « Sur le navire que je te donnerai, tu arriveras dans ta patrie, et partout ailleurs où il te plaira d'aller, même bien au delà de l'Eubée. Et pourtant ils disent qu'elle est bien loin, l'Eubée, ceux de notre peuple qui l'ont visitée, quand ils y reconduisirent le blond Rhadamanthys qui allait voir Tityos, fils de la Terre. Ils y sont allés et en sont revenus sans fatigue, dans la même journée. Vois donc dans ton esprit combien mes nefs et mes matelots sont habiles à fendre la mer (1). »

De Schérie en Eubée, aller et retour en une journée, ce serait tout modestement dix-huit cents kilomètres dans les mers de Grèce seules, sans compter la distance qui peut séparer la Grèce de Schérie (2)!

Ailleurs, Alcinoos s'écrie : « Elles te reconduiront bien chez toi, nos nefs intelligentes! Car elles n'ont pas de pilotes ni même de gouvernail comme les autres nefs; mais elles ont l'esprit et les pensées des hommes, et elles connaissent toutes les villes et toutes les terres. Et elles traversent rapidement l'abîme de la mer en s'enveloppant de brumes et de brouillards (3). »

Voilà décidément des nefs enchantées, des vaisseaux magiques! Seulement le dernier trait me laisse tout à fait rêveur : quand on présente un pareil ensemble de merveilles, on devrait être fier de se montrer; pourquoi donc, lorsqu'elles voyagent, les nefs phéaciennes se cachent-elles humblement sous une enveloppe de brumes?

Ici le vieil Horace se réveille aux Champs-Élysées pour répéter son fameux : « *Quandoque bonus dormitat Homerus* (4). » Et les critiques modernes se voilent la face : « Niaiseries maladroites,

(1) *Odyssée*, VIII, 320 et suiv.

(2) De Corfou pointe sud, à Chalcis, ville principale de l'Eubée, il y a, au bas mot, 900 kilomètres.

(3) *Odyssée*, VIII, 557 et suiv.

(4) « De temps à autre, le grand Homère sommeille. »

s'écrie l'un, galéjades insupportables, plaisanteries de marins après boire! » — « Des vaisseaux enchantés! s'écrie un autre sans rire, nous savons bien que ça n'a jamais existé : par conséquent les Phéaciens eux-mêmes sont de purs produits de l'imagination, je l'avais bien dit! » Mais les plus avisés déclarent qu'Homère n'y est pour rien, car de pareilles sottises ne peuvent être de lui, et l'interpolation est évidente.

Pour mon compte, je n'admets pas les interpolations sans preuve (1), et, lors même qu'elles paraissent vraisemblables, je reste persuadé que l'interpolateur, évidemment rapproché du poète par le temps, nous fournit encore des renseignements sûrs. Je prends donc ici mon courage à deux mains, et je déclare sans rougir que je crois de toute mon âme aux vaisseaux enchantés. Entendons-nous : je suis convaincu qu'Alcinoos a des raisons spéciales et impérieuses pour se moquer de nous, et nous raconter des histoires à dormir debout. Il ne veut pas, il ne peut pas nous donner une indication quelconque au sujet des itinéraires phéaciens. A l'époque où Homère place ses héros — peut-être même à celle où il écrit — la route de Schérie est encore un mystère sévèrement gardé. Il en est chez les Phéaciens comme il en a été, de tout temps, chez tous les marins établissant des comptoirs en pays neufs, et cachant jalousement, féroce même, leurs itinéraires pour garder un monopole commercial. C'est une des lois historico-sociales de cette sorte de transports commerciaux. Personne ne doit voir passer les Phéaciens, personne ne doit savoir où ils vont, ni d'où ils viennent, ni combien de temps ils sont en route. Et voilà précisément pourquoi leurs

(1) Je regarde en particulier comme tout à fait exagéré et déplacé le droit que s'arrogent certains critiques de voir des preuves d'interpolation dans ce qu'ils appellent le mauvais goût, ou la faiblesse de rédaction d'un passage. Trop de choses nous échappent sur les procédés de composition du poète et sur les habitudes intellectuelles de son milieu pour que de pareilles inductions aient une valeur quelconque. Et puis, ce que nous appelons du mauvais goût ne peut-il pas être du réalisme étudié? Nausicaa, dans son discours à Ulysse, fait du bavardage et saute d'une idée à une autre; mais n'est-ce pas très féminin? Alcinoos est vantard, vulgaire, sentencieux et phraseur. Mais qui de nous n'a dans ses relations un brave homme dont c'est là tout le portrait? Dirai-je que M. X*** ou M^{lle} Y*** tiennent des discours interpolés, parce qu'ils parlent comme Alcinoos et Nausicaa?

nefs, qui sont intelligentes comme des hommes, ne voyagent que dans une enveloppe de brouillards et de brumes! C'est là bien clairement ce que signifie la conclusion d'Aleinoos qui tout à l'heure nous paraissait absurde! Nous reviendrons d'ailleurs plus loin sur ces vues en étudiant le type social des Phéaciens (1). Pour le moment, prenant Homère tout entier, et l'expliquant par lui-même, ce qui est le premier devoir de tout critique, je constate simplement que ce qu'il dit de ses nefes magiques et du voyage en Eubée, ôte toute valeur aux itinéraires phéaciens pour l'évaluation des distances comme des directions (1).

Le passage invoqué en faveur de Corfou n'a donc aucun sens géographique, et nous ignorons absolument, malgré certaines apparences, quel temps il faut en réalité pour aller de Schérie à Ithaque (2).

Vous regimbez, aimable Corfiote, et n'êtes point convaincu? Eh bien, je vais à mon tour porter la guerre chez vous et saccager votre hypothèse.

1° Je ne vous chicanerai pas cependant sur la durée du voyage de Gibraltar à Corfou. Nous savons par Scylax que, de Gibraltar à Carthage, en mettant tout au mieux, il faut sept jours et sept nuits. De Carthage à Corfou par Pantellaria, le sud de la Sicile, les côtes de Calabre, de la Basilicate, puis de la Pouille jusqu'à Santa Maria di Leuca, et enfin par le canal d'Otrante, il y a environ treize cents kilomètres; ce qui, avec la vitesse admise par Scylax sur les côtes d'Italie, peut représenter neuf jours. Soit!

2° Si vous admettez qu'après avoir aperçu la terre des Phéaciens, Ulysse s'avance jusqu'à la côte albanaise et vient ensuite,

(1) J'ai déjà indiqué tout ceci dans mon travail sur *les Héros d'Homère* publié dans la revue *la Science sociale* en 1891, 1892 et 1893. Le passage auquel je fais allusion est dans le numéro de novembre 1892, p. 358. C'est de cette époque que datent pour moi la conviction que les Phéaciens habitent la mer Tyrrhénienne et les recherches qui ont abouti à la présente étude.

(2) N'oublions pas que cette impossibilité d'évaluer les distances ne porte que sur les navigations phéaciennes; nous n'en connaissons que deux : celle de Schérie à Ithaque, celle de Schérie à l'île d'Eubée. Les indications du texte relatives à d'autres navigateurs, à Ulysse en particulier, conservent leur valeur documentaire.

sous la poussée de Borée, aborder à la rive orientale de Corfou qui regarde le continent, je n'ai encore rien à dire. Mais si, avec M. Bérard, vous jetez le héros sur la côte opposée, dans la baie d'Ermones, franchement orientée au sud-ouest, et sur laquelle jamais le vent nord-est n'a pu jeter une épave par suite de la disposition de toute la côte, vous êtes en contradiction flagrante avec Borée et avec le témoignage formel du poète.

3° Considérons maintenant votre île en elle-même. Corfou est montagneuse, comme il convient; mais elle n'est pas du tout volcanique. Ni l'île, ni ses environs dans un rayon considérable, ne présentent trace du plus petit volcan ni d'un terrain éruptif quelconque, pas même aux époques lointaines qui ont précédé la venue de l'homme (1). Jamais par conséquent ses habitants anciens et nouveaux n'ont eu à redouter ni une éruption ni un soulèvement du sol.

4° Votre île, hélas! n'est pas du tout noire; elle est blanche, d'une blancheur désolante. M. Bérard, qui l'a vue blanche tout comme vous et moi, a cependant essayé de la baptiser noire. Les navigateurs qui viennent d'Italie, nous dit-il en substance (2), rencontrent en avant de la pointe nord-ouest de Corfou un rocher dont la silhouette rappelle une barque sous voile; c'est le *karavi*, ou « bateau », des grecs modernes. Les anciens l'avaient remarqué, et les Phéniciens tous les premiers: ils l'avaient appelé *kerkura* d'un mot qui, dans leur langue, veut dire *navire de course*. Ce nom, ils l'avaient étendu à toute l'île (jusqu'ici, c'est admissible). Or *Kerkura* se traduit en grec par *κέρκυρα*, *bateau rapide*. Ce terme grec, qui paraît constituer un nom composé comme notre « galère-subtile » du vieux français, est le plus souvent dans Homère (pas toujours malheureusement) flanqué de l'épithète *μέλαινα*, *noire*. On peut supposer que le terme phénicien n'allait pas non plus sans cette même épithète:

(1) Voir la carte géologique internationale de l'Europe au 1,500.000 par MM. Beyrich et Hauchecorne, 49 feuilles, Berlin, 1895; feuille D VI. Comme presque toute l'Albanie et la majeure partie de la Grèce, Corfou appartient aux terrains crétacé et miocène. Le volcan le plus rapproché est l'Etna.

(2) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 497 et suiv.

noir se disait *skr'a* ou *skher'a* en phénicien; et nous voici arrivés, pour le nom complet que devait porter Corfou à l'origine, à *Kerkura skhera*. Or cette association de mots n'est pas purement conjecturale; à cent lieues au nord dans l'Adriatique une autre île s'appelait à l'époque grecque *Kerkura melaina*, *Corcyre la Noire* (je soupçonne, en mon for intérieur, qu'on l'appelait ainsi justement pour la distinguer de *Corcyre la Blanche* sa voisine (1); mais n'en disons rien). Pour Corfou, Homère et l'usage courant ont tous les deux abrégé ce nom complexe, mais chacun à leur manière; l'usage traditionnel a gardé *Kerkura* qui est devenue *Corcyre*; Homère a préféré *Skher'a* qu'il a écrit *Schériè*. — Et c'est ainsi qu'assurément, sans s'en douter, notre bon poète aurait appelé *la Noire* une île dont les falaises sont blanches! En vérité, voilà un travail étymologique « fort compliqué, où l'on voit qu'un monsieur « bien sage » s'est appliqué, mais où l'on ne voit pas autre chose.

5° Au point de vue des dimensions, Corfou, qui a soixante-dix kilomètres de long, serait trop bien partagée. Certes, favorisée d'ailleurs, comme elle l'est, par le climat, elle pourrait assurer l'abondance à tout le peuple des Phéaciens. Mais elle ne leur procurerait ni l'isolement ni la sécurité qu'ils sont venus chercher au milieu des flots. Évidemment peu nombreux (ils n'ont qu'une ville), les Phéaciens ne pourraient ni occuper toute l'île à eux seuls, ni plier leurs voisins à l'obéissance. Au surplus, Corfou a été de tout temps à la merci des rudes conquérants, les montagnards albanais, devant qui elle étale comme un appât tentateur ses pâturages et ses cultures. Si, comme le dit Homère, les Phéaciens ont voulu, en se déplaçant, échapper à des voisins gênants, ils auraient été bien mal inspirés de choisir Corfou.

6° Mais si l'établissement à Corfou est inadmissible en thèse générale, il l'est bien davantage si l'on est d'accord avec M. Bérard pour faire venir les Phéaciens de Cumès la Campanienne.

(1) C'est l'opinion de Smith, dans son dictionnaire de géographie ancienne.

Voici d'abord que le texte présente de nouvelles difficultés; certaines expressions disent que, dans leur nouveau séjour, les Phéaciens sont plus loin non seulement de leurs ennemis, mais aussi des hommes en général, et des hommes civilisés en particulier (1); ils semblent s'être avancés sur le monde barbare qui se place évidemment à l'Occident. Singulière affirmation, si en réalité ils ont reculé vers l'Orient de toute la distance qui sépare Naples de l'Épire; affirmation plus singulière encore, si l'on réfléchit que, jadis voisins d'Italiotes à demi-sauvages, ils sont maintenant aux portes de la civilisation grecque!

Mais surtout, ce qu'il est impossible d'admettre, c'est que ces merveilleux commerçants, campés tout à l'heure au beau milieu des pays neufs, aient fait une pareille reculade, et cela précisément à l'époque où les Phéniciens, leurs frères comme on le verra, s'avancent de tous côtés sur l'Occident. Voilà qui ne tient pas debout devant les analogies historiques ni devant les lois sociales!

Et puis, à l'époque où nous sommes, les Phéniciens ont été pendant des siècles les maîtres du commerce dans les mers grecques. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs plus ou moins hellénisés, ont profité de cette situation pour déborder sur l'Adriatique, la Sicile, l'Italie, et sans doute aussi le nord-ouest de la Méditerranée. Les Phéaciens, nous espérons le montrer, ne sont pas autre chose qu'une colonie ou une société commerciale appartenant à ces Phéniciens-là. Et ils ont, sans doute possible, en arrière d'eux, dans la direction de la Grèce, toute une série de stations et de points de relâche plus anciens, que les procédés de la navigation d'alors supposent de toute nécessité. Il y a, en conséquence, de longues années que Corfou est occupée par leur race. Au surplus, Corfou est un point de premier ordre dans les navigations homériques qui se font par les côtes; elle est alors, elle a été auparavant, et elle sera de longs siècles encore une station obligatoire pour tout ce qui va de Grèce dans l'Adriatique et dans la mer Tyrhénienne. Mais elle n'est plus un poste

(1) *Odyssée*, VII, 8, 204, 205, 279.

d'avant-garde, elle est devenue un entrepôt et une station de transit.

Si donc Nausithoos avait voulu reculer sur Corfou, il ne l'aurait pas pu ; il aurait trouvé la place prise. Ce qu'il aurait eu au surplus à faire là, c'est le métier d'entrepouseur, de transiteur, auquel l'aurait bien mal préparé son passé de trafiquant flibstier.

Mais il est grand temps, ce me semble, de retourner à Ischia, et de nous rendre compte si l'île qui présente si bien, à l'exclusion de Corfou sa rivale, les grandes lignes et les masses principales copiées sur nature par Homère, a aussi posé devant lui pour les menus détails topographiques.

C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

Ph. CHAMPAULT.

(*A suivre.*)



ÉMIGRATION HONGROISE

ET PANSLAVISME AMÉRICAIN

COMMENT LES HONGROIS DEVIENNENT RUSSES EN AMÉRIQUE

Il y a en Hongrie un problème de l'émigration. Ce problème se pose depuis quelques années comme extrêmement menaçant aux yeux des Hongrois patriotes. Il se complique d'ailleurs d'une question de races et constitue une source permanente d'ennuis internationaux.

Voici pourquoi ce mouvement alarme les sphères officielles hongroises.

D'abord, le mouvement démographique de la population de ce pays n'est pas assez ascendant pour qu'une perte annuelle d'une vingtaine de mille citoyens ne soit pas déjà une perte sensible.

La population totale du royaume de Hongrie s'élevait, le 31 décembre 1901, à minuit, à 19.254.559 individus; soit un gain, sur le chiffre constaté le 31 décembre 1890, de 1.790.768 unités. Comparée aux résultats du recensement de la population en France, cette augmentation est évidemment fort respectable. Toujours est-il que ce chiffre ne représente qu'une augmentation de 10,3 %, c'est-à-dire un résultat qui laisse loin derrière lui l'accroissement de la population de bien d'autres pays et assigne à la Hongrie le quatorzième rang en matière de progression démographique. Elle vient loin derrière l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre, un peu avant la Suisse, l'Italie et la France, laquelle arrive dernière, on le sait.

Mais, par rapport aux résultats du recensement embrassant la

période 1880-1890, il y a même un léger recul; pour cette période, en effet, le taux de l'accroissement avait été de 10,9 %. *L'Office central de statistique de royaume de Hongrie* fait ressortir que, pour la période décennale close en 1901, en se basant sur ces chiffres de la natalité, l'accroissement devrait être de 11,2 %. Il manque 166.746 unités, chiffre qui représente assez exactement les pertes causées par l'émigration pendant cette période, et cela malgré une assez forte immigration, car la Hongrie est un pays où l'on immigre beaucoup.

Comme en Allemagne, ce sont principalement les régions les moins peuplées qui se dégarnissent par l'émigration. En Allemagne, ce sont les provinces de Poméranie, de Posen, de Mecklembourg, d'Oldenbourg où la propriété foncière est mal répartie, où le paysan vit comme manœuvre, en marge de la grande propriété une et indivisible et où celle-ci, occupant tout le sol, empêche les personnes peu fortunées d'acquérir des terres.

En Hongrie, la situation est analogue pour la plupart des régions où se recrute l'émigration; les pays qui fournissent à celle-ci le contingent le plus élevé sont ceux de la périphérie septentrionale, peu fertiles, peu peuplés, ou bien surpeuplés, où dominent les grands propriétaires forestiers, et où le sol arable, entre les mains du paysan, est divisé à l'infini, à tel point que l'on connaît des propriétaires de terrains de cinquante centimètres carrés. Mais cette situation n'est pas la seule cause de l'émigration. Nous verrons plus bas quelles en sont les causes générales. Signalons d'abord les régions du royaume hongrois le plus intéressées dans la question.

Les comitats d'Arva avec une densité de 40 à 50 habitants par kilomètre carré, ceux de Saros d'une densité de 30 à 40 habitants; de Zemplén, densité 20 à 30; de Szepes, densité 20, 30, 40; de Ung, densité 20 et 30; de Lipto, densité 20, 30 et 40; de Gœmœr, même densité; de Borsod, même densité; de Trencsén, un des comitats hongrois les plus peuplés où la densité atteint de 80 à 100 et plus d'habitants au kilomètre carré, sont, sous ce rapport, les plus atteints et marchent en tête de la liste des provinces fournissant des émigrants.

La périphérie orientale, également montagneuse, d'un caractère alpestre — on sait que toutes les frontières ouest, nord-ouest, nord, nord-est et est de la Hongrie sont formées par la chaîne des Carpathes, dernières ramifications des Alpes — fournit, de même, un fort contingent; ici, ce sont les comitats de Szeben, de Brasso, de Csik, de Nagyküküllœ, d'Udvarhely, de Fogaras qui viennent en tête. La densité de la population y est très peu élevée et ne dépasse pas, en moyenne, 25 à 35 habitants au kilomètre.

La périphérie sud est également fort intéressée. Nous citerons, comme donnant le plus au flot de l'émigration : dans la Hongrie proprement dite : Bacs-Bodrog, Torontal ; densité de la population : 70 à 80 ; dans le royaume annexe de Croatie, les comitats de Modrus-Fiume, Lika-Krbana ; densité : 20 et 30, et Agram, densité : 60 à 70.

1. — LES CAUSES DE L'ÉMIGRATION HONGROISE

Quelles sont les causes de cette expansion au dehors pour ce pays qui, comme on voit, ne souffre d'aucun trop-plein et qui, en train d'évoluer dans le sens du progrès matériel, a au contraire, disent les personnages officiels, besoin de tous ses enfants pour se maintenir au rang qu'il a pu s'acquérir, un pays où il y a encore assez de place pour que, chaque année, des milliers d'étrangers aillent s'y fixer, et y chercher, non sans raison, la prospérité et le succès dans les industries les plus variées.

Il faut avouer qu'il est encore impossible, à l'heure qu'il est, de se faire une idée bien claire des causes de l'émigration hongroise. Une seule chose est certaine, c'est que ces causes sont complexes et ne se réduisent pas à un seul fait originel. En Hongrie, où l'on a, d'office et par l'initiative privée, ouvert les enquêtes les plus sérieuses sur les causes de l'émigration, l'on n'est pas encore tombé d'accord sur ce sujet et les avis demeurent excessivement partagés.

De son ancien état de province autrichienne mal conquise,

mal soumise, toujours animée d'un esprit de révolte, revendiquant constamment son autonomie de royaume souverain et oubliant, dans cette lutte, de marcher avec le temps, figée dans une manière d'être moyen-âgeuse, la Hongrie a passé, sans transition suffisante, à un état de choses tout à fait moderne — l'état de choses survenu en 1867. C'est cette brusquerie d'évolution qui paraît être la cause primordiale, originelle, du phénomène migratoire.

Cette modernisation a imposé subitement au pays un tel nombre de sacrifices, un tel poids de dépenses et d'impôts que la population rurale ou simplement provinciale qui n'était pas encore économiquement mûre pour ce progrès rapide et n'avait pas encore acquis la richesse nécessaire pour le soutenir, a littéralement plié sous le fardeau. Il en est résulté un mécontentement et un appauvrissement de certaines classes qui poussent celles-ci vers l'émigration comme vers une dernière ressource.

Autour de cette cause primordiale viennent se grouper d'autres causes, soit connexes, soit non connexes. Il y a, par exemple, dans les classes inférieures, une certaine animosité contre la classe supérieure, accusée d'arrogance. Il y a aussi le revers de la brillante médaille du dualisme économique de la Hongrie avec l'Autriche. Malgré toute la bonne volonté et tout le loyalisme des Hongrois à l'égard de la dynastie autrichienne, il n'est pas toujours facile de marcher avec l'Autriche, la main dans la main, car l'Autriche a des intérêts économiques qui sont diamétralement opposés à ceux de la Hongrie. Ainsi l'Autriche, pays industriel, tient à ce que la Hongrie, qui est le grand marché d'écoulement pour ses produits, demeure le plus longtemps possible dans son état de pays agricole; l'agriculture cependant ne saurait occuper qu'un nombre limité de bras; la Hongrie cherche à se créer une industrie par tous les moyens possibles; cette industrie naissante, déjà fort appréciable, l'Autriche la voit d'un mauvais œil. Si la Hongrie pouvait protéger son industrie naissante contre la concurrence autrichienne, il y aurait, chez elle, bien moins de bras inoccupés et l'émigration serait moindre. Mais pourquoi, dira-t-on, le trop-plein de la

population manufacturière hongroise ne va-t-il pas chercher du travail en Autriche? C'est que l'Autriche a elle-même assez d'ouvriers. Sa production industrielle n'est pas tellement intense que sa population ouvrière ne lui suffise amplement; puis, en raison de l'animosité qui règne entre ces deux pays, le Hongrois n'émigre pas volontiers en Autriche.

Tous ces sujets de mécontentement, dont chacun avive le désir de s'expatrier, ont été admirablement groupés, exploités, utilisés pour tout un ensemble d'agences d'émigration et de courtiers de société de navigation. Ce sont ces courtiers en émigration qui ont répandu dans tout le pays le goût d'aller chercher fortune au loin, ou qui ont ouvert à cette propension des débouchés pour la satisfaire.

II. — L'ÉMIGRATION EN AMÉRIQUE

Nous ne parlerons pas ici de l'émigration hongroise qui, dirigée vers ces pays circonvoisins : Roumanie, Autriche, Allemagne, Serbie, Bosnie-Herzégovine, est sporadique, normale, et n'inquiète personne en Hongrie. L'émigration qui remue en ce moment toute l'opinion publique hongroise, contre laquelle le gouvernement hongrois cherche à réagir, est l'émigration qui se dirige vers l'Amérique, principalement vers les États-Unis.

Combien y a-t-il de sujets hongrois aux États-Unis et quelle importance faut-il attribuer à la vague humaine qui, chaque année, quitte les rives du Danube, du Tisza, ou les pieds des Carpathes, pour aller se perdre dans l'océan des peuples de l'Union?

L'émigration hongroise est excessivement récente. Le premier Hongrois se fixa en Amérique en 1816; l'émigration hongroise ne remonte pas au delà et encore resta-t-elle sporadique jusque vers la fin du dix-neuvième siècle. Le premier émigrant hongrois fut un nommé Bock, puis vint un certain Müller que suivit un nommé Szeiler de Dobsina; en 1831 arrivèrent, en Amérique, le comte Bélydy, en compagnie de Boëläeni, de Wesse-lényi et de Balog.

Ce n'est que depuis l'inauguration de la nouvelle ère constitutionnelle de 1867, depuis la suppression de l'ancienne Autriche et son remplacement par l'Autriche-Hongrie que le mouvement d'émigration se dessine nettement, ce qui tendrait à prouver le bien-fondé de nos observations précédentes sur les causes primordiales de l'émigration.

En 1861, il n'y a encore qu'un seul Hongrois émigrant en Amérique : en 1862, on en compte 17 ; en 1863, 28 ; en 1865, 322, chiffre qui retombe à 8 en 1867 et à un en 1870 ; mais déjà, en 1872, on compte 1.032 émigrants sujets hongrois.

D'après ces statistiques américaines, il y avait, en 1873, 892 émigrés hongrois. Ce chiffre se maintient à peu près jusque vers 1878 ; en 1879, subitement il double ; l'année après, il triple : en effet, en 1880, le nombre des émigrants est de 6.668 ; en 1882, il arrive à 11.602 ; en 1886, à 18.110 ; en 1891, à 27.547 ; en 1892, à 32.683 ; mais ces chiffres sont sujets à caution. Le nombre effectif des Hongrois émigrant annuellement en Amérique est beaucoup plus élevé ; la colonie hongroise de l'Amérique s'élève, à l'heure qu'il est, à environ 744.000 individus.

Les statistiques américaines établissent, de plus, qu'à la différence des Allemands, les Hongrois n'arrivent généralement pas en Amérique accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. La proportion des femmes émigrées n'est que de 30 % en moyenne par rapport aux hommes ; outre cela, ces mêmes statistiques nous apprennent que 52 % de ces Hongrois sont des ouvriers ; les mineurs, le commerce, l'agriculture, la classe domestique et tous les « divers » constituent ensemble le reste ; on voit donc clairement par là que l'industrie naissante dont s'est dotée la Hongrie, malgré les entraves que lui suscite la politique autrichienne, si brillante qu'elle soit, est incapable d'occuper tous ses professionnels.

Il est établi que le phénomène de l'émigration ne représente pas exclusivement des pertes pour la mère patrie. Si le flot qui fuit est habilement canalisé, endigué, retenu dans les bornes de l'esprit national là où il s'arrête et risquerait d'être absorbé par le nouveau milieu, il peut même devenir, pour la métropole,

une source de richesses : soit par le retour dans le pays d'individus satisfaits, enrichis, ramenant des capitaux; soit par l'établissement ou l'extension de relations commerciales et industrielles; soit par des envois de capitaux sous forme de subsides de toutes espèces alloués à des parents restés au pays, de fonds employés en rachat de terres, de fermes, d'immeubles, etc.

L'Allemagne, la Russie et d'autres pays qui possèdent en Amériques d'importantes agglomérations de leurs nationaux ont parfaitement compris l'intérêt qu'il y a à conserver des liens intimes, officiels, officieux et de toute nature avec eux; elles ont créé, dans ce but, des organisations sur une vaste échelle, subventionnent des églises, des écoles, patronnent des sociétés d'assistance, entretiennent des sociétés patriotiques, des cercles de compatriotes, des journaux, facilitent le retour d'émigrés mécontents, indigents et en général font tout pour maintenir, le plus longtemps possible, parmi leurs expatriés, le souvenir de la patrie, l'esprit national et les relations avec la métropole.

L'Allemagne et la Russie tirent, dès maintenant, de leur organisation des bénéfices considérables, tant moraux que matériels.

On se demande pourquoi la Hongrie, si sensiblement frappée par l'émigration, n'en a pas fait autant. C'est que pour elle une grande difficulté subsiste : la population hongroise n'est pas de race homogène.

Le recensement de 1901 donne en effet, pour la population du royaume de Saint-Étienne, un ensemble de 8.742.301 Magyars, 2.135.181 Hongrois de race et de langue allemandes, 2.799.479 Hongrois de race et de langue roumaines; puis, pour les différentes nuances de races slaves : 2.019.641 Slovaques, c'est-à-dire Slaves tchéco-moraves, 429.449 Russiens ou Ruthènes, 1.678.569 Croates, 1.052.180 Serbes.

Topographiquement, cette masse populaire est répandue comme suit :

Les Magyars occupent, en une masse compacte et solide, le centre du pays, représenté par une immense plaine formée par les alluvions du Danube, de ses affluents et sous-affluents, au plus haut

point fertile, bien arrosée, où convergent toutes les routes et tous les cours d'eau. Cette position est le secret de leur force et de l'indestructible solidité de la monarchie nationalement magyare fondée en l'an mille, monarchie qui a triomphé des tempêtes et des assauts les plus extraordinaires, malgré l'esprit centrifuge des différentes races cohabitantes et hostiles.

Toutes les autres nationalités manquent d'unité géographique. Les Allemands sont répandus par ilots d'origine et de grandeur inégales sur tout le territoire, tant à la périphérie qu'à travers le centre; les Roumains, puis les Slaves de nuances différentes, souvent hostiles entre eux, occupent la périphérie qui est montagneuse, moins fertile, inférieure au centre par ses qualités habitatives. Les Roumains sont à l'extrême est, les Serbes se disputent — prenez le mot au pied de la lettre — avec les Croates l'extrême sud et sud-ouest; les Slovaques et les Ruthènes ont leurs foyers dans les Carpathes du nord et du nord-est, région alpestre couverte de forêts et de roches nues atteignant à 2.700 mètres d'altitude.

Il est donc naturel que l'émigration hongroise présente la même bigarrure ethnologique. Mais, étant donné que certaines régions fournissent à l'émigration un contingent plus important que d'autres, certaines races, prévalant dans ces régions, prévalent aussi parmi les émigrés.

Or, les Slovaques atteignent de 70 à 100 % du total de la population dans les comitats de Arva, Sáros, Lipto, Trencsén, Szepes, et les Ruthènes de 30 à 70 % dans ceux de Sáros, Zemplén, Ung. Ces deux races slaves prévalent donc dans les comitats qui tiennent la tête de l'émigration et, par conséquent, donnent au flux humain vers l'Amérique le contingent le plus fort. Aussi les émigrés slovaques hongrois fixés dans l'Amérique du Nord peuvent être évalués au nombre à 430.000 environ, soit presque un demi-million. Les Hongrois de race magyare vivant en Amérique sont évalués à 180.000 environ, les Croates à 92.000, les Russiens ou Ruthènes à 41.000; quant aux Allemands hongrois, il est presque impossible d'en évaluer le chiffre. tellement ils vont se fondre vite, aussitôt arrivés, dans les

énormes agglomérations germaniques. Et voilà précisément le grand obstacle à l'établissement d'une organisation nationalement magyare destinée, à l'instar de l'Allemagne et de la Russie, à maintenir les émigrés hongrois dans leur nationalité hongroise. En effet, ce que font en Amérique les émigrés allemands de Hongrie à l'égard des agglomérations allemandes d'Allemagne, tous nos Slaves de Hongrie vont le faire à l'égard des agglomérations slaves de Russie et nous voici en plein panslavisme.

Il est nécessaire, pour mieux comprendre le travail de ce panslavisme, de savoir, au moins sommairement, la répartition locale des émigrés hongrois en Amérique. Leurs principales agglomérations se trouvent dans les États de New-York, Ohio, New-Jersey, Illinois, Pensylvanie, Connecticut, Rhode-Island, Californie, Missouri, Indiana, Minnesota, Michigan. Les Slaves hongrois sont plus particulièrement agglomérés dans l'État de Pensylvanie où l'on compte 300.000 Slovaques; les Magyars sont les plus nombreux dans les États de New-York et de New-Jersey (1); sans compter 40.000 sujets hongrois au Canada, plus

(1) Du reste, voici un état géographique et statistique plus détaillé sur la situation des différentes colonies de Hongrois en Amérique :

État de New-York : New-York, Yankers, Youngtown, Syracuse, Buffalo, Kingstown, etc. : 65.000 Magyars, 35.000 Slovaques, 8.000 Croates, 2.000 Serbes et Ruthènes.

État d'Ohio : Cleveland, Toledo, Fairport, etc. : 28.000 Magyars, 5.000 Slovaques, 2.000 Croates, 8.000 Serbes et Ruthènes.

État de New-Jersey : Jersey-City, Trenton, Passaic, New-Brunswick, Port-Amboy, Patterson, etc. : 28.000 Magyars, 40.000 Slovaques, 2.000 Croates, 8.000 Serbes et Ruthènes.

État d'Illinois : Chicago, Joliet, Streator, Mount-Olive, etc. : 6.000 Magyars, 20.000 Slovaques, 9.000 Croates, 5.000 Serbes et Ruthènes.

État de Pensylvanie : Pittsburg, Alleghany-City, Homestead, Connelsville, Mc-Kiesport, Wilkesbarre, Hazelton, Seelton, Shamokin, Seranton, Lehigh, Northampton, Philadelphie : 25.000 Magyars, 300.000 Slovaques, 55.000 Croates, 8.000 Serbes et Ruthènes.

Connecticut : Bridgeport, Hartford, Southnorwalk, Derby-Torrington, Newhaven, Stamford : 18.000 Magyars, 1.000 Slovaques, 4.000 Croates, 10.000 Serbes et Ruthènes.

Rhode-Island : Providence, etc. : 3.000 Magyars, 2.000 Slovaques, 10.000 Croates.

Californie : San-Francisco, Stockton : 1.500 Magyars, 1.000 Slovaques, 4.000 Croates, 10.000 Serbes et Ruthènes.

Missouri : Saint-Louis : 1.500 Magyars, 5.000 Slovaques, 3.000 Croates et 1.000 Serbes et Ruthènes.

Indiana : South-Bend, Witthing, etc. : 1.500 Magyars, 2.000 Slovaques, 2.000 Croates, 1.000 Ruthènes et Serbes.

un courant d'émigration fort appréciable, mais récent, vers le Brésil.

III. — LE PANSLAVISME EN AMÉRIQUE

La propagande panslaviste, on le sait, s'opère sous le couvert de la religion orthodoxe. Le tsar étant le chef spirituel de tous les croyants schismatiques, il est naturel que tous les croyants schismatiques soient les sujets temporels du tsar ; par conséquent, tous les Slaves de l'univers doivent être orthodoxes et tous les orthodoxes doivent être Slaves. Ce principe du panslavisme a fait faillite en Orient où il a longtemps servi, vainement du reste, à préparer à la Russie les voies et les moyens pour mettre la main sur Constantinople.

Mais si, en Orient, l'esprit d'indépendance nationale des Serbes de Serbie, des Roumains de Roumanie et des Bulgares de Bulgarie a fini par triompher des tendances unificatrices de l'orthodoxie russe, il n'en est pas de même parmi les Slaves d'Amérique ; là, l'esprit panslaviste triomphe aisément chez tous les Slaves d'où qu'ils viennent, y compris les Slovaques et les Ruthènes de Hongrie.

La Russie entretient dans l'Amérique du Nord deux évêchés orthodoxes : l'un, l'évêché de Californie, à San-Francisco et l'autre dans l'État de Pensylvanie. Cette église orthodoxe russe est admirablement organisée et présente un organisme spécialement destiné à la propagande panslaviste parmi les émigrés. Elle est assistée, dans son œuvre, par une société patriotique panslaviste qui a ses agents dans tous les centres où affluent des Slaves. Le but évident de tout ceci est, avant tout, de maintenir dans le slavisme les Russes émigrés, et, ensuite, de confisquer à son profit l'esprit des Slaves venus d'autres pays d'Europe.

Pour les Slaves de Hongrie, notamment pour les Slovaques et

Minnesota : Eveleth, Ely, Soudan : 1.000 Magyars, 2.000 Slovaques et Croates, 1.000 Ruthènes et Serbes.

Michigan : Caloumet, Detroit, Duluth : 1.500 Magyars, 2.000 Slovaques, 2.000 Croates, 1.000 Ruthènes et Serbes.

les Ruthènes, il y a, à la réalisation de ce but, un obstacle grave, c'est la religion : les Slovaques sont en majorité catholiques, en minorité protestants luthériens; les Ruthènes sont, en majeure partie, grecs-unis et relèvent, en Hongrie, de leur évêque de Munkács, suffragant du primat catholique romain d'Esztergom.

Mais ces émigrants arrivent généralement sans prêtres, en véritables épaves morales, sans autres idées que la faim et l'envie de travailler pour gagner leur vie. Dès lors la Russie leur tient ce langage : « Vous voyez combien vous êtes heureux ici en Amérique et combien vous l'étiez peu dans votre pays. Ici, c'est la Russie, c'est le tsar qui fait le bonheur et la richesse du Slave; c'est le tsar qui lui procure du travail, c'est le tsar qui le soigne quand il est malade. En Hongrie, le Juif est tout-puissant, le Juif y a tout miné; la Russie n'aime pas le Juif, elle le hait, le tsar l'expulse pour rendre plus heureux le chrétien, et c'est pour cela que tous les Russes sont heureux; mais on ne peut être bon sujet que lorsqu'on se convertit à la religion de saint Méthode et de saint Cyrille; entrez dans le sein de l'Église slave, sans quoi vous ne pouvez être de bons Slaves; l'Église slave fait tout, vous aurez tout; appartenant à l'Église slave, vous pouvez entrer dans nos sociétés de secours et d'assistance dont tous les membres doivent être orthodoxes — une des principales de ces sociétés en Amérique est l'*Ustav Obtchestva* — appartenant à l'Église slave, vous bénéficierez des subsides et subventions que la Russie nous accorde, vous serez soigné si vous tombez malade et rapatrié dans votre pays si le cœur vous en dit. »

On pense si ce langage a du succès auprès de ces populations d'une culture excessivement faible et d'un niveau intellectuel admettant toutes les absurdités; de plus, que ne fait un émigré, ballotté entre l'espoir et la misère, pour vaincre le sort? Il vendrait sa peau et son squelette. Beaucoup ne refusent donc pas d'échanger la religion de leurs pères contre une parcelle de sécurité et un semblant d'espérance.

Or, une fois entraîné dans l'orbite de l'orthodoxie russe,

une fois gagné à la religion slave pour laquelle il n'a jamais cessé de nourrir un vieux fond de sympathie, le Slave hongrois est gagné à la cause du panslavisme et détestera d'autant plus les institutions de son ancienne patrie qu'il trouvera plus de bénéfice à appartenir à la nouvelle.

Si par hasard il se trouve, dans le nombre des arrivants slovaques ou ruthènes, quelques prêtres de cette race ou, en général, quelques éléments intellectuels, journalistes, instituteurs, fonctionnaires, ceux-ci sont souvent des mécontents, généralement chassés de leur emploi pour inconduite. Aussitôt la Russie de se les gagner et de se les attacher comme agents de propagande panslaviste; ainsi Demeter Gebé, ancien professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire grec-uni d'Ungvár en Hongrie, qui a dû quitter son pays pour faute grave, est curé de l'église orthodoxe de Bridgeport dans le Connecticut au service de la Russie; il est un des plus habiles et des plus remuants agents du panslavisme parmi ses compatriotes; tel est encore Elie Toth, ancien professeur de théologie à Eperjes, dans le comitat de Sáros, etc.

L'orthodoxie russe fait même des concessions au panslavisme; ainsi, il y a quelques années, le Saint-Synode de Saint-Petersbourg autorisait les émigrants de langue magyare ayant embrassé le rite slave à célébrer l'office en magyár faute de pouvoir le faire en slave, de sorte qu'à cette même église de Bridgeport, dont le fameux Gebé est le curé, on prie pour le tsar dans la langue d'Arpad et de saint Étienne, dans la langue de la nation que le slavisme abhorre et que ses pontifes ont déclarée unique et principal obstacle à l'unification de tous les Slaves en Orient, ce qui ne manque pas de pittoresque.

Environ trente journaux slaves paraissent en Amérique et, subventionnés soit par le gouvernement russe, soit par des sociétés panslavistes, travaillent à gagner ou à maintenir dans la religion orthodoxe tous les Slaves d'Amérique. Ce mouvement est secondé, bien entendu, par tous les journalistes slovaques ou ruthènes. Ainsi un nommé Rovnianek, intrigant habile, a fondé et rédige l'*Amerikansko Slovenske-Noviny* (Journal des Slova-

ques d'Amérique) qui paraît à Pittsburg depuis quinze ans environ dans le dialecte tchéco-morave. C'est un des organes les plus insinuants du panslavisme, qui s'adresse spécialement aux Slovaques de Hongrie. Rovnianek est en même temps banquier, agent d'émigration, fondateur, dans l'État de Pensylvanie, d'une ville slovaque *Slovaktown*; il est devenu millionnaire à ce métier. Il est Hongrois d'origine, mais la Hongrie ne connaîtra jamais d'ennemi plus intime. Pour les Ruthènes paraît à Oldsford le *Svet*, journal panslaviste, dirigé par Grégoire Hruska. Ruthène hongrois; cette feuille est d'une violence antihongroise inouïe et ne cesse d'inviter tous les Ruthènes à émigrer et à se jeter dans les bras de la Russie: « Que ce peuple comprenne enfin, lit-on dans un des numéros de 1901, qu'il est enfant de la sainte Russie et que tous les Ruthènes de Hongrie font virtuellement partie d'elle. »

De la manière la plus naturelle et sans beaucoup d'efforts, les succès du panslavisme en Amérique ont leur répercussion en Hongrie; ici l'intérêt du panslaviste est synonyme de l'intérêt de l'agent d'émigration; il y a tant de fils tendus aujourd'hui entre la Hongrie septentrionale et l'Amérique du Nord qu'il est impossible que l'agitation d'outre-mer ne trouve son chemin jusque dans les vallées les plus étroites du Haut Tátra et des Beszkides. Les journaux, les brochures, les almanachs et les imprimés de toute espèce qui servent en Amérique à détacher le Slave hongrois de son ancienne patrie, affluent aussi dans les comitats de Sáros, d'Arva, de Trencsén. Ces écrits arrivent avec les envois d'argent adressés à des parents restés au pays, ils arrivent avec les simples lettres par lesquelles les émigrés donnent des nouvelles à leur parenté, mais ils arrivent surtout avec ceux qui reviennent d'Amérique après fortune faite, et ce sont peut-être ceux-là qui sont consciemment, quelquefois inconsciemment, les agents les plus efficaces du panslavisme.

En effet, ceux qui retournent après fortune faite — et, sur un si grand nombre d'émigrés, il y en a toujours quantité, quand bien même la majorité part sans esprit de retour — n'ont que paroles d'éloges pour les institutions russophiles en Amérique.

A les entendre, c'est à la Russie qu'ils doivent leur fortune ; ils se sont convertis au rite orthodoxe, ils ont prié pour le tsar, Dieu les a exaucés, en leur donnant, en échange, le succès dans leurs entreprises.

Il est facile de comprendre à quel point le prestige de ce succès agit sur l'imagination de cette population pauvre, superstitieuse et naïve ; même ceux qui ne vendent pas tout de suite leur dernière vache pour prendre le paquebot demeurent cependant pleins de sympathie pour le tsar, père de tous les Slaves.

Mais il se trouve aussi, dans le nombre des revenants, de véritables agents provocateurs du panslavisme, arrivant sous des prétextes divers, ayant dans leurs bagages des ballots d'écrits incendiaires contre la Hongrie. La police veille autant qu'elle peut, mais elle ne peut surveiller chaque chaumière ni chaque hameau ; ces agents sont secrètement soutenus et protégés par la presse panslaviste locale, grâce à la liberté de la presse qui est absolue en Hongrie.

IV. — MESURES PROJETÉES CONTRE L'ÉMIGRATION ET LE PANSLAVISME

C'est en avril 1888 que la presse hongroise poussa le premier cri d'alarme au sujet de l'émigration ; alors la fugue de quantité de Hongrois vers l'Amérique parut le seul danger ; il n'était pas encore question de panslavisme. Le gouvernement tâtonnait et, ne sachant aucun moyen légal d'arrêter le flot, eut recours à des mesures de police qui, naturellement, n'eurent pas le moindre effet. On chercha à s'en prendre aux agents d'émigration, à la propagande et à la publicité des sociétés de navigation. M. Baross, mort depuis, alors ministre des voies de communication, crut pouvoir ordonner aux gares de tout le réseau hongrois de ne pas délivrer de billets de voyage aux personnes suspectes de vouloir s'expatrier. Naturellement celles-ci tournèrent la difficulté en cachant soigneusement leurs desseins. Quelques années plus tard, en 1887, M. Tréfort, ministre de l'instruction publique, également mort

depuis, crut pouvoir faire faire, avec fruit, une contre-propagande par les instituteurs de village. Elle n'eut pas plus de succès. En beaucoup de localités l'instituteur partit avec ceux qu'il était chargé de convertir; l'émigration grossit de plus belle et le panslavisme américain vint se greffer dessus sans entraves.

Depuis cette époque, rien n'a été tenté pour organiser la colonie hongroise d'Amérique. Celle-ci est restée abandonnée à elle-même et s'est trouvée à la merci de toutes les influences extérieures : comme nous l'avons dit, les Allemands de Hongrie allaient grossir les colonies et les centres allemands, les Slaves se perdaient dans le monde russe; quant aux Magyars pur sang, ils luttaient autant que des émigrés peuvent lutter pour ne pas être absorbés d'un côté ou de l'autre; un journal hebdomadaire grand style paraissant à Cleveland, la *Szabadság* (la Liberté) et quelques périodiques d'ordre spécial, représentaient la seule sauvegarde de leur esprit national.

Beaucoup de Hongrois louent la politique du gouvernement de M. Koloman de Széll, président du conseil des ministres depuis 1898, qui a le premier songé à mettre cette question à l'étude. Il y a à peu près trois ans que ces études se poursuivent, tant parmi les Hongrois d'Amérique que dans les provinces hongroises les plus tributaires de l'émigration. Certes, il n'était pas facile de trouver un remède efficace et en même temps légal, n'entravant pas la liberté individuelle, n'allant pas à l'encontre du droit des gens et ne troublant pas les relations extérieures. Il s'agissait, en effet, de combiner un ensemble de mesures intérieures et extérieures qui viennent de quitter la période préparatoire pour être soumise au Parlement hongrois pendant la session qui vient de s'ouvrir.

Poussé par des interpellateurs de l'opposition parlementaire qui s'impatientait, et par la presse qui, dans sa passion chauvine, a un peu exagéré les dangers que courait la patrie hongroise du chef des phénomènes relatés plus haut, M. de Széll a exposé son projet dans un grand discours parlementaire prononcé le 17 juin dernier en réponse à l'interpella-

tion du député de l'opposition Nicolas Barta. Suivons le ministre dans ce discours et nous serons renseigné sur la manière dont le gouvernement hongrois croit pouvoir guérir ce qu'il considère comme une plaie nationale.

La philosophie du projet de M. Széll se résume en ces trois points : 1° limiter l'émigration autant que possible, mais uniquement par des voies légales, partie en supprimant la propagande effrénée des agences de navigation et d'émigration, partie en relevant la richesse publique des régions contaminées; 2° canaliser et réglementer la traversée des émigrants en leur faisant prendre certaines voies maritimes surveillées et contrôlées, à l'exclusion d'autres, afin de leur éviter d'être honteusement exploités et traités en bétail humain; 3° faire en sorte que le Hongrois demeure Hongrois en Amérique et qu'il y ait pour lui facilité de rapatriement en toute situation de vie.

Voici ce que disait M. de Széll dans son discours : « Je suis d'avis qu'il est impossible d'interdire l'émigration, non pas uniquement parce qu'il est impossible d'employer la force pour empêcher chaque individu de partir, mais parce qu'il y a injustice grave à empêcher qui que ce soit de se créer, en un pays étranger, une situation meilleure. Le rôle des pouvoirs publics consiste uniquement à faire en sorte que l'émigration ne soit pas une fuite sans esprit de retour, mais plutôt un voyage d'affaires.

« Pour obtenir ces trois résultats susvisés, je propose : d'empêcher l'émigration à la légère à l'instigation d'agents intéressés d'entreprises de navigation ou d'exploiteurs d'hommes; de supprimer purement et simplement les courtiers et les bureaux d'émigration, d'en établir pour notre compte ou sous notre contrôle direct, qui soient à même de renseigner les candidats émigrants sur tous les détails du voyage et du pays de destination; d'établir des bureaux de renseignements sur cette matière dans les provinces contaminées; de canaliser l'émigration par la voie de Fiume en la mettant entre les mains de notre compagnie de navigation *l'Adria*, fonctionnant sous le contrôle et avec la subvention de l'État; d'établir à Fiume un

office de transmission de fonds et de toute correspondance entre la Hongrie et les émigrés, fonctionnant sans esprit de gain et qui soit un intermédiaire bienveillant et commode. De plus, les sociétés de navigation qui auront le monopole de l'émigration, à des tarifs contrôlés, devront prélever sur leurs bénéfices certaines sommes qui serviront à constituer des fonds de retraite et d'assistance, de relèvement moral à employer tant en Hongrie, dans les provinces atteintes par l'émigration, qu'en Amérique. »

L'émigration hongroise actuelle se fait par les ports allemands de Brême, de Hambourg et par le port italien de Gênes; le gouvernement hongrois ne délivrera donc plus de passeports pour ces points d'embarquement, et tous les émigrants passeront, à tarif spécial réduit, par le port hongrois de Fiume, pendant que la société hongroise de navigation *Adria*, qui a Fiume pour port d'attache, augmentera ses traversées d'Amérique et, au besoin, créera de nouvelles lignes.

Parmi les autres mesures proposées par le premier ministre hongrois, il y a encore l'envoi d'office de prêtres aux agglomérations de sujets hongrois en Amérique. Cette mesure, du reste, est déjà en voie d'exécution. En effet, le 13 mars dernier, nous avons rencontré, dans les couloirs de la Chambre de Budapest, deux prêtres hongrois, André Hodobay et Korotnay, en partance pour l'Amérique et venus pour prendre les dernières instructions de leur gouvernement. Hodobay se rend auprès de l'ambassade austro-hongroise de Washington où il est accrédité à titre de « visiteur ». Primitivement le gouvernement hongrois eût voulu installer à cette ambassade un vicaire apostolique, mais il y a eu des difficultés d'ordre diplomatique; grâce à l'intervention du comte Nicolas Szeesen, ambassadeur d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège, et après de longs pourparlers avec les cardinaux Rampolla et Ledochowsky, auxquels il a fallu faire comprendre que le panslavisme américain était autant un danger pour la religion catholique que pour la Hongrie, le nouveau visiteur, sans en avoir le titre, aura cependant les attributions d'un vicaire apostolique. Ses fonctions consisteront à surveiller et à empêcher les progrès de l'orthodoxie russe parmi les Hongrois d'Amérique.

L'abbé Korotnay, qui accompagnait M. Hodobay, représente le premier prêtre de rang inférieur, en attendant des collaborateurs du même ordre, qui seront assez nombreux; il résidera à Aldrigen comme administrateur de l'Église grecque-unie hongroise. C'est lui qui sera immédiatement en relations avec le peuple, et chargé de réagir directement contre les ravages du panslavisme.

En ce qui concerne les mesures visant le relèvement économique des provinces hongroises dépeuplées par l'émigration, la plus intéressante est celle qui a été inaugurée par le ministre de l'agriculture M. Darányi. Cette mesure consiste dans l'acquisition, par l'État, de vastes pâturages qui sont loués par fragments, et à prix modérés, aux paysans pauvres, de façon à leur permettre de pratiquer fructueusement l'élevage. D'autre part, M. Darányi s'est mis à la tête d'un mouvement qui a pour but la vente aux paysans, par lots mis à la portée de leurs bourses, de domaines achetés à la grande propriété.

En tous leurs efforts, les autorités hongroises, il faut le dire, ont été secondées par l'initiative privée et par l'opinion publique. Ainsi le comte Schönborn Buchheim a mis par lots, à la disposition des paysans ruthènes, d'immenses domaines situés dans cette région; le comte Alexandre Sztáray a fait de même dans ses domaines de Jesztreb et de Solymos; d'autres suivront bientôt cet exemple. Les diverses associations agricoles hongroises ont, de leur côté, étudié la question de l'émigration dans des congrès nationaux.

Nous avons voulu, dans le rapide exposé qui précède, donner une idée d'un phénomène intéressant et fort peu connu jusqu'ici en France. Nous n'avons pas prétendu d'ailleurs en donner une analyse complète, mais même à n'en considérer que les grandes lignes, cette histoire du Hongrois qui va aux États-Unis..... pour devenir Russe, constitue, on en conviendra, une des évolutions sociales les plus piquantes que l'on puisse observer actuellement.

Raoul CHÉLARD.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES ENFANTS « EN RETARD »

Depuis quelques années, il semble que la Science sociale, qui touche à toutes les sciences pour les éclairer, s'occupe particulièrement de celle de l'*Éducation*. Le directeur de cette Revue a passé de la théorie à la pratique, et voit chaque jour son œuvre progresser, se solidifier en quelque sorte, puisqu'un grand nombre de familles n'hésitent plus à lui confier leurs enfants et à s'affranchir du préjugé universitaire.

Nous ne pouvons, nous, mères de famille, tenter de semblables évolutions, mais notre devoir est de *préparer la terre* que ces mères ensementeront un jour.

Cette préparation est généralement très négligée; on croit que pour « commencer » l'instruction d'un enfant, on peut prendre n'importe quelle personne. C'est *tout le contraire* qui est vrai; s'il n'est pas nécessaire d'avoir une grande érudition pour être l'institutrice d'un bébé, il est indispensable de *savoir observer, analyser*; il faut comprendre que le premier enseignement, qui est un éveil à la vie, ne doit pas être un enseignement *livresque*. Tout ce que l'enfant voit est nouveau pour lui, il ne connaît pas la raison des choses. Répondre à ses pourquoi, c'est faire œuvre d'institutrice; là, pas de surmenage à craindre, car c'est l'enfant lui-même qui choisit les sujets de ses leçons, qui les prolonge ou les abrège à sa fantaisie et, sans doute, dans la mesure de ses forces intellectuelles. Toute mère doit être doublée d'une institutrice; si elle néglige ces premiers soins de culture intellectuelle, si elle s'en décharge sur d'autres, il est à craindre qu'elle ne soit pas suffisamment remplacée. Il faut donc que l'éducation apprenne aux jeunes filles à observer, à analyser, parce qu'une fois mères, elles auront singulièrement besoin de ces qualités que la Science sociale contribue si particulièrement à développer.

J'ai fait à ce sujet, pendant ces dernières vacances, une expé-

rience qui peut être de nature à intéresser les lecteurs et surtout les lectrices de cette Revue. La voici :

J'ai eu à m'occuper d'une petite fille de onze ans qui m'était confiée pour six semaines. Cette enfant, m'écrivait sa mère, est *extrêmement en retard*, l'étude n'a pour elle aucun attrait, elle est d'une paresse remarquable, qui a fait pendant toute l'année le désespoir de son institutrice — personne très instruite cependant. Il serait à souhaiter qu'on lui fit apprendre sa grammaire, qu'on lui donnât une dictée chaque jour, car elle est particulièrement peu avancée pour le français : elle ne peut faire moins de vingt fautes dans une dictée du certificat d'études. « N'est-ce pas désespérant ? » ajoutait la pauvre maman.

De même qu'un vrai praticien ne se contente pas d'examiner l'organe malade, mais interroge l'organisme tout entier, j'observai l'enfant de très près au point de vue physique et moral ; je pris part à ses jeux et la dirigeai pour son travail manuel.

Je n'ai pas tardé à m'apercevoir que la petite fille était *un peu sourde*, qu'elle se mouchait très souvent et ne pouvait facilement respirer par le nez. De là à penser qu'elle avait des végétations adénoïdes, il n'y avait qu'un pas. Comme elle se trouvait chez un médecin, l'enfant fut examinée à ce point de vue, et les végétations facilement reconnues.

Voici donc, me disais-je, une première raison pour laquelle cette enfant est en retard (On sait que chez les adénoïdiens l'intelligence ne se développe qu'imparfaitement), sa surdité l'empêche de saisir les conversations *des autres*, elle vit dans un monde un peu fermé, seule avec elle-même ; il n'est pas étonnant qu'elle soit lente à répondre lorsqu'on lui adresse la parole ; sa paresse apparente peut n'être que l'effet de sa surdité. Je me rappelais que, la veille, pendant que je racontais une anecdote, je l'avais reprise à plusieurs fois pour lui dire qu'on n'écoutait pas *avec ses doigts* et qu'elle pouvait continuer son travail pendant que je parlais. Je me rendais compte alors qu'elle n'avait agi ainsi que pour mieux écouter, et qu'elle ne pouvait diviser son attention sur deux objets à la fois.

N'y avait-il pas une autre raison que la surdité à cette langueur intellectuelle?... Je le croyais, car cette enfant lente, endormie, se transformait subitement dès qu'elle était au jeu. C'est elle alors qui était la plus adroite, la plus vive, la plus ardente. Les parties de croquet, avec elle, étaient de vraies parties de plaisir — même pour les spectateurs. Elle faisait, après un beau coup, des bonds de « cabri » au-dessus des arceaux, encourageait ses partenaires, ou

poussait des cris de détresse, selon qu'une boule était bien ou mal lancée...

Il n'y avait pas qu'au croquet d'ailleurs qu'elle s'intéressât : tous les jeux, même les plus calmes, cartes, dés, dominos, dames surtout avaient le don de la transformer en lui permettant de manifester son adresse et son entrain.

Les travaux de jardinage et de ménage étaient aussi joyeusement exécutés, mais, dès qu'il s'agissait d'apprendre une leçon, de faire un devoir ou d'assister à un cours, le retour en arrière était subi. L'enfant, très obéissante, s'y mettait à l'instant, mais le changement était si profond qu'à certains jours elle n'était pas reconnaissable, tant l'ennui, la lassitude, le dégoût se peignaient sur sa figure.

Elle était en effet *prodigieusement* en retard, non seulement pour le français, mais pour toutes les parties de l'enseignement, et on avait dû le lui dire tant de fois, que la pauvre petite ne le savait que trop. Mon premier soin fut de lui donner confiance en elle-même, en ne lui posant que des questions si simples, qu'il ne lui fût pas possible de ne pas y répondre. Comme elle manifestait pour la dictée une répulsion bien justifiée d'ailleurs (elle en avait fait une chaque jour pendant toute l'année scolaire), je remplaçai cette dictée par des exercices de langage. Je m'aperçus alors que l'enfant ne comprenait pas la signification de la plupart des mots français, qu'elle ne savait pas ce qu'on entendait par sens *propre* et sens *figuré*. De ce défaut de compréhension devait résulter son peu de goût pour la lecture. En effet, elle bâillait sur les ouvrages de M^{lles} Monniot, Fleuriot, etc. ; mais elle lisait avec plaisir les livres de la bibliothèque enfantine : *Mademoiselle Lili à la campagne*, *Les bonnes Idées de M^{lle} Rose* ou *Les malheurs de Sophie*. — qui étaient à l'usage de sa petite sœur, âgée seulement de cinq ans.

Selon la demande des parents, je donnai chaque jour à apprendre à ma pauvre Gabrielle quelques règles de grammaire ; la leçon était exactement récitée, mais sur un ton tellement spécial qu'on se demandait, en l'entendant, si c'était là du français ou le récitatif d'une mélopée arabe. Jamais l'enfant ne *put* remplacer un exemple de grammaire par un autre qu'elle aurait trouvé elle-même. Il était manifeste qu'elle ne comprenait pas, et que sa mémoire, exercée trop tôt, l'avait été aux dépens de l'intelligence. L'expérience qui suivit m'en donna la pleine conviction.

Comme elle avait appris « la formation du pluriel dans les noms », je l'envoyai au tableau et lui fis écrire la phrase suivante : « Les enfants aimables prêtent volontiers leurs joujoux à leurs cama-

rades ». Voici comment elle l'orthographia : « *Les enfant aimable prête volontier leur joujou à leur camarade* ».

Et le dialogue suivant s'engagea :

« Il y a sept fautes dans cette phrase; combien pourras-tu en corriger? »

L'enfant, après une seconde de réflexion, ajoute un *s* aux mots enfants, aimables, leurs, camarades. Comme il restait encore des fautes et qu'elle ne les *voyait pas*, elle corrigea ensuite à tort et à travers, ajoutant un *s* à « prête », puis l'effaçant pour le remettre à nouveau. Je l'arrête :

— Comment forme-t-on le pluriel dans les verbes?

LA PETITE FILLE, *avec son ton de mélodie*.... en ajoutant *ent*.

LA MAÎTRESSE. — Eh bien? Quel est le sujet de prêtent?

L'ÉLÈVE, *répondant sans réfléchir*. — « aimables ».

LA MAÎTRESSE. — Comment trouve-t-on le sujet d'un verbe?

L'ÉLÈVE, *avec son ton spécial*. — En faisant la question « qui est-ce qui » pour les personnes ou « qu'est-ce qui » pour les choses.

LA MAÎTRESSE. — Alors fais la question.

L'ÉLÈVE, *ahurie*. — Les enfants qui est-ce qui?

LA MAÎTRESSE. — Mais non, il faut poser la question...

L'ÉLÈVE, *interrompant*. — ... Avant le verbe?

LA MAÎTRESSE. — Oui, avant le verbe.

L'ÉLÈVE. — Qui est-ce qui les enfants?

LA MAÎTRESSE. — Mais où est le verbe?

L'ÉLÈVE. — C'est « prête ».

LA MAÎTRESSE. — Il faut donc dire : Qui est-ce qui...?

L'ÉLÈVE, *ayant peur de dire une sottise*. — ... prête?

... Mais alors elle n'en sort plus, recherche dans sa mémoire le texte grammatical qu'elle ne trouve point, et je conclus en faisant ajouter *ent* à *prête*. Une seconde expérience confirma la première. A propos du mot « joujou », par exemple, qui était bien orthographié, l'enfant me répéta trois ou quatre fois : « il y a sept exceptions qui sont : « bijoux, cailloux, choux, etc. ». Quant à écrire les *sous* avec un *s*, il n'y fallait pas songer. Elle était *fascinée* par les exceptions... si bien que la règle générale du pluriel dans les noms avait disparu de son entendement.

Sûre maintenant que la petite fille n'était pas inintelligente et que sa difficulté de comprendre était due à ses livres et à ses leçons apprises de mémoire, la parole de Montaigne me revint à l'esprit : « Je ne veux pas qu'on abrutisse cet enfant. » disait-il à propos de la grammaire, et je déclarai à ma petite élève qu'elle

n'aurait plus désormais à apprendre de leçons. Cela me valut un joli regard qui augmenta le prix de ma découverte.

Le lendemain, je dirigeai la leçon de français de façon à ce que la petite fille fit de la grammaire *sans s'en douter*; et je fus moi-même étonnée du résultat.

Si l'on veut faire sortir cette enfant de l'engourdissement intellectuel dans lequel elle est presque ensevelie, il faut qu'on lui supprime non seulement ses végétations adénoïdes, mais encore toute espèce de livre d'étude. Ce qui s'est produit pour la grammaire existe pour l'histoire, la géographie, le calcul, etc. Qu'on la fasse parler; qu'on essaye de l'intéresser au monde extérieur; qu'on fasse naître les « pourquoi » sur ses lèvres, et que de l'enseignement *livresque* on revienne à l'enseignement *naturel* qui a été manqué.

On pourra, après cette *mise en culture*, cet assolement intellectuel, revenir aux livres qu'elle aura eu le temps d'oublier. Alors elle les comprendra, et elle fera du français, comme elle joue maintenant au croquet, avec un intérêt peut-être supérieur à celui des autres enfants de son âge.

Pour ce qui est de l'enfant, l'observation est terminée; mais si, par un enchaînement très naturel, nous allons de l'élève à l'institutrice, nous nous apercevons que ce n'est pas seulement à « l'enfant en retard » qu'une observation de six semaines a été profitable.

La sœur de Gabrielle, enfant très vive, intelligente, qui en est, elle, à la période du premier enseignement, a procuré à la maîtresse beaucoup de satisfaction, de plaisir même par ses réflexions amusantes, ses caresses spontanées, son goût pour la lecture, mais elle ne lui a fait faire que *peu d'efforts*. L'autre petite fille, au contraire, a suscité chez l'institutrice une attention plus soutenue, une réflexion bien plus grande, un désir de plus en plus impérieux de connaître la cause de l'engourdissement intellectuel. Il a fallu comparer, perfectionner les méthodes. A cet exercice qui a le plus profité? L'enfant?... non : *l'institutrice*. L'élève a répondu aux soins de la maîtresse par la bonne volonté; devenant l'objet d'un vrai dévouement et d'une profonde affection. Elle, ordinairement dédaignée par son *excellente* institutrice qui la regardait comme trop arriérée, s'est montrée affectueuse et aimante. Mais, serait-elle restée indifférente, que l'institutrice eût gagné quand même, car pendant ces six semaines, elle a fait plus de progrès *comme institutrice* qu'elle n'en eût fait peut-être en six mois, avec une enfant très intelligente.

Lorsque, sous le rude climat du nord de l'Europe, sur le sol gra-

nitique de la presqu'île scandinave, le paysan norvégien cultivait avec peine son modeste champ, ou dirigeait solitairement dans son fiord sa barque de pêche, se doutait-il que la récompense de ses travaux patients, de ses efforts isolés dépasserait de beaucoup, un jour, la maigre récolte qu'il recueillerait? Non, sans doute. Ce sont cependant ses efforts spontanés et constants, ses qualités d'initiative soutenue, comme agriculteur et comme pêcheur, qui ont préparé sa race à la conquête du monde, vers laquelle elle marche aujourd'hui.

En éducation comme ailleurs, les lois sociales se vérifient; ce ne sont pas les travaux de simple récolte qui produisent des populations fortes, résistantes, comme le sont les races anglo-saxonnes; ce ne sont pas non plus les intelligences vives, les premières élèves d'une classe qui contribuent à former les bons maîtres; ce sont ceux qu'on néglige le plus ordinairement, « ce sont les enfants en retard ».

M^{me} L. OUDAILLE.

II. — LE NOUVEL OUVRAGE DE M. DEMOLINS

Sous ce titre *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* M. Edmond Demolins vient de publier, chez Firmin-Didot, un nouveau volume qui remue des questions brûlantes et occasionnera probablement d'intéressantes polémiques.

M. Demolins, il est superflu de le dire, conclut à la supériorité de l'initiative privée sur l'action des pouvoirs publics et à la supériorité des carrières lucratives sur le métier de politicien.

Voici la table des matières :

Chap. I. — Nous ne luttons en réalité que pour le pouvoir.

Chap. II. — L'abus du pouvoir a amené la décadence de la Grèce, de l'Empire romain et de l'Espagne.

Chap. III. — L'abus du pouvoir a amené la décadence de la France.

Chap. IV. — L'initiative privée a créé la supériorité des sociétés qui ont dominé dans l'antiquité.

Chap. V. — L'initiative privée a créé la supériorité des sociétés qui dominent aujourd'hui.

Chap. VI. — Les causes qui donnent une action sociale plus grande à l'homme privé qu'à l'homme public.

Chap. VII. — La liberté est mieux garantie par l'initiative privée que par le suffrage universel.

Chap. VIII. — Le développement des pouvoirs publics, c'est la guerre; le développement de l'initiative privée, c'est la paix.

Chap. IX. — L'abus du pouvoir a dénaturé l'École.

Chap. X. — Il faut développer l'aptitude à gagner de l'argent par le travail et l'aptitude à le dépenser.

Les lecteurs de cette revue retrouveront dans ce volume plusieurs des idées développées par notre directeur dans ses articles, idées exprimées, comme toujours, avec ce talent d'écrivain qui leur est bien connu et dont il ne nous sied pas de faire l'éloge.



III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Les résultats du divorce.

M. Louis Legrand étudie, dans l'*Économiste Français*, les résultats de la loi de 1884 autorisant le divorce.

Voici des passages de son étude :

« Grâce aux constatations de la statistique, nous pouvons à présent dresser le bilan de la loi de 1884. Ce bilan peut se résumer ainsi : les assurances des auteurs de la loi ont reçu des faits le désaveu le plus éclatant ; les craintes exprimées par les adversaires de la réforme ont été non seulement confirmées, mais dépassées. Le divorce a envahi progressivement les différentes couches sociales et a désorganisé un nombre toujours croissant de ménages. Quand même ce nombre cesserait de croître à l'avenir, tel qu'il est à l'heure actuelle, il représente un ensemble de perturbations matrimoniales sans comparaison avec l'état antérieur. On a pu, par la loi du divorce, remédier à des situations individuelles intéressantes, mais du même coup on a troublé la situation générale qui ne méritait pas un moindre intérêt.

« C'est en vain qu'on s'est efforcé de pallier cette conséquence en disant qu'elle n'avait rien changé au fond des choses, qu'elle avait simplement fait apparaître devant la justice des misères conjugales qui jusque-là ne venaient pas se confesser publiquement, mais qui n'en existaient pas moins pour rester latentes et qui se traduisaient par des discordes intestines ou des liaisons secrètes. Il resterait à savoir si ces discordes et ces liaisons sont maintenant moins nombreuses. Mais il y a là un ordre de faits qui échappe à tout recensement et l'on ne peut que poser la question en s'en rapportant pour la réponse aux impressions de chacun.

« Le développement pris par les instances en rupture de mariages atteste tout au moins, comme nous le faisons remarquer tout à l'heure, que les époux sont devenus moins résignés, moins disposés à supporter, à excuser et à oublier. Or cette disposition, quand elle

se généralise, n'est pas bonne pour l'institution matrimoniale; elle risque d'étendre graduellement le nombre des ménages désunis.

« Il ne s'agit pas, bien entendu, de proposer comme modèle la tolérance réciproque que le sceptique XVIII^e siècle a pratiquée et qui était bien loin d'être un idéal ou même un tempérament louable. Il n'en reste pas moins que la famille est vouée à une désorganisation certaine, si l'on n'y apporte pas un esprit de concession et de support mutuel. Du moment où une inflexibilité jalouse devient la loi et est surexcitée à la fois par les licences accordées et par la contagion de l'exemple, il n'est pas prouvé qu'il y ait un faux ménage de moins et il est constaté qu'un nombre croissant de foyers légitimes est ébranlé. Ces foyers n'étaient peut-être pas sans nuage; mais, ayant moins de facilité pour se dissoudre, ils résistaient mieux à l'épreuve et finissaient par se raffermir.

« Cela valait mieux pour la société et peut-être même pour les individus...

M. Louis Legrand, qui considère d'ailleurs les législateurs de 1884 comme ayant agi de bonne foi, constate que la jurisprudence a encore exagéré les mauvais effets de la loi. Il rappelle les fameuses « fournées » de divorces, prononcées « à la vapeur » par certains tribunaux, et notamment par le tribunal de la Seine.

« C'est pour les mêmes motifs d'encombrement et avec les mêmes conséquences fâcheuses que les affaires, une fois venues à l'audience, sont expédiées le plus souvent d'une manière si hâtive, après des débats écourtés et sans intervention du ministère public. Il faut lire sur tous ces points les appréciations instructives d'un membre du Tribunal de la Seine qui a rempli pendant près de trois ans, à Paris, les fonctions du ministère public près la 4^e chambre civile, celle qui a la spécialité des divorces (1). « Si l'on avait plaidé un procès de mur mitoyen ou une affaire d'accident, dit l'honorable magistrat, les avocats auraient longuement déduit leurs arguments. Mais il s'agissait simplement de rompre une union et de dissoudre une famille. Lorsque le procès est engagé par la voie de l'assistance judiciaire et que le défenseur fait défaut, c'est bien pire. Il semblerait au premier abord qu'on dût prendre des précautions plus grandes, puisque le défenseur n'est pas là pour exposer ses raisons. Au contraire; on ne fait même pas d'enquêtes et le tribunal prononce sur le vu de simples renseignements qui lui sont transmis par le commissaire de po-

(1) *La femme et le divorce*, par M. Morizot-Thibault. Congrès d'économie sociale, séance du 3 juin 1901.

lice du quartier des conjoints. Nous savons tous de quelle manière ces renseignements sont obtenus. »

« C'est ainsi que la 4^e chambre en est arrivée à rendre d'abord 159, puis 242, et même, un certain jour, 294 jugements de divorce dans une seule audience.....

« Mais pourquoi, dira-t-on, cette facilité à briser des familles. Pourquoi cette disposition d'esprit ? Les motifs n'ont rien que de très naturel. Dans beaucoup de cas, on a obéi au désir de faire cesser une existence commune, qu'on estimait intolérable, on a cru à l'impossibilité d'un rapprochement, à l'inutilité d'une plus longue épreuve, à la certitude d'un nouveau procès. Et puis, ces décisions d'espèces, motivées par des situations intéressantes, ont été invoquées à leur tour par d'autres parties, ont fait précédent pour la juridiction qui les avait rendues et peu à peu ont fait école dans l'ensemble du pays. Pour le tribunal de la Seine, il y a une explication particulière dans la nécessité de vider le rôle ; le plus simple moyen pour cela, c'est d'aller vite.

« C'est ainsi que, progressivement, le torrent a grossi, n'abandonnant plus le terrain une fois conquis, et travaillant sans relâche à faire de nouvelles brèches dans les digues que le législateur avait voulu constituer. Les impatiences des passions particulières ont usé la force de résistance des magistrats ; à son tour, la faiblesse de ceux-ci a multiplié ces impatiences et avivé ces passions.

« On a voulu liquider les affaires en cours, et l'on en a multiplié le nombre. On a voulu délivrer une malheureuse accablée de mauvais traitements, et, par suite du courant que cette déplorable facilité a déchainé, par suite de la contagion de l'exemple, on a fait inconsciemment des milliers de malheureuses et du même coup des milliers d'orphelins. Car l'abandon de la femme entraîne presque toujours l'abandon des enfants ; si le lien paternel subsiste en droit après la rupture du lien conjugal, en fait, les obligations du père sont le plus souvent répudiées en même temps que celles de l'époux. En somme, cette jurisprudence, qui a voulu être secourable, a été tout simplement funeste.

« La mal a atteint toutes les classes de la société. Mais c'est surtout dans les classes ouvrières que se produisent ces tristes résultats. On a vu les désordres croissants qu'engendre la législation du divorce parmi la population laborieuse des villes : de moins en moins le mariage y apparaît à l'homme comme un frein et à la femme comme une protection. »

Pour conclure, M. Louis Legrand indique un palliatif qui consisterait à restreindre, en ce qui concerne les procès en divorce, le béné-

fice de l'assistance judiciaire. Bien des gens divorcent, en effet, parce que cela ne leur coûte rien et, si cela leur coûtait, ne divorceraient pas.

Palliatif, disons-nous, et bien faible. Le remède, le vrai, est dans le relèvement des mœurs, d'où résulterait, par contre-coup, la suppression de la loi.

IV. — LE COURS DE SCIENCE SOCIALE

Le cours d'exposition de la **Science sociale** s'ouvrira le *mercredi 26 novembre 1902*.

M. Paul BUREAU, professeur, exposera cette année les lois qui régissent les transformations de la *Propriété foncière*.

Ce cours aura lieu tous les mercredis à 5 heures, à la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

On est prié de se faire inscrire d'avance au siège de la Revue *la Science Sociale*, 36, rue Jacob (Librairie Firmin-Didot). Il n'est prélevé aucun droit d'inscription.

On est invité à se munir de ce qui est nécessaire pour prendre des notes.

V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La grève générale. — Les capitaux français à l'étranger. — Le congrès des employés de commerce.

Dans les colonies. — Le gouvernement général de l'Afrique occidentale. — Le traité avec le Siam.

A l'étranger. — « L'éducation bill » en Angleterre. — La lutte des langues en Autriche. — L'émigration polonaise en Prusse. — L'industrie électrique aux États-Unis.

En France.

Parler ici de la grève générale des mineurs est très délicat, en raison du caractère nettement politique pris par cet événement. Nous pouvons enregistrer cependant quelques constatations intéressantes.

En premier lieu, les mineurs n'ont pas été unanimes à vouloir la grève. Une forte minorité de travailleurs qualifiés de « jaunes », a désapprouvé l'attitude de la majorité, et a voulu continuer le travail. De là des désordres graves, dont les agences, et pour cause, n'ont raconté qu'une partie.

En second lieu, les ouvriers même qui voulaient la grève n'avaient pas tous une idée très nette de ce qu'ils faisaient. Ils suivaient, en réalité, une impulsion antérieure. Ils se mettaient en grève parce que la chose avait été décidée par des congrès déjà un peu lointains,

dont la décision était maintenue *par principe*, et à la suite d'une campagne organisée *jadis* par les politiciens, à l'époque où ces politiciens étaient dans l'opposition au lieu d'être du côté du pouvoir.

En troisième lieu, ces politiciens, relativement à la grève générale, ont changé d'attitude. Les uns l'ont déconseillée ouvertement ; les autres ont bien voulu en prendre la direction, mais comme des chefs qui, ne pouvant contenir leurs troupes, se résignent à se mettre à leur tête dans l'espoir de les modérer et de les arrêter bientôt. Leurs journaux ont remplacé les excitations incendiaires d'autrefois par des exhortations à la sagesse. Au fond, chose curieuse, ces chefs socialistes qui n'ont pas assez d'imprécations contre les « jaunes », étaient, au fond, du même avis que ces derniers. C'est seulement leur situation de chefs de clans qui les obligeait à marcher avec les autres.

En quatrième lieu, les revendications des mineurs ont été soigneusement canalisées et partiellement éliminées. On a eu soin de laisser dans l'ombre toutes celles qui se rapportaient à l'intervention législative pour ne laisser subsister que des réclamations contre les compagnies. Sur ce point, on sortait de la ligne de conduite prescrite par les congrès antérieurs, qui avaient voulu organiser, non point une grève contre les compagnies, mais une grève contre la société tout entière, ayant pour but de forcer la main aux pouvoirs publics et d'en obtenir des lois particulièrement avantageuses aux travailleurs.

La grève continue au moment où nous écrivons ces lignes, malgré le prononcé d'une sentence arbitrale.

*
* *

Les craintes qu'inspirent à certaines personnes ces grandes secousses mal réprimées ne sont pas étrangères à la tendance croissante qui pousse les capitalistes français à placer leur argent à l'étranger.

Un travail de statistique a été fait à ce sujet par les soins de nos consuls. Si les résultats de cette enquête étaient exacts, le total des fonds français placés hors de France serait de 30 milliards environ.

M. Paul-Leroy Beaulieu, avec sa compétence toute spéciale en matière financière, a contesté la valeur de ces statistiques, et montré que beaucoup de nos agents ont dû se tromper, tantôt en plus, tantôt en moins. Ils ont dû surtout se tromper en moins. Car beaucoup de Français qui placent de l'argent à l'étranger s'arrangent pour que la chose demeure inconnue. Cette méfiance naturelle a été accrue, dans ces derniers temps, par les perspectives d'impôt progressif sur le revenu global.

Quoi qu'il en soit, voici la décomposition du total obtenu par la statistique officielle.

La fortune française est disséminée dans le monde entier. L'Europe en prend la plus large part. La Russie et l'Espagne viennent en première ligne. Ce sont ensuite l'Angleterre, l'Autriche, la Turquie, la Belgique et la Roumanie qui attirent nos capitaux. En Afrique, ceux-ci se sont portés sur deux points principaux : l'Égypte et le Transvaal. En Asie, nous fournissons des fonds à la Chine et à la Turquie d'Asie. En Amérique, les plus gros chiffres sont pour les États-Unis, le Mexique, l'Argentine et la Colombie.

Les éléments de cette fortune sont très inégaux. L'émigration proprement dite entre à peine en ligne de compte.

Nos maisons de commerce ont plus d'importance. La valeur de la propriété française n'est considérable que dans les pays limitrophes de la France, dans certaines de nos colonies d'autrefois, dans les régions fréquentées par nos missionnaires et dans celles où l'usage de notre langue est répandu.

Les entreprises françaises de navigation à l'étranger sont rares. En revanche, nous paraissions avoir acquis une sorte de spécialité pour la construction de docks, de quais, de ports dans divers pays.

Mais la plus grande partie de nos capitaux à l'étranger est représentée par des valeurs mobilières : emprunts d'État, titres de chemins de fer, mines, etc.

Il résulte de tout cela que le Français expatrie son argent plus facilement qu'il ne s'expatrie lui-même. Outre les capitaux français qui *existent* à l'étranger, il faudrait pouvoir tenir compte des capitaux qui *existeraient* s'ils n'avaient pas été placés dans des entreprises qui ont fait faillite ou prêtés à des États qui n'ont pu tenir leurs engagements. La France est un des « marchés d'argent » où les nations emprunteuses viennent sans cesse chercher les fonds dont ils ont besoin. C'est ainsi que l'inépuisable économie de notre race paysanne sert à promouvoir le progrès dans les pays arriérés ou neufs, et aussi, avouons-le, à gonfler de temps à autre les poches de quelques spéculateurs peu scrupuleux qui abusent de la propension qu'ont nos prêteurs à se dessaisir de leur argent sans se procurer des informations sur ceux à qui ils le prêtent. C'est toujours l'amour de nos aises qui nous joue de vilains tours.

*

* *

Les employés de commerce tiennent à leurs aises, eux aussi, et c'est pour tenter d'améliorer leur situation qu'ils ont organisé récemment un congrès à Bordeaux. Il y avait quatre-vingt-dix délégués, représentant cinquante et un syndicats français. Ces syndicats ne renferment d'ailleurs qu'une très faible minorité des membres de la profession.

Les vœux adoptés par le congrès se rapportent presque tous à l'intervention de l'État, dont les employés attendent beaucoup.

On a réclamé la journée de huit heures (assez peu pratique pour les magasins), le minimum de salaire, l'application aux employés de la loi sur les accidents du travail, l'obligation pour les patrons de rémunérer pendant leur maladie les employés malades, l'interdiction des amendes, l'obligation d'une indemnité en cas de renvoi, une caisse de retraite pour la vieillesse, l'extension de la juridiction des prud'hommes aux employés de commerce, l'établissement d'une taxe sur les employés étrangers, l'insaisissabilité des traitements jusqu'à concurrence de quatre mille francs, la création de « chaires de lois sociales expliquées », etc.

C'est demander beaucoup et, dans le cas où tous ces vœux pourraient être écoutés, porter au découragement beaucoup de patrons, surtout les petits.

Le congrès a également adopté un vœu en faveur du repos du dimanche. La réclamation est louable, mais l'État, sur qui comptent les congressistes, donne l'exemple, tout le premier, d'un souverain mépris pour le repos dominical, et fait travailler le dimanche beaucoup de ses ouvriers ou employés.

Il est à croire que les employés intelligents obtiendront beaucoup plus par l'entente directe avec leurs patrons que par ces appels impérieux au législateur.

Dans les colonies.

L'*Officiel* a publié récemment un décret qui organise à nouveau le gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Ce décret, qui succède à de nombreux tâtonnements, a pour but de concentrer cinq colonies distinctes en un seul grand corps colonial, tout en laissant subsister, dans une large mesure, l'autonomie de chaque colonie particulière.

Le gouverneur général cesse d'être gouverneur du Sénégal. Il est seulement gouverneur général de l'Afrique occidentale. Il réside à Dakar et non plus à Saint-Louis, résidence du gouverneur particulier du Sénégal.

Les colonies particulières, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée française, Dahomey, sont gouvernées par des lieutenants-gouverneurs.

Du gouvernement du Sénégal, on a détaché les pays de protectorat, et ces pays de protectorat, joints aux territoires du haut et du moyen Niger, seront désormais groupés en une unité administrative et financière, sous le nom de Territoires de la Sénégambie et du Niger, administrés, sous la direction du gouverneur général, par

son secrétaire général et par un délégué spécial qui réside à Kayes.

De longues représentations avaient été faites au gouvernement pour démontrer en haut lieu qu'il était utile de laisser au gouverneur général la nomination des fonctionnaires mis sous ses ordres. Le gouvernement central s'est fait longtemps tirer l'oreille avant d'accorder quoi que ce soit. Enfin il s'est décidé à accorder quelque chose, mais en enveloppant cette concession de restrictions et de précautions assez curieuses. Voici comment est rédigé le troisième paragraphe de l'article 3 du décret d'organisation : « Le gouverneur nomme à toutes les fonctions civiles, à l'exception des emplois de lieutenants-gouverneurs, de secrétaires généraux, de magistrats, de directeurs du contrôle, de directeurs généraux, de chefs des principaux services, d'administrateurs et de ceux dont la nomination est réservée à l'autorité métropolitaine, par des actes organiques ». La *Quinzaine coloniale*, en demandant pardon de l'irrévérence, constate que cette rédaction rappelle ce que dit le Figaro de Beaumarchais dans son célèbre monologue : « ... qu'il s'est établi dans Madrid un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étend même à celle de la presse et que, pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer, sous l'inspection de deux ou trois censeurs ».

Toutefois, la revue que nous citons émet la conviction que l'organisation nouvelle sera féconde en résultats, que l'Afrique occidentale française, après avoir traversé la période héroïque avec M. Ballay, va entrer avec M. Romme dans la période économique, et que nous allons assister à « l'aménagement » de nos récentes conquêtes. Elles ont en effet besoin d'être « aménagées », mais il faut surtout que des colons viennent jouer le rôle d'aménageurs.

*
* *

C'est avec moins de faveur que l'opinion publique a vu, en général, le traité que nous venons de conclure avec le Siam. Moyennant la concession de deux petits territoires jadis enlevés par le Siam au Cambodge, nous abandonnons la ville importante de Chantaboum et le territoire environnant. Nous renonçons en outre à la protection de nombreux Asiatiques étrangers établis au Siam et à quelques autres privilèges.

Si le lecteur veut bien jeter les yeux sur une carte, il constatera que le Siam est borné au sud par le Cambodge, pays de protectorat français. Ce dernier a eu jadis à se plaindre du Siam qui lui a enlevé

ses provinces du nord, et nous nous sommes faits les héritiers des revendications du Cambodge. En outre, le Siam est borné à l'est par le Mékong, qui le sépare de l'Annam. Des conflits s'étaient produits sur cette frontière, et nous avons imposé au Siam l'obligation de ne pas entretenir de force armée dans une zone de 25 kilomètres sur la rive occidentale du Mékong. Nous renonçons également à maintenir à notre profit cette servitude. En d'autres termes, moyennant un faible cadeau territorial, ne représentant qu'une petite partie de la région fatalement destinée à revenir un jour à la France, nous autorisons le Siam à reprendre ses coudées franches à notre égard et à faire, plus que par le passé, figure d'État indépendant.

Ce que l'on suppose, c'est qu'un partage futur du Siam est décidé en principe entre la France et l'Angleterre. L'Angleterre aurait l'occident, la France l'orient. Reste à savoir, même dans cette hypothèse, qui emportera le plus gros morceau. En fait, l'avance prise par l'Angleterre est considérable. Depuis quelque temps, ce sont des Anglais qui obtiennent au Siam la plupart des emplois accordés par le gouvernement siamois aux Européens. Presque aucun de ces emplois n'est confié à des Français. Tout fait prévoir que la France, au jour du partage définitif, devra se contenter des régions anciennement cambodgiennes, et que tout le Siam proprement dit, y compris Bangkok, la capitale, se trouvera englobé dans le prolongement de la Birmanie.

En définitive, le traité franco-siamois, pour l'Indo-Chine française, paraît constituer un recul plutôt qu'un progrès. C'est qu'en traitant avec le Siam nous traitions, en réalité, avec l'Angleterre, et que dès lors la partie était beaucoup plus difficile à gagner.

A l'étranger.

La question de l'enseignement passionne les esprits en Angleterre comme en France, et, ce qu'il y a de curieux, c'est que les réformes contenues dans l'*Education bill* ont lieu dans un sens diamétralement opposé à celui dans lequel les nouvelles mesures de législation scolaire font mine de s'orienter de ce côté-ci du détroit.

En Angleterre, il n'y a pas d'écoles d'État, ni de ministère de l'Instruction publique. Les écoles sont de deux sortes : les écoles privées, créées et entretenues par des particuliers, et les écoles publiques, fondées par les *school boards*, sortes de commissions scolaires élues par les citoyens.

Le projet de M. Balfour a pour but de mettre ces diverses écoles sur un pied parfait d'égalité, en répandant les subventions gouverne-

mentales sur les unes et les autres, au prorata des services qu'elles rendent aux familles. Les *school boards* seraient supprimés, et remplacés par des comités d'éducation élus en partie au second degré. Ces comités d'éducation percevraient les taxes scolaires et répartiraient les subventions gouvernementales.

Comme en France, les écoles privées ont généralement en Angleterre un caractère religieux. Le *bill* est donc combattu par les partisans de l'école neutre. Il est défendu au contraire par tous ceux qui tiennent à l'éducation religieuse, c'est-à-dire par tous les conservateurs et par l'élément le plus religieux des libéraux. Il réunit donc en sa faveur une imposante majorité.

Notons que, soit dans un système, soit dans l'autre, les Anglais s'arrangent pour que l'école soit placée sous la surveillance non de l'État, mais de représentants élus. Il est donc impossible, outre-Manche, de violenter une population tout entière en lui imposant des écoles dont la majorité des habitants ne veut pas. Même pour les écoles « publiques », ce sont ces habitants eux-mêmes qui décident et choisissent, par le moyen des élections.

Notons encore que l'État anglais, par la répartition impartiale de ses subventions, montre qu'il considère comme des auxiliaires, et non comme des ennemis, les citoyens qui consacrent leur fortune à fonder ou à soutenir des écoles. Il ne les traite pas en concurrents, mais en collaborateurs.

*
*
*

En Autriche, c'est toujours la question des langues qui divise. Depuis nombre d'années, l'on cherche des combinaisons grâce auxquelles Tchèques et Allemands puissent vivre en paix en Bohême. M. de Kërber, chef actuel du gouvernement autrichien, pense avoir trouvé une solution, qui sera prochainement discutée.

Au mois de mai 1900, le ministre avait déjà proposé un système. Une partie de la Bohême n'étant guère occupée que par les Allemands, une autre par des Tchèques, et une troisième, confinant aux deux précédentes, par des populations allemandes et tchèques entremêlées, il voulait diviser le pays en trois districts correspondants. On aurait employé l'allemand dans le district allemand et le tchèque dans le district tchèque. Quant au district mixte, il aurait été soumis à ce qu'on appelle en Autriche le régime « *utraquiste* », lequel consiste dans l'emploi des deux langues. La Moravie aurait été soumise au régime « *utraquiste* ». Les Tchèques trouvèrent le système trop défavorable pour eux, et firent de l'obstruction parlementaire.

La solution proposée précédemment par M. de Kërber aux intéressés ressemble au projet de 1900. La Bohême serait encore divisée en

trois districts, comme il vient d'être dit. La justice se rendrait en allemand dans l'un, en tchèque dans l'autre, en allemand et en tchèque dans le district mixte. Mais, même dans les deux premiers districts, un magistrat spécial serait institué, connaissant les deux langues pour le cas où le besoin s'en ferait sentir. Dans le district bilingue, soumis au régime « *utraquiste* », c'est la langue du demandeur qui serait employée par le tribunal. En outre, dans toute la région intéressée, l'allemand serait seul employé en certains cas, par exemple dans les rapports des autorités judiciaires avec les autorités militaires, ou avec d'autres autorités que celles de la Bohême et de la Moravie.

Comme en 1900, les Tchèques ne sont pas satisfaits de la combinaison, et, sans doute aussi, des détails de la délimitation. Ils comptent donc combattre encore le projet de M. de Kørber, à moins qu'on n'y introduise des modifications à leur avantage. Mais alors, c'est le parti allemand qui risque, cette fois, de faire de l'obstruction.

*
*
*

Pendant que les langues se battent en Autriche, la Prusse, comme on le sait, travaille à faire disparaître la langue polonaise du duché de Posen. La besogne est difficile, et, ce qui augmente encore la difficulté, c'est le caractère prolifique de la race slave, qui se multiplie plus rapidement que les Allemands.

Cette multiplication contribue à déterminer un mouvement continu d'émigration polonaise vers le centre et l'ouest de la Prusse.

Voici, d'après le recensement de 1900, les contingents polonais des diverses provinces prussiennes : Poméranie, 14.300; Brandebourg, 24.300; Saxe, 24.700; Schleswig-Holstein, 4.200; Hanovre, 10.600; Westphalie, 91.500; Hesse-Nassau, 1.500; Prusse rhénane, 25.500. A Berlin seulement, y compris sa banlieue de Charlottenburg, il n'y a pas moins de 18.500 Polonais de race pure. Dans la Prusse entière, il n'y a pas moins de 3.300.000 personnes de race slave.

On estime que 10 % de la population entière de la Prusse appartiennent à la race slave. Le récent développement industriel, si bien décrit par M. de Rousiers, fournit à tous ces émigrants du travail qu'ils n'auraient pu trouver chez eux. C'est grâce à eux que bien des entreprises peuvent se procurer la main-d'œuvre nécessaire, main-d'œuvre inférieure, sans doute, à celle que fournit l'ouvrier allemand, mais qui ne se rend pas moins utile, comme la main d'œuvre italienne, par exemple, dans le Midi de la France.

*
*
*

Le développement industriel n'est pas moins intense aux États-

Unis. Une des plus modernes et des plus intéressantes est l'industrie électrique, à laquelle Edison doit ses triomphes et qui se subdivise désormais en plusieurs branches considérables.

Alors qu'en 1890 il y avait 189 usines électriques là-bas, on en compte aujourd'hui 580, soit une augmentation de 206,9 pour 100.

Le capital engagé dans ces industries était, en 1890, de 95 millions de francs ; il est à présent de 415.750.000 francs.

Les industries électriques occupaient, en 1890, 8.800 ouvriers : ce nombre est aujourd'hui de 40.890.

Enfin, la valeur des produits, qui était de 98 millions de francs, en 1890, s'est élevée à 460 millions environ.

Pendant la seule année 1900, on a construit, aux États-Unis, 10.527 générateurs ayant une puissance collective de 770.832 chevaux. On a fabriqué en outre 649 dynamomètres et moteurs développant ensemble 14.398 chevaux, et 36.513 transformateurs de 407.451 chevaux. Total : 1.192.681 chevaux.

On a fabriqué 11 millions de batteries d'accumulateurs, 158.000 lampes à arc, 25 millions de lampes à incandescence, 8.283 projecteurs électriques, 797.246 appareils téléphoniques d'une valeur de 50 millions de francs ; quant aux appareils télégraphiques, on n'a pas pu les recenser.

Ce qui veut dire que, dans cette branche de l'industrie, l'avance prise par les États-Unis est énorme, et, comme le démontrait un rapport de M. Jean Périer, cité ici l'année dernière, l'Angleterre même commence à payer tribut à ces fournisseurs d'électricité qui mettent si victorieusement la main sur une force destinée peut-être à jouer, sur la scène industrielle, les grands premiers rôles de l'avenir.

G. D'AZAMBUJA.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Apostolat social. *Les œuvres du Rosaire au faubourg de Plaisance*, par M. François Veillot. — Lecoffre, Paris.

Le quartier de Plaisance, à Paris, est travaillé, depuis quelques années, par un groupe de prêtres et de personnes charitables, qui s'efforcent d'organiser diverses œuvres et de créer des associations utiles aux ouvriers. A la tête de ce groupe se trouve un ecclésiastique dont la notoriété s'affirme de jour en jour, M. l'abbé Soulange-Bodin. C'est son œuvre, et celle de ses dévoués collaborateurs, que retrace M. François Veillot.

Ces œuvres et ces créations sont nombreuses : elles comprennent, outre les visites des pauvres, des écoles de divers types, ordinaire,

apostolique, ménagère, professionnelle, des patronages, des coopératives de coopération et de production, des cercles, des institutions d'épargne et de prévoyance. L'ensemble est imposant, bien que M. François Veillot ne laisse pas ignorer la faiblesse relative du résultat comparé à tout ce qu'il y aurait à faire. Car, dans les faubourgs actuels de nos grandes villes, le prêtre est un peu comme en pays de mission. Il lui faut, comme le missionnaire, convertir de véritables sauvages. Pourtant, si l'on compare ce qui est à ce qui *était*, on est satisfait du résultat. Plaisance, il y a quinze ans, était un « désert d'âmes », un « désert d'œuvres ». Aujourd'hui c'est « un arbre encore petit, mais vigoureux et éclatant de sève ». L'auteur espère que, l'arbre étant bien arrosé, un jour viendra « où tout ce grand quartier se rafraîchira sous son ombre immense ».

Le principal collaborateur de M. l'abbé Soulange-Bodin est M. l'abbé Boyreau, qui a publié en 1897, dans le *Courrier du Rosaire*, une série d'articles sur l'éducation. M. François Veillot le loue d'y avoir fait ressortir le besoin d'une méthode épanouissant chez les jeunes âmes le vouloir et l'initiative. « On reproche à certains établissements secondaires, a-t-il dit, de ne point développer le caractère et l'énergie de leurs collégiens, de les élever un peu trop en serre chaude. Il faudrait adresser le même reproche à beaucoup de ces patronages où sont formés les enfants du peuple. Eh bien ! ce vice est celui justement que les directeurs du Rosaire ont le plus à cœur d'éviter : à tous leurs petits écoliers, ils s'efforcent de donner une éducation vraiment virile. Et ce qu'ils font pour eux, c'est avec plus de soin encore et plus d'attention qu'ils le pratiquent à l'égard des enfants de l'École apostolique. Aussi, pour ces futurs missionnaires de l'ouvrier, point d'éducation en serre chaude. Au contraire, écrit M. l'abbé Boyreau, « nos petits apôtres resteront autant que possible en contact avec leur famille et avec le milieu social où ils sont appelés à vivre. Ils en connaîtront ce qui est bon, ce qui est dangereux. Leur volonté se formera à éviter ceci, à imiter cela. Nous aurons plus tard des êtres qui seront habitués à la pleine terre *et qui ne craindront pas les changements atmosphériques* ».

Ce trait seul, entre divers autres, nous montre qu'il y a du bon dans les œuvres de Plaisance. Aussi faut-il savoir gré à M. François Veillot de les avoir fait connaître au public.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LA

GRÈVE DES CHARBONNAGES AMÉRICAINS

Du 12 mai au 22 octobre de cette année, les mines d'anthracite ont chômé aux États-Unis. Pendant cinq mois et dix jours, 145.000 mineurs et 60.000 employés des *Coal Roads*, chemins de fer alimentés par la production houillère, sont restés inactifs. Ils refusaient de reprendre le travail avant que les exploitants eussent fait droit à leurs réclamations, ou accepté de soumettre les points litigieux à un arbitrage. Une grève aussi prolongée suppose généralement quelque chose de plus qu'une simple difficulté sur le taux des salaires. On estime que les compagnies houillères ont perdu 100 millions de francs et subi 37 millions et demi de dommages dans les mines. Les ouvriers, eux, auraient perdu 150 millions de salaires. On n'accepte pas de pareilles pertes sans avoir un intérêt grave en jeu. Je voudrais préciser cet intérêt, tant au regard des patrons qu'en ce qui concerne les ouvriers, et dire les raisons qui ont prolongé cette lutte.

La grève a soulevé d'ailleurs d'autres questions. L'anthracite sert presque exclusivement en Amérique aux usages domestiques. Dans la Pensylvanie, le New-York, le New-Jersey et les États de la Nouvelle-Angleterre, les fourneaux de cuisine et les différents appareils de chauffage marchent à l'anthracite. A

l'entrée de l'hiver, ils se sont vus menacés de ne plus marcher du tout. La vente de l'antracite en gros avait complètement cessé. Les détaillants demandaient et obtenaient un prix quintuple du prix ordinaire (1). Et tous les stocks étaient épuisés. D'où grande émotion dans le public, émotion bien compréhensible partout, mais surtout sous le rigoureux climat américain. Des écoles étaient licenciées faute de combustible. Les directeurs de compagnies gazières annonçaient qu'il leur serait impossible de fournir à la consommation du gaz, prodigieusement augmentée par l'usage imprévu que l'absence d'autres modes de chauffage déterminait dans les villes. Les Américains, habitués à des températures artificielles de 20 degrés au-dessus de zéro au minimum dans leurs appartements, se récriaient qu'on ne pouvait pas condamner une population à mourir de froid. « Et tout cela pour que les mineurs aient quelques cents de plus à dépenser en whiskey! » disaient les uns; « ou plutôt, répondaient les autres, pour que les monopolisateurs de l'antracite mettent quelques millions de dollars de plus dans leurs poches! » Préjugés contre les unions ouvrières et préjugés contre les Trusts se dressaient en face les uns des autres. Chacun avait d'ailleurs de bonnes raisons à donner en faveur de son préjugé : violences injustifiables des ouvriers et procédés abusifs de certains exploitants; tyrannie syndicale et oppression capitaliste. Et tout le monde reprenait en chœur : « *We must stop that nonsense!* » « Il faut que cela finisse! »

Cela a fini en effet; le travail a été repris en attendant la décision d'une commission qui règle le conflit, et sur les instances personnelles du Président de la République; mais un sentiment général s'est manifesté qui n'est pas sans danger. On s'est dit que, dans les conflits industriels il y avait trois parties, les patrons, les ouvriers et la clientèle; que la dernière n'avait aucune représentation spéciale, et, n'étant pas toujours immédiatement intéressée, était toujours négligée, mais qu'elle avait, elle aussi, des droits à faire valoir et que l'État, représentant de la

(1) Le prix de l'antracite au détail dans les villes de la côte atlantique oscille généralement de 5 à 6 \$ la tonne. Il a été, au mois d'octobre, de 24 et même de 30 \$.

collectivité, devait la protéger en intervenant. Je reçois une brochure signée d'un avocat de Boston, arrivée en quelques jours à son douzième mille, dans laquelle on soutient que tout consommateur d'antracite a le droit d'intenter une action aux exploitants et de les faire condamner pour avoir arrêté leur industrie (1). Les gens qui ont grand froid sont, il est vrai, entravés dans leurs opérations célebrales, et ce pourrait être une excuse; mais l'auteur de la brochure n'en a pas besoin; ses raisonnements s'enchaînent très logiquement; il estime que les organisateurs d'un Trust constituent en fait une sorte de service public et échafaude là-dessus toute son argumentation. Nous aurons à examiner si cette vue est justifiée et si une industrie perd son caractère privé quand elle subit une concentration voisine du monopole. Le problème a une portée considérable.

Avant toutes choses, il nous faut connaître le théâtre et les acteurs de la lutte que nous nous proposons d'étudier. Ce sont les éléments concrets sur lesquels notre observation doit porter et ce sont eux qui donnent à la lutte non seulement sa physiologie spéciale, mais son caractère fondamental et distinctif.

Le théâtre est très restreint, 500 milles carrés au plus, soit 128.000 hectares. C'est environ la superficie d'un de nos arrondissements de moyenne grandeur en France. Sur cet étroit espace sont concentrées toutes les exploitations d'antracite; et elles ont fourni, en 1901, un total de 54 millions de tonnes.

Une pareille situation favorise le monopole; elle le provoque pour ainsi dire. En mettant la main sur quelques comtés de la Pensylvanie, on s'assurait, sans concurrence possible, toute la clientèle des grandes villes de l'est. Les gisements d'antracite les plus rapprochés sont au Canada; ils sont beaucoup moins considérables, et la douane frappe les charbons d'un droit qui les arrête.

(1) *The Coal Mines and the Public*, by Heman W. Chaplin; Boston, 1902.

De plus, une fois maître de toutes ces mines, on pourrait en régler la production, la rendre plus régulière, éviter les crises qui sévissent lorsque le marché est encombré. Au contraire, avec la concurrence illimitée des diverses exploitations, chacune d'elles produit à force, tant qu'elle trouve vendeur. Ne pouvant pas éviter l'encombrement du marché à elle seule, elle veut du moins profiter le plus possible des périodes prospères.

Il était donc fatal qu'on cherchât à monopoliser les mines d'anthracite. Les compagnies de chemins de fer qui desservent la région avaient intérêt à le faire pour assurer leur trafic. Peu à peu, elles sont devenues détentrices de la plupart des gisements. Mais aucune d'elles n'a été encore assez puissante pour supplanter définitivement les autres. Des ententes sans nombre ont été conclues, toutes ont été éphémères jusqu'ici.

La raison principale de ces constants échecs est curieuse. Elle se trouve dans la situation géographique de la région de l'anthracite, de telle sorte que les *conditions du lieu* agissent en deux sens opposés. La réunion des gisements sur un espace restreint appelle le monopole; mais la manière dont cet espace restreint est placé lui-même repousse le monopole. Voici comment.

Le bassin de l'anthracite est dans la Pensylvanie, et la Pensylvanie est traversée par toutes les lignes de chemin de fer qui mettent en communication d'une part le nord-ouest, Chicago et les Grands Lacs, d'autre part toute la côte de l'Atlantique entre New-York et Baltimore. C'est le passage obligé entre les grands ports et la contrée qui leur envoie ses blés et sa viande à destination de l'Europe. De plus, c'est un État très développé au point de vue économique; il détient sans conteste le record de la production houillère et métallurgique; il fournit par conséquent un trafic abondant aux lignes qui le traversent. Il en résulte qu'il est sillonné de voies ferrées, qu'aucune compagnie ayant sa tête de ligne à New-York, Philadelphie ou Baltimore, ne peut renoncer à le desservir sans renoncer du même coup à atteindre l'ouest, et qu'elle trouve son avantage à le desservir à cause de ses propres ressources.

La direction générale des grandes lignes qui passent en Pennsylvanie est de l'est à l'ouest, puisque c'est l'est et l'ouest qu'elles relient l'un à l'autre. Or il se trouve précisément que la région anthraciteuse s'allonge du nord au sud. Elle est divisée en trois parties, connues sous le nom de bassin septentrional ou de Wyoming, bassin médian ou de Lehigh, bassin méridional ou de Schuylkill. Les chemins de fer auraient donc beaucoup de peine à éviter les gisements d'anthracite s'ils le voulaient, et ils les recherchent naturellement comme sources de trafic.

Telle est la raison qui a déterminé et qui maintient dans la région de l'anthracite sept compagnies de chemins de fer concurrentes et importantes. Toutes ont acheté des mines, toutes sont exploitantes, soit par elles-mêmes, soit par l'intermédiaire de compagnies étroitement liées à elles. Elles ont été amenées à cela par les raisons qui appellent le monopole; elles ne sont pas allées plus loin à cause des raisons qui le repoussent.

Ce n'est pas que les tentatives d'entente aient manqué. On a recouru à des moyens variés. On a essayé de restreindre la production, de la maintenir dans des proportions raisonnables, mais la discipline a fait défaut. On a voulu organiser un comptoir de vente de l'anthracite, ce qui était un bon moyen d'assurer la discipline, mais là encore on a échoué. J'ai exposé ailleurs la curieuse histoire de ces échecs successifs jusqu'en 1897 (1). Ils ont continué depuis lors. Et, par suite, les périodes de dépression ont succédé aux périodes de surproduction; les ouvriers mineurs, attirés dans la région au moment de la grande activité, se sont trouvés en trop grand nombre pour les besoins d'une exploitation normale; l'exploitation, d'autre part, a dû souvent se restreindre anormalement; de telle sorte qu'il y a dans les bassins américains d'anthracite un nombre d'ouvriers excessif et une irrégularité de travail chronique.

L'irrégularité est encore augmentée par ce fait que l'anthracite ne peut pas avoir une vente constante. C'est un charbon de saison, *seasonable coal*, beaucoup plus employé en hiver qu'en

(1) V. *Les Industries Monopolisées aux États-Unis*, chapitre II : Les Tentatives de Monopolisation de l'Anthracite.

été, brûlé surtout dans les appareils de chauffage. En dehors de toute autre question, il n'est donc pas possible de lui assurer un débit régulier. On travaille l'été en vue des approvisionnements d'hiver qui, selon la rigueur plus ou moins grande de la saison, se trouvent vite épuisés ou restent longtemps en magasin.

Les conditions dans lesquelles s'exerce l'industrie de l'antracite provoque donc fatalement de fréquents chômages. Une concentration complète des mines entre des mains très habiles parviendrait certainement à les diminuer ; il n'est pas à croire qu'elle les supprimât. Par suite, les ouvriers de l'antracite sont exposés à ce danger économique comme ils sont exposés aux dangers physiques du grisou ou des éboulements. Et ils sont, par ailleurs, peu en mesure d'y faire face, de s'organiser en vue de le conjurer.

C'est en effet un assez triste personnel que celui des mines d'antracite américaines. Hongrois, Lithuaniens, Polonais, Italiens, émigrants inférieurs venus souvent aux États-Unis pour gagner un pécule et retourner en vivre dans leur pays d'origine ; ou bien restant dans la région parce que leur imprévoyance fait obstacle à l'exécution de ce plan ; gens sans aspirations élevées, dépourvus de cet esprit de progrès qui est le fond du caractère américain ; gens non assimilables campés temporairement en Amérique, mais ne s'intéressant aucunement à ce qui s'y passe, bien décidés à ne s'imposer aucune contrainte dont profiteraient des camarades pour lesquels ils n'ont pas de sympathie, des gens de rien, *a bad lot of people*, comme me disait un marchand de Pottsville, la capitale du pays de l'antracite. Ce marchand résumait ainsi l'opinion générale sur les mineurs actuels. Et, en bon marchand, il l'appuyait de raisons spéciales à son commerce : « Ça n'achète rien, disait-il ; ça ne pense qu'à économiser 500 dollars pour aller vivre de ses rentes. » Et il souriait de mépris et de pitié.

Il n'en a pas toujours été ainsi, et on rencontre encore, prin-

cipalement parmi les contre maîtres et surveillants, d'anciens mineurs allemands, anglais, écossais, irlandais ou gallois, qui demeurent comme les témoins d'une époque disparue. Ce sont les restes de l'ancien personnel, très différent du personnel actuel. Ils ont trouvé l'occasion de s'élever sur place, c'est pourquoi ils n'ont pas été ailleurs. Les autres se sont dispersés; ils ont abandonné la mine à des camarades moins ambitieux; ils en ont déconseillé l'essai à leurs compatriotes. En trente ans, de 1865 à 1895, la population minière de la région de l'anhracite a complètement changé de caractère.

La guerre de Sécession a été une des causes de cette évolution. Au moment où elle éclata, en 1860, les mineurs trop nombreux et soumis à de fréquents chômages par les raisons que nous avons déjà dites, travaillaient longtemps pour de faibles salaires. Pendant les cinq ans qu'elle dura, l'immigration se trouva arrêtée; un certain nombre de mineurs quittèrent la région, et comme l'extraction de l'anhracite se maintenait sensiblement au même niveau qu'auparavant, les chômages diminuèrent, les ouvriers furent recherchés, leurs salaires atteignirent un taux inespéré; bref, ce fut une période de grande prospérité dont le souvenir se conserve encore. « En 1865, écrit M. G. O. Virtue, les mineurs travaillant à la tâche dans l'anhracite arrivaient à gagner 150, 200 et souvent jusqu'à 250 dollars par mois »¹. Il est vrai qu'on les payait en papier, en *Greenbacks*, et que l'on donnait parfois 2 \$ 90 en *Greenbacks*, mais, dit un ancien mineur de St-Nicholas, pour 1 \$ argent, en réduisant même au tiers les chiffres indiqués plus haut, cela donne encore un bénéfice de 250 à 400 francs par mois. Avant la guerre, le salaire d'un dollar par jour était le salaire maximum, ce qui avec un travail constant de 25 jours par mois donnerait 125 fr. seulement. Il est donc à croire que la rémunération des mineurs fut portée au moins au double pendant la guerre, et M. Virtue estime que les mineurs de l'anhracite étaient, en 1860,

1. *Bulletin of the Department of Labor*, november 1897, *The Anthracite Mine Laborers*, by G. O. Virtue, Ph. D., p. 731.

aussi peu payés que qui que ce fût aux États-Unis (*as poorly paid as any in the United States*), tandis qu'après la guerre ils se trouvèrent peut-être les mieux payés.

Mais, dès 1866-67, la situation se modifia ; un véritable flot d'immigrants et d'anciens soldats licenciés avait envahi les mines, précisément en raison des gros salaires qu'on y pouvait avoir ; les exploitants amenèrent promptement, par leur manque d'action concertée, une crise de surproduction, et, pour y remédier, ils baissèrent les salaires, sûrs désormais de ne pas être à court de main-d'œuvre. Le métier de mineur retombait dans les conditions précaires d'autrefois.

Cependant un essor extraordinaire, un *boom* général succédait dans tout le Nord et le Nord-Ouest américains à la terrible lutte de cinq ans qui avait mis l'Union en péril. Plus que jamais le pays offrait à chacun de merveilleuses occasions d'élever sa situation personnelle. Les mineurs les plus avisés et les plus capables de profiter de ces heureuses circonstances abandonnèrent une profession sans grande issue pour l'avenir et qui cessait d'être avantageuse pour le présent. La plupart, traditionnellement attachés à la mine, ne parvinrent pas à s'en libérer personnellement, mais voulurent du moins diriger leurs enfants d'un autre côté. Ainsi commença l'exode des meilleurs parmi les anciens mineurs. Il fut rendu plus facile par la prospérité des cinq années de la guerre. Les ouvriers aptes à s'élever avaient amassé en effet quelques avances pendant cette période, ce qui leur permettait de faire pour leurs enfants certains sacrifices d'éducation. De plus, ils avaient pris l'habitude d'une existence plus confortable, plus respectable, et le goût leur était venu de monter plus haut. Contrairement à ce qui a lieu d'ordinaire dans les mines, ils poussèrent leurs enfants hors de leur profession. En 1896, je retrouve dans la région de l'antracite quelques-uns de ces anciens mineurs ; tous leurs enfants ont quitté le pays. Un surintendant de division (*Division Superintendent*) d'origine suisse, mais né aux États-Unis, marié à une Alsacienne immigrée à l'âge d'un an, a neuf enfants vivants ; un inspecteur en a douze ; d'autres huit, dix ;

et presque tous en ont perdu plusieurs. Ils supportent avec joie, avec un orgueil visible, les charges qui résultent de ces nombreuses familles et proclament que l'Amérique est un pays excellent pour les élever. Chacun me cite celui de ses fils qui a le mieux réussi : l'un pharmacien à Philadelphie ; un autre docteur-médecin de l'Université de Pensylvanie ; puis des mécaniciens, des marchands, etc. Pas de mineurs, bien entendu. Et pourtant tous les pères ont été mineurs, autrefois.

Tandis que les mines d'antracite se vidaient ainsi de leurs meilleurs ouvriers, une circonstance particulière attirait vers elles les émigrants inférieurs. A partir de 1875, environ, l'antracite, de plus en plus abandonné par l'industrie, devint plus exclusivement que jamais un charbon à usages domestiques. Et ce fut une modification sensible dans les travaux exécutés au jour. On ne pouvait pas employer dans le poêle ou dans le fourneau familial les blocs d'antracite de grande taille, les dimensions classées sous le nom de *lumps* ou de *steamboat*. Ce sont les dimensions moyennes qui conviennent, *chestnut, stove, egg*, grosseur d'une châtaigne ou d'un œuf, grosseur bonne pour le poêle. Or l'antracite est un charbon extrêmement dur, que les ménagères ne peuvent pas briser d'un coup de maillet comme une briquette ou même comme un charbon bitumineux ; il faut le préparer d'avance et le leur livrer tout prêt à être consommé. Une mine d'antracite comporte donc un *breaker*, c'est-à-dire une installation spéciale pour briser le charbon. Dans ces *breakers*, le charbon est successivement cassé, lavé et trié. Les deux premières opérations se font mécaniquement, mais la troisième, commencée par une série de tamis, ne peut être achevée qu'à *la main*. Il faut en effet du discernement pour séparer le charbon du brai, de la pierre, de l'ardoise avec lesquels il est extrait de la mine. On confie ce soin à des Hongrois trop jeunes pour travailler ailleurs, enfants de quatorze et quinze ans, ou bien à des vieillards ou à des femmes. En 1896, les ouvriers que je vois occupés à cette besogne gagnent de 3 \$ 1/2 à 5 \$ par semaine, soit 3 à 4 francs par jour environ, salaire extrêmement faible pour les États-

Unis; mais c'est un travail sale, désagréable, n'exigeant aucune intelligence; il convient tout à fait à des émigrants pauvres et peu ambitieux. Bien entendu, le *breaker* a plus à faire et le triage à la main est plus délicat et plus long quand le commerce refuse les grosses dimensions de charbon et exige les dimensions moyennes. L'augmentation sensible des usages domestiques de l'anhracite aboutit donc en fait à l'augmentation des travaux du *breaker* et devait attirer les émigrants de qualité inférieure aptes à les exécuter.

Certains exploitants contribuèrent aussi par un calcul maladroit à faire baisser le niveau du personnel qu'ils employaient. Les anciens mineurs étaient devenus exigeants après la période de la guerre de Sécession; ils voulaient des salaires élevés et s'organisaient efficacement en vue du marché collectif de travail. Au contraire, les nouveaux venus acceptaient des prix moindres et formaient un amas d'individus sans cohésion, sans expérience et sans initiative, tout à fait incapables de se syndiquer. On jugea habile d'opposer aux revendications des premiers la docilité des seconds, sans réfléchir que la docilité n'est jamais un élément de paix sociale quand elle est le fruit de l'incapacité. Il est difficile de préciser quelle fut la part de responsabilité patronale dans l'afflux d'émigrants inférieurs; mais le calcul que je viens de dire est fait aujourd'hui encore dans certaines compagnies. Il en est qui se jouent en quelque sorte de l'incapacité de leur personnel à s'élever pour justifier la manière dont elles le traitent. « Beaucoup de vos mineurs sont mal logés et mal payés, disais-je au représentant de l'une d'elles. » — « C'est vrai, mais ces Polonais seraient payés le double qu'ils se griseraient encore plus; cela ne servirait de rien. Quant au logement, ils le trouvent bien suffisant. » Une pente naturelle conduit les gens qui raisonnent ainsi à préférer les ouvriers auxquels on peut appliquer leur raisonnement biscornu.

Enfin le gouvernement lui-même n'a pas été étranger au fâcheux recrutement des mineurs de l'anhracite. En voulant s'y opposer, il l'a favorisé, comme il arrive parfois. Les acci-

dents sont extrêmement fréquents dans les mines d'anhracite (1) et l'opinion publique en attribuait, non sans raison, un grand nombre à l'inexpérience des ouvriers. Une loi de Pensylvanie de 1889 décida que désormais personne ne pourrait être piqueur sans avoir été employé deux ans comme chargeur ou manœuvre dans la mine. Seuls sont exemptés de ce stage ceux qui passent un examen devant une commission de praticiens et reçoivent de cette commission un certificat de compétence, un *Miner's Certificate*. Il semblait que désormais le mal allait être conjuré; ce fut le contraire qui arriva.

Il est très difficile en effet d'apprécier dans un examen le genre de qualités qui pourrait diminuer les accidents des mines. La technique du métier de mineur est simple, surtout en ce qui concerne le piqueur; elle ne constitue pas une matière d'examen comme la technique du métier de mécanicien, d'électricien, ou même de charpentier. D'autre part, la prudence, le sang-froid, le sérieux de l'ouvrier, sa connaissance des conditions particulières à la mine où il travaille, toutes qualités importantes pour la sécurité générale, ne peuvent pas non plus être jugées par des examinateurs, mais seulement par les exploitants qui emploient l'ouvrier. Par suite, les examens ne portent sur rien et deviennent souvent des formalités vaines, de simples farces, « *mere farces* (2) ». Les mineurs sérieux répugnent à les subir; les immigrants venus des pays slaves et incapables de parler anglais les passent avec l'aide d'un interprète qui répond pour eux comme il convient, ou bien se présentent à la mine avec le certificat d'un camarade dont le nom hérissé de consonnes et terminé en *ski* ressemble plus ou moins au leur. Enfin il se fait un véritable commerce de ces certificats, et il suffit d'en acheter un pour se faire embaucher. Voici d'ailleurs comment l'inspecteur des mines Williams caractérisait dans un rapport de 1895 l'effet de la législation sur les certificats de mineurs en Pensylvanie : « Elle a tenu à

(1) Virtue, dans le *Bulletin of the Departement of Labor*, déjà cité, p. 763 et suivantes.

(2) Virtue, *loc. cit.*, p. 768.

l'écart les hommes intelligents et expérimentés et a permis aux exploitants d'employer, *en échappant à toute responsabilité*, toutes sortes de gens dans leurs mines. Avant la loi, on n'admettait pas les ouvriers incompetents; maintenant on les reçoit par centaines. Tout ce qu'on leur demande, c'est d'avoir des certificats, et ils se les procurent. »

Toutes ces causes réunies ont produit ce résultat que, depuis quinze ou vingt ans, il ne vient plus dans la région de l'antracite aucun Allemand, Anglais, Écossais, Irlandais. De loin en loin, quelques Gallois, mais en très petit nombre. Au contraire, les Slaves, les Italiens du Sud et autres éléments inférieurs abondent. Tous les problèmes que soulève l'organisation du travail vont donc se poser devant ce personnel ouvrier très mal préparé à cette tâche.

Aussi les résout-il insuffisamment. Vers 1868, alors que les mines de l'antracite comptaient encore pas mal de leurs anciens ouvriers, une organisation ouvrière importante et responsable s'était créée sous le nom de *Workingmen's Benevolent Association*. Elle avait une grande ressemblance avec les Trade-Unions anglaises de la même époque, attirait et retenait ses adhérents par des *benefits*, c'est-à-dire par des combinaisons de mutualité, exigeait beaucoup d'eux, mais les représentait efficacement dans les conflits. Ce fut elle qui, la première, fit sentir aux patrons la nécessité où ils étaient de s'entendre entre eux pour régulariser leur production. Comme en 1869, au moment d'une crise de surproduction, ceux-ci représentaient qu'en présence du bas prix du charbon il leur fallait baisser les salaires, elle leur fit observer avec raison que le remède n'était pas là; que si on continuait à jeter sur le marché plus de charbon qu'il n'en pouvait absorber, aucune élévation de prix ne pourrait se produire; que si, au contraire, la production était réduite, la crise prendrait fin au bout de quelque temps. Au moyen inefficace de la baisse des salaires elle opposait le moyen efficace d'une production réduite (1).

(1) Cf. Virtue, *loc. cit.*, p. 732 à 735.

Ce fut aussi à l'époque où florissait la *Workingmen's Benevolent Association* que fut établi dans les mines d'antracite le système de l'échelle mobile. Malgré les critiques auxquelles il a souvent donné lieu depuis, et non sans raisons, il constituait cependant un progrès sur la situation antérieure ; c'était une tentative de marché collectif, d'arrangement durable entre patrons et ouvriers.

Malheureusement, à mesure que le personnel des mineurs se modifiait, l'organisation ouvrière perdait à la fois sa force numérique et, chose plus grave encore, sa vitalité. Les émigrants inférieurs manquaient de toute éducation syndicale et trouvaient très dur de payer des cotisations élevées d'une façon constante en vue d'écarter un danger ou d'obtenir un avantage à époque indéterminée ; par là l'Association était entravée dans son recrutement. Quant à ceux qui y adhéraient, ils apportaient un esprit d'agitation, d'irresponsabilité, de violence même qui la détournait de son but. Peu à peu, elle se montra à la fois plus faible et plus arrogante. Les patrons se dirent qu'ils pourraient la détruire par une lutte à mort et furent poussés à cette lutte par le ton de ses revendications, par les excès qui accompagnaient les grèves, par la terreur que la société secrète des *Molly Maguires* faisait régner dans le pays. En 1875, à la suite d'une grève, la *Workingmen's Benevolent Association* tomba complètement pour ne plus se relever.

Depuis lors, les Chevaliers du Travail, au temps de leur splendeur, plus tard la *Miners and Laborers Amalgamated Association*, enfin les *United Mine Workers of America*, ont tenté de réorganiser les mineurs d'antracite, mais sans grand succès. Aux heures d'agitation, tout le personnel se syndique ; en temps ordinaire, on n'arrive pas à grouper 6 pour 0/0 des ouvriers (1). De plus, les exploitants, satisfaits de leur victoire de 1875, peu désireux d'entrer en rapports avec les syndicats ouvriers d'une façon générale, trouvant d'ailleurs une raison de s'abstenir dans l'attitude de ceux qu'ils avaient en face d'eux,

(1) Cf. *Journal of Political Economy*, décembre 1900, p. 3.

ont toujours refusé de reconnaître aucun groupement syndical. Les ouvriers ne sont pas parvenus, depuis vingt-cinq ans, à imposer cette reconnaissance que leurs prédécesseurs avaient obtenue jadis, à une époque où ce genre de victoires était beaucoup plus rare. Quelle que puisse être l'obstination de principe opposée par les patrons, il est clair que les syndicats récents en auraient triomphé si leur composition, leurs tendances et leurs sérieux avaient offert les mêmes garanties que la *Workingmen's Benevolent Association* à ses débuts. Nous savons au surplus pourquoi ils ne peuvent plus les offrir : le personnel qu'ils recrutent, le seul qu'ils puissent recruter, ne les leur fournit pas.

Aujourd'hui encore, dans la grève qui vient de prendre fin, une des grandes difficultés qu'a rencontrées le Président Roosevelt dans son entreprise de conciliation, a été cette question de la reconnaissance syndicale. Sur toutes choses, les patrons ne voulaient pas traiter avec M. Mitchell représentant des *United Mine Workers*, et ce refus ne s'appuyait sur aucun motif personnel à M. Mitchell.

Nous touchons là à la difficulté fondamentale qui domine tout le conflit. Les mineurs de l'anhracite ne sont pas représentés collectivement auprès de leurs patrons, non seulement en cas de grève, mais encore dans les détails de la vie journalière et normale. Ils n'exercent pas un contrôle suffisant sur les calculs qui établissent leurs salaires. Par suite, ils sont trompés quelquefois; ils se croient toujours trompés; et de temps en temps, comme tous les incapables, après avoir supporté beaucoup de maux réels ou imaginaires, ils se révoltent brutalement. L'histoire des dernières grèves et des demandes à la suite desquelles elles ont éclaté, jette un triste jour sur cette situation.

En 1900, une grève avait eu lieu, terminée tant bien que mal par un arrangement éphémère. On peut dire que la grève de 1902 n'a été que sa continuation. Nous examinerons donc en bloc les éléments de conflit mis en avant dans l'une et dans l'autre.

Les salaires étaient déterminés par une échelle mobile depuis 1875 dans les bassins de Schuylkill et de Lehigh, ce qui semblait assurer aux ouvriers une participation aux bénéfices de l'exploitation. En réalité, il n'y avait guère là qu'une apparence. Dans le bassin de Schuylkill, le prix de base était celui de certaines qualités déterminées à Port Carbon, près de Pottsville. Dans la vallée du Lehigh, le prix de base s'entendait du prix de vente sur les rives de l'Atlantique. Les exploitants étant des compagnies de chemins de fer, ceux du premier groupe avaient intérêt à hausser leur prix de transport de Port Carbon à la mer, parce que cela faisait baisser d'autant le prix de vente à Port Carbon. Résultats : sur 153 fixations de salaires opérées conformément au système de l'échelle mobile de 1888 à 1900, il y en avait eu 101 *au dessous* du prix de base, 44 au-dessus, et 8 au pair (1). Les Compagnies de la Lehigh Valley n'avaient pas la même ressource, mais elles avaient eu soin de fixer leur prix de base tellement haut (5 \$) que les salaires étaient réglés d'une façon permanente en dessous de ce prix. Naturellement, les ouvriers ne voulaient plus de l'échelle mobile.

Autre difficulté : La plupart des mineurs étant payés à la tâche, d'après la quantité de charbon extraite, il y a lieu d'évaluer cette quantité. La méthode employée est extraordinaire. On compte par bennes et les bennes ont des dimensions variables. Les exploitants estiment leur contenance uniformément à 2 tonnes; les ouvriers prétendent qu'elle est de 2 tonnes $\frac{1}{2}$ à 3 tonnes en moyenne. En fait, il y a des bennes de 70 pieds cubes et d'autres de 120 pieds. On estime que 2 tonnes d'anthracite de densité moyenne tiennent dans un récipient de 96 pieds cubes. Les mineurs auraient voulu établir le système pratiqué dans les bassins américains de charbon bitumineux : chaque benne est pesée et le pesage est vérifié par un *Checkweighman* ouvrier, payé spécialement à cet effet par les intéressés. Jusqu'ici, ils n'ont jamais pu l'obtenir.

(1) *Journal of Political Economy : The Anthracite Miners, Strike of 1900* : G. O. Virtue; décembre 1900.

Ce n'est pas tout. L'anhracite, tel qu'il sort de la mine, est toujours mélangé à des impuretés dont on le débarrasse dans le *breaker*. Quand une benne remonte, le préposé des exploitants estime le coefficient de matières étrangères qu'elle contient, et cette estimation, faite sans contrôle de la part des ouvriers, leur paraît ordinairement excessive. La présence du *Checkweighman* leur donnerait encore une garantie à ce point de vue.

Le salaire une fois réglé, un peu arbitrairement, ne passe pas sans retenues dans la poche du mineur. Les compagnies fournissent à l'ouvrier la poudre qui lui est nécessaire. Il est bien juste qu'elles se remboursent de cette avance, mais elles maintiennent leur prix de vente aux ouvriers bien au-dessus du cours normal, et ne permettent pas, sous prétexte de sécurité, qu'ils se fournissent ailleurs. La question de la poudre a été une des principales dans la grève de 1900. Il y a aussi de nombreuses plaintes au sujet du *Truck system*, qui est encore pratiqué dans les villages miniers. Les compagnies ont des économats qui sont pour elles une source de profits, et elles voient d'un mauvais œil les ouvriers qui ne sont pas leurs clients. Le service de l'assistance médicale donne lieu également à de vives récriminations. On cite des compagnies qui réalisent, sur les contributions imposées à leur personnel pour cet objet, un bénéfice annuel de 16.000 dollars, soit 80.000 francs.

Tout cela marque peu de scrupules de la part des compagnies et une incapacité notoire des mineurs actuels de l'anhracite à s'organiser pour défendre leurs intérêts. Plusieurs abus tomberaient d'eux-mêmes, si la population ouvrière était aujourd'hui au même niveau social que du temps de la *Workingmen's Benevolent Association*. Avec une coopérative de consommation, on aurait vite raison des économats et du *Truck system*; avec une société de secours mutuels, on pourrait se passer des soins du docteur de la compagnie; enfin, avec une organisation ouvrière sérieuse, on aurait un contrôle sur les divers éléments du salaire.

(1) *The Journal of Political Economy* : loc. cit., p. 16.

Et ce serait aussi l'avantage des compagnies, qui feraient l'économie de la plupart de leurs grèves. Quelques-unes commencent à le comprendre et regrettent d'avoir attiré dans la région de l'anhracite tant d'émigrants incapables. Le président d'un grand chemin de fer américain résumait dernièrement la situation avec beaucoup de vérité dans cette simple phrase : « Le besoin présent des mines d'anhracite, c'est d'avoir un personnel entièrement différent de celui qu'elles emploient (1). » Il est dommage seulement qu'elles ne s'en soient pas aperçues plus tôt, qu'elles n'aient pas cherché à recruter des ouvriers d'élite en les payant bien, au lieu d'attirer les émigrants de rebut pour les payer médiocrement.

Aujourd'hui, la situation est presque sans solution, et c'est bien pourquoi la dernière grève a duré cinq mois. Les questions pendantes ne peuvent pas être tranchées d'une manière définitive et satisfaisante aussi longtemps que les ouvriers n'auront pas organisé une représentation et que les patrons n'auront pas accepté d'entrer en rapports avec elle. Cela est clair après ce que nous venons de dire des contrôles à exercer. Or les ouvriers de l'anhracite, incapables de se syndiquer efficacement à eux seuls, sont entrés dans la *United Mine Workers Union*, qui est l'Union des Mineurs de charbons bitumineux ; et, comme les intérêts du charbon bitumineux et ceux de l'anhracite sont souvent en conflit, les patrons de l'anhracite ont une première raison de refuser la reconnaissance du syndicat. Ils en ont une seconde dans l'indiscipline et le manque de parole de leurs ouvriers. Si la dernière grève a éclaté, c'est contrairement à l'avis formel des *leaders* : le Rapport de M. Carroll D. Wright ne laisse aucun doute à ce sujet (2). D'autre part, il est arrivé que des mineurs se sont mis en grève en dépit de conventions acceptées par eux. Et les exploitants n'ont plus confiance dans des associations qui ne savent pas faire régner la

(1) *The present need in the anhracite mining business is for an entirely different type of men from those actually engaged in it.* Cité par *The Labour Gazette*, octobre 1902, p. 276.

(2) *The Labour Gazette*, octobre 1902, p. 275.

discipline chez elles, ni obliger leurs membres à respecter des engagements conclus.

M. Carroll D. Wright affirme dans son Rapport, adressé au président de la République à la suite d'une enquête personnelle poursuivie pendant la grève, que les patrons mineurs ne sont pas opposés en principe à l'organisation syndicale. On sait cependant avec quelle persistance ils ont toujours refusé, malgré l'intervention de M. Roosevelt, d'entrer en rapports avec M. Mitchell. Même lorsque M. Pierpont Morgan leur eut fait connaître sa toute-puissante volonté de mettre fin à la grève, l'arbitrage auquel ils se résolurent ne comportait aucune reconnaissance de l'Union. Quelles que soient les décisions des arbitres, et malgré le pouvoir qui leur est donné de régler tous les conflits qui pourraient se produire pendant trois ans, on doit être inquiet de l'avenir. Quand aucune conversation diplomatique ne peut s'engager entre deux groupes ayant des intérêts différents, les conflits violents sont inévitables.

La commission d'arbitrage comprend six membres, parmi lesquels l'évêque catholique de Peoria, le Révérend Spalding, ajouté sur la demande expresse de M. Mitchell. Elle pourra bien trancher les questions de salaire qui sont en jeu et donner des garanties pour l'exacte appréciation du travail accompli par les ouvriers, mais elle ne saurait organiser elle-même la mise en œuvre, l'exercice des contrôles qu'elle établira.

Au surplus, ce qu'on voulait qu'elle fit, elle l'a fait avant même de se réunir. Elle a terminé la grève. Du jour où les patrons ont promis de se soumettre au jugement d'une commission arbitrale nommée par M. Roosevelt, les ouvriers ont consenti à reprendre le travail. Et il fallait qu'il fût repris pour éviter de vraies calamités. C'est vraisemblablement ce qui a déterminé M. Pierpont Morgan à intervenir. La clientèle ne pouvait plus supporter la privation de charbon; elle en voulait au Trust de l'anhracite de prolonger la lutte; elle s'irritait contre les Trusts en général. Et les théories les plus excessives trou-

vaient crédit dans l'opinion; on se disait que c'était une belle occasion de mettre à la raison les monopolisateurs; qu'en s'emparant des mines d'anhracite, ils étaient devenus responsables, du chauffage national; que si ce service marchait mal, était interrompu pour une cause quelconque, on pouvait les contraindre à le reprendre. Sans s'effrayer outre mesure, M. Pierpont Morgan a réfléchi peut-être qu'il était dangereux pour les Trusts d'avoir une si « mauvaise presse » aux États-Unis, au moment où ils deviennent internationaux.

C'est en effet une tendance aujourd'hui chez certains Américains de considérer un Trust comme une sorte de service public, même lorsqu'il est parvenu à monopoliser — ou à peu près — une industrie purement privée comme celle dont il s'agit en ce moment.

Cette tendance est encouragée par les socialistes, qui ont toujours considéré la concentration industrielle opérée par les Trusts comme un acheminement vers leurs rêves de monopolisation absolue.

Mais elle ne saurait tenir longtemps devant la réalité des faits. Rien ne ressemble moins à un monopole d'État qu'un Trust. Le premier est le produit de l'arbitraire pur; le second est de plus en plus le résultat d'une méthode supérieure de faire les affaires.

Comment alors expliquer la confusion si souvent faite de ces deux phénomènes? La raison s'en trouve, je crois, dans les supports artificiels auxquels les premiers en date des Trusts ont dû une domination oppressive et une mauvaise réputation méritée. A la concentration qu'ils opéraient victorieusement, normalement, et au profit de tous, ils ajoutaient des manœuvres peu délicates contre leurs concurrents et réussissaient dans ces manœuvres grâce à la complicité des pouvoirs publics. Soit que le marché se trouvât artificiellement rétréci à leur avantage par les tarifs prohibitifs de douane; soit que les entreprises de transports publics leur accordassent d'injustifiables faveurs avec les *discriminations*, ils bénéficiaient dans un intérêt privé d'une parcelle de la puissance publique, et il en ré-

sultait une oppression correspondante. Tout cela a été senti obscurément par la clientèle. Elle n'a pas su discerner au juste en quoi on abusait d'elle, mais elle a su qu'elle était abusée; et, aujourd'hui, lorsqu'un Trust est en jeu dans un conflit ouvrier, elle est disposée à lui donner tort, surtout lorsqu'elle souffre, comme elle a réellement souffert ces temps derniers.

C'était pourtant un Trust bien peu confirmé que celui de l'Anthracite. Nous avons dit à quels obstacles s'était toujours heurtée jusqu'ici la concentration qu'il poursuivait. Depuis un ou deux ans, l'habile et puissante main de J. Pierpont Morgan est venue, dit-on, à son secours; mais, quoi qu'il en soit, ce ne serait jamais qu'un Trust encore tout jeune et relativement modeste. Pourquoi donc ce vigoureux mouvement d'opinion contre lui et cette prétention de le traiter comme un concessionnaire de service public manquant à son cahier des charges? C'est sans doute que chez lui l'abus était plus marqué que chez beaucoup d'autres. Il ne faut pas oublier que les exploitants de l'Anthracite sont des compagnies de chemins de fer; qu'à ce titre ils accomplissent réellement un service public, et que, comme tous les chemins de fer américains, ils l'accomplissent sans contrôle. L'impopularité que les patrons mineurs ont encourue trouve là son origine. Elle est le châtiment de cet abus. Les compagnies américaines de chemins de fer se sont emparées d'une parcelle de la puissance publique qu'elles exercent à leur profit. Aux jours de troubles, le public se venge d'elles en réclamant un contrôle général, même sur les entreprises purement privées auxquelles elles se livrent.

Paul de ROUSIERS.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXVIII

LA DERNIÈRE GRANDE MONARCHIE EUROPÉENNE ET LES GRANDS PEUPLES PARTICULARISTES ACTUELS

L'Empire allemand. — Le Peuple anglais (1).

Nous avons expliqué, en parlant de la formation de l'Allemagne, comment la région centrale de l'Europe avait suivi, à quelques siècles de distance, les mêmes évolutions sociales que la France (2).

En 1438, l'empereur d'Allemagne Albert II, qui, par son mariage, avait réuni aux possessions déjà considérables de la maison d'Autriche la Hongrie et la Bohême, se trouva avoir assez de puissance pour fixer en fait le titre impérial dans sa famille. A partir de là, ce pouvoir suprême, dont l'idée avait été empruntée à l'antiquité communautaire, put aisément grandir par la force et par une action politique suivie. Cet événement correspondit pour l'Allemagne à celui qui s'était produit pour la France en 1214, alors que Philippe-Auguste avait joint à son domaine de l'Île-de-France et de l'Orléanais, le Boulonnais, l'Artois, l'Amiénois, le Vermandois, le Valois, la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, et que, le

(1) Voir l'article précédent, novembre 1902 : *Science sociale*, t. XXXIV, p. 398.

(2) Voir juin 1902, *Science sociale*, t. XXXIII, p. 489 : La Germanisation nouvelle de l'Europe centrale au moyen âge.

premier d'entre les Capétiens, il avait cessé de faire reconnaître son successeur par l'élection.

La maison d'Autriche, malgré ses efforts pour tout absorber et unifier en Allemagne, n'y réussit pas aussi bien que les Capétiens en France, et l'obstacle le plus décisif lui vint précisément des Capétiens. La grande monarchie française, arrivée plus tôt à la domination et à l'unité, craignit l'élévation d'un État pareil à elle et s'employa de tout son pouvoir à faire opposition au travail d'absorption que poursuivait la maison d'Autriche.

Grâce à cette intervention, l'Allemagne resta fragmentée en un assez grand nombre d'États dont les chefs purent opérer chacun chez soi et à son profit la centralisation monarchique, par les procédés que l'Espagne, la France, et l'Autriche à son tour, avaient mis si bien en lumière. Ainsi arriva-t-il qu'au lieu de constituer une seule et unique monarchie, elle se composa d'une grande monarchie autrichienne et d'une quantité de petites monarchies, formées pareillement sur le type communautaire et urbain.

Nous savons déjà que les moyens d'action dominants et caractéristiques de ce régime social sont une caisse et une milice.

Nous allons voir le fait confirmé avec éclat par l'histoire rapidement parcourue de l'agrandissement de la Prusse, qui, au XVIII^e siècle, est arrivée d'une façon plus redoutable que la France elle-même à faire contrepoids à l'Autriche, et qui, au siècle suivant, a prévalu contre ces deux puissances à la fois, en créant une nouvelle grande monarchie, l'Empire allemand actuel.

La monarchie prussienne a dû sa formation aux Hohenzollern encore bien plus que la monarchie française aux Capétiens. Le commencement en a été dans l'achat de la Marche de Brandebourg, qui faisait au nord le pendant de la Marche d'Autriche au sud. Elle était tombée dans l'héritage de l'empereur Sigismond, et elle fut achetée par le burgrave de Nuremberg, Frédéric de Hohenzollern, au prix de 400.000 ducats dont l'empereur avait besoin. Ce Frédéric avait si bien tiré parti de ses

droits de burgrave sur Nuremberg et des ressources de quelques modestes États en son pouvoir, que, par un phénomène rare à cette époque, il s'était fait de superbes finances, comme on le voit.

Ainsi que nous l'avons exposé antérieurement à propos de la Germanisation nouvelle de l'Europe centrale au moyen âge, la Marche de Brandebourg était un pays wende, c'est-à-dire slave, avec des châteaux forts de chevaliers allemands du type de la pure chevalerie, et avec des villes murées, peuplées d'artisans ou de marchands allemands. Ces deux classes adventices vivaient de la population slave, qu'elles avaient non seulement laissée mais poussée par la contrainte à l'exploitation culturale du sol, dans la forme propre aux familles communautaires.

A l'est de la Marche de Brandebourg, s'étendait au loin un pays qui, de proche en proche et peu à peu, se constituait par la combinaison de ces mêmes éléments, au fur et à mesure que la chevalerie et le commerce s'avançaient sur les terres slaves.

Une région ainsi composée au point de vue social était bien faite pour l'installation d'un pouvoir de type communautaire.

Elle l'était d'autant plus, que les chevaliers qui avaient le plus étendu la conquête faisaient partie des Ordres militaires, l'Ordre Teutonique et l'Ordre des Porte-Glaives, de sorte qu'ils appartenaient par eux-mêmes à une organisation de communauté et étaient plus spécialement militaires et administrateurs que des chevaliers demeurés propriétaires non collectifs.

Quand le burgrave Frédéric de Hohenzollern arriva dans l'État dont il avait fait l'emplette, il y eut des vellétés de mutinerie parmi les hobereaux des châteaux forts et les urbains des villes murées. « Ils le reçurent, dit-on, avec la fameuse plaisanterie : Dût-il pleuvoir des Burgraves une année entière, nous ne les laisserons pas croître dans la Marche. Mais l'*argent* et les *mercenaires* du nouvel Électeur avec ses joujoux de Nuremberg, comme on appelait dédaigneusement ses canons, finirent par avoir raison de toutes les résistances locales. » (Himly,

Formation territoriale de l'Europe centrale, t. II, p. 11 et 12.)

Voilà bien clairement le pouvoir fondé sur la caisse et la milice.

Toute l'histoire de la Prusse est là. Nous connaissons assez la Prusse du grand Frédéric et de l'empereur Guillaume I^{er} pour savoir qu'elle a tout dû à une puissante organisation militaire soutenue par un trésor administré avec des soins dignes de la meilleure ménagère. Le vote du septennat, c'est-à-dire de l'impôt de guerre pour sept ans, dernière victoire du prince de Bismarck sur l'Allemagne elle-même, a bien manifesté encore quels sont les deux agents fondamentaux de cette Grande Monarchie, comme de toutes les autres : la caisse et la milice.

La Prusse ne fournit pas une confirmation moins frappante au fait, que nous avons précédemment relevé, des conformités du régime des Grandes Monarchies avec le régime de la Révolution.

On sait que le grand Frédéric était adepte et protecteur de l'école, dite philosophique, qui a le mieux formulé l'erreur doctrinale de la Révolution française. Il n'a éprouvé aucune difficulté à faire entrer toute la théorie du *Contrat social* dans un code qu'il a rédigé lui-même pour la Prusse, sorte de législation complète depuis les principes du pouvoir public jusqu'aux dispositions du droit civil et pénal. Or, il se trouve que ce code est un instrument parfait de gouvernement autocratique. L'explication en est très simple : l'État est considéré comme étant la société, et le roi est l'expression de l'État ; il s'ensuit que le roi est l'agent social universel. Ainsi tout consiste à confondre la société avec l'État, et l'État avec qui met la main dessus. Il est dit dans l'introduction du code en question : « *Le chef de l'État à qui est donné le devoir de produire le bien général, qui est le seul but de la société, est autorisé à diriger et à régler tous les actes des individus vers ce but.* » C'est également digne de Louis XIV et de Jean-Jacques Rousseau. Autre déclaration du même code, qui, à moins d'être entendue avec beaucoup de réserve, semble bien préconiser un mode de solution terriblement communautaire dans les questions qui préoccupent aujourd'hui l'Allemagne plus qu'autrefois encore : « *C'est à*

l'État qu'il incombe de veiller à la nourriture, à l'emploi et au salaire de tous ceux qui ne peuvent (?) s'entretenir eux-mêmes et qui n'ont droit ni aux secours *du seigneur*, ni aux secours *de la commune* : on doit assurer à ceux-là du travail conformément à leur force et à leur capacité. » (Voir Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, p. 366.)

Alexis de Tocqueville fait au sujet de cette œuvre de Frédéric une remarque qui atteste bien les ressemblances que nous relevons entre l'Ancien Régime et la Révolution : « Ce qui prouve, dit-il, combien ce code, qui innovait tant en apparence (par la terminologie et la phraséologie de l'école alors nouvelle des philosophes), innova peu en réalité, et ce qui le rend par conséquent si curieux à étudier pour bien connaître l'état vrai de la société dans cette partie de l'Allemagne à la fin du XVIII^e siècle, c'est que la nation prussienne parut à peine s'apercevoir de cette publication. »

Nous voyons assez maintenant le triste résultat auquel sont arrivés les pays si énergiquement vivifiés par les Francs, c'est-à-dire la France et l'Allemagne, quand un développement combiné et extraordinaire des éléments communautaires subsistants est venu submerger les éléments particularistes.

Il est temps que nous nous donnions un spectacle meilleur en revenant à l'Angleterre, où la formation particulariste n'a pas rencontré la même condition.

Nous savons, par notre étude antérieure, que la cause fondamentale de cette différence est qu'à l'origine l'émigration saxonne a pu en Grande-Bretagne se développer tout à l'aise sur un sol riche, sans se mélanger avec une population communautaire qui pût prêter matière à un régime romano-barbare de l'État. Abâtardis que nous sommes par le retour à l'antique société communautaire, il nous faut un effort d'esprit pour nous représenter la vigueur d'action et l'harmonie préétablie qui se rencontrent chez un peuple dans lequel, tout entier, les visées sont l'indépendance de chacun, fondée sur la puissance

de se créer un domaine, et le moins de recours possible aux liens personnels, même volontaires ; mais on conçoit qu'une race qui a expérimenté pendant quelques générations cette condition, cette manière de voir et de faire, n'y renonce pas plus qu'aux inventions d'une utilité définitive, telles que la roue et le levier. Aussi avons-nous constaté que les Saxons d'Angleterre, depuis leur rencontre avec les Angles jusqu'à leur rencontre avec les Normands, n'avaient cessé de s'isoler en gardant leur constitution originale pour traverser toutes les crises imaginables.

Nous nous sommes arrêtés, dans leur histoire, au moment où les seigneurs normands d'Angleterre s'étaient décidés à s'appuyer sur la race saxonne contre le roi, après s'être appuyés sur le roi et sur leur cohésion féodale contre la race saxonne.

Cette évolution n'a rien de bien extraordinaire. L'expédition de Guillaume le Conquérant n'était pas une colonisation agricole, mais une occupation militaire, mieux organisée seulement que celle des Danois, grâce aux formes féodales très régularisées. Les envahisseurs avaient ainsi pris tout naturellement leur point d'appui dans leur cohésion entre eux et avec le roi. Mais, à vrai dire, la cohésion n'existait entre eux que par l'intermédiaire du roi, comme elle n'existe entre les hommes d'un peloton que par l'intermédiaire de l'officier. Guillaume avait fait dépendre directement de lui chacun des 60.000 vassaux qu'il avait installés en Angleterre. Il n'avait pas créé de grands feudataires ayant sous eux une hiérarchie qui ne fût rattachée au roi que par eux. Ceux de ses compagnons de conquête qu'il avait voulu mieux récompenser que les autres, avaient seulement reçu des dotations plus considérables en cens, ou rentes, à percevoir sur les terres des Saxons, et un titre honorifique plus élevé : ils étaient faits comtes au lieu de simples chevaliers. Encore ces dotations plus larges n'avaient-elles pas été établies sur un ensemble de terres contiguës, mais sur des terres séparées les unes des autres et situées dans différentes parties du royaume. Et le titre de comte n'entraînait avec lui aucun pouvoir ni administratif, ni militaire.

même dans le lieu dont le comte portait le nom : il n'y avait là qu'une marque d'honneur. Il n'a été fait que deux ou trois exceptions peut-être à ce régime, et elles n'ont guère été maintenues ; elles sont restées sans effet important par la sollicitude du roi à ne pas se départir de la puissance. Lors même que le comte recevait sur une terre, indépendamment du droit de cens, le bénéfice d'une partie des profits de justice, ce n'était ni lui ni ses représentants qui jugeaient.

Toutes les fonctions administratives, militaires, judiciaires étaient remplies au nom du roi par des *Shériffs*, distribués dans les sections du pays appelées *shires* (sans doute l'équivalent de *share*, part, portion : ces circonscriptions sont aussi dites comtés). Cet agent royal était essentiellement amovible : il était souvent rappelé et facilement destitué, toujours tenu de très près et très raide. Il portait aussi le titre de Vicomte, mais sans aucune relation sous ce rapport avec le comte. Régulièrement, un comte n'était pas fait shériff dans le *shire* où il avait son domaine titré ou des terres considérables.

On voit assez que les seigneurs normands d'Angleterre n'avaient ainsi, malgré leurs titres féodaux de comtes, barons, chevaliers, aucune cohésion politique directe ni avec le pays, ni entre eux. Ils n'en avaient que par le roi.

Aussi n'était-il pas difficile au roi de les dominer, car si l'un d'entre eux voulait lui résister, le révolté n'avait à sa suite personne à entraîner et il ne tardait pas à être réduit : ses biens étaient repris et donnés à un autre, ce qui fait qu'il y avait toujours quelque « autre » pour aider de bon cœur le roi dans cette exécution.

Or, avec cet absolu défaut d'organisation directe entre eux, on conçoit à merveille combien les seigneurs se sentirent mal assurés, incertains de l'issue de la lutte, quand, par un mouvement spontané chez chacun d'eux, ils se soulevèrent en masse contre Jean sans Terre et contre ses successeurs, qui voulaient taxer à outrance les revenus seigneuriaux et qui avaient pour favoris des Angevins et des Poitevins, tout près à prendre la place des Normands en aidant à les évincer.

C'est alors que les seigneurs sentirent le besoin de s'appuyer sur la race saxonne, dont ils avaient tant de fois éprouvé que l'action était puissamment concordante et continue. Ils trouvèrent là leur cadre sans être obligés de se hiérarchiser entre eux, besogne dont ils ne seraient pas venus à bout, parce que tout y était à faire et que des rivalités inévitables les auraient divisés et perdus. A partir de ce moment, ce fut l'organisation naturelle de la race saxonne qui encadra, soutint et porta en avant les seigneurs. Une fois de plus, les Saxons avaient repris en fait la direction de leurs destinées. Ils étaient comme le courant qui saisit la barque et lui fait suivre le fleuve en dépit de l'effort contraire des avirons.

Dans le rapprochement des Normands et des Saxons, dans l'état précaire du système féodal anglais par sa rupture avec la royauté, une quantité de seigneurs s'avisèrent que le mieux était pour eux de se retourner d'une existence oisive, militaire et coûteuse vers l'existence active, agricole et lucrative de leurs alliés les Saxons. Cette solution de leur situation nouvelle se présentait d'autant plus fortement à leur esprit qu'ils étaient pour la plupart de très petits seigneurs, de simples chevaliers, n'ayant tout juste d'avoir que ce qu'il fallait pour vivre médiocrement et fournir le service d'un cheval de guerre, et ne trouvant plus rien de bien avantageux dans leur condition féodale. Ils n'étaient, à vrai dire, séparés des meilleurs paysans saxons, des gros cultivateurs, que par une prétention devenue inutile et gênante. La liberté et le profit étaient du côté saxon. C'est ainsi que se fondirent alors rapidement les deux races dans cette classe de beaux exploitants de la terre qui s'est appelée la *Gentry*; ou plutôt c'est ainsi que la partie la plus assimilable de la population normande est venue se transformer dans la population saxonne.

Cette classe intelligente, capable et ascendante de cultivateurs saxons qu'avait développée le sol riche de l'Angleterre, exerçait sur les simples chevaliers normands une telle attraction par la manière dont elle savait accommoder son existence, que, déjà bien avant la révolte de la féodalité et le mouvement de la Grande Charte, ces chevaliers faisaient tous leurs efforts pour se sous-

traire au service militaire dans le but de vivre à la saxonne. C'était à ce point que Henri II (1154-1189), ne voulant pas exercer d'action vexatoire sur ses « chevaliers cultivateurs » — remarquez cette curieuse dénomination — « *nolens vexare agrarios milites* », offrit de les exempter moyennant une taxe d'exonération qu'ils acceptèrent avec empressement. Cet impôt reçut le nom de *scutajium*, escuage. A ce prix les chevaliers restaient dans leurs foyers et à la culture de la terre.

Mais cette taxe laissait subsister d'autres charges féodales, comme celle qui mettait le bien sous la tutelle ou « garde » du suzerain, ordinairement le roi, dans le cas de minorité de l'héritier, ce qui était trop souvent une occasion de ruine pour le mineur : ou bien encore comme le droit pour le suzerain ou roi de choisir un mari à l'héritière quand le fief tombait en quenouille ; etc... Aussi les chevaliers trouvèrent-ils beaucoup plus simple de se soustraire radicalement à la chevalerie, tout comme de bons Saxons ; ils négligèrent de se faire armer chevaliers. La royauté, privée de recrues, protesta. « Les ordonnances qui enjoignent de recevoir cet honneur reviennent incessamment au cours du XIII^e siècle : cela prouve clairement qu'on ne s'y prêtait que de mauvaise grâce. La recrudescence de l'esprit chevaleresque sous Édouard III ne fut qu'un accident et une mode éphémère. Dès 1278, le roi commande aux shériffs de contraindre à recevoir l'accolade, non pas seulement les personnes appartenant à la classe des chevaliers, mais tous les hommes dont le revenu foncier égale 20 livres sterling (500 francs), de quelque seigneur et à quelque titre qu'ils tiennent leurs terres. Cette prescription fut répétée depuis à plusieurs reprises ; elle montre à quel point s'étaient mélangées les deux classes. En somme, dès le XIII^e siècle, les chevaliers paraissent avoir pris en majorité les goûts et les mœurs d'une simple classe de propriétaires ruraux. » (Boutmy, *Le développement de la constitution en Angleterre*, p. 81 à 83.)

Et c'était si bien le type saxon qui opérait cette transformation par la force démonstrative de l'exemple, que « déjà, en 1074, dans l'espèce de manifeste répandu par les barons normands

contre Guillaume I^{er}, il est parlé sur un ton d'envie des Anglais qui cultivent en paix leur terre, boivent ou tiennent table, tandis que leurs vainqueurs sont obligés de faire la guerre sur le continent. » (Stubbs, I, 291.)

L'organisation militaire qui prévaut au xiv^e siècle, marque le terme complet de l'évolution : le service obligatoire et gratuit imposé aux terres de chevaliers a disparu, et l'impôt qui le représente cesse d'être perçu. Aucun escuage n'a été levé, selon Coke, après la huitième année d'Édouard II, c'est-à-dire 1315. Voilà donc toute la classe des simples chevaliers saxonnisée. « Le noyau de l'armée royale, celle qui fait les expéditions au dehors, se compose alors de barons remuants et belliqueux qui réunissent autour d'eux des volontaires, gens de pareille humeur. Ils vendent au roi, à deniers comptants, le secours de leurs régiments d'aventuriers. Le gros des anciens chevaliers se tient de plus en plus à l'écart de ces bandes de condottieri. Beaucoup ne portent même plus le titre de chevaliers. » Ils ne prennent que celui d'écuyers, *Esquires*, c'est-à-dire de gens aptes à être faits chevaliers, ou encore celui de *Gentlemen*, qui a la même valeur : gens nobles, capables d'être faits chevaliers. (Boutmy, *ibid.*, p. 84 à 88.)

Et, comme nous avons vu que tous ceux qui exploitaient une terre du rapport de 20 livres sterling avaient été requis, quoique sans grand succès, par l'intermédiaire du shériff, de se faire armer chevaliers, tout fort cultivateur, qu'il fût de race saxonne ou normande, était bien de la classe des gens aptes à être faits chevaliers et portait par conséquent le titre d'Esquire ou de Gentleman : telle est l'origine de ces appellations si répandues et si caractérisées chez les Anglais : l'histoire en est expressive.

Ces intelligents propriétaires et exploitants de domaines étaient tout à leur affaire, prospéraient et se trouvaient très bien chez eux.

Ils n'étaient pas pressés de se jeter dans la vie publique : tout au contraire, ils l'avaient écartée en rompant avec le service féodal. Bien qu'en vertu de la Grande Charte ils fussent appelés

par le shériff à élire quelques-uns d'entre eux dans chaque comté, puis dans chaque bourg à marché, pour être leurs représentants au Parlement, ils en avaient assez peu souci, sachant qu'il ne s'agissait guère là que d'aller payer des subsides. Mais ils constituaient tellement, en fait, la classe réellement capable et influente du pays, qu'il devenait de plus en plus impossible de rien faire sans eux ; il fallait recourir à leur ministère presque pour toutes choses dans chaque localité. C'est ainsi que bientôt le pouvoir vint les chercher chez eux.

Et d'abord, la fonction de shériff subit une double atteinte. Son action alla baissant avec une extrême rapidité : il est clair que tout ce monde laissait le shériff se morfondre dans l'isolement, n'avait pas affaire à lui et ne se prêtait pas à ce qu'il prit de l'influence. Puis bientôt, ce fut dans la classe dont nous parlons qu'on alla chercher les shériffs, autrefois pris parmi des gens de plus haute marque.

Voilà donc cette grande fonction générale que le shériff exerçait au nom du roi et qui équivalait à celle de nos baillis royaux de France, la voilà abattue et confisquée par la gentry, sans que celle-ci ait eu à se remuer.

En dehors des shériffs, la royauté avait imaginé de grands Juges ambulants, qui allaient de comté en comté pour maintenir partout plus également et plus directement encore la justice sous la main du roi. Mais ces grands Juges, en arrivant dans un comté, se trouvaient fort embarrassés de rien savoir et de rien faire sans recourir à ces hommes qui connaissaient la localité et y menaient toutes les choses de la vie usuelle. « On voit les Juges prendre de plus en plus les chevaliers (ou les esquires, ou les gentlemen) pour auxiliaires. Successivement, l'assiette et la perception de l'impôt, le contrôle et l'armement de la gendarmerie nationale, le soin de recevoir le serment de paix, l'instruction locale des crimes et délits, le choix du grand jury d'accusation, la participation aux jugements par l'organe du jury restreint sont confiés à des commissions de ces chevaliers, opérant le plus souvent sous la direction des Juges ambulants. » Puis ces mêmes chevaliers tiennent session quatre fois par an ; ils

attirent enfin à eux toute l'administration locale : routes, ponts, prisons, police administrative du travail, tutelle des paroisses, assistance des pauvres. (Boutmy, *ibid.*, p. 104 et suiv.) En 1360, ils sont établis juges de paix individuels pour tout le comté : ce sont les fameux *Magistrates*.

« C'est donc toute la masse des propriétaires libres, esquires, gentlemen autant que chevaliers, qui se trouve associée à l'administration, et les siècles suivants verront de plus en plus cette classe active, appliquée, faire gratuitement à elle seule tout le travail d'une immense bureaucratie. » (Boutmy, *ibid.*, p. 107.)

Voilà comment, sur les ruines de la féodalité normande d'Angleterre, s'est développé avec la race saxonne le *Self-government*, grâce à cette masse demeurée compacte de gens qui vivaient en particularistes sur leurs domaines et tenaient tout en réalité avant que leurs maîtres prétendus et passagers leur en reconnussent par nécessité la fonction et le droit.

Bientôt après, la force militaire elle-même va leur revenir, mais il est bien entendu qu'ils vont la transformer. Ils forment, dit un auteur, une sorte de gendarmerie intérieure, de garde nationale qui ne repose plus sur l'ancienne base féodale et dont les fonctions sont toutes civiles et de police. Il n'est pas permis de forcer cette milice à sortir de son comté, sauf dans un cas de pressante nécessité constatée par le Parlement, ni du royaume en quelque cas que ce puisse être. (Griest, I, 209 : voir Boutmy, p. 86.)

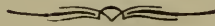
Mais la grande affaire de ce monde anglais — tout ce qui précède le dit assez — était de tirer parti de la terre : c'est ce qu'il poursuit en y apportant les conditions caractéristiques de sa formation, et c'est ce qui a donné à son histoire, en dépit d'extrêmes complications accidentelles, une unité et une simplicité de fond curieuses à dégager. Ce sera le sujet de notre prochain chapitre.

HENRI DE TOURVILLE.

(La suite au prochain numéro.)

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

A ROME



Nous avons, dans un précédent article (1), essayé d'analyser et de classer les modes divers d'appropriation du sol qui prévalent, dans les sociétés communautaires, suivant les exigences du travail; efforçons-nous aujourd'hui, à la lumière des conclusions déjà dégagées, de rechercher quel fut chez les Romains le régime de la propriété foncière, et comment ce peuple régla l'usage de la terre, soit pour la constitution de l'atelier de travail, soit pour la satisfaction du besoin d'habitation. Comme la société romaine fait, à n'en pas douter, partie du groupe des sociétés communautaires, il est permis d'espérer que la connaissance des formes de l'appropriation du sol en vigueur chez plusieurs peuples de ce groupe nous aidera à éclairer quelque peu la question si obscure que nous abordons aujourd'hui; en tous cas, c'est bien ainsi que procèdent les sciences, remontant de l'étude des types actuels et directement observés à celle des types disparus et il n'est pas interdit de penser que le lecteur constatera bientôt que l'espoir était ici amplement justifié.

La situation géographique du Latium mérite d'être brièvement rappelée. « La grande chaîne des Apennins qui figure l'arête longitudinale de la péninsule italique présente vers le milieu de sa longueur un double coude : après avoir, dans sa partie septentrionale, suivi une direction qui la rapproche de la

(1) *Science sociale*, octobre 1902, t. XXXIV, p. 335. Nous nous permettons de faire remarquer que la connaissance des faits qui ont été relatés dans la livraison du mois d'octobre est indispensable pour l'intelligence des pages qui suivent.

côte Adriatique, elle se rejette subitement vers l'ouest et reprend ensuite son orientation vers le midi, mais en se tenant plus près de la mer Tyrrhénienne. Le premier coude de la chaîne est occupé par le *Gran Sasso*, point culminant des Apennins; et la partie dirigée vers l'ouest forme le massif montagneux des Abruzzes, qui semble en appuyer la base. Ce massif se prolonge par étages jusqu'aux monts de la Sabine et aux coteaux qui viennent expirer aux bords de la plaine. Le Latium comprend la partie moyenne et la partie basse de cette région. La côte, marécageuse et insalubre sur une grande étendue, n'offrant aucun bon port naturel, n'attirait nullement les navigateurs. Mais le large territoire ondulé qui s'étend aux pieds des monts, avec ses eaux abondantes, son sol gras et profond, propre au labour et à l'entretien des bœufs, pouvait bien tenter des Pélasges. Ils y retrouvaient en effet les conditions mêmes dans lesquelles leur race s'était formée : une terre arable, fertile en grains; puis des voisins montagnards, en mesure d'échanger les bois, les bestiaux, les fruits et le gibier contre les produits agricoles, tout en entretenant l'art de la guerre (1). »

Il est malaisé de connaître parfaitement la constitution sociale de ces Pélasges qui fondèrent d'abord Albe et plus tard Rome; la légende se mêle à l'histoire, pour conserver et travestir à la fois les traditions anciennes. Un point est pourtant hors de contestation, et il est pour la Science sociale une indication lumineuse, à savoir que les Romains apparaissent, dès le début de leur établissement, comme une race fortement organisée, avec un régime vigoureux de travail, de propriété, de famille et de pouvoirs publics. Ce ne sont certainement ni des désorganisés, ni des faibles, ni des miséreux. Ils ont à se défendre — et parfois la lutte est rude — contre les montagnards qui les environnent, mais ceux-ci ne réussissent ni à les rançonner à merci, ni à les opprimer : au contraire, le Romain, à la fois agriculteur et soldat, domine les peuples qui l'entourent et, par la conquête, s'annexe ultérieurement leurs territoires.

(1) *L'Égypte ancienne*, IX : Les races étrangères dans la Vallée du Nil, les Romains, par A. de Préville, *Science sociale*, t. XIII, p. 65.

Quel était donc, chez ces premiers Romains, le régime de la propriété foncière et quel fut-il jusque vers la fin de l'époque royale?

On a cru longtemps que les populations de la Grèce et de l'Italie avaient toujours, dès l'antiquité la plus haute, appliqué au sol le régime de l'appropriation familiale, et M. Fustel de Coulanges, s'appuyant sur des similitudes apparentes, a, dans la *Cité antique*, adopté cette opinion. Les historiens et les romanistes n'acceptent plus aujourd'hui ce jugement et ils professent au contraire que les compagnons de Romulus limitèrent la propriété familiale héréditaire du sol aux deux arpents nécessaires à l'installation du foyer de l'habitation et de ses dépendances, *heredium*; les terres cultivées et les pâturages échappèrent à cette appropriation familiale et restèrent, suivant l'opinion commune, dans le patrimoine des *gentes*, ou, suivant une opinion qui nous semble préférable, dans le patrimoine de la collectivité.

Des inductions précises autorisent à penser que la notion de propriété privée ne s'appliquait anciennement qu'aux animaux et aux objets mobiliers. Dans la langue latine, deux mots désignent le maître d'une chose : *dominus*, *herus*. Le premier — qui ne vient pas de *domus* (maison) comme on pourrait l'inférer d'un texte d'Ulpien dans lequel ce jurisconsulte ne fait qu'exprimer une conception postérieure de plus de huit siècles, mais de *domare*, dompter, de même que *domitus* et *domitor*, — concerne spécialement les animaux de trait ou de bât, *quæ collo dorsove domantur*; le second, *herus*, vient de la racine *hir*, qui correspond au grec $\chi\epsilon\iota\rho$ et désigne la main. *Herus* est celui qui appréhende, qui saisit avec la main : or il est manifeste que les choses mobilières peuvent seules être appréhendées avec la main. De même l'expression *mancipium*, qui désigne le droit que l'on a sur les choses les plus précieuses qui composent le patrimoine, n'a pu s'appliquer aux immeubles qu'en lui donnant une acception extensive, et l'examen des formes et des rites de la procédure de l'action en revendication démontre aussi que les procès relatifs aux questions de propriété ne s'élevaient originellement qu'à l'occasion des meubles.

Le témoignage des auteurs littéraires et des faits économiques vient se joindre à ces arguments juridiques : ainsi nous savons que, pour les premiers Romains, la richesse consistait uniquement en bestiaux et en un droit d'usage et de pâturage sur les champs : *erat res in pecore et locorum possessionibus ex quâ pecuniosi et locupletes vocabantur*, nous dit Cicéron (*Rép.*, 2, 9, 14), l'éloquent avocat donne bien au terme *possessionibus* le sens que nous venons d'indiquer, car il ajoute aussitôt : *Numa primum agros quos bello Romulus ceperat divisit viritim civibus*. M. Mommsen a aussi remarqué que la richesse immobilière n'est pas comptée originairement parmi les éléments du patrimoine et celui-ci est désigné par deux expressions, *familia pecuniâque*, qui ne visent que le droit sur les esclaves et sur les gros animaux (1). Le mot *pecus*, troupeau, est entré plus tard dans la composition du mot *pecunia*, monnaie, richesse, et du terme *peculium*, pécule du fils de famille ou de l'esclave ; avant qu'on se servit de monnaie métallique, le bœuf et le mouton étaient l'instrument des échanges et la commune mesure des valeurs, et le jour où la monnaie frappée apparut, les pièces portèrent l'empreinte d'un bœuf dont elles étaient le signe représentatif.

Dans quelles circonstances se réalisa donc l'apparition de la propriété foncière familiale et héréditaire ? Voici ce que rapportent des témoignages suffisamment convergents et précis : Romulus traça un jour avec une charrue les limites (*pomerium*) de la bourgade fortifiée que ses compagnons et lui avaient résolu de fonder ; le territoire de cette enceinte, qui formait une sorte de carré, *Roma quadrata*, ou plus probablement un rectangle, fut réparti par lui entre les trois tribus des *Tatienses*, des *Ramnes* et des *Luceres* (2). Cette répartition ne s'appliqua pas d'ailleurs à la totalité de l'enceinte, car une portion fut réservée pour les besoins du culte, et surtout une autre portion très étendue fut mise à part et, soustraite au partage, resta la propriété de la collectivité. La section attribuée à chaque tribu fut ensuite partagée en dix lots, tirés au sort entre les dix curies de

(1) *Histoire romaine*, traduction Alexandre, t. I^{er}, p. 206.

(2) Varron, *De Lingua latina*, V, 55, édit. Egger.

chaque tribu ; enfin chaque curie procéda, probablement aussi par la voie du sort (1), à une sous-répartition en cent petits lots égaux, de deux arpents chacun, qui furent attribués à chaque chef de famille, ce fut l'*heredium* ou *hortus* qui comprenait l'habitation et un petit enclos à l'entour, et on appela centurie la division territoriale formée par la réunion de ces cent *heredia* de deux arpents : *Bina jugera, quot a Romulo primum divisa dicebantur viritim quæ heredem sequerentur heredium appellarunt : hoc postea centum, centuria* (2). Tel est l'acte de répartition attribué à Romulus. Il paraît impossible de contester sa réalité même, car les *bina jugera* sont souvent mentionnés par les auteurs latins comme ayant constitué les plus anciens lots de terre (3), et ces lots eurent tous exactement la même superficie : *Bina tunc jugera populo romano satis erant, nullique majorem modum attribuit.*

Essayons de dégager la signification sociale des faits qui viennent d'être constatés. Un premier point paraît certain, à savoir, que l'*heredium* était seulement l'emplacement réservé à l'habitation et à ses dépendances directes, mais n'était aucunement affecté à l'exploitation sous forme de culture, ni moins encore de pâturage. On a essayé de soutenir que ce petit domaine de deux arpents (un demi-hectare, exactement 50 ares 4 centiares) pouvait suffire à l'exploitation d'une famille de petits cultivateurs ; mais les arguments se pressent en foule pour réfuter cette assertion, et M. Mommsen a calculé que deux arpents, ne pouvaient à cette époque produire au maximum que 800 kilogrammes de froment, c'est-à-dire 400 annuellement, puisque les champs cultivés restaient en jachère une année sur deux : ainsi une famille composée de quatre personnes, chiffre certainement inférieur à ce que fut la réalité, n'aurait eu pour cha-

(1) D'après Festus, le mot *sors* équivalait anciennement à *patrimonium* ; à la mort du titulaire de l'*heredium*, les enfants pouvaient, s'ils le voulaient, maintenir le *consortium*.

(2) Varron, *De Re rustica*, I, 10, 2.

(3) Cf. Tite-Live, VI, 36, 11, Juvénal, XIV, 163 : Sicculus Flaccus, Denys d'Halicarnasse, *Ant. Rom.*, liv. II, chap. III, et Festus : *Centuriatus ager in diversa jugera distributus, quia Romulus centenis civibus ducenta jugera tribuit.*

eun de ses membres que le dixième de la quantité de froment que Caton déclarait plus tard nécessaire pour la nourriture d'un esclave (1). Cet argument de technique agricole est pleinement démonstratif; on verra dans un instant que l'observation des faits sociaux conduit aussi, d'une manière certaine, à une conclusion identique.

Mais une autre question se pose : Quel est le mobile social qui poussa Romulus et ses compagnons à établir ainsi leurs habitations dans l'enceinte du *pomerium* ? A cette question capitale, les romanistes font d'ordinaire la réponse suivante. Auparavant les membres des *gentes* vivaient sur leurs terres, dans les campagnes environnantes ; puis « il a dû se produire dans les usages des Romains un changement qui leur est d'ailleurs commun avec d'autres peuples. La création de la propriété familiale, chez un peuple, jusqu'alors soumis au régime de la communauté agraire, coïncide habituellement avec une certaine dislocation des *gentes*. C'est un fait bien connu (!) que partout où existe la communauté du sol, les membres de la tribu ou du village habitent tous ensemble dans une immense maison commune. Il arrive un moment où la vie en commun leur est à charge ; les familles se séparent, chacune se bâtit une maison distincte, autour de laquelle on ménage un terrain suffisant pour un jardin potager. C'est précisément ce qui doit être arrivé à Rome, mais avec cette particularité que, pour constituer la propriété familiale, on n'a pas démembré les possessions des *gentes* ; la terre attribuée à chaque famille a été prise sur le sol nouvellement occupé et compris dans l'enceinte de la ville » (2). Ainsi « les membres des *gentes* qui, jusqu'alors vivaient sur leurs terres, eurent désormais une habitation en ville » (3).

Quel que soit le respect que nous professons pour la science de l'éminent professeur auquel nous empruntons ces lignes, il nous paraît impossible de ne pas signaler l'in vraisemblance de l'explication proposée : si jamais les membres d'un village

(1) Mommsen, *Hist. Rom.*, I, p. 252, n. 1.

(2) Edmond Cuq, *Les Institutions juridiques des Romains*, Paris, 1897, t. 1^{er}, p. 84.

(3) Cuq, *op. cit.*, p. 84.

ont habité ensemble une sorte de caravansérail, pourquoi passent-ils sans transition de ce système communautaire extrême à une répartition en petites *domus* de deux arpents seulement? Pourquoi, après avoir habité la campagne, les membres de ces *gentes différentes* vont-ils serrer leurs demeures les unes contre les autres dans l'enceinte du *pomerium*? Comment surtout acceptent-ils de séparer désormais leur habitation et leur atelier de travail, jusque-là réunis? Voilà autant de questions auxquelles il faudrait répondre, et certes la tâche paraîtra malaisée à ceux qui connaissent les rigoureuses exigences des lois sociales.

Essayons, en revenant aux textes mêmes des auteurs latins, de nous guider d'après les lumières de la méthode d'observation. L'établissement de Romulus et de ses compagnons paraît susceptible de recevoir une explication simple, si l'on veut bien y voir un fait d'émigration en groupe, suivant le procédé usuel des sociétés communautaires agricoles. De nos jours encore, dans la Russie orientale et en Sibérie, la colonisation intérieure se fait sur ce type; à un jour donné, un nombre déterminé de ménages partent ensemble pour aller s'établir dans la plaine, en territoire inoccupé. A l'endroit choisi, on trace les emplacements rectangulaires sur lesquels seront édifiées les maisons d'habitation et on tire au sort les lots qui s'étendent ainsi le long de la grand'route médiane. A l'entour du rectangle tracé par le petit village en formation, chacun cultive à sa guise les champs qui lui agréent, la collectivité n'ayant souvent pas à régler au début l'usage de la terre.

On ne peut s'empêcher de rapprocher de ce système de colonisation l'établissement des trois tribus latines dirigées par Romulus; le phénomène serait seulement compliqué ici par la superposition d'un régime militaire se combinant avec le régime social qui dérive du travail; mais cette superposition n'a pas lieu de surprendre, puisqu'elle est conforme à tout ce que la tradition nous rapporte sur le compte des Pélasges et qu'elle paraît aussi imposée par les nécessités actuelles de la sécurité (1).

(1) Il est évident même que le souvenir du régime militaire auquel étaient soumis les compagnons de Romulus a faussé le récit que les auteurs latins nous ont fait de

Évidemment cette installation d'un groupe considérable de ménages, en pays inoccupé, n'est qu'une hypothèse, mais de combien de justifications cette hypothèse en bénéficie-t-elle pas?

D'abord, on comprend la séparation admise entre l'heredium et le champ de culture, entre l'habitation et l'atelier de travail, car c'est bien ainsi que s'installent les sociétés à formation communautaire. On comprend aussi la réserve faite par Romulus d'une partie de l'enceinte ne devant être allotie à personne; ainsi procèdent les autorités des villages russes, afin de ménager l'emplacement des *isbas* qui devront être construites pour répondre aux besoins de l'accroissement de population : si l'on permettait de cultiver les champs qui s'étendent aux deux extrémités du village, le développement de celui-ci serait compromis. Il est même certain que cette portion de l'enceinte de la *civitas romana* réservée pour des allotissements ultérieurs fut considérable, et plus tard des annexions vinrent reconstituer cette réserve épuisée; en effet, dans un pays neuf, on apprécie mieux que partout ailleurs l'avantage que procure l'arrivée d'hommes capables et laborieux, et les familles, trouvant plus facilement un débouché pour leurs enfants, sont plus prolifiques. La politique romaine se conforma à ces exigences et lorsque, au milieu du III^e siècle, Atta Clausus émigra à Rome avec ses *gentiles* et ses clients, parmi lesquels cinq mille étaient en état de porter les armes, le sénat lui concéda en ville autant de terrain qu'il en voudrait, pour y bâtir des maisons pour lui et pour les siens, et des champs dépendant du domaine public et situés au delà de l'Anio (1).

Enfin l'hypothèse que nous suggérons supprime aussi une des plus grosses difficultés que soulève le système proposé par M. Cuq et par un grand nombre de romanistes : en effet, si préalablement à la fondation de Rome les *gentes* étaient établies

l'installation de Romulus; il est impossible de penser que le nombre des maisons construites dans l'enceinte du pomerium ait été juste de trois mille ou que le nombre des membres de chaque tribu ait été juste égal et équivalent à mille.

(1) Tite-Live 11, 16; Denys, V, 40.

dans le voisinage sur des champs dont elles étaient propriétaires, comment se sont-elles procuré l'emplacement nécessaire à l'édification même de leur ville? Ou ce territoire était déjà approprié par une *gens*, et pourquoi et comment celle-ci s'est-elle laissé exproprier? ou au contraire ce territoire était encore *res nullius*, et alors pourquoi se trouvait-il dans cette condition, alors que la circonscription environnante était tout entière appropriée par les *gentes*? L'établissement en territoire conquis et *res nullius* (1) supprime cette grave difficulté, et les immigrants s'emparent *en même temps* des terres nécessaires à leur travail et à leurs habitations; seulement, *conformément à des lois sociales vérifiées et certaines*, ils n'adoptent pas le même régime de propriété foncière pour leur foyer et pour leur atelier de travail. Et, tant il est vrai qu'une hypothèse juste se vérifie jusque dans les moindres détails, les adjectifs qui qualifient le nom des deux plus fameuses villes latines, Albe *la Longue* et Rome *rectangulaire* auraient à nos yeux une signification spécialement précise; on sait en effet que les bourgs, fondés par les sociétés communautaires agricoles d'une certaine catégorie sociale, sont remarquables par leur longueur et prennent la forme d'un rectangle.

Efforçons-nous maintenant de préciser les traits de ce double régime de propriété foncière appliqué au foyer et à l'atelier de travail. Sur la condition juridique de l'*heredium* ou *hortus*, nous retrouvons ici à n'en pas douter les caractères distinctifs déjà reconnus dans des sociétés similaires, et le témoignage surabondant des textes a facilement établi l'accord unanime parmi les romanistes. D'abord l'*heredium* appartient, comme le patrimoine même, moins au chef de la *domus* qu'à *la famille*, représentée par les générations passées, et par les descendants actuels et même futurs. La similitude des termes qui désignent l'héritier et l'habitation, similitude que Varron, dans la formule citée plus haut : *bina jugera... quæ heredem sequerentur*,

(1) Il est entendu que nous ne prétendons pas que ce territoire était totalement inhabité avant l'arrivée des compagnons de Romulus : ceux-ci ont dû au contraire se présenter et agir en conquérants.

heredium appellarunt est des plus probantes, et il est manifeste que le texte si connu de Gaius s'applique à tous les éléments du patrimoine, aux immeubles comme aux meubles : (*Filius filiae, nepos neptisve*) *sui quidem heredes ideo appellantur quia domestici heredes sunt et vivo quoque parente, quodammodo domini existimantur* (1).

En second lieu et par voie de conséquence, l'*heredium* est inaliénable : ainsi le décide la coutume, et plus tard, à une époque où la défense de la coutume sera considérée comme moins formelle, les mœurs publiques auxquelles la censure donne à Rome une si redoutable autorité, seront les gardiens vigilants de cette prescription. Jusqu'à la fin de la République, on a considéré comme un déshonneur l'aliénation de la maison et, en 684, les censeurs exclurent du sénat Antoine qui avait dû vendre sa maison pour satisfaire ses créanciers (2). L'aliénation devient en quelque sorte un sacrilège, puisque chaque *domus* est un temple consacré aux dieux du foyer : aussi, lorsque l'État confisque les biens d'un citoyen, la maison n'est jamais comprise dans la vente : elle est détruite et l'emplacement consacré aux dieux doit demeurer vacant. De même encore le débiteur pressé par son créancier vendait ses récoltes, ses bestiaux, son champ, il gardait sa maison. Lorsque, en 293, L. Quinctius Cincinnatus est mis en demeure de libérer les cautions qui avaient garanti pour 30.000 as la comparution de son fils au tribunal du peuple, il fait vendre tous ses biens, mais il conserve sa maison, car lorsque, trois ans plus tard, ceux qui sont allés lui offrir la dictature le ramènent à Rome, on le voit se diriger vers sa maison en compagnie de ses fils venus au-devant de lui (3).

L'aliénation à cause de mort, sous forme de disposition testamentaire, n'était pas plus permise que l'aliénation entre vifs ;

(1) Gaius, II, § 157. Cf. aussi la formule si curieuse de l'interdiction prononcée contre le prodige : *Quando tu bona paterna avitaque nequitia tua disperdis, liberosque tuos ad egestatem perducis, ob eam rem tibi ea re commercioque interdico.*

(2) Cic., *De Orat.*, II, 35 ; *pro Sulla*, 20.

(3) Tite-Live, III, 13, 26, cité dans Cuq, *op. cit.*, p. 83.

et la faculté de léguer *arbitrairement* ses biens que des publicistes modernes voudraient représenter comme un droit *naturel absolu*, ne fut pas reconnue dans l'ancienne Rome. Lorsque le droit de tester fut consacré, on n'en admit du moins l'exercice que sous le contrôle des comices, et cette assemblée n'aurait certainement pas approuvé et on ne lui aurait même pas proposé une exhérédation non justifiée des héritiers naturels, de ces héritiers qui, au dire de Gaius, *etiam vivo parente, quodammodo domini existimantur*.

Il serait utile de compléter ces renseignements d'ordre social et juridique par la connaissance de la disposition matérielle de l'habitation romaine : malheureusement la documentation est peu abondante sur ce point. M. Marquardt estime pourtant que la maison romaine des premiers temps devait ressembler à la maison actuelle du paysan saxon, où la porcherie est accotée à l'entrée : la cour d'exploitation où se trouvaient les étables était placée devant la maison et non par derrière. Dans cette cour de ferme, on gardait quelques animaux domestiques, notamment les pores et les poules dont la chair était, avec celle du mouton, la seule qui entrât dans l'alimentation des Romains. Au fond était l'habitation avec sa porte et son *atrium* le long duquel s'alignaient les chambres nécessaires aux fils mariés qui continuaient à vivre avec le père de famille (1).

Tel était le régime de l'habitation, dans l'enceinte du *pomerium* : au delà de cette enceinte s'étendaient les champs de culture et les pâturages, les premiers utilisés pour la production des grains et des légumes dont se composait l'alimentation, presque exclusivement végétarienne, des Romains ; les seconds affectés à l'élevage du mouton et plus encore des animaux de

(1) Marquardt, *la Vie privée des Romains*, Paris, Thorin, 1892, t. I^{er}, pp. 257 et 267. — Cette réunion de plusieurs ménages dans la maison d'un même *paterfamilias* était fréquente. Cf. Val. Max. IV, 4. 8. *Quid Aelia familia? Sedecim eodem tempore Aelii quibus una domuncula erat... et unus in agro Veiente fundus*. Cité dans Marquardt, *op. cit.*, p. 70, où se trouvent aussi beaucoup d'autres références.

trait, employés dans la culture ou les transports, le bœuf et le cheval.

A qui appartenait primitivement ces champs et ces pâturages? Tous les auteurs s'accordent à reconnaître que cette question n'est susceptible que de deux réponses : il faut opter entre la propriété de l'État et la propriété des *gentes*, et la quasi-unanimité des romanistes modernes adopte cette seconde opinion. A raison de cette unanimité même, on nous excusera d'insister quelque peu sur cette question et de joindre quelques arguments à ceux qui viennent d'être présentés pour combattre l'opinion dominante.

Celle-ci invoque spécialement trois raisons : d'abord la *gens* — on sait que ce terme désigne l'ensemble des membres d'une même famille patricienne, quelque éloigné que fût le degré de parenté unissant ensemble ces membres — est l'institution qui se trouve primitivement la plus forte et qui perd du terrain ; la cité, celle qui est primitivement la plus faible et qui en gagne. En second lieu, la possession individuelle de bétail et d'esclaves ne se conçoit pas sans que l'on admette pour ce sol un partage de fait d'une nature quelconque : or ce partage aurait été beaucoup plus compliqué en le rapportant au peuple tout entier ou à la curie, qu'en le restreignant au cercle de la *gens*. Enfin on remarque que les noms des plus anciennes tribus rurales ont tous la forme de noms de *gentes* et que la plupart d'entre eux appartiennent à des *gentes* bien connues et exclusivement patriciennes (1).

Il nous paraît facile de démontrer que ces raisons n'ont pas la valeur démonstrative qu'on y attache, et c'est le cas de la première et de la troisième, ou sont mal fondées, et c'est le sort de la seconde. On oublie que dans toute société qui n'est pas proprement sauvage et désorganisée et où la force n'est pas le seul régulateur des droits des particuliers — et personne ne s'avise de soutenir que la Rome primitive appartienne à cette catégorie sociale — il faut, de toute nécessité, que la propriété fon-

(1) Mommsen, *Manuel des Antiquités romaines : le Droit public romain*, traduction Girard, Paris, Thorin, 1889, t. VI, 1^{re} partie, p. 26-28. Cf. aussi Cuq. *op. cit.*

cière *commence* par être garantie par l'État, soit consacrée par lui et ait reçu de lui la répartition jugée équitable. Nous avons vu que, dans la steppe même, il existe une entente précise entre tous les chefs des communautés pastorales de la tribu : là aussi, et bien plus légitimement encore, on peut dire que la communauté pastorale est l'institution la plus forte et que la tribu est l'institution la plus faible ; mais précisément l'existence de cet organisme supérieur, la tribu, se manifeste pour régler le parcours des troupeaux de chaque communauté, et, si le chef de tentes pouvait à son gré se diriger vers tel pâturage que son caprice ou son intérêt immédiat lui désigne, cette anarchie engendrerait la guerre et la ruine. Supposer que les premières *gentes* romaines auraient pu, chacune *séparément* et *isolément*, jeter leur dévolu sur les circonscriptions qui leur convenaient, sans l'assentiment tacite ou exprès de la collectivité, de la *civitas*, équivaut à la supposition d'une hypothèse socialement irréalisable. La participation du pouvoir collectif à l'établissement de la propriété foncière gentilice ou familiale peut avoir été tacite ou peu apparente, car nous savons que le pouvoir social laisse volontiers les particuliers occuper les terres publiques dans un pays neuf : celles-ci n'y ont qu'une valeur dérisoire et s'offrent en surabondance ; mais il faut néanmoins toujours reconnaître que le droit latent ou formel de l'État sur les terres doit *précéder* leur appropriation par les particuliers.

De fait, la lecture des textes semble indiquer que la *civitas romana* intervient à peine dans les premières occupations des terres publiques par les *gentes* ou par les familles, et la tradition, qui nous raconte avec tant de complaisance la méthode suivie par Romulus pour allotir les *heredia*, est muette sur la distribution des terres arables et des pâturages. Aussi bien, le plus illustre des romanistes qui professent l'opinion que nous combattons, enseigne lui-même que « lorsque la terre publique, destinée à l'agriculture, restait la propriété de l'État, il était, d'après la coutume romaine, permis à un particulier d'en exploiter *la partie qu'il voulait* contre une quote-part du produit

qu'il versait à titre de redevance à la caisse publique » (1).

Faut-il conclure que l'usage des terres publiques fut librement accessible à tous, plébéiens et patriciens, sans distinction? Le doute est permis sur ce point et quelques romanistes prétendent que les plébéiens furent exclus, comme l'indique un texte de Tite-Live (2). M. Mommsen estime au contraire que l'historien latin ne vise ici que le fait et non le droit, et il admet au contraire l'égalité du traitement, en cette matière, des plébéiens et des patriciens.

Quoi qu'il en soit de ce point secondaire, on ne peut douter que Rome n'ait été témoin d'un fait constant dans l'histoire des sociétés communautaires qui s'adonnent à la culture, en territoire inoccupé. Le libre accès à la possession du sol ne suffit pas à garantir à chaque chef de famille une condition indépendante : la terre arable est inutile à celui qui ne possède ni les instruments aratoires, ni les animaux pour la cultiver, et les pâturages n'ont de valeur que pour ceux qui peuvent y faire paître leurs troupeaux. Aussi un certain nombre d'immigrants se trouvèrent *ipso facto* exclus de la jouissance du sol et ils durent se contenter de louer leurs bras aux plus riches et aux plus capables.

Les meilleurs parmi ces *proletarii* obtenaient parfois des patriciens des concessions de terres à charge d'une certaine redevance en nature, et ce métayage était avantageux aux deux parties, puisque les patriciens augmentaient par là leur influence et leurs revenus (3).

L'extension de la culture et le progrès des méthodes culturelles accentuèrent cette opération de sélection sociale : d'une part, les plus capables et les plus laborieux devinrent plus riches, et, comme le pouvoir gouvernemental était entre leurs

(1) Mommsen, *op. cit.*, t. VI, 1^{re} partie, p. 97. — On voit par là que la deuxième et la troisième raison alléguées sont dénuées de force probante : le partage des terres n'est pas compliqué, dans les cas où le pouvoir social ne croit pas utile d'y procéder, et il est naturel que les terres occupées par les *gentes* aient emprunté le nom des occupants.

(2) Tite-Live, 6, 35. 5.

(3) Niebuhr, *Hist. Rom.*, Paris, Levrault, 1834, 3, p. 199.

mains, ils ne manquèrent pas de s'assurer les multiples avantages que cette situation comportait, soit en occupant les terres les plus fertiles, soit en se dispensant des redevances correspondantes à cette jouissance foncière. D'autre part, les plus imprévoyants parmi les plébéiens tombèrent dans une condition misérable, éliminés par la concurrence même des autres, et on a proposé de rattacher à cette époque un texte non daté, qui nous rapporte que des plébéiens furent, comme tels, chassés des terres publiques : *quicumque propter plebitatem agro publico ejecti sunt* (1). Comme ces *proletarii* n'étaient pas toujours pour la *civitas* naissante un élément d'ordre et de prospérité, le pouvoir gouvernemental se trouva bientôt en face d'un problème social qu'il importait de résoudre.

Simultanément, un autre besoin social se manifesta : les détenteurs des terres arables, inquiets des plaintes des plébéiens et désireux de se livrer à une culture plus progressive, demandaient qu'un titre définitif, leur conférant un droit perpétuel, leur fût délivré : la précarité de leur jouissance nuisait au progrès des méthodes culturales, puisque l'État restait toujours propriétaire des champs exploités.

Numa sut discerner avec justesse le caractère de ce double besoin social : aussi, bien que les mesures législatives qu'il adopta n'aient été que l'aboutissant nécessaire des transformations économiques antérieures, son nom est resté grand aux yeux des Romains. Plutarque, en un passage fort curieux, montre bien le rôle de ce roi pacifique : « Ce fut Numa qui borna le premier le territoire de Rome, Romulus n'ayant jamais voulu le faire, de peur qu'en marquant ce qui lui appartenait avec justice, il ne fit connaître ce qu'il usurpait injustement... Il est vrai que ce territoire n'était pas d'une grande étendue au commencement et que Romulus l'augmenta beaucoup par ses conquêtes. Numa partagea toutes ces terres aux plus pauvres d'entre les citoyens, afin qu'étant hors de la misère ils ne fussent plus dans la malheureuse nécessité de faire

(1) Hemina, dans *Nonus*, p. 149, éd. Peter, fr. 17, cité dans Mommsen, *op. cit.*, p. 9.

de mauvaises actions, et qu'adonnés à la vie champêtre, ils s'adouçissent et se cultivassent eux-mêmes en cultivant leurs champs; car il n'y a pas d'occupation qui fasse naître un prompt et un violent amour pour la paix comme celle de la campagne, où l'on conserve tout le courage nécessaire pour défendre son bien, mais où l'on perd cette audace et cette témérité qui portent à ravir le bien d'autrui pour assouvir son avarice. Voilà pourquoi Numa, qui voulait faire aimer à ses citoyens l'agriculture comme le grand appât de la paix et qui la regardait comme un art plus propre à former les mœurs qu'à amasser des richesses, partagea tout ce territoire en petites parties, qu'il appela *pagi*, c'est-à-dire bourgs, et établit sur chacun des commissaires qui étaient appelés maîtres de bourgs, *magistri pagorum*. Il en faisait lui-même très souvent les fonctions, allant visiter toutes les terres et jugeant des mœurs de ses citoyens par leur travail : ceux qu'il trouvait diligents, il les avançait en honneur et en autorité, et réprimait sévèrement les paresseux et les lâches qu'il corrigeait par ce moyen » (1).

Ainsi fut accomplie la moitié de la tâche qui s'imposait au législateur de ce temps. Numa ne fut pas moins habile dans l'exécution de la seconde, et le grand travail d'arpentage et de limitation des champs auquel il se livra est resté célèbre auprès de la postérité. On procédait solennellement à cette délimitation : des arpenteurs spéciaux, *agrimensores*, dont la fonction avait à la fois un caractère public et religieux, traçaient les limites suivant des lignes régulières, laissant en dehors les petites parcelles, *subcesiva* (rognures) qui eussent troublé la régularité des lignes. Un plan, *forma*, était dressé, dont l'original était déposé aux archives publiques; il faisait foi à l'égard de tous, en cas de contestation sur la position des bornes (2).

Ces bornes étaient d'ailleurs placées sous la protection du dieu Terme, auquel Numa le premier fit bâtir un temple. Chaque année, le 21 février, des sacrifices publics et particuliers lui

(1) Plutarque, *La Vie des hommes illustrés* : Numa.

(2) Sicculus Flaccus, *De Condit. agror.*

étaient offerts sur les confins des champs, et Plutarque remarque que ces sacrifices, qui furent plus tard accompagnés de l'oblation de victimes vivantes (agneau ou cochon de lait), se faisaient anciennement sans effusion de sang, « la raison ayant fait voir à Numa qu'il fallait garder pur et net de sang et de meurtre le dieu des bornes qui était le témoin de la justice et le fidèle gardien de la paix ».

Celui qui violait les bornes commettait un sacrilège et était déclaré *sacer* : on pouvait donc le tuer impunément. Cet appel au sentiment religieux et cette peine capitale étaient nécessaires pour imprimer dans l'esprit des hommes la notion, alors nouvelle et antipathique à un grand nombre, de la propriété privée familiale, d'un droit exclusif reconnu au profit d'une famille. Le passage du régime de la propriété foncière collective au régime de la propriété familiale est toujours malaisé à franchir, et ne semble-t-il pas que la parole si expressive du moujik russe : « Il n'est pas possible que la terre soit à un homme ; on peut acheter la moisson, mais pas la terre qui est à tout le monde ; songe que tu aies pêché un poisson : tu peux vendre le poisson, mais l'eau dans laquelle tu l'as pêché, tu serais fou de la vendre et moi de l'acheter (1), » ne semble-t-il pas que cette parole n'est que l'écho, à vingt-cinq siècles de distance, des protestations que dut entendre le bon Numa Pompilius. En dépit de ces protestations, la propriété familiale remplaça la propriété collective de la *civitas*, non pas certes parce que la volonté royale eut la puissance d'imposer cette substitution, mais parce que des forces sociales incoercibles l'exigeaient : les récalcitrants durent s'incliner, et plus tard on put édicter des peines moins sévères contre les violateurs des bornes (2).

Ainsi s'écoula, sous une ère de paix et de prospérité, le règne de Numa : « A Rome et dans les villes des environs, on vit succéder à la fureur de la guerre un vif désir de vivre en paix, de cultiver la terre, d'élever tranquillement ses enfants et de servir

(1) *Science sociale*, Paul Bureau, *loc. cit.*

(2) Une loi de Jules César le punit seulement de peines pécuniaires ; Accarias, *Précis de Droit romain*, Paris, Pichon, 1886, t. I^{er}, p. 521.

en repos les dieux. Dans toute l'Italie, ce n'étaient que fêtes, jeux, sacrifices, festins et réjouissances de gens qui se visitaient et qui allaient les uns chez les autres sans aucune crainte, comme si la sagesse de Numa eût été une riche source d'où la vertu et la justice eussent coulé dans l'esprit de tous les peuples et répandu dans leurs cœurs la même tranquillité qui régnait dans le sien (1). »

Les successeurs de Numa ne purent que poursuivre l'œuvre si heureusement commencée de la constitution de la propriété rurale familiale, et nous les voyons simultanément contraindre les patriciens à restituer à l'État des portions considérables de terres publiques dont ils s'étaient emparés sans droit et concéder des terres aux plébéiens pauvres qui, n'ayant ni feu ni lieu, risquaient de devenir un élément de désordre. Le champ ainsi concédé, et qui mesurait ordinairement sept arpents, s'appelait *viritanus ager*, ainsi dénommé, nous dit Festus, parce qu'il est distribué entre le peuple à chaque homme, *viritanus ager dicitur qui viritim populo distribuitur*, et le terme *vir*, que l'on a pris trop souvent ici comme synonyme de *paterfamilias*, désigne, non pas le chef de chaque *domus*, mais tout adulte, chef de famille ou non, apte à cultiver la terre : ce serait l'équivalent du *tiaglo* suivant lequel le mir russe procède à la répartition des terres.

Les conquêtes et les annexions successives de territoires rendirent aisée cette constitution de domaines ruraux, et c'est à elles que se réfère manifestement le texte souvent cité de Gaius, suivant lequel les Romains ne connaissaient pas de propriété plus légitime que celle qui dérivait de la conquête (2).

Servius Tullius semble s'être attaché avec une énergie spéciale à lutter contre les empiétements territoriaux des patriciens et à constituer la petite propriété foncière plébéienne; il préluait

(1) Plutarque, *op. cit.* Ce biographe qui, on le sait, ne craint pas de mêler la légende aux faits historiques, ajoute même : « Aussi, pour bien exprimer le bonheur de ce règne, on trouve encore trop faibles toutes les hyperboles des poètes qui disent : « Les toiles d'araignées couvrent les cuirasses et les boucliers, la rouille consume les lances et les épées; on n'entend nulle part le son des trompettes qui appellent au combat et rien enfin ne ravit aux paupières le doux sommeil qui les ferme. » (Ces vers sont de Bachylide.)

(2) Gaius, IV, 16 : *Festuca autem utebantur, quasi hastæ loco, signo quodam justi domini, quia maxime sua esse credebant, quæ ex hostibus cepissent.*

ainsi à la grande réforme militaire et politique qui marque son règne et, dans le discours que lui prête Denys d'Halicarnasse, il déclare qu'il donnera sept arpents à ceux qui n'ont pas de terres, « afin que, ne cultivant plus la terre d'autrui, mais la leur, ils soient dès lors plus courageux à défendre la patrie ».

Aucune concession ne se faisait sans qu'il fût procédé au bornage solennel, suivant le rite religieux. Il est surtout important de remarquer que, suivant la pratique constante des sociétés communautaires, la séparation de l'*heredium* et de l'*ager limitatus*, du foyer et de l'atelier de travail agricole, fut maintenue. Le nombre des *heredia* s'accrut parallèlement avec le nombre des exploitations culturales : ce fait, qui est directement attesté par les textes, est aussi prouvé par les agrandissements successifs de l'enceinte de la *civitas*. Tullus Hostilius annexa le Cœlius et Servius Tullius annexa l'Esquilin et le Viminal. D'autre part, le nombre des bourgs, *pagi*, qui dans la campagne romaine étaient comme les satellites de la Ville, *Urbs*, fut multiplié : il atteignit le chiffre de vingt-six sous Servius Tullius.

Les exigences militaires de la Rome agrandie se joignirent d'ailleurs aux exigences sociales pour accélérer le mouvement vers la fixité de la propriété foncière et la stabilité du foyer : Servius décida que tout citoyen serait tenu de déclarer au cens, sous la foi du serment, le lieu de son domicile et ne pourrait en changer ; dans les bourgs, les *magistri pagorum* furent chargés de ce recensement (1).

Tels furent à Rome les débuts de cette puissante organisation de la propriété foncière que ces robustes soldats-laboureurs surent implanter progressivement dans le Latium tout entier, puis en Italie, plus tard enfin dans les provinces de l'immense *orbis romanus*. Partout la charrue acheva l'œuvre de la lance et la consolida, et l'histoire nous instruit de la puissance merveilleuse de ce procédé. Nous verrons, dans un article prochain, comment des conditions économiques nouvelles amenèrent une transformation profonde de ce régime d'appropriation du sol.

(A suivre.)

Paul BUREAU.

(1) Cuq, *op. cit.*, p. 46 et suiv.

LES PHÉACIENS D'HOMÈRE

A ISCHIA

II

LA TERRE DES PHÉACIENS S'IDENTIFIE AVEC ISCHIA PAR SES DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES

A la fin de l'article précédent (1), nous avons conclu que, à la différence de Corfou sa rivale, l'île d'Ischia reproduit la situation géographique et tous les caractères d'ensemble, tous les traits généraux de la terre des Phéaciens.

Nous avons maintenant à établir qu'elle présente également les divers sites et tous les détails topographiques attribués par le poète à cette même terre.

Homère décrit, chez les Phéaciens, deux sites principaux : la ville d'Alcinoos avec son port double, et le « fleuve aux belles eaux », que j'appelle le fleuve de la Rencontre. Au premier, se rattachent la fontaine du Bois de peupliers, et l'îlot du Vaisseau pétrifié ; au second, la roche de l'Échouement et la colline du Repos. Nous aurons également à retrouver la côte du Bouclier qui représente un troisième site.

Ce dernier, d'une importance secondaire, et à peine esquissé dans le texte, est complètement indépendant. Au contraire, les deux premiers, la ville et le fleuve, forment un ensemble lié ; ils doivent se retrouver à une distance relativement faible

(1) Voir la livraison précédente.

l'un de l'autre, et être unis par des communications faciles.

Pour la ville et le fleuve, Ischia va nous présenter deux groupes topographiques répondant correctement l'un et l'autre aux données du problème homérique; le premier au nord-est, le second au sud de l'île.

La côte du Bouclier se retrouvera dans une troisième direction, sur les rivages nord-ouest.

Par malheur, les sites d'Ischia ont été, plus que beaucoup d'autres, remaniés par la nature pendant les vingt-sept ou trente siècles qui nous séparent d'Homère. Il est indispensable, pour l'intelligence de ce qui va suivre, de dire tout d'abord un mot de ces remaniements. Ils sont de trois sortes.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'île a été bien des fois le théâtre de violentes éruptions. Parmi celles qui sont contemporaines de l'homme, les plus anciennes se perdent dans la nuit des temps. Depuis l'époque homérique, trois sont historiquement certaines; quatre autres ne sont connues que d'une façon douteuse; d'autres encore ont pu être ensevelies dans un oubli complet. De celles que le géologue C. W. C. Fuchs, dans sa monographie de l'île (1), regarde comme historiquement certaines, la plus ancienne est assurément postérieure au Nostos, car elle chassa de l'île les premiers colons grecs, originaires d'Eubée.

La seconde se place vers le milieu du v^e siècle avant J.-C.; elle mit en fuite une deuxième colonie, également d'origine grecque, envoyée dans l'île après 470 par Hiéron, tyran de Syracuse. C'est à cette éruption (ou peut-être à une troisième, l'ayant suivie de très près), que se rapporte le récit sommaire de l'historien Timée (2) : Le mont Épomeo, dit-il, ouvert par un tremblement de terre, vomit des torrents de feu et projeta vers la

(1) *L'isola d'Ischia, monografia geologica*, del dottore C. W. C. Fuchs, professore dell' Università di Heidelberg, 59 pages f^o, dans les *Memorie per servire alla descrizione della Carta geologica d'Italia, a cura del R. Comitato geologico del Regno*, vol. II, parte I, Firenze, 1873.

(2) Timée, née en Sicile en 352, a écrit une histoire de Sicile, dont nous n'avons que des fragments.

mer toute une portion de l'île réduite en cendres. Soulevées



Carte de l'île d'Ischia

(Échelle de 20 m/jun par mille marin (1.852 m.).

dans un tourbillon gigantesque, ces cendres revinrent s'abattre

sur l'île. Puis la mer, après s'être d'abord retirée de trois stades, se précipita dans un élan furieux sur la côte en produisant une inondation terrible (1).

La dernière éruption certaine eut lieu en 1302 de notre ère; elle réduisit la population à très peu de chose. Les trois autres éruptions que l'on regarde comme douteuses, ont cependant des dates précises; elles se placent du 1^{er} au III^e siècle de l'ère chrétienne (2).

Fuchs et Mercalli sont d'accord pour admettre que les cratères de la région nord-est de l'île sont relativement récents et sont dus aux éruptions historiques. Les premiers colons grecs et leurs successeurs ont ainsi vu se former le Montagnone, le Lago, le Rotaro et le Tabor, sans compter les Cremate qui datent de 1302 (3). Par conséquent, à l'époque du Nostos, la région nord-est de l'île ne renfermait pas les cratères qui l'encombrent aujourd'hui; bon nombre de fumerolles et de sources thermales, géologiquement reliées à ces cratères, n'existaient pas non plus. Par conséquent aussi, ce qu'on peut appeler la plaine de Casamicciola (4) se continuait sans interruption jusqu'au château d'Ischia.

En second lieu, de tout temps, les rivages de l'île se sont, en beaucoup de points, usés et démolis sous l'action des eaux.

C'est là d'abord la loi générale de tous les terrains volcaniques en contact avec les vagues et les courants marins. L'his-

(1) Strabon, V, 4, 9.

(2) Voir pour tout ceci C. W.C. FUCHS, *lieu cité*, et GIUS. MERCALLI, *l'Isola d'Ischia e il terremoto del 28 Iuglio 1883*. Milano, 1884. Je ne fais pas allusion à l'éruption du premier siècle avant Jésus-Christ, Mercalli me paraissant avoir prouvé qu'elle est étrangère à l'île.

(3) Le Lago est devenu le port de Bagno à la suite de travaux récents; le Tabor se trouve au pied du Rotaro, au point où la route, indiquée par un trait pointillé, se rapproche de la mer pour la contourner en demi-cercle. Les Cremate sont la bouche d'éruption du torrent de laves de l'Arso. — Fuchs et Mercalli attribuent également à la période historique l'éruption des Caccavelli, au nord-ouest, qui a produit les laves du Zale et du Marecoco. Pour mon compte, je la crois un peu plus ancienne; car nous verrons par la suite qu'Ulysse est passé aux pieds du Zale, et que cette montagne avait déjà alors son aspect actuel. D'ailleurs, comme je l'indiquerai plus loin, cette éruption n'a rien de commun avec la fondation des Syracusains, en vue de laquelle on la rajeunit d'ordinaire.

(4) C'est, en réalité, la pente relativement douce de l'Epomeo sur son flanc nord.

toire des Lipari et des Pontines (1), au sud et au nord d'Ischia, en est bien la preuve. Le cas particulier de notre île est résumé dans les termes suivants par Mercalli : « Ischia constitue un exemple instructif des relations qui existent entre la configuration d'une île et sa constitution géologique. Ses côtes se découpent en une foule de sinuosités. Or partout les pointes, au moins à leur base, sont assises sur des trachytes résistants; les baies, au contraire, répondent aux rivages formés de tufs ou de scories qui se démolissent facilement » (2). Il serait facile de faire le tour d'Ischia et de trouver des preuves de détail à cette constatation d'ensemble; je me borne à relever dans Chevalley de Rivaz l'affirmation que « l'action destructive des vagues s'exerce brutalement sur la côte nord-est, où la mer avance de jour en jour (3) ». A plus forte raison a-t-elle dû modifier le détail des rivages depuis les temps homériques.

Voici maintenant un troisième ordre de faits plus imprévu au premier abord.

Postérieurement au Nostos, Ischia s'est affaissée ou plutôt abaissée sur ses fondements, et l'altitude de son relief général au-dessus du niveau de la mer a diminué de quelques mètres (4). Au surplus ce phénomène ne lui est pas particulier.

Tout d'abord, il semble bien certain que l'Italie tout entière, depuis plus de deux millénaires, s'est affaissée d'une façon générale dans un mouvement de descente à la fois très étendu et très lent, qui représente au maximum, sur les points où le phénomène est le plus accentué, une dénivellation moyenne de

(1) Les Pontines sont considérées par les géologues comme les restes de vastes cratères démolis. Dans les Lipari, l'érosion est tellement active à l'heure actuelle qu'elle cause de notables dommages aux petits cultivateurs. (A. ISSEL, ouvrage cité plus loin.)

(2) MERCALLI, ouv. cité, p. 2.

(3) CHEVALLEY DE RIVAZ, *Descriptions des eaux thermo-minérales et des étuves d'Ischia*, en français puis en italien, Naples, 1835-1859, p. 62 de l'édition italienne de 1838.

(4) Certains géologues expliquent ce phénomène par une élévation de la mer plutôt que par un affaissement des rivages. M. Issel, dont je produirai plus loin le témoignage, m'écrit qu'il n'a pas, au moins dans la plupart des cas, d'objection contre cette façon de voir. Pour nous qui constatons des faits sans en chercher la théorie, la chose importe peu: dans un cas comme dans l'autre, la différence de niveau entre la surface des terres et la surface des eaux a diminué; cela nous suffit.

quelques décimètres par siècle. Seules, l'île de Sardaigne, la Sicile, et le promontoire calabrais, voisin de la Sicile, restent en dehors de ce mouvement. Sur tout le reste du littoral italien, le phénomène est bien constaté et ne peut faire de doute, au dire de la plupart des géologues.

Quelques discordances, plus brillantes que solides, se sont cependant produites. En particulier le Viennois Suess, qui paraît s'être donné la mission passablement paradoxale de combattre la théorie géologique des causes actuelles, proclame la parfaite immobilité du sol italien pris dans son ensemble (1). Mais il fait cependant une réserve formelle et très intéressante pour nous au sujet des régions très limitées qui, en Italie et ailleurs, peuvent être considérées comme des cratères volcaniques. Pour ces régions, il admet des oscillations réelles dans un sens et dans l'autre, qui, tout compte fait, se totalisent en un mouvement de descente, surtout lorsque le cratère est en train de s'éteindre.

Ceci posé, voici d'abord très sommairement les principaux phénomènes d'affaissement général signalés sur le littoral de la mer Tyrrhénienne dont Ischia n'est qu'un point.

Près de la tour Santa Liberata (2), sur le flanc nord de l'Argentaro, on voit sous les flots des pavages étendus et de nombreuses murailles se coupant à angle droit, le tout paraissant avoir appartenu à une habitation luxueuse et considérable. Entre Civita Vecchia et Santa Severa, des ruines anciennes sont submergées. De même, à Antium, une grande partie de la ville antique se trouve sous les eaux. A Rome, presque tous les grands monuments de la République et de l'Empire, situés dans les parties basses, ne sont, de nos jours, qu'à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que le sol des rues s'est très fortement exhaussé. Une des causes qui ont amené les générations successives à relever ainsi les habitations,

(1) SUESS, traduction E. de Margerie, *la Face de la Terre*, t. II, p. 602 et suiv.

(2) Tout ce qui suit est emprunté au bel ouvrage de M. Arturo Issel. *Le Oscillazioni lente del suolo o Bradisismi*, Genova, 1883; en beaucoup d'endroits, je traduis littéralement.

c'est la nécessité de se soustraire à l'humidité progressive du sol et aux invasions périodiques du Tibre. A ces deux fléaux, on peut assigner pour cause un lent affaissement du sol, qui est manifeste sur les rivages maritimes voisins, sans oublier d'ailleurs que la sédimentation du fleuve a dû faire remonter son lit. A Ostie et à Fiumicino, ce sont les mêmes phénomènes; à Fiumicino, il y a en outre des édifices immergés. Aux pieds du monte Circeo (frontière sud du Latium), on trouve à fleur d'eau des restes antiques qui n'appartiennent certainement pas à des substructions sous-marines. Sur les rives voisines du lac Paola, les signes de dépression sont nombreux et évidents : plusieurs constructions sont immergées, en particulier des banquettes de quais, le palais de Lucullus, et l'édifice appelé Sbarcatoio.

Au nord-ouest du monte Circeo, commencent les fameux marais Pontins qui ont été jadis un territoire très fertile. L'Ager Pontinus contribuait à l'alimentation de Rome, et Pline affirme qu'il a renfermé trente-trois villes florissantes. Aujourd'hui l'emplacement de plusieurs de ces villes est occupé par les eaux, et toute la région, qui a commencé à devenir malsaine avant le iv^e siècle de Rome, est le domaine de la malaria. Or la malaria, ce fléau de l'Italie maritime, a pour cause première l'affaissement des rivages plats, avec le mélange et la stagnation des eaux fluviales et maritimes qui en est la conséquence. Tous les territoires marécageux de l'Italie centrale et méridionale doivent leur insalubrité au même phénomène, qui n'y remonte pas à des temps très reculés. Au-dessus des marais Pontins, c'est l'Agro Romano, puis tout le littoral fiévreux qui rejoint l'Argentaro, et les tristes Maremmes de Toscane, jadis la partie la plus riche de l'Étrurie. Au sud, ce sont les marais Campaniens voisins de Cumes, la région du Sele, au midi de Salerne, où florissait Pæstum, et plus loin les rivages de la Basilicate et de la terre d'Otrante.

Entre la région de Pæstum et Ischia, Capri, toute voisine de notre île, montre des traces évidentes du même phénomène. Au commencement de l'ère chrétienne, l'entrée de sa fameuse

Grotte d'Azur paraît avoir été tout entière à l'air libre; huit ou neuf siècles après, elle était tout entière sous les eaux. Dans la même ile, le pavé du palais de Tibère est en plusieurs points au-dessous du niveau de la mer. L'affaissement de la plage de Capri est d'environ six à sept mètres depuis l'époque de Tibère (1).

Voilà pour le littoral de la mer Tyrrhénienne en général. Interrogeons maintenant la partie de ce littoral la plus rapprochée d'Ischia, c'est-à-dire celle qui appartient avec notre ile à une même région volcanique (2), dont les deux volcans jumeaux en voie d'extinction sont d'une part la Solfatare au-dessus de Pouzzoles avec son dernier cratère le Monte-Nuovo (1538), et d'autre part notre Epomeo avec son cône moderne des Cremate (1302). C'est également celle pour laquelle Suess lui-même admet des oscillations descendantes.

Tout le monde a entendu parler du temple de Sérapis à Pouzzoles, qui, bâti originairement à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer, avait au moyen âge 5^m,75 d'eau sur son pavage; l'affaissement atteignait donc alors près de 10 mètres. Au commencement du xvi^e siècle, il se releva de plusieurs mètres. Mais le mouvement de descente a repris, et aujourd'hui son pavage est à plus de 5 mètres au-dessous de son niveau d'origine.

Tout le golfe de Pouzzoles (3) offre des traces manifestes d'affaissement. Les colonnes du temple de Neptune et des Nymphes baignent de cinq pieds; leur base s'enfonce en outre dans le sable. Auprès du lac Lucrin et sur la rive méridionale du Fusaro, des édifices romains sont sous les eaux. Entre Pouzzoles et Baia, un tunnel récemment percé a traversé des galeries romaines d'assainissement dont les plus basses s'étendent

(1) Ce dernier trait d'après P. Goppenheim cité dans Suess, *La Face de la terre*, édition française, II, p. 616, note.

(2) Pour ce qui suit, revoir la carte du golfe de Naples (livraison précédente). Ischia est reliée au cap Misène par des plateaux recouverts de 30 mètres d'eau en moyenne. Les géologues ont étendu à cette région sous-marine et aux îles d'Ischia et Procida l'appellation de champs Phlégréens donnée par l'antiquité à la partie continentale seule.

(3) Les faits suivants, sauf un, sont empruntés à l'ouvrage déjà cité de M. Issel.

actuellement sous la mer (1). Ce que l'on appelle le Pont de Caligula à Pouzzoles, les piles de la jetée de Nisida, des ruines de villas romaines à Baia et à Misène, sont submergés. Le quai du port à Pouzzoles a été relevé trois fois de mémoire d'homme. Il est cependant presque toujours sous les eaux... Le long de la route de Baia, à l'hospice des Capucins, près des jardins de Chiatamone, dans le presqu'île de Pausilipe, au palais de Dona Anna, et en d'autres points du golfe de Naples, des indices manifestes prouvent que la mer, qui s'était d'abord retirée, a gagné du terrain.

En face de ces deux ordres de faits concordants, affaissement de la région volcanique des champs Phlégréens dont Ischia fait partie, affaissement général des côtes ouest d'Italie dont Ischia fait également partie, nous devons admettre que notre île s'est, elle aussi, abaissée sous les eaux, au moins depuis l'époque romaine.

Jusqu'à ces derniers temps, on n'en avait pas de preuve directe résultant d'observations faites sur place ; mais si l'on passe en revue tous les faits énumérés ci-dessus, cette absence de constatations à Ischia pouvait s'expliquer facilement. C'est que les faits observés se ramènent à peu près invariablement à deux : submersion de travaux faits de main d'homme, inondation de côtes basses devenant insalubres dans des conditions particulières.

Si donc, comme c'est le cas dans notre île, les côtes sont rocheuses, ou si, par suite d'autres conditions géologiques, elles échappent à l'insalubrité, si d'autre part les constructions à la mer sont relativement récentes, ou si, tout en étant anciennes, elles ont été primitivement suspendues au-dessus des flots, le sol a pu s'affaisser pendant des siècles sans qu'il soit possible de s'en rendre compte.

Mais la conclusion que nous avons tirée ci-dessus n'en est pas infirmée. « L'île d'Ischia, m'écrit à ce sujet M. Johnston-Lavis, le célèbre géologue de l'Université de Naples qui s'est spécia-

(1) Ce fait, d'après M. de Lapparent, *Traité de Géologie*, 1893.

lisé dans l'étude des volcans de l'Italie Méridionale, l'île d'Ischia a subi, et probablement subit encore, les mêmes oscillations de niveau que toute la côte environnante. Elle devait donc, comme la côte opposée de Baïa et de Pouzzoles, être beaucoup plus élevée dans les temps romains les plus anciens... (1) »

Voici d'ailleurs que tout récemment M. Issel, l'éminent professeur de l'Université de Gênes, auquel sont dus le classement méthodique et la théorie des Bradysismes (2), a fait à Ischia, des constatations du plus haut intérêt, qu'il résume ainsi dans une lettre qu'il a bien voulu m'écrire (3) : « Au cours d'un voyage de deux jours dans l'île en mars dernier, j'ai pu relever des traces d'affaissements récents (4) en plusieurs points du littoral, et en particulier à Casamicciola. A l'est de la ville, exactement en face du nouvel édifice du Monte della Misericordia, j'ai vu parallèlement au flot, et à quelques mètres de ce flot, des murailles antiques s'élevant d'un bas-fond et appartenant sans doute possible à un édifice submergé. A côté de ces murailles, j'ai remarqué des restes d'escalier dont une marche est sous l'eau... La prééminence de tuf recouverte d'un chapeau de lave, ayant l'aspect d'un champignon, que l'on appelle pour cette raison le « Fungo » de Lacco Ameno, et qui se dresse à quelque distance de la rive au milieu d'une petite baie, témoigne d'un avancement progressif de la mer aux dépens de la côte; l'érosion marine, à laquelle est dû ce phénomène, est probablement favorisée par un abaissement du niveau terrestre relativement au niveau maritime..... La submersion dont les preuves se remarquent à l'est de Casamicciola ne peut pas être inférieure à cinq ou six mètres (5). »

(1) Lettre en date du 27 octobre 1902.

(2) Les *Bradysismes* sont précisément les oscillations lentes du sol dont nous venons de parler.

(3) Lettre en date du 22 octobre 1902.

(4) N'oublions pas que, pour un géologue, ce terme veut dire « contemporains de l'histoire ».

(5) M. Issel ajoute que les observations du professeur Grablovitz à l'Observatoire géodynamique d'Ischia montrent que les niveaux n'ont pas varié pendant les dix-neuf dernières années.

A ces constatations si importantes, j'ajoute deux remarques personnelles moins significatives, mais qui sont bien dans le même sens. En 1588, Jasolino, « philosophe et médecin à Naples » (1), note, avec l'admiration d'un estomac reconnaissant, que les poissons et les oiseaux du lac de Bagno sont d'une succulence exceptionnelle et pullulent d'une façon tout à fait merveilleuse. En 1727, une remarque mélancolique de Parrino (2) nous apprend que poissons et oiseaux ont disparu; et la cause qu'il assigne à cette disparition, c'est l'invasion des eaux de la mer dans le lac ainsi devenu saumâtre. En second lieu, la ville d'Ischia, qui renfermait au xv^e siècle plusieurs milliers d'habitants (3), n'avait d'autre port que les deux petites marines situées à droite et à gauche du môle conduisant au château. Ces deux marines devaient donc être utilisables. Aujourd'hui la place y ferait défaut non seulement pour tirer les bateaux à terre, mais pour charger et décharger des marchandises; les maisons qui les bordent ont presque le pied dans la vague. Les quatre rues qui convergent à la marine della Cortiglia, la plus importante des deux, n'ont plus de raison d'être. En fait, le commerce s'est transporté à un kilomètre au nord-est, à la plage de la Mandra, où il a retrouvé les surfaces libres et les pentes indispensables à une marine. Or la Mandra était déserte il y a deux cents ans (4).

De tout ce qui précède, je conclus que, si une hypothèse ho-

(1) Giulio Iasolino, filosofo e medico in Napoli : *De rimedi naturali che sono nell'isola di Pitecusa*, Naples, 1588.

(2) Parrino, D. A., *Guida per le antichità curiosissime di Pozzuoli... Ischia... Capri*. Naples, 1727.

(3) Les papiers publics de l'époque donnent le chiffre de 1892 familles.

(4) Voici deux autres remarques relatives aux anciennes marines de la ville; il faudrait une étude attentive des documents et des lieux pour dire ce qu'elles valent. Dans la carte de Jasolino agrémentée de dessins dans le goût de l'époque (1586), les édifices au nord du môle paraissent posés sur un piédestal de roches assez élevé; aujourd'hui ce piédestal est presque à fleur d'eau; le géographe de 1586 a-t-il été simplement fantaisiste? D'après le même document, le môle se relevait jadis en deux ressauts accentués avant de se souder au Château: aujourd'hui les débris de cette ancienne amorce, qui ne sert plus à rien, paraissent de niveau avec la partie ouest du môle. Ne serait-ce pas qu'on a été obligé de relever cette dernière partie dont on a continué à se servir, tandis qu'on laissait au niveau résultant de l'affaissement le tronçon devenu inutile?

mérique relative à Ischia était en contradiction absolue avec l'affaissement postérieur du sol, elle devrait, par le fait même, être rejetée. Nous n'aurons donc pas de difficulté spéciale à admettre une hypothèse qui au contraire le supposerait.

En fait, des deux sites que j'ai en vue à Ischia, et qui répondent l'un et l'autre aux données du problème phéacien, l'un suppose cet affaissement, l'autre n'a pas besoin d'y recourir; le lecteur fera son choix. Pour mon compte, je n'hésite pas à déclarer dès maintenant que mes préférences vont au premier site.

Prenons donc enfin le paquebot pour Ischia, ou plutôt une de ces jolies barques à voile latine qui se détachent si gracieusement sur l'azur des flots.

Lorsque le voyageur venant de Naples ou de Pouzzoles approche de l'île, ce qui, sur la côte grandissant à ses yeux, attire principalement son attention, c'est l'ilot de trachyte sur lequel est bâti le Château. Complètement isolé au milieu des flots, à deux cent cinquante mètres environ de la côte (1), à laquelle le rattache une jetée artificielle baignant de deux à trois mètres, il dresse fièrement sa masse énorme de quatre cents mètres de diamètre et de quatre-vingt-onze mètres de haut (2). Il est si merveilleusement noir que dans ce pays, où pourtant le blanc n'est pas la couleur dominante, on l'a baptisé « il Negrone, *le grand Noir* » (3). Au moyen âge, il constituait une forteresse imprenable, et pour cette raison il paraît être devenu le point principal de l'île dès la chute de l'Empire romain, lorsque les invasions d'abord et la piraterie ensuite exercèrent leurs ravages sur les côtes de l'Italie méridionale. La ville, construite sur sa plateforme, et l'île entière portaient alors toutes les deux le nom latin d'*Iscla*, qui se trouve, pour la première fois, dans un document écrit, à la fin du VIII^e siècle de notre ère (4). Le

(1) C'est par erreur que les *Instructions Nautiques* françaises disent 370 mètres.

(2) Les constructions du Château atteignent 113 mètres, et le sol naturel 91 mètres.

(3) *Instructions Nautiques* publiées par le ministère de la marine, n° 586. *Côtes Ouest et Sud d'Italie*. Paris, 1858, p. 86. Et aussi *Mediterranean Pilot*. London, 1877; t. II, p. 172.

(4) Dans une lettre du pape saint Léon III à Charlemagne pour lui signaler des in-

vocabulaire moderne *Ischia* est bien postérieur, et ne s'écrit qu'après la Renaissance; il n'est pas autre chose qu'une forme adoucie du nom latin (1).

Lorsque, au pied de cette masse orgueilleuse et farouche, à peine reliée à l'île dont elle est cependant toute voisine, on rêve à son passé le plus reculé, un texte lumineux de Thucydide vous chante dans la mémoire : « Les Phéniciens, dans leurs établissements commerciaux autour de la Sicile, s'étaient emparés des promontoires au-dessus de la mer, et des îlots adjacents aux côtes (2) ». *Iscla* devait en effet offrir, un millénaire avant Jésus-Christ, une station de choix aux Phéniciens. Elle réalise si bien leur type préféré, devenu pour eux traditionnel ! Comme, dans un pareil nid d'aigles, ces riches commerçants, peu guerriers et souvent peu nombreux, devaient se trouver en parfaite sécurité, même à côté des populations les plus turbulentes ! Assurément, s'ils sont venus à *Ischia*, c'est là, et non ailleurs, que les Phéniciens se sont établis....

Et après tout, n'est-ce pas à eux que l'île doit son nom d'*Iscla*? S'ils se sont établis sur le *Negrone*, ils ont été assurément frappés de la couleur si caractéristique de la roche qui supportait leur ville, et tout naturellement ils ont appelé cette ville « la Noire », c'est-à-dire, *Schera* ou *Schra* (3). Puis l'île qui en dépendait, qui en était la banlieue, est devenue « l'île de la Noire », *I-Schra* (4). Par la suite, quand la langue phénicienne a cessé d'être comprise, les deux noms ont été employés l'un

cursions de pirates saraïns. (Voir *Monumenta ad Neopolitani ducatus historiam pertinentia*, publiés par BART. CAPASSO). Giustiniani, dans son Dictionnaire du royaume de Naples, affirme, sans dire sur quelle autorité, que l'existence de ce nom est prouvée dès l'époque de saint Grégoire (VI^e siècle).

(1) Ce fait que la forme *Ischia* dérive d'*Iscla* rend impossible la seule étymologie acceptable que l'on ait proposée jusqu'ici : *Ischia*, disait-on, c'est *la puissante* Ἰσχία en grec.

(2) THUCYDIDE, VI, 2, 6. L'ouvrage de M. Bérard est, en plusieurs endroits, un excellent commentaire de ce texte. — Arad, Sidon et Tyr étaient déjà installées dans des îlots.

(3) Je rappelle que j'emprunte à M. Bérard cette traduction phénicienne.

(4) Si le mot *i* avait en phénicien la même acception qu'en hébreu, il signifiait proprement *rivage*, et pouvait s'entendre d'île, presqu'île, côte. En fait, on le rencontre dans certains noms phéniciens d'îles ou de presqu'îles.

pour l'autre, indifféremment. Il semble bien que, à l'extrémité occidentale de la Méditerranée, ç'aït été là l'histoire d'un vocable analogue. *Spana* a été le nom d'un établissement phénicien ; le territoire insulaire ou péninsulaire qui en dépendait s'est appelé *I-Spana*. Puis les Gréco-Romains sont arrivés, qui ont dit indifféremment *Spana* ou *Ispana* pour désigner l'Espagne à laquelle ce nom s'était étendu.

Lorsque les Phéniciens ont quitté notre île, ce nom rude, *Ischra*, abandonné à des gosiers grecs ou italiotes destinés à devenir des gosiers napolitains, s'est adouci : le son *r* a été remplacé par une *l*. Il semble que, dans les langues gréco-latines, le passage de la première lettre à la seconde soit déjà facile à admettre. Puis le dialecte napolitain en particulier emploie souvent une *l* là où l'italien met une *r* (1) ; ne devait-il pas en être de même de l'osque son aïeul ? Au surplus, les Napolitains, qui prononcent à peine ou même ne prononcent pas du tout les finales non accentuées, ne feront guère entendre que *Iscr*, *Iscl*, *Isch*, et il n'y aura pas de différence bien appréciable à l'oreille. Enfin le passage d'*Iscla* à *Ischia* est récent et certain : n'est-il pas cependant plus imprévu que celui d'*Ischra* à *Iscla* au point de vue linguistique ?

L'appellation moderne est donc très légitimement fille du phénicien *Schera*, dont *Schérie* n'est d'ailleurs qu'une simple transcription grecque. *Ischia* et *Schérie* sont ainsi un seul et même nom, et peuvent fort bien désigner une seule et même chose ; comme d'ailleurs, d'après notre premier chapitre, la *Schérie* d'Alcinoos doit se retrouver dans l'île, son identification avec la ville phénicienne du Negrone s'impose d'elle-même. Quant aux Phéaciens, ou bien ils s'identifient à leur tour avec les Phéniciens fondateurs de *Schera*, ou bien ils sont leurs successeurs sur la Roche noire. Le lecteur a déjà entrevu, et l'étude de leur type social prouvera que, de ces deux conclusions possibles, la première est la vraie.

Mais, me dira-t-on, depuis l'époque à laquelle vous faites re-

(1) Voir la préface du *Vocabolario Napoletano* de VOLPE, Naples, 1865.

monter ce nom de Schera, jusqu'à celle où l'histoire commence à l'enregistrer sous la forme Iscla, dix-huit siècles se sont écoulés : l'hiatus est formidable ! Et puis, le nom ancien de l'île est bien connu, et il est tout différent. Elle s'est d'abord appelée *Pithecusa* ou *Pithecussæ* (1) ; c'est le nom qu'elle portait dans le monde grec. Au premier siècle de notre ère, son nom officiel, surtout employé par les Latins, fut *Enaria*, et c'est seulement au commencement du Moyen Age que le nom d'Iscla apparaît, venu on ne sait d'où.

Je crois que l'histoire de l'île permet d'expliquer cet oubli apparent d'une appellation ancienne et sa résurrection tardive.

Lorsque, à côté de la phénicienne Schera, les premiers colons grecs venus d'Eubée s'installèrent dans l'île, ils y choisirent un site tout différent. Et cela pour deux raisons : d'abord, comme nous le verrons par la suite, les Phéniciens n'avaient pas abandonné la place, à laquelle d'ailleurs les phénomènes éruptifs entrevus par Alcinoos pouvaient ôter bien des avantages. En outre, d'une façon générale, les Grecs dédaignaient les emplacements occupés par les Phéniciens : ils n'étaient pas, eux, de purs commerçants, et se préoccupaient aussi de la culture ; d'ailleurs, plus guerriers et plus nombreux, ils savaient et pouvaient se défendre. Au promontoire insulaire, ils ont donc presque partout préféré une plaine fertile, largement ouverte et descendant à la mer ; c'est là qu'ils s'établissaient, à une certaine distance de la côte ; et, de la plage voisine à moitié abritée, ils faisaient un port d'échouage.

A leur ville nouvelle, les Eubéens ont donné, s'ils étaient en place neuve, ou conservé s'ils n'étaient pas les premiers occupants, le nom de *Pithecusa*. Elle fut, au témoignage de Strabon (2), détruite par la première éruption historique. La fondation des Syracusains qui vinrent ensuite dans l'île, eut une existence éphémère, et ne laissa pas de trace dans la toponymie (3).

(1) *Pithecusa* est la forme adoptée par Kiepert pour le nom antique d'Ischia. La forme pluriel a souvent désigné Ischia et Procida prises ensemble.

(2) STRABON, V, 4, 9. Cf. PLIN. *Hist. nat.*, II, 88.

(3) On leur attribue l'intention de l'appeler Hiéronda du nom de leur roi Hiéron ;

Une troisième ville lui succéda, qui dut son origine ou plutôt sa prépondérance à une colonie venue de Naples. Vraisemblablement elle portait le nom d'Ænaria. Nous ignorons la situation de Pithecusa (1) et de la ville syracusaine; mais Ænaria s'élevait, selon toutes les probabilités, auprès de Lacco Ameno. Car, d'une part, c'est à la ville construite par les Napolitains qu'il faut rapporter l'inscription trouvée aux environs, sur le mont Vico (2); et, d'autre part, c'est à Lacco et dans ses alentours qu'on découvre le plus de débris grecs et romains, et que se localisent les traditions à partir de la fin de la République romaine. En tous cas, l'arrivée des Barbares amena la décadence de cette ville. Quand, après le v^e siècle, le besoin de se défendre prima toute autre considération, on songea de nouveau au vieux site phénicien. Comme les dernières éruptions dataient de plusieurs siècles, il parut de nouveau habitable. Sa plate-forme, si bien défendue par la nature, en fit le boulevard de l'île, et lui rendit la prépondérance qu'il conserva pendant tout le temps de la piraterie, c'est-à-dire, pendant tout le moyen âge. Le nom phénicien était resté attaché à la roche, et peut-être à une bourgade végétant sur son sommet ou à ses pieds; il fut, en même temps que le site, remis en honneur.

Or, d'une façon générale, dans le monde gréco-romain, les îles n'avaient pas d'autre nom que celui de leur chef-lieu. Il s'en suivit qu'à chaque changement de capitale, le nom de notre île changea aussi. Elle s'appela ainsi successivement

mais il me semble que c'est là une hypothèse ingénieuse sans aucun fondement historique.

(1) Je présenterai plus loin une hypothèse à ce sujet.

(2) Voici la traduction de cette inscription : *Pakios, fils de Numpsios, et Maios, fils de Pakyllos, arxantes, ont élevé ce rempart avec les chefs des soldats.* (D'après le *Corpus Inscriptionum græcarum Sicitix et Italiæ* de G. KAIBEL, Berlin, 1890). On attribue ordinairement cette inscription aux Syracusains, mais bien à tort. On ne voit pas en effet pourquoi le pouvoir personnel du roi Hiéron se serait fait représenter par deux magistrats. Au contraire, le duumvirat, institution républicaine, était en honneur à Naples, dont les deux magistrats se sont justement appelés *Arxantes*. (Voir le *proœmium* du chapitre *Neapolis* dans l'ouvrage ci-dessus). Enfin Mommsen regarde les noms de nos deux personnages comme des noms osques; on retrouve d'ailleurs un *Numpsius* dans une inscription latine de Capoue, *Corp. Inscr. latin.*, vol. X, 4251.

Ischra (ou Schérie), Pithecusa, Ænaria, puis de nouveau Ischra, sous la forme de transition Iscla (1).

Ainsi restituée d'après toutes les probabilités, l'histoire onomastique d'Ischia donne une solution satisfaisante à la difficulté qu'on nous faisait tout à l'heure.

Mais de ce que le Negrone a porté jadis la ville phéacienne chantée par Homère, il s'ensuit pour nous l'obligation de retrouver, dans cet îlot et dans ses alentours, les détails topographiques indiqués par le poème à propos de Schérie.

Pour cela, il faut tout d'abord nous reporter au texte, et en établir les indications avec toute la précision possible. Voici le passage le plus important traduit mot pour mot :

<p>« Nous allons monter à la ville qu'entoure un rempart élevé; de deux côtés s'étend un beau port avec une entrée étroite; on y fait pénétrer les navires avec précaution, et tous y trouvent un sûr abri.</p>	<p>des deux côtés s'étend son beau port; l'accès à la ville est étroit, et, le long du chemin qui y conduit, on tire les navires à terre, et tous y trouvent un sûr abri.</p>
---	---

« C'est là (auprès de cet abri) et autour du bel autel à Poseidon (2) que s'étend l'agora pavée d'énormes blocs solidement assis; c'est là aussi qu'on répare les agrès des noirs navires, les câbles et les cordages, et qu'on polit les rames (3). »

Comme on le voit, ce texte, dans son passage le plus important, est susceptible de deux sens également acceptables. M. Bérard, assurément bon helléniste, a pris le premier, sans soupçonner le second (4); M. Pierron, non moins bon helléniste, a

(1) Dans son périple d'Italie, Scylax indique l'île de Pithecussæ avec « sa ville grecque » qu'il ne désigne pas davantage. Cette rédaction me semble bien supposer que la ville portait le même nom que l'île.

(2) Je traduis par *autel* et non par *temple* à cause de XIII, 187; d'ailleurs la chose a peu d'importance.

(3) *Odyssée*, VI, 262 et suiv.

(4) C'est ce qui résulte bien clairement de sa discussion des sites possibles à Corfou.

pris le second sans soupçonner le premier (1). Et ce n'est pas tout. Si, avec nos deux sens, nous essayons d'imaginer, ou mieux d'esquisser sur le papier le lieu décrit, nous aboutissons à cinq topographies différentes :

Trois pour le premier sens :

Voici d'abord la ville sur un promontoire central; à droite et à gauche, deux baies, fermées l'une et l'autre par une entrée étroite.

Mais le premier sens permet de supposer une seule entrée étroite et par conséquent une seule baie fermée : l'autre port peut alors s'ouvrir jusqu'à être une plage simplement arquée.

Troisième disposition, toujours avec une seule entrée étroite : une baie assez vaste ne s'ouvrant que par un goulet; dans le fond de la baie, la ville sur un rocher abrupt tombant dans les flots : la plage circulaire, coupée en deux par ce rocher, forme un port à droite et un port à gauche.

Deux topographies pour le second sens :

Quatrième disposition, tout à fait différente de celles qui précèdent : la ville est sur un promontoire péninsulaire qui se détache nettement de la ligne générale du rivage; mais ce promontoire est relié à la côte par un isthme étroit; les ports sont entre la ville et le continent, à gauche et à droite de l'isthme.

Cinquième disposition, simple modification de la précédente : l'isthme est plus ou moins large; ce qui est étroit, c'est seulement ou c'est surtout l'accès immédiat à la ville, le chemin qui, une fois l'isthme traversé, monte à la ville sous forme de sentier resserré.

Si maintenant nous essayons de faire dans tout cela un choix, nous modernes, dont les navires restent à flots, nous pencherons assurément pour les premiers types. Mais les anciens, qui toujours halaient leurs bateaux à terre, avaient en médiocre estime les havres fermés; ils préféreraient une plage au moins abritée contre les plus mauvais vents, et se relevant à la côte

(1) Les notes de sa belle recension de l'*Odyssée* sont explicites et formelles (PIERON, *l'Odyssée d'Homère*, texte revu d'après les diorthoses alexandrines; notes du chant VI, 262, et suiv.).

par une pente de sable, suffisamment douce pour que le traînage ne soit pas trop pénible, suffisamment raide pour qu'il ne soit pas trop long.

Les Phéniciens en particulier avaient horreur des rades à goulet : c'est ainsi que Carthage, bâtie sur la lisière de la rade de Tunis, lui tourne résolument le dos. Ils préféraient les isthmes, qui offraient une marine à droite et une marine à gauche, avec deux orientations opposées. Si, par suite du vent, une des deux plages était difficile à aborder, on allait à l'autre. Quand l'isthme était bas et étroit, on pouvait aussi reprendre la mer indifféremment à droite ou à gauche ; seulement, d'un côté, le traînage était un peu plus long. Puis la masse relevée du promontoire offrait un sérieux abri contre les vents du large. A tous ces avantages maritimes, joignez ceux qu'offre, au point de vue de la sécurité, le promontoire isolé en avant, plus ou moins escarpé, et souvent taillé en forteresse par la nature ; et vous avez le meilleur commentaire possible du texte de Thucydide : « les Phéniciens s'établissaient dans les îlots tout près des côtes, ou sur les promontoires à la mer ».

Assurément un Phénicien, entendant la description homérique de Schérie, n'aurait pas hésité ; il y aurait vu notre quatrième type. Nous ferons comme lui.

Et maintenant retournons au Negrone, et voyons si l'identification se fait d'une façon satisfaisante.

Tout d'abord, comme le veut la Géologie, nous invitons Poseidon, le dieu qui ébranle la terre, à soulever progressivement d'une seule pièce toute la région, et à nous rendre l'isthme qui était là, il y a trois mille ans. Et voici que, sous l'effort du dieu, les rivages de l'île principale commencent à émerger et semblent marcher vers la mer. Quand l'exhaussement vertical dépasse un mètre, nous faisons une remarque très intéressante : la ligne sinueuse des maisons qui, depuis des siècles, délimite la ville actuelle sur la rive de l'île principale, se trouve, grâce au dieu, à une certaine distance du flot, et laisse devant elle l'espace néces-

saire pour reconstituer la marine traditionnelle des petites villes italiennes.

Prions Poseidon de reprendre sa tâche; l'île recommence à s'avancer vers le Negrone, et en même temps l'isthme artificiel sort entièrement des flots; et le voici bientôt, bordé sur ses deux faces d'une plage émergée, qui se termine en pointe vers le Château, et se raccorde avec l'île principale au moyen de courbes à grand rayon. Quand la pointe arrive à se souder au Negrone, le mouvement vertical atteint au plus trois mètres; après un nouvel exhaussement de deux à trois mètres, nous invitons notre divin serviteur à en rester là; il a à peu près compensé l'affaissement reconnu en trois points voisins : à Capri, au temple de Sérapis, et à l'est de Casamicciola.

La jetée une fois supprimée, nous avons devant nous l'isthme, large du côté de l'île, étroit vers le Château qu'a dû voir le poète du Nostos (1).

Une remarque est pourtant nécessaire.

Dans ce qui précède, j'ai donné à l'isthme homérique sa forme la plus vraisemblable, si l'on suppose sa formation due à un apport des flots. Il pourrait fort bien au contraire avoir été le résultat d'une érosion s'attaquant à une bande de terre préexistante et primitivement assez large. Cette érosion s'expliquerait bien par la mobilité des détritiques volcaniques et l'affaissement du sol qui pouvait être déjà commencé. Dans cette hypothèse, la partie la plus étroite de l'isthme ne se placerait pas au bas du Negrone, mais à l'endroit où le sol aurait été à la fois le plus facile à démolir et le plus vigoureusement attaqué par la vague. Cette partie étroite pourrait ainsi se trouver beaucoup plus rapprochée de l'île principale.

Quel que soit le mode de formation préféré, l'existence ancienne de l'isthme homérique demeure certaine, étant donnés l'affaissement postérieur de l'île et le peu de profondeur du bras de

(1) Il convient d'observer que la mobilité des courants, et les remaniements qu'ils imposent aux fonds en des périodes très courtes, nous interdisent de tracer l'isthme ancien d'après la courbe actuelle des niveaux de cinq mètres : c'est pourquoi je ne tiens pas compte de cette courbe.

mer qui le remplace actuellement. « Selon toutes les vraisemblances, m'écrit M. Issel dans la lettre déjà citée, la roche du Château d'Ischia était, il y a un certain nombre de siècles, réunie à l'île au moyen d'un isthme naturel, disparu depuis sous l'action d'une submersion lente. » — « Nous avons tout lieu de croire, écrit de son côté M. Johnston-Lavis, que, mille ans avant l'ère chrétienne, l'isthme naturel était au-dessus de l'eau. Ce serait le résultat obtenu, si nous soulevions Ischia au niveau qu'occupait primitivement le pavé inférieur du temple de Sérapis à Pouzzoles... L'isthme, une fois submergé, a dû être activement érodé par les courants dans ce qui était ainsi devenu un détroit. » (Lettre citée plus haut.)

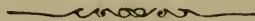
Dessiné par l'isthme, et par lui reconquis sur la mer, le double port des Phéaciens est donc enfin devant nous.

Dans le prochain article, nous reconnaitrons d'un coup d'œil qu'il répond bien à l'esquisse du poète.

Puis nous retrouverons successivement à côté de lui, à Ischia, tous les traits des autres descriptions homériques.

PH. CHAMPAULT.

(*A suivre.*)



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — GENTLEMEN CIREURS DE BOTTINES

Nos yeux tombaient l'autre jour sur un « écho » venant d'Amérique, vraisemblable d'ailleurs, autant que nous pouvons en juger par des traits analogues, et qui, s'il porte tout d'abord à rire, invite ensuite à méditer.

Un Italien de distinction, ayant reçu l'hospitalité dans une riche maison de campagne, aux États-Unis, a constaté que les jeunes gens, dans ce « château », se levaient de bonne heure... pour cirer les bottines des dames. C'était à qui arriverait le premier et détiendrait le « record » à ce sport d'un nouveau genre. Il est vrai que l'anecdote comportait un petit renseignement supplémentaire. Ce n'est pas avec nos vulgaires brosses qu'opère, par delà l'Atlantique, le « gentleman-cireur ». Parmi les innombrables inventions des Yankees, se trouve la machine à nettoyer les chaussures, machine qu'un « gentleman » peut actionner sans prendre l'humble posture de nos décrotteurs du vieux monde, et surtout sans se salir les mains.

Il y a là, sans doute, un trait d'originalité, même au pays des originaux. Mais, c'est égal, tout fait croire qu'un tel acte étonne et détonne là-bas moins qu'en France. En fait, il se rattache à une évolution très intéressante, en même temps que très consolante pour notre dignité d'hommes. Cette évolution consiste dans la tendance qu'ont les domestiques à devenir plus rares, tendance qui a pour pendant nécessaire la propension qu'ont les maîtres à faire par eux-mêmes bien des choses qui étaient jadis, dans les familles bourgeoises, du ressort exclusif de la domesticité.

Il est des pays où il est très facile de trouver des domestiques. Tel est le cas de l'Orient. Les Européens qui vont en Chine, par exemple, trouvent sans peine de nombreux Chinois pour les servir. Le résultat de cette facilité, c'est que les maîtres laissent aux serviteurs le plus de besogne possible, et, en outre, que l'usage s'établit de considérer, comme indigne d'une personne « comme il faut », une foule d'actions qu'elle pourrait faire sans inconvénient. On est aisé-

ment servi ; donc on se laisse servir. Plutôt que de s'imposer un léger dérangement, un mouvement même, on recourt aux serviteurs. Et, comme ceux-ci sont nombreux, chacun a sa spécialité. C'est le système de nos familles très riches étendu à des familles qui sont simplement aisées. Tel qui, à Paris, devrait se contenter d'une cuisinière et d'une femme de chambre, peut, à Saïgon ou à Shang-haï, compter sur une demi-douzaine de « larbins » plus ou moins jaunes. Pour le même prix, on achète plus de volontés humaines prêtes à satisfaire ses désirs.

Le phénomène se retrouve, quoique atténué, dans les pays du Midi de l'Europe. A Valence, la troisième ville d'Espagne, les gages courants d'une domestique sont de quinze *pesetas*, ce qui, en monnaie française, équivaut à une douzaine de francs. Une nourrice demande trente *pesetas*, soit vingt-cinq francs environ. La même famille, en supposant son revenu invariable, peut donc, si elle se transporte de Paris à Valence, augmenter son personnel domestique ; elle doit, si elle opère un déplacement inverse, le diminuer. Plus on avance vers le Nord-Ouest de l'Europe, plus on se voit obligé de demander moins aux services salariés et davantage à l'effort personnel, intelligemment combiné avec les progrès du confort.

A Paris, la « question des bonnes » est, nul ne l'ignore, une de celles sur lesquelles les maîtresses de maison se lamentent le plus volontiers. Ces demoiselles sentent leur force et ont leurs exigences. Il est à observer que l'augmentation des gages, si considérable depuis un demi-siècle, est tout bénéfice pour elles, puisque la nourriture et le logement sont fournis par les maîtres, et que le vêtement, seul besoin auquel elles doivent subvenir par elles-mêmes, est précisément un des articles dont le prix n'a pas augmenté. Malgré cela, on est beaucoup moins bien servi qu'autrefois, et le nombre augmente des personnes médiocrement aisées qui, tranchant dans le vif, résolvent le problème des domestiques en s'en passant tout à fait. Ceux de nos lecteurs qui ont visité des appartements à Paris ont pu constater que, pour en trouver un auquel soient annexées deux chambres de bonnes, il faut aller tout de suite aux loyers très chers, à ceux qui supposent un revenu d'une vingtaine de mille francs de la part du locataire. Or, il y a, dans de « petits trous » de province, des familles qui ont deux bonnes et qui ne dépensent pas dix mille francs.

Donc, à Paris, la difficulté de se faire servir est grande. Si nous passons à Londres, elle s'accroît encore. De plus en plus, le type de l'homme ou de la femme qui consentent à servir autrui devient rare, ce qui permet aux spécimens restants de « tenir la dragée

haute ». Il faut donc bon gré, mal gré, que les maîtresses de maison s'habituent à se rendre à elles-mêmes certains services que les domestiques rendaient jadis à leurs grand'mères, ou leur rendraient encore à elles-mêmes si elles habitaient ailleurs. Il y a encore en France des villes de province où une « dame » se croirait déshonorée si on la voyait porter un paquet, ou pousser une voiture d'enfant, ou si on la surprenait ouvrant elle-même la porte de son appartement au son du timbre annonçant une visite. La Parisienne, la Londonnaise se rient de ces préjugés. Seule, une minorité de gens extrêmement riches peut continuer l'ancien système, mais il est clair que cette minorité tend à s'éclaircir. Par exemple, même dans la classe opulente, bien des gens n'éprouvent aucun scrupule à prendre un tramway ou un omnibus, quand cela les arrange, et, si cela les arrange souvent, cela leur permet de bazarder leur équipage, c'est-à-dire de remercier cocher, palefrenier, valet d'écurie. C'est toujours, pensent certains, un bon débarras.

L'initiative des maîtres est facilitée, dans les grands centres tout au moins, par bien des circonstances : organisation perfectionnée des magasins livrant tout à domicile, chauffage au gaz simplifiant la cuisine, recours intermittent à des professionnels tels que cireurs, frotteurs, etc., qui sont des ouvriers et non des domestiques, facilité de se procurer des aliments tout cuits, abonnement au téléphone, étroitesse des appartements entraînant la simplification du nettoyage, habitude prise d'acheter du linge bon marché et de le remplacer, au lieu d'avoir du beau linge et de le raccommoder, indifférence et solitude des grandes villes qui fait passer inaperçu le sacrifice des petites vanités. Ajoutons enfin, surtout si nous passons en Amérique, l'invention de curieuses petites mécaniques, machine à laver, machine à éplucher, machine à battre les tapis, etc., qui peuvent coûter cher sans doute, mais qui, une fois achetées, économisent parfois les gages, la nourriture et le logement d'une personne, c'est-à-dire une rondelette somme d'argent.

C'est aux États-Unis que la crise des domestiques atteint son maximum d'acuité. Là, les moyens de gagner de l'argent sont si nombreux, et les salaires si élevés, qu'un homme ou une femme ne consent à « se placer » que moyennant de gros gages, sans compter les conditions qui se traitent souvent de puissance à puissance, comme les clauses d'un traité. On voit, à New-York et à Chicago, des servantes stipuler qu'elles auront leur « jour » comme madame, et pourront recevoir au salon. N'acceptez pas : elles vous font la révérence, et vont chercher ailleurs une place qu'elles sont sûres de trouver. C'est pourquoi nul peuple, plus que les Américains, ne s'attache,

grâce à des prodiges d'ingéniosité, à imaginer des combinaisons susceptibles de rendre les domestiques inutiles ou tout au moins d'en restreindre le nombre au strict minimum. L'histoire des jeunes gentlemen cirailleurs de bottines est donc l'expression d'un état social. Bien des gens qui, chez nous, *font* cirer leurs chaussures, seraient obligés, là-bas, de les cirer eux-mêmes; servitude, si l'on veut, mais servitude libératrice, puisque, en les obligeant à se servir eux-mêmes, elle leur apprend l'art de se passer d'autrui. Et ainsi augmente l'importance des machines, esclaves que leurs maîtres ne font pas souffrir, valets qui ne font pas souffrir leurs maîtres, ouvriers qui ne se mettent pas en grève, et grâce à qui l'avenir — un avenir lointain — verra peut-être se réaliser cette étonnante formule : « Tout le monde serviteur et tout le monde servi ».

H. LA BOURDONNIÈRE.

II. — L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE SOCIALE

Le mercredi 26 novembre, M. Paul Bureau a repris, dans la salle de la Société de Géographie, 484, boulevard Saint-Germain, ses cours sur la propriété foncière, d'après la méthode d'observation.

Ces cours ont lieu tous les mercredis, à *cinq* heures, et sont absolument gratuits. Une interruption aura lieu au moment des fêtes de Noël et du jour de l'An. Les cours reprendront le 6 janvier.

A Nancy, M. Melin, professeur à la Faculté de Droit, a repris son cours de Science sociale le lundi 1^{er} décembre, à *quatre* heures. Il le continuera tous les lundis, à la même heure, dans la salle des examens de la Faculté de Droit.

Ce cours est ouvert aux étudiants de toutes les Facultés et au public.

Il n'est prélevé aucun droit d'inscription.

Le sujet traité cette année est : La Famille. (Description des principaux types. — Lois sociales. — Réformes. — Avenir.)

III. — LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1901

Le *Journal Officiel* vient de publier la statistique annuelle relative au mouvement de la population de la France en 1901. Nous en extrayons quelques chiffres qui nous ont paru instructifs.

Il y a eu, en 1901, un excédent de 72.398 naissances, alors que l'année précédente avait fourni un excédent de 25.988 décès. Ce résultat est dû à une légère augmentation de la natalité et surtout à une notable diminution de la mortalité. Il y a eu, en 1901, 29.977 naissances de plus qu'en 1900 et 68.409 décès en moins. 33 départements seulement donnent, en 1901, un excédent de décès, au lieu de 55 en 1900 et 43 en 1899. Par rapport à l'année 1900, il y a eu augmentation du nombre de naissances dans tous les départements, sauf 5 : Corse, Alpes-Maritimes, Charente-Inférieure, Doubs, Deux-Sèvres. Trois départements seulement donnent un accroissement du nombre des décès : Charente-Inférieure, Landes et Morbihan.

Il y a eu, en 1901, 303.469 mariages, soit 4.385 de plus qu'en 1900. Le chiffre de 300.000 n'avait plus été dépassé depuis 1875.

Les divorces ont été plus nombreux que jamais. Ils ont atteint le chiffre de 7.741, au lieu de 7.157 en 1900. On sait que la jurisprudence devient de plus en plus facile en ce qui concerne la dissolution légale du lien conjugal.

On a recensé, en 1901, 857.274 naissances. L'ensemble des enfants nés dans l'année représente les 2,30 pour % de la population, chiffre faible, mais légèrement supérieur à celui de 2,24 pour 100, enregistré en 1900 et qui avait été le plus faible de tout le dix-neuvième siècle.

On a inscrit 782.581 enfants légitimes et 94.693 enfants naturels.

A Paris, les naissances naturelles fournissent le quart des naissances.

Les dix départements où il y a eu le plus de naissances relativement à la population sont, par ordre : le Finistère, le Pas-de-Calais, la Morbihan, la Seine-Inférieure, le Nord, les Côtes-du-Nord, la Lozère, le territoire de Belfort, les Vosges et la Haute-Vienne.

Les dix départements qui, sous le rapport de la natalité, viennent en queue, sont, en commençant par le dernier : le Gers, le Lot-et-Garonne, l'Yonne, la Haute-Garonne, le Lot, l'Orne, la Côte-d'Or, les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne, la Charente-Inférieure.

Les pays bretons et flamands, comme d'habitude, se distinguent par leur natalité. Au contraire, les pays gascons et bourguignons, ainsi qu'une partie de la Normandie, continuent à accuser une stérilité fâcheuse.

On a dit de ces chiffres qu'ils étaient « rassurants ». Il est plus exact de dire qu'ils sont *moins mauvais*, sauf en ce qui concerne les divorces, que les chiffres de 1900.



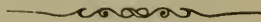
IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La nécessité d'un transsaharien.

M. Paul Leroy-Beaulieu conclut, comme il suit, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude sur la mission Foureau-Lamy et les ressources du Soudan :

« La région du Tchad, pays de Zinder, Bornou, Kanem, Baguirmi, plus loin le Ouadaï, c'est le joyau de l'Afrique. Il y a là une nouvelle Égypte, peut-être une plus grande Égypte. car, en plus d'un territoire périodiquement submergé, égal à celui de la vallée du Nil, la région du Tchad possède des immensités de terre que les simples pluies tropicales rendent fécondes; elle a, en outre, des dépôts métalliques; c'est une Égypte séquestrée, que l'absence de débouchés et l'insécurité ont maintenue dans la médiocrité. Cette Égypte intérieure, il appartient à la France de la mettre en communication avec le reste du monde par l'établissement d'une voie ferrée transsaharienne. La facilité d'exécution et d'exploitation de cette voie ferrée est évidente, avec des prix de transport pouvant descendre à 2 centimes 1/2 ou 3 centimes le kilomètre (75 ou 90 francs la tonne du Tchad à la Méditerranée) : peaux d'animaux, dans ce pays exubérant en bétail; plantes et substances tinctoriales; et surtout le coton, dont le pays peut produire et exporter des centaines de mille tonnes: sans parler des produits minéraux, comme le cuivre dont l'existence est partout attestée; — en sens inverse, sel, sucre et produits manufacturés divers.

« La France a manqué au dix-huitième siècle sa mission colonisatrice; les circonstances lui ont fourni l'occasion inespérée d'essayer une nouvelle carrière coloniale; mais si, par l'incompréhension ou l'indifférence du gouvernement et de l'opinion, elle ne sait pas rattacher rapidement à l'Algérie, par une voie ferrée, ces territoires qu'on a nommés « les Indes noires » et que nous appelons, quant à nous, la Nouvelle Égypte, l'Égypte intérieure, elle aura, de nouveau, et cette fois sans retour possible, failli définitivement à sa mission colonisatrice: elle n'aura jamais d'Empire africain. »



V. — LE COMMERCE ET LE BON GOUT

La première dans la presse, la *Science sociale* a signalé le remarquable rapport de M. Jean Périer, consul suppléant de France à Londres, sur les diverses branches du commerce anglo-français clas-

sées, d'après le *lieu* et le *travail*, en catégories s'échelonnant du plus complémentaire au moins complémentaire.

Contrairement à ce qui arrive généralement aux rapports consulaires, celui de M. Périer a été très remarqué, et commenté, soit par d'autres revues, soit par des feuilles sérieuses d'opinions diverses, et l'on s'est accordé à trouver excellente la *méthode* suivie par l'auteur, méthode qui n'est autre que celle de la Science sociale.

Nous avons donné, dans notre livraison du mois d'août dernier, un long extrait de ce rapport, expliquant le plan général du travail. On nous saura gré de cueillir encore, au milieu des énumérations réglementaires que comporte une œuvre de ce genre, le passage suivant qui concerne les « articles dont la production est due aux aptitudes de bon goût ou de soin des industriels, des ouvrières et ouvriers français ». L'Angleterre achète à la France, annuellement, pour 700 millions de ces articles.

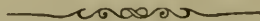
« L'industriel britannique excelle à créer et à diriger en Angleterre ou à l'étranger, car il ne craint pas l'expatriation, les entreprises organisées sur un grand pied. Il risque beaucoup pour gagner beaucoup. Mais, s'il est hardi, énergique et par-dessus tout tenace, il est généralement peu inventif, a peu de goût pour la recherche scientifique ou artistique. Aussi a-t-il une préférence marquée pour les industries peu compliquées qui fabriquent en grand l'article solide, mais bon marché. Dès qu'une industrie, par suite des progrès de la science, vient à se compliquer, l'industriel britannique, bien souvent, est obligé de s'adresser à l'étranger pour acheter des brevets ou pour se procurer des techniciens. En ce moment, il a recours aux Américains et aux Allemands pour les applications électriques. Déjà depuis longtemps, il recourt, pour le détail scientifique des industries dont nous allons parler dans ce chapitre, aux Français, aux Belges, aux Allemands, ces derniers étant très nombreux, notamment dans les laboratoires où l'on prépare les teintures pour étoffes. C'est d'ailleurs un fait connu que même les plus grands génies anglais ont surtout perfectionné, rendu pratique, appliqué les découvertes dont le principe avait été trouvé ailleurs.

« A l'inverse, si l'industriel français n'a pas toujours la forte volonté et l'initiative de son confrère britannique, bien qu'il ait fait à cet égard de grands progrès depuis quelques années, il a, par contre, des aptitudes intellectuelles éminentes : une intelligence prompte, une vive imagination, un esprit inventif, enfin et surtout un goût affiné, une grande inclination pour la recherche artistique et scientifique. Ce que nous venons de dire pour les industriels des deux

pays peut aussi s'étendre, dans une large mesure, à leurs divers collaborateurs : ingénieurs, dessinateurs, contremaîtres, ouvrières, ouvriers... En ce qui concerne les qualités de nos ouvriers, rien de plus juste que ce qu'un des rapporteurs de la commission des valeurs de douane écrivait récemment : « Nous avons des ouvriers laborieux, intelligents et adroits, des contremaîtres instruits, de savants ingénieurs, des fabricants et des dessinateurs pleins de goût et de fantaisie. » Ces deux dernières aptitudes, le goût et la fantaisie que possèdent nos ouvriers, mais encore à un plus haut degré l'ouvrière parisienne (robes, modes, fleurs artificielles) assurent à nos industries du vêtement (soieries, lainages, lingerie, robes, fleurs artificielles, etc.) une supériorité incontestée.

« Nos voisins, en gens pratiques qui aiment le bel article soigné et solide et qui d'ailleurs peuvent le payer puisqu'ils sont riches, sont de beaucoup, à cet égard, nos meilleurs clients. Depuis dix ans, nos ventes se sont, dans la plupart des cas (on le verra dans ce qui suivra) considérablement accrues. S'il y a un temps d'arrêt depuis trois ans, cela tient seulement aux circonstances spéciales et passagères que traverse le Royaume-Uni. Le débouché britannique est vraisemblablement destiné à devenir de plus en plus large pour nos industries du vêtement. C'est qu'en effet, surtout depuis dix ans, une profonde transformation s'est produite dans les mœurs d'outre-Manche : la femme anglaise a contracté un goût pour la toilette qu'elle ne connaissait guère autrefois. Le temps est déjà bien éloigné où Taine, recueillant (1862) ses « Notes » sur l'Angleterre, constatait que l'Anglaise se préoccupait fort peu de son costume. De là l'augmentation, dont nous parlions plus haut, de nos exportations d'articles concernant le vêtement. Nous pourrions profiter sans doute beaucoup plus que nous le faisons de cette tendance nouvelle (que d'ailleurs le nouveau règne va vraisemblablement développer), en allant en quelque sorte au-devant de nos clientes anglaises. Deux de nos plus grands couturiers ont déjà d'importantes succursales à Londres; c'est un exemple à suivre. L'envoi de catalogues rédigés en anglais avec les mesures anglaises et les prix exprimés en monnaie anglaise serait sans doute une excellente chose; le « Bon Marché » doit être vivement félicité pour avoir adopté cette intelligente manière de faire. »

L'évolution des mœurs que l'auteur met en relief dans ce passage est intéressante à noter.



VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Les grèves. — Brest port de commerce. — La démolition des fortifications de Paris. — L'insaisissabilité des salaires. — L'industrie de la dentelle et ses protecteurs.

Dans les colonies. — Les Boers à Madagascar.

A l'étranger. — La crise agraire dans l'Italie Méridionale. — Une école féminine d'agriculture en Russie.

En France.

La grève générale des mineurs s'est terminée sur tous les points, après des tiraillements douloureux et des résistances partielles, qu'expliquaient les grandes espérances suggérées aux ouvriers, espérances qui se sont trouvées, on le sait, cruellement déçues.

Mais à peine le calme renaissait-il dans le Nord et dans les bassins de la Loire, que l'agitation commençait à Marseille.

Cette ville a été, l'année dernière, le théâtre d'une très longue grève d'ouvriers des ports et de charretiers.

Cette fois, ce sont les inscrits maritimes, autrement dit les matelots de la marine marchande, qui ont cessé le travail, obligeant les armateurs et les compagnies de navigation à désarmer leurs bâtiments.

Naturellement, ce chômage a eu pour contre-coup direct celui des ouvriers des ports, de sorte qu'au moment où nous écrivons ces lignes, un très grand nombre d'ouvriers, dans notre grand port méditerranéen, se trouvent sans travail.

Si la grève continue, la répercussion va nécessairement s'étendre. C'est en effet l'industrie des transports maritimes qui alimente de matières premières la fabrication marseillaise. En outre, une tentative de grève générale a lieu en ce moment.

En ce qui concerne le transport des passagers, ce sont les navires étrangers, et spécialement les paquebots anglais, qui bénéficient de la grève. On prend passage à leur bord, puisqu'ils sont investis momentanément d'une sorte de monopole.

Comme il arrive dans beaucoup de grèves et comme il est arrivé dans celle des mineurs, les revendications des grévistes sont appuyées de démonstrations violentes. On envahit les navires soupçonnés de s'apprêter au départ et de recéler assez de matelots français pour leur permettre de gagner le large.

On n'a pas donné le détail exact des revendications. Les armateurs et les compagnies, de leur côté, bien éprouvés par la baisse du fret depuis quelque temps, comme on peut s'en rendre compte par la forte baisse de leurs actions, déclarent ne pouvoir consentir à de

nouveaux sacrifices, et disent que l'existence même de l'armement est en jeu.

On forme pourtant des projets pour doter la France d'un nouveau port de commerce, ou plutôt pour rendre plus important un port qui existe déjà. Il s'agit de Brest, où la marine militaire, jusqu'à présent, a régné presque sans partage.

Les mêmes conditions ne conviennent pas aux ports militaires et aux ports commerçants. Les premiers s'accommodent fort bien d'une pointe de terre s'avancant dans la mer. Les seconds préfèrent s'installer au fond des golfes et près des fleuves, sinon sur les fleuves mêmes, afin que les marchandises puissent faire sur mer le plus de chemin possible et trouvent ensuite une voie d'accès facile vers l'intérieur. Il est donc à peu près certain que ni Brest ni Cherbourg ne pourront rendre à l'exportation ni à l'importation des services bien considérables.

Toutefois il est une catégorie de navires marchands qui auraient intérêt à adopter des ports comme Brest. Ce sont les paquebots à grande vitesse, porteurs de passagers pressés, de lettres, de marchandises de luxe ou de denrées susceptibles de se détériorer rapidement. Un passager riche ne recule pas devant un supplément de dépense s'il peut passer *moins de temps en mer et arriver plus vite*. S'il vient d'Amérique en France, il aurait intérêt à débarquer à Brest plutôt qu'au Havre, à condition que des trains rapides et confortables le transportent immédiatement à Paris.

Du reste, l'expérience est faite désormais à Cherbourg. Ce port, depuis quelques années, sert d'escale à des paquebots allemands, et voit débarquer ou s'embarquer un nombre croissant de passagers : trois mille environ l'année dernière. On constate que des passagers, embarqués à New-York à destination de Brème ou de Hambourg, préfèrent, *par dégoût de la mer*, perdre le prix de leur passage et s'arrêter à Cherbourg pour continuer de là leur route par terre. Des passagers de cette catégorie, on le devine, donneraient une clientèle à Brest.

Brest possède actuellement un port de commerce, qui n'a que quarante-deux hectares. Le trafic est purement local. On exporte des fruits et des légumes; on importe du charbon, des phosphates et quelques autres marchandises destinées à la région. Mais des plans viennent d'être tracés pour la construction d'un nouveau bassin, dit « océanique », pouvant recevoir des navires de 250 mètres de longueur. Ce bassin serait situé dans le prolongement de la rivière Elorn. On le compléterait par un système de hangars et de voies fer-

rées. On a également décidé la construction d'un bassin de radoub destiné à des navires de grande taille, construction dont les frais seront supportés par l'État, la Ville et la Chambre de Commerce.

Il ne serait donc pas étonnant que, malgré certaines résistances de la marine militaire — laquelle craint d'être gênée dans ses évolutions toutes spéciales — nous verrons quelque jour à Brest un port d'attache pour les grands transatlantiques dont le but est moins de procurer un transport peu coûteux que de *raccourcir* le plus possible la distance entre les deux continents.

*
* *

Une autre question qui se rattache à l'administration militaire est celle des fortifications de Paris.

Cette question peut être envisagée à plusieurs points de vue.

D'abord le point de vue militaire.

Les fortifications sont-elles utiles ou ne le sont-elles pas ?

On sait que la question est pendante depuis des siècles. Les Athéniens tenaient à avoir des murailles. Les Spartiates s'en passaient, au contraire, et n'eurent jamais à se repentir de cette omission. Ils pensaient que le rempart de Lacédémone, c'étaient avant tout les poitrines des Lacédémoniens. Cette manière de voir a quelque chose d'un peu absolu. Toutefois certaines personnes compétentes émettent l'opinion que, pour une immense ville comme Paris, l'inconvénient des fortifications est d'immobiliser, en cas de guerre, une véritable armée, capable, si on l'employait ailleurs, de prendre utilement l'offensive contre l'ennemi, et de gagner des batailles décisives en rase campagne.

Toutefois, on ne s'est pas rangé au parti radical de tout démolir. On démolira seulement la partie occidentale, et c'est la boucle de la Seine, au delà du Bois de Boulogne, qui sera chargée de remplacer, comme clôture défensive, le mur supprimé.

Un autre point de vue est celui de la spéculation. Nous n'y insisterons pas et nous nous contenterons de l'indiquer. La destruction des fortifications va mettre en liberté des terrains d'une superficie considérable — en y comprenant la « zone militaire » — et les bâtisseurs d'immeubles vont peut-être se ruer à la curée avec trop d'ardeur. C'est leur affaire.

Il y a un point de vue pittoresque. Les fortifications sont une vaste promenade circulaire, toute gazonnée, qui, sur certains points, « ne fait pas mal dans le paysage ». Les artistes les regretteront.

Il y a enfin un point de vue hygiénique et, par suite, plus directement social. Ces mêmes fortifications, en leur qualité de promenade, sont d'une utilité souveraine à la population des fau-

bourgs. Il y a du plaisir, par un beau dimanche, à voir tous les enfants qui jouent par là, toutes les familles d'ouvriers qui viennent respirer, dans cette zone de verdure aux horizons relativement élargis, un air plus salubre que celui de leur atelier ou de leur domicile, tous les pauvres diables rivés à la grande ville qui viennent se donner un instant l'illusion de la campagne. Les fortifications n'ont pas préservé Paris de la capitulation en 1871, mais elles ont préservé beaucoup de Parisiens de la tuberculose. Si donc on les démolit, il sera juste et humain de laisser, sur leur emplacement, de vastes espaces soustraits à l'avidité des spéculateurs, et de les transformer en parcs, en squares en promenades quelconques susceptibles de jouer le même rôle que les « fortifs » auprès de la population des faubourgs.

*
* *

On a pris ou l'on a cru prendre, dernièrement, l'intérêt des classes ouvrières en demandant que les salaires soient rendus insaisissables dans leur totalité.

Une loi, en date du 12 janvier 1895, porte que les salaires des ouvriers et gens de service ne sont saisissables que jusqu'à concurrence d'un dixième, quel que soit le montant de ces salaires. Les appointements ou traitements des employés, commis et fonctionnaires sont insaisissables dans les mêmes conditions s'ils ne dépassent pas 2.000 francs par an. De plus, ces salaires, appointements ou traitements ne peuvent être cédés que jusqu'à concurrence d'un autre dixième.

Le principal vice du système, c'est que les frais de saisie, en cette matière, dépassent la somme pour laquelle la saisie est opérée. Comme le dit la locution triviale, « la sauce coûte plus cher que le poisson », et les huissiers, en définitive, se trouvent beaucoup mieux de la loi que les créanciers.

Une enquête a été faite, et le Sénat s'est occupé dernièrement de la question.

M. Chovet, rapporteur de la commission, a proposé d'établir l'incessibilité complète. C'était un moyen radical de supprimer toutes les difficultés et toutes les complications. Malgré l'appui du ministre du commerce, ce système n'a pas prévalu. M. Savary a montré ce qu'avait d'absolu une semblable disposition, et il s'en est tenu à la saisie possible d'un dixième et à la cession d'un autre dixième en y ajoutant des réformes touchant la procédure et les frais qu'elle occasionne.

On a fait observer que les dispositions qui créent une réserve insaisissable sont inutiles à la très grande majorité des ouvriers,

et que, d'autre part, la suppression complète de toute garantie, telle que la proposait la commission du Sénat, aurait pour conséquence de restreindre le crédit des ouvriers rangés pour lesquels la loi est inutile. « Ce n'est pas, en effet, dit le *Journal des Débats*, la garantie matérielle elle-même et l'exercice de ce droit, qui facilitent le crédit, mais la possibilité d'y avoir recours. Il y a là une force latente, d'où naît le crédit personnel. Or, affaiblir cette force, c'est affaiblir le crédit, c'est diminuer les moyens de vivre de ceux qui ont pu l'acquérir. C'est encore affaiblir l'initiative individuelle, diminuer le sentiment de la responsabilité dans un pays, où déjà l'on ne brille point par ces qualités qui font les hommes d'action. »

Il y a en effet des tutelles qui paralysent et des protections qui endorment trop bien les protégés. Il importe de bien voir, avant de rendre l'ouvrier invulnérable aux créanciers, si l'on ne risque pas de rendre sa condition pire qu'auparavant. L'expérience pourra sans doute le démontrer, mais peut-être serait-il plus prudent de ne pas la faire.

*
* *

Parmi les travailleurs — ou les travailleuses — que des personnes bien intentionnées cherchent à protéger particulièrement, se trouvent les dentellières. M. Fernand Engerand s'est fait l'apôtre du soutien et du relèvement de cette industrie. Nous nous rappelons même certaine conférence faite à ce sujet, par le jeune orateur, au Musée social, et qui obtint un vif succès. La dentelle à la main occupait autrefois en certaines régions, notamment en Normandie, beaucoup de femmes et de jeunes filles qui, sans cesser d'être paysannes et d'habiter chez elles, trouvaient à ce métier une large rémunération. La dentelle à la machine — si difficile à distinguer pratiquement de la dentelle à la main — a porté un coup terrible à cette industrie domestique. Beaucoup de personnes ont dû renoncer à cette ressource supplémentaire, et celles qui continuent à se livrer à ce travail ne touchent plus que des salaires absolument dérisoires.

Outre les effets de cette évolution naturelle des choses, on vient d'invoquer l'appui de l'État.

M. Engerand, qui est député du Calvados, a déposé une proposition tendant à ce qu'une subvention de cent mille francs soit dépensée en encouragements et en subventions à l'industrie de la dentelle à la main.

Cette somme sera employée, d'accord avec les préfets des départements intéressés :

1° A donner des récompenses aux enfants qui auront le mieux pro-

fité de l'enseignement pratique, donné dans les écoles de filles des départements où se fait la dentelle;

2° A distribuer des primes aux ouvrières, aux maitresses d'ouvrages et aux mères de famille qui justifieront, par certificat du maire de la commune, qu'elles ont formé des apprenties dentellières ayant travaillé assidûment au moins une année sous leur direction;

3° A accorder, en cas de besoin, des secours aux vieilles ouvrières dentellières.

On a le droit de douter de l'efficacité de telles mesures. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la dentelle à la main peut survivre et occuper encore *quelques ouvrières d'élite*, à condition de devenir de la *dentelle d'art*. L'article de grand luxe, grâce à la complication et la fantaisie toujours changeantes du dessin, peut triompher de la machine. L'article ordinaire, qu'on le veuille ou non, sera nécessairement vaincu.

Dans des colonies.

Que vont faire les Boers maintenant que l'Orange et le Transvaal sont annexés par l'Angleterre?

La plupart resteront, évidemment, et, avec plus ou moins de facilité, s'adapteront au nouvel état de choses. On prédit même que, grâce à leur supériorité au point de vue prolifique, les familles de race hollandaise finiront toujours par jouer un rôle social important. On ajoute que, les émigrants anglais étant pour la plupart du sexe masculin, des alliances matrimoniales se concluront tôt ou tard, par la force des choses, entre les deux races.

Mais il est un certain nombre de Boers qui ne veulent pas, dans le pays où ils étaient maîtres naguère, rester en contact avec leurs vainqueurs. Ils ont donc demandé au gouvernement français de vouloir bien les recevoir à Madagascar.

Le rêve de ces Boers était d'abord d'obtenir la concession d'un vaste territoire où ils auraient joui, sous la suzeraineté de la France, d'une très large autonomie. Ils auraient eu l'illusion de retrouver un diminutif de leurs anciennes républiques. Mais le gouvernement français n'a pas cru devoir entrer dans cette voie. Aux ouvertures qui lui avaient été faites, il a fait répondre que les principes de la politique et de l'administration françaises ne comportaient pas — je le crois bien! — des expériences de ce genre.

Mais ce refus, naturellement, a été courtois, et les Boers, quoique déçus dans leur espérance, se sont rabattus sur la colonisation pure

et simple, sous l'autorité complète et directe des fonctionnaires français. En ce moment donc, notre grande île africaine est en train d'acquérir des colons nouveaux qui, habitués au climat et aux travaux de l'Afrique australe, n'auront pas trop de peine à s'acclimater. En ce moment même, le général boer Moritz, parti de Marseille, il y a quelques jours, vogue vers Madagascar, où il va s'entendre avec le général Galliéni au sujet d'une concession de terrains destinés à une prochaine émigration de ses compatriotes.

Déjà, il y a environ deux mois, les fils de M. Reitz, ancien secrétaire d'État du Transvaal, sont arrivés à Tananarive où ils ont reçu le meilleur accueil. Le général Galliéni a envoyé une automobile à leur rencontre et leur a fourni des montures pour aller visiter les régions où ils comptent s'installer, situées à proximité du lac Itasy, à 100 kilomètres à l'ouest de Tananarive : cette contrée, d'origine volcanique, renferme des terres très fertiles, particulièrement propres à l'élevage; elle a été parcourue récemment par le colonel boer Trichard qui a emporté la meilleure impression de cette visite et annoncé son intention de recommander cette partie de l'île aux familles boers dont l'arrivée prochaine est annoncée.

Rappelons que l'élevage des bœufs, pratiquée jadis par les Boers dans leur territoire, paraît s'adapter parfaitement à certaines régions de l'île malgache, et devoir procurer des bénéfices à ceux qui l'ont entrepris, en raison du succès qu'obtient ce bétail, depuis quelques années, comme article d'exportation. Les aptitudes des émigrants boers trouveront donc, semble-t-il, à s'exercer immédiatement.

A l'étranger.

M. Sonnino, chef de l'opposition en Italie, a prononcé récemment à Naples un important discours sur la situation des provinces méridionales de la péninsule.

L'orateur a montré l'état d'infériorité où se trouvent ces provinces, et la misère où elles demeurent, malgré les magnifiques promesses que l'on avait faites à ces peuples au moment où s'est opérée l'unité italienne.

L'émigration, en ces matières, peut servir de pierre de touche.

En 1901, des 16 provinces napolitaines, sont parties 167.334 personnes, soit près de 20 pour 1.000 de la population. Dans le reste de l'Italie, il n'y a pas 3 émigrants sur 1.000 habitants.

Dans le premier semestre de 1902, 107.637 individus ont quitté le port de Naples pour aller se fixer au delà de l'Océan.

Autre pierre de touche : l'instruction.

Pour un nombre égal d'habitants, le Midi a, par rapport au Nord, 55 1/2 % d'instituteurs en moins. Parmi les conscrits, alors que le nombre des illettrés n'est que de 14,36 % dans le Piémont, de 15,57 % en Lombardie, de 21,60 % dans la Vénétie, ce chiffre s'élève à 43,59 % dans les Abruzzes et à 55 % dans les Calabres.

D'après M. Sonnino, la source du mal est dans le régime agraire.

Lors de l'unification en effet, le gouvernement italien, par méfiance de tout ce qui pouvait rappeler la « féodalité », supprima certains usages, notamment l'emphytéose, qui protégeaient les cultivateurs contre leur propre imprévoyance. On expropria d'office de grands propriétaires au profit de leurs tenanciers, moyennant une indemnité de rachat d'ailleurs insuffisante. Résultat imprévu : les *latifundia* se sont développés. En effet, ces petits propriétaires improvisés n'ont pas pu garder leurs terres ; ils les ont hypothéquées, puis ont été expropriés à leur tour par voie de justice, et les grandes sociétés de crédit foncier sont devenues les grands propriétaires, les véritables « seigneurs féodaux » de l'Italie du Sud. Or, une grande banque est un bien mauvais seigneur féodal. Mieux valaient, quels que fussent leurs défauts, les propriétaires d'antan.

Après avoir dénoncé le mal, M. Sonnino a préconisé des remèdes.

L'État, selon lui, doit revenir sur ses erreurs, et autoriser de nouveau le bail emphytéotique, liant le propriétaire pour plusieurs générations, mais empêchant le fermier d'avoir recours à l'hypothèque. L'État, dit-il, doit encore obtenir des institutions de crédit qu'elles fractionnent leurs *latifundia* et qu'elles remettent ces fractions à cultiver à de nombreux ruraux, suivant ces mêmes contrats emphytéotiques. Il doit enfin réprimer sévèrement l'usure et diminuer l'impôt foncier qui pèse lourdement sur les paysans du Midi.

Palliatifs intéressants, comme on le voit. Mais le vrai remède consisterait à pouvoir *transformer* les cultivateurs de ces provinces, grands et petits, de façon à les rendre capables, les uns de *diriger* de grandes entreprises de culture, les autres de s'élever au niveau social où l'on est apte à s'enraciner dans le sol sans laisser la banque ou l'usurier vous en déloger légalement. Il est à craindre que nos Napolitains, riches et pauvres, n'en soient pas encore là.

* *

En Russie également on s'occupe d'encourager l'agriculture, et chose assez originale — on s'attache en haut lieu à y intéresser les femmes de la bourgeoisie, assez indifférentes d'ordinaire à cette branche du travail humain.

S'il faut en croire une information publiée naguère par le *Times*,

le ministre russe de l'agriculture a décidé d'instituer, à l'usage exclusif des femmes, une École de Hautes Études Agricoles. Seulement, à en juger par la teneur du projet, il n'y a pas lieu de fonder grand espoir sur ce nouvel organisme. Le but de la future école n'est pas précisément de transformer des bourgeoises en fermières, de leur apprendre à cultiver la terre, à traire les vaches, à soigner les poules, etc., mais seulement, paraît-il, de leur donner une « instruction générale » en matière agricole. Elles pourront, il est vrai, se spécialiser sur certains points. Mais, pour être admises à l'Institut, les élèves devront au préalable avoir passé par un collège ou une école correspondante, et être déjà munies de certificats scolaires. A la fin de leurs études, elles subiront des examens, prendront part à des concours et recevront des diplômes. En vertu de ces diplômes, elles pourront devenir, comme leurs concurrents masculins, administrateurs des domaines impériaux ou professeurs dans des écoles agricoles secondaires.

C'est dire suffisamment, sauf erreur, que l'école féminine d'agriculture, en Russie, servira surtout à fabriquer des fonctionnaires. Elle aura d'ailleurs cela de commun avec d'autres écoles agricoles qui ne sont pas destinées aux femmes et ne se trouvent pas en Russie.

G. D'AZAMBUJA.

VII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le socialisme dualiste, par Joseph Siren. Chez l'auteur. Saint-Georges-d'Espéranche (Isère).

M. Joseph Siren a tenu à ajouter une « douce utopie » à toutes celles qu'ont déjà émises tant de « penseurs ». Il rêve d'un socialisme non point atténué, mais aimable, d'un socialisme que pénétrerait l'esprit de l'Évangile. Les révolutionnaires et les catholiques doivent s'embrasser au lieu de se combattre. Ce qui gâte le socialisme actuel, ce sont les appétits matériels, les convoitises grossières. M. Siren veut d'un collectivisme bienveillant, idéaliste, épuré où la religion tiendrait une grande place. Il se dit catholique, et pense que l'humanité, jadis déchue, est en train de revenir à l'Eden, à l'âge d'or. Et l'auteur trace un idyllique tableau de cette société future, où il n'y aura plus d'hommes pervers ou méchants, mais seulement des frères qui mettront tout en commun.

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XXXIII ET XXXIV

(ANNÉE 1901)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE

L'abstraction et la déduction sont de mauvais procédés en science sociale. XXXIV, 98. — L'étude des populations actuelles renseigne sur les populations passées, mais seulement si l'on reste dans les mêmes conditions sociales, XXXIV, 98.

LIEU

EUROPE. — **Allemagne.** — Le lieu où la Ligue hanséatique s'est développée est la position maritime de la mer du Nord la plus avancée vers les mers du Midi, XXXIV, 32.

France. — Le col de Naurouze constitue une route naturelle, faisant communiquer la Gascogne avec la Méditerranée et l'Orient, XXXIII, 138. — La Gascogne était favorisée au point de vue des gisements métallifères, XXXIII, 144. — Description d'un village champenois à productions variées, XXXIII, 138.

Grèce. — L'île de Corfou ne répond pas aux conditions qui sont, d'après Homère, celles de la terre des Phéaciens, XXXIV, 443.

Italie. — La position de Venise au fond de l'Adriatique la prédisposait à sa prospérité commerciale, XXXIV, 25. — Cette même position assurait sa primauté parmi les autres ports de commerce de l'Italie, 28. — Le calcul des distances et la configuration des lieux semblent montrer que l'île d'Ischia est identique à la terre des Phéaciens d'Homère, XXXIV, 447-447. — Cette île s'identifie avec cette même terre des Phéaciens

par ses détails topographiques, 536. — L'île d'Ischia a été transformée par des éruptions, des érosions et l'affaissement des rivages, 537. — Le Latium, par sa configuration, n'attirait pas les navigateurs, mais tentait les agriculteurs, XXXIV, 517.

Portugal. — Le Portugal était prédisposé, par sa situation à l'extrême sud-ouest de l'Europe, à la découverte de la route des Indes, XXXIV, 121.

Suisse. — Le Valais ressemble à la Corse, avec cette différence que c'est la vallée qui sert de centre aux montagnes et non la montagne aux vallées, XXXIII, 243. — Les bois du Valais, par suite de l'inégalité d'avantages entre les communes hautes et basses, jouent un rôle dans l'organisation des partis, XXXIII, 251.

ASIE ET AFRIQUE. — Les pays tropicaux n'étaient accessibles à l'Europe que du côté de l'Orient; de là l'importance des chemins pour s'y rendre, XXXIV, 143. — Vallées de pénétration : Euphrate, Nil, Oxus, 115. — Avantages particuliers de la vallée de l'Euphrate comme communication entre l'Orient et l'Occident, 116.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — La situation géographique des gisements d'antracite en Pensylvanie appelle le monopole, tout en le rendant difficile à constituer, XXXIV, 487.

TRAVAIL

GÉNÉRALITÉS. — Le mode de travail se ressent heureusement de l'action syndicale, XXXIII, 43. — Le contrat de travail devient plus libre avec le développement

de l'organisation syndicale. XXXIII, 9. — Le feu est un instrument de travail, XXXIII, 54. — Un ouvrier qui devient patron n'a pas à se plaindre d'avoir brûlé « l'étape », XXXIV, 48. — Les industries d'art exigent un apprentissage plus long, XXXIV, 186. — Les métiers à petites besognes manuelles comportent plutôt des aides et des manœuvres que des apprentis, 187. — L'apprentissage disparaît dans les professions où le travail principal est fait par des machines, XXXIV, 189. — Les professions à apprentissage sont délaissées pour celles que l'on apprend vite et que l'on peut quitter facilement, XXXIV, 192. — Les efforts pour conserver l'apprentissage sont en contradiction avec l'évolution de l'industrie moderne, XXXIV, 208. — C'est la société qui donne au travail toute sa valeur économique, XXXIV, 241. — L'esclavage n'a pas été la première forme de travail, XXXIV, 288. — Quand l'esclavage disparaît quelque part, ce n'est pas pour faire place au servage, 294. — Le servage s'est recruté surtout chez les hommes libres, 296. — Ceux qui cessent d'être serfs deviennent rarement des salariés, 301.

EUROPE. — **Allemagne.** — L'exposition de Dusseldorf a été le triomphe de l'industrie sidérurgique et minière et de la mécanique, XXXIV, 357.

Angleterre. — L'encombrement à Londres, résulte de la modification trop brusquée des conditions du travail et de la modification parallèle de l'état des lieux, XXXIII, 362.

France. — Développement de l'agriculture particulariste et son contre-coup sur le développement de l'industrie, XXXIII, 122. — Les jurés, dans leurs verdicts, sont influencés par leurs professions, XXXIII, 109. — Le travail des familles bourgeoises, en Gascogne, laisse beaucoup de loisirs, XXXIII, 423. — Tentative faite à Lyon pour distribuer la force électrique dans les petits ateliers, XXXIII, 44. — Transformation du travail qui en résulte, 49. — Le métier à bras demeure le seul organe pour la production de l'article de luxe, 50. — L'industrie de la soie, à Lyon, doit son avance aux traditions locales, à l'existence d'une élite ouvrière constituée, au dualisme de l'organisation du travail, à la réunion des auxiliaires de la fabrique, à la supériorité des apprêts, à l'étendue de la fabrique et à la spécialisation de chaque maison, au caractère lyonnais, à la force hydraulique, XXXIII, 232. — Travail acharné de la cul-

ture dans un village champenois, XXXIII, 139. — Travail accessoire de la bonneterie, 162.

Grèce et Rome antiques. — L'industrie domestique, en Grèce et à Rome, avait plus d'importance qu'aujourd'hui, mais n'excluait pas le métier extérieur à la famille, XXXIV, 102. — Il y avait des artisans libres en Grèce et à Rome, XXXIV, 304.

Hongrie. — L'industrie hongroise est insuffisamment développée pour occuper tous les bras, XXXIV, 451.

Italie. — L'industrie de la soie est favorisée dans l'Italie du Nord par la sobriété des ouvriers, les forces hydrauliques et l'appui des autorités, XXXIII, 232. — Le travail des Vénitiens les prédisposait aux triomphes de la navigation et du commerce, XXXIV, 30.

ASIE. — **Japon.** — Les modifications dans le travail ont permis et commandé, au Japon, les changements politiques, XXXIV, 257.

PROPRIÉTÉ

GÉNÉRALITÉS. — L'humanité a toujours évolué vers la propriété de plus en plus individuelle, XXXIII, 290. — Les essais de collectivisme ont toujours échoué, XXXIII, 290. — Le socialisme serait plus oppressif que la « loi des salaires ». Il multiplierait le favoritisme et le népotisme, XXXIII, 295. — La propriété individuelle pousse à la restriction des besoins et à l'extension de la production. La propriété collective intensifie les besoins, pousse à la consommation et au gaspillage, XXXIII, 297. — Théories diverses sur la propriété : le droit naturel, les démonstrations économiques, les objections, XXXIV, 229-244. — Les théories non fondées sur la méthode d'observation n'apportent pas la justification de la propriété, 244. — La propriété foncière se diversifie à l'infini suivant le lieu, le travail et la formation antérieure de la race, XXXIV, 336. — La propriété foncière est reconnue parce qu'elle est la condition *sine qua non* d'un travail à accomplir, XXXIV, 332. — La propriété familiale correspond à un besoin précis et formel, 332. — La propriété est sanctionnée par l'État comme nécessaire au bien public, 333.

EUROPE. — **Angleterre.** — Le régime de la propriété du sol à Londres, avec bail emphytéotique, rend plus difficilement soluble la question des logements ouvriers, XXXIII, 364.

Bulgarie. — La zadruga est propriétaire sans qu'aucun de ses membres ait des droits individuels sur le patrimoine commun. XXXIV, 351.

France. — L'affranchissement des serfs avait pour effet de transformer en rente fixe la propriété des seigneurs, XXXIII, 308. — Les fonctions seigneuriales deviennent des fiefs, 310. — Les métallurges, grâce à la paix romaine, purent constituer en Gascogne de grands domaines, XXXIII, 147. — Au moyen âge, la propriété individuelle y triomphe définitivement de la propriété collective, 149. — Transmission de la propriété gasconne. — Partage égal du principe, mais prépondérance de l'aîné, XXXIII, 152. — Morcellement extrême de la propriété dans un village champenois, XXXIII, 162. — Ce morcellement complique le travail, 163.

Italie. — L'organisation de la propriété romaine laissait les champs en commun et attribuait aux familles particulières les habitations et deux arpents, XXXIV, 521. — *L'heredium* appartenait, non à l'individu, mais à la famille; il était inaliénable, 526.

Russie. — Les demi-nomades deviennent propriétaires malgré eux et le moins possible, XXXIV, 339. — L'appropriation du sol chez les Bachkirs est plus durable et mieux précisée si le travail à quoi elle doit servir est plus long et plus pénible, XXXIV, 341. — Type du paysan russe qui se contente d'une appropriation du sol limité dans sa durée, XXXIV, 344. — Organisation du mir et répartition périodique des terres, 345. — Certaines familles s'éliminaient elles-mêmes de la jouissance du sol qui leur était concédée, 346.

ASIE. — L'appropriation, chez les pasteurs nomades, est réduite au minimum, XXXIV, 337.

BIENS MOBILIERS

GÉNÉRALITÉS. — La prospérité agricole, par le bien-être, pousse à la recherche d'objets nouveaux ou perfectionnés. ce qui développe l'industrie, XXXIII, 211. — Le développement des salons de peinture tient, en partie au moins, à la multiplication des « salons » que l'on aime à orner de tableaux, XXXIII, 391.

EUROPE. — **France.** — A M..., village champenois, mobilier modeste, mais solide, garde-robe simple, peu de bijoux, luxe rare et de mauvais goût, XXXIII, 164. — La prospérité agricole en France, vers le

xi^e siècle, avait pour conséquence l'essor du luxe dans le mobilier, XXXIII, 214.

Italie. — Les biens mobiliers sont les premiers sur lesquels les Romains ont exercé le droit de propriété, XXXIV, 519.

SALAIRE

GÉNÉRALITÉS. — Le salariat a existé dans des sociétés très anciennes, concurremment avec l'esclavage et le servage, XXXIV, 303. — Le salariat n'est pas en voie de disparaître, 306. — La disparition du salariat pourrait être le signal d'une réapparition de l'esclavage, 308. — La campagne socialiste a concouru à obtenir souvent une hausse de salaires indispensables, XXXIII, 288.

EUROPE. — **Angleterre.** — Des listes de prix, établies à l'amiable, fixent le taux des salaires dans le Lancashire, XXXIII, 12.

France. — Le tarif invariable des façons n'a jamais pu fonctionner pratiquement chez les tisseurs lyonnais, XXXIII, 41. — A M..., village champenois, salaires à la journée et en voie d'augmentation, XXXIII, 165. — L'insuffisance des salaires pousse certains parents à faire travailler trop tôt leurs enfants, XXXIV, 206.

Grèce. — Les diverses formes de salaires existaient en Grèce et le travail salarié se maintenait malgré le travail esclave, XXXIV, 304.

Suisse. — Les salaires des tisseurs de soie, en Suisse, tendent à s'élever et à rejoindre les salaires de Lyon, XXXIII, 230.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Grandes variations des salaires chez les mineurs d'australie aux États-Unis, XXXIV, 491.

ÉPARGNE

EUROPE. — **France.** — L'épargne, dans le village champenois de M..., est le seul but du travail, XXXIII, 160. — Elle devient une obsession et corrompt la probité, 166. — L'épargne, à M..., sert à acheter du terrain, ou s'accumule soit dans des cachettes, soit dans des dépôts, XXXIII, 167. — Les serfs, avec leurs économies, purent se racheter des corvées et les gens des villes en faire autant pour leurs propres charges, XXXIII, 131.

FAMILLE

GÉNÉRALITÉS. — Pour combattre efficacement le socialisme, il faut modifier l'é-

ducation des enfants de la bourgeoisie, XXXIII, 304. — Il existe une organisation familiale qui permet de franchir les « étapes » et l'époque actuelle exige l'élévation rapide de beaucoup de gens, XXXIV, 40. — Il faut une éducation spéciale pour que la famille ait avantage à la transformation de la propriété familiale, XXXIV, 350.

EUROPE. — Bulgarie. — La zadruga, famille communautaire à plusieurs ménages, est en voie de dissolution, XXXIV, 331.

France. — L'amélioration du jury ne peut résulter que du progrès dans l'éducation de la classe qui le recrute, XXXIII, 119. — La famille du grand propriétaire gascon a continué à se rattacher au type communautaire, XXXIII, 151. — A. M., village champenois, les liens de la parenté sont relâchés, XXXIII, 168. — La femme est plus dans les champs qu'au foyer; le mariage est dicté par l'intérêt: l'éducation est terre à terre, 169. — A. M., les vieillards sont peu considérés. Les familles pratiquent la stérilité systématique, XXXIII, 170. — L'« erreur française » est de voir le bonheur dans la possession d'une rente, de fuir les risques et de s'arranger une existence commode, XXXIV, 50. — L'optimisme des Gascons les aide à réussir, XXXIV, 118, 151. — L'apprenti est souvent utilisé par le patron comme domestique, XXXIV, 185.

ASIE. — Japon. — L'éducation du Samourai le prépare au mépris de la mort, XXXIV, 139.

AMÉRIQUE. — Canada. — L'ancienne institution du clan féminin a disparu dans la famille du Huron de Lorette, XXXIII, 320. — Depuis peu, des Hurons de Lorette ont épousé des Canadiennes Françaises, sans se les assimiler, XXXIII, 325. — Les familles se sont réduites, 326. — Si l'on est aisé, le foyer abrite plus de parents, 326. — L'autorité des parents est faible et les enfants font ce qu'ils veulent, 328. — Les naissances illégitimes sont rares, 329.

MODE D'EXISTENCE

GÉNÉRALITÉS. — Le feu est un agent de réunion et sert à organiser la vie de famille, XXXIII, 58. — La démocratisation de la soie, fruit de la révolution survenue dans les mœurs, a nui à la fabrique lyonnaise, XXX, 229. — Les lanceurs d'affaires véreuses bénéficient de ce qu'on est trop occupé pour contrôler leurs promesses, XXXIII, 483. — Une vie somptueuse aide aux

escrocs à capter la confiance du public, XXXIII, 486.

EUROPE. — Angleterre. — L'absence de logement confortable pousse l'ouvrier de Londres besogneux à l'alcoolisme, XXXIII, 365. — Description de maisons ouvrières à Londres, XXXIII, 530-542.

France. — L'instabilité de la mode influe sur les salaires de l'ouvrier lyonnais, XXXIII, 42. — Le Champenois de M... est sobre; sa maison à peu de pièces; il cède au mauvais goût pour le vêtement; l'absence d'hygiène est compensée par la vie en plein air, XXXIII, 170. — A. M., peu de récréations et de réunions joyeuses; l'esprit n'est pas à la joie, XXXIII, 173. — Vie fastueuse des riches Gascons d'autrefois, XXXIII, 153, 157. — Les loisirs, en Gasconne, poussent la bourgeoisie aux divertissements et aux réunions joyeuses, où l'on parle beaucoup, XXXIII, 423. — Là, le Gascon cherche à se faire valoir, 425. — La vie facile porte le Gascon à l'optimisme, XXXIII, 426. — Le seigneur, au XI^e siècle, diminué dans ses droits de propriétaire, mais gardant personnellement des habitudes guerrières, est porté au rôle de chevalier errant, XXXIII, 312. — Les mœurs de la chevalerie impliquent la désoccupation, la facilité de l'absentéisme, le goût du déplacement, le curiosité des choses lointaines, 313. — La vie militaire du féodal nouvelle manière engendre les tournois. Pour beaucoup, la chevalerie n'est qu'un sport, XXXIII, 317. — La vie privée de Robert le Pieux montre la prépondérance de la vie domestique chez les seigneurs d'alors, XXXIII, 407.

AMÉRIQUE. — Canada. — Les Hurons de Lorette ne parlent plus que français, XXXIII, 331. — Ils vivent à peu près comme les Canadiens français, 332. — Les maisons sont petites et propres, le costume traditionnel est abandonné. Les Hurons aiment la musique; ils ont oublié leurs jeux nationaux, 333-335.

PHASES DE L'EXISTENCE

GÉNÉRALITÉS. — Pour conjurer les crises morales, il ne faut pas empêcher les gens de franchir « l'étape », mais les préparer à la bien franchir, XXXIV, 43. — En franchissant l'étape, il faudrait en changer la direction, et ne pas élever les enfants en vue des fonctions publiques, 46.

EUROPE. — Angleterre. — Quatre espèces de pauvres à Londres, XXXIII, 360. —

Détresse causée par la cherté des logements, 365. — Tâche qui s'impose à ce point de vue à la philanthropie, 367.

Bulgarie. — Crise de la zadruga : des efforts sont faits pour conjurer et retarder la dissolution de la famille, XXXIV, 351.

France. — A M., village champenois, naissances rares, procès fréquents, actions en bornage, ventes de biens aux enchères, incendies causées par la malveillance, nombreux vieillards en enfance, XXXIII, 174.

PATRONAGE

GÉNÉRALITÉS. — Le brocanteur moderne est un type de Mécène mercantile et inférieur, qui empêche la peinture de devenir nulle, mais ne lui permet pas d'être générale, XXXIII, 394. — Le patronage impersonnel et bureaucratique de l'État ne réussit pas davantage, 397. — L'art manque de Mécènes personnels, éminents, puissants, raffinés par une éducation supérieure d'autant de plusieurs générations, 399.

EUROPE. — **France.** — Patronage exercé sur les tisseurs par la société pour le développement du tissage à Lyon, XXXIII, 45. — Elle cherche à conserver le type du tisseur d'élite, qui tend à disparaître, 51. — Les commerçants métallurges paraissent avoir exercé un patronage ancien sur les populations gasconnes, XXXIII, 139. — A M., village champenois, patronage naturel absent, remplacé par les hommes de loi et la commune, XXXIII, 177. — La manière dont bien des patrons traitent les apprentis, empêche ceux-ci de s'instruire et de s'élever, XXXIV, 193. — Les comités légaux de patronage des apprentis n'ont qu'une action précaire, XXXIV, 203. — Le patronage exercé par les rois sur la culture, l'industrie et le commerce fut inefficace, XXXIV, 317-334. — Sur certains points l'émancipation des communes fut favorisée par les seigneurs, XXXIV, 224. — Les propriétaires particularistes avaient donné autour d'eux le branle au progrès, ce qui facilitait l'émancipation des communes, XXXIV, 307.

Portugal. — Les premiers souverains du Portugal patronèrent énergiquement la culture, XXXIV, 123. — Le prince Henri de Portugal patronne intelligemment la navigation et pousse aux découvertes, 125.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le patronage de l'État canadien sur les Hurons donne de faibles résultats, XXXIV, 339.

États-Unis. — Les Américains achètent

des tableaux en France comme, au XVI^e siècle, les Français surachetaient en Italie, XXXIII, 393.

COMMERCE

GÉNÉRALITÉS. — La monnaie et les prix réglementent avec une rigoureuse précision la production et la distribution des richesses, XXXIII, 301. — L'escroquerie est rendue plus facile par le développement du crédit, XXXIII, 481. — L'escroquerie de haut vol suppose un grand mouvement d'affaires, 482.

EUROPE. — **Allemagne.** — Le commerce des mers septentrionales existait avant les Saxons, mais il passait par l'Est, où se trouvaient de grands obstacles au transport, XXXIV, 33. — Les Saxons, en s'adonnant au commerce, s'y montrèrent supérieurs, 33.

France. — Les fabricants de soieries sont obligés de conserver dans Lyon leurs bureaux de vente, XXXIII, 42. — Les fabricants de soie lyonnais pèchent par insuffisance commerciale, XXXIII, 240. — La Gascogne a toujours été un pays de transit, XXXIII, 421. — Avant l'essor de la fabrication urbaine, le commerce, dans les pays féodaux, s'opérait sous forme de foires, XXXIV, 19. — Le commerce des villes au moyen âge eut recours à trois ressources : se faire protéger par les milices urbaines, affermer les péages des seigneurs, développer les transports par eau (les hanses), XXXIV, 21. — Le commerce, en France, fut de bonne heure réglementé et protégé par les rois, XXXIV, 24. — Le commerce français n'a trouvé qu'un appui instable dans des encouragements de l'État, XXXIV, 332.

Italie. — Essor commercial de Venise et de ses rivales, Amalfi, Pise et Gênes. Ces villes gagnent aux Croisades, XXXIV, 26. — Venise devait l'emporter sur ses rivales en raison d'une triple avance due au lieu, au temps et au métier, XXXIV, 28. — Venise se fait du monde germanique une clientèle, 118. — Les Phéniciens, en bons commerçants, gardaient le secret de leurs navigations, ce qui explique certains passages de l'*Odyssée*. Phéniciens d'Ischia, XXXIV, 440.

ASIE. — En prévalant sur la culture, la chevalerie tourna le commerce vers les produits des Tropiques, XXXVI, 125. — Le commerce de l'Orient, accaparé d'abord par les Arabes, retombe en partie aux

moins des Occidentaux grâce à la protection instable de la chevalerie, XXXIV, 117. — La décadence de la chevalerie entraîne celle du commerce. 419.

CULTURES INTELLECTUELLES

GÉNÉRALITÉS. — La doctrine socialiste est une monstruosité intellectuelle dans un siècle où a régné la méthode d'observation, XXXIV, 289. — La façon actuelle dont se font et se défont les fortunes cadre mal avec les conditions dans lesquelles s'élabore le type du connaisseur, XXXIII, 400. — L'escroquerie est une forme du vol qui cadre avec le développement des cultures intellectuelles, XXXIII, 479.

EUROPE. — **Allemagne.** — Dusseldorf est le centre d'associations scientifiques et littéraires, le siège de jeux floraux, de fêtes théâtrales et musicales, XXXIV, 357.

France. — L'anarchie intellectuelle influence les verdicts du jury, XXXIII, 113. — A M., village champenois, l'instruction est développée, surtout le calcul et le droit usuel, XXXIII, 478. — L'évolution militaire de la féodalité explique le succès des chansons de geste et des romans de chevalerie, XXXIII, 316. — L'art pictural n'a pas à se louer des services que lui rendent les amateurs modernes, les brocanteurs et l'État, XXXIII, 389-401. — L'état social actuel en France est favorable à une copieuse production artistique, mais non à l'ascension d'éclatantes supériorités artistiques, 399. — La culture intellectuelle est d'un niveau relevé en Gascogne, XXXIII, 424. — Les écoles professionnelles ne sont pas assez pratiques, XXXIV, 495. — Elles sont inutiles pour les métiers usuels et utiles pour les industries d'art, 499.

Portugal. — Le prince Henri de Portugal, en se vouant à la tâche d'encourager les navigateurs, s'inspira d'idées scientifiques, XXXIV, 426.

ASIE. — **Japon.** — L'art japonais bénéficia de la concentration de la noblesse dans les villes, XXXIV, 252.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Les enfants hurons ont peu de goût pour l'étude. Les institutrices sont canadiennes françaises, XXXIII, 336.

RELIGION

GÉNÉRALITÉS. — Le feu a déterminé la formation de religions, XXXIII, 62. — La

religion n'est pas seulement liée au passé, mais au présent et à l'avenir, XXXIV, 42.

EUROPE. — **Allemagne.** — Les évêques avaient plus d'action que les comtes sur les Saxons, XXXIII, 495.

Angleterre. — Quelques manifestations de l'état religieux en Angleterre : cérémonies, prédications en plein vent, conversations religieuses, etc., XXXIII, 508-529.

France. — A M., village champenois, le curé est considéré comme un fonctionnaire. On le laisse tranquille, mais on ne se soucie pas de la religion. Pénurie de prêtres, XXXIII, 177.

Suisse. — Le clergé valaisan prend, en matière d'enseignement et de bienfaisance, des initiatives que le canton ne prend pas, XXXIII, 356. — Le clergé résiste à la poussée centralisatrice de la confédération, 357. — L'influence politique du clergé est très forte, 357.

ASIE. — **Japon.** — Les Japonais ont fait du bouddhisme une religion plus organisée qu'en Chine, XXXIV, 437. — Le point d'honneur des nobles japonais est le résultat des principes sur lesquels repose l'institution de la noblesse lamaïque, XXXIV, 438. — Le bouddhisme, par la Corée, arriva au Japon et s'y implanta avec succès. Conversion du mikado et développement du culte lamaïque, XXXIV, 433. — La religion bouddhique fournit des cadres à la société japonaise, 434. — La prédication du christianisme au Japon obtint un vif succès et se heurta ensuite à la persécution la plus violente, XXXIV, 243-250. — Les idées de pureté morale et de miséricorde préparaient le terrain aux vertus chrétiennes, 246. — Les conversions vont jusqu'à la cour, 247. — Les lamas, menacés dans leur situation, menèrent la campagne contre les chrétiens, 247.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — La religion, en chassant les superstitions relatives au clan, a contribué à faire disparaître le clan féminin chez le Huron de Lorette, XXXIII, 323, 325. — L'influence du prêtre a amélioré les mœurs, 328. — Le catholicisme a promptement extirpé les croyances anciennes, 330.

États-Unis. — La propagande panslaviste agit sur les Hongrois d'Amérique sous une forme religieuse, XXXIV, 457. — Des Hongrois catholiques et protestants passent à l'orthodoxie russe, 458. — Le gouvernement hongrois commença à combattre cette propagande par l'envoi de prêtres catholiques, 464.

VOISINAGE

EUROPE. — **Angleterre.** — La noblesse normande se laissa gagner par la manière de vivre des Saxons. XXXIV, 512.

France. — On voisine beaucoup en Gascogne d'une ville à l'autre. XXXIII, 420. — On se réunit beaucoup entre voisins, en Gascogne, XXXIII, 423. — Le voisinage des gens de métier favorisait leur action concertée pour obtenir l'émancipation communale, XXXIII, 215, 221.

Hongrie. — Les Hongrois revenus d'Amérique en Hongrie agissent sur leur entourage et déterminent d'autres émigrations. XXXIV, 460.

Suisse. — Dans le Valais, les montagnards donnent le branle aux habitants de la plaine, XXXIII, 248.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le voisinage des Canadiens Français a influé sur les mœurs du Huron de Lorette, XXXIII, 319, 323. — Ce voisinage a implanté chez les Hurons la langue française, 331.

CORPORATIONS

GÉNÉRALITÉS. — La lutte des employeurs contre l'organisation syndicale se termine toujours par la défaite des employeurs, XXXIII, 6. — Les employeurs finissent par s'apercevoir que cette organisation contribue au bon ordre. 9. — Les syndicats garantissent aux employeurs l'exécution des engagements pris, le préserve de la concurrence de ses compétiteurs, lui permettent d'acheter le travail en gros, et permettent l'examen des litiges. XXXIII, 16. — Les syndicats ouvriers sont intéressés à la prospérité de l'industrie et ont par suite des intérêts communs avec les patrons, XXXIII, 18.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les syndicats des filatures de coton, dans le Lancashire, contribuent au maintien de l'entente entre patrons et ouvriers, XXXIII, 9. — Une solution partielle de la question des logements ouvriers à Londres est apportée par des entreprises purement financières, XXXIII, 330. — Types d'associations pour la construction de maisons ouvrières à Londres, XXXIII, 531. — Ces associations basent leurs opérations, strictement commerciales, sur des considérations morales, économiques et sociales, 542.

France. — La société pour le développement du tissage, à Lyon, XXXIII, 45. — Le mouvement communal, dans le Nord,

utilisa la gilde, forme d'association provenant des Vieux-Germains et reposant sur des liens de personne à personne, XXXIII, 217. — Lors du mouvement communal, la gilde fut limitée aux gens de la localité, 213.

Suisse. — C'est du clan local que sont sorties les petites démocraties fédératives du Valais, XXXIII, 243-262.

ASIE. — **Japon.** — La puissance des clans a alimenté au Japon les guerres intérieures, XXXIV, 140.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Les mineurs de Pensylvanie sont mal organisés entre eux et mal représentés auprès de leurs compagnies. XXXIV, 497. — Les compagnies refusent de reconnaître les syndicats. XXXIX, 498. — De laborieux efforts ont été faits pour constituer aux États-Unis un trust de l'anhracite, XXXIV, 489. — La dernière grève a surexcité l'opinion contre tous les trusts, 502.

COMMUNE

EUROPE. — **France.** — Certains seigneurs attiraient par des faveurs les gens sur leurs terres et créaient des « villes neuves ». XXXIII, 130. — A M^{me}, village champenois, on convoite les fonctions municipales. XXXIII, 179. — Grand respect pour le garde champêtre, 177. — Les communes gasconnes sont divisées en clans politiques rivaux, qui évitent de se brouiller complètement. XXXIV, 150.

Suisse. — La commune est, pour beaucoup de Valaisans, tout l'horizon, et l'on recherche les fonctions communales. XXXIII, 246. — On y voit triompher la politique de clocher, 247. — La commune est trop forte pour que le gouvernement cantonal puisse faire de la pression électorale, 247. — Sarrayer, type de commune autonome. 249. — La commune fait des routes sans que le canton s'en mêle, 254. — Certaines communes, très riches, distribuent des revenus aux habitants. 259. — Luttés de partis dans les communes, 260.

Russie. — Rôle du mir dans la répartition des terres. Les lots sont fixés par l'assemblée communale. XXXIV, 345.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Les affaires locales de Lorette sont gérées par un conseil de chefs chargé de veiller à la police du village, au maintien de l'ordre et à l'administration des biens communaux. XXXIII, 336. — Les « chefs » sont peu nombreux et leur prestige est diminué. La commune

est sous la tutelle du gouvernement canadien, 337.

UNION DE COMMUNES

EUROPE. — Allemagne. — La Ligue hanséatique assurait la prospérité du commerce dans les mers du Nord, XXXIV, 33. — Cette Ligue atteste l'initiative particulariste, 36. — Les villes de la Ligue gardaient leur autonomie, 36. — La Ligue réussit : 1° à se défendre contre Suédois et Danois ; 2° à se réserver de grands marchés : Londres, Bruges, Bergen et Novgorod, 37.

CITÉ

EUROPE. — Allemagne. — La ville de Dusseldorf a pris récemment son essor, grâce à l'industrie, XXXIV, 333. — Essor de Lubbeck, Hambourg et Brême, XXXIV, 335.

Angleterre. — Les quartiers pauvres, à Londres, deviennent trop petits par suite de l'empiétement de la cité. Les distances à franchir augmentent pour les ouvriers qui vont plus loin, XXXIII, 363.

France. — Les villes gallo-romaines étaient des lieux d'agglomération de propriétaires ruraux, XXXIII, 124. — Rôle de l'évêque comme défenseur de la Cité, 126. — La ville mérovingienne est taxée par le comte au profit du mérovingien, 126. — Sous la féodalité, les villes et les fonctions urbaines entrent dans la forme du fief, XXXIII, 130. — Le mouvement communal avait pour but de soustraire la population industrielle des villes féodales à l'arbitraire seigneurial, qui renfermait trop d'imprévu pour des gens adonnés à un métier, XXXIII, 214. — Ce mouvement ne pouvait se faire que par l'association des intéressés, 215. — Le Midi a précédé le Nord dans le mouvement communal : 1° parce que le contact de l'Orient hâta l'essor du commerce ; 2° parce qu'il était moins influencé par le régime féodal, XXXIII, 216. — L'association urbaine préexistait, dans le Midi, au mouvement d'émancipation, 217. — Les communes du moyen âge sont des associations fondamentales, perpétuelles, faites pour s'étendre à tous les besoins, XXXIII, 224. — Elles ont agi à l'intérieur par voie de contrainte et d'étroite réglementation, 225. — L'institution des communes tendait à faire disparaître l'initiative personnelle et privée, XXXIII, 225. — Le mouvement communal, tout d'abord, n'a guère été aidé par les

rois et ne les a guère aidés, XXXIII, 411. — La royauté a tiré des villes les deux instruments effectifs de son pouvoir : les soldats et les fonctionnaires, XXXIII, 414. — Elle a réagi contre l'autonomie des communes, 414. — C'est autour des châteaux des grands propriétaires gascons que se sont formées les villes modernes, XXXIII, 431. — Le milieu gascon a favorisé la fondation de villes nombreuses, XXXIII, 449. — Les gens des villes, conseillers de la royauté, considéraient la France comme une grande commune, XXXIV, 223. — Les villes avaient intérêt à combattre le gaspillage gouvernemental, XXXIV, 221. — Mais elles ne purent empêcher l'augmentation des impôts, 225. — Le développement de l'industrie se produisit dans les villes sur lesquelles le pouvoir royal ne s'était pas étendu, XXXIV, 320.

Grèce et Rome antiques. — Bien des faits économiques de l'antiquité grecque et romaine dérivent de l'organisation urbaine, XXXIV, 96.

Italie. — Essor de Venise, XXXIV, 26.

Suisse. — Ancienne constitution aristocratique de la ville de Sion, XXXIII, 343.

ASIE. — Japon. — La concentration de la noblesse japonaise dans les villes donna naissance à des espèces de cités à maisons uniformes et régulières, semblables à des camps, XXXIV, 251.

PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE

EUROPE. — Allemagne. — Charlemagne, en Allemagne, met un comte dans chaque *pagus*, système qui avait été autrefois celui du témoignage en France, XXXIII, 495. — Chez les Saxons, Charlemagne organise des comtés ecclésiastiques, 495.

Angleterre. — Les seigneurs normands étaient isolés dans leurs seigneuries sans organisation qui les reliait les uns aux autres, XXXIV, 510. — La fonction de shérif, dans les comtés, perdit peu à peu son importance, XXXIV, 515. — Les fonctionnaires durent se faire assister par les gens du pays, 515.

France. — Les seigneurs s'étaient emparés du droit de péage, plus nuisible aux citadins qu'aux paysans, XXXIII, 133. — Pour finir l'arbitraire du comte, les citadins fuyaient la ville et se réfugiaient dans le système de fief, XXXIII, 128. — Après la période d'organisation contre le pouvoir royal, le lien féodal se relâche, et chaque seigneurie tend à se soustraire à son su

zerain, XXXIII, 306. — Les seigneurs étaient faibles pour résister au mouvement communal, et avaient souvent intérêt à le favoriser, XXXIII, 309.

Suisse. — Dans le Haut-Valais, le dixain, héritier de la seigneurie féodale, atténue l'importance de la commune, et le conseil de dixain joue un rôle important, XXXIII, 257. — Troubles suscités par le changement de limites d'un dixain, XXXIII, 261.

PROVINCE

EUROPE. — **France.** — Au IX^e siècle, les domaines, pour mieux résister aux fonctionnaires royaux, se groupent sous une trentaine de suzerainetés, XXXIII, 306. — Le roi imposait sa volonté aux seigneurs en s'appuyant sur certains d'entre eux pour faire de la pression sur les autres, XXXIII, 415. — Efforts continus pour substituer, dans les provinces, les fonctionnaires aux seigneurs, 416. — A M***, village champenois, on cultive la protection du préfet, XXXIII, 179.

Suisse. — Le gouvernement valaisan demeure stable parce qu'il n'a pas besoin de force, XXXIII, 256. — Le canton subit parfois le patronage de la commune, 256. — Le canton est une fédération de petites républiques divisées en communes quasi souveraines, 348. — Son autorité est encore diminuée par les progrès du pouvoir central helvétique, 348. — Les fonctions cantonales du Valais, peu rétribuées, sont une aubaine pour la bourgeoisie de Sion et des petits centres, XXXIII, 347. — C'est dans le Valais qu'est né le referendum, 347. — Les impôts cantonaux sont très faibles dans le Palais, XXXIII, 351. — Les fonctionnaires travaillent à moitié pour l'honneur et sont peu payés, 351. — Les légistes sont en majorité au Grand Conseil, 353.

ASIE. — **Japon.** — Puissance des Daïmios japonais dans leurs provinces et leurs guerres contre les mikados, XXXIV, 144.

ÉTAT

GÉNÉRALITÉS. — L'État, quand il fait des lois défectueuses, est responsable de la répugnance que le jury peut avoir à les appliquer, XXXIII, 117. — Quand une classe a détenu le pouvoir et qu'une autre classe n'a pas assez bénéficié des progrès accomplis, celle-ci réclame, et, si ces réclamations sont vaines, arrive elle-même au pouvoir, XXXIII, 210. — La multiplicité des

contrôles légaux favorise parfois les malfaiteurs, XXXIII, 485. — Tous les peuples sont forcés aujourd'hui d'avoir une politique mondiale, XXXIV, 6. — Le fonctionnarisme n'est pas une bonne machine à élever les gens, XXXIV, 47. — L'État sanctionne la propriété dans l'intérêt public, qui se trouve conformé à l'intérêt privé, XXXIV, 353. — Quand la coïncidence des intérêts n'existe pas, la propriété privée cesse d'être reconnue, 353.

EUROPE. — **Allemagne.** — En Allemagne, la féodalité venait d'en haut, à partir des fonctionnaires royaux (et non en bas, comme en France), XXXIII, 497. — La royauté en Allemagne aux temps féodaux. Retard sur la France, XXXIII, 497.

Angleterre. — Les diverses parties de l'empire britannique sentent le besoin de s'unir pour constituer une grande force. De là l'impérialisme, XXXIV, 5-18. — Tout semble annoncer la formation prochaine d'un Empire fédératif anglo-saxon, 18. — L'État anglais pousse les colonies à demeurer unies à la métropole, pour permettre à la race saxonne de se répandre librement, XXXIV, 394. — Faiblesse de la monarchie anglaise en présence des résistances saxonnes et des défections de la noblesse, XXXIV, 512.

Belgique. — Le mouvement qui s'opère en Belgique en faveur du suffrage universel pur et simple montre qu'il existe une tendance moderne à ce que le pouvoir soit pris par ceux qui ont le plus de revendications à faire valoir, XXXIII, 197-210.

Espagne. — Le type de la grande monarchie moderne a nui à l'Espagne, XXXIV, 213.

France. — Le jury, en tant qu'organisme politique, constitue un obstacle aux empiètements du pouvoir central, XXXIII, 118. — L'Odinique chef de Normands a une aptitude spéciale à établir, par son arbitraire, l'ordre dans tout ce qu'il réussit à dominer, XXXIII, 30. — Le régime féodal lui convient par les facilités qu'il offre à l'organisation militaire, 31. — Faiblesse de la royauté sous les premiers Capétiens, XXXIII, 403-409. — La royauté n'a pas abattu la féodalité. Elle est remontée quand la féodalité s'est dissoute, XXXIII, 402. — La royauté a recueilli la direction de ce qui échappait à la féodalité, 409. — Le type de la grande monarchie moderne a nui à la France, XXXIV, 218. — Progrès et ravage de l'administration royale, 227. — La croissance du pouvoir royal constituait un retour en arrière, vers l'organisation commu-

nautaire des gouvernements anciens, XXXIV, 313. — La Révolution, dans ses procédés de gouvernement, a continué l'Ancien Régime, XXXIV, 398. — On s'est enfoncé de plus en plus dans la théorie de l'État absolu, et dans le système de la nation considérée comme une communauté générale, 414. — Lois qui protègent les apprentis, XXXIV, 199. — Comment on pourrait retarder, par la loi, l'entrée des jeunes ouvriers à l'atelier, 204. — Le Gascon brille dans la politique, XXXIII, 149.

Hongrie. — Le gouvernement hongrois s'efforce d'endiguer ou de canaliser l'émigration, XXXIV, 461.

Italie. — L'État, dans la Rome ancienne, répartissait les propriétés, et prenait au besoin celles des patriciens pour les distribuer aux plébéiens, XXXIV, 531.

Portugal. — Le type de la grande monarchie moderne à nuï au Portugal, XXXIV, 210.

Suisse. — La confédération helvétique exerce une pression centralisatrice à laquelle résiste le Valais, XXXIII, 355.

ASIE. — **Japon.** — Rôle d'idole vivante imposé au Mikado, XXXIV, 140. — Avènement du Sèi-Siogun ou empereur séculier, qui se substitue au mikado transformé en bouddha vivant, 144. — Attitudes diverses des empereurs séculiers vis-à-vis des chrétiens, XXXIV, 248. — Ils ont recours à un grand déploiement de forces pour anéantir le christianisme, 250. — Les empereurs prennent des mesures soupçonneuses vis-à-vis des Daïmios, 251. — La partie du peuple japonais soustraite à l'action des Samourais a favorisé la restauration du Mikado et le renversement de l'empereur séculier, XXXIV, 256. — Organisation moderne et parlementaire du gouvernement japonais. 258. — Les Samourais se transforment en politiciens, 259.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — L'État canadien contrôle étroitement les conseils de chefs hurons, par le « département des Affaires indiennes », siégeant à Ottawa, XXXIII, 338.

EXPANSION DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — Les conquêtes de la chevalerie pure n'étaient pas stables parce que les conquérants étaient tous des guerriers professionnels, non accompagnés d'émigrants agricoles, XXXIII, 315.

EUROPE. — **Allemagne.** — Expansion des Allemands dans la Plaine Baltique et dans le bassin du Danube, XXXIII, 503. — Cette

expansion est commerciale, urbaine et militaire, 505.

Angleterre. — Guillaume le Conquérant n'amenait pas en Angleterre une colonie agricole, mais une bande militaire, ce qui dicta le mode d'occupation, XXXIII, 35. — L'Impérialisme anglais a pour but de protéger l'expansion anglo-saxonne contre des obstacles nouveaux, XXXIV, 381-397.

France. — Les Normands odiniques étaient aptes à une expansion militaire brillante, mais passagère, XXXIII, 32. — La Normandie stable provient des éléments particularistes englobés dans l'immigration normande, XXXIII, 33. — Sous les Carlovingiens, les villes se vident. On émigre à la campagne, XXXIII, 128. — Les Gascons, devenus belliqueux à cause de leurs propres guerres, fournirent de bons soldats à la France, XXXIII, 156. — A. M..., village champenois, les gens ruinés s'en vont pour fuir le mépris des autres, XXXIII, 169. — L'exemple de brillantes réussites porte le Gascon à émigrer, XXXIII, 127. — Les Gascons émigrent généralement dans les villes, XXXIV, 146. — Carrières préférées de l'émigrant : armée, commerce, professions libérales, 147.

Hongrie. — Beaucoup de Hongrois émigrent aux États-Unis et s'y transforment en Russes, XXXIV, 452.

Suisse. — Les Valaisans à Paris se serrent les uns contre les autres, XXXIII, 441. — Cas de six familles valaisannes partant ensemble, avec un prêtre, pour La Plata, XXXIII, 445. — Émigration valaisanne : soldats mercenaires d'autrefois, douanes, gendarmerie, servants d'hôtels sur la côte d'Azur, débardeurs, voituriers, palefreniers parisiens; vigneron à Oran, colons au Brésil et à La Plata, etc., XXXIII, 429-451. — L'émigration valaisanne diminue pour les pays d'Outre-Mer, 447. — Le Valaisan émigre surtout pour faire des économies et revenir, 448.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Migration des Hurons vers Québec, après leur défaite par les Iroquois, XXXIII, 324.

ÉTRANGER

EUROPE. — **Allemagne.** — Les deux grands États de Prusse et d'Autriche ont été formés sur des terres qui avaient cessé d'être germaniques, et les Allemands vainqueurs durent s'y comporter comme des étrangers, XXXIII, 504. — Les Finnois et les Slaves se germanisèrent partiellement, 505.

France. — Le jury est l'adaptation en France d'une institution anglaise, née de la formation particulariste, XXXIII, 108. — L'habileté des commerçants suisses nuit à la Fabrique lyonnaise, XXXIII, 231.

Suisse. — L'influence étrangère (française) a implanté au Valais la libre-pensée, XXXIII, 449. — L'exemple de l'étranger, en ce qui concerne le progrès agricole, pénètre lentement dans le Valais, XXXIII, 450.

ASIE. — **Japon.** — L'importation du bouddhisme a transformé le Japon, XXXIV, 131. — Contact des Portugais avec le Japon. Ils sont bien accueillis d'abord, XXXIV, 345. — Contact des Américains et des Européens au XIX^e siècle et révolution qui s'ensuit, 254.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — L'influence russe, par le moyen de la propagande panslaviste, agit sur les Hongrois l'émigrés aux États-Unis, XXXIV, 454.

HISTOIRE DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — Il est inexact que l'histoire de l'humanité se divise en trois stades de l'économie domestique, urbaine, nationale, XXXIV, 93-114.

EUROPE. — **Allemagne.** — Le retard de l'Europe centrale sur la France, des invasions à Charlemagne, a influé puissamment sur les différences de leur histoire, XXXIII, 494. — Histoire de la Ligue hanséatique, XXXIV, 32. — La germanisation de l'Europe centrale au moyen âge, XXXIII, 489-507. — Divers peuples allemands et leur situation, 489; le rôle de Charlemagne en Allemagne, 494; empereurs saxons et franconiens, 498; la maison de Souabe joue en Allemagne le rôle des Capétiens, 502; les Habsbourg, l'expansion chez les Slaves et l'ascension de l'Autriche, 503. — Histoire des agrandissements de la Prusse, dernière grande monarchie européenne, XXXIV, 505.

Angleterre. — La lutte des Saxons contre les Danois a été dirigée par le peuple plus que par les chefs, XXXIII, 24. — Lutte séculaire du petit paysan saxon contre les obstacles qui l'empêchent de se développer, XXXIV, 384. — L'Angleterre, après la conquête normande, évolue vers le type du self-government, XXXIV, 516.

Espagne. — Formation de la Castille et de l'Aragon, XXXIV, 213. — Histoire de la grande monarchie espagnole, 217.

France. — (Histoire de la formation particulariste.) — Triomphe des Saxons sur la féodalité normande en Grande-Bretagne, XXXIII, 24-38. — Ce qu'étaient les Normands, 25; type du chef guerrier normand, pur odinique, 29; entrée des Normands dans le système féodal, 30; les Normands colons, de type particulariste, font la Normandie stable, 32; les Saxons conquis résistent socialement à leurs vainqueurs, 35; les Saxons gagnent la noblesse normande et triomphent finalement, 36. — Le mouvement communal en France, XXXIII, 121-134. — Les villes gallo-romaines de la décadence, 123; les villes gallo-romaines pendant l'invasion, 125; les villes mérovingiennes, 126; les villes carlovingiennes, 127; les villes féodales, 129; renaissance des villes grâce à la prospérité des campagnes, 131. — Prospérité agricole aux XI^e et XII^e siècles, 211; l'émancipation des villes, 214; villes du Midi d'abord, 216; les villes du Nord et la gilde, 217; conjurations contre les seigneurs, 221; les phases de la lutte, 222; l'organisation des villes affranchies, 224. — La chevalerie ou le militarisme féodal, XXXIII, 305-318. — Déconcentration féodale, 306; le seigneur est poussé vers la vie militaire, 308; ce qui explique les grandes expéditions chevaleresques, 313; résultats instables de ces expéditions, 315; décadence de la chevalerie, 317. — La renaissance de la royauté en France, XXXIII, 402-417. — La royauté remonte quand la féodalité décline, 402; l'éclipse royale sous les premiers Capétiens, 404; la royauté recueille ce qui échappe à la féodalité, 409; institution des soldats et des fonctionnaires, 414. — Le commerce des villes libres au moyen âge, XXXIV, 19-38. — Les foires, 19; la batellerie, 21; la chevalerie fraye des voies au commerce, 23. — Histoire de la grande monarchie française, XXXIV, 218; les États généraux, 219; les impôts, 220; l'échec des réformes, 224; Étienne Marcel, 224; le fonctionnarisme, 226; la décadence sociale coïncidant avec le développement du pouvoir central, 313; Sully et Colbert, 326; les insuccès coloniaux, 330; le lien de l'Ancien Régime et de la Révolution, 398-416; Richelieu, 409; les intendants, 411; la Révolution résulte des privilèges et de l'inégalité dans l'impôt, 412; la Révolution continue l'Ancien Régime, 414. — La Gascogne a été peuplée par des migrations allant du Sud au Nord, XXXII, 136. — Hypothèse sur l'origine des Gascons supérieurs (caravaniers métal-

lurges figures), XXXIII, 143. — Histoire de la Gascogne au moyen âge, XXXIV, 153.

Italie. — Les Phéaciens (Ischia) paraissent avoir été d'origine phénicienne, XXXIV, 435. — Prospérité de Venise et des villes italiennes au moyen âge, XXXIV, 25.

Portugal. — La découverte des Indes orientales et occidentales, XXXIV, 412-130. — Formation du Portugal, 121; les découvertes, 126; arrivée aux Indes, 130; décadence du Portugal, 210.

Suisse. — Histoire de la race valaisane : Celles, Romains, barbares, XXXIV, 52; l'évêché de Sion et le monastère de Saint-Maurice, 57; Haut-Valais, 60; esprit démocratique, 42; types célèbres : Schiner, La Tour, Supersaxo, Stockalper, 63; invasion française, 66; Bas-Valais, 67; démêlés entre Haut-Valaisans, et Bas-Valaisans, 69; importance de la haute montagne, 70; célébrités récentes, 70.

ASIE. — **Japon.** — Histoire résumée du Japon, XXXIV, 131-145, 245-563. — L'avènement de la noblesse bouddhique au Japon explique toute l'histoire de ce pays au moyen âge, XXXIV, 435.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le Huron de Lorette a conservé des traits du sauvage : amour de la chasse et de la simple récolte, inaptitude à l'effort cultural et à la propriété du sol, XXXIII, 319, 341.

RANG DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — A chaque époque la primauté a appartenu à la société la plus dégagée du type communautaire et présentant le plus d'individualisme, XXXIII, 290.

EUROPE. — **France.** — Les serfs s'émancipaient à mesure que leur tenure, grâce à leur travail, produisait davantage. Le domaine favorisait l'ascension de la famille, XXXIII, 431. — Les bourgeois des villes, une fois devenus bourgeois, ne montaient plus, 132. — A l'évolution qui a développé le pouvoir royal, la France a perdu la supériorité qu'elle avait au moyen âge, XXXIV, 314. — Le paysan champenois de M... n'a ni les qualités du communautaire, ni celles du particulariste. Il est instable, sans progrès et sans appui, XXXIII, 179. — Le Gascon de Gascogne est un type en retard sur le Gascon émigré, XXXIII, 427.

Suisse. — Le Valaisan est actif, valeureux, endurant et tenace; son rôle social a été grand jadis; mais, aujourd'hui, il semble devoir occuper un rang effacé. La routine l'empêche de se mettre au pas des races qui marchent, XXXIV, 72-74.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Les émigrants employés aux mines d'antracite constituent un personnel inférieur, XXXIV, 490.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TRENTE-QUATRIÈME

LIVRAISON DE JUILLET 1902

	Pages.
Questions du jour. — L'avenir de l'empire britannique. — Les motifs de fédération impériale, par M. P.-E. Lefébure	5
Histoire de la formation particulariste. — XXIII. Le commerce des vil-les libres au moyen âge, par M. Henri de Tourville	19
Le dernier roman de M. Paul Bourget : <i>L'Étape</i> , par M. Paul de Rousiers	39
Le Valaisan et son rôle social (<i>Fin</i>). — XI. Histoire de la race, par M. Louis Courthion	52
Mouvement social . — I. Les enfants martyrs, par le D ^r Oudaille . — II. La propagande antialcoolique au Canada (correspondance), par M. Léon Gérin . — III. Marseille italienne. — IV. A travers les faits récents	75

LIVRAISON D'AOUT 1902

Questions du jour. — La science sociale et l'érudition allemande. — Les périodes économiques de l'humanité, d'après Karl Bücher, par M. G. d'Azambuja	93
Histoire de la formation particulariste. — XXIV. La découverte des Indes Orientales et Occidentales, par M. Henri de Tourville	112
Du Japon antique au Japon moderne. — L'arrivée du bouddhisme. Ses conséquences, par M. A. de Prévile	131
Essai sur le type gascon. — IV. L'émigration gasconne, par M. J. Garas	146
Mouvement social . — I. Les caractères des transactions anglo-françaises (Extrait d'un rapport consulaire), par M. Jean Périer . — II. Hambourg et l'Allemagne contemporaine (compte rendu du nouvel ouvrage de M. Paul de Rousiers). — III. L'éducation et l'assistance des aveugles. — IV. Les Slovènes et leurs ennemis. — V. Une histoire du journalisme (de M. Eugène Tavernier), par M. G. d'A. — VI. Coup d'œil sur les revues. — VII. A travers les faits récents. — VIII. Bulletin bibliographique, par M. Paul de Rousiers	153

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1902

	Pages
Questions du jour. — La crise de l'apprentissage et les conditions du travail des jeunes ouvriers dans l'industrie moderne, par M. G. Olphe-Galliard	181
Histoire de la formation particulariste. — XXV. Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne (l'Espagne, la France), par M. Henri de Tourville	210
La propriété foncière, par M. Paul Bureau	229
Du Japon antique au Japon moderne. — II. La diffusion et le refoulement du christianisme. — L'isolement farouche. — La transformation à vue, par M. A. de Prévile	245
Mouvement social . — I. La mode et le ruban. — II. L'utilité des fonctionnaires. — III. Une association entre viticulteurs et négociants. — IV. Le mariage des officiers. — V. Coup d'œil sur les revues. — VI. A travers les faits récents.....	264

LIVRAISON D'OCTOBRE 1902

Aux abonnés. — Le cours de Science sociale, par M. Henri de Tourville , E. Demolins , A. Dauprat	285
Questions du jour. — Une trilogie fantaisiste. Esclavage, servage, salariat, par M. G. d'Azambuja	287
Histoire de la formation particulariste. — XXVI. Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne. (La France (<i>suite</i>)), par M. Henri de Tourville	312
La propriété foncière (<i>suite</i>), par M. Paul Bureau	335
L'Exposition de Düsseldorf. — Une jeune cité allemande qui s'affirme, par M. D. Alf. Agache	354
Mouvement social . — I. Où est l'esprit de société, par M. H. La Bourdonnière . — II. Le deuxième centenaire de la chambre de commerce de Lyon. — III. L'expansion coloniale. — IV. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — V. Coup d'œil sur les revues.	361

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1902

Questions du jour. — L'avenir de l'Empire britannique. — Les motifs sociaux de l'impérialisme, par P.-E. Lefébure	381
Histoire de la formation particulariste. — XXVII. Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne, par M. Henri de Tourville	398
Les Phéaciens d'Homère à Ischia. — I. La terre des Phéaciens s'identifie avec Ischia par ses caractères généraux, par M. Ph. Champault	417
Émigration hongroise et panslavisme américain. — Comment les Hongrois deviennent Russes en Amérique, par M. Raoul Chélar d.....	448
Mouvement social . — I. Les enfants en retard, par M^{me} L. Oudaille . — II. Le nouvel ouvrage de M. Demolins. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. Le cours de Science sociale. — V. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — VI. Bulletin bibliographique...	466

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1902

	Pages.
Questions du jour. — La grève des charbonnages américains, par M. Paul de Rousiers	485
Histoire de la formation particulariste. — XXVIII. La dernière Grande Monarchie européenne et les grands Peuples particularistes actuels, par M. Henri de Tourville	505
La propriété foncière à Rome, par M. Paul Bureau	517
Les Phéaciens d'Homère à Ischia. — II. La terre des Phéaciens s'identifie avec Ischia par ses détails topographiques, par M. Ph. Champault	536
Mouvement social. — I. Gentlemen cireurs de bottines, par M. H. La Bourdonnière . — II. L'enseignement de la Science sociale. — III. Le mouvement de la population en 1901. — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. Le commerce et le bon goût. (Extrait d'un rapport consulaire de M. Jean Périer.) — VI. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — VII. Bulletin bibliographique	557
Table analytique des tomes XXXIII et XXXIV	574
Table des matières du tome trente-quatrième	586

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

